

G

Without the Supplementary Volume and Atlas which were issued subsequently.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE LA CHINE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE,

OU

ANNALES DE CET EMPIRE;

TRADUITES DU TONG-KIEN-KANG-MOU,

PAR le feu Père JOSEPH-ANNE-MARIE DE MOYRIAC DE MAILLA,
Jésuite François, Missionnaire à Pékin:

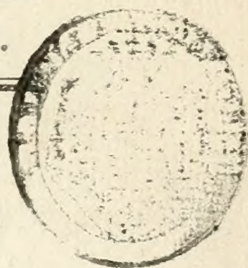
Publiées par M. l'Abbé GROSIER,

Et dirigées par M. LE ROUX DES HAUTESRAYES, Conseiller-Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collège Royal de France, Interpréte de Sa Majesté pour les Langues Orientales.

OUVRAGE enrichi de Figures & de nouvelles Cartes Géographiques de la Chine ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur *KANG-HI*, & gravées pour la première fois.

TOME PREMIER.



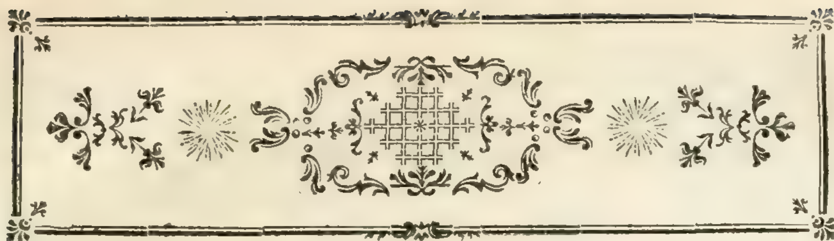


A PARIS,

Chez { PH.-D. PIERRES, Imprimeur du Grand-Conseil du Roi, & du Collége Royal de France, rue Saint-Jacques.
CLOUSIER, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques. }

M. DCC. LXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÉGE DU ROI.



NOMS

De Messieurs les SOUSCRIPTEURS, par ordre Alphabétique.



FAMILLE ROYALE.

LA REINE.

MADAME.

Madame la Comteſſe D'ARTOIS.

Monſeigneur le Duc DE CHARTRES.



A.

M. d'ABANCOURT, Procureur-Général au Parlement de Flandre.

M. d'AGINCOURT, Fermier-Général.

M. d'AGON.

M. l'Abbé ALARY, Bibliothécaire des Miſſions Etrangères.

M. Jean-Baptiſte-Joſeph d'AMPLEMANN, Chevalier de la Creſſonniere, Citoyen de Calais.

M. le Comte d'ANGIVILLER, Directeur général des Bâtimens du Roi, *pour deux Exemplaires.*

M. d'ARBOULIN, Adminiſtrateur-Général des Poſtes.

M. le Maréchal Duc d'AREMBERG.

M. le Vicomte d'AUBUSSON.

M. AVELINE de NARCÉ, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Angers.

M. AUREL.

M. AUVRAI, Auditeur des Comptes.

M. A. * * *.

B.

M. BAILLY, Libraire à Paris.

M. le Comte de BARRAL.

M. BARROIS, l'aîné, Libraire à Paris.

Madame la Ducheſſe de BARWICK.

M. BAUDARD, premier Commis des Entrées de Paris.

M. l'Abbé BAUDELOT, Promoteur de l'Egliſe de Laon.

M. BAUDELOT, Maître de Forges de Signy-l'Abbaye.

M. BAUDOUIN, Brigadier d'Infanterie.

M. BAWER, TREUTTEL & Compagnie, Libraires, à Strasbourg, *pour deux Exemplaires.*

M. l'Abbé de BELIARDY.

M. le Marquis de BELMONT, Maréchal de Camp.

M. l'Abbé BENOIST, Bibliothécaire du Grand Séminaire de Saint-Sulpice.

M. BERGERET, Libraire à Bordeaux, *pour douze Exemplaires.*

M. Samuel BERTHOUD, Libraire à Cambray.

M. BERTIN, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, *pour deux Exemplaires.*

M. BERTIN, Conſeiller à la Cour des Monnoies.

M. l'Abbé le BERT, Vicaire de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque.

M. BILLAUDEL, Avocat en Parlement.

M. de BILLY, Commiſſaire des Guerres.

M. BLAIZOT, Libraire à Verſailles.

M. du BOIS, Conſeiller au Châtelet.

M. BOITET de BOYSSY.

M. de la BORNE, Ecuyer, Porte-Manteau du Roi.

M. BOUCHER, Marchand Mercier.

M. de BOUGAINVILLE.
M. le Comte de BRAHÉ.
M. le Maréchal de BROGLIE.
M. l'Abbé BRUGET, de la Maison & Société de Sorbonne, Procureur du Collége Mazarin.
M. BRUNET.
M. le BRUN.
M. BUCQUET, Avocat en Parlement.
M. le Comte de BUFFON.
M. l'Abbé BULOT.
M. de BURE, fils aîné, Libraire à Paris.
M. l'Abbé BUTLER de KILCOP.

C.

M. C***.
M. le CAMUS, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.
M. l'Abbé CANTUEL de BLÉMUR, Curé de Saint-Severin.
M. le Comte de CARAMAN, Maréchal des Camps & Armées du Roi.
M. CARON, Libraire à Amiens.
M. CASENEUVE, Négociant François, à Livourne.
Madame la Marquise de CASSINI.
M. le Marquis de CASTEL-BAJAC.
M. le CAUCHOIS, Sous-Principal du Collége Royal de Rouen.
Madame de CHABRILLANT, Abbesse de l'Abbaye-aux-Bois.
M. CHAIX de LOCHES, Trésorier de France.
M. le Chevalier de CHAMPIGNY, Lieutenant-Colonel de Cavalerie.
M. l'Abbé CHANONY, Chanoine de Beauvais.
MM. CHAPPUIS, frères, Libraires à Bordeaux, *pour deux Exemplaires.*
M. CHARBONNEL, Directeur & Receveur-Général des Domaines du Roi, à Grenoble.

M. le Chevalier de CHASTELUX, de l'Académie Françoise.
M. le Comte du CHATELET, Chevalier des Ordres du Roi.
M. du CHATELET, Officier aux Gardes Françoises.
Madame la Duchesse de CHEVREUSE.
M. Barthelemi CHIROL, Libraire à Genève.
M. le Duc de CHOISEUL, Pair de France, Ministre d'Etat, &c.
M. le CLAIRE de SEPCHENES.
M. Richard CLAYTON, à Londres.
M. CLEMENDOT, fils.
M. CLICQUOT de BLERVACHE, Inspecteur-Général du Commerce.
M. CLOUSIER, Imprimeur, *pour vingt-quatre Exemplaires.*
M. COCHIN, Chevalier des Ordres du Roi, & Garde des Dessins du Cabinet de Sa Majesté.
M. le Chevalier de COIGNY.
M. le Vicomte de COIGNY.
M. COLSON, Avocat en Parlement, Prévôt de Vienne-le-Château en Argonne.
M. COQUELEY de CHAUSSEPIERRE, Avocat au Parlement & Censeur Royal.
M. l'Abbé de COSTOS, Prébendé de l'Eglise de Toulouse.
M. de la COUR, Curé de Boubiez, en Vexin.

D.

M. le Chevalier DANTAN.
M. DARDET de MINERAIS, Secrétaire & Garde des Archives de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé.
M. DAUBENTON.
M. DELORME, Receveur-Général des Finances.
M. DESPILLY, Libraire à Nantes.
M. l'Abbé DESPLASSES, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Archidiacre de Brie.
M. DESPREZ de BOISSY.
M. DIMIER, Commandeur de la Mercy.

M

M. DIZIÉ, Substitut de M. le Procureur-Général au Parlement de Paris.

M. le Chevalier DROMGOLE.

M. le Comte de DROMGOLD, Colonel au service de France.

M. DUBERTRAND, Principal du Collége de Navarre.

M. DUMOULIN, *pour deux Exemplaires.*

M. DUPONT, Inspecteur-Général du Commerce.

Madame DUPRÉ de SAINT-MAUR.

M. DURAND, neveu, Libraire à Paris.

E.

M. le Chevalier d'EGREMONT.

S. A. S. Monseigneur l'ELECTEUR DE BAVIERE.

M. d'EPRÉMÉNIL, Conseiller au Parlement de Paris.

M. le Comte d'ESCARS, Premier Maître-d'Hôtel du Roi.

Madame la Marquise de l'ESPINASSE LANGEAC.

M. ESPRIT, Libraire à Paris.

Monseigneur l'EVÊQUE Comte de BEAUVAIS.

Monseigneur l'EVÊQUE d'EGÉE.

Monseigneur l'EVÊQUE de PAMIERS.

M. le Chevalier EUZENON.

F.

M. FAGÈS, Avocat au Parlement de Toulouse.

M. FAGONDE, Commissaire des Guerres.

M. FAUVET DUHART, Libraire à Bayonne, *pour deux Exemplaires.*

M. P. FAYE, Libraire à Rochefort, *pour six Exemplaires.*

M. le Marquis de la FERRIERE.

M. FETTINER, Horloger.

M. l'Abbé FOLIOT, Curé de Vincennes.

M. C. FONTAINE, Libraire à Manheim, *pour six Exemplaires.*

M. de FONTANIEU, Intendant & Contrôleur-Général des Meubles de la Couronne.

M. FOUCHER d'OBSONVILLE, Capitaine d'Infanterie.

M. FLON, Libraire à Bruxelles, *pour quatre Exemplaires.*

M. FOURNIER l'aîné, Libraire à Paris.

S. E. M. le Baron de FRANKENBERG, Miniſtre d'Etat de S. A. S. Monſeigneur le Duc de Saxe-Gotha.

M. du FRESNE, Prieur de Saint-André, à Etampes.

G.

M. GAUTIER, Chevalier de Saint-Louis.

M. GAUVRY, Libraire à Bordeaux.

M. l'Abbé GAYET de SANSALE.

M. GUYET, Avocat au Parlement de Paris.

M. le GÉNÉRAL des Chanoines Réguliers des Mathurins.

M. de GENOUILLY, Ecuyer Commandant des Ecuries de la Reine.

M. GEOFFROY d'ASSY, Receveur-Général des Finances.

M. l'Abbé GEOFFROY de RONGOET.

M. GÉRARD.

M. l'Abbé GÉRARD, Chanoine de Saint Thomas-du-Louvre.

M. l'Abbé GIRARD, Chapelain Ordinaire de Monſieur.

M. l'Abbé GODESCARD, Chanoine de Saint-Honoré.

M. GODINEAU, Avocat aux Conſeils du Roi.

M. de GOUVE, Procureur-Général de la Cour des Monnoies.

M. le GRAS, Libraire à Paris.

M. le GRAS, Marquis du Luard, Province du Maine, près la Ferté-Bernard.

M. Yves GRAVIER, Libraire à Gênes.

M. GROSSART de VIRLY, Conſeiller au Châtelet.

Madame la Princeſſe de GUÉMÉNÉ, Gouvernante des Enfans de France.

M. le Comte de GUITRY.

M. GURBER, Secrétaire du Roi.

H.

M. HAY, Colonel des Gardes de la Ville de Paris.

M. HARVOIN, Receveur-Général des Finances.

M. HÉBERT, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye Royale de Saint-Waſt, à Arras.

M. HENNIN, Procureur du Roi à Verſailles.

M. le Marquis d'HERBOUVILLE, Capitaine au Régiment Royal-Navarre Cavalerie.

M. HILL, à Londres.

M. le Baron d'HOLBACH.

M. le Chevalier d'HOZIER, Chambellan de l'Electeur-Palatin.

I.

M. le Chevalier de JANSSIN.

M. de JEAN, Receveur des Décimes, à Toulouſe.

M. ILLHARRART de la CHAMBRE, Officier du Roi.

M. JOGUES des ORMEAUX, Garde des Archives de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

M. JULIEN de BELLAIR.

M. JULIOT, Marchand Bijoutier.

L.

MM. les Frères LABOTTIERE, Imprimeurs & Libraires à Bordeaux, *pour douze Exemplaires.*

M. de LAISTRE, Directeur-Général des Entrées de Paris.

M. LALLEMAND.

M. de LAMOIGNON de MALESHERBES, Miniſtre d'Etat.

M. LANGLOIS, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.

M. de LAVÉDAN.

M. de LAVAN, Avocat à Tarbes.

M. LAUREAU, Libraire à Arras.

M. de LIVANI, Libraire à Chaalons-ſur-Saone, *pour deux Exemplaires.*

M. LOLIÉE, Procureur aux Comptes.

M. le Prince, Abbé de LORRAINE.
M. LORRY, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.
M. le Marquis du LUC.
M. le Comte du LUDE.

M.

M. MAJAULT, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.
M. MAIGRET, Notaire.
M. MALASSIS, Imprimeur & Libraire à Brest.
M. MALEPEYRE de la PLACE, fils, Négociant à Brive-la-Gaillarde.
M. MANDONNET.
M. MARCADÉ, Interprête de Langues.
M. M***.
Madame la Comtesse de la MARCK.
M. le Marquis de MARIGNANE.
M. l'Abbé MARION, Chapelain de l'Hôtel-Dieu de Dourdan.
M. l'Abbé MAYDIEU, Chanoine de la Cathédrale de Troye.
Madame la Princesse de MARSAN, Gouvernante des Enfans de France.
M. Thomas MASI & Compagnie, Libraires à Livourne, *pour douze Exemplaires.*
Madame la Comtesse de MAULDE.
M. MAUROY.
M. le Baron de MÉNOUSE.
M. MÉREY, Secrétaire du Roi.
M. le Vicomte de MÉRINVILLE, Lieutenant-Général des Armées du Roi.
M. MILLET de MONTARBI, Contrôleur-Général du Marc d'or.
M. le Marquis de MIRABEAU.
M. le Comte de MORANGIÉS, Maréchal des Camps & Armées du Roi.
M. MOREL, Greffier en chef du Parlement de Toulouse.

M. J. MOLINI, Négociant à Florence, *pour douze Exemplaires.*

M. de MONCLOUX, Fermier-Général.

M. de MONDION, Commiſſaire-Général de la Marine, du Département de Breſt.

M. l'Abbé MORELLET.

Mademoiſelle de MONSAUGE.

M. de MONTARAN, Pere, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce.

M. l'Abbé de MONTEIL, Archidiacre & Grand-Vicaire de Pamiers.

M. le Marquis de MONTMORENCY.

M. MONTASSIER, Marchand Bonnetier.

M. le Comte de MONTRÉAL.

M. MOUTARD, Imprimeur de la Reine, *pour douze Exemplaires.*

M. l'Abbé Comte de MOYRIA de MAILLAC, Grand-Chantre de Saint-Claude, *Neveu de l'Auteur.*

M. MUIRON, Fermier-Général.

N.

M. NERVET.

M. le Comte de NEUILLY, premier Maréchal des Logis de Monſeigneur le Comte d'Artois.

M. le Maréchal Duc de NOAILLES.

M. le NOIR de LALLY, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

M. le NOIR de PASDELOUP, Commiſſaire des Guerres, à Bordeaux.

M. J. NOURSE, Libraire du Roi à Londres, *pour deux Exemplaires.*

M. NYON, Libraire à Paris, *pour deux Exemplaires.*

O.

M. ODILE, Maître Particulier des Eaux & Forêts, à Dourdan.

M. ONFROY, Libraire à Paris.

P.

M. PARENT, Président à la Cour des Monnoies.
M. PARISOT, Libraire à Angers, *pour deux Exemplaires.*
M. PASQUIER, Conseiller au Parlement de Paris.
M. PAUFFIN, Avocat en Parlement.
MM. les Frères PERISSE, Imprimeurs-Libraires à Lyon.
M. le Chevalier de PERRIN, Commissaire des Guerres, de la Société Royale des Sciences & des Arts de la Ville de Metz.
M. PERROT, ancien Commis des Bureaux de la Guerre.
M. PHILIPPOT, Imprimeur & Libraire à Bordeaux, *pour six Exemplaires.*
M. PIERRE, Premier Peintre du Roi.
M. PIERRES, Imprimeur, *pour vingt-quatre Exemplaires.*
M. PINGRÉ, Chanoine Régulier, Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste-Géneviève, de l'Académie Royale des Sciences.
M. POISSONNIER, Conseiller d'Etat, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur Régent de la Faculté de Médecine.
M. POIVRE, Chevalier des Ordres du Roi, ancien Intendant de l'Isle de France.
Madame la Comtesse DIANE de POLIGNAC.
Madame la Comtesse JULE de POLIGNAC.
Madame la Comtesse de PONS.
M. PORCHON de BONVAL, Notaire.
M. le Comte de la PORTE, Capitaine au Régiment d'Auxerrois.
M. l'Abbé de la PORTE.
M. de PRAMONT, Colonel de Dragons.
M. le Duc de PRASLIN.
M. de PRÉMIOT, Maire de la Ville de Nantes.
M. de PRESSIGNY, Fermier-Général.
M. PRIEUR.
M. le PRIEUR, ancien Imprimeur du Roi.

Q.

M. Quettan.

R.

M. Remelin, Libraire à Rennes.

MM. Reycends, frères, Libraires à Turin, *pour quatre Exemplaires.*

M. de Reynaud, Conseiller au Parlement du Dauphiné.

M. l'Abbé Riballier, Grand-Maître du Collége Mazarin.

M. le Maréchal Duc de Richelieu.

MM. Rigaud, Pons & Compagnie, Libraires à Montpellier, *pour douze Exemplaires.*

M. Rivalz de Ginéla.

M. Robert, Maître des Requêtes.

M. Robiquet, Libraire à Rennes.

M. le Marquis de la Roche-Aimon, Colonel du Régiment Royal-Navarre Cavalerie.

M. le Duc de la Rochefoucauld.

M. le Roi de Petitval.

M. le Président Rolland.

M. Rosset, Libraire à Lyon, *pour trois Exemplaires.*

M. Roullier.

M. de la Rue, Commissaire des Poudres & Salpêtres de la Province du Bourbonnois.

S.

M. Simon Sacarau, Libraire à Toulouse, *pour douze Exemplaires.*

M. de Saint-Lambert, de l'Académie Françoise.

M. le Comte de Saint-Priest, Ambassadeur à Constantinople.

M. le Comte de Sampigny, ancien Officier des Mousquetaires Noirs.

M. de Saint-Sauveur, Maître des Requêtes.

M. SAVOYE, Libraire à Paris, *pour quatre Exemplaires.*

M. SAYDE, le fils.

M. SENGER, de Wurtemberg.

Le Révérend Père SÉRANE, à Toulouſe.

M. le Comte de SENSHEIM, Miniſtre des Affaires Etrangères de S. A. S. Monſeigneur l'Electeur de Bavière.

M. Georges-Henry SIEVEKING.

M. SIMON, Imprimeur du Parlement de Paris.

M. le Baron de STJERNELD.

M. de la SOURCE, Contrôleur-Général de la Maiſon du Roi.

T.

M. l'Abbé du TERNEY, Confeſſeur de Madame Louiſe de France.

M. l'Abbé TERRAY de BARNAY, Conſeiller Honoraire au Parlement.

M. TERRAY, Intendant de Montauban.

M. le Comte de TESSÉ, Grand d'Eſpagne, Premier Ecuyer de la Reine, Chevalier des Ordres du Roi.

M. le Comte de THIARD.

M. le Marquis de THIBOUTOT, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel du Régiment de la Fére, du Corps Royal de l'Artillerie.

M. de THELLUSSON.

M. le Marquis de THEMINES.

M. THILORIER, Maître des Requêtes.

Le R. P. THOMAS, Bibliothécaire des Auguſtins de la Place des Victoires.

M. de TOLOZAN, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce.

M. le Comte de TRESSAN.

M. le TOURNEUR, Cenſeur Royal.

M. de la TOUR.

M. le Marquis TURGOT, Brigadier des Armées du Roi.

M.

M. TURGOT, Miniſtre d'Etat.

M. le Comte TURPIN de CRISSÉ, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

M. TURPIN, Avocat aux Conſeils du Roi.

V.

M. l'Abbé VALESQUE, Vicaire-Général de Coutances.

M. VALET de RÉGAGNAC.

Mademoiſelle de VASSAUX, à Brieul-ſur-Meuſe.

Madame veuve Joannet VATAR, Libraire à Rennes.

M. VATAR, fils aîné, Libraire à Nantes.

M. le Comte de VAUDREUIL.

M. de VAUVILLIERS, Lecteur & Profeſſeur Royal en langue Grecque.

M. le Comte de VERGENNES, Miniſtre & Secrétaire d'Etat.

M. le Marquis de VILLETTE, Maréchal-Général des Logis de la Cavalerie.

M. de VIÉMÉRANGE, Conſeiller au Parlement de Metz.

M. VRAY, Profeſſeur-Emérite.

M. le Duc d'URSEL, Gouverneur de Bruxelles.

W.

M. WAROQUIER, Libraire à Soiſſons, *pour quatre Exemplaires.*

M. WATELET, de l'Académie Françoiſe.

M. WILLIAM OWEN, Libraire à Londres.

M. WILLIG.

Y.

M. le Comte d'YECK.

N. B. *Nous donnerons à la ſeconde livraiſon, c'eſt-à-dire, en tête du Tome III, un ſupplément à cette Liſte, pour MM. les Souſcripteurs qui ſe ſont préſentés trop tard, & pour ceux dont les Libraires étrangers ne nous ont pas fait encore parvenir les noms.*

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, l'*Hiſtoire générale de la Chine, ou les Annales de cet Empire*, traduites du Chinois par le Père de Mailla, Jéſuite, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce quatre Décembre mil ſept cent ſoixante-quinze.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILÉGE.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT, notre Amé le Sieur Abbé GROSIER, nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public : l'*Hiſtoire générale de la Chine, ou les Annales de cet Empire, traduites du Chinois, par le P.* DE MAILLA, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant,

ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL, qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires: car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le trente-unieme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent soixante-quinze, & de notre Règne le deuxième. Par le Roi en son Conseil.

LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 488, fol. 73, conformément au Règlement de 1723, qui fait défenſes, Article IV, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge d'en fournir à la ſuſdite Chambre huit Exemplaires, preſcrits par l'Article CVIII du même Règlement. A Paris, ce 5 Janvier 1776.

HUMBLOT, Adjoint.



DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DE M. L'ABBÉ GROSIER.

LE grand corps d'Hiſtoire que nous publions, manquoit à la Littérature de tous les Peuples de l'Europe. Nous ne chercherons point à en exagérer le mérite par de vains éloges : il ſuffira d'indiquer ſon objet, & d'expoſer ſes caractères d'authenticité, pour en faire connoître toute l'importance.

Parmi les différentes parties des arts & des ſciences, qui ont été cultivées à la Chine, l'étude de l'hiſtoire a toujours occupé le premier rang ; & cette ſage Monarchie eſt peut-être la ſeule, où le ſoin de tranſmettre à la poſtérité le ſouvenir des évènemens publics, ait été regardé comme une fonction d'Etat. Ce zèle pour la conſervation des monumens hiſtoriques, a produit chez ce peuple un nombre prodigieux d'écrivains; mais dans cette

multitude d'Ouvrages qu'ils ont laiſſés, les Chinois diſtinguent leurs *Grandes Annales*, dépôt général où ſont conſignés, par ordre des tems, tous les faits qui concernent leur monarchie, depuis l'époque de ſa fondation; hiſtoire authentique, avouée de toute la nation, rédigée de ſiècle en ſiècle, ſous les yeux du gouvernement, & dont le fil non interrompu s'étend preſque juſqu'à nos jours. L'autorité de ces annales eſt irréfragable à la Chine, & les lettrés de cet empire témoignent, pour cette collection, une eſtime qui tient de la vénération. Inſtruits des meſures ſcrupuleuſes qui ont été priſes, ſous chaque dynaſtie, pour la confection de cette grande hiſtoire, également informés des ſoins, du travail, & des frais immenſes qu'elle a coûtés, comme du mérite des grands hommes qui l'ont ſucceſſivement continuée; à portée d'ailleurs de connoître la critique ſévère qui dirige le tribunal de l'hiſtoire dans l'examen de tout ce qu'il approuve, ces lettrés croiroient inſulter à la raiſon, & ne devoir admettre aucun principe de certitude hiſtorique, s'ils formoient quelques doutes ſur la véracité de ces annales.

L'Hiſtoire de la Chine n'exiſtoit pas encore pour l'Europe. La *Deſcription Géographique, Hiſtorique, Politique, &c.* de cet empire, rédigée par le Père Duhalde, les *Lettres Edifiantes*, la *Chine Illuſtrée* du Père Kirker, & les relations multipliées des Voyageurs, nous avoient fait connoître, il eſt vrai, les mœurs, les uſages, les arts, & les productions de cette vaſte contrée; mais nous

n'avions aucune hiſtoire étendue, où fuſſent rapportés les évènemens des règnes de cette foule de Souverains, qui ont formé les vingt-deux dynaſties, ou familles Impériales, qu'on a vu s'aſſeoir ſur le trône de la Chine. On ne connoît en ce genre que la petite hiſtoire latine, en un volume *in*-12, du Père Martini; abrégé fort court, qui ne contient que la ſuite & la ſucceſſion des Princes, avec quelques anecdotes de leurs règnes, extraites des annales: encore l'Auteur n'a-t-il conduit cet abrégé que juſqu'à l'Ere Chrétienne. C'étoit cependant à ce petit ouvrage du Père Martini, que ſe réduiſoient toutes nos connoiſſances hiſtoriques ſur les Empereurs Chinois, dont, pour mieux dire, nous ne poſſédions encore que la ſimple nomenclature. Le Père Duhalde, en traduiſant cet opuſcule en François, en a compoſé ſes *faſtes*; les Auteurs Anglois de l'*hiſtoire univerſelle* ſe ſont vus réduits à puiſer dans la même ſource, & il en a été de même de tous ceux qui ont entrepris d'écrire ſur les dynaſties Chinoiſes. Le travail, auquel s'eſt livré le Père de Mailla, embraſſe donc une matière également neuve & intéreſſante pour tous les ſavans de l'Europe, & ſon ouvrage devient le monument le plus complet qui ait été publié ſur la Chine.

Ces annales, par la nature & la variété des objets qu'elles raſſemblent, ne le cèdent en intérêt ni à l'hiſtoire des Romains & des Grecs, ni à celle d'aucun peuple moderne de l'Europe. On y trouve une politique ſoutenue, des révolutions, des guerres, des conquêtes, des intrigues

de cour, des traits étonnans de générosité, de grandeur d'ame, de courage, de dévouement pour la patrie; on y suit les progrès de la civilisation chez un grand peuple; on y observe la marche lente & graduelle qu'a tenue l'esprit humain dans la découverte des arts; & l'on s'y instruit du caractère, des mœurs, & des usages d'une foule de nations de l'Asie, tant anciennes que modernes, qui jusqu'ici ne nous avoient encore été connues que très-imparfaitement.

De savans missionnaires, par leurs correspondances, nous avoient fait connoître depuis long-temps le mérite de ce grand corps d'histoire, qui embrasse, un espace de plus de quatre mille ans. La plupart des souverains de l'Europe, & plusieurs particuliers curieux, s'empressèrent de faire venir à grands frais le texte original de ces annales, & en enrichirent leurs bibliothèques: celle du roi de France en possède plusieurs magnifiques exemplaires. Mais cette histoire, écrite en une langue, la plus difficile & la plus compliquée qui soit dans l'univers, étoit plutôt un monument de curiosité, qu'une source utile, ouverte au commun des lecteurs; puisqu'il ne se trouvoit dans nos académies qu'un très-petit nombre de savans, en état de la consulter. La version que nous publions, dûe au travail opiniâtre du missionnaire françois, va mettre désormais tous les gens de lettres de l'Europe à portée de puiser, dans cette source originale, des connoissances sûres, précises, & détaillées, sur ce qui concerne l'état ancien & moderne,

moderne, l'établiſſement, les progrès, les guerres & les révolutions de l'empire Chinois.

La république des lettres doit à un concours de circonſtances heureuſes cette importante traduction. Après la célèbre révolution, qui, vers le milieu du dernier ſiècle, a fait paſſer ſous la domination tartare le vaſte empire de la Chine, *Kang-hi* monta ſur le trône que lui avoit acquis la valeur de ſes ancêtres, & l'occupa pendant ſoixante ans. Ce prince, ami & protecteur des arts, qui les cultiva lui-même, & fut, au fond de l'Aſie, ce qu'avoient été dans l'Europe les François I, les Coſme, les Léon X, n'eut pas plutôt terminé les guerres, qui troublèrent les premières années de ſon règne, qu'il ſe livra tout entier à ſon goût pour la littérature & les ſciences. Jaloux d'accréditer ſa langue maternelle, & d'en perpétuer l'uſage, il réſolut d'abord de procurer à la nation *Mantcheou* (1), une verſion fidèle de la grande hiſtoire Chinoiſe : il aſſembla, dans cette vûe, ce que l'empire avoit de plus habiles lettrés dans les deux langues, en compoſa divers tribunaux, & leur fit exécuter cette traduction Tartare. L'idée de *Kang-hi* fit naître au père de Mailla (2), qui ſe trou-

(1) C'eſt ainſi qu'on appelle les conquérans Tartares, qui ont ſoumis la Chine, & qui la gouvernent encore aujourd'hui.

(2) Le véritable nom de ce Miſſionnaire eſt *Moyria de Maillac.* Il naquit dans la province de Bugey, au Château de *Maillac*, qui depuis cinq cens ans eſt dans ſa famille. Cette maiſon eſt très-ancienne & a joui des emplois les plus brillans, lorſque les pro-

voit alors à la cour *Pé-kin*, celle de tenter une verſion Françoiſe de la même hiſtoire; ſes eſſais furent heureux, & ſes amis, auxquels il les communiqua, ne lui permirent plus de diſcontinuer ce travail. Enfin cet habile & labo-

---

vinces de Breſſe & de Bugey étoient ſous la domination des Ducs de Savoie. Le P. de Mailla (nous continuons de l'appeller ainſi, puiſqu'il n'eſt connu que ſous ce nom) a eu deux de ſes grands oncles Comtes de Lyon, il y a plus de deux ſiècles; & ſes neveux & nièces ſont encore dans les Chapitres nobles de la province de Franche-Comté. Son neveu, M. le Comte de Moyria de Maillac, poſſède aujourd'hui les terres de ſon nom. Nous tenons ces éclairciſſemens d'un autre neveu du Miſſionnaire, M. l'Abbé de Moyria de Maillac, Grand-Chantre de l'Egliſe cathédrale du noble Chapitre de St-Claude.

Le P. de Mailla eſt un des Miſſionnaires François auxquels nous ſommes redevables de la grande & magnifique carte de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe, levée par ordre de *Kang-hi*, & gravée en France en 1732. L'empereur, auquel on fit connoître ſes talens, le choiſit pour dreſſer, avec les PP. Régis & Henderer, les cartes particulières des provinces de *Ho-nan*, de *Hou-kouang*; de *Fo-kien*, de *Kiang-nan*, de *Tché-kiang*, & celle de l'Iſle *Formoſe*: de retour de ces contrées, le père de Mailla rendit compte à l'empereur de ſon travail, & ce prince en fut ſi ſatisfait, qu'il l'attacha dès ce moment à ſon ſervice, & le fixa dans ſa cour. Ce célèbre Miſſionnaire y mourut le 28 Juin 1748, dans la 79e année de ſon âge, après un ſéjour de 45 ans à la Chine. Plus de 700 perſonnes aſſiſtèrent à ſes obsèques; on vit même pluſieurs Mandarins, qui l'avoient connu, paroître en habit de deuil dans les rues de *Pé-kin*; tandis que d'autres accompagnoient la niche, où l'on avoit placé, ſur un ſatin jaune, l'ordre, par lequel l'Empereur, actuellement régnant, accordoit 1500 livres de notre monnoie pour faire les frais de ſes funérailles.

rieux miſſionnaire a eu le courage & la conſtance d'exécuter ſeul cette entrepriſe, qui paroiſſoit devoir exiger les forces, la vie, & les lumières de pluſieurs hommes réunis. Le père de Mailla étoit d'ailleurs plus en état que tout autre de faire paſſer ce grand ouvrage dans notre langue : on peut dire que peu d'Européens ont porté auſſi loin que lui la connoiſſance de l'hiſtoire & de la littérature des Chinois. Une étude opiniâtre, ſecondée d'une mémoire heureuſe, lui avoit rendu familiers leurs caractères, leurs arts, leurs ſciences, leur mythologie ; il poſſédoit tous leurs anciens livres, & il étonnoit les lettrés mêmes, lorſqu'il en diſcouroit avec eux.

En 1737, le père de Mailla, fit paſſer ſon manuſcrit en France, où il devint bientôt l'objet de la curioſité comme de l'admiration des ſavans. M. Fréret, entr'autres, juge éclairé en ce genre de littérature, en avoit conçu une ſi haute idée, qu'il voulut lui-même en être l'éditeur, & ſe charger des ſoins de ſa publication. On voit par ſes lettres, que j'ai entre les mains, qu'il deſiroit que cet ouvrage fût imprimé au Louvre, & aux frais du Roi : *Je ſouhaite*, écrivoit-il, *plus ardemment que qui que ce ſoit, de voir cette hiſtoire imprimée, & je travaillerai au* Proſpectus *qui doit l'annoncer ; mais je voudrois bien que cet ouvrage important ne paſſât point par les mains des Imprimeurs ordinaires : il me ſemble que ce ſeroit une entrepriſe digne de l'imprimerie Royale, & que la publication de cette hiſtoire authentique de la Chine, devroit être revêtue en*

France d'une autorité, ſemblable à celle avec laquelle elle a paru à la Chine, par les ordres de l'empereur Kang-hi, &c. On voit, par ces mêmes lettres, que cet académicien avoit déja fait des démarches, pour obtenir cette faveur de la cour; mais la mort de quelques perſonnes en place, occaſionna des difficultés & des lenteurs. Il ne ceſſa cependant pas de s'occuper du projet de cette édition, & le public la devroit à ſes ſoins, ſi la mort, qui le ſurprit lui-même, lui avoit permis de l'exécuter. Quelque deſir qu'aient témoigné les gens de lettres de voir paroître cette hiſtoire Chinoiſe, des raiſons particulières, & une chaîne d'évènemens, qu'il ſeroit inutile de développer ici, en ont encore fait, dans la ſuite, ſuſpendre la publication.

La révolution qui détruiſit en France la ſociété des Jéſuites, fit tomber cet important manuſcrit, qui avoit été dépoſé dans la bibliothèque du grand collége de Lyon, entre les mains du miniſtère public. Les magiſtrats, nommés pour former le bureau d'adminiſtration des deux colléges de cette ville, portèrent d'abord leur attention ſur l'ouvrage du P. de Mailla, dont ils devenoient poſſeſſeurs. Ils en firent collationner avec ſoin toutes les pages, & cette grande hiſtoire fut trouvée parfaitement complette. Mais comme ce manuſcrit, écrit ſur papier Chinois, avoit un peu ſouffert dans le tranſport, & entre les mains de ceux qui l'avoient parcouru, MM. les adminiſtrateurs, dans le deſſein de mieux aſſurer ſon exiſtence pour l'avenir, crurent devoir encore en faire tirer une ſuperbe copie.

Les cartes, en venant de la Chine, avoient été collées ſur toile, & cette précaution nous les a fait parvenir également dans toute leur intégrité. Je dois ici l'hommage public de ma reconnoiſſance à MM. les adminiſtrateurs du bureau des colléges de Lyon. Le prélat éclairé (1) qui préſide ce bureau, ainſi que chacun des membres qui le compoſent, ont témoigné le plus vif empreſſement pour la publication de l'ouvrage du P. de Mailla, & c'eſt à leur zèle & aux facilités qu'ils ont bien voulu m'ouvrir, que notre littérature eſt redevable de cette édition : jaloux d'étendre nos connoiſſances hiſtoriques, ils auroient cru ſe rendre coupables envers la république des lettres, s'ils l'euſſent privée plus long-temps de ces annales Chinoiſes, les ſeules qui puiſſent fixer nos doutes & nous communiquer des lumières certaines ſur cette monarchie ſi intéreſſante, la plus vaſte & la plus ancienne de l'univers (2).

Je crois devoir placer ici quelques obſervations générales ſur la fidélité de l'hiſtoire Chinoiſe. Je n'ignore pas qu'elle a trouvé en Europe un grand nombre de contradicteurs ; l'antiquité de cet empire étonne, & notre orgueil humilié ſe perſuade avec peine qu'il exiſte, à l'ex-



(1) M. de Malvin de Montazet, Archevêque de Lyon, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe.

(2) Le Manuſcrit du P. de Mailla m'a été cédé, en toute propriété, par acte paſſé pardevant Notaires, en date du 3 Août 1775.

trémité de l'Aſie, un peuple qui obſervoit déja le cours des aſtres, qui avoit des loix, des arts, des académies, des philoſophes, lorſque nous errions encore, en hordes ſauvages, dans les forêts de l'Allemagne & du nord. On objecte, & l'on ne ceſſe de répéter, que l'origine des Chinois, & les premiers temps de leur hiſtoire, ſont enveloppés d'une obſcurité profonde : mais quand j'admettrois la ſolidité de cette objection, que peut-il en réſulter ? L'origine même des peuples de la France eſt-elle plus certaine, mieux connue, mieux établie ? N'a-t-elle pas donné lieu à une foule d'opinions contraires, & de ſyſtêmes oppoſés ? En conclura-t-on, que cette incertitude, qui n'affecte que quelques ſiècles, doit rendre également ſuſpectes la ſuite & la totalité de notre hiſtoire ?

De ſemblables ténèbres couvrent le berceau de la plupart des grands empires, & cette obſcurité, répandue ſur leur origine, paroît découler de la nature même des établiſſemens politiques. En effet, les ſociétés naiſſantes s'occupent peu du ſoin d'écrire leur hiſtoire : des beſoins plus preſſans emportent toute l'attention du fondateur & de la nation qui ſe forme. Des hommes à raſſembler ; une police, des loix, un gouvernement à établir ; les premiers arts à inventer, des villes à conſtruire, des terres à défricher, des ennemis à combattre : tels ſont les objets vers leſquels ſe tournent d'abord toutes les vûes publiques. Ce n'eſt qu'après pluſieurs générations, lorſqu'un peuple a pris ſa forme & ſa conſiſtance, qu'il ſonge à rédiger ſes

faſtes. Mais à cette époque, les rédacteurs ſe trouvant pour l'ordinaire dépourvus de mémoires ſur les premiers temps, & n'ayant d'autre guide, pour en tracer l'hiſtoire, qu'une tradition vague, incertaine, & altérée, c'eſt alors que la crédulité, l'ignorance, l'amour du merveilleux, & le deſir d'une origine illuſtre, enfantent ces ſyſtêmes abſurdes de chronologie, ces deſcendances extravagantes, & toutes ces fictions ridicules, qu'on lit à la tête des annales de preſque tous les peuples.

La Chine a auſſi ſes fables & ſes ſiècles de mythologie, adoptés par le peuple : mais la partie éclairée de la nation, les a toujours diſtingués des temps hiſtoriques, & tous les ſavans de cet empire s'accordent ſur l'époque qui les ſépare dans leurs annales. En général, j'oſe avancer que ſi quelque hiſtoire ancienne préſente des caractères frappans de certitude & d'authenticité, c'eſt ſans contredit celle des Chinois. Quel intérêt peut-on d'abord ſuppoſer qu'ils aient eu d'altérer la vérité, dans la rédaction de leurs faſtes? Séparés du reſte des nations de l'Aſie par les barrières naturelles de leur empire, comme par le ſyſtême politique de leur gouvernement, qui leur a toujours interdit toute communication au-dehors, ils ne devoient point connoître cette émulation nationale, qui porte ſouvent un peuple à s'exalter, pour s'attirer l'eſtime & le reſpect de ſes voiſins. Leur hiſtoire, écrite avec cette ſimplicité noble, qui tient aux mœurs des premiers temps, ne paroît avoir eu d'autre objet que l'inſtruction de la

poſtérité : elle expoſe les faits ſans ornement, & les accompagne quelquefois de réflexions & de maximes morales, qu'on a jugées propres à ſervir de règles de conduite aux peuples, aux grands & aux rois. Le deſir ſeul de la vérité ſemble avoir dirigé la plume des hiſtoriens Chinois : ils n'affirment point ce qu'ils regardent comme douteux, ils s'arrêtent où les autorités leurs manquent, & lorſqu'ils ne s'accordent point entr'eux ſur quelque fait, ils propoſent les motifs de leur opinion, & laiſſent au lecteur la liberté de porter ſon jugement.

La ſincérité des écrivains Chinois ſe trouve encore garantie par une formalité, qui s'eſt conſtamment obſervée à la Chine, & qui me paroît bien propre à écarter le menſonge des faſtes d'un peuple. Cette formalité conſiſte à ne rédiger les faits du règne d'un empereur, qu'après l'extinction de ſa race entière, ou lorſque le trône a paſſé dans une autre famille. Pendant le cours d'une dynaſtie, les hiſtoriens publics recueillent chaque jour les faits dont ils ſont témoins ; ils les inſcrivent ſur des feuilles volantes, &, ſans ſe communiquer leurs obſervations les uns aux autres, ils les dépoſent dans une eſpèce de coffre, ou bureau, ſcellé de tous les ſceaux de l'empire, & auquel on a pratiqué une ouverture, propre à recevoir les papiers qu'on y jette. Ce bureau reſte inviolablement fermé, tant qu'une même famille impériale ſubſiſte ſur le trône; mais lorſqu'une autre la remplace & lui ſuccède, on raſſemble ces mémoires, on les confronte, on les diſcute,

& d'après ceux qu'une critique sévère a adoptés, le gouvernement fait écrire l'histoire de la dynastie qui a précédé. C'est de toutes ces parties réunies que s'est formé le grand ouvrage dont nous annonçons la traduction.

Que les détracteurs de la nation Chinoise imaginent, s'il est possible, des mesures & des moyens plus sages pour assûrer la fidélité de l'histoire, & qu'ils nomment un peuple en Europe, qui puisse produire, en faveur de la sienne, des preuves égales d'authenticité. Combien existe-t-il d'annales que nous ne suspectons pas, & qui présentent néanmoins plus de caractères de supposition! Nous croyons, par exemple, à celles des Egyptiens; nous admettons la suite presque éternelle de leurs dynasties & de leurs rois; nous citons les merveilles de Memphis, les cent portes de Thèbes, & les conquêtes de Sésostris: mais quels garans avons-nous de la vérité de ces faits? Un petit nombre de monumens informes, des marbres & des colonnes brisées, des ruines à demi consumées par le temps, quelques restes d'inscriptions, écrites en une langue éteinte, que nous n'avons jamais entendue, & dont nos plus laborieux antiquaires ont à peine deviné l'alphabet. Les Egyptiens ne nous ont rien laissé d'écrit sur leurs fastes; leurs prêtres seuls étoient les dépositaires de leur histoire, comme de leurs sciences; & c'est de ces prêtres qu'Hérodote, & les autres Grecs, ont recueilli verbalement ce qu'ils nous ont transmis sur cet ancien peuple. Le goût connu des Grecs pour le merveilleux, devroit

nous inſpirer peut-être une juſte défiance ſur la fidélité de leurs récits : s'ils ont ſemé la fable & le menſonge juſques dans leur propre hiſtoire, croira-t-on qu'ils aient été plus ſincères, en écrivant celle des Egyptiens ? Si cependant on admet celle-ci, à quel titre oſera-t-on rejetter les annales Chinoiſes, qui préſentent tous les caractères de certitude & d'authenticité dont elles puiſſent être revêtues? Ce n'eſt point, en effet, par des mains étrangères, ni dans des temps poſtérieurs, que ces annales ont été rédigées; c'eſt par autorité de l'état, & dans le temps même où les faits arrivoient, qu'ils étoient inſcrits & conſignés dans des archives publiques, pour être conſervés à la poſtérité. Toute la nation dépoſe avec confiance en faveur de ſon hiſtoire, tous ſes ſavans & ſes lettrés l'admettent comme inconteſtable ; & qu'on ne croie pas que cet accord unanime ſoit l'effet d'une prévention nationale, ou d'un diſcernement peu éclairé: le fait ſuivant atteſte la rigide impartialité avec laquelle les Chinois jugent leurs anciens monumens.

Parmi les livres canoniques de cet empire qui ſe ſont égarés, on compte le *San-fen*, petit ouvrage où étoient rapportés les principaux évènemens des règnes de *Fo-hi*, *Chin-nong*, & *Hoang-ti.* Vers le commencement de l'Ere-chrétienne, le haſard en fit découvrir une copie chez un particulier. Cet exemplaire portoit tous les caractères de l'antiquité ; mais comme l'ouvrage étoit reſté perdu, l'eſpace de deux cens ans, les lettrés n'osèrent

affirmer que ce fût le véritable *San-fen.* Ils ſe contentèrent de déclarer que l'exemplaire retrouvé étoit hiſtoriquement conforme, à ce qu'on ſavoit par la tradition de l'ancien livre canonique qu'ils regrettoient. Cette ſévérité ſcrupuleuſe doit, ſans doute, écarter tout ſoupçon de crédulité de la part des Chinois; elle annonce un peuple ſage, éclairé, circonſpect, & ſingulièrement jaloux de n'admettre dans ſon hiſtoire que des faits certains & inconteſtables.

Je ne me ſuis nullement propoſé de développer ici toutes les preuves qui établiſſent l'authenticité des livres Chinois, & la certitude de leur chronologie ; cette diſcuſſion me mèneroit trop loin, & me feroit ſortir des bornes que je dois me preſcrire. Ceux de mes lecteurs, qui voudront éclaircir & fixer pleinement leurs doutes à cet égard, peuvent recourir à la ſavante préface du P. de Mailla, dans laquelle cet écrivain trace rapidement l'hiſtoire critique & littéraire des annales Chinoiſes : on y trouve une notice excellente de tous les hiſtoriens, qui, par ordre des empereurs, ont concouru de ſiècle en ſiècle à les rédiger, les temps où ils ont vécu, leur caractère, le degré d'eſtime dont ils jouiſſent dans la nation, ceux dont les ouvrages ont été rejettés, & les raiſons qui ont empêché qu'on ne fît uſage de leurs mémoires. Ils pourront conſulter encore les quatre lettres du même P. de Mailla, ſur la chronologie Chinoiſe, adreſſées à M. Fréret, pour ſervir de réponſe aux *Diſſertations* de cet académicien, inſérées dans les tomes X, XV & XVIIIe, des mémoires

de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres. Ces réponſes, qui n'avoient pas encore été rendues publiques, & que nous avons placées pour ſervir d'introduction à l'hiſtoire Chinoiſe, ſont autant de chef-d'œuvres d'érudition & de ſaine critique.

Ce ſeroit peut-être ici le lieu de détruire les impreſſions défavorables que certaines plumes paſſionnées ont voulu nous donner de la nation Chinoiſe. Dans le nombre de ces écrivains détracteurs, il n'en eſt point ſur-tout qui ait épanché contre elle plus de fiel & d'amertume, ni qui l'ait calomniée avec plus de hardieſſe & de mauvaiſe foi, que l'auteur des *Recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois*. La haîne de cet écrivain contre ces aſiatiques, perce avec la dernière indécence dans toutes les pages de ſon Livre. Il ne les peint que ſous des couleurs odieuſes; il les repréſente comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu, & le plus fripon qui ſoit dans l'univers; il les donne, en un mot, pour la lie des nations. Leur hiſtoire, qu'il n'a jamais lue & qu'il n'a pu lire, n'eſt à ſes yeux qu'un tiſſu mal ourdi de menſonges & d'extravagances; leur extrême population n'eſt qu'une chimère; leurs villes ſont rares & en petit nombre, & leurs terres en friche; les plus ſages de leurs philoſophes, tels qu'un *Confucius*, un *Meng-tſé*, n'ont été que de plats pédagogues, qui n'ont pas même connu les premiers élémens de la morale; ils n'ont fait aucune des découvertes qu'on leur attribue en Europe; leur ſtupidité d'eſ-

prit les rend décidément ineptes pour tous les arts ; ils ſont encore dans l'imbécilité de l'enfance pour la légiſlation ; & leur gouvernement, quoiqu'il ſubſiſte le même & ſans variation depuis plus de trois mille ans, n'eſt qu'un ſyſtême ruineux, chef-d'œuvre de déraiſon, de barbarie, de contradiction, &c. &c. Tel eſt, en peu de mots, le réſumé des aſſertions hardies que M. *Paw*, tranquilement aſſis dans ſon cabinet, à Berlin, prononce ſur un peuple qu'il n'a jamais vu, & qui habite à ſix mille lieues de lui. On pardonneroit peut-être à M. *Paw* le ton magiſtral & tranchant avec lequel il décide, s'il daignoit au moins faire part à ſes lecteurs des autorités qui peuvent fonder ſes opinions particulières ; mais il a le malheur d'être du nombre de ces écrivains qui ont fait de vaſtes lectures, & mal digéré leurs connoiſſances, dont ils ne ſe rappellent plus les ſources. M. *Paw* cite peu, ou cite mal : il marche d'un pas ferme dans la route du paradoxe, & ſi, lorſqu'il ſuit le fil de ſes idées ſyſtématiques, les autorités viennent à lui manquer, il prouve, par le calcul des probabilités & des convenances, que les choſes doivent exiſter de la manière dont il les arrange. Je pourrois extraire de ſon livre près de trois à quatre cens de ces aſſertions, avancées ſans preuves, & qui n'ont d'autres garans que la ſcience particulière & la bonne foi de M. *Paw*. Je m'étois propoſé de juſtifier moi-même cette aſſertion par un examen plus détaillé de ces prétendues *recherches ſur les Chinois*, mais j'apprends que les Miſſionnai-

res, auteurs des nouveaux *Mémoires concernant l'hiſtoire, les ſciences & les arts de la Chine,* viennent d'adreſſer à M. *Bertin,* miniſtre & ſecrétaire d'état, une réfutation complette de l'ouvrage de M. *Paw.* Je me bornerai donc, en attendant que cette réfutation paroiſſe, à mettre ici ſous les yeux de mes lecteurs, quelques exemples des bévues groſſiéres & des infidélités réfléchies de ce détracteur de la nation Chinoiſe.

D'abord un critique, tel que M. *Paw*, auroit dû ſe piquer d'être conſéquent. Il déclare formellement, dans pluſieurs endroits de ſon livre, qu'il rejette, comme faux & ſuſpects, les témoignages des jéſuites françois, & des autres Miſſionnaires qui ont habité la Chine; il les traite ouvertement de *fourbes*, d'*impoſteurs*, d'*exagérateurs enthouſiaſtes*, qui n'ont écrit que pour tromper l'Europe. Cependant lorſque le récit de ces Miſſionnaires s'accorde avec l'opinion qu'embraſſe M. *Paw*, cet écrivain les donne pour ſes garants, & s'envelope, pour ainſi dire, de leur autorité. Il ne balance pas alors de citer les PP. Trigault, le Comte, Fontaney, Contencin, Duhalde, les Auteurs des *Lettres Edifiantes*, &c. Mais ſi ces Miſſionnaires ne ſont que des relateurs infidèles, pourquoi s'étayer de leur nom & de leurs ſuffrages? Et ſi leur autorité doit être admiſe lorſqu'elle confirme les idées conjecturales de M. *Paw*, pourquoi ſeroit-elle ſans poids & de nulle valeur, lorſqu'elle les combat & les détruit? J'en dis autant de l'hiſtoire Chinoiſe, que l'auteur traite, dans un endroit, d'*An-*

nales fabuleuſes , & qu'il cite, dans un autre, comme très-véridiques, lorſqu'il a beſoin d'en emprunter quelque fait pour appuyer ſes aſſertions.

M. *Paw* n'eſt pas un écrivain ſincère; il dénature les faits pour en abuſer. J'en citerai quelques exemples. » La » barbarie des Chinois, dit-il, paroît avoir été très-grande » juſques vers l'an 1122, avant notre Ere; car on dit qu'a- » lors un conquérant, nommé *Vou-vang*, vint avec deux » ou trois mille hommes s'emparer de la Chine, où il fit » quelques loix, & où il tâcha de fixer les habitans, qui » inclinoient encore vers la vie ambulante, puiſqu'ils trans- » féroient ſouvent leurs bourgades, qui n'étoient que des » aſſemblages de cabanes portatives & des tentes «. *Vou-vang* n'étoit ni un avanturier, ni un chef de horde, tel que le repréſente ici M. *Paw*. Il étoit prince de *Tcheou*, & ce ne fut qu'en ſe rendant aux ſollicitations preſſantes de tous les grands de l'état, qui lui faiſoient offrir la ſouveraine puiſſance, qu'il marcha contre l'infâme *Cheou-Sin*, dernier empereur de la dynaſtie des *Chang*. Celui-ci oppoſa une armée nombreuſe à celle de ſon ennemi; mais à peine le ſignal du combat fut-il donné, qu'il ſe vit abandonné de la plus grande partie de ſes troupes, qui mirent bas les armes, & coururent ſe ranger ſous les drapeaux de *Vou-vang*: ce prince, dès le jour même, monta paiſiblement ſur le trône, où l'appelloit le vœu général de la nation. *Vou-vang* ne fit que remettre en vigueur, durant ſon règne, les loix & les ſages coutumes que ſon prédéceſ-

ſeur avoit abrogées; il ouvrit les priſons, rétablit pluſieurs familles illuſtres dans leurs charges, & forma de nouvelles principautés, dont il décora quelques-uns de ſes parens. Dans ce fidèle expoſé, trouve-t-on rien qui nous porte à croire que les Chinois aient été un peuple errant & ſauvage, juſques vers l'an 1122, avant notre Ere? Y voit-on qu'un conquérant inconnu, à la tête d'une poignée de ſoldats, vint à force ouverte s'emparer de la Chine, qu'il la poliça, & *tâcha d'en fixer les habitans, qui inclinoient encore vers la vie ambulante?* Où M. *Paw* a-t-il lu que les Chinois, à cette époque, tranſportoient leurs bourgades, qu'ils habitoient encore dans des cabanes portatives & ſous des tentes? Toujours des aſſertions, & jamais d'autorités qui les prouvent.

M. *Paw* ſe diſtingue par la hardieſſe & la nouveauté des paradoxes : il prétend, dans tout ſon livre, que la Chine eſt très-irrégulièrement habitée, qu'il s'y trouve des landes immenſes, des déſerts, des ſolitudes; que dans l'intérieur des provinces, *il n'y a preſque aucune ombre de culture*, &, qu'en général, *la moitié* des terres de cet empire n'eſt pas miſe en valeur. Voici quelques-unes de ſes preuves. » On peut, dit-il, ſe former là-deſſus des idées aſſez juſtes, » en liſant la deſcription d'un immenſe terrein, où l'em- » pereur *Can-hi* (*Kang-hi*) chaſſa, en 1721, avec l'ambaſ- » ſadeur de Ruſſie : cette ſolitude n'eſt qu'à deux ou trois » lieues de Pé-kin, & on ne ſauroit rien imaginer de plus » ſauvage: *Il y avoit ſix heures*, dit M. Antermony, *que*

» *nous étions à cheval, & quoique nous eussions déja fait*
» *quinze mille d'Angleterre, nous ne voyons pas encore le*
» *bout de la forêt. Nous tournâmes du côté du midi, &*
» *nous arrivâmes dans un terrein marécageux, couvert de*
» *roseaux fort hauts, d'où nous fîmes lever quantité de*
» *sangliers* «. Il est fort plaisant que M. *Paw* infère de ce passage, le peu de culture des terres de la province de de *Pé-tché-li*. Cette solitude, cette forêt immense, forme le parc de *Haï-tsé*, maison de plaisance de l'empereur, située à quelques lieues de *Pé-kin*. N'est-ce pas vouloir en imposer, & se jouer de la crédulité publique, que de travestir ce séjour, destiné aux plaisirs & aux délassemens d'un grand prince, en une lande aride, en un terrein vague, abandonné, que la culture n'a pu vivifier? Ne pourrois-je pas prouver, de la même manière, que la France elle-même est encore un pays inculte, puisqu'on trouve, pour ainsi dire, aux portes de sa capitale, les parcs de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Compiegne, qui sont aussi des forêts immenses & de vastes solitudes, &c.

C'est encore pour étayer la même assertion sur le peu de culture des terres de la Chine, que M. *Paw* falsifie le motif d'un édit, donné sous la minorité de *Kang-hi*, en 1662. » Les conquérans Tartares, dit-il, virent, dès leur
» arrivée à la Chine, les inconvéniens sans nombre, qui
» résultent de l'irrégularité entre les cantons trop peuplés,
» & ceux qui ne le sont pas assez, & ceux qui ne le sont
» point du tout. Là-dessus, ils firent deux choses bien sur-

» prenantes, pour corriger le mal dans sa source. Ils » défendirent le commerce maritime: ensuite ils démoli- » rent, dans six provinces, les habitations qui se trouvoient » à une distance de trois lieues de la mer, & forcèrent » les familles à se retirer plus avant dans le pays «. Le fait que cite ici M. *Paw* est certain; mais il est de toute fausseté que l'intention du gouvernement, en donnant cet édit, ait été de faire refluer la population dans l'intérieur des terres, où elle ne manquoit pas. *Tching-tching-cong*, fameux chef de révoltés, couvroit alors de ses vaisseaux, toutes les mers de la Chine, dont il avoit rendu le commerce peu sûr. Or, il conste, par le témoignage de tous les historiens, que ce fut uniquement pour affoiblir la puissance redoutable de cet ennemi, en le mettant hors d'état de se procurer des vivres, qu'on incendia la plus grande partie des côtes, & qu'on força les Chinois qui les habitoient, de se retirer plus avant dans le pays. La preuve que le ministère impérial de *Pé-kin* n'avoit point d'autre vue, c'est qu'à peine eut-on fait rentrer ces rebelles dans le devoir, qu'on permit aux familles dispersées de se rapprocher de la mer, & de retourner dans leurs anciennes demeures. Que devient, après cette explication, le plan de politique que cet Auteur prête aux Tartares, pour établir une balance de population entre les divers cantons de la Chine?

Les imputations calomnieuses ne coûtent pas même à M. *Paw*; celle que je vais détruire, doit révolter, par sa hardiesse, toute ame honnête & impartiale. Cet Ecrivain

veut persuader à l'Europe que les Chinois sont du nombre de ces peuples superstitieux & barbares, qui versent à grands flots le sang humain sur les tombeaux. Selon lui, l'immolation des esclaves est encore aujourd'hui une des cérémonies observées dans leurs funérailles. » Cet usage, » dit-il, a subsisté à la Chine jusqu'à nos jours; & nous » doutons extrêmement qu'il soit aboli. Ce qui nous fait » naître de grands & de tristes doutes à cet égard, c'est » que les jésuites disent que l'empereur *Can-hi* fit » une loi, par laquelle on défendoit de sacrifier des » esclaves à la mort des princes du sang : & dans un temps » postérieur à cette prétendue loi, on étrangla encore des » femmes aux obsèques du Prince *Ta-vang*, le propre » frère de l'empereur *Can-hi*. Cette exécution est si ré- » cente, que des personnes encore actuellement vivantes » à *Pé-kin*, peuvent en avoir été témoins «.

1°. Il est certain que *Kang-hi* a porté la loi que rappelle ici M. *Paw*. Mais à quelle occasion, & dans quelles circonstances ce prince l'a-t-il publiée ? Ce trait seul va faire connoître avec quel intrépide sang froid notre écrivain sait abuser des faits qu'il compile. Voici quelle a été le motif de cette loi. *Chun-tchi*, le premier des conquérans *Mantcheoux*, qui occupa le trône de la Chine, aimoit éperduement une de ses épouses, que la mort lui enleva en 1660. La douleur que lui causa cette perte, ne connut point de bornes, & il renouvella en faveur de cette reine le détestable usage, pratiqué par les Tartares,

de faire couler le ſang humain dans les funérailles des perſonnes illuſtres. Plus de trente eſclaves furent ſacrifiés. Cette barbare exécution révolta tous les Chinois, dont les mœurs plus douces n'étoient nullement accoutumées à un cérémonial auſſi ſanguinaire : l'horreur qu'ils témoignèrent, en cette occaſion, fut même ſi publique & ſi générale, que *Kang-hi*, étant monté peu de tems après ſur le trône, porta la loi, par laquelle il défendoit à l'avenir de pareils ſacrifices. Ce fait ne pouvoit être ignoré de M. *Paw* : comment donc eſt-il aſſez injuſte pour imputer aux Chinois, une coutume qui n'étoit propre qu'aux Tartares, que ces conquérans avoient apportée de leur pays, & qui ne fut pas plutôt connue à la Chine, qu'elle y fut univerſellement deteſtée ? Comment oſe-t-il citer, en faveur de ſon aſſertion, une loi qui la détruit, puiſque l'exiſtence même de cette loi fournit une preuve éclatante de l'averſion des Chinois pour l'immolation des victimes humaines ?

2°. Je n'ai pu découvrir en aucun endroit que l'Empereur *Kang-hi* ait eu un frère nommé *Ta-vang* : J'ignore ce qui s'eſt paſſé aux obsèques de ce prince ; mais il eſt de la plus grande probabilité que ce qu'en rapporte M. *Paw* eſt controuvé : car ſi cet écrivain n'eſt pas croyable, lors même qu'il donne des faits pour preuves, à plus forte raiſon l'eſt-il moins encore, quand il ne cite, pour garants de ſon opinion, que des témoins vagues & des autorités en l'air, telles que *des perſonnes encore actuelle-*

ment vivantes à Pé-kin. Nous avons d'ailleurs le détail des cérémonies qui furent obſervées, en 1730, aux funérailles de l'oncle de l'empereur actuel. Les honneurs qu'on rendit à ce prince paſsèrent les bornes de l'étiquette ordinaire; mais on n'y découvre rien qui puiſſe donner la moindre vraiſemblance aux ſiniſtres conjectures de M. *Paw.* L'imputation qu'il fait aux Chinois n'eſt pas même fondée pour les temps les plus reculés de leur monarchie: on peut lire, pour s'en convaincre, le Chapitre XXII, de la quatrième partie du *Chou-king*, où ſont rapportés les uſages qui ſe pratiquoient dans les obsèques des anciens rois de la Chine.

La paſſion qui anime M. *Paw* contre les Chinois n'eſt pas adroite; elle eſt, trop déclarée, & trop peu circonſpecte. L'Auteur auroit ſéduit plus ſûrement, s'il eût ſçu ſe parer quelquefois des dehors de l'impartialité, & répandre dans ſon Ouvrage, cette nuance de modération, ſi néceſſaire quand on veut revêtir une ſuite d'aſſertions calomnieuſes des couleurs de la vérité. Doit-il s'attendre, par exemple, à être cru ſur ſa parole, quand il dit de toute la nation Chinoiſe, que s'il ſe rencontre, dans ſon hiſtoire, des traits de courage & d'héroïſme, *ils ne ſont dûs qu'aux effets de l'opium*? A qui perſuadera-t-il que les individus d'un grand peuple, ſubſiſtant depuis 4000 ans, n'ont pu produire une ſeule action héroïque, ſans avoir eu la tête & les ſens troublés, par les fumées enivrantes d'une potion narcotique?

J'ouvre encore au hasard le livre de M. *Paw*, & je tombe sur une erreur d'un autre genre. Il assure que les Chinois, comme tous les Tartares, ont été des peuples nomades ou ambulans, & il tire cette induction de la forme même de leurs maisons, dont il prétend que la tente a été le modèle. » Quand on considère, ajoute-t-il, » une ville Chinoise, on voit que ce n'est proprement qu'un » camp à demeure. Aussi trouvai-je que M. de Bougain-» ville, en parlant de l'établissement des Chinois près de » Batavia, nomme toujours leur quartier *le camp des Chi-» nois* «. Il suffit de rapporter l'origine de cette dénomination, pour montrer qu'elle ne peut servir de preuve à ce qu'avance M. *Paw*. Lorsque les Hollandois abordèrent à l'isle de *Java*, ils y établirent un camp qu'ils fortifièrent, & qu'on nomma d'abord *le camp des Hollandois*. Cette colonie Marchande étant passée dans la suite à *Batavia*, les Chinois vinrent occuper le même poste, & la ville qu'ils y construisirent, conservant l'ancien nom de l'emplacement, fut appellé *le camp des Chinois*. Ce même lieu auroit pu également porter le nom de *camp des François* ou *des Anglois*, si l'un de ces deux peuples eût succédé à la Compagnie Hollandoise : n'eût-il pas été ridicule de conclure de cette dénomination, que nos villes & celles d'Angleterre, ne sont *proprement que des camps à demeure?*

Je ne pousserai pas plus loin ces observations critiques sur le livre des *Recherches sur les Egyptiens & les Chinois*. Il me suffit d'avoir fait connoître, par quelques

exemples, le peu de confiance qu'on doit accorder à cette production, qui n'offre qu'un amas révoltant d'infidélités, d'inculpations atroces, d'assertions hasardées, paradoxales, & démenties par les faits.

J'avois promis, dans mon *Prospectus*, de placer à la tête de cette grande histoire, un tableau général de l'empire Chinois. Mais des personnes dont je me fais un devoir de respecter les lumières & les conseils, m'ont fait observer que cette description préliminaire de la Chine, reculeroit trop loin le récit historique, qui n'auroit pu commencer qu'au second volume. J'ai donc réformé cette partie de mon plan, & rejetté ce tableau à la fin de l'ouvrage. Il contient une description topographique des quinze provinces de la Chine, celle de la Tartarie, des Isles & autres pays tributaires qui en dépendent. J'y indique le nombre & la situation de ses villes, soit du premier, soit du second & du troisième ordre; j'y donne un état de sa population, des tributs de chaque province, des richesses générales de l'empire, & j'y rassemble tous les détails, qui nous sont parvenus jusqu'ici, sur les trois règnes de son histoire naturelle. Cette description sera suivie d'un précis de nos connoissances sur la religion, le gouvernement, la discipline militaire, les mœurs, les usages, les arts & les sciences des Chinois. Je me suis sur-tout attaché à tracer d'une main impartiale ce dernier tableau de la Chine : on n'y reconnoîtra ni le ton de l'enthousiasme qui exagère, ni celui de la haîne, qui invente ou falsifie les faits pour

calomnier. La prévention eſt un priſme infidèle, que la première philoſophie d'un hiſtorien eſt de ſavoir écarter.

Enfin, ces annales Chinoiſes ſeront terminées par un aſſez grand nombre de pièces juſtificatives, hiſtoriques, critiques, géographiques, &c. relatives à pluſieurs points importans de cette grande hiſtoire.



OBSERVATIONS

DE M. DESHAUTESRAYES.

DEPUIS deux ſiècles qu'on s'occupe en Europe des Chinois, chacun en parle bien ou mal, ſelon les ſources où il a puiſé, ou ſelon la paſſion dont il eſt affecté. Les miſſionnaires qui réſident à la cour de Pé-king, plus à portée que perſonne de connoître les ſciences & les arts, la langue, les mœurs, le génie, les loix, & les uſages de ces peuples, en ont peut-être parlé avec trop de chaleur & d'enthouſiaſme; d'autres, qui ne les ont conſidérés qu'en paſſant, &, pour ainſi dire, à vue d'oiſeau, ont daigné à peine les diſtinguer des nations les plus barbares. Autant les premiers ont cherché à les exalter, autant ceux-ci ont voulu les déprimer; mais avec un acharnement qui décèle trop l'eſprit de parti, pour que leur autorité puiſſe faire impreſſion ſur les perſonnes ſenſées.

La prodigieuſe antiquité qu'on a voulu attribuer aux Chinois, n'a pas peu contribué à exciter la jalouſie des Européens contre cette nation ſage & tranquille. Ses monumens, qui ſembloient anéantir nos autorités les plus reſpectables, parce qu'ils n'étoient pas préſentés ſous leur

véritable point de vue, donnèrent occasion de suspecter la fidélité de ses historiens.

L'abbé Renaudot, homme de mérite, & très-versé dans la littérature orientale, ne fut pas à l'abri de ces préjugés, qui sembleroient ne devoir être l'appanage que de gens peu instruits; il fut effrayé de ces calculs immenses qu'on n'auroit dû rapporter qu'en les réduisant à leur juste valeur, & il conçut contre ces antiquités, contre leurs auteurs, & contre toute la nation Chinoise, une haîne qui n'avoit point d'autre principe.

Pour avoir occasion de développer ce qu'il en pensoit, il lui falloit un point d'appui; il tira de la poussière les relations de deux marchands Arabes qui voyagèrent à la Chine dans le neuvième siècle, & qui lui parurent propres à remplir ses vues. Ces deux Mahométans étoient si peu instruits, qu'ils ont écrit, que dans toutes les villes de cet empire, on voyoit une sonnette attachée au-dessus de la tête du gouverneur, avec des cordes qui s'étendoient, à la distance d'environ une lieue, pour la commodité de ceux qui avoient recours à sa justice, & qui étoient provisoirement exilés à dix journées de cette ville, & obligés de subir deux mois de prison; que les Chinois n'enterroient leurs morts qu'après l'année révolue, à pareil jour de leur décès; que pendant les trois ans de deuil, celui qui auroit manqué de pleurer, étoit châtié à coups de bâton; que tous les Chinois, pauvres comme riches, grands

& petits, apprenoient à lire & à écrire ; qu'un gouverneur, coupable de quelque crime, étoit égorgé & enfuite mangé ; que l'adultère, l'homicide & le larcin étoient punis de mort, & les cadavres des coupables abandonnés à des gens qui les mangeoient. En général, ces deux Arabes les peignent comme des antropophages & ne rougiffent point d'écrire que pendant les guerres que les gouverneurs de la Chine fe firent entr'eux, le plus fort mangeoit les fujets de fon ennemi ; cruauté barbare que la religion leur permettoit, au point qu'ils vendoient publiquement de la chair humaine dans leurs marchés. Enfin, ils avancent que les Chinois n'avoient aucune connoiffance des fciences.

A la faveur de ces menfonges groffiers, l'abbé Renaudot, fe crut autorifé à dire que les Chinois n'avoient ni phyfique ni métaphyfique ; que leur capacité dans la médecine fe bornoit à une légère connoiffance du pouls, parce que s'il fe trouvoit quelque chofe d'intéreffant fur la botanique & la chymie dans leurs livres, c'eft que ces livres avoient été retouchés par les miffionnaires ; que les cures merveilleufes qu'on leur attribuoit, ne furpaffoient point celles qu'opéroient les fauvages d'Amérique les plus barbares ; qu'ils ignoroient entièrement les arts qui dépendent des mathématiques ; que leur philofophie étoit fans méthode ; que leur morale, qui ne préfentoit que des vérités fort communes, ne leur appartenoit pas plus qu'à toutes les autres nations, qui ont tant foit peu raifonné ; que d'ail-

leurs les foibles rayons de lumière qui y brillent, se trouvent également dans les anciens gnomoniques, dans les vers dorés de Pythagore, dans les sentences, attribuées aux sept sages, &c. dont les Chinois ont pu avoir connoissance par le canal des Arabes & des Persans, & qu'ils se sont appropriés, suivant la vanité excessive de leur nation; que nonobstant leur règle de morale, les Chinois vendent, tuent, ou font eunuques leurs enfans; que leurs mandarins sont orgueilleux, cruels & injustes; & qu'ils se poignardent avec fureur, & donnent dans le luxe & la débauche; qu'ils ont si peu de bon sens que depuis plus de 2000 ans la plupart des gens riches cherchent la pierre philosophale & le breuvage de l'immortalité.

Quant à la politique, ajoute-t-il, elle leur a peu servi à former de grands princes & d'habiles ministres, à établir de sages loix, & à rendre les peuples heureux. Leurs prétendus sages ne leur ont pas été d'une grande ressource pendant les révolutions, & n'ont guères donné d'exemples de fidélité ni de courage. Ils réunissent tous les défauts qui ont causé la ruine des plus grands empires en Orient, le pouvoir despotique, le luxe des princes enfermés dans un palais avec des femmes & des eunuques, la négligence pour les affaires publiques, la mollesse & le mépris de l'art militaire.

Il nie qu'ils aient inventé la boussole, l'art de naviguer, l'imprimerie, l'artillerie & la poudre à canon, parce que

tout cela n'eſt fondé que ſur le témoignage de leurs hiſtoires, qui ſont très-ſuſpectes, &c.

Enfin, pour venir au but qui mit la plume à la main de l'abbé Renaudot & lui a fait écrire les 57 pages d'*éclairciſſemens ſur les ſciences des Chinois*, imprimés à la ſuite de la relation des deux Mahométans ; il prétend que depuis 150 ans, les Chinois n'ont pu apprendre à faire un cadran, ni à dreſſer un calendrier; il trouve leur chronologie, ſuivant leurs cycles, fautive, & parce que les pères Martini, dans ſes Décades, & Couplet dans ſon abrégé chronologique, ſe ſont exprimés différemment, en parlant de l'invention de ce cycle, que ce dernier attribue à un certain Tanao, qui fleuriſſoit ſous le règne de Hoang-ti, & dont Martini fait auteur Hoang-ti lui-même, il conclud que cette contrariété, entre deux auteurs qui travailloient ſur les mêmes livres, rend fort douteux le témoignage de l'hiſtoire Chinoiſe, dont ces miſſionnaires faiſoient les plus grands éloges : concluſion auſſi fauſſe que la prétendue contradiction, puiſqu'elle démontreroit, tout au plus, que les deux miſſionnaires ne ſe ſeroient pas rencontrés dans l'interprétation d'un terme Chinois; ce qui pourroit être, ſans que la fidélité de l'hiſtoire Chinoiſe fût compromiſe.

Cette contrariété qui n'exiſtoit que dans l'imagination de l'abbé Renaudot, lui ſert de tranſition pour traiter de la difficulté d'accorder la chronologie Chinoiſe avec l'écri-

ture ſainte; ainſi que les inventions, attribuées par les Chinois à leurs premiers empereurs, avec celles que la Génèſe attribue aux patriarches. Il poſe pour principe que le texte hébreu & celui de la Vulgate ſont plus anciens que les hiſtoires Chinoiſes, dont il ne ſe trouve que des copies imprimées. » Quelqu'antiquité que les Chinois don- » nent à l'invention de l'imprimerie, ajoute-t-il, il n'y a » pas de papier qui puiſſe durer mille ou douze cens ans. » Ils n'ont point de livres de cette antiquité, & quand il » s'eſt trouvé quelqu'inſcription ancienne, ils ne l'ont » pas entendue «.

Après avoir établi ce principe, dont il n'eſt pas aiſé de ſentir la juſteſſe, puiſque l'auteur ne peut nier que l'invention de l'imprimerie ne ſoit beaucoup plus ancienne chez les Chinois que parmi nous, & que les textes dont il fait mention, ne ſoient que des copies de copies, il paſſe au cycle Chinois, & prétend qu'il ne peut avoir l'antiquité qu'on lui donne, parce qu'il n'eſt pas poſſible de comprendre qu'à l'époque de 2697 avant l'Ere-chrétienne, les Chinois aient pu imaginer un cycle auſſi compoſé que celui-là; & encore moins, comment ils ont pu l'apprendre aux autres, dans un temps où ils n'avoient qu'une connoiſſance très-imparfaite de l'arithmétique : exagération qui feroit croire que l'abbé Renaudot ignoroit la compoſition de ce cycle, compoſition ſimple cependant & qui n'exigeoit certainement pas de profonds calculs, puiſqu'il eſt fait du cycle de 10 & du cycle de 12

qui, combinés enſemble, reviennent après 60 fois à leur premier point.

Ce que dit enſuite l'abbé Renaudot de ce cycle qu'il trouve très fautif, parce que les mathématiciens de Tchong-kang ne purent prédire une éclipſe, & parce que les hiſtoires ne s'accordent pas ſur le temps où elle arriva, achève de démontrer qu'il n'en parloit qu'au haſard, puiſqu'en ſuppoſant que les mathématiciens ne purent prédire cette éclipſe, ce que l'hiſtoire Chinoiſe ne dit pas, ils n'auroient pu s'en prendre au cycle, qui, étant invariable, ne pouvoit les jetter dans l'erreur; les différentes opinions des hiſtoriens ſur le temps de cette éclipſe n'en prouvent pas mieux la défectuoſité. Je paſſe ſous ſilence tout ce que ce détracteur des antiquités Chinoiſes, dit encore de ces cycles, dont il attribue la diſpoſition actuelle & la ſuite réglée aux Européens & qu'il trouve cependant faux en partie, quoiqu'il avance hardiment qu'ils ont été réformés ſur les tables de *Ticho-brahé*.

Il finit cette longue déclamation contre les Chinois & leurs ſciences, par proteſter qu'il n'a pas eu deſſein de diminuer l'eſtime qu'on peut avoir légitimement pour leurs connoiſſances; mais ſeulement de les réduire aux juſtes bornes de la vérité, dont les écrivains du dernier ſiècle s'étoient trop écartés, par les louanges outrées qu'ils on données à cette nation: » Ces louanges exceſſives » pourroient être indifférentes, ajoute-t-il, ſi les conſé-

» quences n'en étoient pas trop périlleuſes. La plus grande » conſiſte dans les difficultés qu'elles font naître ſur l'auto- » rité des livres ſacrés, laquelle, indépendamment de la » religion, ne peut être miſe en parallèle avec les hiſtoi- » res Chinoiſes. Il eſt vrai, que ceux qui les font le plus » valoir, les abandonnent ſur cet article : mais recon- » noiſſant & établiſſant autant qu'il leur eſt poſſible la » vérité de ces hiſtoires, les réponſes qu'ils font aux dif- » ficultés, ſont beaucoup plus foibles que les objections, » & donnent des armes aux impies & aux libertins. On » en a vu un exemple de nos jours dans l'auteur du ſyſ- » tême des préadamites. . . . . Ces prétendues antiquités » Chinoiſes diminuent inſenſiblement le mépris que non- » ſeulement les Chrétiens, mais les Philoſophes, avoient » eu des traditions des Egyptiens, des Babyloniens, &c. «

Voilà le jugement que l'abbé Renaudot, qui n'avoit jamais été à la Chine, qui ne connoiſſoit la langue, & les livres du pays, que par des traductions dont il n'étoit pas plus capable de juger qu'Iſaac Voſſius, à qui il fait le même reproche, a cru devoir porter des Chinois & qu'il appuie du témoignage de deux voyageurs ignorans, dont il a préféré les relations pleines de menſonges & d'extravagances, aux écrits des perſonnes éclairées & connues qui n'en ont parlé qu'après un long ſéjour parmi les Chinois & un mûr examen de leurs monumens hiſtoriques.

L'auteur

L'auteur *des recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois*, a copié ce tableau, & l'a enrichi de quelques anecdotes, puiſées apparemment dans des ſources auſſi équivoques, que les deux relations de l'abbé Renaudot. Le ſoin qu'il a eu de traiter de fourbes & d'impoſteurs, les ſeules perſonnes, peut-être, dont il devoit s'appuyer, montre trop le peu de cas qu'on doit faire de ſes recherches, pour que nous nous arrêtions ici à en relever les erreurs.

L'abbé Renaudot ne s'étoit déterminé à déprimer les Chinois que par le motif de garantir la chronologie des livres ſaints, contre les attaques des incrédules, & on avouera qu'il s'eſt ſervi d'un étrange moyen. L'Auteur des *recherches* qu'on vient de citer, ne les a repréſentés, comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu & le plus fripon, que dans la ſeule intention de prouver qu'il ne peut y avoir eu de communication entr'eux & les Egyptiens; car on doit envisager ſes recherches comme une critique indirecte du mémoire de M. Deguignes, qu'il n'a pas oſé attaquer de front, parce que la nature des preuves, employées par ce dernier, n'étoient pas à ſa portée.

Ce ſeroit ici le lieu de rappeller ce mémoire, & de parler des éclairciſſemens venus de la Chine qui le combattent; mais comme M. Deguignes a tenté inutilement de répondre aux *doutes* que je propoſai en 1759,

& que dans sa replique, loin d'en entamer un seul, il n'a fait que multiplier le nombre de ses écarts, je croirois très-inutile d'en entretenir le public, qui s'intéresse peu maintenant à cette question, qu'il regarde comme décidée.

Je me contenterai donc de parcourir rapidement les mémoires des savans Missionnaires qui s'en sont occupés, & de dire librement mon sentiment sur quelques points qui en font l'objet principal.

Ces nouveaux mémoires, que nous devons au zèle éclairé d'un ministre (1), qui s'occupe si utilement du progrès des sciences & des arts, s'élèvent avec la plus grande force contre le paradoxe littéraire de l'académicien, si insultant à la bonne foi & à la critique des historiens Chinois, & ils prouvent que les annales de la Chine l'emportent sur les monumens historiques des autres nations, par plusieurs avantages réunis, dont le P. de Mailla rend compte dans sa préface, & dans ses lettres à M. Fréret.

Le mémoire du P. Ko, concernant *l'origine & l'antiquité de la nation Chinoise* (2), a pour but de prouver que tout ce qui précéde Yao, pose sur des fondemens ruineux, & ne mérite aucune créance ; que Yao, Chun

---

(1) M. Bertin, ministre & secrétaire d'état.

(2) Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, &c. des Chinois, à Paris, chez Nyon, 1776.

& Yu, régnèrent dans le Chen-ſi; que Yao, chef de la colonie qui peupla la Chine, ſe rendit par terre dans cette province en quittant les plaines de Babylone. Mais ſi l'on confère ce que dit le P. de Mailla, dans ſa première lettre à M. Freret, au ſujet du déluge de Yao, je ne penſe pas qu'on ſoit tenté de confondre ce déluge avec celui de Noé, & qu'on faſſe entrer Yao avec ſa colonie dans le Chen-ſi, lorſque les flots mugiſſans du déluge, menaçoient encore le ciel; car voici comment le P. Ko traduit ce paſſage du *Chou-king*: » *Les eaux immenſes du » déluge ſe ſont répandues, & ont tout inondé & ſubmergé; » les montagnes ont diſparu dans leur ſein; les collines » y ont été enſevelies; leurs flots mugiſſans ſembloient me- » nacer le ciel, &c.* «

Si les paroles exagérées d'un prince affligé, à la vue des malheurs de ſon peuple, & des dégats affreux occaſionnés par les débordemens du Hoang-ho, pouvoient regarder le déluge univerſel, & l'état où il avoit laiſſé la Chine, il ne ſeroit pas difficile de ſaiſir tout le ridicule, & de la propoſition de Yao, de faire écouler ces eaux, & de la témérité de Koen & de Yu, qui ſe chargèrent ſucceſſivement de cette entrepriſe. Le P. Amiot prend un autre biais; parce que le *Chou-king*, où ſe trouvent ces paroles, eſt écrit ſans emphaſe & ſans poéſie, il croit qu'il eſt plus ſimple & plus naturel de dire » que les Compilateurs ou » Editeurs du *Chou-king*, auront appliqué fort mal-à-

» propos à quelqu'inondation, arrivée du temps de Yao, » ce que l'Hiſtorien racontoit du déluge univerſel «.

Indépendamment de ces contradictions, il me ſemble que les auteurs de ces mémoires n'ont pas ſaiſi le véritable point de la difficulté, par rapport au paradoxe de M. Deguignes, qu'ils ont pour but de détruire. Ils s'étendent beaucoup ſur l'authenticité des *annales* Chinoiſes, & ſur la fidélité des monumens dont elles furent compoſées; mais M. Deguignes ne nie pas cette authenticité : il ſoutient ſeulement que ces annales ont été portées à la Chine par les Egyptiens, & qu'elles contiennent l'hiſtoire de l'Egypte, & non celle de la Chine. Ils devoient donc commencer par prouver que les traits, contenus dans cette hiſtoire, n'avoient pas le moindre rapport avec l'Egypte. Le P. Ko, il eſt vrai, dit en un endroit (1), *qu'il eſt abſurde & ridicule de vouloir faire quadrer le Yu-kong à la géographie de l'ancienne Egypte;* & on avoue avec lui, *que les deux grands fleuves Kiang & Hoang-ho, qui valent bien le Nil, culbutent toutes les combinaiſons, & qu'il n'y a pas d'inſcription au monde, qui puiſſe faire fondre les montagnes ſans nombre, dont il eſt parlé dans ce chapitre.* Cependant ne devoient-ils pas, comme l'a fait le P. de Mailla, comparer la géographie de la Chine, telle quelle eſt dans ce chapitre, avec la carte moderne, & entrer dans un détail qui auroit démontré

(1) 162.

que cette géographie convient à la Chine uniquement, & non à l'Egypte.

Loin de saisir cette méthode qui tranchoit la difficulté, & coupoit court à cette controverse, il semble que le P. Ko prenne à tâche d'exagérer les difficultés du *Yu-kong*; selon lui (1), il faudroit plusieurs volumes in-folio pour expliquer ce petit traité de géographie. Il ne sait où quelques Européens ont pris les fables qu'ils ont débitées sur *les grandes levées*, les *digues*, *&c.* que Yu fit faire pour contenir le Hoang-ho & le Kiang. Il pouvoit consulter les écrits des Mathématiciens qui travaillèrent sous les ordres de Kang-hi, à lever la carte de la Chine; ce sont eux qui les ont vus & admirés, ces travaux du grand Yu; il pouvoit en conférer avec le P. Amiot, qui dit (1), conformément à ce qu'en écrit le P. de Mailla : » Ne » voulût-on rien croire des temps qui ont précédé Yao, » il ne faut que lire le *Chou-king*, ce livre si ancien & » si authentique, pour être convaincu que les arts & les » sciences fleurissoient sous son règne. Les tributs seuls » que lui offroient ses sujets, & les *grands ouvrages de* » *Yu, qui subsistent*, prouvent que dès-lors on avoit poussé » bien loin toutes les connoissances «.

Enfin, le P. Ko, je ne sais d'après quel moderne, attaque jusqu'à l'autorité du *Yu-kong*, & prétend que ce

(1) 213. (2) *note* page 310.

traité ne peut être que de la fin des *HIA*, au plutôt; parce que les travaux de Yu ne peuvent regarder qu'un petit pays, attendu qu'il n'a pu parcourir ainsi les neuf provinces dont il est parlé dans ce traité. Parce que des terres, à peine sorties des eaux, ne montroient pas si vîte les richesses de leur sein, & que le peuple, occupé de ses besoins, ne pouvoit penser à recueillir des minéraux, des pierres précieuses, & d'autres objets de pure curiosité: Parce qu'il n'est pas possible que Yu ait marqué les différens degrés de fertilité des terres qu'on ne pouvoit déterminer qu'après une expérience de bien des années.

Sur tous ces raisonnemens, dont on apperçoit le foible, & qui ne peuvent détruire un fait, je ne ferai que cette simple réflexion: l'Auteur du *Yu-kong*, n'importe quel il soit, & en quel temps il ait écrit, attribue au grand Yu les travaux, faits dans les neuf *Tcheou*, pour l'écoulement des rivières: donc les neuf *Tcheou* existoient alors, sinon cet auteur doit être regardé comme un imposteur & un faussaire; en ce cas, qu'elle idée concevrons-nous des Chinois ses contemporains, du jugement de Confucius qui l'a transcrit en entier dans son *Chou-king*, & enfin de l'autorité même de ce *Chou-king*, que le P. Ko envisage ailleurs (1) *comme le plus précieux, le plus ancien & le plus respectable monument de l'antiquité?*

---

(1) 152.

Nous ne rendons pas aſſez de juſtice aux anciens; nous nous imaginons qu'il leur a fallu beaucoup de ſiècles pour faire la moindre découverte : c'eſt une erreur. L'homme eſt naturellement inventif, & le beſoin accélère le progrès des découvertes. Les mémoires dont nous parlons, avancent que la colonie qui alla peupler la Chine, emporta avec elle, des plaines de Sennaar, des connoiſſances en fait d'aſtronomie, de muſique & de poéſie. Ne peut-on pas demander, d'après cet aveu, s'il eſt poſſible qu'elle ait négligé des choſes encore plus utiles, l'art de cultiver la terre, de bâtir des maiſons, des bourgs & des villes; l'art de fabriquer des étoffes, celui de conſtruire des barques & des voitures, la métallurgie, en un mot, & les autres arts, plus néceſſaires à ſa ſubſiſtance & au commerce, que la muſique, la poéſie & les obſervations aſtronomiques?

On abuſe de l'état où l'incendie des livres a réduit l'hiſtoire antérieure aux *Tsin*, pour retrécir l'idée qu'on doit ſe former de la Chine ſous les *Hia*, les *Chang* & les *Tcheou*. On n'y trouve point de détails ſur les villes, donc il n'y en avoit point. On tire la même conſéquence de ce que le *Yu-kong* ne parle d'aucune, & on ſemble vouloir oublier que ce petit traité eſt uniquement deſtiné à décrire les travaux de Yu pour le deſſéchement des terres.

Pour ravir aux Chinois leurs connoiſſances en aſtrono-

mie, d'autres avancent (1), que s'ils eussent été plus habiles dans cette science, avant l'an 722, temps où Confucius commence son *Tchun-tsieou*, ils auroient conservé un plus grand nombre d'observations, & les auroient rapportées avec toutes les circonstances nécessaires pour les vérifier; & afin d'insinuer, contre toute vraisemblance, que Confucius pouvoit avoir eu connoissance des observations astronomiques faites à Babylone, parce que l'Ere de Nabonassar étoit fixée au premier Février de l'an 747, avant l'Ere-chrétienne, on demande par quel *hasard*, n'a-t-on commencé, que depuis cette époque, à marquer les éclypses dans l'histoire Chinoise, & on trouve *bien singulier* que les Chinois n'en aient indiqué que deux, pendant 1500 ans entiers, qui ont précédé cette époque?

Il n'y a point de singularité & encore moins de hasard dans tout ceci. L'histoire n'est point un recueil d'Ephémérides. Par rapport au *Chou-king*, en particulier, il seroit bien singulier, au contraire, que tous les discours qu'il contient, & qui n'ont pour objet que la morale, la politique & l'établissement des loix, fussent entrecoupés de catalogues d'éclipses & d'observations astronomiques. L'histoire Chinoise, devenue l'objet de la haîne de Tsin-chi-hoang-ti, depuis son usurpation, périt dans l'incendie que ce prince ordonna, ensorte qu'il nous est impossible

(1) Préface du *Chou-king*, 31. 32.

de

de décider, à préfent, fi elle étoit ponctuelle à marquer les phénomènes céleftes, ou fi elle les négligeoit. On ne peut donc rien en conclure, ni pour ni contre l'habileté des Chinois en fait d'aftronomie.

Mais comme le *Tchun-tfieou*, le feul ouvrage vraiment hiftorique qui foit échappé à l'incendie, contient un affez grand nombre d'éclipfes, il eft à préfumer que Confucius ne fit que fuivre, en les marquant, l'ufage pratiqué par les anciens hiftoriens de la nation. Ce *Tchun-tfieou* ne rapporte des éclipfes que depuis l'an 722 avant l'Ere-chrétienne, parce qu'il n'a commencé l'hiftoire des rois de Lou qu'à cette époque, & on ne voit point à quel propos on peut faire ici intervenir le hafard.

J'ofe efpérer que la traduction des *annales Chinoifes*, eft feule capable de fixer ces différens points de critique, & de faire voir, comme le marque le P. Amiot, que ceux qui les ont combattues, ne l'ont fait, les uns qu'avec les armes de la chicane, les autres, fans connoiffance de caufe & fur de faux expofés; un petit nombre, pour établir des fyftêmes fur leurs débris, & la foule, par le feul plaifir de contredire, en déprimant une nation qu'ils n'entendoient louer qu'avec chagrin.

Le *Tong-kien-kang-mou*, que le P. de Mailla a traduit, eft écrit en général d'un ton févère; on ne doit point y chercher ces ornemens de ftyle, qui, en femant de l'agrément dans l'hiftoire, ne fervent fouvent qu'à faire fufpecter la bonne foi de l'hiftorien.

On auroit desiré, sans doute, que ceux qui ont écrit cet ouvrage, se fussent étendus davantage sur les généraux d'armée, sur les ministres & sur les grands hommes, dont ils ont occasion de parler; ces épisodes, en suspendant le fil de la narration, soulageroient l'attention du lecteur, fixeroient son imagination & jetteroient plus de variété & d'intérêt; mais ce n'est point la méthode des Chinois, & on doit se souvenir que le P. de Mailla ne présente qu'une copie fidèle, mais libre, des *annales*, & qu'il ne s'est permis aucun écart. Il remplit, en effet, l'office d'un simple traducteur qui narre les faits, tels qu'il les trouve, évitant avec le plus grand soin de se placer entre son lecteur & l'historien qu'il traduit; en un mot, il n'a eu d'autre vue que de représenter les originaux Chinois, qu'il soumet au jugement de ses lecteurs.

Lorsque le P. de Mailla commença cette traduction, il y avoit déja près de 37 ans qu'il résidoit à Pé-king, où occupé du Chinois & de la langue des *Mantcheoux*, il avoit, pour ainsi dire, oublié le génie & le goût de la sienne, comme il a la candeur de le marquer lui-même dans ses lettres. Il m'a donc fallu retoucher son style en grande partie; mais je l'ai toujours fait avec la plus scrupuleuse discrétion, & de manière à ne jamais altérer le sens. J'ai cru devoir, encore, répandre, dans le cours de l'ouvrage, un assez grand nombre de notes qui m'ont paru nécessaires pour l'intelligence du texte. Comme le *Chou-king* n'avoit point encore été publié

en Europe, lorſque le P. de Mailla entreprit ſa traduction des *annales*, ce ſavant miſſionnaire crut devoir y inſérer en entier les diſcours qu'il contient, en les plaçant aux époques, indiquées exactement par le *Tong-kien-kang-mou.* Mais comme cet ouvrage a paru depuis en françois, j'ai penſé qu'on ne me ſauroit pas mauvais gré d'en avoir retranché un aſſez grand nombre de morceaux. Les harangues du *Chou-king* où il eſt perpétuellement parlé de cette vertu qui fait la baſe du gouvernement Chinois, deviennent ſi ennuyeuſes à la longue, & donnent à l'hiſtoire une marche ſi monotone, que je me ſuis décidé à épargner au lecteur une partie de ce dégoût ; j'en ai donc retranché pluſieurs, en obſervant cependant de conſerver ſoigneuſement tout ce qui pouvoit être du reſſort de l'hiſtoire, ſoit par extrait, ſoit même en conſervant les paroles des paraphraſtes, ou du texte même, lorſque ce texte étoit aſſez clair pour n'avoir pas beſoin de paraphraſe.

Ce monument, devenu ſi précieux aux Chinois depuis la perte de leur hiſtoire, fut recueilli par Confucius dans des temps de trouble & d'uſurpation, où les princes tributaires ne cherchoient qu'à faire oublier la ſageſſe & les maximes de l'ancien gouvernement ; ſon but étoit de leur en rappeller les principes. Ainſi on ne doit point s'attendre à trouver dans le *Chou-king*, qui figureroit fort bien à la tête du code de cette monarchie, une hiſtoire ſuivie des temps qu'il embraſſe.

Cependant comme le philoſophe, pour donner du poids à ſon recueil, y a rapporté les harangues mêmes des empereurs ou de leurs miniſtres, & qu'il les a accompagnées du récit des évènemens qui y ont donné lieu; par-là, il a conſervé des faits & des détails que les hiſtoriens Chinois ont raſſemblés avec ſoin & placés dans les *annales* avec la plus judicieuſe critique. Les lettrés de cet empire ſe font un mérite d'apprendre par cœur ces harangues du *Chou-king*, qu'ils ont mis au rang de leurs livres claſſiques, & il ſuffiſoit aux auteurs du *Tong-kien-kang-mou* de les indiquer aux époques auxquelles elles appartiennent; mais il n'en eſt pas ainſi des Européens, à qui il étoit néceſſaire de les faire connoître.

En général, ces harangues ſont écrites d'un ſtyle noble, élevé, ſententieux, mais ſi laconique & touchant de ſi près au ſublime, qu'il n'eſt pas toujours aiſé d'en ſaiſir le ſens; auſſi ceux qui les ont paraphraſées ne ſont-ils pas d'accord ſur celui qu'on doit donner à quantité de paſſages; j'ai eu ſoin de noter quelques-uns de ces paſſages & d'expliquer les différens ſens qu'on leur attribue.

Le P. Amiot compare la traduction du *Chou king*, par le P. Gaubil, à un ſquelette, & prétend qu'on ne peut pas plus y reconnoître les beautés de cet ancien monument de la ſageſſe des Chinois, que l'on ne reconoîtroit dans des oſſemens arides, la figure & l'embonpoint d'une perſonne à la fleur de l'âge; ce jugement me paroît bien

rigoureux, après les ſoins que le ſavant P. Gaubil a pris pour perfectionner cet ouvrage; ſi cette traduction n'eſt point parfaite, c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'il y en ait; mais il ne faut s'en prendre qu'à l'obſcurité du texte Chinois, & non au traducteur, qui, après avoir beaucoup balancé ſur l'interprétation d'un paſſage difficile, ſe voit dans l'obligation de borner ſes incertitudes & d'adopter un ſentiment.

M. Deguignes, qui a publié cette traduction, écrit que la proſe du *Chou-king* eſt *rimée* & à *peu-près meſurée*, dans le goût de celle des Arabes, lorſqu'ils ſe piquent d'écrire élégamment; & il cite, pour le prouver, une maxime tirée de ce livre: ce qui n'eſt pas concluant, parce qu'on ſait que les proverbes des Chinois ſont rimés comme ceux des Arabes & comme les nôtres, & qu'il s'en trouve quelques-uns, cités dans les diſcours du *Chou-king*. Voilà à quoi ces rimes ſe réduiſent, car s'il s'en rencontre d'ailleurs, on les doit à la diſette des termes d'une langue toute monoſyllabique & ſi peu variée dans ſes ſons. Je n'ai pas apperçu plus de rimes dans le *Chou-king*, que dans l'Hébreu de la Génèſe où M. Deguignes en voit également.

La diſette des ſons de la langue Chinoiſe jette un déſagrément dans l'hiſtoire, relativement à beaucoup de noms propres, qui diſtincts & même très-différens dans leurs caractères, ſe confondent aiſément lorſque nous les écrivons avec les nôtres. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il nous eſt

impoſſible de diſtinguer dans notre écriture, les *Tsin*, princes tributaires qui règnoient dans le Chen-ſi, & qui ſuccédèrent à la dynaſtie impériale des *Tcheou*, d'avec les Tçin, qui règnoient en même-temps qu'eux dans le Chan-ſi, & d'autres *Tsin* qui réunirent l'empire ſous leur domination, vers l'an 265 de l'Ere-chrétienne. Pluſieurs familles différentes ont porté également les noms de *Han*, d'autres celui de *Ouei*, &c. C'eſt la coutume à la Chine, que les princes, en montant ſur le trône, prennent des noms ſous leſquels ils ſont enſuite connus dans l'hiſtoire; comme ces noms ſont toujours ſignificatifs & déſignent quelqu'une de leurs qualités, comme le *guerrier*, le *pacifique*, le *courageux*, le *tranquille*, il eſt impoſſible qu'à la longue, des princes ne ſoient obligés d'en prendre qui aient été déja portés par quelques-uns de leurs prédéceſſeurs. Quand ce ſont des princes d'une dynaſtie différente, il eſt aiſé de les diſtinguer en joignant avant leur nom, celui de leur dynaſtie. Ainſi, par exemple, pour déſigner pluſieurs princes des *Si-tſin*, des *Tong-tſin* & des *Ouei*, qui ont porté le nom de *Ming-ti*, on dira *Si-tſin-ming-ti*, *Tong-tſin-ming-ti*, *Ouei-ming-ti*, *Han-ming-ti*, ou ce qui revient au même, *Ming-ti*, empereur des *Han*, des *Ouei*, &c. mais quand pluſieurs princes, de même nom, ont regné collatéralement dans la Chine, comme il eſt arrivé ſous la troiſième dynaſtie impériale, alors il devient très-difficile d'éviter la confuſion qui en réſulte néceſſai-

rement. Pour remédier à cet inconvénient, j'ai dreſſé un tableau chronologique de tous les empereurs des quatre premieres dynaſties qu'on trouvera à la tête de cette hiſtoire; on y verra d'un ſeul coup d'œil & rangés ſur un même plan, les princes tributaires, avec la durée de leurs règnes, & la première année de chaque collatéraux de la dynaſtie des *Tcheou*; le beſoin qu'on aura d'y recourir quelquefois, en prouvera l'utilité. Ce tableau ſera continué, à meſure que l'hiſtoire des dynaſties ſuivantes ſe développera, & on aura ſoin de les placer en tête des volumes, où ils ſeront néceſſaires, pour guider le lecteur dans les époques qu'il voudra conſulter.

Par pure curioſité, j'ai ajouté, en tête de ce tableau, une idée très-ſuccinte des règnes fabuleux, imaginés par les Bonzes *Tao-ſſé*; mais afin que le lecteur ne s'y trompe pas, j'ai eu ſoin de marquer le peu de cas qu'on doit en faire.

Le P. de Mailla appuie beaucoup ſur les règnes antérieurs à *Yao*, & ſes raiſons m'ont paru fortes; mais en convenant qu'il doit y avoir eu quelques chefs qui ont précédé ce prince, je ne voudrois pas répondre de tous ceux qu'il admet, & encore moins des différentes inventions qu'on leur attribue : les écrivains qui en parlent ſont modernes relativement à cette haute antiquité ; il ne leur reſtoit aucun monument ancien dont ils puſſent s'autoriſer; d'ailleurs les fables ſans nombre qu'ils ont mêlées

à leurs prétendues traditions, doivent tenir en garde contre leur fidélité, que tout, même jusqu'aux noms qu'ils donnent à ces princes, doit faire suspecter.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations, après la savante Préface du P. de Mailla, & le discours préliminaire de M. l'Abbé Grosier, déja connu & accueilli du public, qui ne laissent rien à désirer sur l'importance des *annales Chinoises*.





PRÉFACE.

APRÈS les connoiſſances que nous avons données du vaſte empire de la Chine, & des pays Tartares qui la confinent, en communiquant à l'Europe la carte géographique que nous en avons dreſſée par les ordres & ſous la protection du grand empereur Ching-tſou-gin-hoang-ti, ſi connu ſous le nom de Kang-hi, il étoit naturel de donner le commencement & les progrès d'une monarchie, qui a réuni ſous ſa domination une ſi grande étendue de pays, de faire connoître le caractère, le génie & la forme de ſon gouvernement; l'hiſtoire ſeule peut nous l'apprendre, & c'eſt cette hiſtoire que j'entreprends d'écrire.

A la Chine comme en Europe, il ſe trouve de bons & de mauvais hiſtoriens, parce que les paſſions y ſont les mêmes, & qu'au gré des différens intérêts, on ajoute ſouvent ou l'on diminue ſuivant le parti qu'on craint, ou qu'on veut faire prévaloir.

Mais parmi la foule des ſavans Chinois qui ſe mêlent d'écrire l'hiſtoire, il en eſt qui ont ſur nos hiſtoriens profanes, un avantage qui leur doit donner une autorité que les autres, pour l'ordinaire, n'ont pas.

Les Chinois ont eu, dès le commencement de leur monarchie, des tribunaux pour l'hiſtoire, dont le devoir eſt de recueillir les principales actions & les diſcours les plus inſtructifs des empereurs, des princes & des grands, pour les tranſmettre à la poſtérité (1).

La fidélité de l'hiſtoire leur a toujours paru un point ſi important, que, pour donner à ces hiſtoriens publics la facilité de remplir les obligations de leur emploi, ils les ont, dans tous les temps, diviſés en deux claſſes, dont l'une eſt chargée d'écrire ce qui ſe paſſe au-dehors du palais, c'eſt-à-dire tout ce qui concerne les affaires générales de l'empire; l'autre a ſoin de recueillir ce qui ſe dit dans l'intérieur du palais, les actions & les diſcours du prince, de ſes miniſtres & de ſes officiers. Et ces recueils ſervent de mémoires à ceux que l'empereur choiſit pour publier l'hiſtoire.

(1) Soui-king-tſie-ki. —Sſe-ma-tſien. —Kong-ngan-koue —Ma-toan-lin, &c.

Ces historiographes, animés du seul desir de dire la vérité, remarquent avec soin, & écrivent sur une feuille volante, chacun en leur particulier, & sans le communiquer à personne, toutes les choses à mesure qu'elles se passent; ils jettent cette feuille dans un bureau, par une ouverture faite exprès; & afin que la crainte & l'espérance n'y influent en rien, ce bureau ne doit s'ouvrir que quand la famille régnante perd le trône ou s'éteint, & qu'une autre famille lui succède; alors, on prend tous ces mémoires particuliers pour en composer l'histoire authentique de l'empire.

L'amour de la vérité est pour ces historiens un devoir si inviolable, qu'on les a vu plusieurs fois aimer mieux perdre la vie que de la trahir. Tso-kieou-min, contemporain de Confucius, & historien public, raconte, dans son commentaire sur le *Tchun-tsiou*, que l'an 548 avant l'Ere chrétienne, vingt-quatrième du règne de l'empereur Ling-ouang de la dynastie des *TCHEOU*, Tchuang-kong, prince de Tsi, devint passionné pour la femme de Tsoui-chou, général de ses troupes, & lui rendoit des assiduités qui déplurent à ce général. Il fut si sensible à l'affront que lui faisoit son

prince, qu'il le tua, & fit reconnoître King-kong à sa place (1).

Les historiens du prince, car on remarquera que les princes vassaux de l'empire en avoient aussi qui leur étoient particuliers, ne manquèrent pas de consigner dans leurs fastes la mort de Tchuang-kong par Tsoui-chou, son général, & la cause de cette mort. Tsoui-chou l'apprit par ses espions, & comme il ne vouloit pas que son crime fût connu de la postérité, il destitua leur chef, qu'il fit mourir, & disposa de sa place en faveur d'un autre, qu'il jugeoit ne devoir pas lui être contraire. Il apprit bientôt par ses créatures, que celui-ci, à peine en possession de sa charge, avoit repris tout ce qui s'étoit passé à cette occasion, & y avoit ajouté la mort de son prédécesseur & la cause de cette mort. Tsoui-chou en conçut une telle rage, qu'il fit mettre à mort tous les historiens dont le tribunal étoit composé. Mais alors ceux qui se mêloient d'écrire dans la principauté de Tsi, exposèrent si vivement la conduite de Tsoui-chou, que ce général vit que le meilleur parti étoit de remettre sur pied ce tribunal & de le laisser faire.

(1) Tso-kieou-min. —Sse ki. —Tong-kien-kang-mou. —Nien-y-sse. —Tsien-pien.

Nous lisons dans l'histoire authentique que Tai-tsong, empereur de la dynastie des *Tang*, demanda un jour à Tchou-soui-leang, président du tribunal des historiens de l'empire, *s'il lui étoit permis de voir ce qu'il avoit écrit de lui dans ses mémoires. — Prince*, répondit ce président, *les historiens du tribunal écrivent les bonnes & les mauvaises actions des princes, leurs paroles louables ou répréhensibles, & tout ce qui se commet de bien ou de mal dans leur administration. Nous sommes exacts & irréprochables sur ce point, & aucun de nous n'oseroit y manquer. Cette sévérité impartiale doit être l'attribut essentiel de l'histoire, si l'on veut qu'elle serve de frein aux princes & aux grands, & qu'elle les empêche de commettre des fautes. Mais je ne sache point qu'aucun empereur jusqu'ici ait jamais vu ce qu'on écrivoit de lui.*

Eh quoi, dit l'empereur, *si je ne faisois rien de bon, ou si je venois à commettre quelque mauvaise action, est-ce que vous, Tchou-soui-leang, vous l'écririez aussi? — Prince, j'en serois pénétré de douleur; mais étant chargé d'un emploi aussi important qu'est celui de présider le tribunal de l'empire, est-ce que j'oserois y manquer?*

Lieou-ki, un des membres du tribunal, présent

à cette converſation, ajouta : *Tchou-ſoui-leang, tout préſident qu'il eſt de ce tribunal, ne ſeroit pas le maître de ſubſtituer le menſonge à la vérité ; s'il étoit capable de cette faute, ſes collègues mêmes s'éléveroient contre lui, & ne manqueroient pas de faire mention dans leurs écrits de la prévarication de leur chef. — Bien plus*, ajouta le préſident, *la demande de votre Majeſté & la converſation que je viens d'avoir avec elle, ſeront infailliblement conſignées dans nos mémoires.*

Des écrivains de cette trempe ne ſont-ils pas dignes de foi, & pourroit-on, ſans une partialité ridicule, refuſer à leurs mémoires le plus haut degré d'authenticité ? Telle eſt l'hiſtoire que l'empereur Kang-hi a fait traduire en Tartare, & dont j'entreprends de donner la traduction.

Il eſt vrai que l'empereur Tſin-chi-hoang-ti, en faiſant brûler les livres, a fait un tort irréparable au commencement de cette hiſtoire ; mais les ſoins qu'on ſe donna ſous les *HAN* procurèrent des matériaux ſuffiſans pour faire connoître au moins, d'une manière ſûre & indubitable, l'antiquité de cet empire, la ſplendeur & l'étendue qu'il eut en ſi peu de ſiècles, & les règles admirables de ſon gouvernement. Afin qu'on puiſſe juger du degré

de foi qu'on doit ajouter à cette hiſtoire, je vais marquer en peu de mots de quelles pièces elle eſt composée ; comment les commencemens en ont été réparés, & quels ſont les auteurs qui nous l'ont tranſmiſe. Cet examen critique m'obligera d'en faire l'analyſe en raccourci.

Suivant la tradition conſtante des Chinois, l'hiſtoire depuis Fou-hi, fondateur de leur empire, juſqu'à l'empereur Chun incluſivement, étoit compriſe dans les livres *San-fen* & *Ou-tien*. Le *San-fen* n'étoit autre choſe que l'hiſtoire des trois premiers empereurs, Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti ; elle comprenoit leurs inſtructions & leur manière de gouverner. Le *Ou-tien* renfermoit l'hiſtoire de cinq princes qui lui ont ſuccédé immédiatement, Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun (1).

Le livre *San-fen* eſt abſolument perdu, on ne ſait quand ni comment ; il n'en reſte que le ſeul nom & la tradition La plus grande partie du livre *Ou-tien* eſt égalemenr perdue. On n'en poſsède plus qu'un fragment fort imparfait, concernant les

(1) Kong-ngan-koué. — Sſe-ma-tſien. —Soui-king-tſie-tchi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin, &c.

règnes de Yao & de Chun, qui se trouve à la tête du *Chu-king*.

L'histoire des trois familles qui sont venues ensuite, les *Hia*, les *Chang* & les *Tcheou* jusqu'à Confucius, s'étoit assez bien conservée; mais elle périt dans l'incendie dont nous allons parler, & nous en serions entièrement privés, sans la précaution que ce prince des philosophes Chinois avoit prise d'en faire un long extrait dans l'ouvrage connu sous le titre de *Chu-king*.

Tsin-chi-hoang-ti, qui dans la suite fit brûler les livres, n'étoit pas dans l'intention d'épargner celui-ci, dont la morale condamnoit si fort sa conduite. Il considéra que la sévérité des maximes qui y étoient répandues n'étoit bonne qu'à perpétuer le trouble, & qu'elle avoit été la principale cause des guerres sanglantes dont l'empire avoit été si long-temps déchiré. Ce ne fut qu'environ soixante ans après l'incendie des livres, & sous l'empereur Hiao-ouen-ti, qu'on pensa à rétablir cette perte (1).

A cette époque, la liberté rendue aux lettres, permit aux savans de donner tous leurs soins à

(1) Sse-ki. —Tong-kien. —Tong-kien-kang-mou. —Han-chu.

faire

faire revivre l'ancienne hiſtoire, & principalement les cent chapitres dont étoit compoſé le *Chu-king;* mais quelques mouvemens qu'ils ſe donnaſſent, quelques recherches qu'ils fiſſent, ils ne purent jamais en recouvrer un exemplaire.

Les lettrés de ces temps-là, comme ceux d'aujourd'hui, n'étoient pas cenſés connoître un livre, s'ils ne le ſavoient par cœur, à pouvoir le réciter imperturbablement d'un bout à l'autre. On s'adreſſa à un certain Fou-ſeng de Tſi-nan, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, & dont la naiſſance par conſéquent avoit précédé l'incendie des livres, d'environ trente ans (1).

Fou-ſeng, étoit homme de lettres, habile ſur-tout dans la connoiſſance des livres de Confucius, dont il eut ſoin de cacher un exemplaire, lorſque Tſin-chi-hoangti les fit brûler; mais il le perdit enſuite dans les guerres qui s'élevèrent ſous ce prince (2).

Fou-ſeng avoit la mémoire heureuſe; cependant quoiqu'il ſût le *Chu-king* par cœur, jamais il n'oſa

(1) Han-chu. —Sſe-ki. —Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin, &c.

(2) Kong-ngan-koué. —Ma-toan-lin. —Tchao-chi. —Hiong-ſſe-ly.

l'écrire, pour ne pas s'exposer à la rigueur de l'édit. Tout ce qu'il put faire, fut de s'en rafraîchir la mémoire en le récitant souvent, dans l'espérance qu'il succéderoit un temps plus favorable, où il auroit la liberté d'écrire & de le transmettre à la postérité.

L'édit fut révoqué. Dans le dessein qu'on eut de rétablir le *Chu-king*, on jetta les yeux sur Fou-seng, dont la mémoire étoit connue; mais il étoit éloigné de la cour, où les plus habiles lettrés s'étoient rassemblés, & de plus il étoit accablé sous le poids de quatre-vingt-dix ans passés, qui ne lui permettoient pas d'entreprendre un long voyage. Cette difficulté n'arrêta pas, on députa Tchao-tso, officier du tribunal de l'histoire, avec ordre d'en tirer tout ce qu'il pourroit (1).

Lorsque Tchao-tso arriva à Tsi-nan, & qu'il eut dit à Fou-seng le sujet de sa mission, ce vieillard voulut aussi-tôt écrire lui-même ce que la fidélité de sa mémoire lui fourniroit; la foiblesse de ses mains ne le lui permit pas. Tchao-tso voulut

(1) Soui-king-tsie-chi. —Kong-ngan-koué. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-sse-ly.

écrire ſous ſa dictée, mais Fou-ſeng articuloit ſi mal, qu'il ne l'entendoit qu'à moitié, & perdoit la plupart des choſes qu'il diſoit (1).

Fou-ſeng ne ſe rebuta pas; il avoit une jeune fille qu'il fit venir pour lui ſervir d'interprête, & en effet, elle répéta à Tchao-tſo tout ce que diſoit ſon père, & Tchao-tſo avoit ſoin d'écrire. Ce fut de cette manière qu'on recouvra juſqu'à vingt-neuf articles, ou livres du *Chu-king*, que Fou-ſeng, en les récitant, ne diviſa qu'en vingt-cinq, ayant réuni enſemble les livres *Yao-tien* & *Chun-tien*, de même que le livre *Y-tſi*, avec les livres *Kao-yao-mou* & *Poan-keng*; il avoit réuni encore en un ſeul article les livres *Kang-ouang-tchi-kao* & *Kou-ming*, ce qu'on reconnut dans la ſuite, comme je le dirai bientôt. Ce fut là tout ce qu'on put tirer de la mémoire de Fou-ſeng.

Ces vingt-neuf articles ou livres, eurent d'abord une grande vogue parmi les lettrés; chacun s'empreſſa de les avoir, & pluſieurs les apprirent par cœur. Cependant, eu égard à l'âge avancé de Fou-ſeng, & à la manière dont ce qu'il avoit

---

(1) Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Soui-king-tſie-chi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ſſe-ly.

dit, étoit paſſé à Tchao-tſo, beaucoup de lettrés ne ſe fioient que très-légèrement à ce rétabliſſement du *Chu-king*, lorſque par un bonheur ineſpéré, on en trouva un exemplaire dans un temps où on s'y attendoit le moins, ſous le règne de l'empereur Han-ou-ti, cent trente-deux ans avant l'Ere chrétienne. Voici comment (1).

Kong-ouang, prince de Lou, dans les états duquel étoit la famille de Confucius, pénétré d'une eſtime ſingulière pour la mémoire de ce philoſophe, voulut faire rebâtir ſa maiſon d'une manière qui lui fît honneur ; dans ce deſſein, il ordonna de détruire l'ancienne : on trouva dans l'épaiſſeur d'un vieux mur pluſieurs livres qui y avoient été cachés du temps de la proſcription, & entr'autres un exemplaire du *Chu-king* ainſi que le *Lun-yu* ou livre *des Sentences*, le *Hiao-king*, ou *Traité de l'obéiſſance filiale*, tous ouvrages de ce philoſophe, que le prince Kong-ouang fit remettre à ſa famille (2).

Quoique ces livres fuſſent en partie rongés des

(1) Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin. —Hiong-ſſe-ly.

(2) Soui-king-tſie-tchi. —Kong-ngan-koué. —Kong-ing-ta. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ſſe-ly.

vers, & d'ailleurs écrits en caractères *Ko-teou-ouen*, ou anciens, qu'on ne connoiſſoit preſque plus alors, cette heureuſe découverte fit eſpérer à Kon-ngan-koué, neveu à la onzième génération de Confucius, qu'avec les connoiſſances qu'il avoit, & aidé des vingt-cinq chapitres dictés par Fou-ſeng, il pourroit, ſecondé par d'habiles gens, venir à bout de déchiffrer ce qui reſtoit dans cet exemplaire.

Kong-ngan-koué, dès ſa plus tendre jeuneſſe, avoit beaucoup cultivé les lettres, & s'étoit ſurtout appliqué à l'étude des caractères anciens; comme il rempliſſoit alors à la cour de Han-ou-ti, un poſte diſtingué, où ſon mérite l'avoit élevé, il eut recours à ce prince, pour engager, par ſon autorité, les gens intelligens dans la connoiſſance des caractères *Ko-teou-ouen*, à ſe rendre à la cour, afin de l'aider à déchiffrer les livres qu'on avoit recouvrés. Han-ou-ti donna ſes ordres en conſéquence, & ils attirèrent nombre de lettrés à la cour (1).

Leur première opération fut de collationner les

(1) Soui-king-tſie-tchi. —Kong-ing-ta. —Kong-ngan-koue, —Ma-toan-lin. —Tchao-chi. —Hiong-ſſe-ly, &c.

vingt-cinq articles ou livres de Fou-ſeng, avec l'exemplaire retrouvé, & on s'aſſura de la fidélité de la mémoire de Fou-ſeng ; on ne trouva de différence qu'en ce que de vingt-neuf chapitres ou livres, il n'en avoit fait que vingt-cinq, comme on l'a dit. Sûrs de ces vingt-neuf chapitres, ils profitèrent des connoiſſances qu'ils en tirèrent pour examiner le reſte de l'exemplaire trouvé, & ils parvinrent à déchiffrer vingt-neuf autres livres, ce qui, avec les vingt-neuf premiers, forma les cinquante-huit livres ou articles dont eſt compoſé le *Chu-king*.

Cette découverte précieuſe pour l'hiſtoire, donna une connoiſſance ſuffiſante des temps, à compter depuis le règne de Yao juſqu'à l'époque où Confucius a commencé ſon *Tchun-tſiou*, & dès-lors on conçut l'eſpérance de rétablir cette ancienne hiſtoire, ſinon dans toute ſa perfection, du moins par rapport aux faits chronologiques en remontant juſqu'à Fou-hi, le fondateur de l'empire.

Le *Tchun-tſiou* de Confucius qui commence à peu-près où finit le *Chu-king*, contient ſous le nom d'hiſtoire de la principauté de Lou, des eſpèces de faſtes de l'empire, & parle des guerres qui règnoient alors entre les différens princes tribu-

taires dont il étoit composé. Il enseigne aux princes & aux officiers, disent les Chinois, la conduite qu'ils doivent tenir, les vertus qu'ils doivent pratiquer, & les vices qu'ils doivent éviter.

Tso-kieou-ming, occupoit une place dans le tribunal de l'histoire; Confucius avoit pour lui une telle estime, qu'il ne faisoit pas difficulté de dire qu'il n'estimoit que ce que Tso-kieou-ming approuvoit. Tso-kieou-ming examina le *Tchun-tsiou*, en parla avec éloge; mais il lui parut trop laconique, ce qui le détermina, en observant le même ordre que Confucius, à publier l'histoire du temps dans toute son étendue, sous le titre de commentaire du *Tchun-tsiou*, histoire qu'il continua même au-delà sous le nom de *Koue-yu* (1).

Cette histoire, ou si l'on veut, ce commentaire de Tso-kieou-ming, si estimé des Chinois, qu'à peine ils osent le contredire, eut un sort plus heureux que le *Chu-king* & les autres livres anciens qu'on n'a pu recouvrer qu'en partie. Tso-kieou-ming, à sa mort, le laissa entre les mains de Lou-

(1) Soui-kieng-tsie-tchi. —Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-sse-ly. —Lun-yu.

chin. Lou-chin le remit à Ou-ki, de Ou-ki, il passa à Tse-ki, d'où il vint à Tou-tsiao, & de Tou-tsiao, par Yu-king, & par Sun-king à Tchang-tsang, qui vivoit sous les *HAN*. Hien-ouang, prince de Ho-kien, chez qui on le trouva, lorsqu'on vint à rétablir les livres, le tenoit de Tchang-tsang, & il fut sauvé de l'incendie. C'est aux soins que Sun-king se donna pour le cacher, que la postérité en a l'obligation (1).

L'empereur Han-ou-ti, qui estimoit beaucoup les gens de lettres, avoit fait publier un ordre pour rassembler auprès de sa personne les plus habiles gens de l'empire, avec promesse de leur donner de l'emploi & d'avoir soin de leur famille. Ainsi lorsqu'on eut rétabli une partie du *Chu-king*, qui joint au *Tchun-tsiou* & aux commentaires de Tsokieou-ming sur ce livre, donnoit une si belle partie de l'histoire, il ne désespéra pas de la rétablir entièrement (1).

Pour remplir son dessein, il fit publier, qu'on eût à lui apporter tous les mémoires qu'on en

---

(1) Hiong-sse ly.

(2) Sse-ki. —Tong-kien-kang-mou. —Han-ki. —Hoang-fou-mi. —Ma-jong.

auroit,

auroit, avec promesse d'une récompense digne de lui. Il fit faire des recherches exactes dans les familles dont les ancêtres avoient été employés dans les tribunaux de l'histoire, & composa une académie des plus habiles gens de ce temps-là en fait d'histoire, où tous ces mémoires furent examinés avec une sévère critique.

Après cet examen, l'empereur à qui on présenta les mémoires dont ces lettrés avoient fait choix, les remit à Sse-ma-tan, qu'il nomma président du tribunal de l'histoire, avec ordre de travailler dessus.

Comme le *Tchun-tsiou*, les commentaires de Tso-kieou-ming & son *Koue-yu*, formoient une suite du *Chu-king*, tout ce que fit Sse-ma-tan, fut de ranger ces ouvrages selon l'ordre des temps, après quoi il employa les mémoires historiques des différens états qui avoient disputé entre eux la monarchie de la Chine. Ce fut ainsi qu'il commença à composer son histoire, qu'une mort prématurée l'empêcha d'achever. Il en laissa la gloire à Sse-ma-tsien, son fils, à qui il avoit communiqué ses mémoires & son plan (1).

Sse-ma-tsien avoit hérité de ses connoissances,

(1) Ouang-chi-kiun. —Ma-jong. —Hoang-fou-mi. —Kong-ngan-koué. —Ma-toan-lin.

& fut honoré après lui de l'emploi de président du tribunal de l'histoire, avec ordre de continuer son travail. Il revit tous les mémoires qu'on avoit remis à son père ; & y trouvant les temps depuis Hoang-ti jusqu'à Yao, dont il ne doutoit pas, solidement établis, il commença par-là son histoire. Il suivit les vues de Sse-ma-tan, & la poussant jusqu'au commencement des *HAN*, il forma un corps d'histoire sous le nom de *Sse-ki*, ou mémoires historiques; ouvrage immortel qui lui valut dès-lors le glorieux titre de *Restaurateur de l'histoire*, qu'on lui donne encore aujourd'hui (1).

L'ardeur qui se répandit alors parmi les Chinois pour le rétablissement de l'histoire ancienne, fut d'un grand secours à ceux qui en étoient chargés. Mais il en résulta aussi un inconvénient ; on vit éclore quantité d'ouvrages, productions de la jalousie & de l'erreur.

Kia-y s'empressa de recueillir tous les mémoires qu'il put recouvrer sur Tsin-chi-hoang-ti & sa dynastie qui subsista si peu de temps. Il en composa une histoire qu'il se hâta de publier avant que

---

(1) Soui-king-tsié-tchi. —Ouang-chi-kiun. —Hoang-fou-mi. —Ma-jong. —Ma-toan-lin.

le *Sſe-ki* de Sſe-ma-tſien parût, elle fut très-bien reçue du public.

Lieou hiang ne voulut point entrer en concurrence avec Sſe-ma-tſien, il s'attacha à faire l'hiſtoire des femmes illuſtres, qui eut le plus grand ſuccès. La préface qu'il mit à la tête de cet ouvrage enleva ſur-tout l'approbation générale des ſavans. Il y déclamoit avec beaucoup de vivacité contre certains petits auteurs imbus de la doctrine ridicule des *Tao-ſſe*, qui venoient de falſifier les commencemens de l'hiſtoire, en y mêlant leurs rêveries extravagantes. Peut-être ne ſera-t-on pas fâché d'apprendre ce que débitoient ces diſciples de Lao-tſe, ſur les temps purement mythologiques & antérieurs à l'hiſtoire.

Ils admettoient comme un fondement inconteſtable de leur ſyſtême, dix *Ki*, c'eſt-à-dire, dix périodes ou révolutions de temps, dont ils s'efforcèrent d'établir la réalité dans pluſieurs livres qu'ils eurent ſoin de répandre, afin d'inſinuer leurs erreurs.

Dans un de ces ouvrages, dont le titre étoit *Tchun-tſiou-hoei*, ils prétendoient que depuis le commencement du monde juſqu'au temps qu'un certain animal extraordinaire appellé *Ki-lin*, parut, il s'étoit écoulé

trois millions deux cens ſoixante-ſeize mille ans; qu'ils diviſoient en dix âges, composés de ſoixante-dix mille ſix cens ſiècles & déterminoient à leur fantaiſie. Les noms de ces dix âges ou *Che-ki*, étoient, 1°. *Kieou-teou*; 2°. *Ou-long*; 3°. *Che-ti*; 4°. *Ho-lo*; 5°. *Lien-tong*; 6°. *Siu-min*; 7°. *Sieou-fey*; 8°. *Hoei-ti*; 9°. *Tchen-tong*; 10°. *Sou-y* (1).

Une autre production de cette même ſecte dont l'auteur s'appelloit *Hoang-ya*, ne comptoit depuis le commencement du monde que deux millions ſept cens ſoixante mille ans jusqu'au *Ki-lin*, qu'il diviſoit en dix âges ou *Che-ki*, dont la durée étoit égale, & par conſéquent de deux cens ſoixante-ſeize mille ans chaque, & auxquels il donnoit les mêmes noms de *Kieou-teou*, *Ou-long*, *Che-ti*, *Holo*, &c. (2).

Un troiſième de ces *Tao-ſſe*, dont le livre avoit pour titre *Tchun-tſiou-yuen-min-pao*, comptoit comme le premier, 3,276000 ans, depuis le commencement du monde juſqu'au temps du *Ki-lin*; mais il ne prétendoit pas comme les autres, que ce nombre d'années eût précédé Hoang-ti.

---

(1) Kong-yng-ta —Sſe-ki. —Tchun-tſiou-hoei.

(2) Kong-yng-ta.

Il divisoit tous ces temps immenses en dix âges ou *Che-ki* ; car c'étoit, comme on l'a dit, un point fondamental de leur secte; mais il prétendoit que ces dix âges devoient être partagés entre différentes dynasties qui s'étoient succédées les unes aux autres, & dont la durée avoit été différente ; par exemple, il prétendoit que pendant le période *Kieou-teou*, avoient régné neuf princes ou empereurs; il en comptoit cinq dans le période *Ou-long*; cinquante-neuf dans le période *Che-ti*, trois dans *Ho-lo*, &c. (1).

Ces dix âges ou *Che-ki* qu'ils prétendoient avoir commencé avec le monde, ne donnoient pas encore le commencement des temps, puisqu'ils avoient été précédés par certains *Tien-hoang-chi* au nombre de treize, ou suivant d'autres, de douze, qui s'étoient succédés & avoient vécu chacun dix-huit mille ans ; aux *Tien-hoang-chi* avoient succédé les *Ti-hoang-chi* au nombre de onze, qui avoient pareillement vécu chacun dix-huit mille ans. Enfin, aux *Ti-hoang-chi*, avoient succédé les *Gin-hoang-chi*, au nombre de neuf, qui n'avoient rempli en tout qu'un espace de

---

(1) Kong-yng-ta. —Kang-kien. —Yuen-min-pao.

45600 ans; quelques-uns vouloient les faire précéder les dix âges ou *Che-ki*; d'autres les confondoient avec les neuf princes qui avoient régné dans le premier période, appellé *Kieou-teou* (1).

Toutes ces rêveries révoltantes allumèrent le zèle de plusieurs lettrés qui se donnèrent la peine de les réfuter. Mais les *San-hoang*, c'est-à-dire, les trois souverains, savoir *Tien-hoang-chi*, *Ti-hoang-chi* & *Gin-hoang-chi*, ne laissèrent pas d'exciter quelque dispute parmi les savans d'alors, relativement à une tradition qui prétendoit que les *San-hoang* ou trois souverains & les *Ou-ti* ou cinq empereurs, avoient été les premiers princes de la Chine.

Il en étoit fait mention dans le *Tcheou-li*, chapitre *Siao-sse-che-tchang*, livre qui ne laisse pas d'être d'une grande autorité, quoiqu'il ne soit pas mis au rang des livres canoniques. D'ailleurs, *Tso-kieou-ming* parloit dans ses commentaires sur le *Tchun-tsiou* des livres *San-fen* & *Ou-tien*, qu'on disoit être l'histoire des *San-hoang* & des *Ou-ti*; or comme les deux premiers livres du *Chu-king* portoient le nom de *Tien*, (*Yao-tien*, *Chun-*

---

(1) Yuen-min-pao. —Kong-ing-ta. —Kang-kien.

tien,) Yao & Chun étoient donc deux de ces *Ou-ti* ou cinq empereurs, d'où Kong-nga-koué & la plupart des habiles gens, concluoient que Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti étoient les *San-hoang* & Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun étoient les *Ou-ti* (1).

D'autres, dont Sſema-tſien paroît avoir adopté le ſentiment, admettoient Hoang-ti, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun pour les *Ou-ti;* & Soui-gin-chi, Fou-hi & Chin-nong pour les *San-hoang.*

Un troiſième ſentiment fondé ſur ce que Confucius, dit dans ſon *Kia-yu*, que les princes qui ont gouverné l'empire ont commencé à Fou-hi à prendre le nom de *Ti* ou d'empereur, & ſur ce que le même Confucius dit, dans ſes commentaires ſur l'*Y-king,* qu'anciennement Fou-hi gouverna la Chine, que Chin-nong lui ſuccéda, & qu'après eux Hoang-ti, Yao & Chun occupèrent ſucceſſivement le trône, prétend qu'il n'y a pas lieu de douter que ces princes étoient les *Ou-ti* ou cinq empereurs, & qu'on peut admettre *Tien-hoang-chi*, *Ti-hoang-chi* & *Gin-*

---

(1) Kong-ngan-koué. —Tong-kien-kang-mou. —Kong-yng-ta.

hoang-chi comme trois chefs, qui auroient gouverné avant Fou-hi, en retranchant les absurdités que les *Tao-sse* en disoient (1).

Lieou-ju, qui vivoit sous la grande dynastie des *SONG*, fut surpris qu'une pareille question eût occupé tant d'habiles gens, » où trouve-t-on, » dit-il, dans les *King*, dans les livres de Confucius, les mots de *San-hoang* & de *Ou-ti*? » Ce philosophe, dans ses commentaires sur l'*Y-king*, parle de Fou-hi, de Chin-nong, de Hoang-ti, de Yao & de Chun, mais il n'y parle ni de trois ni de cinq. S'il dit dans son *Kia-yu* que » Fou-hi a été le premier qui ait porté le nom de » *Ti*, il veut faire entendre par-là, non que ce prince » a été le premier des *Ou-ti*, mais qu'il a été le premier empereur de la Chine. Il est surprenant, » ajoute-t-il, que d'aussi habiles gens qu'étoient les » lettrés des *TSIN* & des *HAN*, n'aient pas fait » attention à la source empoisonnée où ces *San-hoang* & ces *Ou-ti* ont pris naissance : ne sont-ce » pas Tchuang-tse & Liei-tse, qui dans les rêveries » qu'ils ont publiées sur la détestable doctrine de » *Lao tse*, en ont parlé les premiers, comme d'une

(1) Kong-yng-ta. —Tong-kien-kang-mou. —Ou-tchuang-hou.

» tradition, quoiqu'elle n'eût de fondement que dans
» leurs cerveaux creux? qui avant eux en a parlé?
» Si ces ſavans s'étoient donné la peine de remon-
» ter à la ſource, ils auroient vu que ces *San-*
» *hoang* & ces *Ou-ti*, étoient des êtres purement
» imaginaires, qui n'avoient jamais eu d'exiſtence
» dans le monde (1) «.

Quoiqu'il en ſoit de cette diſpute que je n'entreprendrai pas de terminer, il nous doit ſuffire pour la garantie de l'hiſtoire, que Confucius nous ait aſſuré dans ſes commentaires ſur l'*Y-king*, que Fou-hi gouverna l'empire de la Chine, & après lui Chin-nong auquel ſuccéda Hoang-ti: qu'il diſe dans le *Kia-yu*, en parlant à ſon diſciple *Tſai ngo*, que Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko ont ſucceſſivement régné en Chine entre Hoang-ti & Yao. Les *Koua* de l'*Y-king*, attribués de tout temps à Fou-hi, ſans la moindre contradiction, l'*Herbier* attribué à Chin-nong, & le traité du *Pouls* de *Hoang-ti*, ouvrages que Tſin-chi-hoang-ti avoit voulu qu'on épargnât, confirment trop puiſſamment que ces princes ont été, pour qu'on les retranchât de l'hiſtoire; mais on

(1) Tong-kien-kang-mou.

ne les rétablit pas ſi-tôt, car on s'en tint pendant quelque temps au *Sſe-ki* de Sſe-ma-tſien, qui ne commençoit ſon hiſtoire qu'à l'empereur Hoang-ti, & laiſſoit à d'autres de remonter juſqu'à l'origine de la nation.

Ce ne fut que ſous le règne de Han-ming-ti, que Pan-piao, chef du tribunal de l'hiſtoire, fut chargé de ſuppléer à ce qui manquoit à la tête du *Sſe-ki*, & d'en donner la continuation juſqu'au rétabliſſement de la famille des *HAN*, par Kouang-ou-ti ſon prédéceſſeur. Pan-piao, qui ſavoit que Hien-ouang, prince de Ho-kien avoit raſſemblé d'excellens mémoires, voulut en avoir la communication avant que de commencer (1).

Hien-ouang, qui vivoit ſous l'empereur Han-ou-ti, étoit un prince paſſionné pour les ſciences, & ſur-tout pour l'antiquité; ſoins, peines, or, argent, ſoieries, il n'omit rien pour découvrir ce qui pouvoit ſubſiſter encore des anciens, & ſurtout pour acquérir les livres qui s'étoient conſervés chez les princes de la famille de Chi-hoang-ti, & chez ceux qui avoient été chargés de leur hiſ-

(1) Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin.

toire ; Hien-ouang ſe procura plus de cinq mille volumes excellens (1).

Il ne fut pas difficile à Pan-piao, avec l'ordre de l'empereur, d'obtenir ce ſecours, qui, joint aux mémoires que Sſe-ma-tſien avoit eus entre les mains, lui fournirent des matériaux ſuffiſans pour remplir le vuide du *Sſe-ki ;* mais la mort l'interrompit, pendant qu'il y travailloit, & ſuſpendit l'ouvrage juſqu'à l'empereur Han-tchang-ti ſucceſſeur de Han-ming-ti, qui mit Pan-kou, fils de Pan-piao, à la tête du tribunal de l'hiſtoire, & le chargea de continuer le travail de ſon père (2).

Pan-kou, s'étoit appliqué dès ſa plus tendre jeuneſſe à la connoiſſance de l'hiſtoire ; il avoit lu avec ſoin tous les mémoires qui étoient entre les mains de ſon père, & étoit devenu ſans contredit le plus habile homme de l'empire. Il ne voulut cependant pas travailler ſeul à cet ouvrage; il s'aſſocia Tchin-tſang, Yu-mey, Nong-ki & autres membres de ſon tribunal, avec leſquels il fit un examen critique de tout ce qui avoit été fait juſque-là; ſuppléa à ce qui manquoit à la tête

(1) Sſe-ki. —Han-chu. —Tong-kien-kang-mou.

(2) Han-tchi. —Ma-toan-lin.

de l'hiſtoire, & fit quelques légers changemens. Il avoit deſſein de continuer l'ouvrage juſqu'à Kouang-ou-ti, fondateur des *HAN orientaux*, l'an 24 de Jéſus-Chriſt. Mais la mort enleva Pan-kou, & fit différer l'exécution de cette entrepriſe (1).

L'empereur Han-ho-ti, qui ſuccéda à Han-tchang-ti, l'an 89 de Jéſus-Chriſt, âgé ſeulement de dix ans, aimoit naturellement les lettres; ce jeune prince ne négligea pas l'hiſtoire, qu'il regardoit comme néceſſaire pour apprendre à bien gouverner.

Sous ſon règne, la ſavante Tſao-ta-kou, jouiſſoit de la plus grande réputation; elle étoit fille de Pan-piao, & ſœur de Pan-kou, qui l'avoit donnée en mariage à Tſao-chi-chou: cette femme d'un eſprit rare, d'une pénétration ſurprenante, & d'une mémoire ſur-tout à qui rien n'échappoit, s'étoit adonnée de jeuneſſe à l'étude; elle étoit devenue une des plus ſavantes perſonnes de ſon ſiècle, & celle qui écrivoit avec le plus de politeſſe. On lit encore aujourd'hui avec plaiſir ſes pièces d'éloquence (2).

---

(1) Kong-yng-ta. —Han-tchi. —Ma-toan-lin.

(2) Ouang-chang. —Yang-yong. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin.

Han-ho-ti, persuadé qu'il ne pouvoit mettre les ouvrages de Pan-kou, en de meilleures mains, la chargea de la révision & de l'édition, avec un ordre précis d'achever incessamment cet ouvrage.

Cette savante, familiarisée avec ces mémoires, avoit vu tout ce que Pan-kou son frère avoit écrit, & y avoit eu même quelque part. Elle ne fit que corriger quelques légères fautes de chronologie échappées à Pan-kou, mit en ordre les mémoires authentiques du tribunal de l'histoire & présenta ces ouvrage à l'empereur, qui, après les avoir fait examiner par un tribunal établi exprès, les fit imprimer sous le titre de *Si-han-chu*, ou histoire des *HAN occidentaux*, pour distinguer ces *Han* de ceux qui depuis le rétablissement de leur dynastie par Kouang-ou-ti, avoient transféré leur cour à Lo-yang, (Honan-fou, à l'orient de Tchang-ngan,) ou leurs prédécesseurs tenoient la leur, & qu'on appelloit pour cette raison, les *HAN orientaux* (1).

Plusieurs habiles gens de ce temps-là, jaloux de la gloire qu'une femme leur enlevoit, se mirent

(1) Tching-kia-tsi. —Hong-yong-tsi. —Hoang-fou-mi. —Yang-yong. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

en devoir de la lui disputer, en publiant une multitude d'histoires des *HAN occidentaux*, qui parurent peu de temps après, telles que celle de Fou-kin-hong, de Ouen-hing, de Sou-lin, de Mong-kang, de Ju-hing, de Tchang-tse-tchuen & de plusieurs autres. La plupart ne servirent qu'à relever la gloire de Tsao-ta-kou, & ne furent recherchées, que par des personnes qui n'étoient pas assez riches pour se procurer l'histoire authentique de cette femme célèbre (1).

L'empereur Han-chun-ti, qui monta sur le trône, l'an 144. de l'Ere-chrétienne, n'ignoroit pas combien on avoit été de temps à mettre en état l'histoire des *HAN occidentaux*. Il y avoit déja plus de cent ans que ceux de l'orient régnoient; il craignit qu'en différant de mettre en état les mémoires du tribunal, leur histoire ne fût trop long-temps à paroître, & il donna ordre d'y travailler. Lieou-tchin, Lieou-y, Lieou-tsao, Fou-vou-ki, & autres membres du tribunal de l'histoire y travaillèrent successivement; mais sans qu'il leur fût permis d'en communiquer avec qui que ce soit du dehors; elle ne fut publiée que du temps des

(1) Tchao-chi. —Li-siuen-yen. —Ma-toan-lin.

TÇIN, ſous le titre de *Han-ki* ou mémoires des *HAN* (1).

Cette hiſtoire ſe trouva ſi mal écrite & avec ſi peu d'ordre, que Tchin-tcheou, préſident des hiſtoriens fut chargé de la refaire. Tchin-tcheou, étoit très-capable de faire un ouvrage qui lui auroit procuré une gloire immortelle, ſi le trop grand attachement qu'il avoit pour les princes de Ouei, au ſervice deſquels il avoit toujours été, ne lui avoit fait commencer ſon travail par où il auroit dû le finir, c'eſt-à-dire, par l'hiſtoire des trois royaumes qui termine la dynaſtie des *HAN*. Dans cette hiſtoire, il ne parloit des princes de Ouei, depuis Tſao-pi, que comme des légitimes empereurs de la Chine; traitant de rebelles les princes de Ou, & les vrais empereurs des *HAN*; mais comme c'eſt une loi en Chine qu'une dynaſtie n'eſt cenſée éteinte que lorſqu'il n'en reſte plus aucun prince qui porte le titre d'empereur, Tchin-tcheou, par cette ſeule raiſon, perdit ſa charge, & ſon hiſtoire fut dégradée de ſon authenticité (2).

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

(2) San koué-tchi. —Ouang-chi-kiun. —Tchao-chi. —Tchin-chi. —Yé-choui-ſin. —Siao-tchang. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

La ſeizième année du règne de Tçin-ou-ti, un homme de Kie-kiun, vint offrir à cet empereur un livre qu'il avoit trouvé dans un tombeau, écrit en caractères *Ko-teou-ouen*, & fait ſous le règne de Siang-ouang, prince de Ouei, lorſque l'empire étoit diviſé en pluſieurs principautés (1).

L'empereur le reçut & le donna à examiner à Ho-kiao, & à d'autres habiles gens qu'il entretenoit à ſa cour; ceux-ci après l'avoir examiné avec ſoin, donnèrent pour réponſe que ce qu'ils avoient déchiffré des quinze volumes, contenant quatre-vingt-ſept articles ou livres, n'étoit rempli que de choſes hors de propos, de rêveries, d'extravagances & de fauſſetés, & qu'un pareil ouvrage ne devoit point être publié.

Ce livre commence à Chang-heou, prince de Tçin, de-là il paſſe à Ouen-heou, Tchao-heou, & continue l'hiſtoire de ces princes, juſqu'à celui qui ſe laiſſa enlever ſes états, dont un démembrement forma la principauté de Ouei; il donne enſuite ſous le titre de *Ouei-ſſe-ki*, ou mémoires de *Ouei*, l'hiſtoire de cette principauté, qu'il conduit juſqu'au prince Ngai-ouang (2).

---

(1) Ma-toan-lin.

(2) *Ibidem*.

Au reſte comme ce livre étoit écrit en caractères *Ko-teou-ouen*, qu'on ne connoiſſoit que très-peu alors, on y entendit bien peu de choſes; auſſi ſuſpecte-t-on beaucoup les copies, qu'on en fit en caractères courans, qu'on peut appeller des ouvrages de copiſtes, plutôt que des copies de l'auteur.

Les guerres inteſtines qui s'élevèrent dans la famille impériale des *Tçin*, après la mort de l'empereur Tçin-ou-ti, retardèrent ſi fort la deuxième partie de l'hiſtoire des *Han*, que ce ne fut qu'au commencement des premiers *Song*, c'eſt-à-dire, vers l'an 960 de l'Ere chrétienne, que Fan-chui l'acheva, encore n'en fut-on pas content.

Son travail fut remis à Sie-ching, Siuei-jong, Sſe-ma-piao, Lieou-y, King hoa-kiao, Sie-chin & Yuen-chan-ſong, ſept habiles gens, qui y mirent enfin la dernière main, & la publièrent ſous le titre de *Heou-han-chu* ou hiſtoire des *Han poſtérieurs*. Song-ouen-ti fit auſſi travailler à l'hiſtoire des trois royaumes, & donna ordre à Pey-ſong, préſident de l'hiſtoire, de reprendre ce qu'en avoit écrit Tchin-cheou, d'en retrancher ce qui étoit inutile, de corriger le reſte & de l'achever; Pey-

ſong s'en acquitta bien, & termina enfin toute l'hiſtoire de la dynaſtie des *HAN* (1).

Après la dynaſtie des *TÇIN*, l'empire fut déchiré par des guerres preſque continuelles, qui durèrent juſqu'à l'élévation de la dynaſtie des *TANG*, ces troubles retardèrent beaucoup la publication de l'hiſtoire des *TÇIN*.

Les Tartares, connus ſous le nom de *Ouei*, qui s'étoient emparés des provinces ſeptentrionales, ne s'en mirent point en peine, & ſe contentèrent de faire écrire la leur par Tſoui-hao, & par Ouei-cheou, qui en furent chargés ſucceſſivement. Les princes de *SONG*, donnèrent à la vérité ordre à Sie-ſing de travailler à cette hiſtoire; mais il s'en acquitta ſi mal qu'on n'en fit point de cas. Les hiſtoriens des *TCHIN*, imitèrent ceux de Ouei; Kou-ye-ouang qui en étoit chargé, ne travailla qu'à l'hiſtoire des princes à qui il obéiſſoit (2).

Chin-yo, hiſtorien des princes de *LEANG*, fut le ſeul qui fit un recueil aſſez conſidérable de

---

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ye-choui-ſin. —Siao-tchang. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

(1) Tchao-chi. —Ye-choui-ſin. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

l'hiſtoire des *Tçin*, des *Song* & des *Tsi*. L'empereur Tſi-ou-ti, dont il étoit ſujet, l'avoit chargé de faire celle des *Tçin*. Leang-ou-ti, qui détruiſit les *Tsi*, lui confirma cet ordre, & en conſéquence il acheva ſon hiſtoire, qu'il intitula *Tçin-ſong-tſi-chu*, ou hiſtoire des *Tçin*, des *Song* & des *Tsi*. Elle eut l'approbation des ſavans.

Quelque bonne que fût cette hiſtoire, comme les guerres avoient privé Chin-yo, de pluſieurs mémoires qui étoient dans les tribunaux d'hiſtoire des princes, de qui il ne dépendoit pas, elle eſt reſtée par-là défectueuſe ; mais lorſque la tranquillité fut rétablie dans l'empire, & que les *Tang* eurent ſoumis tous les royaumes particuliers, il fut aiſé à Tai-tſong, devenu maître abſolu, d'avoir tous les mémoires conſervés dans les tribunaux des différentes dynaſties qui avoient précédé la ſienne. Ce prince nomma dix-huit commiſſaires, à la tête deſquels étoient Yen-ſſe-kou & Kong-yng-ta, & il leur fit donner ces mémoires (1).

Ces écrivains commencèrent par l'hiſtoire des *Tçin*, & afin d'accélérer leur travail & d'y met-

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Tching-kia-tſi. —Ye-choui-ſin. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

tre de l'ordre, ils se le partagèrent. Fang-kiao & Ho-fa-ching, se chargèrent de ranger les matières; Hiu-king-tsang, Gen-kia & d'autres s'occupèrent à les mettre par écrit; enfin les mathématiciens Chun-fong, Li-y-fou, Li-yen-cheou & autres, examinèrent les dates, discutèrent les points qui avoient rapport à la chronologie & à l'astronomie. Ils mirent en état l'histoire des *Tçin*, qu'ils partagèrent en cent trente livres, & la publièrent sous le titre de *Tçin-chu* (1).

L'histoire des *Song*, étoit ce que Chin-yo avoit fait de mieux; aussi les historiens de Tai-tsong y firent-ils peu de changemens; ils la publièrent en cent livres, sous le titre de *Song-chu*, ou histoire des *Song*. Yao-sse-lien & Ouei-ouei, travaillèrent à celle des *Leang* & à celle des *Tchin*; ils furent occupés pendant dix ans à ces deux histoires qu'ils partagèrent, la première en cinquante-six livres, & celle des *Tchin* en trente-six; cet ouvrage ne fit point regretter le temps qu'ils y avoient mis (2).

L'histoire des Tartares *Ouei*, fut celle qui donna le plus de peine. Les historiens qui y avoient tra-

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.
(2) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

vaillé ſous l'inſpection du Tartare Narion-tſe, perſuadés que leurs princes ne vouloient d'autres faits hiſtoriques, que ceux qui leur feroient honneur, en avoient retranché tout ce qui pouvoit leur être déſavantageux, & avoient beaucoup enflé ce qu'ils avoient jugé devoir les flatter; de ſorte que c'étoit plutôt un long & diffus panégyrique qu'une hiſtoire (1).

Soui-ouen-ti, qui monta ſur le trône l'an 581 de l'Ere-chrétienne, y avoit fait travailler Ouei-tan, chef de ſes hiſtoriens. Li-yen-cheou, à qui Tai-tſong la fit remettre avec celle de Ouei-cheou, dont j'ai parlé ci-deſſus, & tous les mémoires qu'on put avoir d'ailleurs, y travailla long-temps, & en donna l'hiſtoire ſous le titre de *Pe-ſſe*, ou *hiſtoire du nord*, n'ayant pas voulu faire l'honneur aux Tartares de mettre à la tête le nom de leur dynaſtie. Elle étoit partagée en cent livres ou articles.

Les princes de *SOUI* avoient déja donné ordre à Li-te-min, qui avoit ſoin de leur hiſtoire, de travailler à celle des princes de *TSI*, & il en étoit

---

(1) Ouei-cheou-pen-tchuen. —Tchao-chi. —Tchin-chi. —Tſong-ouen-tſong-mou. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

occupé lorſqu'ils perdirent l'empire. Les *TANG* qui leur ſuccédèrent, confirmèrent Li-te-min dans cet emploi, & à ſa mort ils mirent Li-pe-yo, ſon fils, à ſa place. Ce dernier acheva l'ouvrage qu'il diviſa en cinquante livres, & le publia ſous le titre de *Pe-tſi-chu*, ou hiſtoire des *TSI du nord* (1).

Ling-hou-te-fen, un des hiſtoriens de Tai-tſong, fut prépoſé au tribunal chargé de travailler à l'hiſtoire des princes de *TCHEOU*, qu'il diviſa en cinquante livres, ſous le titre de *Tcheou-chu*, hiſtoire des *TCHEOU*.

Il ne reſtoit plus que celle des *SOUI*, dont Ouei-ouei fut ſpécialement chargé, & il la publia en quatre-vingt-cinq livres, ſous le titre de *Soui-chu*, hiſtoire des *SOUI*.

Lorſque les hiſtoires de ces petites dynaſties furent finies, l'empereur donna ordre à Yen-ſſe-kou & à Kong-yng-ta, de les examiner de rechef, & d'en faire un ſeul corps ſous le titre de *Ou-tai-ſſe-tchi*, ou mémoires hiſtoriques des cinq dynaſties *SONG*, *TSI*, *LEANG*, *TCHIN* & *SOUI*, qui ſe ſont ſuccédées les unes aux autres; les *Ouei* ou Tartares & les *Tcheou*, ne devant être regardés

(1) Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

que comme des ufurpateurs, & la dynaftie des *TÇIN* ayant duré affez long-temps, pour devoir faire un corps d'hiftoire féparé.

Tchang-fun-vou-ki, Yu-tchi-ning, Li-chun-fong, Ouei-ngan-gin, Li-yen-cheou & Ouei-ouei, furent employés à ce travail avec Yen-ffe-kou & Kong-yng-ta ; mais Li-chun-fong fut chargé feul des points aftronomiques. Cette hiftoire entre dans un grand détail fur tout ce qui s'eft paffé de confidérable par rapport au gouvernement (1).

La coutume de ne point faire paroître l'hiftoire authentique d'une dynaftie qu'une autre ne lui ait fuccédé, & la dynaftie des *TANG* ayant occupé le trône près de trois cens ans, firent différer la leur de paroître jufqu'au temps de celle des *SONG*. Gin-tfong, quatrième empereur de cette dynaftie, qui monta fur le trône l'an 1023 de Jéfus-Chrift, fut celui qui en voulut avoir la gloire.

Vers le milieu de fon règne, il ordonna d'abord à Ouang-yao-tchin, Tchang-fang-pin, &c. de tirer leurs mémoires du tribunal de l'hiftoire, & de travailler à les mettre en état ; mais comme il vit

---

(1) Tchao-chi. —Tching-kia-tfi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ffe.

que ce travail alloit fort lentement, dix ans après il y joignit Fan-tchin, Ouang-cheou, Song-mey-kieou, Liu-hia-king & Lieou-y-ſeou ; avec leurs ſecours & ſix nouvelles années de travail, ils la finirent & l'offrirent à l'empereur qui la fit remettre à Ngeou-yang-ſiou, un des hommes de ſon temps qui écrivoit le mieux, avec ordre de la revoir, aidé de Song-ki & Tſeng-kong-kouang ; ils la diviſèrent en deux cens ving-cinq livres, ſous le titre de *Tang-chu* ou hiſtoire des *TANG* (1).

Après les *TANG*, viennent les cinq petites dynaſties des *LEANG*, des *TANG*, des *TÇIN*, des *HAN* & des *TCHEOU* poſtérieurs, qui ne poſſédèrent le trône que très-peu d'années. Li-fang, Lieou-kien, Li-mou, Li-kieou-tchi & d'autres, eurent ordre d'y travailler en commun ; Siuei-kiu-kiou, un des miniſtres de l'empire, fut chargé de veiller à l'exécution de cet ordre & autoriſé à leur faire remettre les mémoires des hiſtoriens de ces cinq dynaſties ; ainſi cette hiſtoire fut faite & publiée en cent cinquante livres, ſous le titre de *Ou-tai-ſſe*, ou hiſtoire des cinq dynaſties.

(1) Tchao-chi hoei-lio. —Tchin-chi. —Song-chi-pi-ki. —Tcheou-ping-yuen. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

(2) Tchao-chi. —Ma-toan lin. —Nien-y-ſſe.

Ngeou-yang-ſiou

Ngéou-yang-ſiou la trouva trop longue, & d'un ſtyle trop peu fleuri; peut-être auſſi fut-il jaloux de la gloire que ces hiſtoriens s'étoient acquiſe par leur exactitude; il en fit une, en ſoixante-quinze livres, qu'il intitula *Sin-ou-tai-ſſe-ki*, mémoires hiſtoriques des cinq nouvelles dynaſties; mais quoique bien écrite & d'une manière polie, elle ne l'emporta cependant pas ſur l'autre, qui conſerva toujours ſon avantage, & ſur-tout celui d'être regardée comme l'hiſtoire authentique de ces cinq dynaſties (1).

Quelques temps après, Fan-tſou-yu, préſident du tribunal de l'hiſtoire, eut la penſée de réduire en un ſeul corps, toute l'hiſtoire Chinoiſe; il communiqua ſes vues à Sſe-ma-kouang, qui en fit un petit eſſai avec lui, qu'ils préſentèrent à l'empereur, afin d'obtenir un ordre pour l'exécution de ce deſſein. Ils convinrent de prendre pour modèle les commentaires de Tſo-kieou-ming, ſur le *Tchun-tſiou* & ſon *Koue-yu*. Ils firent, en huit livres, & ſous le titre de *Tong-tchi*, *hiſtoire pénétrante*, un abrégé de la grande hiſtoire de Sſe-ma-tſien qu'ils

(1) Tchao chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

reprirent depuis le temps où finiſſoit le *Koue-yu*, & conduiſirent juſqu'au règne de Eulh-chi-hoang-ti (1).

L'empereur Song-yng-tſong, à qui ils préſentèrent cet abrégé, le lut avec tant de plaiſir, qu'il leur ordonna de travailler, ſur ce modèle, à toute l'hiſtoire de la Chine, d'aſſocier à leur travail Lieou-ju, Lieou-y-ſeou, Tchang-li & autres habiles gens; de retrancher tout l'inutile de la grande hiſtoire, de n'en extraire que ce qui étoit eſſentiel au gouvernement de l'état; & qu'au lieu du titre de *Tong-tchi* qu'ils avoient choiſi, ils donneroient à cet ouvrage celui de *Tſe-tchi-tong-kien, vrai miroir qui aide à bien gouverner un état* (2).

Sſe-ma-kouang & Fan-tſou-yu, voulurent profiter du *Tong-tchi* dont l'empereur avoit paru ſi content, & ils ſupposèrent comme déja fait tout ce qui étoit dans l'hiſtoire, depuis Oei-lie-ouang juſqu'à Eulh-chi-hoang-ti; ils continuèrent donc ce travail depuis cette époque juſqu'aux

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tſi-hong-chi. —Siuen-yen-li-chi. —Tchu-hi. —Ma-toan-lin.

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tſi-hong-chi. —Siuen-yen-ly-chi. —Ma-toan-lin.

SONG exclusivement, c'est-à-dire, depuis l'an 208 avant l'Ere-chrétienne jusqu'à l'an 960 de Jésus-Christ (1).

L'ouvrage étant fini sur ce plan, Sse-ma-kouang voulut aussi-tôt l'aller présenter à l'empereur, mais Lieou-ju s'y opposa, & lui représenta qu'il y manquoit encore ce qui précédoit Oei-lie-ouang, qu'ils avoient laissé en arrière : » ne l'a-t-on pas, lui dit Sse-» ma-kouang, dans le *Chuking*, dans les commen-» taires du *Tchun-tsiou* & dans le *Koue-yu* de Tso-» kieou-ming, qui est le modèle que nous suivons ? » Quant aux temps qui ont précédé celui de Yao, » il y a peu de chose qui puisse entrer dans un » dessein tel que le nôtre «.

» Mais, lui répliqua Lieou-ju, vous ne faites pas » attention qu'il y a quantité d'évènemens dans l'his-» toire antérieure à Oei-lie-ouang qui ne se trouvent » ni dans le *Chu-king*, ni dans les ouvrages de Tso-» kieou-ming, pourquoi les laisser ? Ne seroit-il pas » intéressant d'ailleurs d'avoir notre histoire entière » en un seul corps « ?

Ce différend étant allé jusqu'à l'empereur, il

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tsi-hong-chi. —Siuen-yen-li-chi. —Tchu chi. —Ma-toan-lin. —Hiong sse-li.

jugea en faveur de Lieou-ju qu'il chargea d'y travailler lui-même. Il le fit : & pour diſtinguer ſon ouvrage de l'autre, il l'intitula *Tſe-chi-tong-kien-ouai-ki ;* il commençoit à Fou-hi, & ne rapportoit dans les dix livres dont il étoit composé, que les faits hiſtoriques les moins douteux, qui ne ſe trouvoient ni dans le *Chu-king*, ni dans les œuvres de Tſo-kieou-ming, & c'eſt cette raiſon qui lui fit donner le nom de *Ouai-ki*, hiſtoire hors des *King*. L'empereur vit cet ouvrage avec plaiſir, & ordonna qu'il fût mis à la tête des deux cens quatre-vingt-quatorze livres du *Tſe-tchi-tong-kien.*

Cette hiſtoire eut l'applaudiſſement général des ſavans, qui s'empreſsèrent de l'acquérir, réputation dans laquelle elle s'eſt ſi bien maintenue, qu'elle eſt encore aujourd'hui la plus univerſellement eſtimée & la plus recherchée, ſans que le nombre de ſiècles en aient rien diminué, puiſqu'il n'y a point de lettré qui n'attache un grand mérite à ſe la rendre familière (1).

Environ cent ans après qu'elle eut paru, le

---

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tſi-hong-chi. —Siuen-yen-ly-chi. —Ma-toan-lin.

célèbre Tchu-hi qui la priſoit infiniment, n'y trouva qu'une ſeule choſe à redire, pour qu'elle eût toute la perfection qu'on pouvoit lui donner; il jugea qu'en y ajoutant un texte tel qu'eſt celui du *Tchun-tſiou* de Confucius, qui préſente ſommairement & d'un coup d'œil, ce qu'il y a de principal dans l'hiſtoire, elle ſeroit alors comparable à l'ouvrage de ce philoſophe, accompagné des commentaires de Tſo-kieou-ming.

Il fit donc, à l'imitation de Confucius, & dans le ſtyle laconique du *Tchun-tſiou*, toute l'hiſtoire du *Tong-kien* qu'il y inſéra en gros caractères, comme un texte dont le *Tong-kien* ne ſeroit que le commentaire; il appella ce texte, *Kang-mou*, c'eſt-à-dire, le principal de l'hiſtoire qui ſe préſente aux yeux; & l'hiſtoire jointe à ce texte, *Tong-kien*. De-là le nom de *Tong-kien-kang-mou.*

Cette hiſtoire ainſi diſtinguée par ces textes ou *Kang-mou*, s'eſt trouvée ſi fort du goût des Chinois, bien différent en cela du nôtre, que les empereurs ont eu ſoin de l'augmenter, depuis, de l'hiſtoire des *SONG* & de celle des *YUEN*, qui ont ſuccédé aux *SONG*. Celle des *SONG*, écrite par Li-ſſe-tching, n'eut pas plutôt

paru (ſous l'empereur Yuen-gin-tſong) dans la forme & l'étendue ordinaire, que Tchin-king eut ordre de la réduire à la forme du *Tong-kien*, & que Ouang-yeou hio fut chargé d'en faire le *Kang-mou* : mais parce que cette hiſtoire n'avoit pas été écrite avec aſſez de ſoin, Yong-lo, autrement Ching-tſou, troiſième empereur des *MING*, qui ont précédé la dynaſtie régnante, donna ordre à Song-lien, chef du tribunal de l'hiſtoire & à Ouang-hoei, de la refondre ſuivant l'ancienne forme; lorſqu'ils l'eurent finie, Ouang-tſong-yeou, la réduiſit à celle du *Tong-kien-kang mou*, & l'y ajouta. A la place du *Ouai-ki* de Lieou-ju, il inſéra à la tête du *Tong-kien-kang-mou*, le *Tſien-pien* qui valoit mieux.

Kin-li-tſiang, auteur du *Tſien-pien*, vivoit ſur la fin de la dynaſtie des *SONG;* il faiſoit tant d'eſtime du *Tong-kien-kang-mou*, qu'il l'avoit ſans ceſſe entre les mains; mais il n'approuvoit pas que Lieou-ju eût pouſſé le ſcrupule juſqu'à ne vouloir rien marquer dans ſon *Ouai-ki*, de ce qui étoit déja dans les *King*, ou dans les ouvrages de Tſo kieou-ming (1).

(1) Hiong-ſſe-ly.

Il traita de nouveau ce commencement d'hiſtoire, & prenant une route différente, il fit un ouvrage, fondé ſur le *Chu-king*, le *Chi-king*, l'*Y-king*, le *Li-ki*, le *Tchun-tſiou*, ainſi que ſur les commentaires de Tſo-kieou-ming & ſur ſon *Koue-yu*; il y ajouta encore les traditions les moins conteſtées, & donna à ſon ouvrage qu'il diviſa en vingt livres, le nom de *Tſien-pien*, ou d'*annales antérieures*. Il fut reçu avec le plus grand applaudiſſement (1).

Lorſque l'empereur Kang-hi, le plus puiſſant prince de l'orient & le plus éclairé, voulut perpétuer dans la nation Tartare, les ſciences & l'hiſtoire des Chinois, il n'héſita pas ſur le choix qu'il avoit à faire, & fit traduire en Tartare le *Tong-kien-kang-mou*, comme l'hiſtoire la plus ſolide, la plus inſtructive & la moins ſuſpecte d'erreur.

Dans le deſſein de faire connoître à l'Europe l'hiſtoire de la Chine, pouvois-je mieux faire que d'imiter ce grand prince? Je l'ai fait d'autant plus volontiers, que la connoiſſance que j'ai de la langue Tartare, qui n'eſt point ſujette aux équivoques comme la Chinoiſe, m'a donné plus de facilité de réuſſir.

(1) Hiong-ſſe-ly.

L'hiſtoire générale de la Chine que je publie, n'eſt donc, à proprement parler, que la traduction du *TONG-KIEN-KANG-MOU*; mais une traduction dans laquelle je n'ai pas cru devoir m'aſſujettir à mes auteurs d'une manière ſervile: j'ai imité encore en ce point l'empereur Kang-hi, qui en a retranché pluſieurs choſes, ſoit par leur peu d'importance, ſoit parce qu'elles auroient été difficilement entendues de ceux de ſa nation, peu au fait du génie, des mœurs & des coutumes Chinoiſes; & comme la verſion Tartare eſt fort exacte & ne dit rien qui ne ſoit dans le texte Chinois, de même dans ma traduction Françoiſe, je ne dis rien qui ne ſoit dans le Tartare & dans le Chinois.

Je ne me ſuis point arrêté à parler des différentes hiſtoires, compoſées par des particuliers, le détail en ſeroit infini & ſans doute fort inutile. Comme ceux qui les ont écrites, n'ont travaillé la plupart que ſur des mémoires d'écrivains, qu'un devoir indiſpenſable ne retenoit point dans de juſtes bornes, il eſt difficile qu'ils n'aient pas erré en pluſieurs points.

Je me contenterai de dire deux mots du *Nien-y-ſſe* & des *Kang-kien*, qui n'ont paru qu'après les hiſtoires

hiftoires authentiques & qui ont dû par-là ne rien dire qui leur fût contraire.

Le *Nien-y-ffe*, par la multitude de fes volumes, pourroit faire une bibliothèque complette; il réunit en un feul corps toutes les hiftoires authentiques des différentes dynafties, & en cela fon autorité eft la même; mais comme on l'a enrichi de la vie des hommes illuftres, ainfi que d'un grand nombre de differtations fur l'aftronomie, la géographie, les rits ou cérémonies, la mufique, &c. je ne voudrois pas affurer que fes auteurs, quelques foins qu'ils fe foient donnés, aient toujours puifé dans de bonnes fources.

Cette collection immenfe & eftimée, fut commencée fous Hoaï-tfong, empereur de la dynaftie des *MING*, vers l'an 1660 de l'Ere-chrétienne; c'eft un répertoire excellent où l'on trouve prefque tout ce qu'on veut favoir des fciences Chinoifes.

Les *Kang-kien*, bien différens pour l'exactitude & la vérité des faits, ne font qu'une hiftoire abrégée du *Nien-y-ffe*. Le premier qui en ait donné le modèle, eft un certain Yuen-hoang, à qui fon degré de docteur avoit procuré un petit mandarinat dans le tribunal de la guerre, fous l'empereur Ouan-li, environ l'an 1590 de l'Ere-chrétienne.

Il fit plusieurs ouvrages, entr'autres un abrégé de l'histoire générale de la Chine, excellente entreprise si elle avoit été bien exécutée ; mais au-lieu de s'en tenir uniquement à ce qu'en dit l'histoire authentique de l'empire, il y mit, sans critique & sans discernement, une partie des rêveries des anciens *Tao-sse*, du temps des *TSIN* & des *HAN*.

Son livre cependant, dont le prix modique facilitoit le débit, ne laissa pas d'avoir cours ; mais plusieurs lettrés après lui, soit pour se faire un nom, soit même pour soulager leur indigence, publièrent plusieurs de ces abrégés sous le même titre de *Kang-kien*, qui, loin d'en augmenter l'estime, la leur ont fait perdre presque entièrement.

Mon dessein n'a été que de donner une idée de l'histoire authentique, & je crois avoir suffisamment rempli mon objet.

L'histoire authentique de la Chine, est sans difficulté, de toutes les histoires prophanes, celle qui nous donne le plus de connoissance & de certitude de l'antiquité des temps. L'autorité de Confucius, qui a toujours été en si grande vénération, fait remonter l'antiquité de cette monarchie jusqu'à Fou-hi, qu'il fait le premier empereur de la Chine, & qui touche au temps où au-lieu

d'écriture, on ſe ſervoit de nœuds de cordelettes, & où les Chinois, ſans maiſons ni cabanes, ne vivoient que d'herbes & de la chair des animaux, dont ils buvoient le ſang, menant une vie barbare, qui tenoit plus de la bête que de l'homme. Ce même philoſophe donne à Fou-hi pour ſucceſſeur Chin-nong; à Chin-nong, Hoang-ti, & à Hoang-ti, ſucceſſivement Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun; c'eſt là un commencement d'hiſtoire que les plus habiles Chinois ont toujours regardé comme certain, qu'ils regardent encore comme tel, & c'eſt par-là que j'ai dû commencer.

Depuis Fou-hi juſqu'à nos jours, toutes les époques des empereurs, le commencement & la durée de leurs règnes, l'année de leur mort, ſont conſtamment marquées dans cette hiſtoire, & parmi cette multitude innombrable d'hiſtoriens qui n'ont pas donné dans les rêveries des *Tao-ſſe*, on ne trouve que très-peu d'années de différence, ce qui paroîtra aſſez ſurprenant dans une ſi longue ſuite de ſiècles. Cette exactitude & un ſentiment ſi général, ſi conſtamment ſuivi, ne ſauroient être l'effet du haſard; ils forment une conviction à laquelle il eſt impoſſible de ſe refuſer.

Certains points de cette hiſtoire ſont ſi bien

marqués & dans un ſi grand détail, qu'ils portent avec eux, un caractère de démonſtration : en voici un que je ne fais que toucher en paſſant, mais que je rapporte en entier dans le corps de l'hiſtoire où on peut le voir.

Suivant cette hiſtoire, Yao commença à régner en Chine l'an 2357 avant l'Ere-chrétienne ; la ſoixante-unième année de ſon règne, 2296 ans avant l'Ere-chrétienne, il y eut une terrible inondation en Chine qui cauſa des dégâts infinis ; Koen, père du grand Yu, fut occupé neuf ans à en faire écouler les eaux, & ne put en venir à bout. Chun y employa Yu, fils de Koen, qui y réuſſit, & finit ce grand ouvrage la quatre-vingt-quatrième année du règne de Yao, l'an 2273 avant l'Ere-chrétienne.

Yu, obligé de parcourir pluſieurs fois l'empire, pour s'acquitter de la commiſſion qui lui étoit confiée, en profita encore pour dreſſer une deſcription géographique qu'à ſon retour il préſenta à l'empereur, & cette deſcription ſe trouve dans le *Chu-king*, dont elle compoſe le chapitre intitulé *Yu-kong*, c'eſt-à-dire, *Tribut de Yu.*

Dans cette deſcription géographique, qu'aucun Chinois certainement n'a jamais eu la penſée de

transporter à d'autres pays, on voit le cours des rivières & la disposition des provinces dont alors l'empire étoit composé; on marque exactement ses limites, ses lacs & plusieurs de ses montagnes: or cette disposition des limites d'alors, le cours des rivières & leurs noms encore les mêmes, nombre de grands lacs, dont les noms n'ont point changé, les mêmes montagnes, &c. sont une preuve sans réplique que cette description ne peut regarder que la Chine; & la carte du *Yu-kong* comparée avec la carte actuelle de cet Empire, met cette vérité hors de toute atteinte (1).

Nota. Le P. de Mailla, vraiment zélé pour le maintien de l'ancienneté des Chinois dont il voyoit tant de preuves, & outré contre certains figuristes qui corrompoient la vérité des fastes de cette nation pour les adapter au Paradis Terrestre, à l'histoire des Patriarches & à la Palestine, crut devoir placer dans l'histoire de YAO, à la suite des tributs imposés par Yu, les réflexions suivantes; l'ouvrage du P. de Mailla n'étant qu'une traduction, j'ai cru que ces réflexions étoient déplacées dans le corps de l'histoire, & qu'elles entroient plus naturellement dans sa préface; le lecteur n'y perdra rien. *Editeur.*

---

(1) L'examen seul de la province de Ki-tcheou où le *Yu-kong* dit que l'empereur YAO tenoit sa cour, démontrera cette vérité. Il n'est question que de la comparer avec la province de Chan-si, que les Chinois ont dit, de tous les temps, être l'ancienne province de Ki-tcheou.

Le Chan-si a le Hoang-ho au sud & à l'ouest, & les montagnes Ta-hang au nord; comme l'ancienne province de Ki-tcheou a une rivière qui s'appelle *Fen-choui* dont les eaux viennent des montagnes

Suivant cette deſcription, l'empire de Yao avoit près de quatre cent lieues d'étendue eſt & oueſt, & près de ſix cent nord & ſud. Yu, après ſes courſes, diviſa ce vaſte pays en neuf grandes pro-

---

qui portent les mêmes noms, & ont la même diſpoſition & le même cours par rapport à Tai-yuen-fou; cette rivière va ſe jetter dans le Hoang-ho auprès des montagnes appellées *Long men*, comme dans l'ancienne Ki-tcheou. On voit encore dans le Chan-ſi la rivière Heng-tchang qui prend ſa ſource aux montagnes Ti-tchou-chan & Si-tſing-chan; & une autre, appellée *Yen-choui*, qui a la ſienne à la montagne Ouang-ou-chan, & préciſément au ſud de la province, près du bas pays de Tan-hoai, comme dans l'ancienne Ki-tcheou. Le Hoang-ho dans le Chan-ſi, à l'oueſt de cette province, paſſe par une gorge de montagnes appellées *Hou-keou*; de-là il deſcend vers des montagnes appellées *Long-men*, d'où il coule juſqu'à une autre nommée *Tai-hoa-chan*, qui le force de prendre le chemin du nord-eſt, qu'il continue juſqu'aux montagnes *Ti-tcheou-chan* où il prend la route de l'eſt, ce qui eſt conforme au cours qu'il tient dans l'ancienne carte de Ki-tcheou. Enfin tous les noms de *Hou-keou*, de *Long-men*, de *Tai-hoa-chan*, de *Ley-cheou*, de *Fen-choui*, de *To-tchang*, de *Tſing-tchang*, de *Heng-tchang*, de *Yen-choui*, de *Tan-hoai*, ainſi que le nom des montagnes que je ne répète pas, & qui ſe voyent dans l'ancienne Ki-tcheou, ſe trouvent également, & diſpoſées de même, dans la province de Chan-ſi.

Je pourrois étendre ce parallèle à toutes les autres provinces, & faire voir le rapport étroit de l'ancienne géographie avec la nouvelle, mais un pareil détail ſeroit ennuyeux, & j'en laiſſe le ſoin à ceux qui voudront bien s'en donner la peine. D'après cette vérité, dont la démonſtration ne peut admettre de doute, je dis: que l'empire de YAO eſt très-réel, & tel que le chapitre *Yu-kong* le rapporte; qu'il comprenoit les provinces de *Pé-tche-li*, de *Chan-tong*, de

vinces, dont il détermina les tributs ſuivant la nature des terres & des pays différens, & à proportion de leur éloignement de la cour.

Après les dégâts cauſés par la grande inonda-

Ho-nan, de *Chan-ſi*, de *Chen-ſi*, de *Kiang-nan*, de *Sſe-tchuen*, de *Hou kouang* & une partie du *Kiong-ſi*, c'eſt-à-dire qu'il étoit dès-lors plus grand que n'eſt l'Allemagne, la France & l'Eſpagne jointes enſemble. J'ajoute, que les états de YAO, nonobſtant les dégâts occaſionnés par l'inondation arrivée pendant ſon règne, étoient encore très-riches & très-puiſſans; comme il eſt aiſé d'en juger par les tributs que Yu leur impoſa. Que les arts & les ſciences n'y devoient pas être ignorés, puiſque les ſeuls travaux de Yu & les ſuperbes reſtes qu'on en voit encore de nos jours, prouvent l'étendue de génie & les connoiſſances que devoit poſſéder ce grand homme, pour avoir réuſſi dans une entrepriſe de cette nature; or, jeune comme il étoit, où auroit-il acquis ces connoiſſances, ſi les ſciences avoient été ignorées alors? L'art même de la navigation avoit déja fait quelque progrès dès ce temps-là, & les habitans des iſles maritimes, qui portoient leurs tributs à la cour, ne devoient pas l'ignorer, car autrement comment y ſeroient-ils allés? Le chapitre *Yu-kong*, nous porte à regarder l'empire de YAO comme un grand empire, & nous ne pouvons croire qu'il fût devenu tel, ſans admettre la progreſſion de pluſieurs ſiècles?

L'empereur Kang-hi, prince éclairé & le plus habile de ſon temps, croyoit ſi peu qu'on pût douter des vérités géographiques du chapitre *Yu-kong*, qu'après que nous eûmes dreſſé la carte nouvelle de ſon empire, achevée l'an 1721, le vingtième de la deuxième lune de la ſoixantième année de ſon règne, il donna l'ordre ſuivant au mandarin Tſiang-ting-ſi, lettré du premier ordre.

» La carte de la Chine qui vient d'être achevée, eſt un ouvrage de » plus de vingt ans; vous, Tſiang-ting-ſi, prenez cette carte & toutes

tion, & ſans doute la perte d'une infinité d'habitans, ſi l'empire ſe trouvoit encore ſi étendu & ſi floriſſant, comme il eſt aiſé d'en juger par les tributs que Yu impoſa ſur les différentes provinces,

---

» ſes parties, aſſemblez les grands mandarins de tous les tribunaux, » comparez-la avec la carte que nous avons tirée du chapitre *Yu-kòng* » du *Chu-king* : examinez l'une & l'autre avec ſoin, parties par parties; & ſi vous trouvez que la carte que j'ai fait faire manque en » quelque point, remarquez-le & m'en faites votre rapport «.

Tſiang-ting-ſi aſſembla les grands de tous les tribunaux, & après un examen de pluſieurs jours, tant des cartes nouvelles, que des cartes anciennes de différens temps, il fit la réponſe ſuivante à l'empereur, au nom de tous ceux qui avoient aſſiſté à cet examen.

» En conſéquence de l'ordre que votre Majeſté nous a donné de » comparer la nouvelle carte de la Chine avec l'ancienne, tirée du » chapitre *Yu-kong* du *Chuking*, moi, Tſiang-ting-ſi, ſon fidèle ſujet, » ai pris toutes nos anciennes cartes & les nouvelles, & ayant aſſemblé les mandarins de tous les tribunaux, nous les avons examinées » & comparées avec toute l'exactitude poſſible, parties par parties. » Nous ſommes d'abord convenus que nos anciennes cartes, faites » ſur des traditions écrites ou verbales, ne ſauroient être fort exactes; » que les montagnes, ni les fleuves n'y ſont pas marqués ſuivant » leur exacte poſition & leurs cours, & que les villes y ſont déplacées.

» Votre Majeſté, dont l'eſprit infiniment pénétrant fait apprécier » toutes les ſciences, a choiſi d'habiles gens qu'elle a envoyés de » différens côtés la règle à la main, pour meſurer les diſtances & » déterminer les différentes longitudes & latitudes de tous les lieux » de notre empire, en donnant 200 *li* à chaque degré d'un grand » cercle : par ce moyen, la différence des jours, le temps précis des » vingt-quatre points du zodiaque, la grandeur & le moment des

vinces, n'eſt-ce pas une preuve qu'il étoit déja ancien, & que Yao, n'en étoit pas le premier chef? Quelques ſiècles ſont-ils donc de trop pour l'établiſſement d'un tel empire? Enfin ce fait ſi

---

» éclipſes, les diſtances & les poſitions de tous les différens lieux; » le cours des rivières, &c., ſont marqués dans la dernière juſteſſe.

» Notre empire eſt renfermé entre deux grandes lignes, dont le » point où elles commencent eſt à la montagne Koen-lun : l'une va » depuis Koen-lun au nord-eſt, cotoie les barbares de l'oueſt, vient » par la montagne de Ngan-ling à la province de Leao-tong, paſſe » ſur les limites de la Corée, & aboutit à la mer; l'autre va depuis » Koen-lun au ſud-eſt, paſſe aux provinces de Yun-nan, Koué- » tcheou, Kouang-ſi, Hou-kouang, cotoie le Kiang-ſi, & ſoit au » nord, ſoit au ſud, vient aux provinces de Tché-kiang & du Fou- » kien, & aboutit à la mer. Toutes les eaux compriſes entre ces » deux grandes lignes, les lacs, les fleuves, les rivières, les montagnes » conſidérables, les étangs, les ſources juſqu'aux contours, & aux » ſinus des ruiſſeaux, les différentes gorges des montagnes, les for- » tereſſes qui les défendent, les ports de mer & des grands fleuves, » les bourgs, les villages, les forts & les poſtes; les vallées & les » montagnes, les grands chemins & ceux de traverſe; tout cela ſe » trouve dans la nouvelle carte de votre Majeſté dans une exactitude » & un ordre ſurprenans. Semblable aux étoiles du ciel & aux écail- » les des poiſſons, chaque choſe y eſt à ſa place naturelle; c'eſt l'ou- » vrage le plus parfait que nous ayons encore vu en ce genre.

» Au nord-eſt, & au ſud-eſt, elle aboutit à la mer; au nord-oueſt » & au ſud-oueſt, elle s'étend juſqu'à des pays qui nous étoient » inconnus : on y voit la route du Hoang-ho & du Hé-choui, route » que les étrangers tenoient autrefois pour apporter leurs tributs à » la Chine : ce qui eſt ſoumis à notre empire, & ce qui ne l'eſt pas.

bien conſtaté dans le livre *Yu-kong*, n'aſſure-t-il pas la ſolidité de leur chronologie & la vérité de leur hiſtoire ?

Je ne parlerai point ici de la conjonction des

» On peut, avec le ſecours de cette carte, parcourir tous ces pays » avec autant de facilité qu'on conduiroit un cheval par la bride, & » les connoître auſſi parfaitement qu'on connoîtroit une maiſon » ouverte de tous côtés. Avantage que nous n'avons trouvé dans » aucune autre carte.

» Cette gloire étoit réſervée à votre Majeſté ; c'eſt aux ſoins qu'elle » s'eſt donnés depuis trente ans, de faire examiner en détail tous » les pays du monde, de les réduire, la règle & le compas en main, » que nous devons la poſition propre à chacun. Quelles obligations » ne lui avons-nous pas, & tout l'empire avec nous, d'un avantage » auſſi précieux. Au premier coup-d'œil, nous reconnoiſſons ſur cette » carte nos propres pays, comme ſi nous y étions, & nous apprenons » à connoître ceux où nous n'avons jamais été, comme ſi nous y » avions demeuré toute notre vie.

» Ce que nous avons de géographie dans le chapitre *Yu-kong* du » *Chu-king*, & dans nos livres anciens & nouveaux, qui étoient deve- » nus pour nous ſi obſcurs, eſt maintenant ſenſible ; nos doutes ſe » diſſipent, nos difficultés s'évanouiſſent. La nouvelle carte de votre » Majeſté eſt véritablement précieuſe ; ſemblable au ſoleil & à la » lune, elle nous éclaire & diſſipe tous les nuages, elle conſervera le » nom de votre Majeſté dans tous les ſiècles à venir. Oſerions-nous » eſpérer qu'elle voulût bien nous en gratifier ?

» Voilà ce que vos fidèles ſujets, Tſiang-ting-ſi & les grands » mandarins de tous les tribunaux offrent, avec le plus profond reſ- » pect, à votre Majeſté pour obéir à ſes ordres, dans l'eſpérance » qu'elle voudra bien leur accorder à chacun un exemplaire de la » nouvelle carte «.

cinq planètes dont il eſt fait mention ſous l'empereur Tchuen-hio, cent ans avant Yao, ni des obſervations que les mathématiciens de Yao firent de certaines étoiles aux quatre points cardinaux, des équinoxes & des ſolſtices, rapportés dans le *Chu-king*. La vérification de ces deux points aſtronomiques eſt trop ſubtile pour que je veuille m'y arrêter; mais ils prouvent au moins que dès ces temps reculés, il y avoit des aſtronomes en Chine, qui n'avoient pu devenir tels dans peu de temps; car on n'ignore pas les difficultés que dûrent éprouver les premiers qui ont voulu ſe faire un ſyſtême du ciel & régler le mouvement des aſtres.

L'éclipſe de ſoleil qui arriva la première année de l'empereur Tchong-kang, l'an 2159 avant l'Ere chrétienne, eſt un point aſtronomique auquel il n'y a point de réplique. Il n'eſt pas queſtion d'une éclipſe qui auroit été mal ſupputée; les mathématiciens furent mis à mort, pour ne l'avoir pas calculée comme il étoit de leur devoir, & on renouvella même à cette occaſion les peines

---

L'empereur écrivit ſur cette réponſe des mandarins. *Soit : qu'on donne à Tſiang-ting-ſi, & à chacun des grands des tribunaux un exemplaire de la nouvelle carte ; & que cet ordre ſoit inſéré dans les regiſtres du tribunal à qui il appartient.*

portées contre les mathématiciens qui y manquoient.

» Il faut nous rappeller, dit le général des trou-
» pes de Tchong-kang, les belles inſtructions que
» nous a laiſſé le grand Yu... Suivant ces inſtruc-
» tions les anciens princes qui ont donné la pre-
» mière forme à cet empire, n'ont eu un ſi heu-
» reux ſuccès, que parce qu'ils étoient attentifs
» aux volontés du Ciel, & qu'ils s'y conformoient
» dans leur conduite. Les miniſtres qui étoient
» auprès d'eux, n'avoient d'autres vues que celles
» de pratiquer la vertu.

» Nous voyons aujourd'hui Hi & Ho, plongés
» dans le vin & dans la débauche, renverſer les
» règles de cette vertu, ne faire aucun cas de
» nos bonnes coutumes, & oublier entièrement
» leur devoir. Le premier jour de la lune, qui
» étoit en même-temps l'équinoxe d'automne, ſur
» les huit heures du matin, il y a eu une éclipſe
» de ſoleil hors la conſtellation *Fang* (le *Scor-*
» *pion*); Hi & Ho font ſemblant de n'en rien
» ſavoir. Nos anciens empereurs puniſſoient de
» mort lorſque les mouvemens céleſtes n'avoient
» pas été exactement prévus, & il eſt écrit dans
» les loix qu'ils nous ont laiſſées, que *ſoit que le*

» *temps de quelque évènement céleste ne soit pas*
» *bien marqué dans le calendrier public, soit qu'on*
» *ne l'ait pas prévu, l'une ou l'autre négligence*
» *doit être punie de mort* «.

On conclut de ce discours, que le général Yn tient aux Officiers de ses troupes: 1°. Que Yu dans les instructions qu'il laissa n'auroit pas parlé des princes qui ont donné la première forme à cet empire, comme d'anciens princes, s'ils n'avoient vécu long-temps avant Yao & Chun dont il étoit contemporain: 2°. Que si ces anciens empereurs avoient créé des loix si rigides contre les mathématiciens négligens, il falloit que l'empire fût déja sur un bon pied, ce qui confirme l'ancienneté des Chinois & la réalité de leur chronologie. Plusieurs autres & moi, nous avons vérifié l'éclipse de soleil dont il s'agit, & avons trouvé non-seulement qu'elle a été telle que le *Chu-king* l'annonce, mais encore qu'elle n'a pu paroître que dans les pays orientaux de la Chine, & nullement en Europe, ni dans le reste de l'Asie.

Si les Chinois, après l'incendie de leurs livres, n'ont pu réparer qu'assez imparfaitement les fastes historiques antérieurs à cette époque, on peut dire que le soin qu'ils ont toujours eu de marquer

exactement les différens phénomènes du ciel, confirme leur chronologie, & la réalité des faits historiques rapportés dans leurs *King*.

Il est vrai qu'il ne reste dans les *Livres canoniques* jusqu'au temps où Confucius a commencé son *Tchun-tsiou*, que la seule éclipse de Tchong-kang, dont on vient de parler, & celle qui est marquée dans le *Chi-king*, à la sixième année du règne de Yeou-ouang, l'an 776 avant l'Ere-chrétienne; mais ces deux éclipses sont exprimées si distinctement qu'elles démontrent la réalité du temps où elles sont placées, & par conséquent la vérité de l'histoire où il en est fait mention.

L'exactitude de Confucius à marquer les éclipses, nous fait regretter ce qui s'est perdu en ce genre dans les commencemens de l'ancienne histoire de cette nation, & nous fait connoître en même-temps combien les Chinois ont toujours eu à cœur, ce qui pouvoit confirmer la certitude des temps.

De trente-six éclipses de soleil que ce philosophe rapporte, il n'y en a que deux de fausses, & deux qui, quoique réelles, n'ont pu paroître en Chine; toutes les autres sont sûres, & ont été successivement vérifiées par les astronomes Chinois, sous

les dynasties des *HAN*, des *TANG* & des *YUEN* Plusieurs Européens, ont voulu s'en assurer par leur propre calcul, aussi-bien que de celles de Tchong-kang, empereur des *HIA* & de Yeou-ouang, empereur des *TCHEOU*. Le P. Adam Schall, a supputé ces deux dernières & plusieurs du *Tchun-tsiou*, dont il fit imprimer le calcul en Chinois. Les PP. Kegler & Slavissek, Jésuites Allemands, en ont aussi vérifié plusieurs; j'en ai aussi supputé quelques-unes; mais le P. Gaubil les a voulu toutes examiner, & à quatre près, comme je l'ai dit, le calcul nous les a données à tous très-réelles, aux temps & aux jours marqués par les Chinois, de quelques tables astronomiques que nous nous soyons servis. Avons-nous rien en Europe, qui nous assure si parfaitement la chronologie de l'histoire profane? & ce seul point ne doit-il pas être pour nous un garant suffisant de l'exactitude des Chinois?

Ceux qui aiment la politique & se plaisent à considérer de près ce sanctuaire de la sagesse humaine, trouveront dans cette histoire de quoi se contenter; ils admireront sans doute un gouvernement qui a pu se conserver pendant un si prodigieux nombre de siècles, malgré les grands changemens produits par une foule de révolutions que

l'intrigue & les reſſorts de la politique ont amenées ſucceſſivement, & qui font connoître la pénétration, le génie & la vivacité d'eſprit de cette nation.

Pour moi, ce que je trouve encore plus digne de notre admiration, ſont les exemples multipliés des vertus, puiſées dans la plus ſaine morale miſe en pratique. Des princes dont les actions héroïques rappellent les plus beaux temps de la Grèce & de Rome; des miniſtres & des juges dont le zèle pour la juſtice, le dévouement pour le bien public & l'avantage de l'adminiſtration, ſont allés juſqu'à ſacrifier généreuſement leur vie, ſans être intimidés par les funeſtes exemples qu'ils avoient devant les yeux; des généraux, dont on admire l'habileté, la conduite, la bravoure & la fidélité; des femmes, les unes conduire des armées & ſe battre en héros; les autres prodiguer leur vie & marcher avec joie à un infâme ſupplice pour l'honneur de leur prince; des gens de lettres combattre avec ardeur & ſans relâche pour la doctrine qu'ils avoient reçue des anciens, & s'expoſer aux peines les plus rigoureuſes pour la maintenir contre leur ſouverain entêté d'une ſecte erronée; des peuples attentifs à leur devoir,

laborieux

laborieux à l'excès, d'une merveilleuſe induſtrie dans le commerce, d'une obéiſſance rare, d'une douceur & d'une politeſſe qu'on ne trouve point parmi les autres nations.

Les géographes & ceux qui ſe plaiſent à parcourir les pays étrangers, pourront ſans quitter leur cabinet & ſans fatigue, s'inſtruire dans cette hiſtoire, des pays voiſins de la Chine, depuis le Japon d'un côté, juſque ſur les bords de la mer Caſpienne de l'autre, où les Chinois ont porté leurs armes; ils y trouveront ſûrement des connoiſſances qu'on n'a point eues en Europe juſqu'ici; & principalement ſur les Tartares qui ont occupé & occupent encore le pays qui eſt au nord de la Chine.

Les guerres preſque continuelles que ces Tartares ont eues avec l'Empire, depuis un temps immémorial, ont obligé les hiſtoriens Chinois à donner une deſcription exacte de leurs mœurs, de leurs pays, de leur origine & de leurs guerres, avec aſſez de détail pour ſatisfaire la curioſité.

C'eſt ce qui m'a engagé a ajouter à la carte de Tartarie, faite par les ordres du feu empereur Kang-hi, celle des royaumes ſitués à l'occident

de la Chine, jufqu'à la mer Cafpienne, carte néceffaire pour l'intelligence de l'hiftoire, & qui peut être de quelque utilité à ceux qui voudront connoître ces pays.

L'hiftoire Chinoife dont je donne la traduction, ne fait qu'indiquer les paffages du *Chu-king* fuivant l'ordre des temps. Il étoit en effet inutile de les rapporter dans un pays où il feroit honteux à un Chinois de ne pas apprendre ce livre par cœur. Il n'en eft pas de même de l'Europe, où le *Chu-king* n'eft connu que par fa réputation; c'eft ce qui m'a déterminé à en faire la traduction & à l'inférer dans cette hiftoire, en plaçant chaque fait à fon époque.

Ce livre le plus eftimé des Chinois, & qu'ils regardent comme le fondement de leur gouvernement, démontre fi clairement l'antiquité de cet empire, & la fidélité de fon hiftoire durant l'efpace de plus de dix-fept-cent-vingt ans, que j'ai cru ne pouvoir me difpenfer de l'inférer en entier; n'en toucher que quelques endroits, j'aurois craint avec raifon de n'en donner qu'une connoiffance trop imparfaite; des paffages tronqués & détachés de ce qui précède & de ce qui fuit, donnent prefque toujours une

idée différente de celle qu'elle a dans l'auteur même.

J'avoue que les longs diſcours & les entretiens qu'on y trouve paroîtront ennuyeux, & ne ſeront pas du goût du plus grand nombre des lecteurs; mais c'eſt dans ces diſcours cependant, & dans ces entretiens, qu'on connoît mieux quel eſt l'eſprit & la politique du gouvernement Chinois. C'eſt d'après les principes établis dans le *Chu-king*, que toutes les dynaſties, excepté celle de *TSIN-CHI-HOANG-TI*, ſe ſont réglées; dès-lors, pouvois-je les omettre?

Telles ſont les raiſons qui m'ont déterminé à en donner une traduction complette, au livre *Hong-fan* près, que j'avoue ne pas entendre aſſez. C'eſt une eſpece de phyſique mêlée de morale relative au gouvernement, mais ſi éloignée de nos idées, que difficilement peut-elle entrer dans notre eſprit; il eſt certain d'ailleurs que ce petit traité que l'empereur Chun ordonna au grand Yu de faire, n'a nul rapport à l'hiſtoire.

Je n'ai pas traduit littéralement le *Chu-king* en pluſieurs endroits, la choſe n'eſt pas poſſible à raiſon de l'énergie des caractères Chinois difficiles à comprendre, & plus difficiles encore à

rendre dans une autre langue. Dans ces endroits difficiles, j'ai ſuivi le ſens que les cent quatre-vingt interprêtes de ce livre, connus ſous le titre de *Chang-chu-tching-kiai*, ou celui que l'empereur Kang-hi, avec les ſoixante docteurs y donnent dans le commentaire intitulé *Chu-king-ge-kiang*, que ce grand prince fit traduire en Tartare pour l'inſtruction de ceux de ſa nation; verſion qui m'a été d'un très-grand ſecours. Je m'en ſuis cependant tenu, autant qu'il m'a été poſſible, au texte ſeul, & je puis dire que j'ai apporté tous les ſoins & l'application dont je ſuis capable pour rendre ma traduction exacte, fidèle & préciſe.

J'en aurois agi de même à l'égard du livre canonique *Chi-king*, ſi ſes Odes avoient fait une hiſtoire ſuivie comme le *Chu-king*; mais ce n'eſt qu'un recueil de pièces de poéſies faites ſur divers ſujets & en différens temps, & je me ſuis contenté de les indiquer à leurs époques, & ſelon les occaſions qui y ont donné lieu; ce qui ſuffit pour faire connoître ce livre, & en donner l'idée qu'on doit en avoir.

On en dira autant de l'*Y-king*. Outre les *Koua* de Fou-hi, qui d'eux-mêmes ne ſont, à proprement parler, qu'une matière ſans forme ſuſceptible de

recevoir celle qu'on voudroit lui donner. Ouen-ouang & Tcheou-kong persuadés de cette vérité, s'en servirent pour s'expliquer, d'une manière énigmatique, sur les affaires de leur temps; car quoiqu'il soit difficile d'expliquer ces énigmes, faute de bien connoître ce qui se passoit alors, l'histoire cependant en dit assez pour nous faire sentir le sujet que ces deux princes traitoient dans ce qu'ils ont écrit sur les *Koua;* on peut ajouter à cela, que la traduction de ce livre énigmatique, & des explications qu'en donnent les Chinois, a déja été envoyée en Europe depuis quelques années.

Ainsi comme je donne le *Tchun-tsiou* de Confucius tout entier suivant les commentaires de Tso-kieou-ming, ceux qui seront curieux de savoir de quoi traitent les fameux livres canoniques de la Chine, seront satisfaits au livre *Li-ki* près, qui ne traite que des cérémonies.

Je ne me suis point servi dans cette histoire du cycle sexagénaire Chinois, pour marquer la suite des années, & cela pour deux raisons; la première, parce qu'en Europe, on est accoutumé à compter les années suivant l'époque de l'Ere-chrétienne avant ou après, & que toute autre manière de les compter n'auroit pas manqué de

faire quelque peine au lecteur ; la deuxième, est l'incertitude du temps auquel ce cycle a commencé à être mis constamment en usage, & son interruption pendant plus d'un siècle, dont Confucius se plaint.

Je ne prétends pas garantir toutes les éclipses rapportées dans l'histoire, ni certains raisonnemens de quelques astronomes Chinois sur le mouvement des astres, principalement sur les étoiles fixes dont on a pensé diversement en Chine, aussi-bien qu'en Europe. Plus de deux siècles de guerres qui précédèrent la dynastie des *HAN*, firent un si grand tort à l'astronomie, que ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'on commença à la rétablir sous Han-ou-ti ; & comme les historiens ont placé la plupart des éclipses suivant la prédiction des astronomes, plutôt que d'après les observations, on ne doit point être surpris s'il y en a de fausses ou qui n'ont pu paroître en Chine. Je donne la liste de celles que nous avons vérifiées.

Quoique j'aie reconnu par le calcul, que plusieurs éclipses rapportées par les historiens étoient fausses, je n'ai pas cru devoir les omettre, afin qu'on vît l'estime que les Chinois ont toujours fait de l'astronomie, qu'ils ont constamment regar-

dée comme un point important dans leur gouvernement.

Je n'ai pas été ſi rigoureux ſur quelques autres points d'hiſtoire, que j'ai négligés, comme je l'ai déja remarqué plus haut ; tels ſont la diſpoſition des officiers, ſoit de lettres, ſoit de guerre, qui ſuppoſeroit la connoiſſance de différens emplois trop éloignés des nôtres pour dire avec préciſion ceux auxquels ils peuvent correſpondre parmi nous. Tels ſont encore certains faits peu importans d'ailleurs ; ou enfin quelques réflexions tirées de certains principes Chinois auxquels je n'ai pas cru devoir m'arrêter.

Les noms des villes de la Chine, ne ſont pas un des moindres embarras qu'on rencontre en liſant l'hiſtoire, & qui arrête les Chinois auſſi-bien que les étrangers. Ces noms qui ont changé preſque autant de fois qu'il y a eu de nouvelles dynaſties, y portent une confuſion telle que, ſans une attention particulière, on ne ſait plus où on en eſt. Pour prévenir cet inconvénient, je rapporte ces différens noms à ceux d'aujourd'ui, tels qu'ils ſont dans la carte que nous en avons faite.

Une autre difficulté qui ne regarde que l'Europe, eſt la manière d'écrire les noms Chinois.

Les Eſpagnols & les Portugais, les Italiens & les François, les écrivent ſi différemment qu'ils deviennent méconnoiſſables à ceux qui ſont d'une nation différente de celui qui les écrit.

Comme je donne cette hiſtoire en François, je n'ai eu garde de ne me pas conformer à l'uſage de ma nation, c'eſt-à-dire, que je les écris comme nous devons naturellement les prononcer ſuivant notre manière d'écrire. Il eſt cependant bon d'avertir : 1°. Que les pluriers & les ſinguliers ne doivent point être diſtingués ; ainſi par exemple *li*, *han*, *tang*, quand ils feroient au plurier, ne doivent jamais s'écrire *lis*, *hans*, *tangs* : 2°. Tous les mots écrits par une H, tels que *han*, *hen*, *hing*, *&c.* doivent être aſpirés, ſans quoi ce ne feroit plus la même choſe, & ils auroient pour des oreilles Chinoiſes, une toute autre ſignification. 3°. les N finales ne ſe font pas aſſez ſentir dans la prononciation françoiſe. Les mots Chinois terminés par une N, doivent être prononcés preſque auſſi fort que s'il y avoit un E muet à la fin, tels que feroient *hane*, *hene*, *hine*, *&c.* 4°. Le G final précédé d'un N, ne doit pas ſe faire ſentir ; ainſi, *chang*, *lang*, *hong*, *ping*, doivent ſe prononcer comme dans les mots François *champ*,

laon,

laon, & comme nos ſyllabes *hon* & *pein*, ou *pin*, dans *honteux*, *peindre*, *pincer*. Il ſuffit de prononcer les autres mots comme je les ai écrits, pour ne pas les rendre entièrement étrangers, même aux Chinois (1).

---

(1) Tous les mots de la langue Chinoiſe ſont monoſyllabiques, ou du moins doivent être prononcés d'une manière ſi ſerrée qu'on n'en puiſſe jamais diſtinguer qu'une. Le P. de Mailla s'eſt attaché à rendre les ſons Chinois, ſelon la valeur de nos lettres, & il a eu raiſon de le faire; cependant, il s'en faut de beaucoup que tous nos miſſionnaires françois, qui ont eu la même intention, ſoient d'accord entre eux ſur l'ortographe de ces mots. Ainſi, par exemple, je remarque qu'ils écrivent indiſtinctement *fuen*, *fouen*, *fen*. *Kiuen*, *kuen*. *Muen*, *mouen*, *men*. *Pouen*, *poen*, *pen*. *Pouon*, *poan*, *pan*. *Quoen*, *kouen*, *koen*. *Qouon*, *kuon*, *koan*, *kouan*. *Sieou*, *ſiou*. *Tſieou*, *tſiou*. *Nieou*, *niou*. *Ngai*, *gai*, *gaë*. *Se*, *ſſe*, *che*. *Guei*, *ouei*. *Gou*, *ou*. *Hiong*, *hioung*, *hioum*. *Kong*, *koung*, *coum*. *Lh*. *ulh*, *eulh*. *Sſé*, *ſée*, *ſé*, *ché*. *Guei*, *ouei*. *Koue*, *quoué*, &c. Cette variété d'ortographe paroît dans les divers écrits des miſſionnaires, & pourroit embarraſſer le lecteur & le jetter dans l'incertitude, ſur-tout par rapport aux noms propres. Ainſi on trouvera que les uns écrivent Mong-tſé, & les autres Meng-tſé ou Meng-tſée. Ma-touan-lin & Ma-toan-lin. Ye-king & Y-king. Fou-ſeng & Fou-cheng. Chin-nong & Chen-noung. Tchun-tſieou & Tchun-tſiou. Sſe-ki & Che-ki. Tao-ſſe, Tao-ſſée & Tao-ſée. Vou-vang & Ou-ouang. Tſin-chi-hoang-ti & Tſin-ché-hoang-ti. Gaë-kong, Gai-kong & Ngai-cong. Tchoang-ouang & Tchouang-ouang, &c. Le *g*, ajouté à la fin des mots après la lettre *n*, ne doit pas ſe faire ſentir dans la prononciation : on ne le met que pour diſtinguer l'*n* ouverte d'avec l'*n* fermée. On peut écrire indiſtinctement Pe-kin ou Pe-quin, & Pe-king. Nan-quin & Nan-king. *Editeur.*

Pour marquer la diſtance des lieux, j'ai laiſſé ſubſiſter les meſures itinéraires des Chinois, parce qu'elles ſont plus préciſes que les nôtres; ils diviſent notre lieue en dix parties qu'ils appellent *li*; ainſi dix *li* égaleront une de nos lieues; vingt *li*, deux lieues; cent *li*, dix lieues, &c. Quoique ces *li* varient autant que nos lieues, cependant le plus ordinaire, aujourd'hui, eſt de donner deux cens *li* pour la valeur d'un degré majeur.





LETTRES DU P. DE MAILLA, A M. FRERET,

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE PARIS;

EN RÉPONSE A SES DISSERTATIONS,

Insérées dans les MÉMOIRES de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Tome X, page 377; Tome XV, page 595; & Tome XVII, page 178, *sur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoise*, &c.

POUR SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PREMIÈRE LETTRE.

APRÈS avoir lu, l'année dernière, Monsieur, la savante dissertation sur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoise, dont vous avez entretenu l'académie royale

des inſcriptions, dans ſon aſſemblée du vendredi 13 novembre 1773, je pris la liberté de vous envoyer, en attendant de plus amples éclairciſſemens, une aſſez longue préface que j'ai miſe à la tête de ma traduction de l'hiſtoire Chinoiſe. Je m'étois réſervé de vous écrire plus au long cette année, pour diſſiper pluſieurs doutes que vous faites ſi bien ſentir dans votre diſſertation ; c'eſt ce que je vais tâcher de faire, avec cette liberté littéraire qu'exige l'exacte recherche de la vérité.

I. Vous m'avouerez ſans peine, Monſieur, que, pour s'inſtruire de la vérité d'une hiſtoire, il eſt inutile de la chercher indifféremment dans toutes ſortes d'auteurs, encore moins dans les romans ; qu'il eſt de la ſageſſe d'en puiſer les faits dans les écrivains, qui ont la réputation d'être ſincères & véridiques, & que parmi ceux-ci, on doit préférer ceux que le devoir & l'intérêt engagent ſpécialement à dire la vérité.

Vous conviendrez auſſi que l'autorité de quelques auteurs particuliers, ne doit pas être préférée à celle d'une académie entière, compoſée de gens habiles, de littérateurs éclairés, dont la réputation & la gloire ſont inſéparables du poſte qu'ils y occupent. Il arrive ſouvent que l'envie de ſe diſtinguer porte des écrivains particuliers à embraſſer, ſur des autorités fort équivoques, des opinions qu'ils rejetteroient s'ils étoient moins aveuglés par la paſſion ; ſeroit-il de la ſageſſe de préférer l'autorité de ces hiſtoriens, à celle d'une académie telle que je viens de la dépeindre ?

Si cependant, il ſe trouvoit quelqu'un dont l'autorité fût d'un grand poids, & univerſellement reçue, j'avoue qu'elle pourroit non-ſeulement balancer celle d'une académie,

mais qu'elle devroit même lui être préférée ; & je ne doute pas, Monſieur, que vous ne ſoyez, ſur ce point, du même ſentiment que moi.

Ce que je viens de dire des différens auteurs, doit également s'entendre de leurs ouvrages. C'eſt par leurs ouvrages que les auteurs ſe font connoître ; & c'eſt d'après l'examen, qu'une critique judicieuſe fait apprécier le degré de foi qu'ils méritent. Suivant ces principes, dont perſonne ne peut diſconvenir, je diſtingue, avec les Chinois, les ouvrages & leurs auteurs en trois claſſes différentes.

Je range dans la première ceux qui ſont d'une autorité inconteſtable, & généralement reconnue, comme ſont à la Chine, Confucius & ſes diſciples, Tſo-kieou-ming, Mong-tſé, &c. J'y joins les écrits qu'ils ont laiſſés à la poſtérité, & ceux qu'ils ont honorés de leurs ſuffrages, tels que ſont, l'*Y-king* & les commentaires de Confucius ſur les explications que Ouen-ouang & Tcheou-kong ont données aux *Koua* de Fou-hi ; le *Chu-king*, le *Chi-king*, le *Tchun-tſiou*, & les commentaires de ce livre par Tſo-kieou-ming ; le *Lun-yu*, le *Hiao-king*, le *Kia-yu*, &c. de Confucius, les ouvrages de Mong-tſé, &c. Tous ces écrits ſont d'une ſi grande autorité chez les Chinois, qu'il n'en eſt aucun qui ait jamais oſé, je ne dis pas ſeulement y changer le moindre caractère, mais même révoquer en doute qu'ils ne portent l'empreinte de la vérité.

Dans la ſeconde claſſe, ſi on ne conſidère que ce qui regarde l'hiſtoire & la chronologie, le point dont il s'agit, on peut placer le *Tſin-ſſé* ou l'hiſtoire des *Tsin* ; l'hiſ-

toire générale de la Chine par Sſé-ma-tſien, Pan-kou, Tchin-cheou, Sie-ching, Pey-ſong, Chin-yo, Fang-kiao, Hiu-king-tſong, Li-chun-fong, Yao-ſſé-lien, Li-yen-cheou, Li-te-min, Li-pe-yo, Ling-hou-te-fen, Ouei-ouei, Yen-ſſe-kou, Kong-yng-ta, Ouang-yao-tchin, Ngéou-yang-ſieou, Li-fang, Fan-tſou-yu, Sſe-ma-kouang, Lieou-ju, Lu-ſſe-tching, Tchu-hi, Tchin-king, Ouang-yeou-hio, Song-lien, Ouang-hoei, Kin-ly-tſiang, &c. Tous ces écrivains ont été préſidens ou membres du tribunal de l'hiſtoire ſous les différentes dynaſties, depuis celle des *Tcheou*; aidés des plus habiles lettrés de leur temps, ils ont tous travaillé avec ſuccès à l'hiſtoire des règnes qui les avoient précédés.

Dans la troiſième claſſe, ſont tous les auteurs particuliers, qui ont écrit avec les ſecours qu'ils ſe ſont eux-mêmes procurés, tels que Fou-kin-hong, Ouen-hing, Sou-lin, Mong-kang, Ju-heng, Hoang-fou-mi, Tchang-tſe-tchuen, Tchang-tche, Lieou-hiang, Hiu-heng, Y-han, Yuen-hoang, Ma-toan-lin, Ko-ching-tien, le Nien-y-ſſe, Kou-ing-tai, Tchu-tſing-yen, Tchong-ſing, & une infinité d'autres, dont il eſt inutile de rapporter ici les noms.

Je ne devrois point m'arrêter à vous parler ici, Monſieur, de ces hiſtoires fabuleuſes, que les ſectaires du philoſophe Lao-kiun publièrent, lorſque, ſous les *Han*, on rétablit la véritable hiſtoire de la Chine. Ce que j'en ai dit dans la préface de ma traduction, ſuffit pour vous en donner une juſte idée. Cependant comme les mémoires qui vous ont été envoyés & d'après leſquels vous avez travaillé, employent le ſuffrage d'un des plus zélés parti-

ſans de cette ſecte, pour infirmer la vérité de la chronologie Chinoiſe, je ne puis me diſpenſer de vous faire connoître ce ſectaire, & quel degré d'autorité mérite l'ouvrage qu'il a donné au public ſous le nom de *Lou-ſſe.*

Lo-pi, auteur de cet ouvrage, étoit natif de la ville de Ki-ngan-fou dans la province de Kiang-ſi; de déſeſpoir de n'avoir pu réuſſir dans les lettres ſous l'empereur Kouang-tſong, de la dernière dynaſtie des *Song*, il embraſſa la ſecte des Tao-ſſe, & fit ce livre, dont vos mémoires vous ont fait un ſi bel éloge: *ouvrage*, vous diſent-ils, *où l'on rapporte exactement les opinions des hiſtoriens ſur la chronologie Chinoiſe, où l'on montre leurs contrariétés, où l'on donne leurs différens calculs, où on indique les ſources de ces opinions, &c.* Lo-pi n'établit que ſa ſeule opinion ſur la chronologie Chinoiſe, qu'il ne pouſſe pas au-delà des *Hia*; il n'en rapporte aucune autre, qui convienne avec celle que vous attribuez à Sſe-ma-tſien, & ne dit pas un mot des autres hiſtoriens; il ne rapporte d'autre calcul que le ſien, & n'indique d'autre ſource de ſon opinion que celle de Hoai-nan-tſé, Tchuang-tſé, Sun-tſé, &c., tous gens de la ſecte de Tao-ſſé, dont il faiſoit profeſſion. Pour que vous ſoyez mieux au fait du *Lou-ſſe*, dont il s'agit ici, je vais en peu de mots, vous en tracer l'analyſe.

Il forme ſeize volumes, diviſés en trois parties. La première contient, dans trois volumes, l'hiſtoire fabuleuſe de la Chine, qu'il donne pour une véritable hiſtoire, ſuivant la doctrine des Tao-ſſé, & qu'il met dans un aſſez grand jour. Il fait remonter le commencement de ſon hiſtoire, qui eſt en même-temps, ſelon lui, le commencement du monde, à pluſieurs millions d'années.

L'homme composé de matière, se transforme, sous sa plume, en monstres de différentes figures, qu'il produit sur la scène d'une multitude de dynasties, dont il trace l'histoire jusqu'à Fou-hi exclusivement. Les autorités dont il s'appuie sont celles de Lao kiun, Tchuang-tse, Hoai-nan-tse, Sun-tse, Li-tse, &c., & des livres canoniques de leur secte. Il est vrai que ces auteurs ne sont pas tous de même sentiment sur la chronologie de ces temps fabuleux ; il est encore vrai *qu'on trouve entre eux bien des contrariétés & des calculs différens* ; mais comme je suis très-persuadé que vous n'admettez pas les sources empoisonnées de ces diverses opinions, je ne m'arrêterai pas davantage à vous faire sentir l'absurdité qu'il y auroit à vouloir y chercher la vraie chronologie Chinoise.

La deuxième partie du *Lou-sse* comprend neuf volumes, divisés en vingt livres, qui renferment l'histoire depuis Fou-hi jusqu'à la famille *Hia* inclusivement. Par rapport à la succession & à la durée des règnes des princes qui ont gouverné la Chine depuis Fou-hi, on diroit que Lopi n'a fait que copier cette partie de la chronologie que vous attribuez à Sse-ma-kouang. Comme lui, il fait succéder Chin-nong à Fou-hi ; à Chin-nong, Hoang-ti ; & à Hoang-ti, successivement Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao, Chun, Yu, Ki, Tai-kang, Tchong-kang, & tous les autres princes de la dynastie *Hia*, jusqu'à Tching-tang, fondateur de la dynastie *Chang*, exclusivement. Il établit, à-peu-près de même, la durée de chaque règne, ensorte que ce qui se trouve de plus dans un règne, se trouve ensuite retranché dans un autre ; ce qui rend les sommes totales, à huit ou dix années près, absolument les mêmes que celles de la chronologie que vous attribuez

à

à Sſe-ma-kouang. Quant à l'hiſtoire, ils n'ont pas les principaux évènemens rapportés par les hiſtoriens authentiques ; mais ils s'y trouvent confondus parmi un ſi grand nombre d'abſurdités de la ſecte de Tao-ſſe, qu'il faut uſer d'attention pour les démêler. La conjonction des planètes ſous Tchuen-hio, le chapitre *Yu-kong* du *Chu-king*, & l'éclipſe de ſoleil, arrivée la première année de Tchong-kang, ſont des points dont il fait le plus clairement mention, d'après les vrais hiſtoriens de l'empire. Voilà ce que j'ai vu dans cette ſeconde partie du livre de Lo-pi, où je n'ai point remarqué qu'il rapportât les diverſes opinions des hiſtoriens ſur la chronologie Chinoiſe, ni par-conſéquent qu'il montrât *leurs contrariétés*, *leurs différens calculs*, &c., ce qui me fait juger que les auteurs de vos mémoires n'en parlent que d'après ce que Lo-pi en dit lui-même dans la première partie de ſon ouvrage. J'en ſuis d'autant plus perſuadé, qu'il fait encore plus clairement mention de ces *contrariétés* & de ces *différens calculs* dans la troiſième partie de ſon ouvrage, comme je vais vous le faire voir.

Cette troiſième partie, qui forme quatre volumes, eſt compoſée de cent diſcours ſur toutes ſortes de matières; ſur différens points de littérature, ſur les caractères Chinois, ſur les *Koua* de Fou-hi, ſur les cordelettes dont on ſe ſervoit avant l'invention des caractères, ſur les royaumes étrangers, ſur les iſles de la mer, ſur les montagnes & les rivières, ſur les différentes ſortes de ſacrifices & de cérémonies, ſur le gouvernement d'un état, ſur l'hiſtoire ancienne & ſur ſa chronologie, &c. On diroit que Lo-pi n'a traité ces différens ſujets que pour prouver au public ſon habileté & l'injuſtice de ſes cenſeurs, qui lui avoient

refusé le doctorat. C'est dans le discours sur l'ancienne chronologie qu'il parle des *contrariétés* & des *différens calculs des historiens ;* il propose dans ce discours jusqu'à sept calculs différens, que je vais vous exposer. Ils sont tirés des divers *King*, ou *livres canoniques* des Tao-sse. Le premier compte depuis le commencement du monde jusqu'à la prise du *Ki-lin*, du temps de Confucius, deux millions deux cent soixante-seize mille ans. Le second, deux millions sept cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-six ans. Le troisième, deux millions sept cent soixante mille ans. Le quatrième, deux cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingts ans. Le cinquième, nonante-six millions neuf cent soixante-un mille sept cent quarante ans. Le sixième, deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante ans; & le septième, cent vingt-quatre mille cent ans, jusqu'à l'empereur Yao. Voilà, Monsieur, tous les *différens calculs* & toutes les contrariétés dont il est fait mention dans le *Lou-sse* de Lo-pi, que j'ai tout nouvellement parcouru jusqu'à trois fois, pour m'assurer mieux de ce qu'il dit, & vous en parler avec plus de certitude. Mais, comme ce n'est point de la différence de ces sortes de calculs que vous souhaitez d'être instruit, je ne m'arrêterai pas davantage sur cet ouvrage, qui ne vaut pas la peine que je me suis donnée pour le lire.

II. Je ne me suis étendu sur cet ouvrage de Lo-pi, que pour vous le faire connoître, & pour vous détromper sur l'idée que vous en aurez peut-être conçue, d'après les mémoires qui vous sont tombés entre les mains. Ils ne vous ont pas donné une connoissance plus juste des livres *Tchou-chu*, dont vous me paroissez faire beaucoup de cas : c'est ce que je vais tâcher de vous expliquer.

1°. Il n'y a aucun livre, que je sache, qui porte pour titre les deux caractères *Tchou-chu.* C'est le nom général qu'on donne à tous les livres anciens, écrits sur des tablettes de bambou, avant qu'on eût trouvé la manière de faire le papier.

2°. Ces livres, d'après lesquels vous avez travaillé, sont sans nom d'auteur; mais quand ils seroient anciens, comme quelques-uns le prétendirent d'abord, & qu'ils ne seroient pas remplis de faussetés & d'extravagances, ils ne devroient pas, ce me semble, l'emporter sur l'autorité d'un célèbre collége dont on connoît le mérite & le zèle pour la vérité. Un auteur anonyme n'est guère digne de foi, lorsqu'il ne donne pour preuve de ce qu'il avance, contre un sentiment généralement reçu, qu'une autorité inconnue.

3°. Quelques recherches qu'on ait faites sous les *HAN*, appuyées de l'autorité impériale, ces livres *Tchou-chu* demeurèrent inconnus à la Chine, & ce ne fut que la première année du règne du fondateur de la dynastie des *TÇIN*, qui succéda à celle des *HAN*, que dans les troubles dont l'empire étoit encore agité, le peuple de Kié-hien, après avoir détruit le tombeau de Siang-ouang, prince de Ouei, en tira un livre écrit en caractères *Ko-teou-ouen* sur des tablettes de bambou. L'empereur à qui on l'offrit, le reçut comme un livre rare & ancien, & le donna à examiner au tribunal de l'histoire. L'examen fait, les lettrés dirent à l'empereur, que cet ouvrage, composé de quinze livres, divisés en quatre-vingt-sept articles, étoit rempli de choses hors de propos, de rêveries, d'extravagances & de faussetés manifestes; qu'il ne s'y trouvoit qu'un seul chapitre sur la chrono-

logie qu'on fait remonter aux *Hia*, & où l'on fixe le commencement de l'année, en usage sous cette dynastie & sous celles des *Chang* & des *Tcheou*, au même temps où nous la plaçons aujourd'hui, ce qui est faux.

Six ans après, dit Tchao-chi, par un accident pareil à celui dont on vient de parler, la sixième année du règne de l'empereur Tçin-ou-ti, on trouva dans des tombeaux qu'avoient détruits les peuples de Kie-hien, six volumes, contenant huit mille cinq cent quatorze caracteres *Ko-teou-ouen*, qu'on offrit à l'empereur. Ce prince donna ordre à Sun-hiu, Ho-kiao & autres membres du tribunal de l'histoire, d'examiner cet ouvrage & de lui en faire leur rapport ; il leur enjoignit de commencer par le faire transcrire en caractères *Ly-tse*, les caractères *Ko-teou-ouen* étant trop peu connus dans ces temps-là. Ces examinateurs répondirent en conséquence de cet ordre ; » que ce livre, auquel on donnoit pour titre *Mou-tien-tse-tchuen*, c'est-à-dire *tradition de l'empereur Mou-ouang*, » suivant ce qu'en avoit rapporté Tso-kieou-ming dans » son livre intitulé *Koue-yu*, rouloit presque tout entier » sur les courses de ce prince : il commence par celle » qu'il fit sous prétexte, disent-ils, de visiter les provin- » ces, d'où il ne rapporta que des loups blancs, & quel- » ques cerfs de même couleur. Tsao-fou, le plus habile » homme qu'il y eût alors pour conduire un char, le mena » ensuite, par ses ordres, aux quatre coins de l'empire ; au » nord, jusqu'à Leou-cha, désert de Tartarie, & à l'ouest, » jusqu'aux montagnes Kouen-lun. Par-tout, il remplit ses » narrations de faits si absurdes, si extravagans, & si ma- » nifestement faux, que nous jugeons d'un commun sen-

» timent, qu'un tel livre ne mérite point de paroître, & » ne doit point être lu «. Le docteur Tchin-chi, dit : que la douzième année du même empereur Ou-ti, les mêmes habitans de Kie-hien, en détruisant le tombeau de Ngan-li-ouang, prince de Ouei, trouvèrent encore un livre *Tchou-chu*, divisé en soixante-dix chapitres ou articles, sans compter un autre chapitre, qui paroissoit être un hors d'œuvre. On a voulu faire croire que c'étoit un ouvrage de Confucius; mais le style en est bien différent, & ressent trop celui des *HAN*. Le titre de *Kie-tchong-tchou-chu*, qu'on a voulu lui donner, ne sauroit en couvrir la mauvaise foi, outre que ces livres *Tchou-chu*, ressentent trop les *Ki-ku-tchu*, qui n'ont commencé que sous l'empereur Ming-ti, de la dynastie des *HAN*; ils ne méritent aucune attention.

Li-hiun-yen, célèbre docteur de la grande dynastie des *SONG*, en parlant de ce livre, s'exprime ainsi : » les » *TÇIN*, les *SOUI* & les *TANG* font tous mention de » ce prétendu ancien livre, écrit en caractères *Ko-teou-* » *ouen*; il fut trouvé, dit-on, à Kie-hien dans le tombeau » de Ngan-li-ouang. Quelques-uns ont prétendu qu'il a été » commenté, ou pour mieux dire transcrit, en caractères » ordinaires, par Kong-tchao. Les uns le divisent en dix » chapitres, les autres en huit; mais tous conviennent que » ces livres *Tchou-chu*, trouvés dans les tombeaux de Kie- » hien, n'y ont été mis que sous les *TÇIN*, & qu'ils n'ont » point existé avant cette dynastie «.

Hong-jong-tsay de la dynastie des *SOUI*, parle ainsi de ce livre *Tchou-chu* : » Le livre *Tchou-chu*, tel qu'il existe » aujourd'hui en soixante-dix chapitres, est totalement dif- » férent du *Chu-king*, & quant aux choses, & quant au

» ſtyle; ce qu'il rapporte eſt tellement hors de toute vrai-
» ſemblance, qu'on ne ſauroit le lire ſans indignation.
» Quelques exemples feront juger du reſte.

» Lorſque Ou-ouang vainquit Cheouſin, étant arrivé, dit-
» il, près de ce prince, il lui décocha trois flèches de deſſus
» ſon char, d'où étant deſcendu, il mit le ſabre à la main,
» dont il bleſſa légérement Cheouſin; quittant enſuite ce
» ſabre, il s'arma d'une maſſue d'armes dont il le tua, &
» fit auſſi-tôt élever une grande bannière blanche. Après
» la mort de Cheouſin, Ou-ouang avança plus loin, &
» trouva que les trois princeſſes, filles de l'empereur
» qu'il venoit de tuer, s'étoient pendues; quoique mortes,
» il décocha contre elles trois de ſes flèches, & prenant
» une hache d'armes à la main, il mit leurs corps en
» pièces, & fit arborer un petit étendard blanc. Ou-ouang
» laiſſa ces quatre cadavres durant ſix jours, ſans vouloir
» qu'on y touchât: au bout de ce temps, il alla lui-même
» en couper les têtes, qu'il tranſporta dans le pays de
» Tcheou, qui appartenoit à ſa famille, & les fit brûler
» dans la ſalle de ſes *ancêtres*, &c. qu'elle probabilité y
» a-t-il dans ce récit, dit Hong-jong-tſay? Lorſque Ou-
» ouang fut attaquer Cheouſin, il ſuivoit en cela les ordres
» du Tien, & rempliſſoit les deſirs du peuple. Qu'étoit-il
» néceſſaire de tuer lui-même ce prince? &c. Cette hiſto-
riette eſt hors de toute vraiſemblance.

Ce qu'on y lit d'une partie de chaſſe que fit enſuite
Ou-ouang, n'eſt pas plus croyable: » à cette chaſſe, dit ce
» *Tchou-chu*, Ou-ouang, prit vingt-deux tigres, deux
» chats ſauvages, cinq mille deux cent trente-cinq grands
» cerfs à peau marquetée, treize rhinoceros, ſept cent
» vingt-un bœufs à longues queues & crinieres touffues,

» cent quarante-un ours de petite taille, cent dix-huit grands » ours, trois cent cinquante-deux fangliers, dix-huit taif- » fons ou bléreaux, feize chèvres fauvages, quarante chè- » vres de mufc, & trois mille cinq cent deux cerfs de » médiocre taille «. Ce qui fuit eft bien plus abfurde : » Après » que Ou-ouang fe fut rendu maître de l'empire, il entre- » prit de foumettre les royaumes voifins ; il en parcou- » rut quatre-vingt-dix-neuf, y fit mourir dix millions » cent fept mille fept cent foixante-dix-neuf habitans, & » en mit trente millions deux cent trente hors d'état d'agir » & de pouvoir gagner leur vie par leur travail. Quelle » exagération ! s'écrie fur cela Hong-jong-tfay, ou pour » mieux dire quelle extravagance ! où feroit donc cet » amour pour les peuples, dont Ou-ouang tiroit toute fa » gloire « ?

Lorfque ce livre *Tchou-chu* parle de ces royaumes étrangers, il en corrompt tellement les noms, qu'on a droit de juger que ce ne font que des royaumes chimériques ; il leur fait apporter en tribut les chofes les plus extraordinaires : » Les peuples Ouei-gin, dit-il, offrirent » en tribut à Ou-ouang, un animal appellé *tien-eul*, » femblable à un finge. Il marchoit fur deux pieds » comme l'homme, & imitoit parfaitement le cri des » enfans ; les peuples Lang-y préfentèrent un animal » qu'ils appelloient *tfay-tfè*, dont le corps paroiffoit » tout couvert de plaies & la tête parfaitement fembla- » ble à celle de l'homme ; il ne crioit qu'en chantant, » & ne chantoit que lorfqu'on le brûloit au ventre. Les » Ti, peuples du fud-eft, offrirent l'animal *ching-* » *hoang*, qui avoit l'encolure d'un beau cheval, & portoit » deux grandes cornes fur le dos ; les peuples orientaux

» du pays de Yuei, apportèrent des crapaux & des écre-» viſſes de mer, dont une ſeule faiſoit la charge d'une cha-» rette; les peuples Niang-lin du ſud-oueſt, amenèrent un » animal, qu'ils appelloient *ſcou-eul*, dont le corps paroiſſoit » être le corps d'un tigre ou d'un léopard; les peuples » Ku-ſeou firent voir une eſpèce de chien-aîlé, qui man-» geoit les tigres & les léopards; les Ku-yang préſentèrent » un animal appellé *mi-fey-fey*, ayant la figure d'un hom-» me fort replet, & qui aimoit à rire: lorſqu'il rioit, il » retiroit la lèvre ſupérieure dans ſa gueule, comme pour » ſe moquer; ſes yeux avoient une vertu attractive ſi dan-» gereuſe, qu'il enlevoit les hommes & les dévoroit; les » Tou-ko, autre peuple du nord, offrirent en hommage » l'animal *ſen-feng*, fort approchant d'un chien jaune; il » avoit la force d'un homme, & apprenoit facilement à » parler; les Ki-kan, autre peuple du nord, donnèrent un » animal dont la tête étoit ſemblable à celle d'un gros » coq; il ne permettoit point à un homme de dormir, &c «. C'eſt d'un amas d'autres abſurdités ſemblables que ces livres *Tchou-chu*, qu'on tira des tombeaux, ſous l'empereur Tçin-ou-ti, ſont remplis; on peut en inférer le degré d'eſtime qu'on doit leur accorder.

Lieou-heou-tſay, Tchao-tſe-tchi, Li-gin-fou, Fan-ye, Li-yen-cheou, Sie-ou-hoan, &c. & tous ceux qui ont parlé de ces *Tchou-chu*, en ont preſque tous porté le même jugement; c'eſt le ſentiment général qu'en ont eu les Chinois dans tous les temps, à quelques-uns près, en très-petit nombre, qui n'ayant pas aſſez de talens pour ſe diſtinguer parmi les habiles gens, ſe ſont imaginé pouvoir y ſuppléer, en s'attachant à la chronologie de ces livres, différente de la chronologie généralement reçue dans l'empire:

l'empire ; comme ſi cette différence étoit une preuve de leur antiquité, & pouvoit couvrir les abſurdités révoltantes qu'on y lit.

Ces livres, au ſortir des tombeaux, furent remis au tribunal, non, des Han-lin, il n'avoit pas encore été établi, mais de l'hiſtoire, par ordre de l'empereur Tçin-ou-ti, ſous le règne duquel ils commencèrent à paroître ; ils furent abſolument rejettés. Chin-yo, hiſtorien & préſident du tribunal de l'hiſtoire, ſous la dynaſtie des *Leang*, ayant eu ordre de travailler à l'hiſtoire de la dynaſtie des *Tçin*, fit mention des *Tchou-chu*, comme de livres anciens dont il propoſa la chronologie à titre d'une nouvelle découverte digne de l'attention du tribunal. Ces livres, de nouveau examinés, & leur chronologie diſcutée, furent rejettés d'une commune voix, comme des livres ſuppoſés, pleins de fauſſetés, d'extravagances, d'abſurdités, &c.

Lorſque Fan-tſou-yu, Sſe-ma-kouang, Lieou-ju, &c. travaillèrent au corps d'hiſtoire du *Tong-kien*, on ne peut dire qu'ils aient ignoré l'exiſtence de ces *Tchou-chu*, puiſqu'ils en parlent dans pluſieurs endroits de leur ouvrage ; cependant dans l'examen qu'ils firent de la chronologie ancienne, & lorſqu'ils diſcutèrent les ſentimens des hiſtoriens, il ne paroît pas qu'il leur ſoit venu en penſée de faire uſage de celle des *Tchou-chu*. Ils n'ignoroient pas qu'elle étoit abſolument la même que celle de Sſe-ma-tſien, depuis la fameuſe époque *Kong-ho*, où l'empereur Li-ouang abandonna le gouvernement de ſes états ; & ce fut principalement cette raiſon, qui prouve que l'auteur de cette chronologie des *Tchou-chu* n'a fait que copier Sſe-ma-tſien, qui la leur fit mépriſer.

On a voulu vous perſuader, Monſieur, que les Chinois n'ont rejetté la chronologie des *Tchou-chu*, que *parce qu'elle ſe trouvoit contraire aux ſentimens reçus, & qu'elle tendoit à diminuer l'ancienneté de la nation ;* rien n'eſt plus faux, & plus oppoſé à la vérité. Les lettrés Chinois n'ont eu nul égard à ces conſidérations: en critiques ſévères, ils ont examiné, la forme, le ſtyle, les expreſſions de ces livres, avant que d'en porter leur jugement. D'où vient, ont-ils d'abord demandé, que ces livres ſe trouvent dans les tombeaux des princes Siang-ouang & Ngan-li-ouang, morts pluſieurs années avant le règne de Tſin-chi-hoang-ti? Qu'elle raiſon pourroit-on avoir eue de les y mettre ? On ne voit pas qu'on ait été obligé d'enfouir des livres pour les ſauver, avant l'empereur Chi-hoang-ti, ces livres ſur-tout, le méritant ſi peu : ils n'y ont donc été mis qu'au temps de Tſin-chi-hoang-ti ; & ſi, en conſéquence de l'édit de ce prince pour brûler les livres, on a pu les y cacher, on l'a pu également ſous les *HAN :* on l'a pu également ſous les *TÇIN*. De ce que ces livres ont été trouvés dans les tombeaux de ces princes, on n'eſt donc pas en droit d'en conclure qu'ils ſoient anciens.

Examinant enſuite cette chronologie, en elle-même, les docteurs Chinois la trouvèrent ſi conforme en tout à celle de Sſe-ma-tſien depuis *Kong-ho*, qu'il leur parut moralement impoſſible, que l'une n'ait pas été une copie de l'autre. Or, on ne peut dire que Sſe-ma-tſien ait copié la chronologie des *Tchou-chu*, qui n'étoient pas encore ſortis de leurs tombeaux ; donc c'eſt l'auteur anonyme des *Tchou-chu*, qui a copié ce morceau de chronologie de Sſe-ma-tſien.

Poussant leur examen plus loin, ils remarquèrent que l'auteur de ces *Tchou-chu*, leur avoit donné entièrement la forme des livres *Ki-ku-tchu :* or, disent-ils, il n'y a personne à la Chine, qui ne sache que les *Ki-ku-tchu* étoient inconnus avant les *HAN ;* que c'est l'impératrice Ma-chi, épouse de l'empereur Han-ming-ti, qui, la première, en produisit un de ce genre ; ils n'ont donc été faits que depuis l'empereur Han-ming-ti : ce qui se confirme d'ailleurs par leur style qui n'a rien du style ancien, & ressent entièrement celui des *HAN*, tant par l'expression que par des façons particulières de parler, en usage seulement depuis les *HAN*, &c.

Ce sont-là, Monsieur, quelques-unes des raisons rapportées par les Chinois, qui obligèrent les tribunaux d'histoire, du temps des *TÇIN* & des *LEANG*, de regarder ces *Tchou-chu* comme des livres supposés, nullement anciens, & dont la chronologie, antérieure à l'empereur Li-ouang est si différente de celle qui avoit cours, qu'elle ne leur parut pas plus digne de foi, que les absurdités dont ils sont remplis.

D'après cette critique plausible, croyez-vous, Monsieur, que Sse-ma-kouang & les historiens qui travaillèrent avec lui au *Tong-kien*, dussent abandonner les sentimens reçus, pour adopter la nouvelle chronologie de gens inconnus, tirée de livres pleins d'absurdités, examinée avec tant de soin, & rejettée avec tant de fondement par deux Académies en deux temps si différens ? Non assurément, & je suis très-persuadé que sur les raisons que les Chinois ont eues de regarder ces *Tchou-chu* comme des livres supposés, vous en rejetterez comme eux la chronologie. Vous dites dans votre dissertation, que les opinions des

Chinois ſur la chronologie de leur ancienne hiſtoire que vous ſuppoſez différentes entre elles, peuvent ſe réduire à quatre, & quelques lignes plus bas que *le choix ne doit plus rouler qu'entre l'opinion de* Sſe-ma-kouang *& celle* du *Tchou-chu*; celle-ci ne devant plus avoir lieu, il ne vous reſte donc plus qu'à ſuivre celle de Sſe-ma-kouang, que je ſuis perſuadé être la véritable; j'eſpère que vous en conviendrez avec moi, lorſque je vous aurai fait connoître le peu de fond que vous devez faire ſur les mémoires qui ont donné lieu à votre diſſertation.

Suivant ce que je puis en juger d'après ce que vous rapportez, les auteurs de ces mémoires prévenus que la ſeule chronologie du texte Hébreu, eſt celle qu'on doit ſuivre, ſe ſont perſuadés qu'ils pouvoient & devoient rejetter tous les faits qui leur paroîtroient lui être contraires; ne faire nulle diſtinction des auteurs & de leurs ouvrages, qu'autant qu'ils pourroient leur ſervir; rendre incroyables ceux que les Chinois reſpectent comme sûrs & hors de doute; ajouter au texte Chinois, des mots eſſentiels à leur ſentiment, & en retrancher ceux qui leur ſeroient contraires; enfin entreprendre de faire ſuſpecter comme fauſſes & ſuppoſées des époques aſtronomiques, que le calcul démontre avoir été très-réelles. Ce n'eſt point mauvaiſe foi de leur part, j'en ſuis très-perſuadé; c'eſt la ſeule envie de concilier la chronologie Chinoiſe, avec celle de nos livres ſaints, qui leur a fait reconnoître dans les dix âges ou *Che-ki* de la ſecte des Tao-ſſe, les dix premiers patriarches du monde; Jectan, dans l'empereur Yao; & dans l'inondation qui arriva du temps de ce prince, des reſtes du déluge univerſel, &c. Pour moi, Monſieur, je crois que nous ne ſaurions être trop attentifs à n'écrire ſur

la doctrine, l'hiſtoire & les mœurs des Chinois, rien qui ne ſoit dans la dernière exactitude, & que nous devons laiſſer à nos ſavans d'Europe, la liberté d'en juger comme il leur plaira. C'eſt dans ce deſſein que je vais parcourir pluſieurs points de votre ingénieuſe diſſertation. Je commence par l'éclipſe de Tchong-kang.

Suivant vos mémoires, vous propoſez, Monſieur, trois difficultés qui tendent à prouver que ſi ce paſſage du *Chu-king* n'eſt point altéré, & regarde le règne de Tchong-kang, l'éclipſe dont il parle ne peut être la même que l'éclipſe calculée : 1°. Parce que le lieu de l'éclipſe rapporté dans le *Chu-king*, n'eſt pas connu avec certitude, & que le nom de *Fang* donné à la conſtellation Chinoiſe, qui déſigne les étoiles de la tête du *ſcorpion*, eſt un nom moderne, comme il paroît par le dictionnaire *Eulh-ya.* Cependant rien n'eſt plus vrai, Monſieur, que cette conſtellation n'a point changé de nom; & que le nom de *Fang*, qu'on lui donne aujourd'hui n'étoit point inconnu dans l'antiquité ; je n'en apporterai point d'autre preuve que celle même du dictionnaire *Eulh-ya*, cité par vos mémoires. Voici comme ce dictionnaire parle de la conſtellation *Fang.* (chapitre du ciel, article 9, ſur le nom des étoiles.)

» Le *Tien-ſſe* (chariot du ciel,) dans le texte, s'appelle » *Fang*, & dans l'explication, *Long-ouei-tien-ma*, les dra- » gons ſont les chevaux du char du ciel, *Hou-fang-ſſe-ſing-* » *ouei-tchi-ſſe*, c'eſt pour cela que les quatre étoiles de la » tête de la conſtellation *Fang*, s'appellent *Tien-ſſe.* Im- » médiatement après, il ajoute, *Ta-chin-fang-ſin-oue-ye*, » *Ta-chin* eſt l'étoile qui eſt au centre ou dans le cœur » de la conſtellation *Fang*«. N'eſt-ce pas-là déſigner bien

clairement les étoiles du *ſcorpion*, dont les quatre qui ſont à la tête s'appellent *Tien-ſſè*, le cœur du ſcorpion *Ta-chin* & toute la conſtellation *Fang?* & s'il eſt vrai, comme le porte la tradition, que Confucius, qui eſt venu long-temps après ce prince, s'eſt ſervi dans le *Chu-king*, du nom de *Fang*, pour indiquer les étoiles du *ſcorpion*, Le lieu de l'éclipſe rapporté dans le *Chu-king* eſt donc connu avec certitude.

2°. *L'eclipſe de Tchong-kang*, dites-vous, *fut une éclipſe de ſoleil extrêmement conſidérable.* Avant que de vous répondre, permettez-moi, Monſieur, de vous mettre devant les yeux, l'état des choſes. L'empereur Tai-kang, petit-fils du grand Yu, & frère aîné de Tchong-kang, pendant neuf ans qu'il occupa le trône demeura inſenſible à tous les conſeils de ſon miniſtre Ye, qui las enfin de voir tous ſes ſoins inutiles, le fit arrêter dans un lieu où enſuite on bâtit une ville qui porte encore aujourd'hui le nom de *Tai-kang;* Tchong-kang, que ce miniſtre plaça ſur le trône, ne voulut prendre le titre d'empereur qu'à la mort de ſon frère, arrivée dix ans après; car ce ne fut que de cette époque qu'il commença à compter ſon règne. Ye, qui avoit juſque-là exercé la charge de premier miniſtre & de gouverneur de l'empire, craignit auſſi-tôt de tomber; afin de conſerver l'autorité ſouveraine qu'il avoit, il travailla à ſe faire un puiſſant parti, dans lequel il engagea les mathématiciens Hi & Ho, qui ſe trouvoient alors dans les provinces dont il les avoit nommé gouverneurs. Tchong-kang, prince ſage & prudent, connut bientôt les mauvais deſſeins de ſon miniſtre. Il le laiſſa dans le miniſtère; mais il lui fit entendre que pour ſe conſerver la réputation de miniſtre fidèle & zèlé,

il falloit qu'il cédât à Yn la charge de général des troupes qu'il possédoit; Ye ne fit nulle difficulté.

Cependant, Hi & Ho se prévalant de l'autorité & de la protection de Ye, ne se mettoient plus en peine de s'acquitter de leur devoir de mathématiciens; ils ne donnèrent point avis à l'empereur d'une éclipse de soleil qui arriva à l'automne de cette année; la débauche où ils étoient plongés & l'amour du plaisir leur faisoient négliger tout autre soin. Tchong-kang irrité, ordonna au général Yn, d'aller les châtier. Ce général ayant assemblé son armée, parla ainsi aux officiers.

» Pour vous faire comprendre le crime des Hi & Ho, » il faut vous rappeller les belles instructions que nous a » laissé le grand Yu. Suivant ces instructions, les anciens » princes qui ont donné la première forme à cet empire, » n'ont eu un succès si heureux, que parce qu'ils étoient » attentifs aux volontés du ciel, & qu'ils s'y conformoient » dans leur conduite.... Nous voyons aujourd'hui Hi & » Ho, plongés dans le vin & dans la débauche, renverser » les règles de la vertu, & négliger entièrement leur » devoir. Le jour de la lune, à l'équinoxe d'automne, sur » les sept heures du matin, il y a eu une éclipse de soleil » hors la constellation *Fang ;* Hi & Ho, ont fait semblant » d'en ignorer : les petits mandarins en sont troublés, & » les peuples, faute d'en avoir été avertis auparavant, en » sont épouvantés...... je vous assemble pour que vous » m'aidiez à faire revivre la vigueur de nos loix.... Songez » avec attention à ce que je viens de vous dire, & disposez- » vous à le mettre en exécution «.

Le ministre Ye, ajoute l'historien Chinois, avoit trop d'esprit pour ne pas sentir que le motif de la punition

exercée contre les mathématiciens, n'étoit qu'un prétexte apparent dont l'empereur profitoit; mais comme par leur mort il se vit les ailes coupées, il dissimula, &c. Voilà, Monsieur, suivant tous les historiens Chinois, anciens & modernes, quel étoit l'état des choses, dans le temps de l'éclipse de soleil en question ; on voit par-là:

1°. Que Tchong-kang fut véritablement empereur, & non pas seulement de nom, comme le disent les mémoires que vous avez suivis. Jamais ce prince n'a demeuré caché dans une solitude, tandis que les usurpateurs Ye & Han-tsou, furent les maîtres de l'empire; les auteurs de ces mémoires ont confondu Tchong-kang, avec Chao-kang. C'est celui-ci, petit-fils du premier, qui demeura quarante ans caché dans une retraite, tandis que l'usurpateur Han-tsou, fut maître de l'empire; c'est ce qu'on voit clairement rapporté par Sse-ma-tsien, & par les auteurs des premières annales, & il est surprenant qu'on ait avancé dans ces mémoires, que *Sse-ma-tsien & les auteurs des premières annales n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs histoires.*

2°. Que Hi & Ho n'étoient pas seulement mathématiciens, mais encore gouverneurs de provinces, & en état d'aider le ministre Ye, en cas de révolte. Tchong-kang n'ignoroit pas qu'ils étoient d'intelligence, il falloit rompre leurs liaisons. Attaquer Hi & Ho comme rebelles, ç'auroit été engager Ye, à se joindre à eux ; il profita donc adroitement de l'éclipse de soleil, qui arriva pour les punir suivant les loix, sans que le ministre pût s'y opposer; il rompit ainsi les manœuvres sourdes & les desseins ambitieux de son ministre, & répara en même-temps l'infraction faite aux loix, dont parle la harangue du général Yn :

je

je vous assemble pour que vous m'aidiez à faire revivre la rigueur de nos loix : des sujets se maintiennent eux-mêmes en soutenant leur prince. Il s'agissoit, en un mot, de détruire une brigue, qui étoit sur le point d'éclater & qui pouvoit devenir redoutable.

3°. Que si les princes, dont parloit le grand Yu dans ces *instructions*, citées par le général Yn, n'avoient pas régné long-temps avant les empereurs Yao & Chun, il ne les auroit pas traités d'*anciens princes.* Si ces anciens princes avoient dicté des loix rigides contre les mathématiciens négligens, il est hors de doute, qu'ils savoient calculer & prédire les éclipses ; il est donc certain que les Chinois sous Yao, n'étoient point dans un état de barbarie, tel qu'on a prétendu vous le faire entendre.

Vous dites que l'éclipse trouvée par le calcul des astronomes est une éclipse horisontale de soleil, & de moins d'un doigt, c'est-à-dire, une éclipse invisible pour d'autres que pour des astronomes, & peut-être même des astronomes avertis; d'où vous concluez qu'une semblable éclipse ne ressemble guère à celle du *Chu-king,* qui fut assez considérable pour effrayer les peuples. Tous les astronomes n'ont pas trouvé par leur calcul cette éclipse horisontale aussi petite que vous la faites; je veux que tous ces calculs la donnent de moins d'un doigt, la conséquence que vous en tirez, Monsieur, ne seroit de quelque poids pour l'Europe, que dans le cas où les tables astronomiques qu'on a eues jusqu'ici n'avoient jamais eu besoin d'aucune correction pour les mouvemens du soleil & de la lune; mais nous avons vu plus d'une fois, & de nos jours, que les différentes tables, que nous jugeons dignes de notre estime, ne nous ont pas toujours donné le même

temps & la même quantité d'éclipses, sur-tout lorsqu'elles ont été horisontales; nous devrions donc n'être pas surpris que les tables que nous avons, ne nous donnassent que possible une éclipse, que l'histoire, quatre mille ans auparavant, nous apprendroit avoir été de plusieurs doigts.

J'ai dit, ci-dessus, *pour l'Europe*, parce qu'on y est peu au fait des coutumes de la Chine. Je m'explique: outre la raison que je viens de dire & qui peut justifier l'effroi des peuples, il faut savoir qu'à la Chine dès la première antiquité, il y a jour & nuit des petits mandarins du tribunal des mathématiques, qui sans cesse occupés à examiner le ciel, sont obligés de rendre compte chaque jour à leurs supérieurs, de ce qu'ils y ont remarqué. Ces petits mandarins, la première année de Tchong-kang, le jour marqué, voyant le soleil s'éclipser, & sachant qu'on n'en avoit pas averti l'empereur en furent étrangement surpris, & le publièrent aussi-tôt. Le peuple à cette nouvelle, qu'il prit pour un très-mauvais pronostic au commencement d'un règne, comme les Chinois de nos jours le croyent encore, en fut épouvanté, & c'est ce qui est assez clairement marqué dans la harangue du général Yn, par ces paroles: *Les petits mandarins en sont troublés, & les peuples faute d'en avoir été avertis en sont épouvantés.* Vous voyez, Monsieur, que cette éclipse du *Chu-king*, horisontale, a pu être assez considérable pour effrayer les peuples, quoiqu'elle soit trouvée par le calcul des astronomes de nos jours de moins d'un doigt; & les peuples pouvoient en être épouvantés sur le rapport *des petits mandarins*, sans qu'elle fût extrêmement considérable.

Mais, si le *Chu-king est altéré sur cet endroit de Tchong-kang*, comme vos mémoires ont prétendu vous le faire croire : si *Sse-ma-tsien & les auteurs des premières annales n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs histoires ; si on n'avoit pas encore mis, de leur temps, le nom de Tchong-kang à la tête du Chu-king, dans lequel il est parlé de l'éclipse marquée par les astronomes :* Tout ce que j'ai dit, jusqu'ici ne prouve rien en faveur de l'antiquité de la chronologie Chinoise ; c'est surquoi je vais tâcher de donner quelque éclaircissement.

Si vous avez lu, Monsieur, la préface que j'ai mise à la tête de l'histoire Chinoise, vous y aurez vu comment & en quel temps le *Chu-king* fut réparé & mis dans l'état où nous l'avons aujourd'hui.... Ce rétablissement du *Chu-king* est si bien constaté, que jusqu'ici il ne s'est trouvé aucun Chinois assez hardi pour révoquer en doute la moindre circonstance, & vous pouvez, Monsieur, sans crainte de vous trop avancer, donner le défi aux auteurs de vos mémoires de vous citer aucun Chinois qui en disconvienne.

Les vingt-neuf premiers chapitres du *Chu-king*, du nombre desquels est le chapitre *Yn-tching*, qui rapporte l'éclipse en question, furent tirés fidèlement de la mémoire du vieux docteur Fou-seng, & ensuite collationnés sur un ancien exemplaire : douter après cela, si le *Chu-king* n'a point été altéré sur ces chapitres, c'est entreprendre de faire croire qu'il est nuit au milieu du jour. Cela étant, Sse-ma-tsien, & les auteurs des premières annales, sans même en excepter les moins dignes de foi, ayant tous placé l'empereur Tchong-kang au rang qu'il doit tenir dans l'histoire, comment vos mémoires ont-ils pu dire

qu'*ils n'ont eu garde d'en faire mention* ? Il faut s'aveugler volontairement pour ne pas voir une vérité si connue. On n'oseroit à la Chine, ôter, ou ajouter, ou même changer un seul caractère à ce qui a été recouvert des *King* ou *livres canoniques :* comment auroit-on ajouté au *Chu-king* un chapitre entier ? Rien n'est plus vrai, Monsieur, où il faudroit prendre le parti de tout nier, que le chapitre *Yn-tching* sur Tchong-kang est tel aujourd'hui, qu'il a été recueilli & transmis à la postérité par Confucius; ce fait étant incontestable j'en conclus :

1°. Que l'*éclipse de soleil*, que le *Chu-king* nous dit être arrivée *sous Tchong-kang, le premier jour de la lune à l'équinoxe d'automne, sur les sept heures du matin, hors la constellation Fang*, vérifiée par le calcul des astronomes de nos jours, est une éclipse sûre & indubitable.

2°. Que le nom de *Fang* donné à la constellation du lieu de cette éclipse, est le nom ancien qu'on donnoit du temps de Confucius, aux étoiles du *scorpion.*

3°. Que l'astronomie devoit être sur un assez bon pied sous Tchong-kang, puisque les rois que le grand Yu, dans ses instructions, traitoit d'*anciens princes*, punissoient si sévèrement les astronomes négligens.

4°. Que Tchong-kang ne punit pas seulement Hi & Ho, en qualité de mathématiciens, qui avoient manqué à leur devoir; mais encore comme des gouverneurs infidèles, qui fomentoient une révolte.

5°. Que les peuples purent être épouvantés de cette éclipse, voyant que les petits mandarins, qui en avertissoient, en étoient eux-mêmes troublés.

6°. Que ce chapitre du *Chu-king*, faisant régner souverainement Tchong-kang comme empereur de la Chine,

il eſt manifeſtement faux *qu'on trouve dans le Chu-king*, pluſieurs articles qui regardent Tchong-kang, *d'où il faille conclure, ſuivant l'opinion des plus habiles critiques Chinois, que ce prince ne régna que de nom à la Chine* Si vos mémoires avoient ajouté dix ans durant que vécut encore priſonnier l'empereur Tai-kang, ſon frère aîné, ils auroient dit vrai; mais il eſt évidemment faux qu'il n'y ait pas véritablement régné après ces dix ans. Ce n'eſt point une opinion chez les Chinois; il n'y en a aucun, & je puis aſſurer qu'il n'y en a jamais eu qui l'ait révoqué en doute.

7°. Enfin, que cette éclipſe de Tchong-kang n'ayant pu paroître qu'à la Chine, & nullement en Europe, ni dans le reſte de l'Aſie, & ſe trouvant par notre calcul telle que le *Chu-king* l'a décrit, la première année du règne de Tchong-kang, 2159 ans avant l'Ere-chrétienne, il eſt évident que la chronologie Chinoiſe, en remontant juſqu'à cette époque, eſt indubitable, ce qui ne peut, comme vous voyez, s'accorder avec la chronologie des *Tchou-chu*.

V. Vous ne paroiſſez pas douter, Monſieur, que l'empereur Yao ait régné à la Chine; mais *il eſt ſingulier*, ditesvous, ſans doute d'après vos mémoires, *que tous les règnes anterieurs à Yao, ayant été une choſe inconnue à Confucius, & c'eſt-là, ce me ſemble, une preuve démonſtrative que ce philoſophe les regardoit comme une partie de l'hiſtoire fabuleuſe, qui ne devoit pas entrer dans un ouvrage ſérieux*; mais ſi ce philoſophe en a fait mention d'une manière claire & ſans équivoque dans ſes ouvrages ſérieux, s'il y a nommé tous les princes que les hiſtoires authentiques placent avant Yao, ne ſera-ce point une preuve démonſtrative que ces princes y ont régné, & que les hiſtoires ont dû en faire mention? Voici comme ce philoſophe parle dans ſes com-

mentaires ſur l'*Y-king*, à l'article premier de la deuxième partie de ſes *Hi-tſe*, commentaires qui échappèrent à l'incendie des livres, comme je le dirai plus bas : » Lorſqu'an-» ciennement Fou-hi gouvernoit l'empire, il examinoit » avec ſoin les différentes images du ciel dans les mouve-» mens du ſoleil, de la lune, des planètes & des étoiles, » ainſi que les différentes productions de la terre : l'admi-» rable variété des animaux..... Chin-nong, qui ſuccéda » à Fou-hi, apprit aux peuples l'art de travailler la terre, » & de l'enſemencer de différentes ſortes de grains...... » A Chin-nong, ſuccéda Hoang-ti, &c. « en parlant dans ſon *Kia-yu*, à ſon diſciple Tſay-ngo, qui l'interrogeoit ſur les ſucceſſeurs de Hoang-ti, il lui répondit clairement, *que Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko, avoient ſucceſſivement poſſédé l'empire entre Hoang-ti & Yao*; n'eſt-ce pas-là, Monſieur, la preuve la plus démonſtrative que ces princes ne doivent point être confondus dans l'hiſtoire fabuleuſe de la Chine.

Mais d'où vient, demandez-vous, d'après vos mémoires, *que Confucius a commencé ſon extrait du Chu-king au règne de Yao, & qu'il ne parle dans ce livre, ni de Fou-hi, ni même de Hoang-ti?*..... D'où vient qu'on y lit dans un diſcours de ce prince, *que les eaux qui ſe ſont élevées* AUTREFOIS *juſqu'au ciel, baignent* ENCORE *le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines inondées & impraticables*? Sur quoi Hou-ngan-koue, célèbre interprête des *King*, ajoutez-vous toujours d'après eux (Tom. I. de ſes commentaires, chap. 4, art. 3, ſur le *Tchun-tſiou*) dit : que Confucius parle dans cet endroit du *Chu-king*, des veſtiges de l'état primordial de la Chine, ou celui dans lequel elle s'étoit

trouvée au temps de ſa première fondation. Je vais, Monſieur, répondre à ces difficultés, & j'eſpère que mes réponſes vous ſatisferont.

1°. Confucius n'entreprit de mettre l'hiſtoire en un ſeul corps, que parce qu'il voyoit le peu de ſoin qu'on prenoit de la conſerver dans ſon entier; celle des règnes de Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti, qu'il ſavoit avoir été faite ſous le titre de *San-fen*, ne ſe trouvoit plus. Il ne reſtoit que quelques fragmens de celle de Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun, qu'on avoit écrite ſous le titre de *Ou-tien;* ces fragmens concernoient les règnes de Yao & Chun ſeulement; Confucius les recueillit avec ſoin, ſous le titre de *Tien*, *Yao-tien* & *Yu-tien*, pour faire connoître à la poſtérité qu'ils n'étoient qu'une partie de l'hiſtoire *Ou-tien*, & qu'ils ne devoient pas être regardés comme les premiers ſouverains de la Chine. Ce philoſophe n'avoit en vue que la plus exacte vérité; voilà pourquoi n'ayant pas trouvé de mémoires ſuffiſans pour l'hiſtoire des princes, antérieurs à Yao, il aima mieux n'en rien dire, & débuta dans ſon *Chu-king*, par Yao & Chun, les deux derniers des cinq *Tien*, qui dénotent ſuffiſamment la réalité des trois premiers. Voilà ce que la tradition Chinoiſe nous dit. Quant à l'objection tirée de ce que Confucius n'a point parlé dans ces livres *Yao-tien*, *Yu-tien*, ni de Fou-hi, ni de Hoang-ti; c'eſt, 1°. qu'il ne s'agiſſoit point dans ce qu'il écrivoit, de l'hiſtoire de ces deux princes, mais de celle de leurs ſucceſſeurs; 2°. que n'ayant plus qu'une partie du *Chu-king*, on ne peut aſſurer que Confucius n'en parloit pas dans ce qui nous manque. Dans le chapitre *Yn-tching*, ne parle-t-il pas tacitement de Fou-hi, de Hoang-ti, &c. ſous le nom de ces *anciens princes*, qui ont donné

la première forme à l'empire de la Chine ? Dans le chapitre *Liu-hing*, Mou-ouang ne parle-t-il pas de Tchi-yeou, qui fut puni par Hoang-ti d'une manière exemplaire ? &c. Parler de ce qu'a fait un prince, n'eſt-ce pas parler de lui ?

2°. D'où vient, demandez-vous encore, *qu'on lit dans un diſcours de Yao, que les eaux qui ſe ſont élevées* AUTREFOIS *juſqu'au ciel, baignent* ENCORE *le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent impraticables ?* Afin que vous jugiez mieux de ce qui en eſt, je vais vous mettre ici la traduction littérale de ce paſſage du *Chu-king*, que j'ai devant les yeux, en Chinois & en Tartare.

La ſoixante-unième année du règne de Yao, il y eut une inondation qui cauſa des ravages infinis dans l'empire : ce prince fit aſſembler ſes grands, & s'adreſſant au Sſe-yo, ou premier officier qui avoit inſpection ſur les gouverneurs des provinces, il lui dit : *Hélas ! la terrible inondation des eaux, cauſe des maux infinis ; ces eaux baignent le pied des montagnes, couvrent entiérement les collines, & ſemblent vouloir s'éléver juſqu'au ciel, le peuple en murmure : eſt-ce que parmi vous il n'y auroit perſonne qui pût y apporter du remède ?* Il ſuffit, Monſieur, de vous donner la vraie traduction de ce paſſage du *Chu-king*, pour vous faire juger de l'infidélité de celle que vos mémoires vous ont fournie ; pourquoi ajouter au texte les mots d'*autrefois* & d'*encore* ? Pourquoi tranſporter à la tête de ce diſcours, ce qu'il dit de ces eaux, qui ſemblent vouloir s'élever juſqu'au ciel ? Pourquoi mettre au paſſé cette élévation des eaux juſqu'au ciel, que le texte met très-clairement au ſens préſent ? Pourquoi ajouter que les plaines ſont impraticables ? Pourquoi en retrancher que le peuple en murmure ? Si dans

dans une traduction de deux lignes on trouve tant d'infidélité, que doit-on juger des mémoires qui viennent d'une telle source?

Quoique le *Chu-king* ne marque pas à quelle année de son règne Yao fit ce discours à ses grands, les historiens l'ont jugé assez naturellement du temps où ce prince leur demanda de choisir quelqu'un qui pût lui succéder; le *Chu-king* dit positivement que ce fut la soixante-dixième année de son règne, après que Pé-koen eut avoué qu'il ne pouvoit venir à bout de faire écouler les eaux; ce fut donc la soixante-unième année de son règne, que Yao commanda les travaux. Je demande s'il est probable que Yao se fût exprimé ainsi, après soixante ans de règne, s'il s'agissoit des restes d'un déluge universel? Comment leur auroit-il pu dire que ces eaux sembloient vouloir s'élever jusqu'au ciel? Combien voyons-nous de lieux en mer dont on pourroit dire *que les eaux qui se sont* AUTREFOIS *élevées jusqu'au ciel, baignent* ENCORE *le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent impraticables?* Seroit-il de la sagesse de chercher quelqu'un pour les faire écouler? Si cette inondation pouvoit être confondue avec le déluge universel, la Chine ne devoit former alors qu'un Archipel; toutes les eaux devant être de niveau avec celles de la mer, où Yao auroit-il prétendu les faire écouler? Si on soutient que les eaux de cette inondation étoient des restes du déluge qui remplissoient encore quelques bas-fonds, Yao seroit-il demeuré soixante ans sur le trône sans se plaindre des terribles maux qu'elles faisoient souffrir à ses peuples? & l'auroit-il fait dans les termes que j'ai rapportés? Pour abréger : quelque plausibles que soient ces

raiſons, il ſuffit que la traduction de ce paſſage de Confucius, donnée dans vos mémoires, ſoit pleine d'erreurs, pour que la conſéquence qu'on en tire ſoit également fauſſe.

Vos mémoires citent encore l'autorité du fameux Mong-tſé, & lui font dire que juſqu'au temps de Yao, la Chine étoit inculte & preſque inhabitée, parce que les montagnes étoient couvertes de forêts épaiſſes, & que les plaines étoient inondées par les eaux; que Yao ayant raſſemblé & policé ces hommes qui vivoient épars dans les forêts, leur apprit à défricher les montagnes, &c. Pour vous mettre plus au fait du ſens de cet endroit de Mong-tſé, je vais, Monſieur, vous le traduire le plus littéralement qu'il ſera poſſible : » Du temps de Yao, l'empire ne ſe » trouva point tranquille ; il y eut une ſi terrible inon» dation, que les eaux ſe répandant de tous côtés, paru» rent couvrir tout l'empire ; les herbes ſauvages & les » brouſſailles y crûrent d'une épaiſſeur extrême, les ani» maux ſauvages les rempliſſoient & nuiſoient infiniment » aux hommes, qui ne pouvoient ſemer leurs grains; de » tous côtés, on ne voyoit que des veſtiges de ces animaux. » Yao en conçut un cruel chagrin, & avec le ſecours de » Chun, il vint à bout d'y remédier. Chun ordonna à » Pe-ye de ſe ſervir du feu pour éclaircir les montagnes » & les étangs, & par ce moyen, il éloigna les bêtes » ſauvages; Yu conduiſit les eaux des neuf rivières, des » fleuves To, Tſi, &c. à la mer; il facilita le cours des » rivières de Niu, de Han, de Hoai & de Tſée qui vont » joindre leurs eaux à celles du grand fleuve Kiang, en » leur ouvrant un lit raiſonnable ; alors l'empire eut de » quoi vivre ; mais Yu fut occupé plus de huit ans à ces

» travaux ſans ſe repoſer, & paſſa juſqu'à trois fois devant » ſa maiſon ſans y entrer «?

Pour mieux entendre cet endroit de Mong-tſé, il faut faire attention qu'au temps de cette inondation, qui arriva la ſoixantième-unième année du règne de Yao, ce prince penſa auſſi-tôt à y remédier. Le choix de ſes grands qu'il conſulta, tomba ſur Koen, père de Yu, qui travailla neuf ans, & ne put réuſſir ; ainſi il ne faut pas être ſurpris, ſi après neuf ans, ces eaux reſtagnantes & croupies, avoient fait croître *les herbes ſauvages & les brouſſailles, d'une épaiſſeur extrême : ſi les animaux ſauvages multipliés conſidérablement, nuiſoient beaucoup aux hommes, & les empêchoient de ſemer leurs grains*. Tout cela devoit naturellement arriver, lorſque Chun donna ordre à Yu de faire écouler les eaux de cette inondation, ce qui ne fut que trois ans après que Koen ſon père eut avoué qu'il ne pouvoit en venir à bout, c'eſt-à-dire, douze ans après l'année de la grande inondation.

Je penſe, Monſieur, qu'il ſuffit de vous avoir traduit tout le paſſage de Mong-tſé, que vos mémoires vous ont indiqué, pour vous faire juger s'il les favoriſe ; vous n'y avez pas trouvé que Mong-tſé ait dit : *juſqu'au temps de Yao, la Chine étoit inculte, preſque inhabitée.....* que *Yao ait raſſemblé les hommes qui vivoient épars dans les forêts, & les ait policés* ; parce que Mong-tſé ne l'a point dit, ni dans ce paſſage, ni en aucun autre endroit de ſes ouvrages. Concluons donc, Monſieur, que ces autorités qui conſtatent une grande inondation du temps de Yao, différente entiérement de celle du déluge univerſel, nous donnent droit d'aſſurer que l'opinion contraire eſt dénuée de fondement.

L'autorité de Hou-ngan-koue, ne sauroit être d'un grand poids, contre l'un ou l'autre sentiment; docteur de la dynastie des derniers *Song*, il ne s'est rendu fameux que par la hardiesse qu'il eut de faire sur le *Tchun-tsiou* des commentaires, dont le célèbre Tchu-hi, son contemporain, faisoit très-peu d'estime: les idées particulières dont ses commentaires sont remplis, n'ont pas trouvé beaucoup de partisans; ce que je ne vous dis ici, que pour vous faire remarquer, en passant, qui sont ceux que vos mémoires placent au nombre des plus célèbres interprètes des *King*; car d'ailleurs cet interprète n'est point du sentiment de l'auteur de vos mémoires; voici comme il parle dans le lieu qu'il vous a cité, que j'ai actuellement devant les yeux & que je vais vous traduire. Il s'agit dans le *Tchun-tsiou*, d'une inondation qui arriva sous Hoan-kong, prince de Lou, dont on avoit tué le père, auquel il succédoit, & qu'on accusoit d'être complice de cet assassinat. Confucius, dans son texte, ne dit que ces trois mots: *Tsiou*, *ta-choui*, c'est-à-dire, *en automne il y eut une grande inondation.* Hou-ngan-koue parle ainsi sur ce texte.

» Une grande inondation est la suite d'un mauvais gou-
» vernement. Hoan-kong étoit un prince vicieux, son gou-
» vernement devoit s'en ressentir. Du temps de Yao, les
» eaux tombèrent en si grande abondance, qu'elles inon-
» dèrent tout l'empire; ce n'est pas que son gouvernement
» fût mauvais, mais parce que les eaux n'avoient point de
» lit assuré par où elles pussent aisément s'écouler; ce fut
» pour leur en ouvrir un qu'il envoya Yu, qui y réussit,
» & dessécha les eaux restagnantes au milieu des campagnes.
» Dans la suite il y a eu des hommes sans vertu, qui, dans

» des temps de fâcheux pronostics, ont prétendu les expli-
» quer par cet exemple pris du temps de Yao; mais ils se
» sont grossièrement trompés «. Voilà, Monsieur, le passage entier de Hou-ngan-koué, indiqué par vos mémoires. Il n'est pas nécessaire que je m'y arrête davantage, il suffit de vous l'avoir rapporté tel qu'il est, pour vous mettre à portée de juger si on peut en tirer la conclusion que l'empereur Yao a été le fondateur de l'empire de la Chine.

VI. Si vous avez lu, Monsieur, la préface que j'ai mise à la tête de l'histoire de la Chine, ce que j'y ai dit du chapitre *Yu-kong*, quoique en raccourci, vous aura donné, je n'en doute pas, une idée de la Chine, sous le règne de Yao, comme d'un grand royaume, & déja très-policé; or, elle n'avoit pu acquérir cette étendue, ni avoir établi des manufactures de soieries, & créer une cour dans l'espace d'une génération.

Yu y paroît un excellent géomètre, habile sur-tout dans le nivellement des terres, bon physicien, & d'une étendue de génie surprenante. La Chine qu'il parcourut jusqu'à quatre fois, & dont il présenta la description à Yao au retour de son expédition, est un morceau de géographie dont on doit admirer la justesse; les limites y sont marquées presque telles que nous les avons trouvées lorsque par ordre de l'empereur Kang-hi, nous avons dressé la carte de cet empire; la disposition des provinces est la même; les noms & le cours des fleuves & des rivières, les noms & la situation de ses lacs & de quantité de ses montagnes, sont presque les mêmes encore, & tels que nous les avons observés, &c.

Mais ce que nous avons le plus admiré, c'est l'habileté

avec laquelle il ouvrit des canaux pour conduire les eaux, & les faire décharger dans la mer; l'adreſſe qu'il eut de diriger le cours des rivières, depuis leurs ſources juſqu'aux fleuves; les peines qu'il dut prendre pour aſſurer des lits à ces fleuves, & les empêcher de nuire aux pays qu'ils arroſoient. Le Hoang-ho, de tout temps a été funeſte à la Chine, par ſes fréquentes inondations auxquelles les provinces de Chan-ſi, de Chen-ſi & de Honan étoient les plus expoſées. Pour mettre ces provinces à couvert, Yu entreprit de faire paſſer ce grand fleuve à travers de très-hautes montagnes; quelles dépenſes, quels travaux ne fallut-il pas faire? Quelle habileté ne devoit pas avoir le grand homme qui réuſſit dans cette entrepriſe? On peut juger de l'immenſité de ſes travaux, par ce qui en paroît encore aujourd'hui aux montagnes de Long-men, de Hou-keou & à celle de San-men, montagne d'une hauteur extraordinaire dans laquelle Yu ouvrit trois canaux que j'ai vu en travaillant à la carte de la Chine, & dont je demeurai ſurpris d'admiration & d'étonnement. Je vous le demande, Monſieur, cela tient-il de cette barbarie, où, ſelon vos mémoires, la Chine étoit alors plongée.

Suivant cette géographie du *Yu-kong*, l'empire de Yao avoit près de quatre cens lieues d'étendue, eſt, oueſt, & près de trois cens, nord & ſud. Yu, à la fin de ſes travaux, les diviſa en neuf grandes provinces, dont il détermina les tributs ſuivant les connoiſſances qu'il prit, en phyſicien, de la nature des terres, de l'habileté & de l'induſtrie des peuples qui les habitoient.

Les tributs dont il fait un détail dans ce même chapitre *Yu-kong*, donnent aſſez à connoître combien cet em-

pire étoit riche & policé. On voit dans ces tributs de l'or, de l'argent, du fer, de l'acier, du plomb ; des pierres précieuſes travaillées & brutes ; des ſoies crues & miſes en œuvre, des pièces de ſoie blanches, rouges, violettes, rayées, noires, &c. différentes ſortes de toiles ; des bois de cyprès, de pin & autres pour la bâtiſſe des maiſons & la conſtruction des barques ; des peaux d'ours, de renards, de chats ſauvages & d'autres ſortes d'animaux, pour l'ornement des chars & des cuiraſſes ; du bois de ſycomore, pour la fabrique des inſtrumens de muſique, des pierres ſonnantes pour ſervir dans la muſique ; des plumages de différentes couleurs pour les enſeignes & les étendards, des plumes tendres pour des fourrures ; de l'ivoire, des écailles de tortue, &c.

Si après les terribles ravages de l'inondation, l'empire de Yao ſe trouvoit ſi étendu, ſi riche, ſi policé, il n'étoit donc pas ſi barbare ni ſi nouveau que les auteurs de vos mémoires veulent vous le faire croire. Un empire où on voit tant d'habileté dans les ſciences & dans les arts, ne ſauroit être paſſé tout-à-coup de la barbarie, à l'état de la plus parfaite police ; la durée d'une ſeule génération ſuffit-elle pour cela ? Enfin Yao peut-il avoir été le premier empereur de la Chine ?

VII. Les auteurs de vos mémoires, pour affoiblir l'autorité du *Chu-king* & des autres *livres canoniques*, ont tâché de vous perſuader que l'empereur Tſin-chi-hoang-ti avoit fait périr généralement tous les livres anciens, que dans la ſuite lorſqu'on rechercha ce qui étoit échappé à l'incendie, on ramaſſa avec ſoin juſqu'aux moindres fragmens, car il ne ſe trouva aucun ouvrage entier, &c. &c. D'après cette narration, ils ont cru avoir droit de rendre

ſuſpect d'erreur, tout ce qui ne s'accorde pas dans les *King* avec leurs vues, &c. Venons au fait.

L'empereur Tſin-chi-hoang-ti, trois ans avant ſa mort, de retour de la viſite des provinces, donna un magnifique repas à ſes grands, auquel il leur fit l'honneur d'aſſiſter: il voulut qu'ils y fuſſent en toute liberté, & leur dit qu'il ſeroit ravi de ſavoir leur ſentiment ſur ſa conduite... Li-ſſe, ſon premier miniſtre, ſaiſit cette occaſion pour lui propoſer la deſtruction des livres, & lui parla ainſi:

» Nous ne liſons pas dans nos hiſtoires, que nos pre-
» miers princes aient ſuivi tout ce qui avoit été réglé par
» leurs prédéceſſeurs: nous y apprenons, au contraire,
» que chacune des trois familles qui ont précédé celle de
» V. M. ſuivit les coutumes qui lui étoient particulières,
» ſans ſe mettre en peine de ſe conformer à celles de la
» dynaſtie qui l'avoit devancée. Vous avez ouvert, prince,
» une nouvelle voie de gouvernement, qui ſuivant les
» règles de la ſageſſe humaine, doit toujours maintenir
» ſur le trône votre auguſte famille; tous l'approuvent,
» tous la reçoivent avec des ſentimens d'eſtime & de
» vénération. Il n'y a que des ſtupides, ces gens qui ſe
» piquent de littérature, qui n'en veulent pas convenir;
» ils ont ſans ceſſe dans la bouche les règles des anciens,
» ils en étourdiſſent. Eh! qu'y a-t-il de bon dans le gou-
» vernement des trois familles impériales qui ont régné
» ci-devant? Laiſſer toute liberté à ces ſortes de gens,
» de courir chez les différens princes, comme ils ont fait
» dans les guerres paſſées, pour les animer & les aider
» à perpétuer les troubles dans l'empire, voila ce qui
» n'eſt point à propos.

» Aujourd'hui tout eſt arrêté, tout obéit à un ſeul maître

&

» & tout vit en paix. Il faut, pour obvier aux désor-
» dres à venir, que V. M. oblige les lettrés à s'instruire
» uniquement des nouvelles règles de votre gouverne-
» ment; aucun, je le sais, ne veut s'y conformer : ils
» n'étudient que les anciennes coutumes, ils blâment les
» vôtres, & portent ainsi les peuples à les condamner. A
» peine a-t-on publié quelques-uns de vos ordres, qu'on
» les voit dans chaque maison les critiquer ouvertement,
» en détourner le sens, & les expliquer d'une manière
» qui ne fait pas honneur à V. M. : ils employent les connois-
» sances qu'ils ont acquises par l'étude, à inspirer au peuple
» du dégoût pour votre gouvernement & à l'entretenir
» dans un esprit de révolte. Si V. M., n'y met ordre
» d'une manière efficace, votre autorité perdra toute sa
» force, les troubles recommençeront comme auparavant
» & désoleront l'empire.

» Ma pensée seroit donc, de supplier V. M. d'ordon-
» ner deux choses; la première de faire réduire tant de
» sortes de caractères en usage dans l'empire, à une seule
» forme, & d'obliger sous de grièves peines, tous vos
» sujets à ne se servir que de ceux de V. M. Quelle con-
» fusion d'avoir dans un état plus de soixante-dix manières
» différentes d'écrire nos caractères! N'est-ce pas tolérer
» un moyen très-propre à entretenir la révolte?

» La deuxième chose qu'il me semble que V. M. devroit
» faire, seroit de faire brûler généralement tous les
» livres, à l'histoire des *Tsin* près; d'ordonner que tous
» ceux qui ont le *Chu-king*, le *Chi-king* & tel autre livre
» que ce soit, aient à les remettre incessamment entre les
» mains des mandarins de chaque lieu, pour être réduits en
» cendres, & cela sous peine de la vie; de publier un édit

» portant que quiconque, après cela, s'avisera de parler » des livres *Chu-king*, *Chi-king* & autres, seront mis à » mort au milieu des rues; que ceux qui s'aviseront de » blâmer le gouvernement présent, seront, eux & toute » leur famille, punis du dernier supplice; & afin d'obli- » ger les mandarins à y tenir la main, il faut déclarer, » que ceux qui seront négligens dans l'exécution de » ces ordres, se rendront coupables du même crime & » seront punis comme tels. On peut épargner les livres » concernant la médecine, les *Koua*, & le labourage «. L'empereur goûta si fort le conseil de Li-sse, que de peur que quelques-uns de ses grands ne s'y opposât, il donna ordre sur-le champ de le faire mettre à exécution.

Voilà, Monsieur, ce qui porta Tsin-chi-hoang-ti a ordonner l'incendie des livres; mais quelque précis que fussent les ordres, & malgré la terreur des supplices qu'on fit souffrir aux plus mutins, il ne fut pas possible d'empêcher qu'on ne sauvât plusieurs livres, même de ceux que Tsin-chi-hoang-ti avoit le plus à cœur d'abolir. Vous venez de voir M., qu'on épargna les livres de médecine, de labourage & ceux qui traitoient des *Koua* de l'*Y-king*. Il faut donc soustraire l'*Y-king* du nombre des *cinq King, qui furent formés des fragmens & des lambeaux séparés qu'on rejoignit du mieux que l'on put.* Fou-hi est indubitablement l'auteur des *Koua*, jusqu'ici personne ne les lui a disputés. Chin-nong de même est l'auteur de l'*Herbier* qui porte son nom, comme le traité du *Pouls* est de Hoang-ti. Ces livres qui subsistent encore, ne sont-ils pas une preuve suffisante que ces princes ont existé? Ces livres n'ont pas été composés depuis Yao, ils ont donc été avant lui. Cela soit dit en passant.

Si vous avez jetté les yeux ſur la préface de ma traduction des annales, où je me ſuis étendu ſur la manière dont on s'y prit pour rétablir les *King*, vous avez dû voir qu'ils ne furent pas compoſés *de lambeaux ſéparés qu'on rejoignit le mieux qu'on put;* mais pour achever de vous faire connoître la bonne foi & la ſcrupuleuſe exactitude des Chinois dans la réparation de leurs *King* & de leur hiſtoire, il faut ſavoir que dans l'examen qu'il firent enſuite des exemplaires du *Chu-king* nouvellement recouvrés, à l'exception de vingt-neuf chapitres complets qu'ils y trouvèrent, le reſte étoit tellement défiguré par la pourriture & par les vers qu'il ne leur fut pas poſſible d'en tirer un chapitre entier, & qu'ils ſe virent forcés, malgré leur travail & leurs peines, de ſe contenter des titres de pluſieurs de ces chapitres, tels que ceux de *Y-tſi*, *Yuen-ming*, *Tchong-ting*, *Ho-tan-kia*, *Tſou-y*, *Tſiang-pou-kou*, *&c.* & d'en indiquer le ſujet; ou ſi les titres étoient tellement détruits qu'on ne pût abſolument les déchiffrer, d'en expoſer le ſujet ou l'occaſion; tels étoient les deux chapitres faits par Ou-hien, premier miniſtre de Tay-ou, à l'occaſion d'un prodige arrivé dans une des cours du palais de ce prince, &c. & de mettre à part ce qu'ils jugèrent que contenoient ces précieux reſtes à demi effacés; car ils ne penſèrent jamais à les joindre aux chapitres qu'ils avoient recouvrés dans leur entier, ni à les regarder comme *King* & authentiques. Ces lacunes laiſſent un aſſez grand vuide dans le *Chu-king*.

Vous demandez, Monſieur, *comment on a rempli ces vuides, & lié ces fragmens les uns aux autres? Comment l'a-t-on pu, ſi la perte des anciens monumens a été auſſi totale qu'on le dit? Si elle ne l'a pas été, pourquoi ne connoît-on pas au moins les titres des ouvrages échappés à*

l'incendie? Vous avez vu ci-dessus, Monsieur, que la perte des anciens monumens n'a pas été aussi totale qu'on a voulu vous le faire croire, puisque le prince Hien-ouang trouva le moyen de se procurer plus de cinq mille volumes. Sans doute que vous ne vous attendez pas de voir ici tous les titres de ces ouvrages : je me contenterai de vous parler de quelques-uns, dont les historiens se sont servis pour remplir des vuides de l'histoire, car vous saurez qu'ils ne les ont pas tous remplis.

1°. Quoique l'ordre de brûler les livres ne regardât pas l'*Y-king*, on ne laissa pas de conserver avec soin ce livre commenté par Ting-koan, qui vivoit sous les *Tcheou*; ce livre, sous le titre de *Tcheou-y-tchuen*, fut un des premiers qui tomba entre les mains du prince Hien-ouang.

2°. Le *Chi-king*, passa des mains de Confucius, dans celles de ses disciples : des disciples à Li-ke, Mong-tchong-tse, Sun-king, Maho-hiang & de ce dernier au prince Hien-ouang.

3°. J'ai dit ailleurs, comment le *Tchun-tsiou* avoit passé à ce prince par la même voie de Tso-keiou-ming. Ce prince eut encore quelques ouvrages du même auteur entr'autres son *Koue-yu.*

4°. Les Œuvres de Kong-yang-kao & de Kou-leang-tchi sur le *Tchun-tsiou*, que les neveux de Kieou-kiang-kong remirent au prince Hien-ouang.

5°. Le *Tcheou-koan* de Tou-tse-tchun, un des livres anciens que Tsin-chi-hoang-ti haïssoit le plus, mais qu'il ne put abolir, fut conservé par les soins de Li-chi qui le cacha, & il passa au prince Hien-ouang.

6°. Kao-tang-seng, qui vivoit au commencement des *Han*, produisit dix-sept chapitres de Confucius sous cinquante-six titres différens, sur *les cérémonies*, que le prince

Hien-ouang acheta un grand prix, & qu'il offrit à l'empereur ; plusieurs autres recueils qu'on disoit anciens parurent ensuite, & on en forma le *Li-ki*, ou livre des *cérémonies*, tel que nous l'avons aujourd'hui; mais dont l'autorité, selon les Chinois, est très-inférieure à celle des autres *King*, quoiqu'il soit mis à leur rang en considération des dix-sept chapitres de Confucius.

7°. Le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, deux des quatre livres, ou *Sse-chu* de Confucius, faisoient partie des cinquante-six titres en dix-sept chapitres, dont je viens de parler. Le *Ta-hio* en étoit le trente-unième, & le *Tchong-yong* le quarante-deuxième; ce ne fut que sous les derniers *Song*, que les philosophes Tchin-hao & Tchu-hi les en tirèrent pour les joindre au *Lun-yu* de Confucius & aux ouvrages de Mong-tsé, sous le titre général de *Sse-chu*, ou des *quatre livres*. Le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, ne furent joins aux deux autres que plus de mille ans après le recouvrement des livres.

8°. Le *Lun-yu*, fut trouvé dans les démolitions de la maison de Confucius, & offert à l'empereur par Kong-ngan-koue un des descendans de ce philosophe.

9°. Avec le *Lun-yu*, on trouva encore le *Hiao-king* & le *Kia-yu* aussi de Confucius, une partie du dictionnaire *Eulh-ya*, sept chapitres divisés en deux cent soixante-un articles, contenant trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq caractères de Mong-tsé; de plus un livre du même, composé de quatre chapitres sur la *nature de l'homme*, sur l'*obéissance filiale*, &c.

10°. L'histoire des princes de *Tsin*, dont étoit Tsin-chi-hoang-ti, depuis Fey-tse leur fondateur, qui vivoit huit cens ans avant l'Ere-chrétienne, &c.

Il ne me feroit pas difficile, Monfieur, de pouffer plus loin cette énumération, mais elle ne ferviroit qu'à augmenter cette lettre, déja fort longue, d'un grand nombre de noms barbares, qui ne fauroient vous faire plaifir. Il me fuffit de vous avoir fait connoître que les *King* Chinois, tels qu'ils ont été rétablis ne méritoient point d'être traités fi lefttement par l'auteur de vos mémoires; c'eft fur l'autorité des livres *Y-king*, *Chu-king*, *Chi-king*, *Tchun-tfiou*, *Li-ki*, *Lun-yu*, *Ta-hio*, *Tchong-yong*, *Hiao-king*, *Kia-yu* de Confucius, des commentaires de Tfo-kieou-ming fur le *Tchun-tfiou*, de fon *Koue-yu* & autres de fes ouvrages, de Mong-tfé, de Eulh-ya, de l'hiftoire des *Tsin*, &c. qu'ils ont rempli les vuides de l'ancienne hiftoire. Lorfque les matériaux leur ont manqué, ils ont pris le feul parti qui convenoit à des écrivains véridiques, ils ont préféré de laiffer dénués de faits plufieurs règnes, plutôt que d'y fuppléer par des monumens fufpects & dont l'autorité n'étoit point atteftée, comme celle des livres dont je viens de vous parler. Voilà, Monfieur, la folution des difficultés que vous m'avez propofées. Elles méritoient d'autant plus cet éclairciffement, que l'idée que nous devons avoir de la certitude & de la vérité de l'ancienne hiftoire Chinoife, en dépend.

Je dis que les hiftoriens Chinois ont laiffé des vuides dans leur hiftoire ancienne, parce qu'ils n'ont pas trouvé dans les livres authentiques de quoi les remplir; c'eft ce qu'il eft fort aifé de prouver par la première dynaftie Impériale, qui eft celle des *Hia*. Les hiftoriens fe font contentés de nommer les empereurs & d'indiquer les années de leur règne; tels font les empereurs Ti-chou, Ti-hoai, Ti-mang, Ti-fie, Pou-kiang, Ti-kiong, Ti-kin,

Kong-kia, Ti-kao, Ti-fa, dont le total des règnes monte à 239 ans. Dans la famille des *Chang*, vous avez Tai-keng, Siao-kia, Yong-ki, Ouai-gin, Ho-tan-kia, Tſou-y, Tſou-ſin, Ou-kia, Tſou-ting, Nan-keng, Yang-kia, Lin-ſin, Keng-ting, Tai-ting, dont la ſomme des règnes monte à 230 ans.

Vos mémoires, Monſieur, vous ont encore trompé, lorſqu'ils ont voulu vous perſuader que Pan-kou & Sſe-ma-kouang avoient été contraints de donner en un endroit 104 ans de durée à une ſeule génération, & dans un autre, 184 à trois générations, ce qui feroit 288 générations, & paroîtroit répugner à l'ordre ordinaire de la nature : 1°. Pan-kou n'eſt entré dans aucun détail ſur les règnes des trois premières familles, & n'a donné que les ſommes totales du temps qu'elles ont occupé l'empire. 2°. Afin, Monſieur, que vous ſoyez plus au fait, voici quelle eſt la ſuite & les années de règne de la dynaſtie des *Chang*, ſuivant la chronologie qu'ils attribuent à Sſe-ma-kouang. Tching-tang régna treize ans; ſon fils Tai-kia, trente-trois; Ou-ting, vingt-neuf; Tai-keng, vingt-cinq; Siao-kia, dix-ſept; Yong-ki, douze; Tai-ou, ſoixante-quinze; Tchong-ting, treize; Ouai-gin, quinze; Ho-tan-kia, neuf; Tſoui, dix-neuf; Tſou-ſin, ſeize; Ou-kia, vingt-cinq; Tſou-ting, trente-deux; Nan-keng, vingt-cinq; Yang-kia, ſept ans; Pan-keng, vingt-huit; Siao-ſin, vingt-un; Siao-y, huit; Ou-ting, cinquante-neuf; Tſou-keng, ſept; Tſou-hia, trente-trois; Lin-ſin, ſix; Heng-ting, vingt-un; Ou-y, quatre; Tai-ting, trois; Ti-y, trente-ſept; & Kie, trente-deux, dont la ſomme totale fait ſix cens quarante-quatre ans, temps de la durée de la famille des *Chang*. Vous ne trouverez point, Monſieur,

dans le détail des règnes de cette famille, une ſeule génération dont la durée excède l'ordre ordinaire de la nature; vous y verrez cependant Tai-ou qui vécut juſqu'à cent quatre ans, à qui on donne un règne de ſoixante-quinze ans. Mais c'eſt un point de chronologie d'autant plus certain, que le *Chu-king* au chapitre *Vou-y*, dans une exhortation que Tcheou-kong fait à Tching-ouang pour l'engager à ne pas s'épargner dans le gouvernement de ſon empire, ſous prétexte de nuire à ſa ſanté, lui rapporte pour exemple Tai-ou, empereur des *Chang*, qui gouverna, dit il, ſoixante & quinze ans, avec toute l'application & la prudence dont il étoit capable, n'oſant être un moment en repos.

VIII. Vous voyez, Monſieur, par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, que les hiſtoriens Chinois n'ont pas été, faute de mémoires anciens, dans l'impoſſibilité de rétablir leur hiſtoire ancienne, & qu'ils ont eu pour cela des mémoires ſûrs & authentiques Examinons maintenant s'il eſt vrai que les hiſtoriens Chinois aient varié continuellement ſur la chronologie de leur hiſtoire: pour moi, je ſuis très-perſuadé du contraire, & j'eſpère que vous en conviendrez lorſque vous aurez lu l'examen abrégé que j'en vais faire.

Vous avez réduit les variations des hiſtoriens Chinois, mentionnées dans vos mémoires, à celles de Sſe-ma-tſien, de Pan-kou, de Sſe-ma-kouang & des *Tchou-chu*; mais il en faut d'abord retrancher une, qui eſt celle des *Tchou-chu*, pour les raiſons que j'ai apportées plus haut; & d'autant plus que l'auteur ne peut avoir vécu qu'après Sſe-ma-tſien, qui ne lui étant d'aucun ſecours au-deſſus de l'epoque *Kong-ho*, dont je parlerai ci-après, n'a eu d'autre guide que lui-même,

&

& par-conséquent s'est écarté si fort de la vérité: venons donc aux trois autres.

Vos mémoires vous ont fait entendre que Sse-ma-tsien comptoit *depuis* HOANG-TI *jusqu'à la quarante-unième année de* OU-TI, *empereur des* HAN, *deux mille quatre cens trente-un ans:* cependant, Monsieur, Sse-ma-tsien, dans son histoire, n'a déterminé, ni les années de règne des empereurs, ni la durée des dynasties qui ont précédé celle de Tsin-chi-hoang-ti; il n'a commencé à marquer les années des règnes qu'au temps où l'empereur Li-ouang, de la dynastie des *TCHEOU*, dans une émeute populaire qu'il avoit excitée lui-même, fut obligé de fuir pour sauver sa vie, tandis que Tchao-mou-kou & Tcheou-kong, ses deux ministres, prirent les rênes du gouvernement, époque à laquelle on donna le nom de *Kong-ho*, c'est-à-dire, *union générale;* ce n'est qu'à cette époque qui tombe à l'année 841 avant l'Ere-chrétienne, que Sse-ma-tsien a commencé à marquer les années dans son histoire. C'est donc sans fondement que vos mémoires donnent, d'après l'histoire de Sse-ma-tsien, un calcul d'années depuis Hoang-ti. Or depuis l'époque *Kong-ho*, Sse-ma-tsien, Pan-kou & la chronologie qu'on attribue à Sse-ma-kouang, s'accordent absolument pour le même nombre d'années & dans le détail & dans le total. Pouvoient-ils d'ailleurs ne pas en convenir, ayant entre les mains l'histoire de la dynastie de *TSIN-CHI-HOANG-TI*, qui s'étoit conservée dans son entier? En quoi donc la chronologie de Sse-ma-tsien, diffère-t-elle de celle de Sse-ma-kouang? Voyons maintenant si celle-ci est différente de celle de Pan-kou.

Pan-kou, qui n'étoit chargé que de faire l'histoire des *HAN* antérieurs, n'est entré, ainsi que Sse-ma-tsien, dans

aucun détail ſur les années du règne des princes des trois familles *HIA*, *CHANG* & *TCHEOU*; il ſe contente, ſans dire un ſeul mot des temps qui avoient précédé ces trois familles, juſqu'à Fou-hi incluſivement, de marquer le total des années de chacune. Il eſt donc faux, 1°. que Pan-kou *ait commencé à marquer les années au règne de Yao, & qu'il comptoit depuis le commencement de ce prince, juſqu'à l'établiſſement des HAN occidentaux* : 2°. que Pan-kou convenoit que les chronologiſtes qui l'avoient précédé, retranchoient 171 ans de cette durée. J'ai pris la peine d'examiner de nouveau & avec ſoin, Pan-kou, & je n'y ai pas trouvé un ſeul mot ſur les chronologiſtes qui l'ont précédé. Doit-il y avoir de la différence entre la chronologie ancienne de cet hiſtorien, & celle que vous attribuez à Sſe-ma-kouang? c'eſt ce que je dois examiner.

Vous aurez, ſans doute, lu dans la préface dont je vous ai parlé, que Sſe-ma-kouang n'a eu preſque aucune part à la chronologie dont vos mémoires le font auteur: qu'elle eſt toute entiere de Lieou-ju & de Kin-li-tſiang; il eſt vrai que lorſque le *Ouai-ki* de Lieou-ju, & le *Tſien-pien* de Kin-li-tſiang, furent mis à la tête du *Tong-kien-kang-mou*, Sſe-ma-kouang ne perdit rien de l'honneur qu'il s'étoit acquis en préſidant le tribunal qui avoit travaillé au *Tong-kien*. Quoiqu'il en ſoit, le *Ouai-ki* de Lieou-ju & le *Tſien-pien* de Kin-li-tſiang, ne furent mis à la tête du *Tong-kien*, qu'après un long & ſévère examen, & en particulier, ſur la chronologie. Ceux qui furent nommés pour cet examen, établirent pour principes & comme le fondement de leur calcul chronologique, les éclipſes de Tchong-kang, du *Tchun-tſiou*, de Yeou-ouang & l'époque *Kong-ho*, dont les temps étoient indubitables; ſur ces

fondemens certains, & ſur les connoiſſances qu'ils avoient d'ailleurs de la durée des règnes, ils conclurent que la dynaſtie des *HIA*, avoit duré 441 ans; celle des *CHANG*, 644 ans, & celle des *TCHEOU*, 867; que Pan-kou ne pouvoit ignorer les époques des éclipſes de ſoleil rapportées dans les *King*; que le *Chu-king* au chapitre *Vou-y*, marque les années des règnes des princes Tai-ou, Yong-ki, Ho-tan-kia, Yang-kia, Ou-ting, Tſou-keng, Tſou-kia, Lin-ſin, Ou-y & Tai-ting, de la dynaſtie des *CHANG*, il n'auroit pas dû être différent dans la ſomme totale de la durée de cette famille, qu'il ne fait monter qu'à 629 ans, & à laquelle il retranche quinze ans de durée; différence qu'il n'auroit apparemment pas admiſe s'il étoit entré dans le détail des règnes; d'où ils conclurent que la ſomme totale des règnes de la dynaſtie des *TCHEOU* de 867 ans, étoit exacte; mais que celle des *HIA* & des *CHANG*, étoient erronées; la première qui devroit être de 441 ans, ne ſe trouvant être que de 432 ans, & la deuxième de 629 ans, qui auroit dû être de 644; erreur qui ne devoit être regardée que de pur mécompte, n'étant que de neuf ans dans le total de la dynaſtie des *HIA*, & de quinze dans celui de la dynaſtie des *CHANG*.

Pour vous faire ſuſpecter, Monſieur, la véracité de la chronologie, attribuée à Sſe-ma-kouang, on a voulu vous perſuader qu'il avoit augmenté le total de la durée de ces deux dynaſties, parce que l'antiquité que Pan-kou donnoit à ſa nation, ne lui avoit pas paru aſſez grande; mais, ſi cela étoit, Sſe-ma-kouang ſe ſeroit-il contenté d'une addition de vingt-quatre ans, ſeule différence qui exiſte entre ces deux hiſtoriens ? Une ſi légère ſomme dans une chronologie de plus de trois mille ans, eſt-elle capa-

ble de faire ſenſation ? Mais ce qui démontre le raiſonnement ſolide qui préſida à l'examen de la chronologie ſous Sſe-ma-kouang, & à l'identité de l'une & de l'autre, c'eſt l'éclipſe de Tchong-kang ; l'un & l'autre la connoiſſoient ; l'un & l'autre ſavoient juſqu'où elle remontoit : ils conviennent enſemble ſur la durée de la dynaſtie des *TCHEOU* ; s'il manque vingt-quatre ans dans la chronologie de Pan-kou pour remonter juſqu'à la première année de Tchong-kang, c'eſt donc une légère erreur dans le total, qui ne nous doit point empêcher de regarder la chronologie de Pan-kou comme entièrement conforme à celle de Sſe-ma-kouang. Ainſi les prétendues variations ſur la chronologie entre ces célèbres hiſtoriens Chinois, ſont purement chimériques & ſans fondement.

IX. Vous dites, Monſieur, que Sſe-ma-kouang, met la première année de Yao, à l'an 2357 avant l'Ere-chrétienne ; cela eſt vrai, en donnant avec d'habiles interprètes du *Chu-king* cent ans de règne à ce prince, & en comptant trois ans de deuil après ſa mort ; cinquante ans de règne à Chun ; onze ans à Yu ; neuf à Ti-ki, & vingt-neuf à Tai-kang, dont la ſomme qui eſt 202, ajoutée à 2155, première année de Tchong-kang, ſucceſſeur de Tai-kang, année de l'éclipſe de ſoleil, fait juſtement 2357 ans pour la première année de Yao ; mais ſi avec d'autres interprètes non moins habiles que ces premiers, nous comprenons les trois années de deuil dans les cinquante années de Chun, nous les retranchons des onze de Yu, & des neuf de Ti-ki, nous n'aurions pour première année de Yao que l'an 2348. On en trouve encore qui ne donnent que quatre-vingt-dix-neuf ans de règne à Yao ; d'autres qui lui en donnent juſqu'à cent trois ; d'autres cent un : les années

de Chun ne ſont pas non plus exemptes de diſputes ; les uns lui en donnent ſeulement quarante-huit, les autres cinquante, & tous prétendent être fondés ſur ce que le *Chu-king* en dit, d'où apparemment les auteurs de vos mémoires, ont tiré leurs *onze* opinions différentes ſur l'époque du règne de Yao ; mais vous voyez bien, Monſieur, que cette différence ne ſauroit être conſidérable, & qu'elle ne fait aucun tort à la ſûreté & à l'antiquité de la chronologie Chinoiſe.

Je crois avoir démontré ci-devant d'une manière à mériter votre approbation, que Yao n'avoit pas été le premier empereur de la Chine, & qu'il devoit y avoir eu pluſieurs princes avant lui. Sſe-ma-tſien commence ſon hiſtoire par Hoang-ti, parce que ce prince eſt la ſouche d'où ſont ſortis les fondateurs des trois premières familles, les *Hia*, les *Chang* & les *Tcheou* ; mais il prétend bien qu'il n'a pas été le premier empereur, puiſqu'il dit très-clairement qu'il ne fut élevé à la dignité de maître de la Chine, qu'après avoir défait dans une bataille, l'armée de Chin-nong, ſon prédéceſſeur. A Hoang-ti, Sſe-ma-tſien donne pour ſucceſſeurs, Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko, avant l'empereur Yao ; mais il ne dit point combien d'années ces princes furent ſur le trône. Hoang-fou-mi, qui vivoit ſur la fin des *Han* & au commencement des *Tçin*, dans le ſecond ſiècle de l'Ere-chrétienne, donne, je ne ſais ſur quelle autorité, cent ans de règne à Hoang-ti ; quatre-vingt à Chao-hao ; ſoixante-dix-huit à Tchuen-hio, & ſoixante-dix à Ti-ko ; il eſt à préſumer cependant que cette autorité avoit quelque poids, puiſque tous les tribunaux d'hiſtoire & même tous les hiſtoriens particuliers qui ſont venus après lui, l'ont tous ſuivi en ce point. D'après ce calcul, la

première année de Hoang-ti sera, selon Sse-ma-kouang, l'an 2685 avant l'Ere-chrétienne, & si à cette somme on ajoute les neuf ans de règne de Ki, frère aîné de Yao, cette année sera la 2694[e]. Sse-ma-tsien parle de cet empereur Ki, mais Pan-kou, n'en dit mot, sans doute, parce qu'il fut détrôné, & que Yao son frère, fut mis à sa place; cet historien remonte jusqu'à Fou-hi, auquel il donne Chin-nong pour successeur; à Chin-nong, Hoang-ti, &c. A l'exemple de Sse-ma-tsien, il ne détermine rien sur le temps de leurs règnes: Sse-ma-kouang donne cent quinze ans de règne à Fou-hi, & cent quarante à Chin-nong, sans doute avec la foule des historiens ses prédécesseurs sur l'autorité de Hoang-fou-mi; d'où il s'ensuit que l'an 2949 avant l'Ere-chrétienne, aura été la première année du règne de Fou-hi, & le commencement de la monarchie Chinoise.

Suivant ce calcul, il est évident qu'aucune des opinions des Hébraïsans, ne peut s'accorder avec la chronologie Chinoise; mais suivant la plus grande & la plus saine partie de ceux qui s'attachent aux *Septante*, ces deux chronologies, loin d'être opposées l'une à l'autre, se confirment mutuellement. En suivant celle de JOSEPHE, la colonie qui alla fonder la Chine, auroit eu, depuis le déluge, trois cens cinquante ans pour se former, s'y rendre & s'y établir. L'opinion de Clément d'Alexandrie, leur donneroit quatre cens trente-trois ans; celle de Nicéphore, cinq cent neuf, & celle de Suidas, huit cent neuf. Si on ajoute les règnes de Fou-hi & de Chin-nong, tels que je les ai rapportés d'après les historiens Chinois, nous aurons pour la première année du règne de Hoang-ti, depuis le déluge, 605, 688, 764 & 1064 ans: ce temps ne suffit-il pas pour

qu'une colonie ait pu devenir aſſez nombreuſe & former déja ſous Hoang-ti, une nation conſidérable?

Vous me direz ſans doute, Monſieur, que je ne donne, avec les hiſtoriens que j'ai cités, que deux prédéceſſeurs à Hoang-ti, tandis que le P. Parrenin, dans une Lettre à M. de Mayrans, écrit que *c'eſt aujourd'hui une choſe inconteſtable à la Chine qu'il y a eu neuf rois, antérieurs à Hoang-ti*, & que pour porter encore plus loin l'antiquité de la monarchie Chinoiſe, Lieou-ju, collègue de Sſe-ma-kouang dans le tribunal de l'hiſtoire, & auteur du *Ouai-ki*, ajouta encore quinze nouveaux rois, entre Fou-hi & Chin-nong. Vous avez vu, Monſieur, dans ma préface des annales, que cet ouvrage n'eſt qu'un tiſſu de faits hiſtoriques, qui ne ſe trouvent point dans les *King*, mais où cet hiſtorien, en judicieux critique, diſtingue le vrai du faux. Lorſqu'il donne les noms des quinze prétendus rois que ſes mémoires lui fourniſſoient, il a ſoin d'avertir que ce ſont les noms de quinze perſonnes qui aidoient Fou-hi dans le gouvernement de ſes peuples: *Tſo-fou-hi-tchi-koan.* Il dit de même des ſept dont il place les noms entre Chin-nong & Hoang-ti, qu'ils gouvernoient l'empire ſous l'autorité de Chin-nong; & de crainte qu'on ne s'y méprît, il ne rapporte la mort de Chin-nong, qu'après le gain de la bataille qui donna l'empire à Hoang-ti, qu'il dit clairement lui avoir immédiatement ſuccédé. Le P. Parrenin aura ſans doute écrit à M. de Mayrans, que c'étoit une choſe inconteſtable à la Chine que Fou-hi en a été le premier ſouverain, & cela eſt vrai; mais comme après Fou-hi on trouve les noms de ces ſept mandarins, vous en aurez conclu fauſſement qu'ils devoient être mis au rang des empereurs. Ce qui eſt inconteſtable en Chine, c'eſt ce

que dit Confucius, que Fou-hi y a régné, que Chin-nong lui a ſuccédé, & à Chin-nong, Hoang-ti.

X. Le P. Gaubil nous a appris, dites-vous, Monſieur, que la prétendue conjonction des planètes ſous le règne de Tchuen-hio, n'avoit d'autre fondement qu'un calendrier public du temps des *HAN*, connu ſous le nom de Tchuen-hio, & regardé par les plus habiles Chinois, comme une pièce ſuppoſée, & vous obſervez, ſans doute d'après lui, que le texte de l'hiſtoire Chinoiſe ne parle point de cette conjonction, qui n'eſt rapportée que dans la gloſe ancienne. Lorſque le P. Gaubil écrivit en Europe ſur cette conjonction, il n'avoit pas encore eu le temps d'examiner, avec certitude, ce qui en eſt dit dans l'hiſtoire Chinoiſe; il avoit vu dans le *Tong-kien-kang-mou*, que les hiſtoriens des *SONG*, en expliquant le commencement du calendrier de Tchuen-hio, avoient donné dans leur gloſe, la raiſon qui avoit déterminé ce prince à choiſir la lune la plus proche du premier jour du printemps: gloſe tirée mot à mot des *Sſe-ki*, ou hiſtoire de Sſe-ma-tſien, ſavoir: la conjonction des planètes, qui ne ſe trouve point dans cette gloſe; mais dans le texte de Sſe-ma-tſien, bien antérieur au calendrier de Tchuen-hio, dont le P. Gaubil parle. Les caractères & les termes qu'on a envoyés en Europe ſur cette conjonction, ſont de Sſe-ma-tſien lui-même, qui en parle comme d'un fait indubitable; auſſi n'ai-je point fait difficulté de la rapporter dans ma traduction des annales, après en avoir tenté le calcul, qui me donna la même année & le même temps que nous avons vu ici en 1734, que M. Kirch l'avoit trouvée & publiée dans les actes de Berlin. Quoique ces conjonctions calculées ne rempliſſent pas entiérement toutes les conditions rapportées dans les annales

annales Chinoises, eu égard cependant à l'éloignement de plus de quatre mille ans, & à la difficulté d'avoir d'assez bonnes tables, sur-tout des planètes, pour ces temps-là : elles en approchent de si près, néanmoins, qu'il y a lieu de juger que cette conjonction a été réelle au temps que les annales la rapportent.

Le P. Gaubil dit que cette conjonction est regardée par les plus habiles Chinois, comme une piece supposée : je ne sais sur quel fondement ; car Sse-ma-tsien & Sse-ma-kouang, qui étoient à la tête de l'académie, & qui, en fait d'histoire, passent pour avoir été les plus habiles de leur nation, parlent de cette conjonction comme d'un fait certain. Tous les historiens que j'ai été obligé de parcourir pour remplir le dessein que j'avois entrepris, en parlent de la même manière ; je n'en ai vu aucun qui la regarde comme supposée. Il est vrai que Pan-kou n'en dit mot ; mais son dessein n'étoit que d'écrire l'histoire des *HAN occidentaux ;* ensorte que depuis Fou-hi jusqu'aux *HAN*, il s'est contenté d'indiquer la succession de ces princes, sans entrer dans le détail de ce qui s'est passé sous leurs règnes.

XI. Il y a encore un point que je ne dois pas laisser sans réponse, il regarde le cycle de 60, dont se servent les Chinois. Vous avez cru, Monsieur, qu'ils en faisoient usage comme d'un cycle luni-solaire, pour ramener la lune au soleil, & qu'ils supposoient que sept cent quarante-deux lunes, égaloient le nombre de jours compris dans soixante ans, c'est ce que je n'ai jamais oüi dire, ni lu dans aucun de leurs livres, anciens ou nouveaux, depuis trente-quatre ans que je suis à la Chine. Le cycle de 60 chez les Chinois, est un cycle purement civil, tel qu'étoit l'indiction chez les Romains ; il n'a nul rapport aux mouve-

mens du ſoleil & de la lune. Ainſi, Monſieur, le ſyſtême que vous bâtiſſez deſſus, quelque ingénieux qu'il ſoit, ne peut être d'aucun uſage pour établir la chronologie Chinoiſe.

XII. Je finis : votre diſſertation du vendredi 13 novembre 1733, eſt toute fondée ſur des mémoires envoyés de la Chine, que vous ſuppoſez vrais, & c'eſt d'après cette ſuppoſition que vous faites ſentir l'impoſſibilité où auroient été les hiſtoriens Chinois, de reſtituer entièrement la tête de leur hiſtoire, & de ne ſe pas livrer à des variations continuelles ; mais comme je vous ai démontré le peu de fonds qu'on doit faire ſur les ouvrages qu'ils citent & l'infidélité de leurs citations, & que d'un autre côté je vous ai découvert les ſources pures dans leſquelles les écrivains Chinois ont puiſé, je ſuis très-perſuadé dès-lors que vous n'appuierez plus ſur cette prétendue impoſſibilité.

Les ſeuls chapitres *Yu-kong* & *Yn-tching* du *Chu-king* ſuffiſent pour faire juger de l'ancienneté de la chronologie Chinoiſe, ſans avoir recours aux autres mémoires anciens dont je vous ai parlé dans cette lettre. L'autorité de Sſe-ma-tſien, de Sſe-ma-kouang & de Pan-kou, ſoutenue de celle de Confucius, de Tſo-kieou-ming, de Mong-tſé, &c., ne peut être contre-balancée par les rêveries des ſectaires & des romanciers dont les auteurs de vos mémoires ont fait uſage.

J'ai peu ménagé les mémoires ſur leſquels vous avez travaillé, & je ne vous en ferai point d'excuſe ; la vérité qu'il m'a paru que vous cherchiez avec tant de zèle, & que vous vous êtes efforcé inutilement d'y trouver, la ſubtilité même avec laquelle vous tâchez de les défendre, en

ſont la principale cauſe ; j'ai eu pour but de vous faire connoître cette vérité ſans déguiſement ; & je ne pouvois y parvenir, ſans vous démontrer l'infidélité des mémoires qui vous l'ont rendue méconnoiſſable : Heureux ſi j'ai le bonheur d'y réuſſir comme je le ſouhaite. La vérité entre les mains d'une perſonne de votre mérite ne peut manquer d'acquérir un nouvel éclat.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 23 mai 1735.

SECONDE LETTRE.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, du mois d'octobre 1735. J'ai été ravi d'y voir que la préface que j'ai miſe à la tête de l'hiſtoire Chinoiſe, vous ait fait quelque plaiſir. Je ne doute point maintenant que la réponſe que j'ai faite à votre diſſertation, ſur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoiſe, ne vous en faſſe encore plus.

» Je voudrois, dites-vous, que dans votre préface vous » indiquaſſiez au moins les controverſes qui partagent les » ſavans Chinois ſur la chronologie des temps antérieurs » à Ouei-lie-ouang des *Tchéou*. Les lecteurs, un peu au » fait de la littérature Chinoiſe, demanderont toujours ſur » quoi les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, ont pu déter-

» miner, ſoit la durée générale des dynaſties, ſoit la » durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang, » &c «. Si j'avois été conſulté, Monſieur, vous n'auriez pas eu cette opinion des ſavans Chinois. Je ſais ce qui vous a porté à croire qu'ils ſont partagés ſur la chronologie des temps antérieurs à Ouei-lie-ouang. S'ils avoient donné quelques années de plus à la recherche exacte de ces prétendues controverſes, ils vous en auroient donné une idée toute différente. Non, Monſieur, les ſavans Chinois ne ſont point partagés ſur cet article, & ne ſauroient l'être; il n'y en a aucun qui n'admette le même nombre & la même ſuite d'empereurs, depuis Fou-hi juſqu'à Kien-long aujourd'hui régnant; il n'y en a aucun qui ne ſoit perſuadé de la réalité de l'éclipſe de Tchong-kang; ils ne ſont donc point partagés ſur l'antiquité de leur chronologie qu'ils regardent comme indubitable. Il n'y a aucun Chinois qui s'aviſe de douter de l'authenticité du *Chu-king*, du *Tchun-tſiou*, de Tſo-kieou-ming, de l'hiſtoire de la dynaſtie de *Tsin-chi-hoang-ti*, & par conſéquent de tout ce qu'il y a de chronologie dans ces livres; il n'y en a aucun qui ne convienne avec Pan-kou & Sſe-ma-kouang, de la durée générale des trois dynaſties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, comme vous l'aurez vu dans ma réponſe à votre diſſertation; où eſt donc la controverſe des ſavans Chinois ſur la durée générale de ces dynaſties? Voyons maintenant s'il peut y en avoir ſur la durée des règnes particuliers de chacune.

1° L'époque *Kong-ho*, où Sſe-ma-tſien a commencé à marquer la durée particulière des règnes, par celle de Li-ouang, pour la raiſon que j'ai dite ailleurs, commence à l'année 878, avant l'Ere-chrétienne. 2°. L'hiſtoire de la dynaſtie de *Tsin-chi-hoang-ti*, date de l'équoque de

l'empereur Hiao-ouang l'an 909 ; or, Ouei-lie-ouang n'a commencé à régner qu'en 425 : voilà donc 484 ans antérieurs à Ouei-lie-ouang, dont les règnes ne peuvent avoir varié parmi les écrivains Chinois; les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, ont donc pu & ont dû même déterminer à 484 ans la durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang, d'ailleurs indubitable par l'autorité du *Tchun-tſiou*, & des éclipſes de ſoleil qui y ſont rapportées. 3°. La durée de trente-cinq règnes des *Tcheou*, à ſept près, eſt donc ſi certaine, qu'aucun ſavant Chinois ne ſauroit la révoquer en doute. Par rapport à ces ſept règnes, le *Chu-king* au chapitre *Kou-ming*, nous dit que Tching-ouang régna *trente-ſept ans :* Tſo-kieou-ming, que Mou-ouang en régna *cinquante-cinq*, & la tradition conſtante, adoptée de tous les hiſtoriens, eſt que Tchao-ouang mourut la *cinquante-unième année* de ſon règne, d'une chûte qu'il fit de deſſus un pont, qui ſe rompit ſous ſes pieds, & qui le fit tomber dans la rivière de Han, lui & tous les grands dont il étoit accompagné. Il n'y a point de lettré qui ne ſache que Ou-ouang, premier empereur de cette dynaſtie, ne régna ſur tout l'empire que ſept ans. Il ne reſte donc que trois règnes ſur trente-cinq, dont la durée pourroit être en diſpute parmi les ſavans Chinois, c'eſt-à-dire, la répartition de ſoixante-trois ans à Kang-ouang, qui a régné entre Tching-ouang & Tchao-ouang; à Kong-ouang & Y-ouang, qui ont régné entre Mou-ouang & Hiao-ouang. Or, ſuppoſons, Monſieur, que les Chinois fuſſent partagés de ſentiment, ſur la répartition de ces ſoixante-trois ans, entre ces trois princes : croyez-vous que la différence qui en réſulteroit pût porter quelque préjudice à la chronologie ? Je m'aſſure que vous n'en auriez pas la première penſée;

ce n'eſt pas que je croie que les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, n'aient eu de très-fortes raiſons pour donner vingt-ſix ans de règne à Kang-ouang, douze à Kong-ouang & vingt-cinq à Y-ouang; leur exactitude ſur ce point, qui m'a ſemblé aller quelquefois juſqu'au ſcrupule, m'en eſt un garant ſuffiſant, d'autant plus que perſonne ne les a jamais contredits; ainſi, Monſieur, voilà donc 696 ans antérieurs à Ouei-lie-ouang, dont le calcul eſt ſûr.

2°. Les ſavans Chinois ne ſont pas plus partagés, & n'ont pu l'être, ſur la chronologie particulière des règnes de la dynaſtie des *CHANG*, que ſur celle des *TCHEOU*; 1°. l'hiſtoire de la famille des princes de *TCHEOU*, intitulée: *Chi-ki*, eſt d'une antiquité nullement conteſtée, & d'une autorité d'autant plus reſpectable, qu'elle eſt appuyée de celle du *Chi-king* & du *Li-ki*; or, cette hiſtoire qui n'eſt guère que chronologique, dit que Kou-kong, aïeul de Ouen-ouang père de Ou-ouang, établit la principauté de *TCHEOU*, la trente-ſixième année de Siao-y, empereur de la famille des *CHANG*, qui mourut deux ans après, dans la vingt-huitième année de ſon règne, & continue cette hiſtoire chronologique juſqu'à l'année que Ou-ouang prit poſſeſſion de tout l'empire, marquant régulièrement les règnes de Ou-ting de 59, comme le *Chu-king* au chapitre *Vou y*; de Tſou-keng de 3 ans, confirmés par le *Chu-king* même chapitre; de Tſou-kia de 34 ans; de Lin-ſin, de 4 ans, comme le dit le *Chu-king* au même chapitre; Keng-ting, 21 an; Ou-y, 4, & de Tay-ting, 3 ans, le *Chu-king* aſſigne la même durée. De Ti-y 37, & Cheou-ſin, 33, où finit la dynaſtie des *CHANG*, la ſomme entière de ces règnes fait 230 ans, qu'on ne ſauroit révoquer en doute, & ſur leſquels les ſavans Chinois ne ſauroient

être partagés. 2°. Le *Chu-king*, au même chapitre *Ou-y*, donne 12 ans de règne à Yong-ki; 75 à Tay-ou; 13 à Tchong-ting; 2 à Ho-tan-kia; 7 à Yang-ki. 3°. Perſonne n'ignore que le célèbre Tching-tang, fondateur de la famille des CHANG, fut ſur le trône treize ans, & que la huitième année de Ou-ting, mourut Y-yn, fidèle miniſtre de Tching-tang, & de ſon ſucceſſeur Tay-kia, auquel le *Chi-ki* donne trente-trois ans de règne; or, Ou-ting, fils de Tay-kia, s'eſt rendu ſi fameux pour avoir appellé ſon frère Tai-keng à la ſucceſſion de l'empire, préférablement à ſon propre fils, qu'il n'eſt perſonne qui ne ſache que le règne de Ou-ting fut de 29 ans; & celui de Tai-keng, de 25. Ainſi, Monſieur, des vingt-huit empereurs de la dynaſtie des CHANG, en voilà déja dix-neuf, dont la durée des règnes, nullement en controverſe, donne la ſomme de 432 ans, qui, ajoutés à 696, fait 1128 ans, antérieurs à Ouei-li-ouang, règnes dont la chronologie particulière nous eſt connue indubitablement. Reſte les règnes de neuf empereurs de cette dynaſtie; ſavoir, de Siao-kia, qui régna 17 ans, entre Tai-keng & Yong-ki; de Ouay-gin, qui en régna 15, entre Tchong-ting & Ho-tan-kia; de Tſou-y, 19; Tſou-ſin, 16; Ou-kia, 25; Tſou-ting, 32; Nan-keng, 25, qui régnèrent entre Ho-tan-kia & Yang-kia; de Poan-keng, 28, & Siao ſin 21, qui régnèrent entre Yang-kia & Siao-y, dont la ſomme eſt de 198 ans; or, Monſieur, comme je trouve que le *Chi-ing* aux odes *Pin-fong* & *Ta-ya*, nous fait connoître que la vingt-deuxième année de Li-koué, dernier empereur des HIA, un des ancêtres de Ouen-ouang, appellé *Kong-lieou*, alla prendre poſſeſſion du pays de Pin, d'où Kou-kong, dans la ſuite, paſſa à la

principauté de Tcheou, & que les *Chi-ki* ou mémoires chronologiques de cette famille, marquent toutes les années des règnes des empereurs, depuis Kong-lieou, jusqu'à Ou-ouang, n'est-il pas évident que nous avons la durée des règnes de tous les empereurs de la dynastie des *Chang* ? En poussant plus loin, je trouve dans le *Chi-king*, au chapitre *Tchang-fa* de *Chang-fong*, que Tchu-koue, père de Tching-tang, mourut, & qu'il eut Tching-tang pour successeur, à la principauté de Chang la 33e année du règne de Li-koué; & au livre *Ti-ouang-chi-ki*, ou histoire chronologique des empereurs, que Tching-tang naquit la vingt-septième année de Kong-kia, empereur des *Hia*, qui régna 31 ans, & eut pour successeur son fils Kao, qui en régna 11; Fa, fils de Kao, 19, ce qui nous donne 113 ans de la dynastie des *Hia*, qui ne nous éloigne de l'éclipse de Tchong-kang, que de 280 ans; or, Monsieur, si avec le peu de secours que j'ai pu me procurer, je puis assurer la durée de tant de règnes, & remonter à 1349 ans, au-dessus de Ouei-lie-ouang, & 1875 au-dessus de l'Ere-chrétienne, que n'a pu faire une célèbre académie, munie de l'autorité impériale, & aidée de tous les secours qu'on pouvoit avoir dans l'empire ? Avons-nous aucune antiquité profane qui soit si bien prouvée ? Et n'est-il pas évident par ce que j'ai dit jusqu'ici, 1°. que la chronologie des *Tchou-chu* est fausse & supposée, 2°. Que les savans Chinois n'ont pu être partagés sur l'essentiel de leur chronologie ? On les a trouvés partagés sur l'application des lettres de leur cycle aux années; sur quelques commencemens ou quelques fins de règnes, & autres minuties qui ne font aucun tort à l'essentiel de cette chronologie; mais sur cet article il n'y a point de controverse entre eux. Le peu que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, suffit, ce me

semble,

ſemble, pour vous faire connoître que les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, n'ont pas déterminé légèrement, & la durée générale des dynaſties, & la durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang.

2°. Vous me dites que vous avez trouvé dans la traduction d'un fragment du *Chu-king*, que j'ai inſéré dans ma préface, 1°. que l'éclipſe de Tchong-kang arriva hors la conſtellation *Fang*. 2°. Que le jour de la *ſyzygie*, fut auſſi celui de l'équinoxe d'automne. Il eſt vrai, Monſieur, que mon calcul donnant ces deux circonſtances, je me laiſſai aller trop facilement, quant au premier point, au ſentiment de Lieou-hiuen de la dynaſtie des *Han*, ſi conforme à mon calcul, qui met cet éclipſe au lieu du ſoleil, où je la trouvois; mais le texte la met dans *Fang*, & les PP. Gollet & Gaubil l'ont très-bien traduit. Sur l'autre point ils ont tort; ils ont fait ſur ce ſecond, la faute que j'ai faite ſur le premier. Ils n'ont, ſans doute, pas fait attention au caractère *Ki*, par où commence ce paſſage qui eſt un diſtinctif de l'équinoxe d'automne, comme le caractère *Mong* de l'équinoxe du printemps; c'eſt pour cela que les anciens Chinois ont donné au caractère *Ki*, la ſignification de *décroître*, & à *Mong*, celle de *croître*, & qu'ils s'en ſervent aux deux équinoxes, pour indiquer l'équinoxe du printemps, que les jours commencent à être plus grands que les nuits, & à l'équinoxe d'automne qu'ils diminuent. Les caractères du *Chu-king* ſont ceux-ci: *Ki tſiou-yue ſou tching-fey tſi-yu-fang*, dont la traduction littérale eſt celle-ci: *Ki*, à l'équinoxe; *Tſiou*, en automne; *Tching*, huit heures du matin; *Yue-ſou*, le premier jour de la lune; *Fey-tſi*, elle s'oppoſa au ſoleil, (l'éclipſa) *Yu-fang* à *Fang*. Il eſt vrai que la plupart des

interprètes ſuppoſant ce caractère ſuffiſamment connu, ſe contentent de dire que ce jour d'automne étoit le premier de la neuvième lune, ce qui a jetté dans l'erreur les PP. Gollet & Gaubil; mais les interprètes du *Chu-king-ge-kiang* de l'empereur Kang-hi, ont été bien plus exacts dans leur interprétation Chinoiſe, & dans la verſion Tartare, ſoit du texte, ſoit de l'interprétation; ils traduiſent le premier ainſi : *en automne, à la fin des grands jours, le premier jour de la lune il y eut une éclipſe de ſoleil, à la conſtellation Fang*, & le ſecond ainſi : *à la fin des grands jours en automne, le premier jour de la neuvième lune, il y eut une éclipſe de ſoleil, &c.* Suivant en cela le livre qui dit qu'*à la fin des grands jours, le premier jour de la neuvième lune, &c.* Or, ſi le caractère *Ki* indiquoit ſeulement la neuvième lune, comme l'ont entendu les deux Miſſionnaires, y auroit-il du ſens de dire, *à la neuvième lune en automne, le premier jour de la neuvième lune, &c.* il ſuffiſoit de dire, *en automne, le premier jour de la neuvième lune, &c.* pourquoi le *Ge-kiang* traduiroit-il en Tartare par *la fin des grands jours*, ſi ce n'étoit pas pour indiquer l'équinoxe d'automne? Auſſi eſt-ce pour cela que dans ma préface je l'ai marqué expreſſément, quoique je ne l'aie pas dit dans le corps de l'hiſtoire.

Après ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, je crois, Monſieur, qu'il n'eſt pas néceſſaire de m'arrêter à l'éclipſe de ſoleil que M. Caſſini a trouvée en octobre 2007. Vous voyez aſſez vous-même qu'elle ne ſauroit s'accorder avec la chronologie Chinoiſe.

Quant à ce que vous me dites de la ſecte des *Tao-ſſe*, ſoyez certain, qu'elle n'a aucun livre antérieur aux *HAN;* les livres de Lao-tſe, leur chef, contemporain de Confucius,

ceux de Tchuang-tſe, contemporain de Mong-tſe, ne traitent uniquement que de culte idolatrique, de morale outrée, de politique chimérique, ſans le moindre veſtige d'hiſtoire ancienne. Ce ne fut que ſous les *HAN*, quand les lettres recouvrèrent leur ancienne liberté, que pluſieurs écrivains, dans la penſée que tous les anciens livres avoient été brûlés, en composèrent de nouveaux, qu'ils voulurent faire paſſer pour anciens, tels que le *Chan-hai-king*, qu'ils ſuppoſoient être les voyages de Yu, pour faire écouler les eaux du déluge de Yao, le *Tchun-tſiou* de Yuen-ming-pao, les *Tchou-chu*, *&c.* livres remplis de tant de fables & d'abſurdités, que pluſieurs furent condamnés au feu, & qu'on défendit d'en garder des exemplaires, ſous peine de la vie. De pareils livres ne peuvent nous apprendre rien de certain ſur l'ancienne hiſtoire.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 19 *Octobre* 1736.

P. S. Depuis ma lettre écrite j'en ai reçu deux du P. Morand, l'une du 20, l'autre du 25 août. Il me dit dans la première: *Je pars à la fin de ce mois, pour un voyage de deux ou trois mois; mais j'écrirai à M. Fréret, avant mon départ;* & dans la ſeconde, il me parle pour l'impreſſion de l'hiſtoire Chinoiſe que je lui ai envoyée, d'un projet fait avec M. Perrichon, prévôt des marchands de Lyon, qui paroît s'y intéreſſer vivement; mais il ne me parle point de ce que vous avez eu la bonté de lui écrire ſur cela, ce qui me fait juger qu'il étoit parti pour ſon voyage, lorſque votre Lettre arriva à Lyon. Au reſte,

comme depuis plus de trente-cinq ans, j'ai oublié ma langue naturelle pour me donner tout entier à deux langues étrangères, qui lui ſont entièrement oppoſées, il eſt impoſſible qu'il ne ſe trouve dans ma traduction bien des fautes contre la pureté du ſtyle & la correction de notre langue, que le P. Morand aura, ſans doute, corrigées; je l'en ai prié en lui envoyant les premiers tomes, comme de ſe reſſouvenir que c'étoit une traduction de l'hiſtoire Chinoiſe qu'il devoit ſuivre exactement. Si le projet de l'imprimer eſt poſſible, il n'y auroit pas, ce me ſemble, à héſiter; mais il n'eſt qu'une perſonne comme vous, Monſieur, qui puiſſe le faire réuſſir.

Le P. Gaubil m'a dit, ces jours paſſés, que vous aviez imprimé une diſſertation ſur les caractères Chinois. Il y a pluſieurs années que j'envoyai au P. Etienne Souciet, à Paris, l'hiſtoire, dans laquelle on voit les auteurs, le commencement, les progrès, les changemens & les différentes manières d'écrire ces caractères, avec divers exemples de chacun. Si vous aviez eu cette hiſtoire, elle ne vous auroit peut-être pas été inutile. Le P. Souciet m'écrivit enſuite, qu'il l'avoit miſe à la bibliothèque de notre collége de Paris; ſi vous avez la curioſité de ſavoir ce qu'on doit penſer de ces caractères & du ſentiment qu'en ont les *figuriſtes Chinois*, je crois que vous ſeriez content: le P. Souciet ſe fera un plaiſir de vous en procurer la lecture.

Pé-king, 28 *octobre* 1736.

TROISIEME LETTRE.

LORSQUE je reçus la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du premier novembre 1736, je ſortois à peine d'une maladie de plus de deux mois, qui m'avoit mis hors d'état d'y répondre, je vais tâcher d'y ſuppléer.

Vous paroiſſez étonné de ce que j'attaque vivement l'autorité du *Tchou-chu*, ſi je l'avois attaqué auſſi vivement que j'aurois dû le faire, je ſuis très-perſuadé que vous auriez ceſſé de l'honorer de votre eſtime. En 1735, lorſque je vous écrivois ſur les *Tchou-chu*, je n'en appellai aucun du nom de *Tchou-chu-ki-nien*, parce qu'il n'y en a aucun qui le porte. Le *Tchou-chu-ki-nien* dont vous parlez, n'étant que le dernier chapitre du livre *Tchou-chu*, dont je vous citois alors quelques traits, qui prouvoient ſuffiſamment que les difficultés contre l'hiſtoire & la chronologie Chinoiſe, fondées ſur un tel auteur, comme vous le dites vous-même, n'ont pas plus de force qu'en auroient contre la certitude & la chronologie de l'hiſtoire de France, des difficultés tirées de nos vieux romans de chevalerie. Le *Tchou-chu* en effet, dont il s'agit, mérite de tenir un des premiers rangs parmi ces ſortes de livres; dans les 72 chapitres dont il eſt compoſé, & que je viens de parcourir de nouveau, j'ai trouvé ſi peu de raiſon, que j'ai peine à me perſuader qu'aucun roman puiſſe l'emporter ſur lui.

Vous prétendez que ces fables & ces abſurdités dans les

détails hiſtoriques, ne font rien à la chronologie ; il ne s'agit, dites-vous, que de regarder le témoignage de l'auteur comme celui d'un homme qui rapporte les opinions communément reçues, parce que la ſuite chronologique des empereurs & la durée de leur règne, étoit alors une choſe ſçue de tout le monde. Mais : 1°. Un récit romaneſque & fabuleux de faits hiſtoriques, ne prévient pas trop favorablement en faveur de faits chronologiques, ſortis de la même ſource. 2°. Pour s'aſſurer d'une telle chronologie, il faudroit pouvoir regarder le témoignage de l'auteur comme celui d'un homme qui rapporte fidèlement les opinions communément reçues. Or, ſon infidélité dans le récit des faits hiſtoriques plus communément connus que les chronologiques, prouve ſuffiſamment ce qu'on en doit penſer. 3°. Que peut-on en effet juger d'une chronologie qui n'a rien d'arrêté ? Vous ſavez, Monſieur, que l'auteur de ce *Tchou-chu*, nous donne les ſommes chronologiques des *Hia* & des *Chang;* qu'il nous donne les durées particulières des règnes, & la première année de chaque, par les notes cycliques ; or, les ſommes totales ne s'accordent, ni avec les durées particulières, ni avec les notes cycliques, ni celles-ci, avec les durées particulières ; n'eſt-ce pas là une raiſon évidente du peu de fonds qu'on doit faire ſur une pareille autorité ?

Vous aſſurez que les ſommes totales, ſont manifeſtement altérées, & je ne vois pas ſur quel fondement. Seroit-ce parce que les notes cycliques ſont ſûres & infaillibles ? Si les années de chaque règne avoient toutes leurs notes cycliques, à la bonne heure ; mais comme il n'y a que la première année de chaque règne où elles ſe trouvent, qui peut aſſurer que telles notes cycliques ſont celles

qui conviennent à telle année? & lorſque je compare la ſuite des notes cycliques avec la ſuite des années, clairement marquées, n'ai-je pas autant de raiſon de dire que les notes cycliques ſont manifeſtement fautives, que vous d'aſſurer que les durées particulières ſont également altérées? Dans une pareille incertitude, peut-on ſe déterminer à ſe déclarer pour cette chronologie? Déterminons-nous-y cependant pour un moment, & ſuppoſons avec vous qu'il faille s'en tenir aux notes cycliques.

Les cycliques de la première année de Yao, ſont dans l'auteur du *Tchou-chu-ki-nien*, les deux caractères *Ping-tſe*, & ceux de la première année de Chun, les deux caractères *Ki-ouei*, donc cent trois ans ſe ſont écoulés depuis la première année de Yao incluſivement, juſqu'à la première de Chun excluſivement; la première année de Yu eſt marquée par les cycliques *Gin-tſe*: depuis la première année de Chun incluſivement, juſqu'à la première de Yu excluſivement, on doit compter cinquante-trois ans, donc depuis la première année de Yao incluſivement, juſqu'à la première année de Yu excluſivement, première de la dynaſtie des *Hia*, il y a eu cent cinquante-ſix ans; ſuivant ainſi toutes les notes cycliques, marquées par l'auteur du *Tchou-chu-ki-nien*, pour la première année de chaque règne des dynaſties *Hia* & *Chang*, nous trouvons que la dynaſtie des *Hia* a duré 491 ans, & celle des *Chang*, 514 ans, & le total de ces trois ſommes donne 1161 ans, qui ajoutés à 1121, première année de Ou-ouang, fondateur de la dynaſtie des *Tcheou*, donne 2282 années avant l'Ere-chrétienne, pour la première année du règne de Yao, ce qu'il vous ſera aiſé de vérifier par la ſuite des notes cycliques, de la première année de chaque règne, depuis Yao juſqu'à Ou-ouang, que je joins

à cette lettre & que j'ai tirées du *Tchou-chu-ki-nien.* Vous pourrez la confronter avec ce que le P. Gaubil m'a dit vous avoir envoyé. Examinons maintenant cette chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien.*

1°. La comparant avec celle que vous attribuez au *Tong-kien-kang-mou*, qui met la première année de Yao à 2357 ans avant l'Ere-chrétienne, que je crois être l'année 2345, la différence de ces deux chronologies ne se trouvera que de 75 ou 63 ans, différence qui ne doit pas être censée fort grande sur un si grand nombre d'années.

2°. Ce *Tchou-chu-ki-nien*, qui donne cent ans de règne à Hoang-ti, se contente de dire que Chao-hao lui succéda immédiatement sans dire combien d'années il règna : il dit que Tchuen-hio régna soixante-dix-huit ans ; Ti-ko, soixante-trois ; & Ti-ki, neuf ; ainsi en donnant quatre-vingt-quatre ans de règne à Chao-hao avec tous les Chinois, & deux cens cinquante-cinq à Fou-hi & Chin-nong ; la première année de Hoang-ti sera, suivant le *Tchou-chu-ki-nien*, l'an 2616 avant l'Ere-chrétienne, & celle de Fou-hi l'an 2871, quatre-vingt-dix-huit ans avant la naissance de PHALEG, suivant la chronologie des Samaritains que vous avez embrassée ; la première de Hoang-ti cent cinquante-sept ans après, supposant cette naissance avec vous à l'an 2773 avant l'Ere-chrétienne ; mais si, suivant les *Septante*, je suppose avec vous la naissance de PHALEG l'an 2877 avant J. C., & que je lui compare la première année de Fou-hi suivant le *Tong-kien-kang-mou*, elle ne sera antérieure à cette naissance que de soixante-neuf ans, & la première de Hoang-ti postérieure de cent quatre-vingt-six ans ; ainsi l'inconvénient que vous trouvez sur cela à suivre la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*,

kien-kang-mou, eſt encore plus grand dans la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien.*

3°. Vous voulez, Monſieur, que nous jugions de la certitude de la chronologie de *Tchou-chu-ki-nien*, par le rapport qu'elle a avec les mille ans & plus, de l'intervalle que Mong-tſé met entre Chun & Ouen-ouang; ce moyen ne me paroît pas fort bon. Vous faites commencer ces mille ans & plus à l'aſſociation que l'empereur Yao fit de Chun, que le *Tchou-chu-ki-nien* met à la ſoixante-treizième année de ſon règne, & par-conſéquent, ſuivant ſa chronologie cyclique, à l'an 2209 avant J. C. & vous les faites finir au règne de Ouen-ouang, non ſur le royaume de Lou dont il n'a jamais été maître, mais ſur celui de Tcheou, dont la dynaſtie a pris le titre. S'il s'agit du commencement de ſon règne, il arriva la trente-troiſième année de Ti-ſin, vingt-cinq ans avant la ruine entière des *CHANG*, ou l'an 1146 avant J. C.; s'il s'agit de la fin de ſon règne, il mourut, ſuivant le *Tchou-chu-ki-nien*, la quarante-unième de Ti-ſin, qui eſt, ſuivant ſa chronologie cyclique, la 1138[e] avant J. C. Ainſi, l'intervalle de mille ans & plus de Mong-tſé ſera ou 1064 ou 1070; car ſi ces mille ans & plus commençoient à la dernière année de Chun, cet intervalle ne ſeroit que de 932 ou de 990, ce qui ſeroit manifeſtement contraire à Mong-tſé; ſi nous comptons enſuite ces mille ans & plus ſuivant le *Tong-kien-kang-mou*, qui met la première année de Yao à la 2357 depuis la fin de Chun, cet intervalle de mille ans & plus qui ſe termine ou au commencement ou à la fin de ſon règne au pays de Tcheou, ſe trouve être ou de 1056 ou de 1064, d'où il eſt clair que ces mille ans & plus de Mong-tſé, ne ſont pas un moyen fort ſûr pour juger de la certitude de

l'une ou l'autre chronologie, & que ſi nous devons en juger par le rapport qu'elles ont avec les ſommes ci-deſſus, on doit plutôt pencher pour la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, que pour celle du *Tchou-chu-ki-nien*, ſur-tout ſi on le ſuit exactement, & qu'on mette la dernière année de Chun à l'an 2199 avant J. C., & la première de Ouen ouang ſur le pays de Tcheou à l'an 1179 avant J. C., l'intervalle de l'un à l'autre n'étant alors que de 1020 ans, qu'on peut fort bien déſigner par les mille ans & plus de Mong-tſé.

4°. L'éclipſe de Tchong-kang doit décider la queſtion; le *Tong-kien-kang-mou* la met la première année de ce prince 2159. Le *Tchou-chu-ki-nien*, la cinquième, 2885; & vous, Monſieur, ſuivant le calcul de M. Caſſini, l'an 2007 avant J. C. Suivant la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien*, qui eſt la ſeule que vous admettez, l'année 2154 avant l'Ere-chrétienne, étoit la vingt-quatrième année de Chun, & l'année 2007 la ſeptième du règne de Chao-kang après ſon rétabliſſement ſur le trône de l'empire; le règne de Tchong kang, ſuivant la même chronologie, a commencé la 2089e avant J. C., & a fini la 2081e. Aucune de ces deux éclipſes n'a donc pu arriver ſous le règne de Tchong-kang, la première année de ce prince eſt, ſuivant la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien*, poſtérieure de trente-ſix ans à l'époque de 2159, & la dernière antérieure de ſoixante-treize ans à l'éclipſe de 2007; & comme le *Tong-kien-kang-mou* met la première année de Tchong-kang à l'an 2159 avant J. C., il eſt évident que l'éclipſe du *Chu-king* décide la queſtion en ſa faveur, & démontre la fauſſeté de la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien*.

Pour ne rien laiſſer en arrière, quoique vous rejettiez, Monſieur, la chronologie du *Tchou-chu*, donnée dans ce livre, ſoit dans la ſomme totale, ſoit dans le détail des règnes, il eſt bon de vous faire connoître ces trois ſortes de chronologies du même auteur, afin que vous jugiez du degré de foi que vous devez lui donner, & de celle que vous devez avoir en ceux qui vous en ont envoyé une quatrième comme étant du *Tchou-chu*, quoiqu'elle n'en ſoit pas, & que vous avez adoptée comme telle ſur leur autorité.

Le *Tchou-chu-ki-nien*, dont j'ai les deux chronologies, que je joins à cette lettre, donne dans les ſommes totales, 471 ans à la durée de la dynaſtie des *HIA*, & 496 ans, à la durée des *CHANG*, 100 de règne à Yao, & 50 à Chun ; ces trois ſommes réunies produiſent 1117 ans, auxquels ſi on ajoute 1121, première année de Ou-ouang, nous aurons 2238 ans pour la première du règne de Yao, d'où ôtant 150 ans des règnes de Yao & de Chun, reſte 2088 ans, pour la première année de Yu, antérieure de 28 ans, à la première année de Tchong-kang, qui fut par conſéquent la 2060e. année avant J. C.; & comme le *Thou-chu-ki-nien*, fait régner ce prince au plus 9 ans, la dernière année de ſon règne fut donc l'an 2051, l'une & l'autre trop éloignées des années 2159 & 2007, époques des deux éclipſes en queſtion.

Faiſant le même calcul ſur la troiſième chronologie du *Tchou-chu*, déterminée par les durées particulières des règnes, nous trouvons que les règnes de Yao & de Chun ont été de 150 ans; la dynaſtie des *HIA* de 403, & celle des *CHANG* de 525, & par conſéquent la première

CHRONOLOGIE
DU TCHOU-CHU-KI-NIEN.
PAR LES DURÉES PARTICULIÈRES DES REGNES.

Durée des Regnes.		*Avant J. Ch.*
Hoang-ti	100.	2533.
Chao-hao	84.	2433.
Tchuen-hio	78.	2349.
Ti-ko	63.	2271.
Ki	9.	2208.
Yao.	100.	2199.
Chun	50.	2099.
Somme	484.	
Dynastie des HIA.		
Yu	6.	2049.
Ti-ki	16.	2041.
Tai-kang	4.	2025.
Tchong-kang. . . .	7.	2021.
Ti-siang	28.	2014.
Interrègne	40.	1986.
Chao-kang	21.	1946.
Ti-chou	17.	1925.
Ti-hoay	44.	1908.
Ti-mang	58.	1864.
Ti-sie	25.	1806.
Ti-pou-kiang	59.	1781.
Ti-kiong	18.	1722.
Ti-king	8.	1704.
Ti-kong-kia	9.	1696.
Ti-kao	3.	1687.
Ti-fa	7.	1684.
Ti-koue	31.	1677.
Somme des Hia . .	403.	
Dynastie des CHANG.		
Tching-tang	29.	1646.
Ouay-ping	2.	1617.
Tchong-gin	4.	1615.
Tai-kia	12.	1611.
Ou-ting	19.	1599.

Durée des Regnes		*Avant J. Ch.*
Suite des CHANG.		
Siao-keng	5.	1580.
Siao-kia	17.	1575.
Hiong-ki	12.	1558.
Tai-ou	75.	1546.
Tchong-ting	9.	1471.
Ouai-sin	10.	1462.
Ho-tan-kia	9.	1452.
Tsou-y	19.	1443.
Tsou-sin	14.	1425.
Kai-kia	5.	1410.
Tsou-ting	9.	1405.
Nang-keng	6.	1396.
Yang-kia	4.	1390.
Poan-keng	28.	1386.
Siao-sin	3.	1358.
Siao-y	10.	1955.
Ou-ting	50.	1345.
Tsou-keng	11.	1286.
Tsou-kia	33.	1275.
Fong-sin	4.	1242.
Ken-ting	8.	1238.
Ou-y	35.	1230.
Ouen-ting.	13.	1195.
Ti-y	9.	1182.
Ti-sin	52.	1173.
Somme des Chang .	525.	
Somme des Hia . .	403.	
I. de Vou-ouang. . . .		1121.
Somme totale des Hia & des Chang . .	928.	
I. des Hia avant J. C. .		2049.
I. de Yao		2199.
I. de Hoang-ti		2533.

CHRONOLOGIE du Tchou chu Ki nien,
par les notes Cycliques de la 1.ere année de chaque régne.

Empereurs	1.eres années	leur régne	avant Jesus-Ch.t	Empereurs	1.eres années	leur régne	avant Jesus-Christ
Yao	丙子	103	2282	*Siao Keng*	壬子	5	1586
Chun	己未	53	2179	*Siao Kia*	丁巳	17	1582
Yu	壬子	11	2126	*Hiong Ki*	甲戌	12	1564
Ki	癸亥	20	2115	*Tay ou*	丙戌	75	1552
Tay Kang	癸未	6	2095	*Tchong ting*	辛丑	9	1477
Tchong Kang	己丑	9	2089	*Ouay jin*	庚戌	10	1468
Ti Siang	戊戌	28	2080	*Ho tan Kia*	庚申	9	1458
Interrégne de		38	2052	*Tsou y*	己巳	19	1449
Chao Kang	甲辰	2	2014	*Tsou sin*	戊子	14	1430
Regñe	丙午	23	2012	*Vo Kia*	壬寅	5	1416
Ti Chou	己巳	19	1989	*Tsou ting*	丁未	9	1411
Ti Hoay	戊子	44	1970	*Nan Keng*	丙辰	6	1402
Ti Mang	壬申	59	1926	*Yang Kia*	壬戌	4	1396
Ti Sie	辛未	28	1867	*Poan Keng*	丙寅	28	1392
Ti pou Kiang	己亥	59	1839	*Siao Sin*	甲午	3	1364
Ti Kiong	戊戌	21	1780	*Siao y*	丁酉	10	1361
Ti Kin	己寅	46	1759	*Ou Ting*	丁未	59	1351
Ti Kong Kia	乙巳	35	1713	*Tsou Keng*	丙午	11	1292
Ti Kao	庚辰	5	1678	*Tsou Kia*	丁巳	33	1281
Ti Fa	乙酉	7	1673	*Ping Sin*	庚寅	4	1248
Ti Koue	壬辰	31	1666	*Keng ting*	甲午	8	1244
Somme des hia		491		*Ou y*	壬寅	35	1236
Tching tang	癸亥	12	1635	*Ouen ting*	丁丑	13	1201
Ouay ping	乙亥	2	1623	*Ti y*	庚寅	9	1188
Tchong jin	丁丑	4	1621	*Ti Sin*	己亥	58	1179
Tay Kia	辛巳	12	1617	*Somme des Chang*		514	
Ou Ting	癸巳	19	1605	*Vou ouang*	丁酉		1121

	1.ere année de Yao		1.ere de Tchong Kang		der.re de Tchong Kang
Selon — *Les Notes Cycliques*	2282		2089		2079
Les durées particuliéres	2199		2021		1987
Sommes totales des Hia		471	*des Chang*	490	
Des Notes Cycliques		491		514	
Des durées particuliéres		403		525	
Supposé du Tchou chu Ki nien	2205		2027		2020
Années des deux Eclypses de ☉		2159		2007	
Añées du Tong Kien Kang mou	2357		2159		2147

année de Yao, sera l'an 2199 avant Jésus-Christ, la première de Tchong-kang 2021, & la dernière de ce dernier prince 2015 : donc les deux éclipses de 2159 & 2007, ne peuvent avoir été sous Tchong-kang.

Vous voyez, Monsieur, par ce que j'ai eu l'honneur de vous dire jusqu'ici, combien les mémoires qu'on vous a donnés sur la chronologie Chinoise sont peu fidèles. On vous a écrit que suivant la chronologie du *Tchou-chu-ki-nien*, la première du règne de Yao étoit l'an 2205 avant Jésus-Christ, & rien n'est plus faux; mais quand ils auroient dit vrai, l'éclipse de Tchong-kang prouve encore évidemment la fausseté de cette quatrième espèce de chronologie; car si la première année a été la 2205 avant Jésus-Christ, la première de Yu aura été la 2055e. & la première de Tchong-kang la 2027. Le règne de ce prince n'a été selon le *Tchou-chu-ki-nien*, que de sept ou de neuf ans, 18 ou 20 ans avant 2007. Par tout ce que je viens de dire des quatre espèces de chronologies du *Tchou-chu-ki-nien*, il est évident que l'éclipse de Tchong-kang en démontre la fausseté. Je vous en laisse le juge.

Vous voyez à présent, Monsieur, si j'ai eu raison de rejetter l'autorité des *Tchou-chu*, & en particulier l'ouvrage qui a pour titre *Tcheou-chu*, dont le dernier chapitre est votre *Tchou-chu-ki-nien.* Quelle estime, en effet, doit-on faire d'un chronologiste qui est si peu d'accord avec lui-même, *sur une chose sçue de tout le monde & qu'il trouvoit par-tout?* d'un chronologiste, qui paroît n'avoir connu que d'une manière fort imparfaite, la suite des empereurs & le temps de leurs règnes, même jusqu'aux noms qu'ils ont portés? Lui étoit-il permis d'ignorer que Tay-kia, de la dynastie des *Chang*, fut le successeur immédiat de Tching-tang, son

grand père ? qu'au chapitre du *Chu-king*, intitulé *Tay-kia*, le miniſtre Y-yn, peu de mois après la mort de Tching-tang, conduiſit le jeune prince au tombeau de ſon ayeul, & l'y retint pendant les trois ans du deuil ? Comment donc ne le fait-il régner que ſix ans après la mort de Tching-tang? comment s'eſt-il embrouillé au point de prendre les années qu'ont vécu Ouay-ping, & Tchong-gin, oncles de Tay-kia, pour les années de leurs règnes ? Le *Chu-king*, au chapitre *Vou-y*, donne treize années de règne à Tchong-ting; ſept à Yang-kia; trois à Tſou-king ; à Vou-y, quatre ; à Tay-ting, trois, &c. Tandis que le *Thou-chu-ki-nien*, n'en donne que neuf au premier ; quatre au ſecond ; onze au troiſième ; trente-cinq au quatrième ; & treize au cinquième, &c.

Cet anonyme ne ſe reſſouvient pas même des noms des princes qui ont régné à la Chine dans ces temps éloignés ; il donne à Tay-keng, le nom de Siao-keng ; à Ou-kia, celui de Kay-kia ; à Lin-ſin, celui de Fong-ſin. Enfin, M., je ne vois rien dans l'auteur inconnu du *Tchou-chu-ki-nien*, qui ne démontre la fauſſeté de ſa chronologie. La ſeule contradiction qui ſe trouve entre la chronologie cyclique qu'il donne, & cette même chronologie par les durées particulières des règnes depuis Yao, juſqu'à Tching-tang doit la faire regarder comme fauſſe & purement romaneſque. Des vingt-neuf règnes depuis Yao incluſivement, juſqu'à Tching-tang excluſivement, il n'y en a que quatre dont les durées ſoient les mêmes, toutes les autres ſont différentes d'un an, de deux ans, de neuf ans, de quatre ans, juſque même à vingt-ſix & à trente-huit ans. Lorſque nous voyons une chronologie avec de telles contradictions, renverſer les noms des princes, contredire les livres claſſiques, marquer une écliple qui

n'a pu être que vingt ans avant ou après le temps qu'il lui assigne dans sa triple chronologie, &c. Ne diroit-on pas que l'intention de l'auteur a été de prémunir ses lecteurs contre l'extravagance des absurdités qu'il y a mises?

Il n'en est point de même de la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, elle n'a aucun des désavantages que je viens de vous faire remarquer dans celle-là. On n'y trouve nulle contradiction; rien qu'on puisse prouver être faux: elle est conforme, en tout, à ce que les livres canoniques rapportent d'historique, & se démontre autant qu'une chronologie si étendue peut se démontrer par des faits astronomiques, auxquels il est difficile de se refuser, & dont la conjonction des planètes sous l'empereur Tchuen-hio n'est pas un des moins remarquables.

Vous avouez, Monsieur, que cette conjonction de planètes, marquée sous le règne de Tchuen-hio, non l'année 2459, mais 2461 avant l'Ere-chrétienne, peut former une assez forte difficulté contre la chronologie du *Tchou-chu-kinien*: pour moi je la crois fort approchante de la démonstration en faveur de celle du *Tong-kien-kang-mou*; comme vous n'avez pas vu, Monsieur, le calcul que j'en ai fait, je vous l'envoie, avec le passage entier de l'histoire que les lettrés de l'empereur Kang-hi ont ainsi traduit en Tartare: » Lorsque l'empereur Tchuen-hio, fit le » calendrier, il établit le commencement de l'année au » commencement du printemps. Cette année le premier » jour de la première lune on étoit entré dans le prin- » temps, cinq planètes s'assemblèrent au ciel: on avoit » passé la constellation *Che*, alors vint le dégel, les vers » cachés se remuèrent; les coqs chantèrent trois fois, &c «. Voilà, Monsieur, le passage dont il est question.

Pour

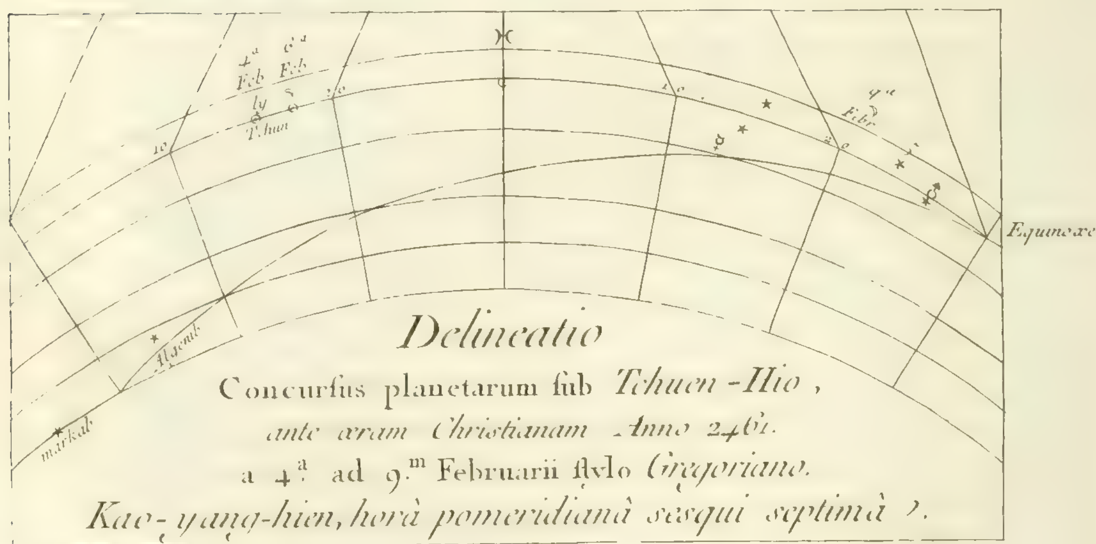
Pour la vérification de ce paſſage, il faut donc: 1°. Que le commencement de cette année ait été près de *Li-tchun*, ou commencement du printemps, que de tout temps on a fixé au 15 de *aquarius*. 2°. Que le commencement du printemps ait précédé le commencement de cette année. 3°. Que cinq planètes ſe ſoient aſſemblées. 4°. Que tout cela ſoit arrivé après avoir paſſé la conſtellation *Che*. Or s'il ſe trouve une année ſous le règne de Tchuen-hio, où ſe vérifient ces quatre points, n'eſt-il pas évident que cette année eſt certaine, que la chronologie doit remonter juſque-là & que Tchuen-hio a régné à la Chine?

Commençons par établir la diſpoſition du ciel de ce temps-là. Suivant les tables de M. de la Hire, la première étoile *d'aries* étoit au point de l'équinoxe du printemps la 360e. année avant J. C.; la 1700e. année de l'Ere-chrétienne, au 29 degré & une minute *d'aries*, & elle ſe trouve cette année 1738, à 29°, 33′, 8″, chemin qu'elle a fait depuis la 360e. avant l'Ere-chrétienne, en 2098 ans. Or, depuis la 360e. année avant l'Ere-chrétienne, juſqu'à la 2461 année en queſtion, il y a 2101 ans, durant leſquels cette étoile, première *d'aries*, avoit fait 28°, 59′, 34″, en 2461 ans: cette première *d'aries* étoit donc 58°, 32′, 42″ au-deſſus du lieu où elle ſe trouve cette année 1738, c'eſt-à-dire, à 1°, 27′, 18″, de *piſces*; l'étoile *algenib* de l'aile de Pégaſe eſt éloignée de la première de *aries* de 24°, 10′, 39″; elle étoit donc au 7°, 16′, 39″, de *aquarius* en 2461 & *markab* au 21°, 36′, 2″ de *caper*.

Cette diſpoſition du ciel ſtellifère établie, le *Li-tchun* ou le commencement du printemps eſt, ſuivant la pratique, le jour auquel le ſoleil eſt au 15 *d'aquarius*; ce *Li-tchun* fut ſuivant le ſtyle Grégorien le 4e. de février de l'année

Européenne 2461 avant l'Ere-chrétienne, comme vous pouvez le voir dans le calcul que je vous envoie.

Suivant le texte Chinois le *Li-tchun* ou le commencement du printemps précéda le premier jour de la première lune de cette année Chinoiſe. Or ſuivant mon calcul, ce premier jour fut le ſixième de février, deux jours après le *Li-tchun ;* ce même jour à Pou-tcheou du Chantong, ou à Kao-yang de Pao-ting-fou, où l'hiſtoire dit que Tchuen-hio tenoit ſa cour, l'une & l'autre ville à-peu-près ſous le méridien de Pé-kin, on vit les planètes ſe joindre au ſigne des *poiſſons.*



Delineatio
Concurſus planetarum ſub *Tchuen-Hio*,
ante æram Christianam Anno 2461.
a 4.ª ad 9.ᵐ Februarii ſtylo *Gregoriano.*
Kao-yang-hien, horà pomeridianà ſesqui septimà.

COMPROBATIO
CONCURSUS PLANETARUM.

De quo fit mentio in hiſtoriâ Sinenſi, ſub imperio TCHUEN-HIO.

ANNO SCILICET 2461 ANTE CHRISTUM.

HÆC SUNT DISERTA HISTORIÆ SINENSIS VERBA.

帝 *imperator* 作 *fecit* 歷 *Kalendarium* 以 *ut* 為 *principii* 春之 *veris* 月 *Luna* 爲 *esset* 元 *prima* 是 *hoc* 歲 *anno* 正 *primæ* 月 *Lunæ* 朔 *primâ* 旦 *die* 立 *præcesserat* 春 *ver* 五 *quinq.* 星 *planetæ* 會 *Convenère* 於 *in* 天 *Cœlo* 歷 *transmissâ* 營 *constellatione* 室 *che*.

ANNO ante Chriſtum 2461. ſtilo novo ſive Gregoriano,

Secundum tabulas D. PHILIP. DE LA HIRE, A°. 1702. Pariſiis impreſſas I. dies veris reperitur 4ª februarii.

Locus medius ☉	10.	13.	29.	18.
Locus apogæi	0.	27.	16.	0.
Anomalia media	9.	16.	19.	8.
Æquatio addenda		1.	50.	26.
Anomalia vera	9.	17.	54.	46.
Locus verus ☉	♒	15.	19.	44.

Sexta februarii horis 15. ſub meridiano Pariſienſi.

Motus ☉.

Motus medius . . .	10.	16.	4.	32.
Apogæi	0.	27.	16.	0.
Anomalia media . .	9.	18.	48.	32.
Æquatio additiva . .		1.	48.	24.
Anomalia vera . . .	9.	20.	36.	56.
Verus locus ☉ . . .	10.	17.	52.	56.
Diſtantia ☾ à ☉ . .	0.	0.	20.	38.

Motus Lunæ.

Locus medius ☾ . .	10.	15.	27.	55.
Apogæi	11.	21.	46.	48.
Anomalia media . .	10.	23.	41.	7.
Æquatio additiva . .		2.	52.	59.
Anom. vera 1°. æq. .	10.	26.	54.	6.
Locus ☾ 1°. æquatus .	10.	18.	20.	54.
Corr. ſubir.			7.	20.
Verus locus ☾ . . .	10.	18.	13.	34.

Motus planetarum eâdem die & horâ.

Motus Saturni.

Motus medius ♄ . .	11.	21.	51.	22.
Aphelii	5.	25.	6.	43.
Anomalia media . .	6.	2.	44.	39.
Æquatio additiva . .	0.	0.	17.	54.
Locus reduc. ad eclipt. .	11.	28.	10.	47.
Locus terræ	4.	17.	52.	56.
Angulus ad ☉ . . .	4.	19.	42.	9.
½ Pars anguli . . .	2.	9.	51.	4.

Motus Saturni.

Anomalia vera . . .	6.	3.	2.	33.
Locus excentricus . .	11.	28.	9.	16.
Locus med. ☊ . . .	0.	29.	35.	70.
Æquatio additiva . .	0.	0.	39.	40.
Arg. ver. lat. . . .	10.	27.	53.	56.
Reductio addit . . .			1.	31.

Motus ♃.

Locus medius ♃ . .	11.	15.	35.	37.
Aphelii	2.	21.	28.	29.
Anomalia media . .	8.	24.	7.	8.
Æquatio addit . . .		5.	36.	10.
Anomalia vera . . .	8.	29.	43.	18.
Locus excentr. . . .	11.	21.	11.	47.
Locus ☊ ♃	2.	20.	55.	30.
Argument. lat. . . .	9.	0.	16.	17.
Æquat. red. add. . .		0.	0.	1.
Locus reduc. ad Ecl. .	11.	21.	11.	48.
Angulus ad ☉ . . .	4.	26.	41.	8.
½ Pari ang ad ☉ . .	2.	13.	10.	34.
½ Sum. angul. . . .	0.	16.	39.	6.
Inclinatio		1.	19.	20.
½ Diff. angul. . . .		11.	24.	30.
Angulus ad terram . .		28.	9.	56.
Vera longitudo ♃ ♓ .		15.	56.	52.
Latitudo auſtralis . .		0.	45.	30.

Motus ♂.

Locus medius . . .	0.	10.	m.	55.
Aphelii	2	13.	58.	48.
Anomalia media . .	9.	26.	52.	7.
Æquatio addit . . .		8.	58.	30.
Anomalia vera . . .	10.	5.	50.	37.
Locus excentr. . . .	0.	19.	50.	25.
Locus ☊	0.	4.	55.	3.
Argument. latit. . .	0.	14.	55.	22.
Æquat. ſubſtra . . .	0.	0.	0.	27.
Locus reduc. . . .	0.	19.	49.	58.
Angulus ad ☉ . . .	0.	28.	2.	58.
½ Pars ang.	1.	29.	1.	29.
½ Sum. ang.	1.	0.	58.	31.
Inclinatio		0.	28.	20.
½ Differ.		7.	39.	0.
Angul. ad terram . .	1.	8.	37.	31.
Vera long. ♂ ♓ . .		26.	30.	27.
Latitudo borealis . .			37.	30.

½ Sum. angulorum . .	0.	20.	8.	56.
Inclinatio		1.	22.	52.
½ Differ. angulorum .	0.	16.	19.	5.
Angulus ad terram . .	1.	6.	28.	1.
Locus verus ♄ . . .	♓	24	20.	57.
Latitudo auſtralis . .		1.	16.	30.

Motus ♀.

Locus medius . . .	5.	3.	3.	45.
Aphelii	6.	27.	34.	59.
Anomalia med. . . .	10.	5.	28.	46.
Æquatio add. . . .		0.	39.	47.
Anomalia vera . . .	10.	6.	3.	33.
Locus excentr. . . .		3.	43.	32.
Locus ☊	0.	20.	48.	43.
Argum. latit. . . .	4.	12.	54.	49.
Reductio addit . . .			2.	58.
Locus reductus . . .	5.	3.	46.	30.
Angulus ad ☉ . . .	0.	15.	53.	34.
½ Pars anguli . . .		7.	56.	47.
½ Sum. angulor . . .	2.	22.	3.	13.
Inclinatio		2.	28.	0.
½ Diff. angul. . . .	1.	12.	13.	40.
Angul. ad terram . .	1.	2.	48.	33.
Vera longit. ♀ . . ♑	7.	15.	4.	23.
Lat. borealis		4°.	52.	0.

Motus ☿.

Locus medius . . .	1.	11.	29.	3.
Aphelii	4.	19.	15.	42.
Anomalia media . .	8.	22.	13.	21.
Æquatio addit. . . .		24.	3.	10.
Anomalia vera . . .	9.	16.	16.	31.
Locus excentr. . . .	2.	5.	32.	13.
Locus ☊	10.	6.	38.	39.
Argument. latit. . .	3.	28.	53.	34.
Reduct. addit . . .			10.	28.
Locus reduct. . . .	2.	5.	42.	41.
Angulus ad ☉ . . .	2.	12.	10.	15.
½ Pars ang.	1.	6.	5.	8.
½ Sum. ang.	1.	23.	54.	52.
Inclinatio		6.	0.	5.
½ Differ. ang. . . .	1.	0.	7.	10.
Angul. ad terram . .	0.	20.	47.	42.
Vera long. ☿ ♓ . .		11.	40.	48.
Latitudo borealis . .	0.	2.	33.	0.

Die nonâ feb. eadem horâ.

Locus medius ☉ . .	10.	19.	1.	57.
Locus apogæi . . .	0.	27.	16.	0.
Anom. vera	9.	23.	32.	30.
Locus verus	10.	20.	48.	40.
Locus medius ♄ . .	11.	15.	50.	35.
Aphelii	2.	21.	28.	29.
Anom. vera	8.	29.	58.	23.
Locus excentr. . . .	11.	21.	26.	52.
Locus ☊	2.	20.	55.	30.
Argum latit.	9.	0.	31.	22.
Locus reduct. . . .	11.	21.	26.	54.
Angul. ad ☉ . . .	4.	29.	21.	46.
½ Sum. angul. . . .	0.	15.	19.	7.
Inclinatio		1.	19.	20.
½ Diff. angul. . . .	0.	10.	54.	25.
Angulus ad ter. . . .	0.	26.	13.	32.
Locus verus ♄ ♓ .		17.	2.	12.
Latitudo auſt. . . .		0.	40.	40.
Locus medius ♀ . . .	11.	27.	57.	24.
Aphelii	5.	25.	6.	43.
Anom. vera	6.	3.	18.	41.
Locus excentr. . . .	11.	28.	15.	24.
Locus ☊ vera . . .	1.	0.	16.	30.
Arg. latit. ver. . . .	10.	27.	58.	54.
Locus reduct. . . .	11.	28.	16.	54.
Angul. ad ☉ . . .	4.	22.	31.	46.
½ Sum. angul. . . .	0.	18.	44.	7.
Inclinatio.	0.	1.	21.	33.
½ Differ. angul. . . .	0.	15.	7.	0.
Angulus ad ter. . . .	1.	3.	51.	7.
Locus verus ♀ . . .	♓	24.	39.	47.
Latit. auſtr.		0.	57.	0.

Locus medius lunæ . .	11.	24.	59.	40.
Locus apogæi . . .	11.	22.	6.	51.
Anom. 2°. correcta .	0.	2.	37.	30.
Ver. lo. ☾ in orbª. ſua ♓		23.	18.	21.
Latit. ☾ auſtr. . . .		4.	27.	52.
Locus medius ♂ . .	0.	10.	51.	55.
Locus aphelii . . .	2.	13.	59	48.
Anom. vera	11.	3.	30.	17.
Locus excentr. . . .	0.	17.	30.	5.
Locus ☊	0.	4.	55.	3.
Argum. latit. . . .	0.	12.	35.	2.
Locus reduct. . . .	0.	17.	29.	42.
Angul. ad ☉ . . .	4.	3	18.	59.
½ Sum. angul. . . .	0.	28.	20.	31.
Inclinatio.		0.	23.	33.
½ Diff. ang.		7.	36.	0.
Angul. ad ter. . . .		5,	56.	31.
Verus locus ♂ . . .	♓	26.	45.	11.
Latit. borealis . . .		0.	26.	0.
Locus medius ☿ . .	1.	23.	45.	41.
Aphelii	4.	19.	15.	43.
Anom. vera	9.	27.	24.	3.
Locus excentr. . . .	2	16.	39.	46.
Locus ☊	10.	6.	38.	40.
Argum. latit. . . .	4.	10.	1.	6.
Locus reduct. . . .	2.	16.	51.	53.
Angul. ad ☉ . . .	2.	3.	56.	47.
½ Sum. angul. . . .	1.	28.	1.	36.
Inclinatio		5.	15.	16.
½ Diff. angul. . . .	1.	3.	54.	0.
Angulus ad ter. . . .	0.	24.	7.	36.
Verus locus ☿ . . .	♓	14.	56.	16.
Latit. borealis . . .		2.	24.	0.

Nona febr. ſtylo Gregoriano Anno 2461 ante Chriſtum

Horâ ſeſqui ſeptimâ poſtmeridianâ,

POU-TCHEOU provinciæ Chan-tong, vel KAO-YANG provinciæ Pe-tche-li, in quibus aulam habuit TCHUEN HIO.

Sur les ſept heures & demie du ſoir, & trois jours après le troiſième de la première lune, neuvième de Février à la même heure, on vit *la lune*, *ſaturne*, *jupiter*, *mars* & *mercure* en conjonction dans l'eſpace de 11°, 58″ 55‴ en longitude ſur ſept degrés environ en latitude : voilà ce que m'a donné le calcul dont je joins une copie à cette lettre. Enfin, Monſieur, la lune eſt ſortie la dernière de la conſtellation *Che*, & cela ſur la fin du jour du *Li-tchun* à Kao-yang-hien le ſoleil en eſt déja éloigné de huit degrés, tout ce qui eſt rapporté dans le texte Chinois arriva paſſé la conſtellation *Che.*

Vous me direz ſans doute, Monſieur, que le texte parle clairement d'une conjonction de cinq planètes, & qu'on n'en trouve que quatre par le calcul; a cela je vous réponds: 1°. Que le ſoleil & la lune étant du nombre des ſept planètes qu'on admet communément, il ne paroît pas qu'on doive les exclure d'un nombre au-deſſous de ſept; or dans le nombre de cinq planètes dont le texte fait mention, ſans déterminer ni le temps précis de leur conjonction, ni leurs noms, la lune ſe trouvant au nombre des cinq, trois jours après la *ſyzygie*, le texte eſt donc vérifié ſur ce point & cela ſuffit; auſſi M. Kirch avoue-t-il ſur cela que *numerus quinq. planetarum eſt completus.* 2°. Quand le ſoleil & la lune ne ſeroient pas du nombre des aſtres qu'on appelle planètes, on ne devroit pas, ſuivant le génie Chinois, regarder comme fauſſe une conjonction de quatre planètes, qu'ils publieroient être de cinq. Au commencement du règne de Yong-tching, il y en eut une de trois ſeulement: nous la vîmes cependant hautement publiée comme ſi elle avoit été de cinq : 3°. Quand cette conjonction n'auroit été que de quatre, telle qu'elle fut le pre-

mier jour de la lune, une telle époque astronomique n'en a pas moins de force pour la chronologie, qui est l'usage que nous en faisons. L'histoire Chinoise fait mention d'une conjonction de planètes sous l'empereur Tchuen-hio à un lieu déterminé du ciel stellifère le premier mois de l'année lunaire suffisamment marqué à la 2461. année avant l'Ere-chrétienne, nous la trouvons telle par le calcul plus de 4000 ans après ; ne nous assure-t-elle pas d'une manière fort approchante de la démonstration, de la réalité du règne Tchuen-hio 2461 avant l'Ere-chrétienne ? d'autant plus qu'elle est soutenue par l'observation des étoiles aux quatre point cardinaux sous l'empereur Yao, dont il est parlé dans le *Chu-king*, suivant la disposition du ciel en 2461 sous Tchuen-hio, & le mouvement des étoiles fixes, sur lequel M. de la Hire a fait ses tables ; dans l'espace de 105 ans qui se sont écoulés depuis 2461 jusqu'à la deuxième année du règne de Yao, les étoiles fixes avoient avancé de 1°, 28′, 49″, qui ajoutés à l'étoile *hiu* ou *somahant*, que le *Chu-king* met au solstice d'hiver, & aux étoiles *mao* ou les *pleyades*, qu'il met à l'équinoxe du printemps, nous trouvons que cette année de Yao, elles sont *somahant* au premier degré de *caper*, & les *pleyades* au premier degré d'*aries* ; enfin, Monsieur, si à ces deux observations astronomiques, nous joignons l'éclipse de Tchong-kang dans la constellation *fang*, (*le scorpion*,) dont une des étoiles étoit une des quatre qui parurent sous Yao à l'équinoxe d'automne : n'est-ce pas-là, une démonstration qui nous assure la solidité de la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, & la fausseté de celle du *Tchou-chu-kinien ?*

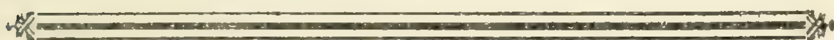
Vous êtes pleinement convaincu, me dites-vous, Mon-

ſieur, qu'il faut préférer la chronologie des *Septante*; il eſt en effet évident qu'aucun des quarante & plus de ſentimens des chronologiſtes hébraïſans ne ſauroit s'accorder avec la chronologie des Chinois, ſans parler de celles des autres peuples; mais il n'eſt pas moins vrai, que les vingt & tant de ſentimens différens ſur la chronologie des *Septante*, ne ſont pas ſans difficultés; ceux qui, comme le P. Riccioli, comptent 5694 ans, depuis Adam juſqu'à Jéſus-Chriſt, ne trouvent point d'inconvénient à mettre Fou-hi ſur le trône de la Chine, avant la naiſſance de Phaleg, ſeront moins embarraſſés; & ceux qui comme vous, Monſieur, ne comptent pas de même, s'ils ſe déterminent au ſentiment des 6000 de Suidas, ou à celui de 5904 ans, que Riccioli croit aſſez probable, trouveront depuis la 3111 année avant Jéſus-Chriſt, époque de la naiſſance de Phaleg, juſqu'à la 2953e première de Fou-hi, dont l'intervalle eſt de 158 ans, un temps ſuffiſant pour former une colonie, qui ſe choiſit un chef, tel que Fou-hi, que les Chinois regardent tous, comme ayant été le premier prince & le premier roi de leur empire. Quoiqu'il en ſoit, ce n'eſt point à nous à décider la queſtion; nous devons nous contenter de faire connoître aux Européens, ce que nous trouvons dans ces contrées éloignées digne de leur curioſité, ſur les arts ſur-tout & les ſciences, & laiſſer aux habiles gens, tels que vous, Monſieur, à juger ſi ce que nous envoyons mérite votre attention. Toute la difficulté conſiſte à pouvoir concilier les anciens faits aſtronomiques que nous trouvons dans l'hiſtoire Chinoiſe, avec quelqu'un des ſentimens reçus en Europe, ce qui ne paroît pas impoſſible dans le grand nombre de calculs

différens,

différens, ſoit avant Abraham, ſoit après, par rapport ſurtout aux anarchies des juges & du temps de la demeure des Iſraélites en Egypte, ce qui fait que la vocation de ce patriarche & l'année de ſa naiſſance ſont marquées ſi différemment. Joſephe met celle-ci la 2107 avant Jéſus-Chriſt; Clément d'Alexandrie la 2226, Nicéphore de Conſtantinople 2311, Euſébe de Céſarée 1941, S. Iſidore 2022, &c. tous ſuivent les *Septante*, & il y a beaucoup d'habiles gens qui les ſuivent. Je ne parle pas des Hébraïſans, dont la diverſité de ſentimens va au-deſſus de quarante, parce qu'aucun ne peut ſe concilier avec l'hiſtoire Chinoiſe ; mais ſi on ſuit la chronologie des *Septante* de 5904 dont j'ai parlé ci-deſſus, on aura la naiſſance de Phaleg en 3111, 158 ans avant le règne de Fou-hi à la Chine ; & la colonie qui vint l'habiter pouvoit être plus ou moins nombreuſe au temps de leur ſéparation, ce dont on peut vraiſemblablement juger par les ſuites qu'eut cette colonie :

Je ſuis, &c.



QUATRIEME LETTRE.

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du premier Novembre 1737. Vous m'y propoſez quelques difficultés ſur la chronologie Chinoiſe ; vous y défendez de votre mieux les *Tchouchu*, & vous ſoutenez l'idée que vous vous étiez formée des

caractères Chinois. La lettre à laquelle je joins celle-ci, me paroît répondre suffisamment aux deux premiers articles. J'ajouterai cependant quelques éclaircissemens en réponse à plusieurs articles de votre lettre qui m'ont paru singuliers.

1°. L'auteur Chao-yong, que vous faites la source de la chronologie du tribunal m'est tout-à-fait inconnu, & vous m'attribuez, sans doute, ce que peut-être quelqu'autre vous aura écrit: *Que tout le monde suit l'opinion de Chao yong adoptée par le tribunal.* Ce n'est pas ainsi que je parle de la chronologie Chinoise de ce tribunal dans ma préface: n'auriez-vous point puisé ce *Chao-yong*, dans la notice du P. Gaubil, dont vous me parlez ? Avant que de l'envoyer en Europe, il me la fit voir & m'en demanda mon sentiment; je la désapprouvai très-fort & l'exhortai vivement de ne l'envoyer qu'après un examen plus sérieux, & une connoissance plus exacte des auteurs qu'il citoit & de ce qu'il leur faisoit dire. Peu content de moi, il fut la montrer au P. Regis, qui en fut encore plus mécontent; nous avons su qu'il l'avoit envoyée à Paris, telle qu'elle étoit. Soyez sûr, Monsieur, que les chronologistes Chinois, n'ont point été si fort partagés entr'eux sur la manière dont on devoit remplir les vuides de l'histoire, que cette notice détaillée le fait entendre.

» 2°. Sse-ma-tsien, dites-vous, malgré toutes ses recher-
» ches ne put faire remonter la suite chronologique & la
» durée des règnes que jusqu'à Li-ouang; la dernière
» année du règne de ce prince est la plus ancienne
» dont il assigne l'époque cyclique, mais il ne donne point
» de notes cycliques aux trente-sept années précéden-

» tes, apparemment parce qu'il n'étoit pas aſſez ſûr de » cette durée, &c «. 1°. L'empereur Li-ouang, ſuivant Sſe-ma-tſien même, a régné cinquante-un ans; l'époque *Kong-ho* commence à la trente-huitième année de ce prince; il eſt donc plus que probable qu'il eſt ſûr des trente-ſept années précédentes. 2°. Puiſque depuis l'époque *Kong-ho*, cet hiſtorien aſſigne conſtamment les notes cycliques aux quatorze années qui la ſuivirent juſqu'au règne de Suen-ouang, qui ſont inconteſtablement du règne de Li-ouang, ſur quels mémoires dites-vous donc, que *la dernière année du règne de ce prince, eſt la plus ancienne dont il aſſigne l'époque cyclique?* 3°. Sſe-ma-tſien avoit très-ſûrement entre les mains l'hiſtoire de la famille de Tſin-chi-hoangti, du-moins des princes *Tsin*, prédéceſſeurs de cet empereur; il pouvoit donc remonter ſes notes cycliques juſqu'au règne de Hiao-ouang; il n'ignoroit pas le *Kia-tchi* de la famille des *Tcheou*, il pouvoit donc remonter juſqu'à Kiang-yuen; vous ne direz pas, Monſieur, que ce fameux hiſtorien n'eut aucune connoiſſance de *l'Yking*, & des commentaires de Confucius ſur ce livre, que Tſin-chi-hoangti voulut qu'on ſauvât de l'incendie des livres; d'où vient donc qu'il n'a pas remonté ſon hiſtoire juſqu'à Fou-hi, & qu'il ne l'a commencée qu'à Hoang-ti? ignoroit-il que Confucius dans ſes commentaires ſur *l'Yking*, dit très-clairement que Fou-hi a été le premier empereur de la Chine, que Chin-nong lui a ſuccédé & à celui-ci Hoang-ti? en pourrions-nous conclure qu'il n'a pas eu égard à ces hiſtoires, ni à ce que diſent les commentaires de Confucius, apparemment parce qu'il n'en étoit pas ſûr? L'hiſtoire authentique Chinoiſe, n'a en vue que le bon gouvernement de l'état, & n'a nul égard

à celui des princes particuliers qu'autant qu'ils ont quelques liaiſons dans leur conduite avec le gouvernement général de l'empire. C'eſt pour cette raiſon que je n'ai point parlé dans ma préface des hiſtoires des princes particuliers, bien moins devois-je le faire des mémoires des familles particulières, mémoires qui ne ſe trouvent peut-être plus que dans des bibliothèques où nous ne ſaurions pénétrer.

3°. Il n'y a point dans le *Chu-king* de chapitre *Tchao-mo ;* mais par ce que vous m'en dites, j'ai vu que vous avez dû parler du chapitre *Tchao-kao*, dont voici le paſſage : L'empereur *Tching-ouang, le vingt-un de la deuxième lune de la ſeptième année de ſon règne, le jour Y-ouei, prit la réſolution, &c.* à la *troiſième lune le troiſième jour Ping-ou, les deux miniſtres Tcheou-kong, Tchao-kong partirent, &c.* Vous dites que le *ſixième jour après la pleine lune du premier mois de la ſeptième année de la régence de Tcheou-kong* fut *Y-ouei ;* & le *Chu-king*, dit que ce ſixième jour fut de la deuxième lune de cette année & non de la première : 2°. Vous avez pu voir, Monſieur, dans ma préface, que Confucius s'étoit plaint qu'on avoit interrompu durant plus d'un ſiècle l'uſage du cycle ſexagénaire, & que le temps où il a commencé & continué ſans interruption étoit fort incertain. Nous ne croyons point en effet qu'il en ſoit fait mention dans tout le *Chu-king*, juſqu'à cette ſeptième année de Tching-ouang : 3°. On vous trompe, quand on veut vous faire croire que la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, ne s'accorde point avec la date de cette ſeptième année, & que le bonze Y-hang l'avoit remarqué dès le huitième ſiècle. Je n'ai jamais rien vu de pareil dans tout ce qu'a écrit ce ſavant bonze.

Prétendez - vous , Monſieur , qu'une tradition conſtante de faits ne pourra être de quelque poids par rapport à nos hiſtoires ? Un fondateur de dynaſtie porte avec ſoi la raiſon de la tradition, de même que ſa conduite irrégulière & inouie, juſques à la haîne de l'empereur Ou-ting, de nommer ſon frère Tai-keng pour ſon ſucceſſeur au préjudice de ſon fils , &c. Quoiqu'il en ſoit, je vois par votre lettre que vous penchez fort pour la notice détaillée du P. Gaubil. Le deſſein en eſt bon; ſi le détail en étoit vrai , je ne vous aurois pas écrit en 1736 le détail chronologique que vous avez vu.

5°. Sur le *Tchou-chu ,* je n'ai rien a ajouter à ce que je vous écris dans la lettre à laquelle je joins celle-ci; ſi ce n'eſt de vous copier ce que je vous diſois ſur le caractère *Ki ,* qui eſt *un diſtinctif du jour de l'équinoxe d'automne*, comme le caractère *Mong*, *du jour de l'équinoxe du printemps*; permettez que je vous y renvoie. Par conſéquent l'année 2007 ne peut être celle du *Chu-king.*

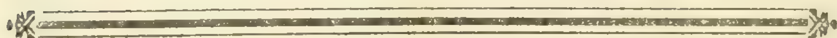
J'ai lu , Monſieur, vos diſſertations imprimées dans les mémoires de votre illuſtre académie; j'y ai vu autant qu'on peut en mettre , l'eſprit briller de tous côtés , dans des raiſonnemens établis ſur de faux principes. Je ſuis très - perſuadé qu'aujourd'hui vous en connoiſſez la fauſſeté , & que vous ne croyez plus que les Chinois , *n'ont aucune connoiſſance des eſprits diſtingués de la matière*; ils en ont toujours reconnu & dès la plus haute antiquité : la lecture de leurs livres le démontre plus clair que le jour. Ne feriez - vous point obligé, Monſieur, de leur faire quelque réparation ? Sur la conſtruction des caractères Chinois , j'ai dit tout ce qu'on en peut dire dans la lettre que le P. Souciet vous a fait

voir, ils n'ont que les six règles que Fou-hi leur a données; ce qu'en ont dit les figuristes est de pure invention, & ce que vous en dites, Monsieur, est trop subtil pour les Chinois. Je ne puis vous envoyer cette année le dictionnaire *Choue-ouen*, vous l'aurez par la mousson suivante.

Je suis, &c.

Pé-king 16 *Nov.* 1738.

Fin des Lettres du P. DE MAILLA à M. FRERET.



CINQUIEME LETTRE

Du P. DE MAILLA concernant son histoire manuscrite de la Chine.

JE reçus hier, M. R. P., votre lettre, du premier octobre de l'an passé, elle nous a fait à tous beaucoup de plaisir, & à moi, plus qu'à personne, parce qu'elle venoit de votre part. Lorsque les PP. Lacharme & Chaliers, partirent d'Europe pour venir nous joindre, vous crûtes bonnement qu'ils nous en apporteroient des nouvelles; mais croiriez-vous bien que c'est ici qu'ils les ont apprises pour la plûpart,

S'il eſt vrai que les deux premiers volumes de l'hiſtoire Chinoiſe, que vous avez eu la bonté d'envoyer à Lyon au P. Morand, vous faſſent deſirer les autres, j'ai tout lieu d'eſpérer que peu de temps après avoir reçu cette lettre, vous ſerez content. Sur la fin du mois d'août dernier, j'en fis partir ſix volumes d'ici pour Canton, par trois Chinois, novices de la compagnie. Cette hiſtoire va juſqu'à l'an 1369 de J. C. Je prévois que vous me demanderez ſi je ne prétends pas la pouſſer juſqu'à notre temps; je vous réponds d'avance que ſi les choſes ne changent pas, cela me ſera difficile, parce que l'hiſtoire de la dynaſtie précédente, ne paroît point encore d'une manière authentique, & que celle qui exiſte eſt ſi mal faite, que ſi j'étois obligé de la réduire à la forme que j'ai ſuivie, il me faudroit preſque autant de temps, que j'en ai mis à la traduction de la moitié des huit tomes que j'ai déja envoyés; j'ai rempli dans ces huit volumes le deſſein que je me ſuis propoſé dans la préface. Cependant ſi l'hiſtoire authentique de cette dynaſtie venoit à paroître, ce qui peut arriver d'un jour à l'autre, je pourrois l'entreprendre; mais ſans cela j'ai de la peine à m'y déterminer, quelque inſtance que me faſſent notre ſupérieur général & pluſieurs de nos pères. La raiſon qui empêche de publier cette partie de l'hiſtoire authentique qui eſt toute prête, c'eſt un différend entre les lettrés Chinois & Tartares qui en ſont les réviſeurs; ceux-là ne voulant faire commencer la dynaſtie préſente, ſous le nom d'Impériale, qu'après l'entière deſtruction de la dynaſtie précédente, & ceux-ci voulant donner ce titre à leur princes dès le temps qu'ils furent maîtres de Pé-king. J'eſpère bien que vous aurez pour les ſix tomes que j'envoie cette année, les mêmes ſoins que vous avez

bien voulu prendre pour les deux premiers, dont je vous fais mille remercimens. Si j'étois sûr du passage de Paris, j'y aurois joint une copie des deux premiers, un peu mieux écrite que ceux qui sont arrivés à Lyon; mais le danger que ces volumes étant joints ensemble, on ne s'avisât de les arrêter, m'a déterminé, comme je vous l'écrivis l'an passé, à ne les envoyer, s'il est nécessaire, que lorsque j'aurai reçu des nouvelles sûres que tout est arrivé à Lyon. Je suis assez au fait de Paris, pour prendre sur cela les précautions que je pourrai. Vos mêmes soins, je vous prie, pour ces six tomes que pour les autres. Il ne paroît pas convenable qu'aucun autre les voie à Paris, avant ceux à qui ils sont adressés. Si vous en voulez voir quelque chose, le septième & le huitième tomes vous feront plus de plaisir que les autres, par les connoissances qu'on a déja eu en Europe des *Kin* & de *Gingis-kan*, dont on a imprimé l'histoire depuis long-temps en françois.

J'ai joint à ces six tomes un petit présent à votre adresse qui consiste, 1°. en un grand livre Chinois, livre rare & précieux dont on ne trouve plus d'exemplaires; il sera bon pour la bibliothèque de Lyon. 2°. Un autre petit de trois pouces, un peu plus de haut, sur deux environ de large, que l'empereur Kang-hi portoit toujours pendu à sa ceinture, je l'ai eu d'un eunuque du palais; il contient en Chinois les tables des *Sinus* & des *Logarithmes*. 3°. Deux boîtes d'éventails, chacune de huit. J'ai reçu ceux de la plus petite, dans la boîte même de l'empereur régnant, avec les senteurs que vous y trouverez, & les autres de différens princes de cette cour. 4°. Une lunette à longue vue, dont les tubes sont du plus beau vernis de ce

pays;

pays; ils ont été faits par les ouvriers du palais. 5°. Une figuette d'argent, contenant du sang de bouc sauvage, chose rare & précieuse dont vous ne devez pas douter. C'est un présent du feu empereur Kang-hi, les médecins & apothicaires doivent savoir ce que c'est, on l'appelle en Chinois *Chan - yang - hiue*. 6°. Le R. P. Hervieu, notre supérieur général, m'a écrit qu'il y joindroit à Canton, du thé & de l'encre de la Chine. Si j'étois le maître, ou que je fusse à Canton, je crois que vous seriez content de moi, mais qu'y faire? il faut se contenter de ce qu'on peut. De tout cela vous en enverrz à Lyon, ce que vous jugerez à propos; je vous en laisse absolument le maître, bien persuadé que vous ferez le tout pour le mieux. Il seroit cependant bon que ceux qui se donnent la peine de retoucher l'histoire que j'envoie, fussent persuadés que je ne suis pas insensible à leur travail; ainsi prenez-en ce que vous en souhaiterez, & envoyez-leur le reste. Je ne leur en parlerai pas cette année dans mes lettres.

Je vous avois prié de demander au P. Etienne Souciet, une lettre que je lui écrivis sur l'origine & les différens changemens des caractères d'écriture dont les Chinois se servent, en y joignant des modèles de ces différens caractères, (1) &c. Vous ne me répondez point sur cet article, y auriez vous trouvé quelque difficulté que je ne puis prévoir? J'aurois été bien aise cependant que vous eussiez pu l'envoyer aux Editeurs de l'histoire Chinoise.

---

(1) Cette Lettre datée de Pé-king, du 1 Janvier 1725, s'est trouvée, je ne sais comment, transcrite à la fin de la Traductiou du *Chu-king* par le P. Gaubil; & son Editeur a jugé à propos de l'imprimer dans les observations sur cet ouvrage, page 380 — 398. *Editeur.*

Rien de plus raiſonnable que les reproches que vous me faiſiez l'an paſſé dans vos lettres, de ne vous avoir pas adreſſé pour Lyon, la copie du livre *Syro-chaldaïque* que j'avois envoyée au P. Souciet, j'en aurois au moins ſu la deſtinée, & telle qu'elle eût été, j'en aurois été content; mais nulle réponſe ſur cela. Je n'ai même ſçu que cette copie étoit arrivée en France, que parce que vous me fîtes l'amitié de m'en écrire l'an paſſé. Comme c'eſt un livre de plus de huit cens ans d'antiquité, dont je ne pus avoir copie qu'à force d'argent, je ne croyois pas, ſur le rapport d'un de nos pères qui eſt ici, devoir mieux faire pour l'avantage de notre miſſion, que de l'adreſſer à ce R. P. Son ſilence depuis deux années de ſuite, me fait croire qu'il en a penſé autrement que nous, & qu'il n'aura pas beaucoup de peine à vous la remettre; vous pouvez donc la lui demander en mon nom, & l'envoyer à Lyon, au moins ne déparera-t-elle point le cabinet des curioſités étrangères.

J'ai appris par nos P P. qui ſont à Canton, que le P. Duhalde, en faiſant imprimer dans les lettres édifiantes, une des miennes, ſur l'accuſation de Tchin-mao, mandarin d'armes, contre la religion chrétienne, y avoit ajouté à la fin une lettre d'un autre de nos Pères, de 52 pages, qu'il a fait imprimer à la ſuite de la mienne, & comme ſi elle étoit de moi. S'il n'y avoit rien dans ces 52 pages, qui ne fût ou vrai ou de nulle conſéquence, je n'en dirois rien; mais il ne s'agit pas moins que d'un placet ſuppoſé, préſenté à l'empereur pour la défenſe de la religion, fauſſeté en matière de conſéquence, dont M. Ripa, maintenant à Naples & M. Fouquet, qui étoient tous deux à Pé-king dans ce temps, pourroient aiſément ſe ſervir, pour rendre au moins ſuſpect ce que nous écrivons en

Europe. Quel désagrément pour la compagnie, & quel chagrin pour moi de me voir chargé d'une fausseté si criante? Pourquoi ne pas la donner sous le nom de celui qui l'a écrite? Le R. P. Hervieu, notre supérieur général, a fait ce qu'il a pu à Pé-king, pour nous ôter la connoissance de trois exemplaires qui sont arrivés à Canton, il n'en a jamais voulu envoyer un ici. Je ne doute point qu'il n'en ait écrit à Paris; en tous cas vous me feriez plaisir de désavouer en mon nom, ces 52 pages ajoutées à ma lettre. Cependant comme cette lettre vous parviendra apparemment avant les six tomes de l'histoire, &c. que je vous envoie par cette mousson, il seroit peut-être bon de ne rien témoigner de ce que je vous ai dit ci-dessus, que vous n'ayez reçu le tout. Vous voyez pourquoi.

Le P. Hervieu m'écrivit en vous envoyant les deux boîtes d'encre de la Chine; mais il ne me parla point de tout le reste que j'y avois joint, & je n'ai pu savoir jusqu'ici ce qu'il est devenu. Je n'ai pas moins été surpris de voir par votre lettre, que le premier octobre, vous n'aviez point encore reçu ces deux boîtes; ne manquez pas de me faire savoir si tout ce que je vous envoie parvient entre vos mains, afin que je prenne mes mesures ici pour la suite.

Le P. Duhalde songe-t-il à faire graver sa carte de la Chine? On nous a dit ici que le roi de Portugal faisoit graver les cartes de chaque province, avec différentes explications en forme d'atlas; il seroit bien fâcheux pour nous que les Portugais nous enlevassent cette gloire, & qu'ils en fissent honneur au seul P. Cardozo, comme ils l'ont déja fait dans une de leurs gazettes, que nous avons vue ici, & que la gazette de France annonça aussi sous l'article de Lisbonne. Il seroit peut-être bon que le P. Duhalde

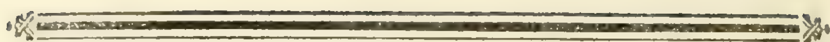
le fût. La carte de la Chine & de la Tartarie, dans le fait, eſt l'ouvrage des ſeuls François. Les PP. Cardozo, Portugais, & Fredely, Allemand, qui ont accompagné quelques-uns de nous, n'y ont eu guère d'autre part que celle de la fatigue qui eſt inſéparable du voyage; il ſeroit bon qu'il le ſçût; peut-être attend-il encore quelque nouvelle choſe pour l'inſérer dans l'atlas Chinois, qu'il médite depuis ſi long-temps. Mais je ne vois pas qu'aucun de nous penſe à lui envoyer rien de nouveau.

Je vous écrivis l'an paſſé l'état où étoit la religion dans cet empire, & les nouvelles recherches que l'empereur faiſoit faire des Miſſionnaires qui étoient dans les provinces. La recherche a été très-réelle, & elle a fait renvoyer à Canton, les PP. Hinderer, Porquet, Jaquemin, Jéſuites, qui étoient reſtés ici ſous prétexte de maladie & à force d'argent, & le P. Souza, auſſi Jéſuite, qui étoit auprès du P. Hinderer, ſous prétexte d'en avoir ſoin durant ſa maladie. Un Jéſuite Chinois a été arrêté dans la province de Fou-kien, depuis près d'un an, & n'eſt point encore relâché, du moins que nous ſachions, quoique l'ordre de l'empereur ne ſoit que contre les Européens; vous jugez bien de-là que les affaires de notre miſſion n'y ſont pas en un meilleur état que l'an paſſé. Ici, à Pé-king, elles vont encore paſſablement. Nous y faiſons nos fonctions à l'ordinaire, & les Chrétiens leur devoir; mais dans les provinces elles ne ſauroient manquer d'aller fort mal, les Chrétiens y étant abandonnés à eux-mêmes, ſans ſecours, ſans Miſſionnaires, que de quelques-uns qui y ſont cachés, & qui ne peuvent s'acquitter de leur miniſtère, qu'en s'expoſant eux, les Chrétiens & la religion.

Ces jours paſſés eſt mort ici en priſon, un des frères du prince que l'empereur avoit perſécuté & perſécute encore pour avoir embraſſé la religion chrétienne, comme vous l'aurez vu dans les relations du P. Parrenin, imprimées dans les lettres édifiantes. Celui-ci, qui s'appelle Louis, fut arrêté à l'armée avec Joſeph, ſon frère, ſur le rapport que le général fit à l'empereur, qu'ils étoient chrétiens, & avoient élevé une égliſe dans ces quartiers. L'empereur les rappella, leur fit mettre les chaînes & les fit enfermer ici ſéparément, porte mûrée, ſans avoir aucune communication, qu'avec chacun un valet, priſonnier comme eux. Vous avez ſu la fin du prince Joſeph; ces jours paſſés le Prince Louis eut le même ſort que ſon frère : comme il vivoit trop pour ceux qui le vouloient faire mourir, on a commencé par lui retrancher une partie de la nourriture qu'on lui donnoit, & quelques jours après, pour tromper le monde, on lui envoya un médecin qui vouloit lui faire croire qu'il étoit malade; le prince lui répondit toujours qu'il ſe portoit bien, & qu'il n'avoit beſoin d'autre choſe que d'un peu plus de nourriture. Cependant ſix ou ſept jours après, on a ſorti ſon corps de la priſon, & on l'a déposé à la ſépulture de ſa famille, en attendant qu'on avertiſſe l'empereur, & qu'on ſache ce qu'il veut qu'on en faſſe. Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui. J'attends encore quelques lettres au moins du P. Morand, après quoi j'eſpère vous écrire encore un mot par cette mouſſon.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 27 Septembre 1730.



SIXIEME LETTRE.

Nos lettres de Paris & de Rome nous ſont arrivées, mais il n'en paroît aucune des vôtres; eſt-ce que vous ne m'auriez point écrit? J'ai de la peine à me le perſuader; j'aime mieux, pour votre honneur & pour ma tranquillité, croire que toutes les lettres qui ſont arrivées à Canton pour nous, ne nous ont pas encore été envoyées, ou qu'elles ſont en chemin pour Pé-king, & que parmi ces lettres il s'y en trouvera quelqu'une des vôtres pour moi. Celles du P. Cottin, procureur de province à Paris, m'apprennent qu'il vous a envoyé les deux premiers tomes de l'hiſtoire Chinoiſe, & que vous lui en avez accuſé la réception, c'eſt ce que je ſouhaitois avec ardeur; & ſi je pouvois apprendre que vous n'avez point eu de peine à les lire, je ſerois pleinement ſatisfait ſur cet article. Dans le doute où je ſuis ſur cela, j'en ai fait tirer une ſeconde copie, qui me paroît un peu plus liſible que la première; mais la difficulté de paſſer Paris, m'a déterminé, en vous envoyant les ſix tomes ſuivans, d'attendre que le tout ſoit entre vos mains & que je l'apprenne; alors, s'il eſt néceſſaire & que je ſois en vie, je vous l'enverrai. Il y a un mois que les ſix tomes ſuivans, partirent d'ici pour Canton, par trois novices Chinois de la compagnie.

Voici relativement à cette hiſtoire, quelques points ſur leſquels je crois devoir vous parler. 1°. Après les déciſions de Rome ſur les rits Chinois, & les défenſes qui ont été faites d'en écrire, on pourroit peut-être chercher à ſupprimer cette

hiſtoire, parce que les termes de *Tien* & de *Chang-ti*, s'y trouvent fréquemment; mais vous voyez aſſez la réponſe. On ne peut employer les termes de *Tien* & de *Chang-ti*, pour ſignifier le Dieu des chrétiens, ſoit; mais on ne peut appeller autrement la divinité que les Chinois reconnoiſſent. d'ailleurs, tous les endroits où il en eſt parlé, ne ſont qu'une pure traduction; j'ai été fort attentif à cet égard, pour me mettre hors de tout reproche, laiſſant aux lecteurs à prendre l'idée qu'ils doivent avoir de l'un & de l'autre. C'eſt pour cela que je me ſuis contenté de mettre en parenthèſe leur ſignification naturelle & commune.

2°. Vous aurez d'abord vu que la chronologie Chinoiſe ne ſauroit s'accorder avec celle de notre Vulgate, & qu'elle favoriſe entiérement celle des *Septante;* mais il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on penſe en Europe ſur la connoiſſance des temps, il s'agit de ce qu'en penſent & de ce qu'en ont écrit juſqu'ici les Chinois, depuis la fondation de leur empire. Je dois me contenter de rapporter fidèlement leur ſentiment, ſans rien changer ni altérer, & laiſſer faire à nos ſavans d'Europe; toutes les comparaiſons qu'ils jugeront à propos. 3°. La chronologie des *Septante*, a ſes défenſeurs auſſi bien que celle de la Vulgate, comme on peut le voir dans la *Chronologia reformata* de *Riccioli*, dans le *Menochius* du P. de Tournemine, &c. le martyrologe Romain, ne ſuit même que celle d'Euſebe, d'où on peut conclure que la conformité qui ſe trouve entre la chronologie Chinoiſe & celle des *Septante*, eſt une raiſon qui prouve beaucoup en leur faveur. Les Chinois qui ſont au bout du monde, & qui n'ont jamais voulu avoir de rapport avec les autres nations que pour en recevoir des tributs & des hommages, ont cependant une chronologie ſemblable à celle des

Septante, & une telle conformité ne peut être l'effet du hasard. La suite non interrompue des princes Chinois depuis la fondation de leur monarchie, si bien soutenue par des témoignages incontestables, plusieurs siècles avant que ces savans interprètes parussent au monde, détruiroit toute idée de communication si quelqu'un pouvoit l'avoir. L'accord de ces deux chronologies n'est-elle pas une démonstration de l'exactitude des historiens Chinois. 3°. Mais ce qui démontre la vérité de l'une & de l'autre, sont les observations astronomiques, rapportées dans l'histoire Chinoise. L'éclipse de Tchong-kang, rapportée 2159 ans avant l'Ere-chrétienne, est un fait contre lequel il n'y a pas de réplique. Ce n'est point sur le calcul, c'est sur l'observation qu'elle est rapportée; nous sommes ici plusieurs qui l'avons supputée suivant différentes tables, & nous l'avons tous trouvé telle qu'elle est marquée dans l'histoire Chinoise. De plus, cette éclipse ne fut visible, ni en Europe, ni dans aucun des lieux à l'occident de la Chine, & uniquement à l'est de la Chine, du côté de la mer pacifique & des bords occidentaux de l'Amérique. Comme l'observation est rapportée telle qu'elle a dû paroître à la Chine, la Chine étoit donc habitée à cette époque, c'est-à-dire, 2 ou 300 ans après le déluge. Quelque sentiment que l'on prenne, tout cela jusqu'ici est indubitable. Il n'est pas moins certain, suivant les Chinois, d'après leur *Chu-king*, que Yao a régné en Chine au moins 99 ans, & Chun, son successeur, 48 ans; que Yu, suivant Confucius, dans son *Kia-yu*, a régné 7 ans; Ti-ki, 8; Tai-kang, 28: donc Yao régnoit en Chine 2357 ans avant l'Ere-chrétienne, & cet empire étoit déja très-étendu & très-florissant. Toutes ces

vérités

vérités sont si bien établies, qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute. Ajoutez à cette somme de 2357 ans, les règnes de Fou-hi, de Chin-nong, de Hoang-ti, de Chao-hao, de Tchuen-hio & de Ti-ko, dont les temps quoique moins certains, quelque abrégés qu'on veuille les faire, iront toujours beaucoup au-dessus du déluge universel, n'est-il pas évident que le sentiment de la Vulgate sur la chronologie, quel qu'il soit, ne sauroit se soutenir, & que celui des *Septante*, est l'unique qu'on doive suivre. Je me suis un peu étendu sur ce point, parce que certains Hébraïsans à Paris, tels que le P. Etienne Souciet, m'écrivent comme si la chronologie Chinoise étoit insoutenable & même dangereuse. Quand cela seroit, ce que je nie très-fort, devrois-je m'en mettre en peine, lorsque je ne fais que donner la version d'une histoire étrangère? mais bien loin de l'être, il seroit très-dangereux de ne la pas suivre en Chine, & de vouloir lui substituer celle de la Vulgate, contre laquelle les Chinois pourroient nous objecter des raisons invincibles, & sans replique.

3°. Je vous ai envoyé deux années de suite, quelques corrections à faire dans les époques des règnes, du premier tome; quand vous ne les auriez pas reçues, il n'y auroit pas grand mal, 1°. parce que cette correction en soi est de très-peu de chose, & que les sentimens sont partagés sur cet article. 2°. Parce que la somme totale de ces années est incontestable, comme il est évident par l'intervalle qui est entre la première année de Tchong-kang 2159 avant l'Ere-chrétienne, & la sixième du règne de Yeou-ouang, 776 avant l'Ere-chrétienne, qui est de 1383 ans, dont la vérification se démontre par deux éclipses que nous avons calculées. La diversité des sentimens sur

le détail des années des règnes avant la dynaſtie des *HAN*, vient de l'incendie des livres ſous l'empereur Tſin-chi-hoang-ti, époque où la littérature Chinoiſe reçut un ſi grand échec. Ce qu'on put recouvrer de l'hiſtoire ancienne ne peut être ſi infaillible, qu'il n'occaſionnât quelque légère diſpute parmi les auteurs. Ainſi ſi vous avez reçu les corrections que je vous ai envoyées, il ſera bon de les ſuivre, s'il n'y a point d'ailleurs quelque inconvénient; s'il y a quelque embarras vous pouvez les laiſſer.

4°. Il n'en eſt pas de même d'une machine de guerre dont il eſt parlé ſous la dynaſtie des *TANG* & à laquelle j'ai donné le nom de *canon*, parce qu'elle eſt déſignée par le même nom dont les Chinois ſe ſervent aujourd'hui pour ſignifier les canons, quoique le caractère ſoit un peu différent; mais comme il y a lieu de douter que ces machines à jetter de groſſes pierres fuſſent véritablement ce que nous appellons *canon*, il me ſemble qu'il ne faut point ſe ſervir de ce nom, & lui en ſubſtituer un plus général, comme je l'ai fait ailleurs en parlant des guerres des *Kin* & des *Yuen*, je vous prie d'y faire attention. Je n'ai encore pu trouver quand les Chinois ont commencé à ſe ſervir de la poudre à canon. La tradition porte qu'ils en avoient l'uſage dès le commencement du premier ſiècle de l'Ere-chrétienne; quelques-uns même prétendent qu'ils s'en ſervoient avant; mais cela me paroît trop incertain pour oſer l'aſſurer.

5°. Le R. P. Hervieu, ſupérieur de notre miſſion, m'écrit de Canton, que quelques François lui avoient dit que l'hiſtoire de la Chine de M. Viſdelou, autrefois Jéſuite & miſſionnaire dans ce pays, alloit paroître, qu'elle étoit prête, & qu'à leur départ on l'envoyoit à Rome, le prélat

n'ayant pas voulu la publier avant qu'elle eût paſſé à la congrégation, pour être sûr qu'elle ne ſera pas miſe à l'*Index*. Je vous donne cet avis, ajoute le P. Hervieu, en conſéquence duquel vous aurez peut-être quelque inſtruction à donner en France à vos éditeurs, pour que l'hiſtoire de M. Viſdelou ne puiſſe nuire à la vôtre. Sur cela j'ai à vous dire : 1°. Que vous ne devez point craindre ce qu'aura fait ce prélat, parce que j'ai appris qu'il n'a envoyé que deux tomes en Europe, & qu'étant devenu aveugle il n'aura pu l'achever : 2°. Il ne peut l'avoir faite que ſur les livres Chinois qu'il avoit aux Indes où il y a travaillé ; or il n'avoit que l'hiſtoire appellée *Nien-y-ſſe*, qui eſt une mer à boire, & dont sûrement il n'a pu prendre qu'une partie, encore pour cela faut-il un grand travail, dont je le crois peu capable. En arrivant à la Chine je demeurai avec lui près de deux ans, j'ai vu ſes écrits & ſes traductions, il ne m'a jamais paru un concurrent fort à craindre : 3°. La circonſtance que ce prélat n'a pas voulu la publier avant qu'elle eût paſſé à la congrégation de la Propagande, me fait juger qu'il eſt moins queſtion d'une hiſtoire de la Chine, telle qu'on la ſouhaite en Europe, que d'un recueil contre le ſentiment que nous avons ſoutenu ſi long-temps ſur les rits Chinois, & auquel il aura travaillé pour faire plaiſir à la ſacrée congrégation & juſtifier ſes propres ſentimens contre ſes frères, qui l'ont engagé à ſortir de la compagnie en lui procurant l'évêché de Clodiopolis *in partibus*. Ce qui me fait juger que c'eſt-là l'hiſtoire dont il s'agit, c'eſt qu'il en avoit déja le deſſein lorſque nous demeurions enſemble, & que dans cette vue, il avoit ſans ceſſe l'hiſtoire du *Nien-y-ſſe* entre les mains ; tout ce qu'il rappor-

toit contre le ſentiment de ſes frères, ſe réduiſoit à quelques traits ſemblables. Le R. P. Reymondo de Arxos, Eſpagnol, qui a été notre viſiteur, m'écrivoit, dans une de ſes lettres au ſujet du P. Viſdelou, *que toda ſua valentia era a ſaccar concluſiones univerſales, de caſos particulares.* Doit-on être ſurpris de trouver des erreurs dans les particuliers parmi les peuples Idolâtres, ſur les points de leur croyance, tandis qu'on en trouve tant dans le Chriſtianiſme ? Suppoſé donc que l'hiſtoire de ce prélat ne fût que l'exécution de ce deſſein, il eſt bon qu'on puiſſe juger par une ſuite de l'hiſtoire générale & ſuivie, ce qu'on en doit penſer. Peut-être ſeroit-il bon, ſi cette hiſtoire n'a pas encore paru, de faire publier la nôtre, ſurquoi je ne puis rien vous dire; ce ſera à vous, lorſque les ſix tomes que je vous envoie cette année vous parviendront, à déterminer le parti que vous aurez à prendre.

6°. Je vous ai déja écrit de ne pas croire que les portraits des princes ou des grands hommes que vous trouverez dans cette hiſtoire ſont de ma façon; je n'y ai d'autre part que celle de traducteur : peut-être ſeroit-il bon de le dire dans la préface, de peur que le lecteur n'en enlève la gloire à l'hiſtorien Chinois.

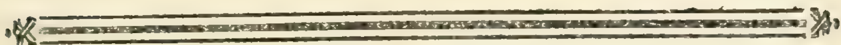
Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui, me réſervant à vous écrire encore dès que j'aurai reçu vos lettres. L'an paſſé je me donnai l'honneur d'écrire au P. de Veau, qui veut bien ſe donner la peine de revoir avec vous cette hiſtoire. Je vous prie de l'aſſurer de ma reconnoiſſance, &c. &c.

P. S. J'oubliois de vous dire que les noms, tant anciens que nouveaux des villes, &c. de la Chine, que vous trou-

verez avec ce que j'envoie cette année, doivent être placés à la tête du premier tome que vous avez reçu, ils ſont plus complets que n'étoient les premiers envoyés.

Au reſte, j'ai remarqué qu'il y avoit quelques fautes de chronologie dans les dates & dans la ſuite des années du premier tome, ce qui m'a déterminé à vous envoyer le commencement exact de tous les règnes des empereurs compris dans ce premier tome; ayant le commencement vous avez tout le reſte. Vous auriez aiſément remarqué ces fautes qui ne ſont qu'à la marge. Il n'y a rien à corriger dans la ſuite de l'hiſtoire, ſi ce n'eſt la durée du règne de Ti-kié, dernier empereur de la dynaſtie des *HIA*, qui ne doit être que de cinquante ans au lieu de cinquante-deux. Tout le reſte va bien. J'eſpère vous envoyer l'année prochaine tous les volumes.

Pé-king le 9 *Oct.* 1731.



SEPTIEME LETTRE.

VOUS devez avoir reçu, M. R., les ſix volumes ſuivans de l'hiſtoire de la Chine. Faites-moi l'amitié d'écrire au P. Morand, que j'ai commencé depuis huit jours, le neuvième tome, qui contiendra l'hiſtoire des *Ming*, & nous conduira juſqu'au règne de Louis-le-Grand; j'eſpère la faire partir l'année prochaine. Le R. P. Hervieu, ſupérieur-général de notre miſſion, m'a écrit que l'an paſſé il les avoit confiés au P. Conſtantin, pour vous être remis. Le P.

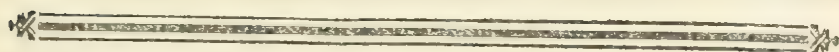
Morand m'écrit qu'il a fait mettre dans les Journaux de Trévoux, le *Profpectus* de notre hiftoire; fi par hafard on ne nous avoit pas envoyé ce Journal, vous me ferez plaifir de me le procurer.

Vous ne me parlez point d'une lettre fur les caractères Chinois, que j'écrivis il y a quelques années au P. Eft. Souciet, & que je vous priois de lui demander pour être envoyée au P. Morand; fans doute que vous n'aurez pas jugé à propos de le faire; à la bonne-heure. Ce R. P. a envoyé ici un livre qu'il a fait imprimer fous le titre d'*Obfervations mathématiques*, *aftronomiques*, *géographiques*, *&c.* rempli de fautes les plus groffières. Le catalogue fur-tout des latitudes & des longitudes qui eft à la fin, paroît avoir été fait exprès. Par tout ce qui eft dit dans ce livre, on concluroit prefque que nous n'avons pas fait la carte de la Chine & de la Tartarie. Les longitudes & latitudes à trois ou quatre près, font toutes de perfonnes qui n'y ont point travaillé, & prefque toutes fautives; c'eft ce qui m'a déterminé à rechercher, autant que j'ai pu, les latitudes & les longitudes que nous avons obfervées en faifant la carte, & mefurées géométriquement, pour en faire un catalogue & l'envoyer en Europe. Le P. Regis m'en a demandé une copie qu'il envoie au P. Duhalde, pour être mife dans fon *Atlas*. Je vous l'envoie auffi par deux voies : Afin que fi l'une vient à fe perdre, l'autre du moins arrive; & que fi les deux copies vous parviennent, vous en ayez une pour le P. Souciet, qui pourra la mettre s'il le juge à propos, à la place de l'autre dans la nouvelle édition que le P. Gaubil, le plus intéreffé dans ce livre, le prie d'en faire; mais ma principale vue en vous l'envoyant eft que vous ayez la bonté

de la faire tenir au P. Morand, à qui, comme vous avez pu voir, j'ai envoyé la carte de la Chine à la tête du premier tome de l'hiſtoire, & celle de la Tartarie à la tête de l'hiſtoire des *Yuen*, qui en fait le huitième tome. Or, il eſt bon qu'on y voie en même-temps une partie des fondemens ſur leſquels ont été faites ces cartes, & qu'on juge des ſoins que nous nous ſommes donnés.

Je ſuis toujours, &c.

Pé-king le 3 Oct. 1733.



HUITIEME LETTRE.

OUTRE les ſix volumes de l'hiſtoire Chinoiſe, vous avez dû recevoir, M. R., en 1732, un aſſez long catalogue de longitudes & latitudes, &c. Cette année 1733, vous recevrez l'hiſtoire des *Ming*, & l'année d'enſuite, l'hiſtoire de la dynaſtie régnante juſqu'à l'empereur Kan-hi incluſivement; qui fait le dixième & dernier tome de cet ouvrage. Un exprès que nous envoyons d'ici le portera à Canton, d'où il partira pour l'Europe, ſur un des vaiſſeaux François qui y ſont actuellement, à l'adreſſe du R. P. provincial, & recommandé au P. Cottin, &c. Je la mets en rouleau, comme je mis l'an paſſé l'hiſtoire des *Ming*, que je vous envoyai. Je crois qu'il eſt bon de vous dire que ce rouleau de l'hiſtoire des *Ming*, n'ayant pu être remis

à notre ſupérieur-général, comme les volumes précédens, à cauſe de l'Exil des miſſionnaires de Canton, à Macao, l'exprès qui porta nos lettres pour l'Europe à Canton, remit ce rouleau à M. Duvelaer, agent de la compagnie des Indes, qui voulut bien s'en charger. Comme il n'aura pas manqué d'en faire mention ſur les regiſtres, en cas que vous ne l'euſſiez pas reçu, ou que le P. Defremond n'en eût point eu de nouvelles, vous voyez à qui vous pourriez en demander. Le dixième tome que je fais partir cette année ſuivra apparemment la même route; car nos miſſionnaires qui ſont tous à Macao ne peuvent que difficilement prendre ſoin de nos dépêches.

Je regrette beaucoup (m'écriviez-vous en 1731,) *que vous ne puiſſiez pas pouſſer votre ouvrage juſqu'au dix-ſeptième ſiècle, rien ne ſeroit plus complet.* Vous n'aurez plus rien à regretter ſur cela de ma part, lorſque vous aurez reçu ces deux derniers volumes, & vous m'en ſaurez d'autant plus de gré, que vous avez été un des mobiles qui me l'ont fait entreprendre.

Mais que fait-on, à Lyon, de cet ouvrage? penſe-t-on à le donner au public? dans l'éloignement où je ſuis, j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi. Je n'ai plus rien à leur écrire à l'avenir, voudriez-vous me dire ſincérement ce qui en eſt?

Je ſuis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1737.

NEUVIEME

NEUVIEME LETTRE

Au P. d'Anthon.

LA bonté que le R. P. Lombard a eu de m'écrire qu'il avoit retiré des mains du P. Morand, l'hiſtoire Chinoiſe que je lui avois envoyée avec les lettres qui y ont rapport, & qu'il avoit remis le tout en celles de V. R. me procure le plaiſir d'écrire cette lettre. Le P. Chalier ne m'a pas laiſſé ignorer le mérite de V. R. il m'en a ſouvent parlé, même à l'occaſion du manuſcrit, dont on vous a mis en poſſeſſion dans votre bibliothèque; ainſi quoique je n'aie jamais eu l'honneur d'être connu de vous, permettez que je vous témoigne le plaiſir que j'ai de ſavoir que mon manuſcrit de l'hiſtoire Chinoiſe, eſt en votre pouvoir, plaiſir qui ſeroit parfait, ſi vous vouliez bien en être l'éditeur.

V. R. aura ſans doute appris du P. Cottin, que le neuvième tome de la dynaſtie des *Ming* s'eſt perdu, j'y ai ſuppléé cet été & l'ai envoyé à Canton, d'où il partira par cette mouſſon, à l'adreſſe du R. P. provincial, recommandé au P. Cottin de Paris, qui ne manquera pas de vous l'envoyer.

Il y a deux ans que M. Fréret, de l'académie royale des inſcriptions, qui avoit fort à cœur de voir paroître cette hiſtoire, m'écrivit qu'il avoit propoſé au P. Morand le deſſein de la faire imprimer au Louvre; je l'écrivis à ce R. P. qui ne m'en a pas dit un ſeul mot, & n'a pas

même répondu aux lettres de M. Fréret, comme V. R. le verra par ce que cet académicien m'en écrit cette mousson ; voici ce que me mande M. Fréret : » Un de vos pères croit que cet ouvrage auroit be- » soin d'être refondu. Ce n'est nullement mon opinon ; » l'ouvrage cesseroit d'être une traduction, & en passant » par des mains Européennes, il seroit étrangement défi- » guré. Si dans le corps de l'histoire le style avoit besoin » d'être retouché, ce que je ne crois pourtant en aucune » façon, il faudroit que ce fût par un homme au fait des » mœurs & des coutumes Chinoises, & qui ne voulût pas » habiller les Chinois à la Françoise. La mort de M. le » duc d'Antin, par laquelle M. le comte de Maurepas » devient le maître de l'imprimerie royale, rendra peut- » être l'impression de votre histoire à cette imprimerie » plus praticable. J'écrirai encore là-dessus au R. P. Mo- » rand, quoiqu'il n'ait fait aucune réponse à ma dernière » lettre; c'est à vos pères à faire quelques démarches afin » de persuader à ce ministre que l'impression d'un ouvrage » aussi important lui pourroit faire beaucoup d'honneur «. Dans ce que je viens de citer de la lettre de M. Fréret, il a raison lorsqu'il dit qu'il ne faut pas habiller les Chinois à la Françoise. Aussi ai-je souvent écrit au P. Morand, que celui qui seroit l'éditeur de cette histoire étoit le maître d'en corriger le style & le langage ; mais que je le priois de ne rien changer dans les faits, ni dans l'ordre & la manière de les raconter : 2°. Comme cet Académicien s'est assez instruit de ce qui regarde les Chinois, par le commerce de très-longues lettres qu'il a avec nous depuis plusieurs années sans interruption, je ne sais s'il n'auroit point envie d'en être lui-même l'éditeur ; & comme il

voit aſſez qu'on n'y conſentiroit pas aiſément, peut-être voudroit-il qu'on la dédiât à M. le comte de Maurepas, & veiller lui-même ſur l'impreſſion, pour ſe faire un mérite auprès de ce Seigneur, protecteur de leur académie. Ce dernier point ſeroit peut-être le meilleur parti qu'il y eût à prendre, & applaniroit entièrement bien des difficultés que V. R. voit mieux que moi. Quoiqu'il en ſoit, j'écris au P. Cottin à Paris, tout ce que j'ai l'honneur d'écrire à V. R. ſur cet article, & perſuadé que le parti que vous prendrez ſera le meilleur, je ne lui en dirai pas davantage.

Je ſuis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1737.



DIXIEME LETTRE

Au P. Combes.

J'ai reçu votre lettre du 10 Octobre 1736. Le neuvième tome de l'hiſtoire partira cette année pour l'Europe, il doit être actuellement à Canton ou plutôt à Macao entre les mains du P. Hervieu à qui je l'ai envoyé par partie, pour être adreſſé au R. P. provincial de la province de Lyon. Ne vous attendez pas, à un gros volume; comme je ne voyois que la ſeule voie de la poſte pour le faire paſſer à Canton, à quatre cens lieues de Pé-king,

je l'ai copié moi-même d'un caractère fort menu & fort ferré & j'ai failli à me tuer. J'en ai été malade deux mois. Tous nos pères croyoient que j'en mourrois. J'en suis cependant revenu, mais d'une santé beaucoup plus équivoque qu'auparavant. Ainsi vous ne recevrez ce tome, que dans le volume d'un paquet de lettres un peu gros.

L'écrit, me dites-vous, qui concerne les cartes, adressé au R. P. Lombard, &c. le P. Duhalde a prié le P. Lombard de le lui envoyer; or il faut que vous sachiez que j'avois envoyé l'original au P. de Goville, pour être communiqué au P. Duhalde, surquoi le P. de Goville me répond: » J'ai » exécuté la commission de V. R. & j'ai cru suivant la » permission qu'elle m'en donnoit, devoir faire part au » P. Duhalde de votre critique sur sa carte «. Cela étant, qu'étoit-il nécessaire de prier le P. Lombard de lui en envoyer la copie? Vous voyez aussi-bien que moi, ce qu'il a prétendu par une telle conduite. Il a promis de la rendre, dites-vous; je doute fort qu'il le fasse: en tout cas, s'il ne l'a pas rendue, ayez la bonté de me le faire savoir, & si je vis encore, je vous en enverrai une copie augmentée de plusieurs réflexions qui pourront servir de réponse à deux fort longs écrits, que M. Danville nous a envoyés pour se justifier, & sur la fin desquels il nous parle ainsi: » Il faut convenir que toute ceci n'est pas propre à jus- » tifier la carte générale de la Tartarie, sur le point dont il » est question. J'aurai du-moins en ceci la satisfaction de » paroître ne me point entêter d'une première opinion. » Dans la carte la plus générale, qui est la première dans » l'ouvrage du P. Duhalde & qui a pourtant été dressée » la dernière, j'ai remis la côte de Tartarie au point pré- » cisément où je l'ai trouvée dans la carte originale des

» RR. PP. Jésuites de la Chine «. Le P. Duhalde vous a dit que nous avons pris l'alarme trop tôt, &c. Si nous ne l'avions pas prise alors, nous l'aurions prise en voyant cette carte dans l'ouvrage du P. Duhalde, avec toutes les fautes de géographie, qui sont les mêmes dans celle-ci, que dans celle qu'il dit n'être qu'un projet fort informe; même différence de longitude, de latitude, de rhombe, de vent & distance de cette carte avec les nôtres. Je pourrois bien, puisqu'il m'en prie, lui faire connoître dans son ouvrage des erreurs bien plus considérables & en si grand nombre, que pour le rendre passable à gens instruits, il faudroit le refaire tout de nouveau. En Europe, on n'y aura pas regardé de si près. Si l'histoire de la Chine, que j'ai envoyée paroît un jour, on verra alors clairement que le P. du Halde en a parlé comme un aveugle des couleurs.

Le R. P. Lombard m'a écrit, que le P. Morand avoit remis l'histoire Chinoise & les lettres qui y ont rapport entre les mains du P. d'Anthon, pour être conservées dans la bibliothèque jusqu'à ce qu'on puisse en procurer l'édition. Je vous écrivis l'an passé ce que le P. Morand me disoit dans sa lettre de 1736 sur l'impression de cette histoire, & ce que M. Fréret m'écrivit sur le même sujet. Le premier ne m'a point écrit par cette mousson: sans doute il gronde, mais il a tort, c'est moi qui aurois sujet de me plaindre & non pas lui. Le second m'a écrit quinze grandes pages de questions sur l'antiquité de la chronologie Chinoise, auxquelles je ne saurois répondre cette année d'une manière à le satisfaire pleinement, faute de temps & de santé; la mousson suivante, je tâcherai d'éclaircir les difficultés qui lui restent; je ne lui écris cette

année que pour répondre à son honnêteté. Entr'autres choses M. Fréret m'écrit : » J'ai rendu votre préface après » en avoir tiré une copie, que je garde pour mon instruc- » tion particulière, & que je n'ai communiquée ni ne com- » muniquerai à personne, à moins que je n'en aie les or- » dres de votre part, &c. Je ne connois M. Fréret, que par les lettres qu'il m'a écrites sur les sciences Chinoises, & vous me feriez plaisir de me dire quel homme c'est ; par ses lettres il paroît avoir de l'habileté & de la droiture. Quoiqu'il en soit, par ce que je viens de vous transcrire de cette lettre, & par ce que je vous transcrivis l'an passé d'une autre de ses lettres, il paroît qu'il souhaiteroit voir cette histoire imprimée, & qu'elle le fût au Louvre. Ce qu'il dit sur les changemens qu'il y auroit à faire me paroît bien : Refondre l'ouvrage, il cesseroit dès-lors d'être une traduction ; c'est pour cela que j'avois fort recommandé au P. Morand de ne rien changer ni aux faits, ni à la suite & à l'arrangement des matières ; mais seulement au style & au langage que j'étois en droit d'avoir oublié. Toucher à certaines manières de parler particulières à la nation, ce seroit en effet vouloir habiller les Chinois à la Françoise, comme le dit M. Fréret. Ne seroit-ce point vous, qui lui auriez dit que l'ouvrage auroit besoin d'être refondu? Si vous n'avez vu que le règne de Kang hi, je n'en suis pas fort surpris : ôtez certains endroits le reste est fort languissant & même ennuyeux, le Chinois l'est pour le moins autant ; les autres tomes le sont moins. Si le neuvième parvient cette fois heureusement entre vos mains, comme je l'espère, & que vous vouliez prendre la peine de le lire, peut-être en serez-vous plus content. Toute cette histoire est si remplie de faits & de différens évènemens, qu'ils suppléent

aux défauts que nos Européens y trouveroient. D'ailleurs, M. Fréret ne voudroit-il point lui-même être l'éditeur de cet ouvrage ? & ce qu'il dit de M. de Maurepas, ne seroit-ce point pour nous engager à le dédier à ce seigneur ? le premier article ne me paroît guère faisable ; pour le second, comme M. de Maurepas est ministre des affaires hors de l'Europe, une histoire de la Chine est assez de son ressort, & si on la lui dédioit, peut-être lui-même seroit-il ravi qu'elle parût à l'imprimerie royale, ce qui lèveroit bien des difficultés, que vous voyez mieux que moi. Quoiqu'il en soit, je vous en laisse absolument le maître ; vous avez eu a ménager tant d'autres affaires bien plus difficiles & de plus de conséquence, dont vous êtes heureusement venu à bout. Que ne puis-je espérer de celle-ci, si vous voulez bien lui donner vos soins ? J'en écris quelque chose aux R R. P P. Combes, provincial ; de Galiffet, recteur du grand collége ; Lombard, recteur de Saint-Joseph & d'Anthon : je fais part à celui-ci des sentimens de M. Fréret. Le P. de Galiffet, m'a toujours paru souhaiter voir cet ouvrage fini ; il m'en a écrit, & de Rome étant assistant, & de Lyon après son retour, comme s'il y avoit pris intérêt lui-même ; je ne pense pas que les autres PP. ne soient aussi ravis de le voir paroître. On nous écrit que celui du P. Duhalde a été bien reçu du public ; si vous aviez vu l'ouvrage que j'ai envoyé, vous jugeriez, comme nous, que, les cartes mises à part, on lui a fait plus d'honneur qu'il ne mérite. A propos de cartes, demandez au P. d'Anthon, si le P. Morand lui a remis quatre cartes & une douzaine de planches, qui doivent accompagner le premier tome de l'histoire, le P. Lombard ne m'en dit mot dans sa lettre. Conclusion, je vous re-

mets cet ouvrage, faites-en ce que vous jugerez pour le mieux.

L'année dernière, vous dûtes recevoir par plusieurs voies une relation sur la persécution qu'on fit ici à la religion; nous sommes aujourd'hui plus paisibles; mais il s'en faut bien que nous ayons recouvert notre ancienne liberté. Actuellement un Chrétien est traduit au tribunal des crimes, pour avoir été pris en faisant sa fonction de baptiser les enfans exposés; nous ne savons point encore ce qui en arrivera. De plus, un des grands mandarins de l'empire a présenté un placet à l'empereur, dans lequel il dit que la religion Chrétienne bien différente des autres, qui avoient leurs temples connus de tout le monde, tenoit ses assemblées dans des maisons de particuliers, & cela en cachette; qu'il y avoit à craindre qu'elle ne fût comme la religion des *Pé-lien-kiao*, dont le but est de se rendre maître de l'empire, & que n'étant d'aucune utilité à l'empire, il falloit chasser tous les Européens qui la prêchoient, &c. La réponse de l'empereur a été de lui ordonner d'examiner de près la conduite des Chrétiens, & de lui en faire son rapport, ajoutant qu'il se trompoit en disant que la religion Chrétienne étoit comme celle des *Pé-lien-kiao*: qu'en sera-t-il? Dieu le sait. S'il pouvoit nous arriver comme à quatre de nos PP. qui, au 12 janvier de cette année, ont eu la tête coupée au Ton-kin pour la foi, toutes ces persécutions seroient pour nous de véritables délices; mais les loix Chinoises ne condamnent qu'au fouet & à l'exil, ceux qui prêchent une religion prohibée dans l'état. Ces quatre pères sont Barthelemi Alvarez, Jean-Gaspard Craz, Allemand; Emmanuel d'Abreu & Vincent d'Acunha; ces deux-ci & le premier Portugais. Ils partirent de

Macao

Macao pour le Ton-kin & par terre, au nombre de ſix Jéſuites, au mois d'Avril de l'année précédente; ſur les limites, un tomba malade, un ſecond reſta avec lui pour en avoir ſoin ; les quatre autres ayant continué leur voyage, furent arrêtés à leur entrée dans le Ton-kin & mis dans les priſons, où ils ont demeuré près de neuf mois. Ils ont été condamnés à être décapités pour être entrés dans le Ton-kin, dans la vue d'y prêcher la religion Chrétienne. Sentence qui fut exécutée, comme je l'ai dit le 12 Janvier 1736.

Je ſuis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1738.

ONZIEME LETTRE

Au P. GALLIFFET.

DANS le deſſein de donner à l'Europe l'hiſtoire de la Chine, je n'ai eu d'autre vue que de juſtifier les Chinois ſur des points les plus conformes à la raiſon, qu'on condamne, faute de les connoître. Des miſſionnaires peu inſtruits, révoltent les eſprits & cauſent les perſécutions que nous ſouffrons depuis ſi long-temps. Ce n'eſt point moi qui parle dans cette hiſtoire, ce n'eſt point un particulier; c'eſt la nation entière dans ſon hiſtoire authentique, qu'aucun Chinois n'oſeroit contredire, & dont je ne ſuis que le traducteur. J'ai cru ne pouvoir rien faire de mieux,

par rapport à l'Europe, que de lui mettre ſous les yeux le tableau de ce vaſte empire, le plus grand, le plus beau, & le plus ancien ſans contredit qui ſoit au monde. J'ai envoyé cette hiſtoire à Lyon; j'ai ſuppléé au tome qui s'étoit perdu : l'ouvrage eſt à Lyon dans ſon entier. C'eſt tout ce qu'on pouvoit exiger de moi; car pour le ſtyle, la langue & le goût, je me flatte qu'après une abſence de près de quarante ans, & tout occupé de langues étrangères, on m'en fera grace. Le P. d'Anthon peut très-bien mettre cette hiſtoire en état d'être accueillie du public. Il me paroît fort zèlé pour cela; mais l'ouvrage eſt un peu long. Seroit-il donc impoſſible de lui donner quelqu'un qui l'aidât? La province ne manque pas de bonnes plumes, & V. R. peut beaucoup pour le ſeconder dans ce travail.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 5 *Nov.* 1739.



DOUZIEME LETTRE

Au P. d'Anthon.

J'ai reçu la lettre de V. R. datée du 9 décembre 1738. Je fus informé en son temps, des peines qu'elle s'étoit données à Paris en 1730, pour trouver quelqu'un qui voulût imprimer l'histoire Chinoise que j'ai envoyée à Lyon, j'y fus d'autant plus sensible, que je n'en étois point connu.

Si le P. Morand vous a remis les lettres que je lui ai écrites sur cet ouvrage, vous y aurez trouvé qu'une de mes principales vues étoit de justifier la conduite de nos anciens missionnaires, en exposant simplement ce que l'histoire Chinoise authentique rapporte de sa nation, & ce qu'elle pense & a constamment pensé sur les points essentiels. Secondement, de donner à ceux qui se disposeront à venir dans ces missions quelqu'idée de la Chine, pour s'en servir dans l'occasion; un petit trait de leur histoire dans la bouche d'un Européen lui gagne l'estime de tout Chinois, & le dispose admirablement en sa faveur. Troisièmement, pour donner à l'Europe une connoissance certaine de ce grand empire : ce que n'a point fait & n'a pu faire la compilation du P. Duhalde, ouvrage plein de faussetés, & d'erreurs grossières.

Vous aurez pu voir dans plusieurs de mes lettres, que l'éditeur ne devoit regarder les écrits que je lui envoyois que comme des mémoires sûrs auxquels je le priois de ne

rien changer quant aux choſes, mais ſeulement d'en corriger le ſtyle. Depuis près de quarante ans que j'ai quitté l'Europe, tout occupé des livres Chinois & Tartares, j'ai quelque droit d'être excuſable ſur ces deux points; ainſi M. R. P. vous en êtes abſolument le maître. Abréger l'ouvrage me paroît avoir de la difficulté; ſouvent un point qui paroît inutile pour le moment, devient de conſéquence pour la ſuite. Avant que je partiſſe de France les ſouſcriptions y étoient déja en uſage : la Chine a connu & pratiqué avant nous ce moyen facile de faire paroître des ouvrages diſpendieux; c'eſt ainſi que je viens d'achever de faire imprimer en Chinois, ce que je n'aurois pu exécuter ſans ſouſcriptions.

Le P. Rouillé avoit bien raiſon de dire, que V. R. devroit ſe charger d'être l'éditeur de cet ouvrage; on auroit peine à trouver une plume mieux taillée que la vôtre. J'eſpére, quoiqu'à ſoixante-dix ans paſſés, que je pourrai avant ma mort, apprendre qu'il ſe débite en France. Quoiqu'il en ſoit, cet ouvrage ne ſauroit être mieux qu'entre vos mains.

Je ſuis, &c.



TREIZIEME LETTRE

Au même.

L'ANNÉE passée 1739 nos PP. exilés à Macao y reçurent l'histoire de *Tchin-kis-han*, qu'on appelle en Europe *Gingis-khan* & de sa dynastie, par le P. Gaubil, & nous l'ont envoyée à Pé-king. Vous l'aurez sans doute vue avant nous, & si vous l'avez comparée à celle que vous avez entre les mains, dans l'histoire générale authentique de la Chine, je ne doute pas que vous n'en ayez porté le même jugement que moi. L'histoire de *Tchin-kis-han* & des Tartares *Mongous*, a trop de liaison avec celle des Tartares de *Kin* ou *Niuche* & celle de ceux-ci avec l'histoire des *Leao*, pour qu'on puisse en donner une connoissance suffisante en les séparant ; outre que ces trois sortes de Tartares & les *Mantcheous* qui règnent aujourd'hui à la Chine, sont les seuls, depuis les premiers tems de cet empire, qui s'en soient rendus maîtres en tout ou en partie. On pourroit donner séparément une histoire de ces conquérans de la Chine. Depuis l'an 907. de l'Ere-chrétienne jusqu'à nos jours, les *Leao*, les *Kin* & les *Mongous* se sont succédés & détruits, depuis l'an 907. jusqu'en 1369. où commence la dynastie des *MING*, c'est-à-dire, depuis le commencement de la dynastie des *LEANG* jusqu'à la destruction des *YUEN*, où les *MING* ont paru. Cette partie de l'histoire Chinoise, est une

des plus curieuſes pour le commun de l'Europe, & feroit deux volumes aſſez gros, qu'on pourroit augmenter d'un troiſième qui comprendroit la dynaſtie des *Ming*. Cette dernière a été détruite par les *Mantcheous*, qui règnent aujourd'hui à la Chine depuis l'an 1618 qu'ils comptent pour la première de leur dynaſtie, quoi que les Chinois ne feront commencer dans l'hiſtoire authentique qu'en 1662. En partageant ainſi l'hiſtoire de la Chine, dont l'étendue fait peut-être peur aux Libraires, on en viendroit plutôt à bout. C'eſt une penſée qui m'eſt venue en liſant l'ouvrage du P. Gaubil, qui n'eſt nullement exact; je la ſoumets avec plaiſir aux lumières de V. R. dont je ſuis, &c.

P. S. Il ne faut rien changer quant aux faits, qu'il vous eſt permis d'orner de tous les agrémens de notre langue. Après tout ce que je vous ai déja dit, je ne vois plus qu'une choſe qui pourroit vous faire de la peine, c'eſt la réduction des noms anciens à ceux d'aujourd'hui, que vous ne trouverez pas toujours faite dans mes écrits. Pour vous la faciliter, outre ce que je vous ai dit ci-deſſus, il faut: 1°. Vous mettre au fait de la ſituation des provinces de Chine, telles quelles ſont aujourd'hui: 2°. Il faut vous reſſouvenir que les Tartares, quels qu'ils ſoient, ſont au nord de la Chine, & que les autre peuples avec leſquels la Chine a eu guerre ſont à ſon oueſt, excepté la Corée. 3°. Que les pays dont il eſt le plus parlé ſont, ſous le nom de *Ho-pé*, la province du *Pé-tché-li*; ſous celui de *Ho-tchang*, la partie ſeptentrionale du Chen-ſi; ſous celui de *Ho-nui*, la partie du *Ho-nan* qui eſt au nord du fleuve Hoang-ho; ſous celui du *Ho-tong*, la province du Chan-ſi;

ſous celui de *Koan-tchong*, la partie méridionale du Chen-ſi; ſous celui de *Hoai*, le pays qui eſt près du Hoai-ho, rivière; ſous celui de *Kiang-pé*, le pays au nord du fleuve Kiang; ſous celui de *Kiang-nan*, le pays qui eſt au ſud de ce fleuve; ſous celui de *Kiang-tong*, le pays à l'eſt de ce même fleuve; enfin ſous celui de *Han*, le pays qui eſt près de la rivière Han-kiang.

Quelques autres prennent le nom des villes, tels, par exemple, que le pays de *King-tcheou*, dont l'un eſt au nord, dans la province de Chen-ſi, & l'autre au ſud dans la province du Hou-kouang; au reſte la narration fait aſſez connoître les pays dont on parle, &c.

Cela ſuppoſé, & avec le ſecours du long catalogue des noms anciens & nouveaux que je vous ai envoyé, il vous ſera aiſé de connoître la ville dont il ſera parlé. Mais 4°. il faut que vous remarquiez que le caprice ou l'orgueil des écrivains Chinois, les empêche de déſigner les villes ſous le nom quelles portent de leur temps, cela ſeroit trop commun; ils lui donnent quelquefois un de ſes anciens noms. Pour s'en aſſurer, dès qu'on ſait la province où un fait eſt arrrivé, ſi on n'y trouve pas le nom de la ville que l'hiſtoire rapporte ſous telle dynaſtie, il n'y a qu'à le chercher ſous une des dynaſties précédentes, & on l'y trouvera infailliblement. Vous pouvez, ſi vous le jugez à propos faire ces remarques dans la préface que je vous ai envoyée. Si vous ne trouviez pas le nom que vous cherchez dans le long catalogue dont je vous parle, ſoyez ſûr que cette ville ne ſubſiſte plus, ou que le lieu dont il s'agit ne ſera qu'un bourg ou village qui ne ſera point marqué ſur la carte, &c.

Les noms des rivières qui ne ſeront pas marqués ſur la carte nouvelle de la Chine, pourront être cherchés ſur l'ancienne du *Yu-kong*. Ces noms ſont encore aujourd'hui les mêmes.

Fin des Lettres.

TABLEAU Chronologique des Empereurs, Rois & Princes

TEMS FABULEU

SELON les Bonzes *Taoſſé*, la Chine a été gouvernée par un grand nombre de Princes pendant pluſieurs millions d'années. A *Poan-ko*
Tien-hoang, *Ti-hoang* & *Gin-hoang*. *Tien-hoang* eut treize ſucceſſeurs, & *Ti-hoang* onze, qui régnèrent chacun 18,000, en tout par conſéquen
du premier. On n'a point oſé marquer la durée de chaque *Ki* en particulier. *Lopi*, qui blâme un Auteur d'avoir donné à ces dix *Ki* une duré
juſqu'à l'an 479, époque de la mort de *Confucius*, il s'eſt écoulé 276,000 ans ſelon quelques-uns, ou 2,276,000, ou 27,598,600, ou 3,276,00
méritent pas plus de fixer l'attention, que les contradictions que les Bonzes qui en ſont les Auteurs, ont accumulées ſur les prétendus règnes d

REMARQUE SUR LES SAN-HOANG.

Entre FOU-HI & CHIN-NONG, l'Auteur du *Ouai-ki* place les noms de quinze Monarques qu'on dit avoir régné 17,798 ans ; mais qui n'étoient que des Officiers de *Fou-hi*. En voici la liſte.

1. *Niu-oua.*	6. *Liu-lo.*	11. *Hao-ing.*
2. *Kong-kong.*	7. *Li-lien.*	12. *Tchu-ſiang.*
3. *Ta-ting.*	8. *Hé-ſiu.*	13. *Ko-tien.*
4. *Pe-hoang.*	9. *Tſun-liu.*	14. *Yn-khang.*
5. *Tchong-hoang.*	10. *Hoen-tun.*	15. *Ou-hoai.*

D'autres varient l'ordre de cette liſte, & au lieu de *Tchong-hoang* & de *Kong-kong*, ils écrivent *Tchong-yang*, *Yeou-tſao*.

Quelques Hiſtoriens donnent à *Chin-nong* ſept ſucceſſeurs, qui de père en fils ont occupé le trône avant *Hoang-ti*, durant 379 ans; ſavoir :

1. *Ti-lin-kuei* . . 80 ans.	5. *Ti-lai* . . . . 48 ans.
2. *Ti-tching* . . 60.	6. *Ti-li* . . . . . 42.
3. *Ti-ming.* . . . 49.	7. *Ti-yu-ouang* . 55.
4. *Ti-ſuen* . . . . 45.	

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
	SAN-HOANG.		
2953	FOU-HI.	*Pao-hi.*	115
2838	CHIN-NONG, fils de *Gan-teng.*	*Jen-ti.*	140
2698	HOANG-TI, fils de *Fou-pao.*	*Yeou-hiong.*	100
	OU-TI.		
2598	CHAO-HAO.	*Kin-tien.*	84
2514	TCHUEN-HIO, fils de *Tchang-y.*	*Cao-yang.*	78
2436	TI-KO, fils de *Kiao-ki.*	*Cao-ſin.*	70
2366	TI-TCHI, fils de *Ti-ko.*	*Kie.*	9
2357	YAO, frere de *Ti-tchi.*	*Tao-tang.*	98
	Interrègne du deuil.		3
2255	CHUN, fils de *Cou-ſeou.*	*Yeou-yu.*	50

I^RE DYNASTIE IMPÉRIALE.

LES *HIA.*

2205	YU, fils de *Kuan.*	*Ouen-ming.*	8
2197	TI-KI, fils de *Yu.*		9
2188	TAI-KHANG, fils de *Ti-ki.*		29
2159	TCHONG-KHANG, fils de *Ti-ki.*		13

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
2146	TI-SIANG, fils de *Tchong-khang.*		28
2119	HAN-TSOU, *USURPATEUR.*		40
2097	CHAO-KANG, fils de *Ti-ſiang.*		22
2057	TI-CHOU, fils de *Chao-kang.*		17
2040	TI-HOAI, fils de *Ti-chou.*		26
2014	TI-MANG, fils de *Ti-hoai.*		18
1996	TI-SIÉ, fils de *Ti-mang.*		16
1980	TI-POU-KIANG, fils de *Ti-ſié.*		59
1921	TI-KIONG, fils de *Ti-ſié.*		21
1900	TI-KIN, fils de *Ti-kiong.*		21
1879	KONG-KIA, fils de *Ti-kin.*		31
1848	TI-KAO, fils de *Kong-kia.*		11
1837	TI-FA, fils de *Ti-kao.*		19
1818	LI-KOUÉ, fils de *Ti-fa.*	*Kié.*	53

IIe. DYNASTIE IMPÉRIALE.

LES *CHANG.*

1766	TCHING-TANG.	*Ly.*	13
	OUAI-PING, fils de *Tching-tang.*	*Ching.*	
	TCHONG-GIN, frère de *Ouai-ping.*	*Yong.*	
1753	TAI-KIA, petit-fils de *Tching-tang.*	*Tchi.*	33
1720	OU-TENG, fils de *Tai-kia.*	*Siun.*	29

Ann. av. J. C.
1691
1666
1649
1637
1562
1549
1534
1525
1506
1490
1465
1433
1408
1401

Co
& d

1373
1352
1324
1265
1258
1225
1219
1198
1194
1191
1154

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, & *ſes Princ*

LOU, territoire de *Yen-tcheou-fou* du *Chan-tong.*	THSI ou TSI, formoit la moitié de la Province de *Chan-tong.*	OUEI ou GOEI, royaume renfermé dans la Prov. de *Honan.* La Cour de *Ouei* étoit à *Caifong-fou* capit.	TSAY, pays des dépendances de *Juning-fou* dans le *Honan.*	TCHIN, dans le *Honan.*	YEN, c'eſt le *Petcheli.*	THSINE ou TSIN, dans le territoire de *Kong-tcang-fou* du *Chenſy.*	IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES *TCHEOU.* *Ann. av. J. C.* — *Noms de règne.* — *Noms propres.* — *Dur. des règn.*	TCHOU TSOU, c' *Hou-kouang*
1122 *Tcheou-cong.* 7 a. 1115 *Pekhin.* . . . . 53 1062 *Khao-cong.* . 4	1122 *Thai-cong.* ans. *Ting-c.* *Ye-c.*	1115 *Khang-chou.* ans. *Khang-pe.* *Hiao-pe.*	1122 *Tſai-chou.* ans. 1113 *Thsai-tchong.*	1122 *Hu-cong.* ans. *Chin-c.*	1122 *Tchao-cong-che.* a. NEUF	1122 *Ou-lai.* ans. *Niu-fang.*	1122 VOU-VANG, fils de *Ven-v.* *Fa.* . . . . 7 a. 1115 TCHING-V, fils de *Vou-v.* *Yong.* . . . 37	1122 *Hong-ye.*

pereurs, Rois & Princes Vaſſaux de l'Empire de la Chine.

EMS FABULEUX.

pendant pluſieurs millions d'années. A *Poan-kou*, autrement *Hoen-tun*, qui ſelon leur ſyſtême paroît être le premier homme, ſuccédèrent régnèrent chacun 18,000, en tout par conſéquent 432,000 ans. Tout le reſte eſt partagé en dix *Ki* ou Périodes, & *Gin-hoang* paroît à la tête n Auteur d'avoir donné à ces dix *Ki* une durée de 1,100,760 ans, eſt aſſez modeſte pour ne leur en accorder que 90,000. Depuis *Pan-kou* s, ou 2,276,000, ou 27,598,600, ou 3,276,000; enfin d'autres ont pouſſé ce calcul juſqu'à 96,961,740 années. Ces calculs extravagans ne urs, ont accumulées ſur les prétendus règnes de ces Princes ſortis de leur cerveau.

Ann. av. J. C.	Noms de règne.	Noms propres.	Dur. des règn.
2146	TI-SIANG, fils de *Tchong-khang*		28
2119	HAN-TSOU, USURPATEUR.		40
2097	CHAO-KANG, fils de *Ti-ſiang*.		22
2057	TI-CHOU, fils de *Chao-kang*.		17
2040	TI-HOAI, fils de *Ti-chou*.		26
2014	TI-MANG, fils de *Ti-hoai*.		18
1996	TI-SIÉ, fils de *Ti-mang*.		16
1980	TI-POU-KIANG, fils de *Ti-ſié*.		59
1921	TI-KIONG, fils de *Ti-ſié*.		21
1900	TI-KIN, fils de *Ti-ki ng*.		21
1879	KONG-KIA, fils de *Ti-kin*.		31
1848	TI-KAO, fils de *Kong-kia*.		11
1837	TI-FA, fils de *Ti-kao*.		19
1818	LI-KOUÉ, fils de *Ti-fa*.	*Kié*.	53

IIe. DYNASTIE IMPÉRIALE.

LES *CHANG*.

Ann. av. J. C.	Noms de règne.	Noms propres.	Dur. des règn.
1766	TCHING-TANG.	*Ly*.	13
	OUAI-PING, fils de *Tching-tang*.	*Ching*.	
	TCHONG-GIN, frère de *Ouai-ping*.	*Yong*.	
1753	TAI-KIA, petit-fils de *Tching-tang*.	*Tch*.	33
1720	OU-TENG, fils de *Tai-kia*.	*Siun*.	29
1691	TAI-KENG, fils de *Tai-kia*.	*Pan*.	25
1666	SIAO-KIA, fils de *Tai-keng*.	*Kao*.	17
1649	YONG-KI, fils de *Tai-keng*.	*Yeou*.	12
1637	TAI-TCHING, fils de *Tai-keng*.	*Mi*.	75
1562	TCHONG-TING, fils de *Tai-tching*.	*Tchoang*.	13
1549	OUAI-GIN, fils de *Tai-tching*.	*Fa*.	15
1534	HO-TAN-KIA, fils de *Tai-thing*.	*Tchin*.	9
1525	TSOU-Y, fils de *Ho-tan-kia*.	*Theng*.	19
1506	TSOU-SIN, fils de *Tſou-y*.	*Tan*.	16
1490	OU-KIA, fils de *Ho-tan-kia*.	*Yu*.	25
1465	TSOU-TING, fils de *Tſou-ſi*.	*Sin*.	32
1433	NAN-KENG, fils de *Ou-kia*.	*Keng*.	25
1408	YANG-KIA, fils de *Ou-kia*.	*Ho*.	7
1401	POAN-KENG, fils de *Ou-kia*.		28

Ce Prince tranſporte ſa Cour à Pou-tching, & donne à la Dynaſtie *Chang* le nom de *Yn*.

Ann. av. J. C.	Noms de règne.	Noms propres.	Dur. des règn.
1373	SIAO-SIN, fils de *Ou-kia*.	*Song*.	21
1352	SIAO-Y, frère de *Siao-ſin*.	*Lien*.	28
1324	OU-TING, fils de *Siao-y*.	*Tchao*.	59
1265	TSOU-KENG, fils de *Ou-ting*.	*Yao*.	7
1258	TSOU-KIA, frère de *Tſou-keng*.	*Tſai*.	33
1225	LIN-SIN, fils de *Tſou-kia*.	*Sien*.	6
1219	KENG-TING, fils de *Lin-ſin*.	*Yng*.	21
1198	OU-Y, fils de *Keng-ting*.	*Khiu*.	4
1194	TAÏ-TING, fils de *Oui-y*.	*Tho*.	3
1191	TI-Y, fils de *Taï-keng*.	*Sien*.	37
1154	CHEOU-SIN, fils de *Ti-y*.	*Cheou*.	33

REMARQUES SUR LA DYNASTIE DES TCHEOU.

LES Princes de cette Dynaſtie deſcendent du célèbre *Heou-tſie*, qui préſidoit à l'agriculture ſous le règne de *Yao*, & à qui *Chun* accorda, à titre de principauté, le pays de *Tai* dans le Chenſi. *Cong-lieou*, un de ſes deſcendans, ſe tranſporta avec ſa famille dans le pays de *Pin-tcheou* de la même province, l'an 1796, ſous le règne de *Li-koué*, dernier Empereur des *Hia*. Un deſcendant de *Cong-lieou* à la neuvième génération, nommé *Cou-kong* & *Tai-ouang*, fut s'établir au pied du mont Ki-chan dans le pays de TCHEOU, dont il prit le nom l'an 1326. *Kilie*, autrement *Ouang-ki*, fils de *Cou-kong*, rendit des ſervices importans aux Empereurs TAÏ-TENG & TI-Y. Il mourut l'an 1185, & laiſſa pour héritier *Ven-vang*, qui s'acquit la réputation d'un guerrier vertueux, & gagna l'amitié des Grands qui ſe mirent ſous ſa protection contre la tyrannie de CHEOU-SIN : il prit le titre de *Si-pe*, tranſporta ſa Cour à Fong l'an 1136, & mourut l'année d'enſuite âgé de 97 ans, après cinquante de règne. Il laiſſa douze fils; l'aîné, nommé *Fa*, & enſuite *Vou-vang*, détrôna *Cheou-ſin*, le dernier des *Hia*, & fonda la Dynaſtie Impériale des *Tcheou*, dont la durée fut de 867 ans, ſous trente-ſept Princes. *Vou-vang*, maître de la Chine, la démembra en un grand nombre de principautés, dont il dota ſes frères & les Seigneurs Chinois qui l'avoient aidé à en faire la conquête; mauvaiſe politique qui porta dans la ſuite le plus grand préjudice à ſes ſucceſſeurs. Ils ſe virent dépouillés de preſque tous leurs domaines par ces Princes vaſſaux devenus indépendans, & enfin ils perdirent l'Empire.

IE IMPÉRIALE, & *ſes Princes Collatéraux.*

NE ou N, dans toire de *cang-fou nſy*.

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES *TCHEOU*.

Ann. av. J. C.	Noms de règne.	Noms propres.	Dur. des règn.

TCHOU ou TSOU, c'eſt le *Hou-kouang*.

KHI ou KI, dans le *Honan*, territoire de *Caï-fong-fou*.

SONG ou SOUNG pays de *Couei-te-fou*, dans le *Ho-nan*.

THSAO ou TSAO, dans le *Chan-tong*.

OU ou GOU, partie orientale du *Kiang-nan*; leur cour étoit à *Sou-cheou*.

TSINE ou TÇIN: c'eſt la province de *Chan-ſi*.

HIU, partie du *Honan*: la capitale étoit *Hiu-tcheou*.

HSINE ou TSIN, dans le territoire de Kong-tcang-fou du Chensy.

Ann.	Noms	Dur.
22	Ou-lai.	ans.
	Niu-fang.	
	Pang-kao.	
	Ta-ky.	
	Ta-lo.	
97	Thsin-yng(Feits)	40
57	Thsin-heou.	10
47	Kong-pe.	3
44	Thsin-tchong.	23
21	Tchoang-cong.	44
77	Siang-c.	12
65	Ven-c.	50
15	Ning-c.	12
03	Tchoutse.	6
97	Vou-cong.	20
77	Te-c.	2
75	Suen-c	12
63	Tching-c.	4
59	Mou-c.	39
20	Khang-c.	12
08	Kong-c.	5
03	Houon-c.	27
76	King-c.	40
36	Gai-c.(Siang-c.)	36
00	Hoei-c.	10
90	Tao-c.	14
76	Li-c.	34
42	Tsao-c.	14
28	Hoai-c.	4
24	Ling-c.	10
14	Kien-c.	15
99	Hoei-c.	13
87	Tchou(Tchoutse)	2
84	Hien-c.	23
61	Hiao-c.	24
37	Hoei-ven-vang.	27
10	Vou-vang.	4
06	Tchao-siang-v.	51

an 255, qui est la 52e de Tchao-siang-v., les Thsin prennent la qualité d'empereur. Voyez la IVe Dyn. Imp.

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES TCHEOU.

Ann. av. J. C.	Noms de règne.	Noms propres.	Dur. des règn.
1122	VOU-VANG, fils de Ven-v.	Fa.	7 a.
1115	TCHING-V, fils de Vou-v.	Yong.	37
1078	KANG-V., f. de Tching-v.	Thchao.	26
1052	TCHAO-V., fils de Kang-v.	Hia.	51
1001	MOU-V., fils de Tchao-v.	Mouan.	55
946	KONG-V., fils de Mou-v.	Y.	12
934	-V., fils de Kong-v.	Kien.	25
909	HIAO-V., fils d'Y-v.	Pi-fang.	15
894	-VANG, fils d'Y-v.	Sie.	16
878	LI-V., fils d'Y-v.	Hou.	37
841	Regence CONG-HO		14
827	SUEN-VANG, fils de Li-v.	Tsing.	46
781	YEOU-V., fils de Suen.	Kong-hoang	11
770	PPING-V., fils de Yeou.	Y-kieou	51
719	HOUAN-V. p.-fils de Pping.	Lin.	23
696	TCHOUANG-V. f. de Houan.	Tho.	15
681	HI-V., fils de Tchouang-v.	Hou-thsi.	5
676	HOEI-V., fils de Li-v.	Lang.	25
651	SIANG-V., fils d'Hoei-v.	Tching.	33
618	KHING-V., fils de Siang-v.	Gin-tchin.	6
612	KHOUANG-V. f. de Khing.	Pan.	6
606	TING-V., cad. de Khouang.	Yu.	21
585	KIEN-V., fils de Ting-v.	Y.	14
571	LING-V., fils de Kien-v.	Y-sin	27
544	KING-V., fils de Ling-v.	Kouei	25
...	TAO-V., fils de King-v.	Meng.	200 j.
519	KING-V., fils cad. de Tao.	Kiun.	44
475	YUEN-V., fils de King-v.	Gin.	7
468	TCHING-TING-V. f. de Yuen.	Kiai.	28
440	GAE-V. f. de Tching-ting.	Kiu-tsie.	3 m.
440	SSÉE-V. fr. cad. de Gae-v.	Chou-sié.	5 m.
440	CAO-V., fr. cad. de Ssée-v.	Ouei	15
425	OUEI-LIE-V. fils de Cao-v.	Gou-kao.	24
401	GAN-V., fils de Oueilie-v.	Kiao.	26
375	LIE-V., fils de Gan-v.	H.-ngan.	7
368	HIEN-V., fr. cad. de Lie-v.	Pien.	48
320	CHIN-TSING-V., f. d'Hien-v.	Ting.	6
314	NAN-V., f. de Chin-tsing-v.	Yen.	59
255	TCHEOU-KUN.		7

IVe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES THSINE.

Ann. av. J. C.	Noms de règne.	Noms propres.	Dur. des règn.
255	TCHAO-SIANG-VANG.	Tsie	5
250	HIAO-VEN-V.	Ouang.	1
249	TCHOANG-SIANG-V.	Tchou.	3
246	THSIN-CHI-HOANG-TI.	Tching-v.	37
209	EULH-CHI-HOANG-TI.	Hou-hai.	3
	TSE-ING.		46 jours.

TCHOU ou TSOU, c'est le Hou-kouang.

Ann.	Noms	Dur.
1122	Hiong-ye.	ans.
	Hiong-ngai.	
	Hiong-than.	
	Hiong-ching.	
	Hiong-yang.	
887	Hiong-khiu.	10
877	Hiong-tchi.	1
876	Hiong-yen.	29
847	Hiong-yong.	10
837	Hiong-yen.	10
827	Hiong-choang.	6
821	Hiong-siun.	22
799	Hiong-go.	9
790	Jo-ngao.	27
763	Siao-ngao.	6
757	Fuen-me.	17
740	Vou-vang.	51
689	Ven-vang.	13
676	Tou-ngao.	5
671	Tching-vang.	46
625	Mou-vang.	12
613	Tchoang-v.	23
590	Koung-v.	31
559	Khang-v.	15
544	Kia-ngao.	4
540	Ling-vang.	12
528	Pping-v.	13
515	Tchao-v.	27
488	Hoei-v.	57
431	Kien-v.	24
407	Ching-v.	6
401	Tao-v.	21
380	So-v.	11
369	Suen-v.	30
339	Ouei-v.	11
328	Hoai-v.	30
298	Kang-siang-v.	36
262	Kaolie-v.	25
237	Yeou-v.	10
227	Gae-v.	3 m.
227	Vang-poei-tchou.	5

Ces princes sont détr. par Thsin-chi-hoang en 223. Durée 893 a.

KHI ou KI, dans le Honan, territoire de Cai-fong-fou.

Ann.	Noms	Dur.
1122	Tong-leou-cong.	a.
	Si-leou-c.	
	Thi-c.	
	Meou-thsiu-c.	
750	Vou-c.	47
703	Tcing-c.	23
680	Koung-c.	8
672	Te-c. ou Hoei-c.	18
654	Tching-c.	18
636	Houan-c.	70
566	Hiao-c.	17
549	Ven-c.	14
535	Pping-c.	18
517	Tao-c.	12
505	In-c.	7 m.
505	Hy-c.	19
486	Min-c.	17
469	Gae-c.	3
466	Tchu-c.	13
453	Lan-c.	9

Détr. par les Tchou.

TCHING.

C'est Yu-tcheou du dist. de Cai-fong-fou dans le Honan.

Ann.	Noms	Dur.
806	Houan-cong.	36
770	Vou-c.	27
743	Tchoang-c.	43
700	Tchao-c.	4
696	Li-c. déposé.	2
694	Tse-oui.	1
693	Tse-y.	14
679	Li-cong. remis.	7
672	Ven-c.	45
627	Mou-c.	22
605	Ling-c.	1
604	Siang-c.	18
586	Tao-c.	2
584	Tching-c.	14
570	Hi-c.	5
565	Kien-c.	36
529	Ting-c.	16
513	Hien-c.	13
500	Ching-c.	38
462	Siang-c.	8
454	Koung-c.	30 ou 31
423	Yeou-c.	2 ou 1
422	Su-c.	27
395	Khang-c	21

Détr. par Gai-heou, prince de Han. Durée 432 ans.

SONG ou SOUNG pays de Couei-te-fou, dans le Honan.

Ann.	Noms	Dur.
1113	Ouei-tse.	ans.
	Ouei-tchong.	
	Song-cong.	
	Ting-c.	
	Min-c.	
	Yang-c.	
	Li-c.	
858	Hi-c.	28
830	Hoei-c.	30
800	Gae-c.	1
799	Tai-c. ou Pe.	34
765	Vou-c.	18
747	Suen-c.	19
728	Mou-c.	9
719	Chang-c.	10
709	Tchoang-c.	18
691	Min-c.	10
	Sin-kun.	peu
681	Houan-cong.	31
650	Siang-c.	14
636	Tching-c.	17
619	Tchao-c.	9
610	Ven-c.	22
588	Koung-c.	13
575	Pping-c.	44
531	Yuen-c.	15
516	King-c.	66
450	Tchao-c.	47
403	Tao-c.	8
395	Hiou-c.	23
372	Pi-c.	3
369	Song-c.	41
328	Song-vang.	43

Ces princes sont détr. par les Thsi, les Tchou & les Ouei. Durée 829 ans.

YUE.

Le territoire de Chao-hing, du Tche-kiang.

Vou-yu.

XX. GÉNÉRATIONS.

Ann.	Noms	Dur.
	Yun-tchang.	
496	Keou-tsien.	32
464	Vang.	6
458	Vang-pou-cheou.	10
448	Vang-keou-yuen.	37
412	Vang-y.	36
376	Vang-tchi-heou.	20
356	Vang-vou-kiang.	23

THSAO ou TSAO, dans le Chan-tong.

Ann.	Noms	Dur.
1122	Chou-tchinto.	ans.
	Thaipe.	
	Tchong-kun.	
	Kong-pe.	
	Hiao-pe.	
864	Y-pe.	30
834	Yeou-pe.	9
825	Tai-pe.	30
795	Hoei-pe.	36
759	Mou-cong.	3
756	Houan-c.	55
701	Tchouang-c.	31
670	Hi-c. ou Li-c.	9
661	Tchao-c.	9
652	Koung-c.	35
617	Ven-c.	23
594	Suen-c.	17
577	Tching-c.	23
554	Vou-c.	27
527	Pping-c.	4
523	Tao-c.	9
514	Ching-c.	5
509	Yn-c.	4
505	Tcing-c.	4
501	Thsao-c.	15

HAN.

Ces princes, dont la capitale étoit Hang-tching-hien dans le Chensi, avoient une orig. commune avec les emp. Tcheou. Ils s'attachérent aux Tsine, qui les créérent dyn. de Hang-yuei. Kangi-tse fut un des 3 Grands qui démembrérent le royme de Tsine. Son fils Vou-tse est regardé comme le prem. prince de Han.

Ann.	Noms	Dur.
424	Vou-tse.	16
408	King-heou.	9
399	Lie-heou.	13
386	Ven-h.	10
376	Gai-h.	6
370	Y-h.	12
358	Tchao-h.	26
332	Suen-hoei-vang.	21
311	Siang-vang.	16
295	Hi-vang.	23
272	Houan-hoei-v.	34
238	Vang-ngan.	9

Durée 195 ans, détruits par Thsin-chi-hoang en 230.

OU ou GOU, partie orientale du Kiang-nan; leur cour étoit à Sou-cheou.

Ann.	Noms	Dur.
	Tai-pe, oncle de Ven-vang.	
	Tchong-yong.	
	Ki-kien.	
	Chouta.	
1122	Tcheou-tchang.	
	Hiong-sou.	
	Ko-siang.	
	Kiang-kieou-y.	
	Yu-khiao-y-gou.	
	Kolou.	
	Tcheou-yeou.	
	Khiu-yu.	
	Y-gou.	
	Khin-tchu.	
	Kun-tchouen.	
	Ppo-kao.	
	Kiu-pi.	
	Khiu-thsi.	
585	Cheou-mong.	25
560	Tchou-fan.	13
547	Yu-tsi.	17
530	Yu-moei.	4
526	Vang-leao.	12
514	Ho-lou.	19
495	Fou-tcha.	23

TCHAO.

Ces princ. étoient puissans dans le Chansy, & dans la partie australe du Petchely. Leur cour étoit à Hantan, ville très-forte, située dans le pays où est Koang-ping-fou, du Petchely. Ils descendoient de l'illustre Tsao-fou qui florissoit sous le règne de Mou-vang.

Ann.	Noms	Dur.
408	Lie-heou.	9
399	Vou-heou	13
386	King-h.	12
374	Tching-h.	25
349	So-heou.	24
325	Vou-ling-v.	27
298	Hoei-ven-v.	33
265	Hiao-tching-v.	21
244	Tao-siang-vang.	9
235	Yeou-mou-v.	8
227	Tai-v.	6

Durée 187 ans, détr. par les Thsin en 228.

TSINE ou TÇIN: c'est la province de Chan-si.

Ann.	Noms	Dur.
1115	Thang-chouyu.	a.
	Tsin-heou.	
	Vou-heou.	
	Tching-h.	
	Li-h.	
858	Tçing-h.	18
840	H.-h.	18
822	Hien-h.	11
811	Mou-h.	27
784	Chang-h.	4
780	Ven-h	35
745	Tchao-h.	6
739	Hiao-h.	16
723	Go-h.	6
717	Gai-h.	9
708	Siao-tse-h.	3
705	Tsin-h.	29
676	Hien-cong.	26
650	Hoei-c.	14
	Hoai-c.	peu
636	Ven-c.	9
627	Siang-c.	7
620	Ling-c.	14
606	Tching-c.	7
599	King-c.	19
580	Li-c.	8
572	Tao-c.	15
557	Pping-c.	26
531	Tchao-c.	6
525	Khing-c.	14
511	Ting-c.	37
474	Tchu-c.	18
456	Gae-c.	19
437	Yeou-c.	18
419	Lie-c.	27
392	Hiao-c.	14
378	Tçing-c.	3

Ouei, Han & Tchao, trois grands officiers de Tsin, partagent entre eux cette principauté.

HIU, partie du Honan: la capitale étoit Hiu-tcheou.

Ann.	Noms	Dur.
	Te-nan.	ans.
	Pe-fong.	
	Hiao-nan.	
	Tçing-nan.	
	Khang-nan.	
	Vou-cong.	
	Ven-c.	
732	Tchoang-c.	26
696	Houan-c. Mou-c.	41
655	Hi-c.	33
622	Tchao-c.	31
591	Ling-c.	45
546	Tao-c.	24
522	Hiu-c.	19
503	Yuen-c.	22
	Cong-kie.	

Ces princes furent détr. par les Tching.

KIO-OU.

Branche des Tsine, dont le prem. étoit fils de Mo-heou.

Ann.	Noms	Dur.
745	Houan-heou.	15
730	Tchouang-pe.	15
715	Vou-cong.	39

OUEI.

Les princes Ouei portent le même nom de famille que les empereurs de Tcheou: ils tirent leur origine de Pie-van, descend. de Pi-cong-kao, frère de l'emper. Vou-vang. Pie-van servit sous Hien-cong, prince de Tsin.

Ann.	Noms	Dur.
423	Ven-heou.	37
386	Vou-heou.	16
370	Hoei-vang.	36
334	Siang-v.	16
318	Gai-v.	23
295	Tchao-v.	19
276	Ngan-li-v.	34
242	King-min-v.	15
227	Vang-kia.	3

Durée 109 ans, détr. par les Thsin en 225.

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, & *ses Princ*

LOU, territoire de *Yen-tcheou-fou* du *Chan-tong*.

1122 *Tcheou-cong.* 7 a.
1115 *Pekhin.* 53
1062 *Khao-cong.* . . 4
1058 *Yang-c.* 6
1052 *Yeou-c.* 14
1038 *Ouei-c.* 50
988 *Ly-c.* 37
951 *Hien-c.* 32
Omiſſion de 64
855 *Tchin-c.* . . . 30
825 *Vou-c.* 10
815 *Y-c.* 9
806 *Pe-yu.* 11
795 *Hiao-c.* 27
768 *Hoei-c.* 46
722 *In-c.* 11
711 *Houan-c.* . . . 18
693 *Tchouang-c.* . . 32
661 *Min-c.* 2
659 *Hi-c.* 33
626 *Ven-c.* 18
608 *Suen-c.* 18
590 *Tching-c.* . . 18
572 *Siang-c.* . . . 31
541 *Tchao-c.* . . . 32
509 *Ting-c.* . . . 15
494 *Gai-c.* 27
467 *Tao-c.* 38
430 *Yuen-c.* 21
409 *Mou-c.* 33
376 *Kong-c.* . . . 22
354 *Khang-c.* . . 9
345 *King-c.* . . . 29
316 *Pping-c.* . . . 20
296 *Min-c.* 23
273 *Khing-c.* . . . 24

Durée 873 ans dét. par *Kaolie-vang*, roi de *Tchou*.

SIE.

Ces princes ſe diſoient iſſus de *Hoang-ti* par *Ki-tchong*, qui fut créé prince de *Sie* ſous la dyn. *Hia*. On ignore leur ſuite & leur durée. Ils furent détr. par les *Thſi*.

Sie-heou.
Hien-cong. . . 68
510 *Siang-cong.* . 13
497 *Kun-pi.* . . . 1
496 *Hoei-cong.*

THSI ou TSI, formoit la moitié de la Province de *Chan-tong*.

1122 *Thai-cong.* ans.
Ting-c.
Ye-c.
Qouei-c.
Gai-c.
878 *Hou-c.* 19
859 *Hien-c.* 9
850 *Vou-c.* 26
824 *Ly-c.* 9
815 *Ven-c.* 12
803 *Tching-c.* . . 9
794 *Tchouang-c.* . 64
730 *Hi-c.* 33
697 *Siang-c.* . . . 12
686 *Vou-tchi.* . . . 1
685 *Houan-c.* . . . 42
643 *Vou-kouei.* . . 1
642 *Hiao-c.* . . . 10
632 *Tchao-c.* . . . 20
Chang-c. . . 4 m.
612 *Y-c.* 4
608 *Hoei-c.* 10
598 *Khing-c.* . . 17
581 *Ling-c.* . . . 28
553 *Tchoang-c.* . . 6
547 *King-c.* . . . 58
489 *Ngan-ju-tſe.* . 1
488 *Tao-c.* 4
484 *Kien-c.* . . . 4
480 *Pping-c.* . . . 25
455 *Suen-c.* 51
404 *Khang-c.* . . 26

Durée 744 ans, détruite par les *Thien-Thſi*, l'an 379.

THIEN-THSI,

Succèdent aux *Thſi*, qu'ils détrônent.

386 *Thai-cong.* . . 2
384 *Houan-c.* . . . 6
378 *Ouei-vang.* . . 36
342 *Suen-v.* 19
323 *Min-v.* 40
283 *Siang-v.* . . . 19
264 *Vang-kien.* . . 44

Durée 166 ans, détr. par les *Thſin* en 221.

OUEI ou GOEI, royaume renfermé dans la Prov. de *Honan*. La Cour de *Ouei* étoit à *Caifong-fou* capit.

1115 *Khang-chou.* ans.
Khang-pe.
Hiao-pe.
Sſee-pe I.
Tcie-pe.
Tcing-pe.
Tching-pe.
866 *King-pe* ou *Heou* 12
854 *Hi-heou* 42
812 *Vou-cong.* . . 55
757 *Tchoang-c.* . . 23
734 *Houon-c.* . . . 16
718 *Ouei-kun I.* . . peu
718 *Suen-cong.* . . 19
699 *Hoei-c.* dépoſé. 3
696 *Ouei-kun II.* . 10
686 *Hoei-c.* remis. 18
668 *Y-c.* 8
660 *Tay-c.* 1
659 *Ven-c.* 25
634 *Tching-c.* . . 35
599 *Mou-c.* 11
588 *Ting-c.* . . . 12
576 *Hien-c.* dépoſé. 18
558 *Chang-c.* . . . 12
546 *Hien-c.* remis. 3
543 *Siang-c.* . . . 9
534 *Ling-c.* . . . 42
492 *Tchou-c.* dép. 12
480 *Tchoang-c.* . 3
477 *Ouei-kun III.* 1
476 *Tchou-c.* remis. 21
455 *Tao-c.* 5
450 *King-c.* . . . 19
431 *Tchao-c.* . . . 6
425 *Hoai-c.* 11
414 *Chin-c.* 42
372 *Ching-c.* . . . 11
361 *Tching-heou.* . 29
332 *Pping-heou.* . 8
324 *Sſepe II.* . . . 42
282 *Hoai-kun.* . . 29
253 *Yuen-kun.* . . 24
229 *Ouei-kun. IV.* 21

Durée 907 ans, détr. par *Eulchi*.

TSAY, pays des dépendances de *Juning-fou* dans le *Honan*.

1122 *Thſai-chou.* ans.
1113 *Thſai-tchong.*
Thſai-pe.
Kong-heou.
Ly-heou.
863 *Vou-heou.* . . 26
837 *Y-heou.* . . . 28
809 *Hi-heou.* . . . 48
761 *Koung-heou.* . 2
759 *Tay-heou.* . . 10
749 *Suen-heou.* . . 35
714 *Houan heou.* . 20
694 *Gae-heou.* . . 20
674 *Mou-heou.* . . 29
645 *Tchouang-heou.* 34
611 *Ven-heou.* . . 20
591 *King-heou.* . 49
542 *Ling-heou.* . . 12
530 *Pping-heou.* . 9
521 *Tao-heou.* . . 3
518 *Tchao-heou.* . 28
490 *Tching-heou.* . 20
470 *Ching-h.* . . . 13
457 *Yuen-heou.* . . 7
450 *Heou-thſi.* . . 4

Durée 675 ans, détr. par *Hoei-vang*, Roi de *Tchou*, l'an 447.

THENG.

La poſtérité de *Chou-ſieou*, fr. de l'emper. *Vou-vang* fut créé dynaſte de *Theng*, dans le *Chan-tong*.

Theng-heou.
Suen-cong.
Tchao-c.
599 *Ven-c.* 25
574 *Tching-c.* . . 36
538 *Tao-c.* 25
513 *King-c.* . . . 23
490 *Yn-c.* 7

KIOU,

Se diſoient iſſus de l'an. emp. *Chao-hao*. *Vou-vang* créa *Tſe-yu-ki*, dynaſte de *Kiou*.

603 *Kiou-tſe.*
603 *K.-cong.* . . 27
576 *Khiu-khieou-c.* 19
557 *Li-pi-c.* . . . 16
541 *Tchou-kieou-c.* 14
527 *Kiao-c.*
Koung-c.

TCHIN, dans le *Honan*.

1122 *Hou-cong.* ans.
Chin-c.
Siang-c.
Hiao-c.
Chin-c.
854 *Yeou-c.* . . . 23
831 *Hy-c.* 36
795 *Vou-c.* 15
780 *Y-c.* 3
777 *Pping-c.* . . . 23
754 *Ven-c.* 10
744 *Houon-c.* . . . 38
706 *Ly-c.* . . reg. peu
706 *Li-c.* 7
699 *Tchoang-c.* . 7
692 *Suen-c.* 45
647 *Mou-c.* 16
631 *Kong-c.* . . . 18
613 *Ling-c.* 15
598 *Tching-c.* . . 30
568 *Gae-cong.* . . 35
533 *Hoei-c.* 28
505 *Hoai-c.* . . . 4
501 *Min-c.* 24

Durée 645 ans, détr. par *Hoei-vang*, Roi de *Tchou*.

TCHU.

Deſcendoient de l'emp. *Tchuen-hio*. Un de leurs ancêtres fut créé prince de *Tchu* dans le *Chan-tong* par *Vou-vang*.

Tchu-tſe-ke.
677 *Tchu-tſe.* . . . 12
665 *Ven-cong.* . . 52
613 *Ting-c.* . . . 40
573 *Suen-c.* 17
556 *Tao-c.* 16
540 *Tchoang-c.* . . 34
506 *Yn-c.* dépoſé. 20
486 *Houan-c.* . . . 15
471 *Yn-c.* remis . 2
469 *Ho-c.*

YEN, c'eſt le *Petcheli*.

1122 *Tchao-cong-che.* a.

NEUF ANONYMES.

864 *Hoei-heou.* . . 38
826 *Hiheou.* 36
790 *King-heou.* . 24
766 *Gai-heou.* . . 2
764 *Tching-h.* . . 36
728 *Mou-h.* 18
710 *Suen-h.* 13
697 *Houan-h. I.* . 7
690 *Tchoang-cong.* 33
657 *Siang-c.* . . . 40
617 *Houan-c. II.* . 16
601 *Suen-c.* 15
586 *Tchao-c.* . . . 13
573 *Vou-c.* 19
554 *Ven-c.* 6
548 *Y-c.* 4
544 *Hoei-c.* 9
535 *Tao-c.* 7
528 *Koung-c.* . . 5
523 *Pping-c.* . . . 19
504 *Kien-c.* . . . 12
492 *Hien-c.* 28
464 *Hiao-c.* 13
451 Interrègne. . . 2
449 *Tching-cong.* 16
433 *Min-c.* 31
402 *Hi-c.* 30
372 *Houan-c. III.* 11
361 *Ven-c.* 29
332 *Ye-vang.* . . 12
320 *Vang-khouai.* 9
311 *Tchao-vang.* . 33
278 *Hoei-v.* 7
271 *Vou-tching-v.* 14
257 *Hiao-v.* . . . 3
254 *Vang-hy.* . . 33

Durée 720 ans, détr. par les *Thſin* en 222.

THSINE ou TSIN, dans le territoire de *Kong-tcang-fou* du *Chenſy*.

1122 *Ou-lai.* ans.
Niu-fang.
Pang-kao.
Ta-ky.
Ta-lo.
897 *Thſin-yng* (*Feits*) 40
857 *Thſin-heou.* . . 10
847 *Kong-pe.* . . . 3
844 *Thſin-tchong.* 23
821 *Tchoang-cong.* 44
777 *Siang-c.* . . . 12
765 *Ven-c.* 50
715 *Ning-c.* . . . 12
703 *Tchoutſe.* . . 6
697 *Vou-cong.* . . 20
677 *Te-c.* 2
675 *Suen-c* 12
663 *Tching-c.* . . . 4
659 *Mou-c.* 39
620 *Khang-c.* . . 12
608 *Kong-c.* . . . 5
603 *Houon-c.* . . . 27
576 *King-c.* . . . 40
536 *Gai-c.* (*Siang-c.*) 36
500 *Hoei-c.* 10
490 *Tao-c.* 14
476 *Li-c.* 34
442 *Tſao-c.* . . . 14
428 *Hoai-c.* . . . 4
424 *Ling-c.* 10
414 *Kien-c.* . . . 15
399 *Hoei-c.* 13
387 *Tchou* (*Tchoutſe*) 2
384 *Hien-c.* 23
361 *Hiao-c.* . . . 24
337 *Hoei-ven-vang.* 27
310 *Vou-vang.* . . 4
306 *Tchao-ſiang-v.* 51

L'an 255, qui eſt la 52e de *Tchao-ſiang-v.*, les *Thſin* prennent la qualité d'empereur. *Voyez la IVe Dyn. Imp.*

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES *TCHEOU*.

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
1122	VOU-VANG, fils de *Ven-v.*	*Fa.*	7 a.
1115	TCHING-V, fils de *Vou-v.*	*Yong.*	37
1078	KANG-V., f. de *Tching-v.*	*Thchao.*	26
1052	TCHAO-V., fils de *Kang-v.*	*Hia.*	51
1001	MOU-V., fils de *Tchao-v.*	*Mouan.*	55
946	KONG-V., fils de *Mou-v.*	*Y.*	12
934	Y-V., fils de *Kong-v.*	*Kien.*	25
909	HIAO-V., fils d'*Y-v.*	*Pi-ſang.*	15
894	Y-VANG, fils d'*Y-v.*	*Sie.*	16
878	LI-V., fils d'*Y-v.*	*Hou.*	37
841	Regence CONG-HO		14
827	SUEN-VANG, fils de *Li-v.*	*Tſing.*	46
781	YEOU-V., fils de *Suen.*	*Kong-hoang*	11
770	PPING-V., fils de *Yeou.*	*Y-kieou*	51
719	HOUAN-V. p.-fils de *Pping.*	*Lin.*	23
696	TCHOUANG-V. f. de *Houan.*	*Tho.*	15
681	HI-V., fils de *Tchouang-v.*	*Hou-thſi.*	5
676	HOEI-V., fils de *Li-v.*	*Lang.*	25
651	SIANG-V., fils d'*Hoei-v.*	*Tchung.*	33
618	KHING-V., fils de *Siang-v.*	*Gin-tchin.*	6
612	KHOUANG-V. f. de *Khing.*	*Pan.*	6
606	TING-V., cad. de *Khouang.*	*Yu.*	21
585	KIEN-V., fils de *Ting-v.*	*Y.*	14
571	LING-V., fils de *Kien-v.*	*Y-jin*	27
544	KING-V., fils de *Ling-v.*	*Kouei*	25
...	TAO-V., fils de *King-v.*	*Meng.*	200 j.
519	KING-V., fils cad. de *Tao.*	*Kiun.*	44
475	YUEN-V., fils de *King-v.*	*Gin.*	7
468	TCHING-TING-V. f. de *Yuen.*	*Kiai.*	28
440	GAE-V. f. de *Tching-ting.*	*Kiu-tſie.*	3 m.
440	SSÉE-V. fr. cad. de *Gae-v.*	*Chou-ſié.*	5 m.
440	CAO-V., fr. cad. de *Sſée-v.*	*Ouei*	15
425	OUEI-LIE-V. fils de *Cao-v.*	*Gou-kao.*	24
401	GAN-V., fils de *Oueilie-v.*	*Kiao.*	26
375	LIE-V., fils de *Gan-v.*	*Hi-ngan.*	7
368	HIEN-V., fr. cad. de *Lie-v.*	*Pien.*	48
320	CHIN-TSING-V., f. d'*Hien-v.*	*Ting.*	6
314	NAN-V., f. de *Chin-tſing-v.*	*Yen.*	59
255	TCHEOU-KUN.		7

IVe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES *THSINE*.

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
255	TCHAO-SIANG-VANG.	*Tſie*	5
250	HIAO-VEN-V.	*Ouang.*	1
249	TCHOANG-SIANG-V.	*Tchou.*	3
246	THSIN-CHI-HOANG-TI.	*Tching-v.*	37
209	EULH-CHI-HOANG-TI.	*Hou-hai.*	3
	TSE-ING.		46 jours.

TCHOU, TSOU, c'e… *Hou-kouang*…

1122 *Hiong-ye.*
Hiong-ngai…
Hiong-than…
Hiong-chin…
Hiong-yang…
887 *Hiong-khiu*…
877 *Hiong-tchi.*…
876 *Hiong-yen.*…
847 *Hiong-yon*…
837 *Hiong-yen.*…
827 *Hiong-cho*…
821 *Hiong-ſiun*…
799 *Hiong-go.*…
790 *Jo-ngao.*…
763 *Siao-ngao*…
757 *Fuen-me.*…
740 *Vou-vang.*…
689 *Ven-vang.*…
676 *Tou-ngao.*…
671 *Tching-van*…
625 *Mou-vang.*…
613 *Tchoang-v.*…
590 *Koung-v.*…
559 *Khang-v.*…
544 *Kia-ngao.*…
540 *Ling-vang.*…
528 *Pping-v.*…
515 *Tchao-v.*…
488 *Hoei-v.*…
431 *Kien-v.*…
407 *Ching-v.*…
401 *Tao-v.*…
380 *So-v.*…
369 *Suen-v.*…
339 *Ouei-v.*…
328 *Hoai-v.*…
298 *Kang-ſiang*…
262 *Kaolie-v.*…
237 *Yeou-v.*…
227 *Gae-v.*…
227 *Vang-poei-t*…

Ces princes ſon… par *Thſin-chi*… en 223. Durée…



HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PRINCES ANTÉRIEURS *A LA PREMIERE DYNASTIE.*

LES premiers peuples qui habitèrent la Chine, n'en occupèrent d'abord que la partie septentrionale, qui consiste dans ce que renferme aujourd'hui la province de Chen-si; ils étoient si grossiers & si barbares qu'ils tenoient beaucoup plus de la bête que de l'homme: sans maisons ni chaumières, les bois & les campagnes étoient leurs demeures ordinaires; ils ne vivoient que des fruits que leur fournissoit la

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

Avant l'Ere Chrétienne.

terre, ou de la chair crue des animaux qu'ils tuoient, dont ils n'avoient pas horreur de boire le ſang, & ils ſe garantiſſoient de la froidure en ſe revêtant de leur peau, ſans d'autre apprêt que celui de la nature. Nulle loi pour leur conduite, nulle règle, nulle diſcipline; chacun ſuivoit les mouvemens que ſa paſſion lui inſpiroit, & ne paroiſſoit penſer qu'à la vie purement animale; enfin, ils ne différoient de la brute, qu'en ce qu'ils avoient une ame capable de leur inſpirer de l'averſion pour une telle vie.

YEOU-TSAO-CHI.

Yeou-tsao-chi (1), qui les conduiſoit, en eut horreur; comme il étoit d'un naturel doux, complaiſant, & qu'il ne manquoit pas d'eſprit, il avoit gagné le cœur de ces peuples barbares, qui l'écoutoient volontiers: il auroit bien voulu pouvoir adoucir ces mœurs ſauvages, mais l'exécution n'en étoit pas facile; comme il en parloit un jour à Soui-gin-chi qu'il jugeoit être dans les mêmes ſentimens que lui, ils conclurent enſemble qu'il falloit commencer par arrêter la vie vagabonde qu'ils menoient, les fixer dans un lieu, & leur y faire conſtruire des huttes qui les miſſent à couvert de la férocité des bêtes ſauvages qui les harceloient ſans ceſſe & en enlevoient tous les jours quelques-uns. La propoſition qu'ils en firent fut auſſi-tôt acceptée; ces peuples

(1) Yeou-tsao-chi paſſe pour avoir fait le premier des maiſons de bois en forme de nids d'oiſeaux; & c'eſt ce qui eſt exprimé par le nom même qu'il porte. Lo-pi & le Ouai-ki en parlent comme les auteurs cités par le P. de Mailla. *Editeur.*

y étoient trop intéressés pour la refuser. Alors YEOU-TSAO-CHI leur fit rompre des branches d'arbres, & leur enseigna la manière de s'en servir, pour se faire des espèces de maisons ou de huttes où ils pussent se retirer; YEOU-TSAO-CHI mourut peu de temps après.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

Yeou-tsao-chi.

SOUI-GIN-CHI.

SOUI-GIN-CHI (1), qui lui succéda dans la conduite de ces peuples, crut qu'il pourroit peu-à-peu les apprivoiser, en ne leur proposant que des choses où ils trouveroient leur intérêt; comme il avoit remarqué, en construisant des huttes, que certain bois avoit donné du feu, il en fit, apprit aux autres à en faire, & à cuire la chair des animaux dont ils se repaissoient: cette découverte les jetta dans l'admiration, & leur fit concevoir une si haute estime pour SOUI-GIN-CHI, qu'ils lui obéirent dès-lors, & exécutèrent aveuglément tout ce qu'il leur proposoit de faire. SOUI-GIN-CHI en sut habilement profiter; il fit élever par ces sauvages des espèces de théâtres sur lesquels il montoit tous les jours

(1) Le Livre *Chepen*, que suit Sse-ma-tsien, place aussi SOUI-GIN avant Fou-hi immédiatement. Quelques-uns croient qu'il fut appellé SOUI-GIN, parce qu'il fut l'inventeur du feu, qu'il trouva le moyen de tirer par le frottement d'un certain bois; mais pour cela ils écrivent le caractère *Soui* avec quelque changement. Le nom de ce prince ou chef, tel qu'il s'écrit communément, signifie *suivre*; parce que, disent d'autres auteurs, il suivit en cela les ordres du Ciel. Le *Li-ki* dit que ce Prince enseigna aux hommes l'urbanité & la politesse; d'autres lui attribuent encore d'avoir donné des noms aux plantes & aux animaux; d'avoir inventé les poids & les mesures, d'avoir réglé le mariage des garçons à trente ans & celui des filles à vingt. Voyez les extraits des historiens Chinois, imprimés à la fin du 3e Volume de l'origine & des progrès des loix, des arts & des sciences. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
Soui-gin-chi.

pour les inftruire, & les exhorter à quitter leur barbarie. C'eft-là qu'il leur apprit les changemens des faifons ; comment ils devoient fe comporter entre eux pour vivre heureux & contens ; il leur apprit encore que la raifon dont ils étoient pourvus venoit du Tien (Ciel) ; que l'homme avoit été mis dans le monde pour fervir le Tien ; que les fruits de la terre, auxquels travailloient les quatre faifons, étoient un préfent de fa bonté, dont ils devoient fe montrer reconnoiffans, en fuivant les règles de la raifon qu'il leur avoit donnée pour guide.

Il leur enfeigna encore la manière de trafiquer enfemble, par des échanges mutuels des fruits & des animaux dont ils vivoient, de leurs peaux dont ils fe revêtoient, & il leur affigna pour cet effet le milieu du jour. Ils s'affembloient dans une grande plaine, pour tenir ce marché ; & afin de faire connoître à ceux qui étoient abfens ce qui s'y étoit paffé, il leur apprit une manière de les en inftruire par le moyen de petites cordelettes fur lefquelles ils faifoient différens nœuds, qui, par leur nombre & leur diftance, leur tenoient lieu de l'écriture qu'ils n'avoient pas ; mais comme il ne pouvoit feul venir à bout du deffein qu'il avoit formé de les humanifer entièrement, & que d'ailleurs il étoit déja fort âgé, il choifit quatre fujets des plus éclairés qu'il eut foin d'inftruire, afin qu'ils fuffent en état de l'aider, & de fuppléer, après fa mort, à ce qu'il n'auroit pu faire lui-même (1).

(1) Kang-kien. —Taki. —Confucius Y-king-hi-tfe.

Avant l'Ere Chrétienne.
Fou-hi.

FOU-HI.

FOU-HI, qui lui succéda, étoit un des quatre élèves que Soui-gin-chi s'étoit choisis, quoiqu'il fût encore très-jeune; sa mère, qui avoit passé tout le temps de sa jeunesse à Hoa-siu (1), se sentant enceinte de lui, quitta Hoa-siu, & alla demeurer à Tching-ki (2), où elle le mit au monde. A peine sut-il parler, qu'il fit paroître un esprit & une vivacité extraordinaires. On ne voyoit rien dans ses actions qui ressentît l'enfant, rien qui ne fût très-sage, très-sensé, & qui ne fît juger ce qu'il seroit un jour. L'attention avec laquelle le peuple l'écoutoit, & ses belles qualités, déterminèrent Soui-gin-chi, malgré sa grande jeunesse, à l'admettre dans son conseil, dans le dessein d'en faire son successeur.

Soui-gin-chi eut à peine les yeux fermés, que les peuples 2953.
assemblés s'écrièrent qu'ils ne vouloient point d'autre maître & d'autre conducteur que FOU-HI; celui-ci se rendit à leur empressement, à condition cependant qu'ils ne le regarderoient pas simplement comme leur conducteur, mais comme leur maître & leur empereur; qu'ils s'engageroient à lui obéir, à le servir, & à exécuter tout ce qu'il leur ordonneroit. Les peuples consentirent à tout, se soumirent volontiers à lui, & promirent de lui être fidèles. Alors FOU-HI composa son conseil de quinze d'entr'eux qu'il jugea les plus sages & les mieux instruits.

La première chose à laquelle FOU-HI donna ses soins,

(1) *Lan-tien-hien* dans le district de Si-ngan-fou, ville du Chen-si.

(2) Aujourd'hui *Tchin-tcheou* dans le district de Cong-tchang-fou de la même province.

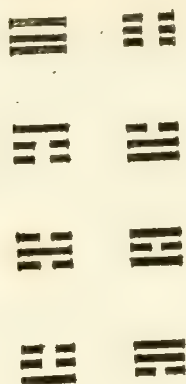
AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.
2953.
Fou-hi.

lorsqu'il se vit revêtu du pouvoir souverain, fut de régler les mariages. Dans ces premiers temps, il n'y avoit rien d'arrêté sur cet article important de la vie civile; nulle loi, nul frein; on ne suivoit d'autres règles que celles de la passion; ce prince y mit des bornes, & établit des loix qu'il enjoignit d'observer exactement. Il commença par diviser tout le peuple en cent familles (1), à chacune desquelles il assigna un nom particulier; après quoi il ordonna à chacun de choisir celle avec laquelle il vouloit vivre. Il voulut aussi que dorénavant il ne fut point permis de rompre la foi qu'on se seroit mutuellement donnée; & afin de conserver l'union qu'ils devoient contracter ensemble, il établit comme une loi essentielle de la validité du mariage, qu'ils ne feroient d'alliance qu'avec ceux d'un nom différent du leur, & par-conséquent d'une famille différente. Ce règlement si nécessaire fut reçu avec applaudissement; le fils, depuis ce temps-là, reconnut son père, & le père son fils, & ils s'aidèrent mutuellement à se procurer le nécessaire.

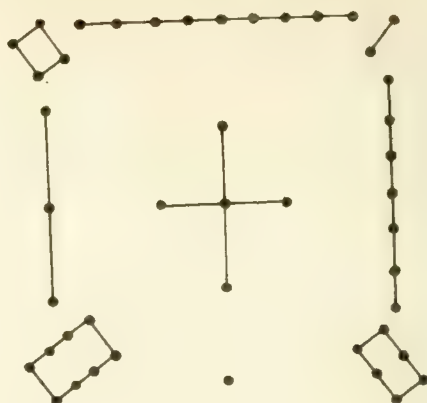
Après ce premier règlement, FOU-HI s'appliqua à connoître la nature des terres différentes qu'ils habitoient; & comme il y mit le feu pour les défricher & en éloigner les animaux, il trouva que quelques-unes de ces terres se résolvoient en fer: il profita de cette découverte pour en amasser une certaine quantité, dont il se servit pour armer le bout d'un bâton en forme de javelot, & il apprit à ses peuples

(1) Il n'y a encore aujourd'hui en Chine que cent noms pour désigner toutes les familles de ce vaste empire. C'est ce que les Chinois nomment *Pe-sing*, terme par lequel ils entendent tout le peuple. *Editeur.*

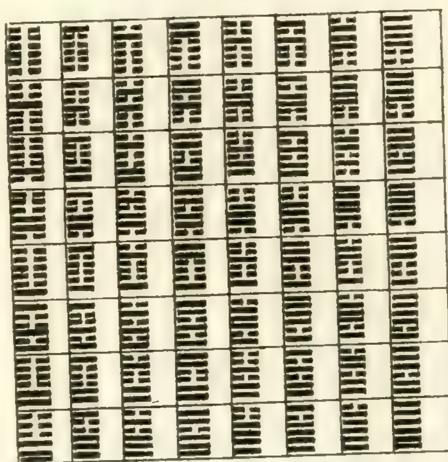
Koua de Fou-hi.



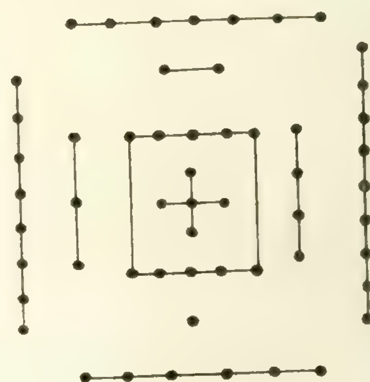
Lo-Chu.



Koua de Ouen-ouang.



Ho-tou.



à s'en servir pour la chasse & pour la pêche. Il leur apprit aussi la manière de nourrir les animaux, & d'entretenir des troupeaux; soins paternels, qui augmentèrent en eux l'estime & la vénération qu'ils avoient déjà pour lui.

Avant l'Ere Chrétienne, 2914. *Fou-hi.*

Quand FOU-HI vit que son peuple croissoit & se multiplioit considérablement, il poussa plus loin du côté de l'est, & découvrit tout le pays qui forme aujourd'hui les provinces de Ho-nan & de Chan-tong, jusqu'à la Mer orientale. Revenant ensuite sur ses pas, il fit conduire une partie de ses sujets dans les nouveaux pays qu'il venoit de découvrir, & lui-même fixa sa demeure dans un endroit où il fit bâtir une ville, qu'il appella Tchin-tou; ville qui subsiste encore aujourd'hui, & qu'on nomme Tchin-tcheou, dépendante de Cai-fong-Fou, de la province de Honan.

Ce fut là que FOU-HI, quoi qu'occupé du gouvernement, examina avec soin les signes qu'il vit dans le ciel, la majesté des astres, & la justesse de leurs mouvemens. Considérant ensuite la diversité des objets que la terre lui offroit & le nombre infini de ses productions, il réunit toutes ces choses, & commença à tracer les huit *koua* (1). Telle fut l'origine du fameux livre Y-*King*, si l'on doit donner le nom de livre à huit trigrammes linéaires, fort inintelligibles, sur lesquels on a fait une multitude incroyable de commentaires pres-

(1) Les *Koua*, qui ne sont composés que de lignes simples ou brisées, mais toutes transversales & combinées entr'elles par trois, puis par six, ce qui pousse la combinaison jusqu'à soixante-quatre, peuvent ils être le résultat de ces modèles que Fou hi considéra dans le ciel & sur la terre? Ces modèles indiqueroient l'origine de l'écriture Chinoise qui, comme on le sait, fut d'abord représentative des objets mêmes, & non ces *Koua* qui paroissent n'y avoir aucun rapport. *Editeur.*

qu'aussi obscurs, & dans lesquels chacun établit son systême

Avant l'Ere Chrétienne.

particulier qu'il donne pour celui de Fou-hi.

2914. Fou-hi.

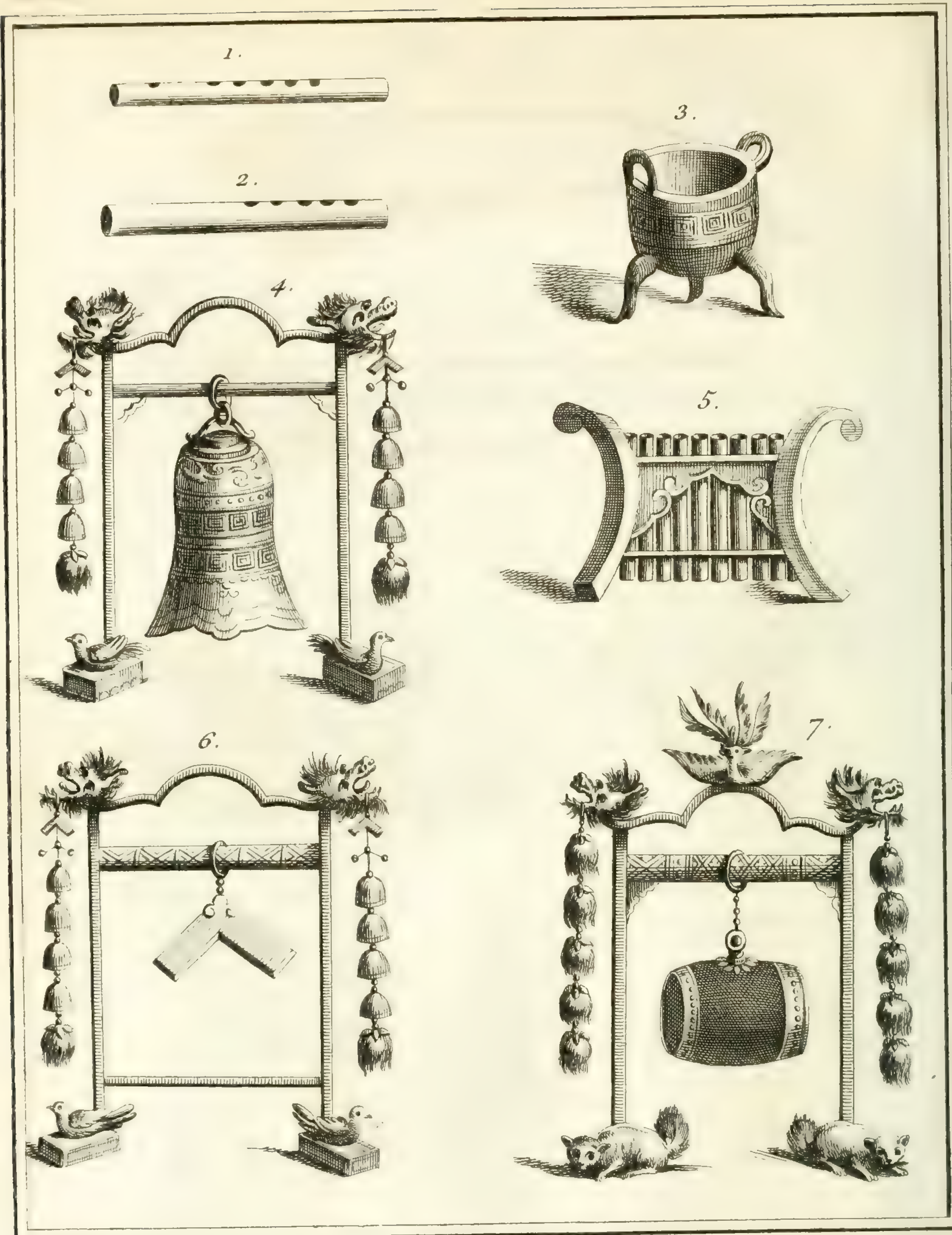
Par la voie de la multiplication, Fou-hi augmenta le nombre de ces *koua* jusqu'à soixante-quatre, & il pensa qu'ils seroient propres à suppléer à l'imperfection des cordelettes nouées, imaginées par Soui-gin-chi. On attribue encore à Fou-hi l'invention de six règles (1), avec lesquelles, mettant en usage les lignes ou les *koua*, il espéroit réussir dans la composition des caractères qu'il cherchoit. Ces six règles consistoient à former ces caractères, 1°. par l'image ou la représentation de la chose même; 2°. par emprunt, ou transport d'idée d'une chose à l'autre; 3°. par l'indication de la chose; 4°. par union, en joignant deux caractères ensemble, qui, ainsi unis, en formeroient un troisième dont le sens seroit composé des deux caractères; 5°. par usage & tradition; 6°. enfin, par les sons & les accents. Mais Fou-hi ne mit point ces règles en pratique; il en laissa le soin à ses successeurs.

2857.

Les mouvemens des cieux, dont la connoissance peut seule régler les temps, furent l'objet de la plus sérieuse application de Fou-hi: il auroit bien voulu en instruire parfaitement ses peuples, mais ils étoient encore trop grossiers, & trop bornés pour les concevoir. Il se contenta de leur donner seulement une règle pour compter les temps

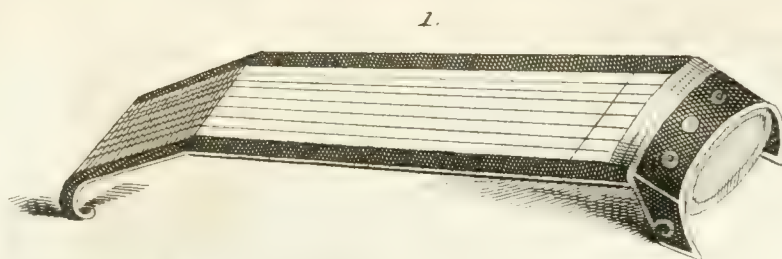
(1) Si Fou-hi, comme la plupart des Chinois en sont persuadés, est l'auteur de ces *Lou-chu* ou de ces six règles, il doit nécessairement avoir inventé l'écriture représentative dont je parle dans la note précédente; puisque ces règles en supposent l'existence, & qu'il n'y a pas un seul des 80000 caractères dont cette écriture est composée aujourd'hui, qui ne soit assujetti à l'une de ces six classes. *Editeur.*

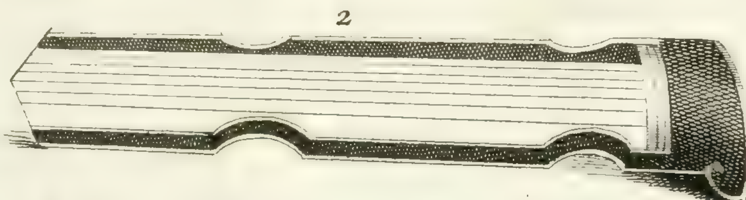
par



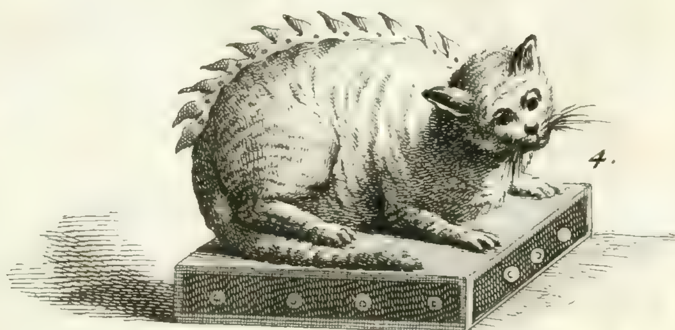
Instrumens de Musique.

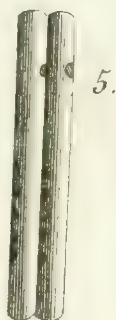
1. 2. Flûtes. 3. Ting *ou vase des sacrifices.* 4. Yong *ou Cloche.* 5. Siao *espéce d'orgue*
6. Ming-Kieou *ou Equerre de* pierre. 7. Feu-Kou *ou instrument de guerre.*

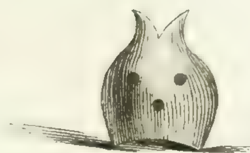


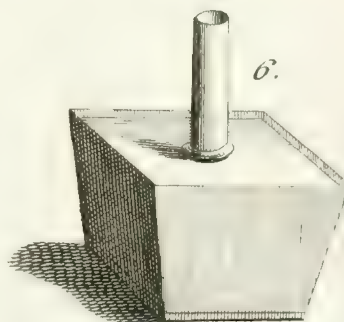












Instrumens de Musique.

1. Le Sé. *2. le* Kin. 3. Sing *ou Orgue portatif.* 4. Yu *instrument de métal.*
5. Kuon *ou flûte double.* 6. Tcho *instrument de bois.*

par le moyen des nombres 10 & 12 appellés *Che-kan* (1) & *Che-lh-tchi*, dont les caractères combinés ensemble donnent le cycle de soixante, & qui étoient en même-temps le fondement de la règle des heures, des jours, des mois & des années; règle si commode, qu'elle s'est toujours conservée en Chine depuis FOU-HI, & qu'elle s'y observe encore aujourd'hui.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2857. *Fou-hi.*

FOU-HI, qui étoit si charmé de la beauté des cieux & des richesses de la terre, n'oublia pas d'en faire hommage au Tien, souverain Maître de l'un & de l'autre. Jusqu'à lui, personne n'avoit encore offert de sacrifices; FOU-HI fut le premier qui choisit parmi ses troupeaux, des animaux nourris avec soin & destinés à cet usage. Il marqua, pour ces sacrifices, un lieu à la campagne, qu'il faisoit couvrir de tous les fruits de la terre, le jour qu'il immoloit sa victime, & il détermina un certain jour de l'année pour s'acquitter de ce devoir.

Parmi tant de soins qui l'occupoient, FOU-HI sentit que les hommes ont besoin, pour se distraire des maux inséparables de leur condition, de se récréer de temps en temps; il chercha quelque moyen qui servît à les réunir agréablement ensemble, & inventa, à cet effet, différens instrumens de musique, les uns, depuis vingt-sept cordes jusqu'à trente-six, longs de sept pieds deux pouces sur la largeur de quatre, & de huit pouces jusqu'à un pied & plus; un autre à cinq cordes, long de huit pouces jusqu'à quatre de largeur; il apprit à son peuple la manière de faire ces instrumens & de

2848.

(1) *Che-kan* ou les dix troncs, & *Che-lh-tchi* les douze branches. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2837. *Fou-hi.*

s'en servir, ainsi il fut véritablement l'inventeur de la musique en Chine.

Ce fut ainsi que FOU-HI, par des soins infatigables, travailla à rendre son peuple raisonnable, à le tirer de la barbarie, & à lui inspirer des sentimens humains & conformes à la raison, dont jusques-là il avoit paru si dépourvu; ce prince s'acquit une gloire immortelle; il a si bien mérité de sa nation, qu'elle n'oubliera jamais la reconnoissance qu'elle lui doit. Il mourut à Tchin-tou, où il tint constamment sa cour, après un règne de cent quinze ans, & fut enterré au nord de cette ville, qui subsiste encore sous le nom de Tchin-tcheou, à trois *li* de distance des murailles; on y voit encore aujourd'hui sa sépulture, qu'on conserve avec grand soin; elle est ornée de cyprès de haute futaye, & ceinte de murailles fort bien entretenues (1).

CHIN-NONG.

2838. CHIN-NONG fut celui sur lequel, à la mort de Fou-hi, le peuple jetta les yeux pour en faire son successeur; il étoit fils de Ngan-teng & de Chao-tien, à qui Fou-hi avoit confié la conduite du peuple qui demeuroit près de la rivière Kiang, dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui Fong-siang-fou. Chao-tien eut deux fils de Ngan-teng, CHIN-NONG, l'aîné, fit paroître, dès son enfance, un naturel fort doux; il étoit si affable qu'il gagnoit le cœur de tout le monde. Dans l'adolescence, il fit paroître un esprit beaucoup au-dessus du com-

(1) Ouai-ki. —Sse-ki. —Tsienpien. —Kang-kien. —Confucius Hi-tse. —Confucius Che-y. —Ta-ki. —Ye-tong-tchi. —Nien-y-sse. — Kia-yu.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2838. *Chin-nong.*

mun; il étoit ſur-tout d'une attention & d'une application ſurprenantes dans tout ce qu'il faiſoit : ce ſoin & cette application le firent regarder par Fou-hi comme très-propre à l'aider dans la conduite de ſon peuple, & il le choiſit pour être de ſon conſeil. Le zèle qu'il fit paroître dans cet emploi pour rendre les peuples heureux, & les manières pleines de bonté avec leſquelles il les recevoit, furent les principaux motifs qui les engagèrent à le choiſir pour leur maître.

Ils ne tardèrent pas à s'applaudir du choix qu'ils avoient fait ; juſques-là ils ne s'étoient nourris que de la chair des animaux, de fruits & d'herbes, que la terre produiſoit d'elle-même & ſans culture. CHIN-NONG avoit remarqué, pendant le règne de Fou-hi, certains grains qu'il jugea très-propres à la nourriture des hommes, tels que le blé, le riz, le mil, le gros blé & les pois; il en fit recueillir une quantité ſuffiſante ; puis ayant fait couper les bois, les brouſſailles, & défricher une certaine étendue de terrein, il fit faire pluſieurs ſortes d'uſtenſiles, propres à remuer la terre, du nombre deſquels étoit une charrue, dont on ſe ſert encore aujourd'hui : il apprit à ſes peuples à labourer la terre, & à ſemer les grains, qui leur donnèrent, dans le temps, une moiſſon abondante.

CHIN-NONG ne manqua pas de les inſtruire que cette abondance étoit un bienfait du Tien, dont ils devoient être reconnoiſſans ; &, pour leur en donner l'exemple, il fit élever dans le lieu deſtiné par Fou-hi à faire les ſacrifices, un tertre ſur lequel, au commencement de la douzième lune, il offrit lui-même au Tien un ſacrifice avec beaucoup d'appareil, pour le remercier de ſes bienfaits; une affluence

Avant l'Ere Chrétienne. 2822. *Chin-nong.*

de peuple extraordinaire assista à cette cérémonie religieuse. Jusques-là, Chin-nong avoit tenu sa cour à Tchin-tou, où Fou-hi avoit établi la sienne. Après ce sacrifice, il résolut de la changer & de la transporter à Kio-feou, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Kio-feou-hien, dépendant de Yen-tcheou-fou, de la province de Chan-tong, afin d'être plus à portée d'instruire les peuples de ces cantons, & de les gouverner comme ceux du pays qu'il quittoit, où il laissa plusieurs officiers pour y tenir sa place.

Les peuples de Kio-feou, reçurent leur prince avec des témoignages de joie extraordinaires. Chin-nong vit avec plaisir qu'ils avoient commencé à cultiver la terre, suivant les instructions qu'il avoit fait publier dans tous ses états. Ce fut là qu'il apprit que ces diverses contrées, suivant la nature des terreins, produisoient des fruits différens; ce qui lui donna la pensée de faire revivre le commerce dont Soui-gin-chi avoit donné la première idée, & qu'on avoit négligé jusques-là; il suivit en tous points ce qui avoit été réglé par Soui-gin-chi. Il détermina plusieurs endroits où se tiendroient les marchés, vers le milieu du jour, & que le commerce se feroit par troc & par échange: mais il y ajouta qu'il ne seroit permis qu'aux gens du pays d'y apporter, & d'y trafiquer des denrées de la contrée où se faisoit le commerce: que les habitans d'un autre canton ne pourroient y apporter aussi que les denrées de leur propre pays, afin que, par ce moyen, les productions des différentes contrées se répandissent dans tout l'empire.

Chin-nong voyoit avec satisfaction que ses peuples pouvoient vivre heureux; mais d'un autre côté il pensoit avec chagrin que dans leurs maladies ils manquoient de remèdes

pour rétablir leur ſanté : il ne pouvoit douter que le Tien, qui fourniſſoit ſi abondamment la nourriture aux hommes, ne leur eût auſſi donné, dans les productions de la terre, les moyens de réparer les altérations qu'éprouve le corps humain ; dans cette penſée, il examina lui-même la nature des ſimples, les goûta, en fit des expériences, & jugea, par leur goût & leur effet, de leurs qualités, ou chaudes, ou froides, ou tempérées ; il découvrit les vénimeuſes & celles qui leur ſervoient de contre-poiſon. La tradition porte que, dans un ſeul jour, il diſcerna juſqu'à ſoixante-dix ſortes de plantes vénimeuſes, & qu'il en trouva autant qui en étoient le contre-poiſon. Il eut ſoin de recueillir une plante de chacune de ces eſpèces, de les ranger dans la claſſe qui leur convenoit ; il en compoſa une hiſtoire naturelle, qu'on appelle l'*herbier de Chin-nong*, qui exiſte encore de nos jours.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2822. *Chin-nong.*

L'empire n'avoit point encore connu la guerre ; la ſageſſe de Fou-hi avoit toujours maintenu la paix entre ſes ſujets, & ſon ſucceſſeur l'avoit conſervée. Sou-cha, homme fier & orgueilleux, que CHIN-NONG avoit comblé de bienfaits, & à qui il avoit confié le gouvernement d'un des meilleurs pays de l'empire, pouſſé du deſir de ſe rendre indépendant, refuſa d'obéir aux ordres de l'empereur, & déclara ouvertement qu'il ne le reconnoîtroit en rien. Le ſage Ki-ouen, que CHIN-NONG lui avoit donné pour l'aider de ſes conſeils, l'exhorta à ne point troubler la paix. Sou-cha, loin de prendre en bonne part ce conſeil, en fut ſi irrité, qu'il fit mourir Ki-ouen. Ses peuples, qui n'approuvoient point ſa révolte, s'attroupèrent en tumulte pour venger la mort du ſage Ki-ouen, forcèrent la maiſon de Sou-cha, le mirent en pièces, & vinrent enſuite à Kio-feou donner avis à CHIN-

2786.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2738. *Chin-nong.*

NONG de ce qu'ils venoient de faire, en l'assurant de leur soumission & de leur parfaite obéissance.

Cependant, soit que CHIN-NONG eût mis trop de confiance dans la fidélité & l'attachement de ses peuples pour lui, soit que son grand âge le rendît moins actif & moins vigilant, peu-à-peu il se relâcha, & fut moins attentif aux intérêts de ses sujets. Le peuple, dont l'attachement est toujours intéressé, perdit insensiblement de son côté l'estime qu'il avoit pour son prince: cette disposition des esprits réveilla bientôt l'ambition de ceux qui aspiroient au trône & sema la jalousie entre les gouverneurs des différens districts; chacun chercha à se faire un parti, & à gagner le suffrage du peuple, ce qui fit craindre qu'à la mort de CHIN-NONG, tous ces partis ne suscitassent des guerres civiles, & ne détruisissent l'union qui avoit régné jusqu'alors.

2722.

Souan-yuen, un de ces gouverneurs, s'étoit acquis une grande réputation dans tout l'empire. Il étoit fils de Fou-pao, épouse du gouverneur de Yu-hiong (1), elle le mit au monde à Souan-yuen (2), dont il prit le nom; il étoit encore à la mammelle, qu'il parloit déja d'une manière claire & distincte; dans son enfance & sa jeunesse, il ne fut point sujet aux défauts de son âge; sage, discret, sérieux, il ne sortoit jamais de sa bouche que des paroles pleines de sagesse & de bon-sens. Son père, lui voyant de si belles dispositions, l'initia de bonne heure dans les affaires, & il s'y rendit en peu de temps si habile, que les plus expérimentés n'en parloient pas plus pertinemment que lui, &

(1) Aujourd'hui *Honan-fou.*

(2) *Sin-tching-hien* dépendante de Cai-fong-fou.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

2722.

Chin-nong.

que personne n'étoit plus prompt à décider, & à donner de meilleurs expédiens.

CHIN-NONG, charmé de ses belles qualités, le nomma gouverneur de Yu-hiong, après le décès de son père. Ce fut dans cet emploi que Souan-yuen donna des preuves de sa capacité ; il se proposa de rendre ses peuples les plus riches & les plus braves de l'empire, persuadé que la force d'un état consiste principalement dans ces deux points : pour y réussir, il fit fabriquer quantité d'ustensiles d'agriculture, & un grand nombre de fers de javelots, inventés d'abord par Fou-hi, contre les bêtes fauves, & dont il se servit pour faire des demi-piques. Alors il choisit parmi ses sujets une troupe de jeunes gens forts, robustes, & bien dispos de corps, pour les exercer au métier des armes ; il ordonna aux autres de défricher une grande étendue de terrein qu'il leur donna à cultiver, & qu'il leur partagea avec beaucoup d'équité. Ceux qu'il avoit choisis pour les exercices de la guerre, n'en étoient pas moins tenus de cultiver la terre, ils n'en étoient exempts que les jours où on les exerçoit ; alors les autres étoient obligés de travailler à leur place. La tradition porte même qu'il avoit trouvé le moyen d'apprivoiser des ours, de certains petits loups d'une espèce particulière, des tigres même & des léopards, qu'il sut dresser, & auxquels il apprit à servir utilement dans une armée.

Tchi-yeou, homme d'un esprit naturellement brouillon & turbulent, de la famille même de l'empereur, causa de grands désordres dans l'empire. Comme il étoit d'une force extraordinaire, il se plaisoit beaucoup aux exercices du corps, ne s'appliquoit qu'à lancer le javelot, à manier la pique, & défioit tout le monde sur sa force, son adresse &

Avant l'Ere Chrétienne. 2722. *Chin-nong.*

ſon habileté; peu-à-peu il ſe vit à la tête d'une ſociété de gens pétulans comme lui, avec leſquels il inſulta les citoyens, & troubla leur repos. CHIN-NONG l'avertit & le réprimanda pluſieurs fois, mais il n'en fit nul cas; de ſorte que l'empereur ſe vit contraint de recourir à la force, & d'envoyer une troupe de ſoldats pour le prendre & le lui amener. Ils allèrent à Tcho-lou (1), où il étoit le plus ordinairement: ils lui ſignifièrent, mais inutilement, les ordres de l'empereur; il voulut en venir aux mains; on ſe battit donc, & les troupes de CHIN-NONG furent vaincues. Souan-yuen, indigné de ce que Tchi-yeou avoit mépriſé les avis & les exhortations de CHIN-NONG, étoit parti de Yu-hiong, à la tête de ſes troupes: il arriva préciſément à Tcho-lou, lorſque les gens de l'empereur venoient d'être battus. Souan-yuen attaqua bruſquement Tchi-yeou, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître; celui-ci, animé par la victoire qu'il venoit de remporter, ſe défendit d'abord avec courage, & ce premier choc fut aſſez rude; mais voyant que ſes gens commençoient à plier, & jugeant que, s'il tomboit entre les mains de Souan-yuen, il étoit perdu, il profita adroitement d'un grand brouillard qui s'étoit élevé, & ſe ſauva; ſes gens n'ayant plus leur chef, mirent auſſi-tôt les armes bas, & ſe rendirent à la diſcrétion de Souan-yuen.

Cette victoire augmenta beaucoup la réputation de Souan-yuen, & commença à le faire craindre de la plupart des autres gouverneurs; tous s'empreſsèrent à rechercher ſon amitié, & eurent pour lui toute ſorte de déférence. Cependant l'adminiſtration de CHIN-NONG devenoit chaque jour

(1) Aujourd'hui *Tcho-tcheou* dans la province de Pé-tché-li.

plus

plus languiſſante ; il n'avoit plus la même autorité qu'autrefois, chacun vivoit à ſa fantaiſie, & il étoit à craindre que ce peuple, qui juſques-là avoit demeuré ſi uni, ne vînt enfin à ſe diviſer & à former des partis. Souan-yuen & pluſieurs autres gouverneurs s'aſſemblèrent, & conclurent entr'eux de propoſer à CHIN-NONG de ſe démettre de l'empire : la commiſſion en fut donnée à Souan-yuen, qui fit exhorter CHIN-NONG, & l'exhorta lui-même pluſieurs fois d'abdiquer la couronne, puiſque ſon grand âge ne lui permettoit plus d'en ſoutenir le poids ; il le preſſa vivement de contenter le peuple ſur ce point, & de ſe choiſir un ſucceſſeur qui ne manqueroit pas, par reconnoiſſance, d'avoir pour lui tous les égards convenables.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2722. *Chin-nong.*

Mais qu'il eſt difficile de ſe ſoumettre quand on a été longtemps indépendant ! CHIN-NONG ne put jamais ſe réſoudre à prendre ce parti ; il aima mieux voir tout l'empire en combuſtion, & l'expoſer à une ruine entière, que de rien céder de ſon autorité : il leva des troupes, & ſe confiant à l'attachement que ſes ſujets avoient toujours eu pour lui, il les fit marcher contre Souan-yuen, qui, de ſon côté, avec les gouverneurs de ſon parti, avoit raſſemblé un corps d'armée conſidérable, pour obliger CHIN-NONG à accorder par force ce qu'il refuſoit d'accorder par raiſon.

2699.

Souan-yuen commandoit l'armée des Gouverneurs. Il vint camper dans la plaine de Fan-tchuen, dans un canton qui dépend aujourd'hui de la province de Ho-nan. Ce fut là que les troupes impériales le rencontrèrent, & qu'elles en vinrent aux mains ; on s'y battit avec tant d'acharnement, de part & d'autre, que la nuit ſeule put les ſéparer, pour recommencer le lendemain à la pointe du jour avec la

Avant l'Ère Chrétienne.

2699.

Chin-nong.

même opiniâtreté ; mais le troisième jour les troupes de l'empereur cédèrent, & prirent la fuite. La nouvelle de cette défaite pénétra CHIN-NONG de tristesse ; il tomba malade, & mourut en fort peu de jours, après un règne de 140 ans. Tous les gouverneurs & le peuple, déclarèrent d'une voix unanime, Souan-yuen, successeur de CHIN-NONG, & le proclamèrent empereur, sous le nom de Hoang-ti (1).

HOANG-TI.

2698.

Tchi-yeou, qui, depuis sa défaite à Tcho-lou, avoit été assez tranquille, reprit les armes lors de l'élévation de Souan-yuen à l'empire, & refusa de le reconnoître ; il fit publier par-tout, qu'un sujet qui avoit combattu contre son prince, devoit être regardé comme un véritable rebelle, qui avoit été cause de la mort de l'empereur ; que tout le monde devoit se joindre à lui pour l'exterminer. HOANG-TI, qui n'aspiroit qu'à voir son peuple en paix, résolut de se délivrer de ce factieux, & d'en faire un exemple. Il fut en personne le chercher, à la tête de tout ce qu'il avoit de troupes, auxquelles il ordonna de ne le point laisser échapper, & de faire ensorte de le prendre vif. Il le rencontra à Tcho-lou, où il l'avoit déja battu sous Chin-nong ; & comme ses troupes étoient beaucoup plus nombreuses que celles de Tchi-yeou, il trouva moyen de l'envelopper de toutes parts, & le chargea si vivement, qu'il fut vaincu & fait prisonnier.

(1) Sse-ki. —Tsien-pien. —Ouai-ki. —Kang-kien. —Nien-y-sse. —Ta-ki. —Y-tong-tchi. —Siu-kouang. —Hoang-fou-mi.

Avant l'Ere Chrétienne.

2699.

Hoang-ti

HOANG-TI, pour épargner le ſang de ſes ſujets, fit ſur le champ retirer ſes troupes, & déſarmer les ſoldats de Tchi-yeou: il poſta ceux-ci dans un lieu d'où ils pouvoient aiſément voir le ſommet d'une colline voiſine, rangea à leurs côtés ſes propres troupes, & montant enſuite ſur la colline, avec quelques-uns de ſes officiers qui conduiſoient Tchi-yeou, il y exerça le premier acte de châtiment qui ait été fait en Chine par l'autorité impériale, en faiſant couper la tête à Tchi-yeou, à la vue des deux armées, ce qui remit la paix & la tranquillité dans l'empire.

2695.

HOANG-TI voyant régner le calme dans tous ſes états, qui commençoient déja à être fort étendus, créa pluſieurs officiers pour travailler avec lui à y maintenir cette heureuſe tranquillité; & comme rien n'y contribue davantage que l'exemple & les ſages règlemens des Princes, qu'on oublieroit aiſément ſi l'on n'avoit ſoin de les conſigner dans l'hiſtoire, HOANG-TI établit un tribunal d'hiſtoriens qu'il diviſa en deux claſſes, & qu'il diſtingua ſous les noms d'hiſtoriens de *la droite*, & d'hiſtoriens de *la gauche :* les uns devoient s'occuper à recueillir les faits, & les autres les paroles & les diſcours.

HOANG-TI ordonna à Tſang-kié, homme d'une grande étendue de génie, qu'il avoit choiſi pour préſider à ce nouveau tribunal, de travailler inceſſamment à la compoſition des caractères, ſuivant les ſix règles données par Fou-hi. Tſang-kié ſe promenant un jour à la campagne, vit ſur le ſable, qui bordoit une rivière, quantité de veſtiges d'oiſeaux; penſant alors aux caractères qu'il avoit ordre d'inventer, il examina avec ſoin tous ces veſtiges, s'en remplit l'imagination, & les traça ſur une petite planche de bambou

Avant l'Ere Chrétienne. 2687. *Hoang-ti.*

avec une espèce de pinceau de même matière, qu'il trempa dans du vernis; & ensuite il considéra avec attention les traits qu'il venoit de former. Animé par le succès qu'il prévoyoit, il prépara plusieurs tablettes semblables à celle dont il s'étoit servi, sur chacune desquelles il traça différens caractères, en pliant autant qu'il put son imagination, pleine de ces vestiges d'oiseaux, aux règles qu'avoit données Fou-hi; il en forma ainsi 540, qu'on appella pour cette raison dans la suite *Niao-tsi-ouen*, ou *caractères des vestiges d'oiseaux*; & comme les traits qu'il formoit n'étoient pas uniformes, qu'ils se trouvoient épais dans un endroit, minces & déliés dans un autre, semblables en cela à une espèce d'insecte qu'on trouve dans les eaux des provinces du midi, qui s'appelle *Kuo-teou-tchong*; de-là vint qu'on leur donna aussi le nom de cet insecte, & qu'on les appella *Kuo-teou-ouen*, ou *Caractères de l'insecte Kuo-teou*, noms que les Chinois donnent encore aujourd'hui à leurs plus anciens caractères (1).

2611. Ces 540 caractères tracés, Tsang-kié les porta à HOANG-TI, & lui en donna l'explication dans un grand détail: l'empereur les approuva, & lui ordonna en même-temps de s'en servir, pour mettre par écrit les connoissances qu'il avoit acquises sur le pouls & sur les différentes maladies des hommes, en se faisant aider par trois coopérateurs, savoir, Ki-pé, So-ouen & Lei-kong, afin de les transmettre à la

(1) Tsien-pien. —Y-tong-tchi. —Sse-ki. —Ouai-ki. —Kang-kien. —Nien-y-ssc. —Kouang-yun. —Ta-ki. —Hoang-kien. —Yng-tchao. Che-y. —Hoang-fou-mi. —Chuking-chi-siu-hing. —Siu-kouang. —Sse-kou. —Ma-touon-lin. —Yng-tchao. —Youan-tchi.

postérité, ainsi que l'*herbier* de Chin-nong; car ce sont-là les deux plus anciens livres Chinois.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2611. *Hoang-ti.*

Tandis que Tsang-kié travailloit à former les caractères de l'écriture, HOANG-TI s'occupoit de son côté de l'affaire qui importe le plus au gouvernement des peuples, la religion. Jusques-là, on n'avoit sacrifié au Chang-ti qu'à découvert, sur des tertres élevés & en pleine campagne, à l'exemple de Fou hi; HOANG TI imagina de faire des briques, apprit à des ouvriers la manière de préparer la charpente d'un bâtiment; après quoi, il fit élever un temple magnifique, où il offrit un grand sacrifice, avec un appareil dont on n'avoit point encore vu d'exemple. En même-tems, il fit publier dans tous ses états de sages règlemens, & des instructions admirables pour la conduite de son peuple, afin de le retenir dans les bornes du devoir, & de l'empêcher de rien faire qui pût déplaire au Chang-ti.

L'invention des briques & la manière de faire la charpente d'une maison, dont HOANG-TI venoit de faire l'essai, lui donna l'idée de se bâtir un palais qui le distinguât de ses sujets, & leur imprimât du respect pour la majesté impériale. Jusqu'alors il n'y avoit eu nulle différence à cet égard entre le maître & le sujet: tous, dans les commencemens, demeuroient également dans des trous de montagnes, ou habitoient les forêts; sous Yeou-tsao-chi, on se fit des chaumières avec des branches d'arbres, qu'on perfectionna insensiblement: mais ce ne fut que sous HOANG-TI, après l'invention des briques, qu'on commença à construire des maisons régulières, & qu'on mit de la différence entre les palais des princes & les maisons des particuliers.

L'empire, sous le règne de HOANG-TI, s'étendoit au

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2608. *Hoang-ti.*

nord jusqu'à la montagne Tsiang-chan, qui est dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui Ngan-sou-hien, dépendant de Pao-ting-fou de la province de Pé-tché-li; au sud, jusqu'au grand fleuve Kiang; à l'est jusqu'à la mer, & à l'ouest jusqu'à la montagne Kong-tong-chan, qui est dans le territoire où est aujourd'hui la ville de Sou-tcheou, dans la partie la plus occidentale de la province de Chen-si. Jusqu'alors le peuple s'étoit dispersé çà & là, sans ordre, se plaçant où il jugeoit à propos, sans se fixer dans aucun canton. HOANG-TI voulut former des villages, des villes & des provinces. Il ordonna que tous ses peuples seroient rangés sous différentes classes, dont seroient composées les provinces: ces classes, au nombre de six, étoient: le *Lin* qui devoit être composé de huit familles; le *Pong* de 24, le *Li* de 72, le *Y* de 360, le *Tou* de 3600 & le *Sse* de 36000; l'empire étant ensuite divisé en *tcheou* ou en provinces, chaque province devoit être composé de 360000 familles. HOANG-TI établit par-tout des officiers pour veiller sur la conduite du peuple, & ces officiers étoient subordonnés les uns aux autres; savoir, ceux des *Lin* à ceux des *Pong*; ceux-ci à ceux des *Li*, & ainsi des autres, jusqu'à ceux des *tcheou*, ou gouverneurs des provinces, qui ne devoient rendre compte de leur administration qu'à la cour.

Tandis que les officiers, que HOANG-TI avoit chargés de ses ordres travailloient à les faire exécuter, ce sage empereur faisoit élever un grand observatoire à la cour, pour rectifier le calendrier qui étoit fort défectueux; Fou-hi faute de gens capables de recevoir ses instructions, n'avoit donné qu'une connoissance fort imparfaite du mouvement des astres: aussi s'en falloit-il beaucoup que les années fussent

égales. HOANG-TI choisit, parmi ses officiers, ceux qui lui parurent avoir le plus de talent pour cette science, & il chargea, les uns d'examiner le cours du soleil, les autres celui de la lune, & d'autres le mouvement des cinq planettes, avec ordre de rapporter ensuite leurs observations en commun, pour en conclure la différence des mouvemens de ces corps célestes. Ce fut alors qu'on connut, par la grande différence des mouvemens de la lune & du soleil, que douze mois lunaires n'équivaloient point à une année solaire; & que pour rectifier l'année lunaire, & la régler dans les bornes de celle du soleil, il falloit intercaler sept lunes dans l'espace de dix-neuf ans solaires (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2608. *Hoang-ti.*

Après plusieurs années d'observation, HOANG-TI leur ordonna de construire une machine sur laquelle ils lui fissent voir l'image du mouvement des astres qu'ils avoient observés. Yong-tching, qui fut chargé de cette commission, y travailla avec les autres mathématiciens, & quand elle fut achevée, ils allèrent en corps la présenter à HOANG-TI, qui la reçut avec plaisir. Ce prince la considéra avec soin, leur en témoigna sa satisfaction, & demanda à Koué-yn-kiu, s'il pouvoit lui faire voir, sur cette machine, les sept lunes intercalaires qu'il falloit ajouter dans l'espace de dix-neuf ans solaires. Koué-yn-kiu lui rendit sensible comment, au bout de trois ans, il restoit plus de jours qu'il n'en falloit pour un mois lunaire; & après onze ans, autant qu'il en falloit pour quatre lunes, enfin au bout de dix-neuf, de quoi en faire sept. L'empereur, satisfait de cette explication,

2602.

(1) Voyez les auteurs précédens, & Chu-ouen. —Sou-yu. —Sou-chi-yen. —Pe-hou-tong. —Y-king Confucius.

Avant l'Ere Chrétienne. 2602. *Hoang-ti.*

leur recommanda de s'appliquer à leur emploi, qu'il regardoit comme un des plus importans & des plus utiles pour l'état (1).

Ce grand prince voulut aussi que Si-ling-chi, sa légitime épouse, contribuât au bonheur de ses peuples : il la chargea d'examiner les vers à soie, & d'essayer à rendre leur duvet utile. Si-ling-chi fit ramasser une grande quantité de ces insectes, qu'elle voulut nourrir elle-même dans un lieu qu'elle destina uniquement à cet usage ; après bien des soins & des peines, elle trouva non-seulement la façon de les élever, mais encore la manière d'en dévider la soie, & de s'en servir. C'est depuis ce temps-là qu'on en nourrit en Chine, où ils sont d'un très-grand produit (2).

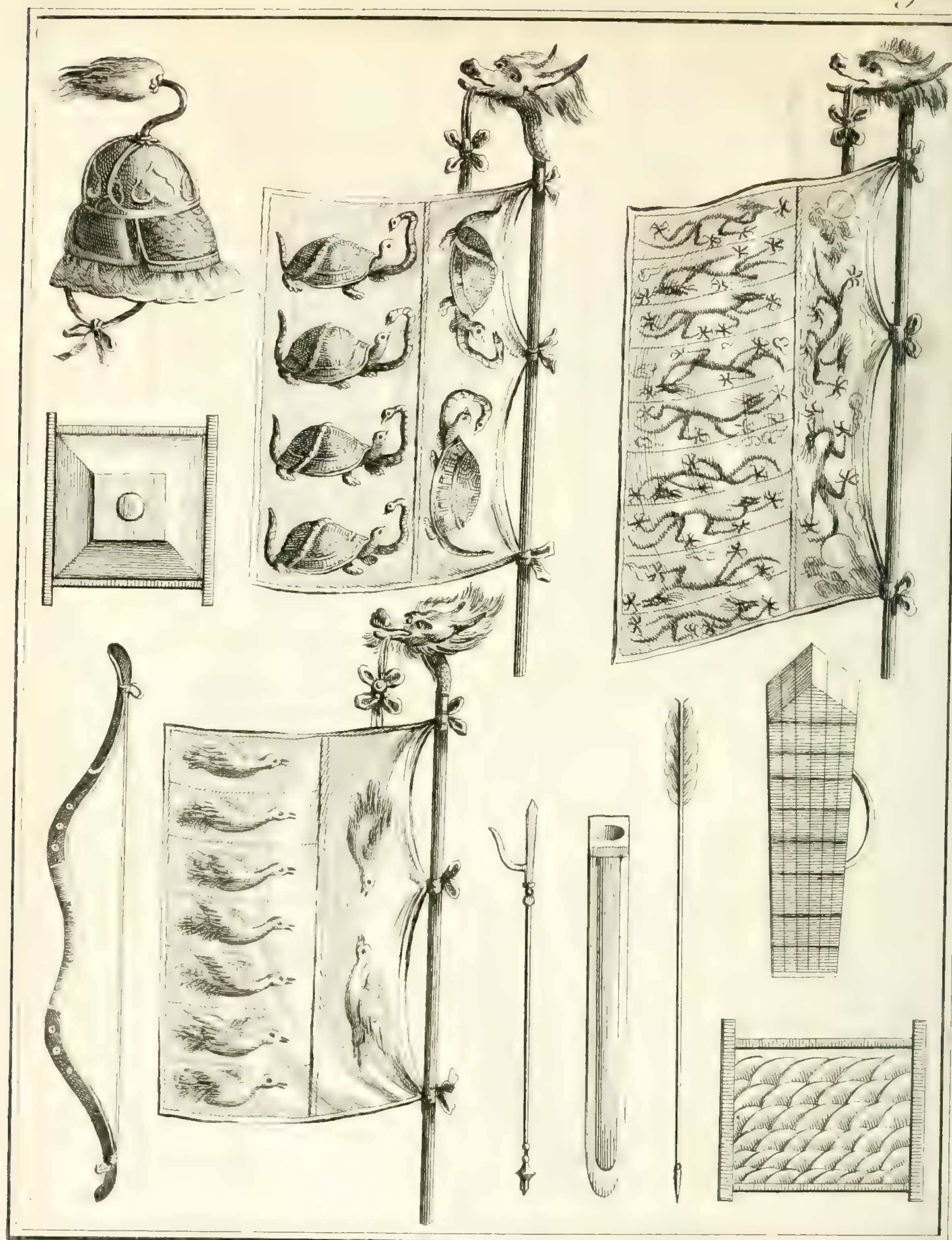
Pendant que l'impératrice Si-ling-chi s'occupoit si utilement, l'empereur HOANG-TI, de son côté, trouva le moyen de faire transporter de grands fardeaux, par l'invention des charrettes qu'il fit atteler de bœufs ; & même il fit faire des voitures assez propres, en forme de chaises roulantes, dans lesquelles il se faisoit conduire lorsqu'il ne vouloit pas monter à cheval. Il fut aussi l'inventeur des barques pour voyager par eau, des ponts pour traverser les rivières : il inventa l'arc, la flèche, le sabre, les piques, & plusieurs autres sortes d'armes offensives & défensives ; il fut encore le premier qui se servit d'étendards dans ses troupes,

---

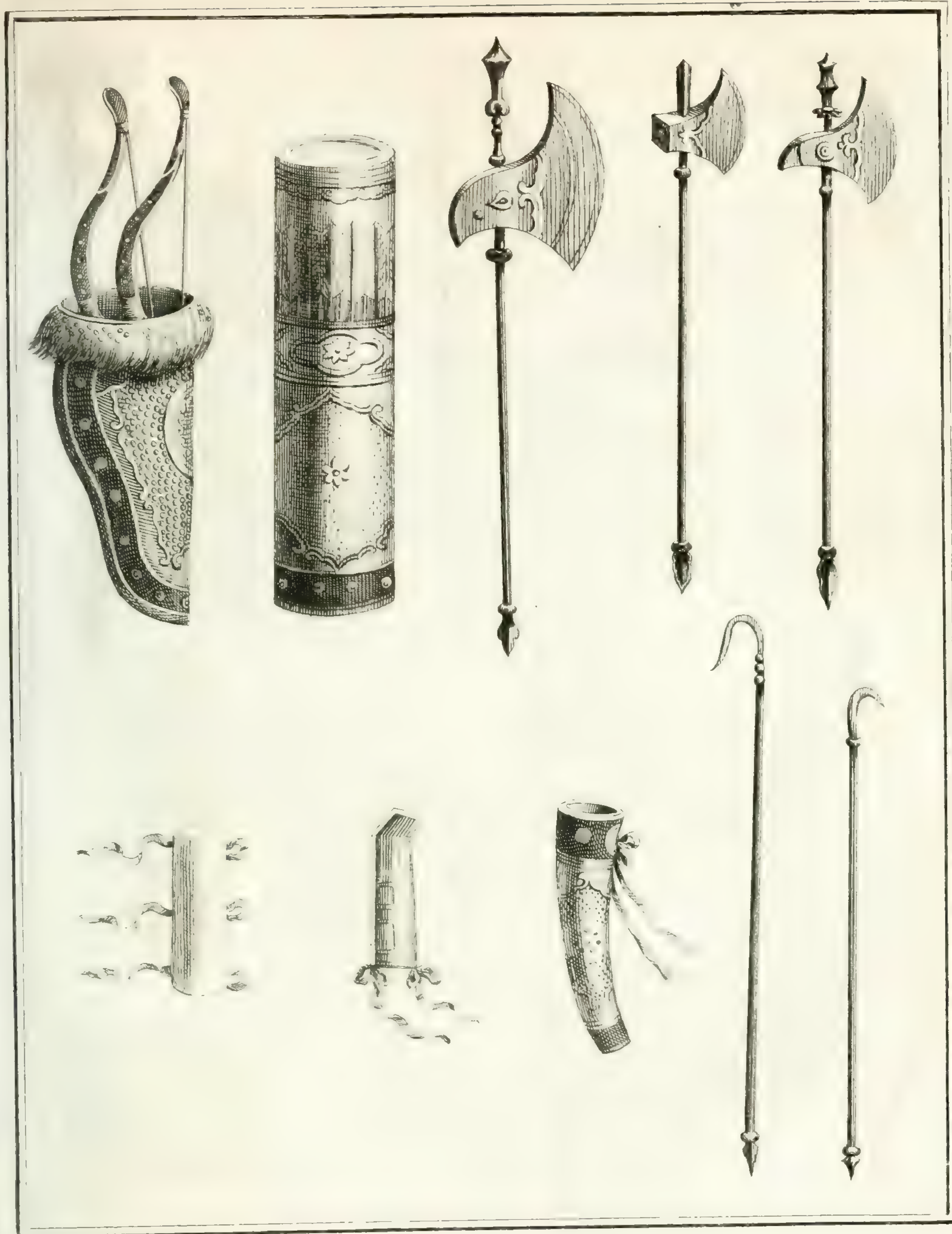
(1) L'observation des astres & les mathématiques ont été, de tout temps, des objets très-importans pour les Chinois. Le calendrier étoit une affaire d'état qui avoit trait à la religion, aux mœurs & au gouvernement, & les empereurs n'en confioient le soin qu'à des hommes d'un grand mérite. *Editeur.*

(2) Ouai-ki. —Y-tong-tchi. —Kang-kien. —Sse-ky. —Tsien-pien. —Tong-tchi. —Nien-y-sse.

&



Etendards, Curaſses, Casques et autres inſtrumens de Guerre des Anciens Chinois.



Instrumens de Guerre des Anciens Chinois.

& qui mit en usage la monnoie dans le commerce : il en fit faire de pierres précieuses, d'or & de cuivre (1).

La sévérité extraordinaire de HOANG-TI le fit autant craindre que ses inventions utiles le firent estimer ; il exigeoit une extrême soumission & une parfaite obéissance : quiconque s'opposoit à ses ordres étoit sûr de perdre la vie. Quelques restes des rebelles qui avoient suivi Tchi-yeou s'avisèrent, dans le temps que l'empire jouissoit d'une profonde paix, de se faire un parti ; ils se proposoient de venger la mort de leur chef. HOANG-TI les fit prendre tous, & leur fit couper la tête, sur une colline, à la vue de tout le peuple : sévérité qui fit d'autant plus d'impression sur les esprits, qu'elle avoit été inouïe jusqu'à lui ; aussi jamais prince n'a été obéi avec plus de promptitude & d'exactitude que HOANG-TI.

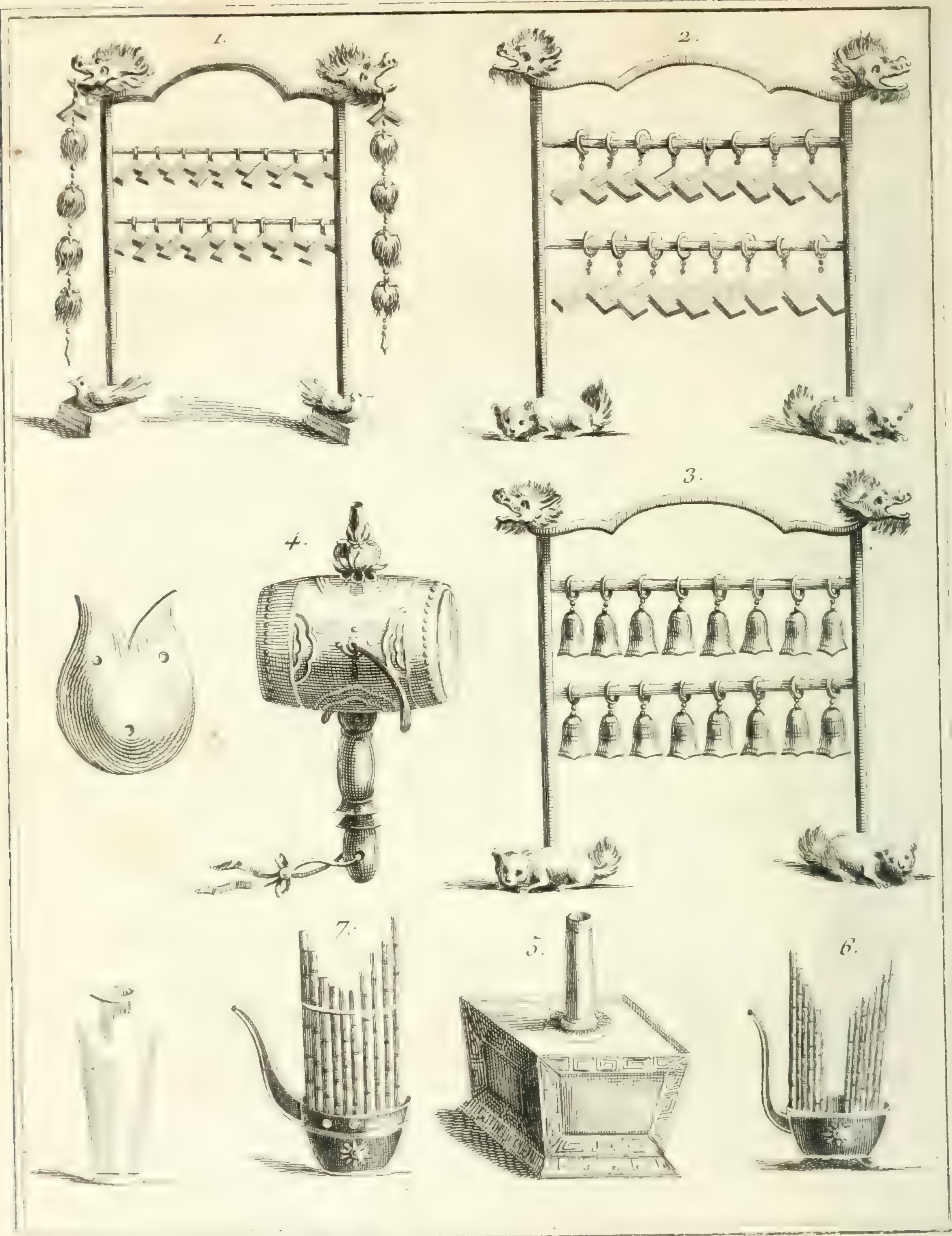
Si ce prince étoit sévère à l'égard de ceux qui ne s'acquittoient pas de leur devoir, il fut d'une grande bonté à l'égard des autres ; & après s'être occupé du bonheur de ses sujets, il pensa encore à leurs plaisirs ; il ajouta un instrument de musique, d'une nouvelle invention, à ceux de Fou-hi ; il étoit composé de douze petits tuyaux de bambou, dont chacun avoit neuf lignes de circonférence intérieure sur différentes longueurs ; le premier & le plus long de tous étoit de neuf pouces ; le deuxième de huit, plus $\frac{104}{243}$ partie d'un pouce ; le troisième de huit pouces ; le quatrième de sept pouces, plus $\frac{1075}{2187}$ de pouce ; le cinquième de sept pouces, plus $\frac{1}{4}$ de pouce ; le sixième de six pouces, plus $\frac{12974}{19683}$ de pouce ; le septième de six pouces, plus $\frac{26}{81}$ de pouce ; le

(1) Kou-chi-kao. —Confucius Che-y, &c.

Avant l'Ère Chrétienne. 2601. *Hoang-ti.*

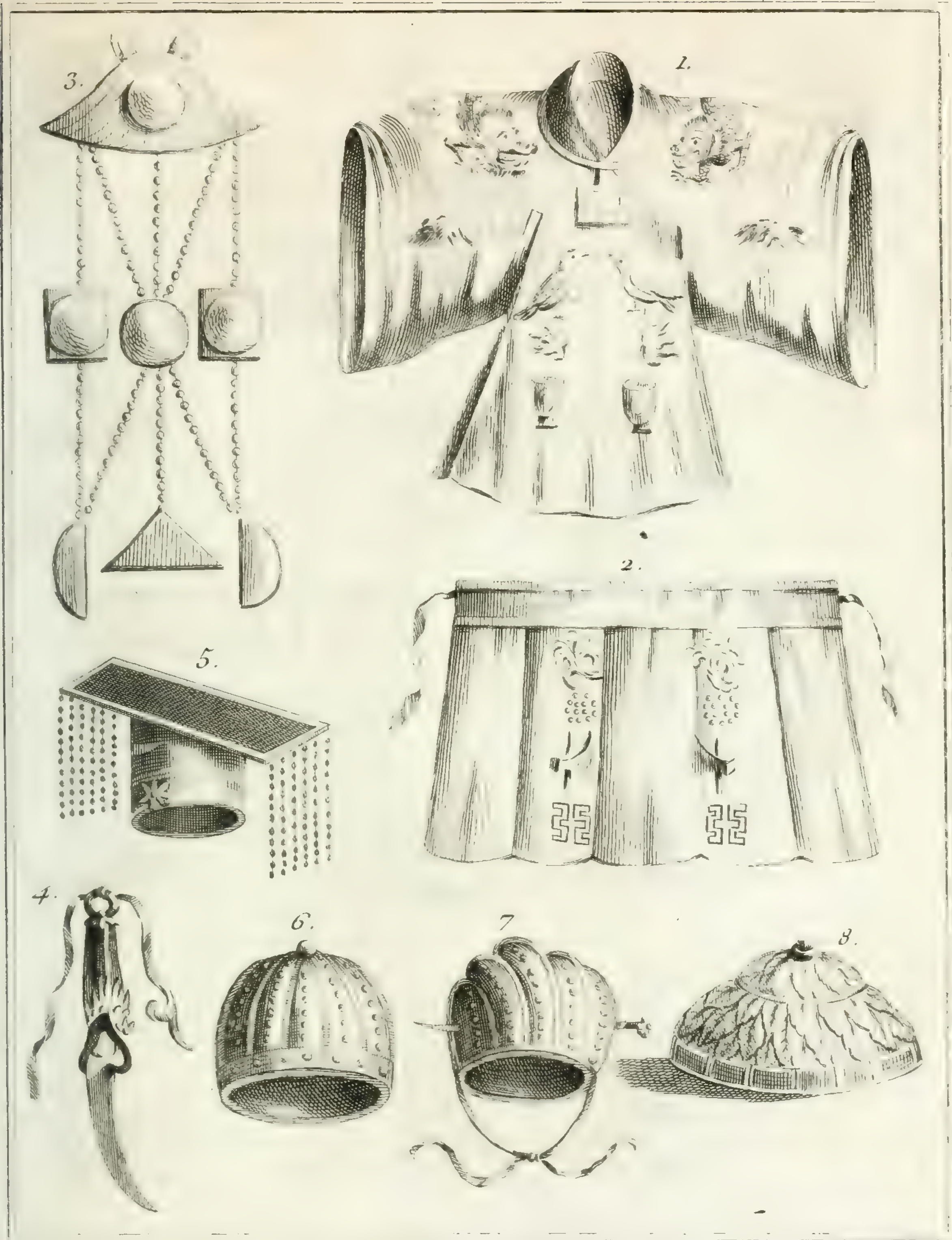
huitième de six pouces ; le neuvième de cinq pouces, plus $\frac{451}{729}$ de pouce ; le dixième de cinq pouces, plus $\frac{1}{3}$ de pouce ; le onzième de quatre pouces, plus $\frac{6524}{6560}$ de pouces ; le douzième enfin de quatre pouces, plus $\frac{2}{27}$. HOANG-TI exécutoit sur cet instrument des airs qui plaisoient beaucoup ; & comme il est évident qu'à l'aide de cette invention, il pouvoit construire un orgue complet, on doit lui donner la gloire d'avoir été le premier inventeur des orgues.

HOANG-TI prit ces tubes pour le fondement des poids & des mesures. Celui de ces tubes qui pouvoit, sur sa circonférence intérieure de neuf lignes, contenir 1200 petits grains de millet, en étoit la règle ; le poids de ces 1200 petits grains faisoit douze *tchu*, & par-conséquent le poids de 100 de ces grains faisoit un *tchu* ; ving-quatre *tchu* faisoient une once ; seize onces une livre ; trente livres un *keou* ; quatre *keou* un *tan* ou quintal. Quant aux mesures, comme il y en a de deux sortes, il y avoit aussi deux manières de les déterminer : la première, qui regarde le mesurage des grains, étoit ainsi : 1200 de ces petits grains faisoient un *yo* ; dix *yo* faisoient un *ho* ; dix *ho*, un *chin* ; dix *chin*, un *teou*, & dix *teou*, un *kou* ou quintal. L'autre, qui regarde le mesurage en longueur & largeur, se comptoit ainsi : la quatre-vingt-dixième partie du petit tube faisoit un *fen* ; dix *fen*, un *tsun* ou pouce ; dix *tsun*, un *tché* ou pied ; dix *tché*, un *tchang* ou toise ; dix *tchang*, un *yu* ; ainsi le petit tube de neuf pouces de longueur, sur neuf lignes de circonférence intérieure, qui pouvoit contenir 1200 petits grains de mil, étoit en même-temps le fondement de la musique, des poids & des mesures de HOANG-TI. Ce prince fut encore le premier qui fit fondre douze cloches, dont les sons s'accordoient avec



Instrumens de Musique des Anciens Chinois.

1. 2. 3. Pien-King. 4. Kou-tao espece de tambour. 5. Tcho. 6. 7. especes d'Orgues portatives appellées Seng et Yu.



Habis de Cérémonies.

1. Habit de dessus. 2. Habit de dessous. 3. Ornement pendant à la ceinture, composé de 10 enfilades de Perles et de 7 pierres précieuses. 4. Couteau pendant à la ceinture. 5. Bonnet de cérémonie. 6. 7. 8. autres Bonnets

ceux de ces douze petits tuyaux, & qui devoient servir d'accompagnement à la musique; ce qu'il exécuta avec succès (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2601. *Hoang-ti.*

L'impératrice Si-ling-chi réussit si bien à découvrir les différens usages de la soie, qu'elle en fit faire des étoffes d'une grande beauté, & sur plusieurs, elle broda elle-même des fleurs & des oiseaux. Les habits jusques-là n'avoient été que de peau; on ne connoissoit point encore la toile ni les autres étoffes dont on s'est servi dans la suite pour s'habiller; mais depuis que l'impératrice eut trouvé la manière de travailler la soie, on eut bientôt celle de faire de la toile; & ce fut alors que HOANG-TI donna à son peuple une forme d'habit qui fut commune à tous dans l'usage ordinaire, car il voulut qu'il fût différent dans les jours de cérémonies & principalement des sacrifices, afin de marquer le rang de chaque officier, eux seuls ayant droit de se revêtir de cet habit de distinction, dont voici la forme: le bonnet étoit large de sept pouces & haut de douze, rond par devant & plat par derrière; les pendans sur le devant étoient de quatre pouces de longueur & de trois sur le derrière. L'habit étoit ample, à grandes & larges manches, & tomboit jusqu'à terre; la partie supérieure devoit être de couleur bleue céleste, & le bas d'un jaune de terre, afin d'imiter, jusques dans l'habillement, les couleurs du ciel & de la terre, & être sans cesse animé par-là à embrasser la vertu; ces habits devoient être ornés

2600.

(1) Tsien-pien. —Sse-ki. —Ouai-ki. —Ta-ki. —Kang-kien. —Tchin-chi. —Chu-ching-to-ning-kiei.

Avant l'Ère Chrétienne. 2600. *Hoang-ti.*

de plumages de faisans, de différentes fleurs, d'épis de blé; de bois, du feu, du soleil, de la lune, peints ou brodés, suivant les cinq couleurs principales, selon le rang & l'emploi de ceux qui les portoient.

Enfin ce grand prince, dans un des voyages qu'il faisoit pour examiner par lui-même l'état de l'empire, découvrit une mine de cuivre fort abondante dans la montagne Chiou-chan, dans le territoire où est aujourd'hui Siang-tching-hien, dépendant de Cai-fong-fou, de la province de Ho-nan. Cette découverte le retint quelque temps dans ce pays, pour établir une fonderie à la montagne King-chan, à l'endroit où est aujourd'hui Min-hiang-hien, dépendant de Ho-nan-fou de la même province; il y fit fondre quantité de vases de différentes figures & pour différens usages, dont il fournit lui-même les modèles; mais il n'eut pas le plaisir de voir tout le succès de cet établissement: il y tomba malade, & mourut le dernier jour de la huitième lune, après un règne de cent ans.

2599.

Hoang-ti eut quatre femmes, dont il eut vingt-cinq enfans mâles; Si-ling-chi, sa première & légitime épouse, lui en donna trois, Tchang-y, Hiven-hiao & Long-miao; les officiers & les peuples, en reconnoissance des services importans qu'il avoit rendus à l'empire, ne voulurent point lui chercher un successeur hors de sa famille; ils jettèrent les yeux sur Siuen-hiao, comme le plus propre à soutenir la gloire de son père, puisqu'il s'étoit proposé d'imiter le grand Fou-hi dans sa conduite. Les grandes qualités de Fou-hi lui avoient fait donner le nom de Tai-hao, qui signifie proprement un homme extraordinaire & d'un très-grand mérite. L'estime que Siuen-hiao avoit pour lui, &

le soin qu'il avoit de l'imiter, lui firent donner, du vivant même de HOANG-TI son père, celui de Chao-hao, diminutif de Tai-hao, comme qui diroit le jeune Fou-hi, nom dont il fit tant d'estime, que montant sur le trône, il n'en voulut point d'autre. Dès qu'il eut été reconnu pour empereur, il rendit les derniers devoirs à son père, dont il fit porter le corps dans la province de Chen-si. Il le fit enterrer à la montagne Kiao-chan, au nord du territoire qui est aujourd'hui Tchong-pou-hien, de la dépendance de Hien-ngan-fou, où l'on voit encore son tombeau (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2599. *Hoang-ti.*

CHAO-HAO.

CHAO-HAO ne remplit pas l'espérance des peuples. Il étoit à la vérité d'un naturel doux & bon ; il ne manquoit ni d'esprit, ni de vivacité ; mais content des grandes choses qu'avoit faites Hoang-ti son père, il ne fit presque, durant son règne, que travailler à maintenir la paix dans ses états, afin de jouir sans trouble des travaux de son prédécesseur : il voulut cependant changer quelque chose aux habits que Hoang-ti avoit déterminés pour les mandarins aux jours de cérémonies. Il trouva qu'ils ne marquoient pas assez sensiblement la différence des degrés de chaque emploi ; il falloit effectivement considérer ces habits d'assez près pour s'en appercevoir. CHAO-HAO établit donc que les différens degrés de mandarinats seroient dorénavant distingués par les figures des différens animaux, peints ou

2598.

(1) Tsien-pien. —Sse-ki. —Ouai-ki. —Ta-ki. —Y-tong-tchi. —Tchi-ming. —Yu-fou-tsi. —Y-king. —Kang-kien. —Tchin-yu. —Sou-yu.

Avant l'Ere Chretienne. 2598. *Chao-hao.* brodés, sur la poitrine & sur le dos; que les mandarins de lettres & de justice auroient pour distinctifs les oiseaux, tels que sont le faisan, le paon, le cigne, &c.; & ceux de guerre, les quadrupèdes, tels que le lion, &c.; règlement qui s'est toujours observé & qui s'observe encore de nos jours.

Le trop grand amour de CHAO-HAO pour la paix, & son indolence, furent cause du plus grand mal qui pouvoit arriver; il laissa répandre dans l'empire le venin d'une doctrine superstitieuse. Neuf de ses officiers dans les provinces s'adonnèrent à la magie & épouvantèrent les peuples par des spectres horribles qu'ils leur faisoient voir, & auxquels ils les obligeoient de sacrifier, ce qui étoit entièrement opposé au culte qu'on doit rendre au Chang-ti. » Ce » mal si détestable, introduit sous le règne de CHAO-HAO, » s'augmenta de siècle en siècle, & fut poussé au point où » nous le voyons par la tromperie & la séduction des Tao-sse » & des Ho-chang qui, par mille promesses, aussi vaines » qu'illusoires, entraînent le peuple dans l'erreur & le jet- » tent dans le précipice « : c'est ainsi que s'explique le lettré Hou-chi qui vivoit sur la fin des *TANG*.

CHAO-HAO, par une insensibilité qu'on ne sauroit assez déplorer, quoiqu'informé du mal, n'y voulut cependant apporter aucun remède, sous le vain prétexte de ne pas troubler la paix. Il mourut, taché de cette négligence, à
2515. Kio-feou où il tenoit sa cour, après un règne de quatre-vingt-quatre ans, paisible à la vérité, mais sans gloire & sans réputation. Il fut enterré à deux *li* au nord-est de la ville, à l'est d'une petite colline; on y voit encore aujourd'hui une table de pierre, sur laquelle, ainsi qu'il

l'avoit ordonné, on grava les huit *koua* de Fou-hi, dont il reste encore quelques légers vestiges (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2516. *Chao-hao.*

TCHUEN-HIO.

2514.

Dès que Chao-hao eut les yeux fermés, les mandarins & le peuple s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Mécontens de l'indolence de Chao-hao, ils cherchèrent parmi eux quelqu'un qui, par son zèle & son application, pût réparer un si grand mal; après une mûre délibération, ils jugèrent que personne n'étoit plus capable d'y réussir que TCHUEN-HIO, fils de Tchang-y, & petit-fils de l'empereur Hoang-ti; il fut élu d'une voix unanime. Sa mère Tchang-pou, fille de Chou-chan-chi, un des principaux officiers de la cour de Chao-hao, l'avoit élevé avec beaucoup de soin, & n'avoit rien oublié pour cultiver un esprit, dont elle admiroit & la vivacité & la pénétration. Tchang-y son père, qui le vit occupé dès sa plus tendre jeunesse à considérer le mouvement des astres, & à mettre par écrit tout ce qu'il y remarquoit, jugea dès-lors ce qu'il seroit un jour. Il s'appliqua à cultiver de si heureuses dispositions. Les grandes qualités de TCHUEN-HIO le firent entrer de bonne heure dans le ministère, où il servit durant dix ans avec une assiduité, une pénétration, & une sagesse qui lui attirèrent l'admiration de toute la cour. Son zèle parut principalement lorsque les neuf officiers, dont on a parlé ci-dessus, introduisirent les superstitions. Il n'oublia

(1) Ouai-ki. —Tsien-pien. —Hou-chi. —Tchin-chi.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2514. *Tchuen-hio.*

rien pour éteindre cette peste dans son origine, mais tous ses soins furent inutiles ; Chao-hao ne voulut jamais le seconder.

Dès qu'il eut pris possession du trône, la première chose à laquelle il s'appliqua, fut d'arrêter le cours d'une si pernicieuse doctrine, qui continuoit à faire un mal infini parmi le peuple. On voyoit de tous côtés des magiciens courir çà & là, épouvanter les foibles par des spectres qu'ils obligeoient le peuple d'adorer, en leur promettant toutes sortes de biens, & les menaçant au contraire de tous les maux, s'ils refusoient de le faire ; par ces détestables moyens, ils causoient un renversement étrange dans l'état. TCHUEN-HIO porta ses premiers soins à détruire ce mal : pour une si importante commission, il choisit deux officiers de sa cour, tous deux princes de sa famille. L'un étoit Keou-ming, fils de Chao-hao son prédécesseur, à qui il donna toute l'autorité nécessaire pour régler les sacrifices & les cérémonies qu'on y devoit observer ; & l'autre, Tchu-yong, son propre fils, qui, par rapport à sa trop grande jeunesse, prit pour conseil le sage Tchang-pé, l'un des plus zélés à ramener le peuple aux règles de la saine raison.

2512.

TCHUEN-HIO n'ignoroit pas que Tchu-yong, son fils, n'étoit point encore en état de remplir un emploi de cette nature ; il le nomma cependant, afin de faire connoître aux peuples l'importance qu'il attachoit à cette commission, puisqu'il la jugeoit capable d'honorer son fils, & en même-temps de lui imprimer dans l'esprit, que la première & la principale obligation d'un prince, est d'éloigner de ses états la superstition, & de maintenir la vraie religion dans sa pureté.

Keou-ming commença par régler toutes les cérémonies qu'on pratiqueroit dorénavant dans les ſacrifices. Il défendit, ſous peine du dernier ſupplice, de ſacrifier à d'autres qu'au Chang-ti, ſouverain maître du ciel & de la terre : & comme il vit, par l'expérience du paſſé, combien il étoit difficile de contenir dans de juſtes bornes ceux qui étoient chargés de faire ces ſacrifices dans les provinces, il fit ſtatuer qu'à l'avenir, l'empereur ſeul ſacrifieroit au Chang-ti.

Tchang-pé, de ſon côté, s'occupa à inſtruire les peuples de leurs devoirs eſſentiels, & à les précautionner contre ceux qui leur enſeignoient une doctrine contraire à celle qu'ils avoient reçue de leurs pères ; il les exhorta à pratiquer la vertu, à maintenir la paix entre leurs familles, leurs amis & leurs voiſins, & à remplir exactement les obligations de leur état. Ses inſtructions eurent le ſuccès qu'il en eſpéroit ; TCHUEN-HIO eut la conſolation de voir ſes peuples revenir de leurs erreurs, & rentrer dans la voie de la ſaine doctrine : pour leur en marquer ſa joie, il compoſa une muſique particulière, appellée *Chin-yun*, pour un grand ſacrifice qu'il fit au Chang-ti avec une magnificence qu'on n'avoit point encore vue, en reconnoiſſance du ſuccès qu'il avoit eu dans cette entrepriſe.

TCHUEN-HIO, quelque temps après, profitant de la paix dont jouiſſoit l'empire, transféra ſa cour à Kao-yang (1). Ce fut dans cette ville que, toujours paſſionné pour la connoiſſance des aſtres, il établit une eſpèce d'académie, compoſée des Lettrés les plus habiles en cette ſcience. On

(1) Aujourd'hui *Po-tcheou*, dépendant de Tong-tchang-fou, de la province de Chan-tong.

Avant l'Ere Chrétienne. 2512. *Tchuen-hio.*

recueillit toutes les obſervations anciennes qu'on compara avec les modernes, & on pouſſa l'aſtronomie à un degré de perfection ſurprenant. Les règles ſûres qu'ils établirent pour ſupputer les mouvemens du ſoleil, de la lune, des planettes & des étoiles fixes, acquirent à TCHUEN-HIO le titre glorieux de reſtaurateur, & même de fondateur de la vraie aſtronomie. C'eſt une perte que ces règles ne ſoient pas venues juſqu'à nous.

Après pluſieurs années de travail, TCHUEN-HIO détermina qu'à l'avenir l'année commenceroit à la lune la plus proche du premier jour du printems, qui vient vers le quinzième degré du *Verſeau*; & comme il ſavoit, par le calcul qu'il en avoit fait, que dans une des années de ſon règne les planettes devoient ſe joindre dans la conſtellation

2461. *Che* (conſtellation qui occupe dix-ſept degrés dans le ciel, dont le milieu eſt vers le ſixième degré des *Poiſſons*), il choiſit cette année là pour la première de ſon calendrier, d'autant plus que cette même année le ſoleil & la lune ſe trouvoient en conjonction, le premier jour du printems.

Quoique TCHUEN-HIO aimât paſſionnément l'aſtronomie, elle ne lui fit cependant pas oublier ce qu'il devoit au gouvernement de ſes états. Le peuple étoit nombreux, les limites de l'empire s'étendoient tous les jours de plus en plus. Du côté du nord, elles alloient juſqu'aux montagnes Yeou-ling, qui ſont au nord du pays où eſt aujourd'hui Pe-king. Au ſud, elles confinoient avec le pays de Kiao-tchi, aujourd'hui le Tong-king : à l'eſt, étoit la mer; & à l'oueſt, elles alloient juſqu'à Lieou-chi, qui eſt au-delà des limites occidentales de la province de Chen-ſi. Il diviſa cette vaſte étendue de pays en neuf provinces,

dans lesquelles il établit des officiers qui relevoient tous d'un gouverneur-général, qui ne rendoit compte qu'à l'empereur seul. AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2461. *Tchuen-hio.*

La première femme que TCHUEN-HIO épousa, étoit fille de Tseou-tou-chi : elle lui donna un fils, appellé Lou-ming, qui fut père de Pé-koen & aïeul du grand Yu. Il eut encore plusieurs autres enfans, tant de son épouse légitime, que de Kiong-tchin, une de ses concubines, dont la postérité lui fit beaucoup d'honneur, principalement dans la personne de Pé-y, qui rendit de si grands services à l'empire sous les règnes de Chun & de Yu, & dans la personne même de Chun, fils de Kou-seou, petit-fils de TCHUEN-HIO, par King-kang, fils de Kiong-tchin sa concubine.

Après la division des provinces & l'établissement des officiers qui les gouvernoient, l'empire se trouva dans l'état le plus florissant : tous les peuples, contens de leur sort, vivoient tranquilles, & jouissoient des douceurs de la paix, lorsque TCHUEN-HIO, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, mourut, regretté de tout le monde, après soixante-dix-huit ans d'un règne plein de gloire ; il fut enterré à PO-YANG où l'on voit encore son tombeau (1). 2437.

(1) Tchin-chi. —Ta-ki. —Ouai-ki. —Tsien-pien. —Sse-ki. —Tong-tchi. —Nien-y-sse. —Kang-kien.



AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

TI-KO.

2436.
Ti-ko.

On n'hésita point à lui donner pour successeur TI-KO, fils de Kiao-ki & petit-fils de Chao-hao. L'estime singulière qu'en faisoit Tchuen-hio lui procura le suffrage de toute la nation : c'étoit un prince bien fait de corps & d'un esprit vif, pénétrant, sage & capable des plus grandes choses : il n'avoit encore que quinze ans, lorsque Tchuen-hio, le choisit préférablement à plusieurs habiles gens, pour l'aider dans le gouvernement de ses états, tant il étoit persuadé de sa sagesse & de sa pénétration. L'heureux succès qu'il eut dans le maniement des affaires augmenta tellement son estime qu'il n'entreprenoit plus rien que par ses conseils.

Elevé sur le trône avec un applaudissement général, il s'y comporta toujours avec la même prudence & la même sagesse : agréable au peuple, sans compromettre la majesté du trône, il veilloit à tout, & ne paroissoit pas se donner le moindre mouvement : facile à l'égard de tout le monde, sans rien perdre de la fermeté qu'il devoit à la justice, il fut l'objet de l'amour, de l'admiration & de la vénération de tous ses sujets ; pénétré de respect à l'égard du Chang-ti, & des esprits, il s'observoit sans cesse dans ses actions, de peur qu'il ne lui échappât quelque chose qui fût contraire à son devoir : le Ciel le bénit ; tous les peuples que le soleil & la lune éclairent, répandus par-tout où les vents & les pluies se font sentir, se soumettoient volontiers à son empire.

2422.

Il fut le premier empereur qui établit des écoles publiques, qu'il eut soin de fournir de maîtres habiles & ver-

tueux, pour inſtruire la jeuneſſe & l'élever à la vertu; il fut le premier qui entreprit de marier les voix aux inſtru- Avant l'Ere Chrétienne. mens de muſique, commiſſion dont il chargea Hien-he: 2422. *Ti-ko.* il ſe ſervit en même-temps de diverſes ſortes d'inſtrumens, & même de tambours, afin, diſoit-il, de délaſſer le peuple, & de l'éloigner du vice, en le portant à la vertu. Après un règne de ſoixante-dix ans, ce prince mourut, âgé de cent cinq ans, à Tſing-fong (1), & fut enterré aſſez près de-là 2367. dans un lieu qui s'appelle Tun-kieou.

Ti-ko eut quatre femmes, la première s'appelloit Kiang-yuen. Ce prince, après avoir habité pluſieurs années avec elle, voyant qu'il ne pouvoit en avoir d'enfans, en épouſa une ſeconde, appellée King-tou, également ſtérile; il en prit une troiſième, nommée Kien-ti; & celle-ci ne lui ayant de même pu donner aucun enfant, il en épouſa une quatrième, nommée Tchang-y, qui, dès la première année, lui donna Tchi qui fut ſon ſucceſſeur.

La jalouſie que les trois premières princeſſes en conçurent ne peut s'exprimer; mais enfin elles eurent recours au Chang-ti, & conçurent toutes trois; elles donnèrent à Ti-ko trois fils, dont le premier fut le célèbre Yao, que la princeſſe King-tou porta quatorze mois dans ſes entrailles; le deuxième, Siei ou Ki, fils de la princeſſe Kien-ti, qui fut la tige des princes, dont Tching-tang, fondateur de la dynaſtie des *Chang*, deſcendoit: le troiſième ne vint au monde que dix mois après la mort de Ti-ko; c'eſt le fameux Heou-tſie, fils de la princeſſe Kiang-yuen, dont

(1) Aujourd'hui *Tſing-fong-hien*, de la dépendance de Tai-ming-fou, dans la province de Pé-tché-li.

Avant l'Ere Chrétienne. 2367. *Ti-ko.*

les descendans montèrent sur le trône, & fondèrent la dynastie des *TCHEOU*.

Le merveilleux qui paroît dans la conception de ces trois enfans, ne doit pas plus surprendre que ce qu'on raconte des prodiges arrivés à la conception des chefs des familles qui ont fondé les dynasties des *LEAO*, des *KIN*, des *YUEN*, des *MING* & de la dynastie régnante : ainsi lorsque nous lisons que la princesse King-tou conçut à l'apparition d'un dragon volant ; la princesse Kien-ti, en mangeant des œufs d'hirondelle pendant la cérémonie même d'un sacrifice qu'elle offroit au Chang-ti ; & la princesse Kiang-yuen, en mettant le pied sur le vestige d'un géant ; il faut suivre le sage avertissement que nous donne le commentaire de Tching-tchi sur le *Li-ki*, à l'occasion même de la conception de Kiang-yuen : c'est aux sages critiques, dit-il, de ne pas attaquer sur des fictions de poëtes, l'autorité des *King* & la vérité de notre histoire.

Lorsque Ouen-ouang & Vou-ouang établirent la dynastie des *TCHEOU*, les poëtes d'alors, charmés de leurs vertus, & plus encore d'être délivrés de la tyrannie de l'infame Tcheou, firent quantité de pièces de vers & de chansons à leur louange, que Confucius a eu soin de recueillir dans le livre *Chi-king*. Le sage Tcheou-kong, fils de Ouen-ouang & frère de Vou-ouang, dans la crainte peut-être qu'on accusât Kiang-yuen, de n'avoir pas été fidelle à TI-KO son époux, sous prétexte qu'elle n'avoit mis au monde Heou-tsie, dont ils descendoient, que dix mois après la mort de TI-KO, & qu'au-lieu de le nourrir, elle avoit caché sa naissance, & l'avoit même abandonné au milieu des champs, fit, en faveur

de ſon innocence, les deux odes *Pi-kong* & *Seng-min*, qui ſont dans le *Chi-king*. Il raconte tout ce qui ſe paſſa à la naiſſance de Heou-tſie. Voici ce qu'on lit dans ces odes.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2367. *Ti-ko.*

» Kiang-yuen eſt véritablement digne de nos reſpects, » ſa vertu ne s'eſt point démentie, on ne peut la ſoup- » çonner d'avoir manqué à ſon devoir; appuyée ſur la » protection du Chang-ti, elle obtint de lui de concevoir » Heou-tſie ſans crime; & après l'avoir porté dans ſes » entrailles les mois requis, elle obtint auſſi de le mettre » au monde ſans aucun accident, ni pour elle, ni pour » ſon fils, & ſans qu'on pût la condamner ſur le retar- » dement de ſes couches. Si on demande comment la » choſe ſe paſſa, le voici: Kiang-yuen étoit au déſeſpoir » de n'avoir point d'enfans; ſans ceſſe elle prioit le » Chang-ti de vouloir bien la délivrer de cette ignomi- » nieuſe ſtérilité. Enfin après bien des vœux & des prières, » durant le temps d'un ſacrifice qu'elle lui offroit avec » plus de ferveur qu'à l'ordinaire, elle mit le pied ſur » les veſtiges du Chang-ti, crut fermement qu'il exauce- » roit ſa prière, & comprit auſſi-tôt, par un mouvement » extraordinaire qu'elle ſentit, qu'enfin ſes vœux ſeroient » accomplis.

» Dix mois après, Kiang-yuen mit au monde Heou-tſie » ſans douleurs, ſans bleſſures, comme les brebis mettent » bas ſans efforts leurs premiers agneaux. Combien donc » n'étoit pas reſpectable ce petit enfant? Y avoit-il à douter » que le Chang-ti ne le préſervât de tous maux, & les » vœux de Kiang-yuen n'étoient-ils pas exaucés au-delà de » ſes eſpérances?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
2367.
Ti-ko.

» Cependant ſa mère, honteuſe de l'avoir mis au monde » dix mois après la mort de TI-KO ſon père, quoiqu'aſſurée » de ſon innocence, craignit qu'on ne la ſoupçonnât de » crime, & pour s'en mettre à couvert, elle ne lui eut » pas plutôt donné le jour, qu'elle l'envoya expoſer à la » campagne dans un lieu où l'on menoit paître les bœufs » & les moutons : ces animaux, pleins de compaſſion, » l'entourèrent d'abord pour l'échauffer & le garantir du » froid ; les bergers, qui étoient allés couper du bois à » la montagne, furent étonnés de trouver cet enfant au » milieu de leur bétail, & plus encore de voir des oiſeaux » venir en foule voltiger autour, & le couvrir de leurs » ailes ; dès qu'ils s'envoloient & s'écartoient un peu, » Heou-tſie jettoit des cris ſi forts & ſi éclatans que les » montagnes d'alentour en retentiſſoient, & que les payſans » pouvoient l'entendre de tous les chemins des environs. » Ces bergers, ſurpris de ces prodiges, & frappés de l'idée » que cet enfant deviendroit un jour un grand perſonnage, » le recueillirent & le ſoulagèrent du mieux qu'ils purent » dans le grand froid qu'il faiſoit.

» A peine Heou-tſie put marcher, qu'on le vit ſe traîner » ſur ſes pieds & ſes mains de montagne en montagne, » & montrer un inſtinct merveilleux pour trouver ſa nour- » riture ; & comme la néceſſité conduit preſque toujours à » faire des efforts extraordinaires, bientôt le jeune Heou- » tſie ſe rendit ſi habile dans le labourage, que Yao, » ſon frère, étant parvenu à l'empire après la dépoſi- » tion de Tchi, ſon aîné, l'établit pour directeur géné- » ral de l'agriculture, & le fit enſuite gouverneur abſolu

» du

» du pays où étoit née Kiang-yuen, sa mère. Ce fut là qu'il » construisit une salle où il rendit à Kiang-yuen, morte » depuis peu, les devoirs de *parenté*, comme son fils légi- » time ; ce qui se continua de père en fils jusqu'à Ouen- » ouang & Vou-ouang, qui ne cessèrent d'honorer Kiang- » yuen comme la tige primitive de la branche collatérale » des *TCHEOU*. Ce fut là encore qu'il éleva une seconde » salle à ses *Ancêtres* paternels, en remontant à la quatrième » génération, & par-conséquent jusqu'à Hoang-ti, où il » leur rendit aussi chaque année le culte ordinaire. Tcheou- » kong tire cette conclusion en faveur de sa famille. » Quel » mal, dit-il, & quel sujet de repentir pouvoit-il y avoir » en tout cela ? Depuis tant de siècles qu'on pratique ce » rit de piété filiale, c'est-à-dire depuis Heout-sie jusqu'à » Ouen-ouang, personne ne l'a blâmé «.

Ainsi, dit un interprète du *Chi-king*, tout ce que dit Tcheou-kong dans l'ode *Seng-min* se réduit à quatre points: le premier, à exposer ce qu'il y eut d'extraordinaire dans la conception de Heou-tsie ; le second, à rapporter ce qu'il y eut de surprenant dans sa naissance ; le troisième, à faire le détail des choses merveilleuses qui arrivèrent après que Kiang-yuen, sa mère, l'eut abandonné ; & le quatrième, à faire parvenir Ouen-ouang & Vou-ouang au trône de l'empire par les prodiges que le Chang-ti fit en faveur de Heou-tsie, chef de leur famille ; marque évidente qu'il la prenoit sous sa protection d'une manière spéciale.

Ki, fils de la princesse Kien-ti, que l'empereur Yao, son frère, fit gouverneur absolu & comme prince du pays de Chang, éleva de même dans son gouvernement une salle à ses *Ancêtres*, où, après sa mort, il tint lui-même,

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2367. *Ti-ko.*

à la ſuite des empereurs ſes pères, le premier rang de la branche collatérale des *CHANG*, qui finit à Tching-tang, fondateur de la dynaſtie impériale de ce nom. Le *Chi-king*, ou pour mieux dire les poëtes du temps des Chang, ne manquèrent pas auſſi de s'exercer ſur les louanges de Ki, qui en étoit le chef; ils répandirent du merveilleux ſur ſa naiſſance, en racontant que Kien-ti l'avoit conçu en avalant des œufs d'hirondelle lorſqu'elle offroit un ſacrifice au Chang-ti. Ils attribuèrent à ſes vertus l'élévation de Tching-tang, un de ſes arrières-neveux, qui fut le fondateur de la dynaſtie des *CHANG*. Ainſi Ti-ko a eu l'avantage de ſoutenir par lui, ou par ſes deſcendans, la gloire que s'étoit acquiſe le grand empereur Hoang-ti dont il deſcendoit; l'empire étant reſté dans ſa famille près de 1600 ans, ce qui eſt ſans exemple.

TI-TCHI.

2366. La réputation que Ti-ko s'étoit faite, & l'amour que les peuples avoient pour lui, furent les ſeuls motifs qui les engagèrent à choiſir ſon fils aîné, TCHI, pour lui ſuccéder; ils ne pouvoient faire un plus mauvais choix. Ce prince étoit d'un naturel pervers, fainéant, colère, emporté, uniquement livré à ſes plaiſirs, & ne pouvant ſouffrir qu'on lui donnât le moindre avis. Le rang où il ſe vit élevé ne changea ni ſon eſprit ni ſon cœur; comme il ne s'attendoit pas qu'il dût jamais monter ſur le trône, il ne s'étoit jamais mêlé d'aucune affaire, & n'étoit nullement capable de s'en occuper. Les grands firent tout ce qu'ils purent pour l'inſtruire, mais ce fut inutilement: il ne fit aucun

cas ni de leurs conſeils ni de leurs inſtructions, & ne ſe ſervit de ſon autorité que pour jouir plus ouvertement de ſes plaiſirs, & s'adonner avec plus de licence à toutes ſortes de débauches.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2366. *Ti-tchi.*

Les peuples prirent patience pendant quelques années dans l'eſpérance qu'il changeroit; mais comme il ſe comportoit encore plus mal, & que les affaires de l'empire en ſouffroient beaucoup, les grands, qui étoient déja charmés de la conduite pleine d'eſprit & de ſageſſe du jeune Yao, frère de TI-TCHI, le firent entrer dans le conſeil. Il n'avoit encore que treize ans, & pour éprouver ſa capacité, ils l'employèrent dans des affaires aſſez épineuſes. Ce fut là qu'il commença à faire éclater les grandes qualités qu'il avoit reçues du ciel; ſa facilité à ſaiſir les affaires, la prudence avec laquelle il les décidoit, lui gagnèrent d'abord le cœur & l'eſtime de tous les grands, & leur fit exécuter la réſolution qu'ils avoient déja priſe de le mettre ſur le trône, à la place de TI-TCHI.

Le jour fixé entr'eux pour ce changement, ils avertirent ceux du peuple qui avoient droit à l'élection des empereurs; tous ſe rendirent au palais de TI-TCHI, où ils firent venir Yao, ſans lui découvrir le deſſein qui les aſſembloit, & demandèrent à parler à l'empereur: à peine eut-il paru, que tout le peuple ſe mit à crier qu'il reconnoiſſoit Yao pour empereur, & qu'il ne vouloit point d'autre maître. Les grands alors dirent à TI-TCHI les raiſons qui les obligeoient d'en uſer ainſi; ils le forcèrent de ſortir du palais & de ſe retirer dans une maiſon qu'on lui avoit préparée. TI-TCHI ne céda qu'à regret le trône, qu'on ne pouvoit, diſoit-il, lui enlever ſans crime: Yao le refuſoit

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2358. *Ti-tchi.*

par modeſtie, ne ſe jugeant pas en état de ſoutenir un ſi peſant fardeau : cependant TI-TCHI fut dépoſé après neuf ans de règne, & Yao prit poſſeſſion n'étant encore âgé que de ſeize ans.

YAO.

2357. Quelque jeune que fût l'empereur YAO lorſqu'il monta ſur le trône, ſon cœur parut dès-lors auſſi bienfaiſant que le ciel, ſon eſprit auſſi prudent que les purs eſprits, auſſi éclairé que le ſoleil dans ſes plus beaux jours : ſemblable aux nuages qui fertiliſent les campagnes, il faiſoit l'eſpérance de ſes peuples, & par ſa conduite ſimple & modeſte il ſe concilia l'eſtime de tous ſes ſujets. Sage & circonſpect, il n'entreprit jamais rien qu'après la plus mûre délibération, & ne l'exécuta qu'avec toute l'attention & l'exactitude poſſibles. Plein d'eſprit & de mérite, il fut toujours extrêmement affable pour toutes ſortes de perſonnes, ſans qu'il parût mettre dans cette conduite la moindre affectation; tout occupé des beſoins de ſon peuple, il le forma à la vertu & le renouvella entièrement. Guidé par la raiſon, il ſut la faire régner par-tout. Les ſentimens de tendreſſe & d'affection qu'il eut pour ſa famille, en comblant de bienfaits tous ceux qui la compoſoient, l'amour réciproque qu'il y établit, n'en firent qu'un cœur & qu'une âme : ces mêmes bienfairs s'étendirent ſur tous les peuples; il n'y eut perſonne qui ne vécût tranquille chez ſoi, & qui ne fût plein de vénération, de reſpect & de tendreſſe pour un prince auſſi bon & auſſi bienfaiſant; il n'y eut pas même juſqu'aux peuples barbares nouvellement ſoumis, qui n'abandonnaſſent avec plaiſir leur manière de vivre, peu con-

2357.
Yao.

forme à la raison, pour suivre le chemin de la vertu & profiter de la douceur de ses loix : de sorte que quelque grands qu'aient été Fou-hi, Chin-nong, Hoang-ti, princes dignes d'estime & de respect ; quelque obligation que leur ait l'empire, leur mérite & leurs bienfaits ne surpassent point ceux de l'empereur YAO (1).

La première chose à laquelle l'empereur YAO s'appliqua au commencement de son règne, fut de rétablir l'astronomie qu'on commençoit à négliger ; il fit venir ceux qui en étoient chargés, leur ordonna d'examiner avec le plus grand soin tous les mouvemens du soleil, de la lune, des planettes & des étoiles ; de déterminer exactement les différens temps des quatre saisons, afin que les peuples, guidés par le calendrier public, fussent instruits des temps propres

(1) Le *Chu-king* commence ainsi : » Si on jette d'abord des yeux attentifs sur » l'ancien empereur YAO, voici ce qu'on en dit : les services qu'il a rendus à la » république s'étendent à tous les temps, à tous les lieux & à toutes les personnes. » Il fut diligent, éclairé, poli & prudent, & ces vertus lui furent naturelles sans » que la violence ou la contrainte y eussent aucune part. Il fut vraiment respec- » tueux, il sut être humble ; l'éclat de sa vertu a rempli tout l'univers. Il sut » donner à la nature raisonnable tout l'éclat dont elle est susceptible, & ce fut » pour lui un moyen d'établir l'amour réciproque dans sa famille ; après avoir » établi la concorde dans sa famille, il fit régner l'égalité & l'ordre parmi le peu- » ple de l'état qu'il possédoit en propre ; le peuple de son état ayant été par ses » soins & son exemple éclairé des lumières de la droite raison, l'union & la con- » corde se répandirent dans tout l'empire. Quelle admirable conversion n'opéra- » t-il point dans l'esprit de tous les peuples ? Ainsi la concorde fut générale «. Cet ancien texte, rapporté par Confucius, contient, comme on voit, un éloge abrégé, mais magnifique d'YAO. Il exprime d'abord la vertu de ce prince, ensuite la pratique extérieure de cette vertu, & enfin les effets de cette vertu. Toute la philosophie de Confucius, en si grande estime chez les Chinois, est fondée sur ces principes, aussi vrais que simples. Ces peuples calculent le mérite de leurs monarques sur leur ressemblance plus ou moins grande avec les trois anciens empereurs, *Yao*, *Chun* & *Yu*. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2357. Yao.

à la culture de la terre. » Vous ſavez, leur diſoit-il, que » dans les mouvemens du ſoleil, de la lune, des planettes » & des étoiles, il y a un nombre déterminé de mouve- » mens dont il n'eſt pas impoſſible de connoître la diffé- » rence ; c'eſt à connoître cette différence que je veux que » vous vous appliquiez : ſoyez attentifs à la régularité & à » l'irrégularité de ces mouvemens : ne vous en fiez point à » vos propres lumières ; ne vous attachez qu'aux mouve- » mens que vous aurez vus clairement dans les cieux, & » mettez le tout par écrit, de peur que quelque choſe ne » vous échappe, & afin que la poſtérité puiſſe profiter de » vos découvertes «.

YAO, après cette exhortation, les envoya en quatre lieux différens. » Que Hi-tchong, dit-il, aille du côté de l'eſt » à Yu-y (1) examiner avec ſoin quelle eſt l'étoile qui ſe » trouve au point de l'équinoxe du printems ; que Hi-chou » aille du côté du ſud à Nan-kiao (2), & y obſerve quelle » eſt l'étoile qui eſt au point du ſolſtice d'été ; que Ho- » tchong aille ſe placer à Mui-cou (3), & examine du côté

(1) *Yu-y* eſt ce qu'on appelle aujourd'hui Teng-tcheou, ville du premier ordre dans la province de Ho-nan. L'obſervatoire qui y étoit élevé portoit le nom de Yang-cou, c'eſt-à-dire, *la Vallée de la Lumière.* Ce fut là que l'aſtronome *Hi-tchong alla recevoir avec reſpect le Soleil levant*, comme s'exprime le *Chu-king. Editeur.*

(2) *Nan-kiao* eſt le Tonking & la Cochinchine. L'obſervatoire qui y étoit, portoit le nom de *Métropole de la clarté*, en chinois, *Ming-tou. Editeur.*

(3) *Mui-cou*, ou la *Vallée des Ténèbres*, nom que portoit l'obſervatoire du pays de Si. *Si* exprime l'occident en général, mais Sſe-couang veut que ce ſoit le nom d'une ville du troiſième ordre dans le territoire de Tien-choui. L'aſtronome Ho-tchong eut ordre de s'y rendre *pour conduire avec un feſtin le ſoleil quand il va ſe coucher le jour de l'équinoxe d'automne*, comme parle le *Chu-king. Editeur.*

» de l'oueſt quelle eſt celle qui ſe trouve au point de l'équi- » noxe d'automne ; enfin que Ho-chou ſe rende au nord, à » Chou-fang (1), pour y examiner à quelle étoile du ciel » répond le ſolſtice d'hiver «. En conſéquence de cet ordre, ils trouvèrent, ſuivant leurs obſervations, que l'étoile *niao* étoit à l'équinoxe du printems ; que l'étoile *ho* répondoit au ſolſtice d'été ; l'étoile *hiu* à l'équinoxe d'automne, & l'étoile *mao* au ſolſtice d'hiver.

Avant l'Ere Chrétienne. 2356. *Yao.*

Après que les mandarins Hi & Ho eurent fait ces obſervations, YAO leur dit ; » Ce que vous venez de faire eſt fort » bon, mais ce n'eſt pas là le principal. Il s'agit maintenant » de bien régler les années & les quatre ſaiſons : une révolu- » tion, comme vous ſavez, eſt de 366 jours ; mais de ces » 366 jours il y a de quoi faire une lune intercalaire qui doit » revenir de temps en temps pour conſerver les quatre ſaiſons » dans les bornes qu'elles doivent avoir ; c'eſt à quoi vous » devez principalement donner vos ſoins (2).

(1) L'obſervatoire du nord s'appelloit *Yeou-tou* ou la *Métropole obſcure.* Les interprètes le placent dans le Pé-tché-li. *Editeur.*

(2) Les Chinois partagent le zodiaque, entr'autres diviſions, en vingt-huit conſtellations, dont ils aſſignent ſept à chacune des quatre parties du monde. Les ſept méridionales commencent par les étoiles des pieds des gémeaux, & finiſſent par celles du crater. Ils obſervent la même choſe à l'égard des quatre ſaiſons, dont ils aſſignent le printems à l'orient, l'été au midi, l'automne à l'occident, & l'hiver au ſeptentrion. Tang-yi-heng prouve par ſon calcul que le premier degré du lion étoit alors au méridien.

YAO envoya ces quatre mathématiciens aux quatre extrémités de la Chine pour vérifier le calendrier qui avoit été calculé ſur les tables de Hi & de Ho, & on voit par le *Chu-king* qu'il leur donna quatre marques pour en reconnoître les erreurs. La première étoit l'ombre d'un gnomon ; la deuxième, l'étoile qui paſſoit par le méridien, le jour des équinoxes & des ſolſtices, trente-ſept minutes & demie après le coucher du ſoleil ; la troiſième, étoit le peuple qui, ſuivant la ſaiſon, vit plus ou moins retiré ; enfin, la quatrième étoient les animaux, dont les diſpoſitions ſont différentes ſelon les différens temps. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2356. *Yao.*

En conséquence de cet ordre, Tchu-hi les fait ainsi raisonner. Le ciel est parfaitement rond, nous divisons un de ses grands cercles en 365 degrés & un quart; chaque jour, en tournant autour de la terre, il avance d'un degré: le soleil qui est dans le ciel va un peu plus doucement, chaque jour il fait le tour de la terre, mais il s'en faut d'un degré qu'il aille aussi vîte que le ciel; & ce n'est qu'après 365 jours, plus 235 parties d'un jour que nous divisons en 940 parties, que le soleil revient au même point d'où il étoit parti, & c'est là ce que nous appellons une année solaire; c'est-là le nombre déterminé que nous observons dans son mouvement annuel.

Il n'en est pas de même de la lune: elle marche bien plus doucement que le soleil, par rapport au ciel où elle est; il s'en faut par jour de dix degrés, & de sept parties d'un degré, divisés en dix-neuf parties, qu'elle aille aussi vîte que le ciel, ce qui fait qu'en vingt-neuf jours, plus 499 parties d'un jour, divisées comme ci-dessus en 940 parties, elle vient se rejoindre au soleil: de sorte qu'au bout de 384 jours entiers, il se trouve qu'elle a rejoint le soleil douze fois, & que le total du surplus qui restoit, va à 5988 parties d'un jour, toujours divisé en 940 parties; d'où il s'ensuit que ces 5988 parties donnent six jours, plus 348 parties d'un jour, ce qui fait en tout 354 jours, plus 348 parties d'un jour pour la détermination des jours dont est composée l'année lunaire.

L'année est composée de douze mois & le mois de trente jours, ce qui donne 360 jours pour la détermination d'une année; d'où il s'ensuit que le mouvement du soleil donne cinq jours de plus, plus 235 parties d'un jour, toujours

divisé

divisé en 940 parties, & la lune cinq jours de moins, plus 592 parties d'un jour : & c'est-là la différence qui doit faire le mois intercalaire lunaire. Chaque année donnera donc dix jours, plus 827 parties d'un jour, qui, dans trois ans, donnent trente-deux jours, plus 601 parties d'un jour d'intercalation, & au bout de cinq ans, cinquante-quatre jours plus 375 parties d'un jour ; de sorte qu'au bout de dix-neuf ans, après sept intercalations, le soleil & la lune se rapprochent de fort près, & cette révolution s'appelle *tchang*. Cependant, dit le Tsien pien, il s'en manque encore de quelque chose que le soleil & la lune ne viennent se rejoindre parfaitement au même point ; c'est pour cela que, prenant vingt-sept *tchang* pour un *hoei*, trois *hoei* pour un *tong*, & trois *tong* pour un *yuen*, le total, qui fait 4617 ans, est l'époque du retour de la lune au soleil, sans reste.

Avant l'Ere Chrétienne. 2356. *Yao.*

La cinquième année du règne de YAO, Yuei-chang-chi, prince d'un pays situé au midi de la Chine, sur la seule réputation de l'empereur, & charmé des grandes choses qu'il entendoit dire de lui, se fit une gloire de venir se soumettre à ses loix, & de le reconnoître pour son souverain ; parmi les présens qu'il lui offrit en hommage, il y avoit une grande tortue, qui n'étoit précieuse qu'en ce qu'on appercevoit sur son dos des caractères *ko-teou-ouen*, ce qui parut fort singulier. On prétend même qu'on en déchiffra plusieurs. YAO reçut fort bien Yuei-chang-chi & le fit traiter avec toutes sortes d'honneurs. Ce prince s'en retourna comblé de présens, & plus charmé encore qu'il n'étoit auparavant de la sagesse & de la vertu de l'empereur (1).

2353.

(1) Ce prince étranger étoit, à ce que marque le Tong-tchi, qui rapporte cet

Avant l'Ère Chrétienne. 2353. *Yao.*

Vers le même temps, on vit dans les cours du palais une plante fort singulière : elle ne s'élevoit pas fort haut, & n'avoit rien d'agréable à l'œil ; elle n'étoit composée que d'un petit jet qui ne portoit jamais que quinze feuilles ; ces feuilles croissoient toutes successivement dans l'espace de quinze jours, & se flétrissoient de même les unes après les autres dans l'espace de quinze autres jours : la première feuille ne sortoit jamais que le premier jour de la lune, la deuxième, le 2 ; la troisième, le 3 ; & ainsi de suite jusqu'au quinzième de la lune : après quoi, le seizième jour, la première feuille qui avoit paru se flétrissoit, & tomboit à terre ; la deuxième faisoit de même le 17e ; la troisième, le 18, & ainsi de suite jusqu'à la dernière qui se séchoit pareillement, mais ne tomboit point à terre. On donna à cette plante le nom de *Hoang-ly-tsao* ou *Plante de Calendrier* (1).

2308. L'empereur YAO n'avoit de tranquillité sur le trône, que lorsqu'il savoit que son peuple étoit content, & s'appliquoit à remplir ses devoirs. Cet amour pour ses sujets le rendoit extrêmement vigilant sur tous leurs besoins ; souvent il

---

évènement, roi des *Nan-y*, c'est-à-dire des barbares ou étrangers du midi de la Chine. Il ajoute que la tortue dont il fit présent à l'empereur, & qu'il appelle *Chin-kuei* ou *divine tortue*, *céleste tortue*, avoit mille ans d'antiquité & un peu plus de trois pieds de long. Il dit encore que les caractères *ko-teou-ouen*, tracés sur le dos de cette tortue, contenoient l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'alors ; il ajoute que YAO les transcrivit & qu'on en conserva des annales, qui furent appellées *Kuei-lie*, ou *Annales de la tortue. Editeur.*

(1) Le *Sse*-ki nomme cette plante *Ming-kie ;* elle fut nommée depuis *Li-thçao*, *la Plante du Calendrier.* Cette petite fable a été inventée apparemment pour faire connoître que YAO connoissoit le cours du soleil & de la lune. Retrancher ces fables, ce seroit éviter de faire connoître la manière de penser des Chinois. Tite-Live a rapporté souvent des anecdotes aussi hasardées que celle-là & auxquelles il ne croyoit pas. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2308. *Yao.*

alloit lui-même visiter ses provinces, & s'informoit avec soin des pauvres, des veuves & des orphelins, qu'il secouroit efficacement dans leur misère. » Le peuple a-t-il froid ? » disoit-il souvent, c'est moi qui en suis cause. A-t-il faim ? » c'est ma faute. Tombe-t-il dans quelque crime ? je dois m'en » regarder l'auteur «. Ces sentimens ne venoient que de la grande affection qu'il avoit pour son peuple. Il l'aimoit comme un père aime ses enfans; il étoit à son égard comme le soleil & la lune : aussi le peuple avoit-il pour ce prince un respect & un amour inexprimables.

Un jour dans une de ses visites, comme il passoit vers la montagne Hoa-chan, un vieillard, appellé Fong, qui se trouva dans la foule, accourut pour voir ce prince, & se mit à crier de toutes ses forces; » Grand prince, plaise au Tien » vous donner dix mille ans de vie, vous rendre maître de » tous les trésors du monde, & multiplier votre illustre pos» térité ! Vous vous trompez, lui répondit l'empereur; une » nombreuse famille entraîne bien des maux; de grandes » richesses, beaucoup d'inquiétude, & une longue vie, bien » de la honte : Lorsque le Tien, reprit le bon homme » Fong, donne une nombreuse famille qui remplit les de» voirs de son état, quels maux en peut-on craindre ? avoir » de grandes richesses, & se faire un plaisir de les répandre » libéralement aux nécessiteux, quels soins, quels embarras » procurent-elles ? Si la vertu règne dans le monde, y vivre » avec les hommes qui la pratiquent, ou si elle n'y règne » pas, vivre séparé d'eux, uniquement occupé de sa propre » perfection, & après une longue vie, monter sur un nuage » blanc pour aller demeurer à la cour du Chang-ti, quelle » honte doit-on appréhender « ?

Avant l'Ère Chrétienne. 2298. *Yao.*

L'empereur, de retour d'une de ces visites, assembla les grands de son empire, & leur tint ce discours : » Je vois » que, par les bienfaits du ciel, les peuples commencent » à s'appliquer à leurs devoirs ; il s'agit maintenant de per- » fectionner ce grand ouvrage ; un homme ordinaire ne le » sauroit faire ; il n'y a qu'un homme doué de toutes » les vertus qui le puisse : je sais que je ne les ai pas, & » que je commence à sentir les incommodités de l'âge ; » voyez parmi vous quel est celui qui pourroit m'aider dans » cette entreprise «.

Fong-chi, prenant la parole, lui répondit: »Votre Majesté » a le prince Tan-tchou son fils. En faut-il chercher d'au- » tres ? Il est d'un naturel droit & sincère, il a l'esprit excel- » lent ; il peut très-bien aider votre Majesté dans le gouver- » nement. Ah ! dit l'empereur, vous connoissez peu Tan- » tchou. Au dehors il paroît droit & sincère, & au dedans » il n'est rien moins que cela : il aime, d'ailleurs, trop à » disputer & à critiquer les actions d'autrui, & n'emploie » son esprit & ses lumières qu'à des objets qu'il devroit » rejetter. Si je le mettois en place, & que je lui confiasse » les affaires du gouvernement, il porteroit infailliblement » le trouble dans l'empire ; je vous demande un homme qui » soit capable d'instruire le peuple dans ses devoirs, & par son » exemple & par ses préceptes ; qui sache punir & récompenser » avec équité, qui soit capable de donner de bons conseils » & de les exécuter avec sagesse, qui, animé du seul amour » du bien commun, n'exige du peuple que ce qui est de son » devoir, qui connoisse l'importance des cérémonies & de » la musique, & qui n'entreprenne & n'exécute jamais rien » qu'avec des soins mêlés de crainte. Voilà quel doit être

» l'homme que je vous demande : voyez s'il y a quelqu'un » parmi vous qui soit tel ; proposez-le moi sans crainte, » & je lui cède avec plaisir la place que j'occupe.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2298. *Yao.*

» Seigneur, lui répondit Hoan-teou, pour aider votre Ma» jesté, aucun de nous ne peut se comparer à Kong-kong (1) ; » il a beaucoup d'esprit & de prudence ; il parle parfaite» ment bien : dans tout ce qu'il entreprend, il apporte les » plus grands soins ; & dans l'exécution, on ne sauroit » mettre plus de zèle que lui. Ce qu'il a fait pour l'empire » est connu de tout le monde, & nous avons tout lieu d'es» pérer qu'il n'en fera pas moins à l'avenir «.

A ce magnifique éloge, l'empereur poussant un soupir : » Ah ! que vous connoissez mal Kong-kong, s'écria-t-il ; » c'est un homme qui n'agit que lorsqu'il y a de grandes » affaires, & tout le reste du temps il le passe dans l'oisiveté. » Il parle bien à la vérité, mais si je veux m'en servir, il s'en » excuse toujours, & je n'en tire presqu'aucun service ; il » paroît à l'extérieur respectueux & craintif, mais dans le » fond du cœur, il est plein d'orgueil & de présomption, » jusqu'à s'élever contre le Tien : que puis-je attendre d'un » tel homme ? A cela tous les grands n'osèrent répondre un seul mot, & les choses ne furent pas poussées plus loin.

La soixante-unième année du règne de YAO, il y eut une inondation si grande & si générale dans tout l'empire, que les eaux du Hoang-ho se mêlèrent avec celles du 2297.

(1) Ce nom exprime proprement la charge d'*intendant des ouvrages*. Chez les premiers Chinois, les fils héritoient des charges de leur père, & il n'étoit pas rare qu'ils prissent le nom de la charge. *Editeur.*

Avant l'Ère Chrétienne. 2297. *Yao.*

Ho-ai ho & du Kiang, & ruinèrent toutes les campagnes, dont elles ne firent plus qu'une vaste mer. Elles paroissoient vouloir s'élever au-dessus des montagnes; les désordres qu'elles occasionnèrent dans l'empire, & le triste état où elles réduisirent le peuple, causèrent les plus vives inquiétudes à YAO. Il assembla, à ce sujet, tous les grands de sa cour, & adressant la parole au Sse-yo (1) ou premier officier qui avoit inspection sur tous les gouverneurs des provinces, il leur parla ainsi.

» Les eaux des rivières, répandues de toutes parts, causent » une étrange désolation parmi le peuple, & semblent n'a- » voir plus de bornes; elles environnent les montagnes de » tous côtés, s'élèvent au-dessus des collines, avec tant de » furie, qu'on diroit qu'elles vont monter jusqu'au ciel; le » peuple est réduit à la dernière misère; les choses les plus » nécessaires à la vie lui manquent; il se plaint, il gémit, » il est au désespoir. Quoi donc, parmi vous, grands de » mon empire, qui devez vous regarder comme pères du » peuple avec moi, n'y aura-t-il personne qui ait assez d'ha- » bileté pour faire couler ces eaux dans la mer? Je le munirai » de toute mon autorité, & il doit s'attendre à être libéra- » lement récompensé. Consultez entre vous sur cette affaire » qui est de la dernière importance, & faites-m'en votre » rapport «.

Le Sse-yo, en conséquence de cet ordre, assembla sans

(1) *Sse-yo*, signifie les quatre principales montagnes, situées aux quatre points cardinaux de la Chine, sur lesquelles les empereurs offroient des sacrifices quand ils faisoient la visite de l'empire. Métaphoriquement ce nom exprime toute la Chine. Le Sse-yo avoit inspection sur tous les gouverneurs, & il les présentoit à l'empereur lorsqu'ils venoient lui rendre leurs hommages. *Editeur.*

différer tous les grands, & après avoir consulté ensemble, ils résolurent de proposer Pé-koen : après quoi, rentrant chez l'empereur, & le Sse-yo portant la parole : Sui- » vant l'ordre de votre Majesté, lui dit-il, nous avons » tenu conseil sur le choix de celui qui étoit le plus capable » de remédier aux maux que cause l'inondation, & nous » avons jugé que Pé-koen étoit très-propre à bien s'acquit- » ter de cet emploi. Pé-koen, répondit YAO, a de l'habileté, » il est vrai, mais plein de lui-même & de ses talens, il ne » veut suivre que ses propres vues, il fait peu de cas de mes » ordres, & bien moins des conseils des autres. Comment » un homme de ce caractère peut-il venir à bout d'une si » grande & si importante entreprise ?

» Puisqu'il est le seul parmi nous qui puisse y réussir, » reprit le Sse-yo, votre Majesté peut l'éprouver ; s'il en » vient à bout, c'est tout ce que nous souhaitons de lui. » Eh bien ! dit l'empereur, adressant la parole à Pé-koen » lui-même, allez, je le veux bien, puisque tous les grands » vous choisissent ; mais soyez attentif à ce que vous ferez ; » mettez-y tous vos soins & toute votre industrie, & sou- » venez-vous que vous êtes chargé de l'affaire la plus inté- » ressante pour l'empire «.

Pé-koen, sans différer, mit la main à l'œuvre. Il employa neuf ans à ce grand ouvrage sans beaucoup de succès ; ce n'est pas qu'il manquât d'habileté : les levées quil fit faire, dit Tching-tse, les nouveaux lits qu'il ouvrit aux rivières qui subsistent encore de nos jours, font assez voir de quoi il étoit capable ; mais se confiant trop en ses propres lumières, il ne communiquoit point ses desseins à l'empereur & ne demandoit conseil à personne ; d'ailleurs il fouloit extrê-

Avant l'Ère Chrétienne. 2297. *Yao.*

mement le peuple & maltraitoit tous ceux dont il se servoit : il ne put réussir, & il se vit obligé, malgré lui de l'avouer.

YAO, la soixante-dixième année de son règne, résolut de se choisir un successeur; il assembla les grands, & adressant la parole au Sse-yo : » Me voici, dit-il, dans la
2288. » soixante-dixième année de mon règne ; je sens que je » m'affoiblis, & que je suis peu en état de soutenir le poids » du gouvernement ; si vous pouvez vous en charger, je » vous cède volontiers le trône. Je n'ai garde, répondit le » Sse--yo, de me charger d'un tel fardeau ; j'ai trop peu de » vertus & une trop haute idée du trône, pour lui faire » un pareil tort. Eh bien ! reprit YAO, je vais vous ouvrir » un champ plus vaste ; ne vous mettez point en peine du » rang ni de la qualité, des richesses ni de la pauvreté, » n'ayez égard qu'à la vertu & aux talens «.

Tous alors répondirent d'une voix unanime, » Il y a un » certain homme, âgé de vingt-huit à trente ans, mais » pauvre & sans emploi, qui s'appelle Chun (1). Tout le » monde en parle de la manière la plus avantageuse. J'en ai » aussi ouï dire beaucoup de bien, dit l'empereur, mais » je ne connois pas ses talens. Il est fils de Kou-seou,

(1) Il est appellé Yu-chun dans le *Chou-king*, & Meng-tse dit qu'il naquit parmi les barbares de l'orient, dans le lieu nommé Yao-hiou, dépendant du pays de Tchu-fong. Les historiens le nomment encore Ycou-yu-chun, c'est-à-dire en Chinois, Chun, *possesseur*, ou *maître du pays de Yu*. Ils prétendent que les deux filles de YAO, qu'il épousa, lui apportèrent en dot la terre de *Yu*. D'autres croient qu'il en avoit hérité de ses ancêtres. Sse-tchao dit dans le commentaire de *Tso-kieou-min*, que les ancêtres de Chun possédoient le petit état de *Yu*, à titre de princes tributaires de l'empire. Sse-ma-tsien le dit descendant de l'empereur Hoang-ti à la huitième génération, *Editeur*.

» répondit

» répondit le Sse-yo, homme sans esprit & sans talens, » qui a épousé, en secondes nôces, une femme d'un caractère emporté, dont il a eu un fils appellé Siang, le jeune » homme le plus orgueilleux qu'il soit. Chun cependant » a pour eux toutes sortes de déférences & d'attentions, & » les empêche par sa sagesse d'en venir aux derniers excès «.

Chun, selon Meng-tse, vint au monde à Tchu-fong; Kou-seou, son père, descendoit en droite ligne de Hoang-ti par Tchuen-hio. Comme ses ancêtres, depuis Tchuen-hio, n'avoient point été mis dans les emplois, faute de talens nécessaires, son père Kou-seou, qui n'en avoit aucun, étoit réduit à une vie obscure & assez médiocre, parce qu'il manquoit de fortune. Kou-seou étoit fils de Kiao-nieou; Kiao-nieou de Kiu-ouang; Kiu-ouang de King-kang, & celui-ci de Kiong-tchin, fils de l'empereur Tchuen-hio.

Chun étoit assez bienfait de corps, haut de six pieds, le visage doux, mais un peu basané, large, & de la forme de celui d'un dragon, la bouche grande, les yeux à double prunelle, & le port majestueux. Dans son jeune âge, il s'appliqua au labourage & prit plaisir à la pêche; toujours d'une soumission & d'une obéissance parfaites à l'égard de ses parens, on augura dès-lors qu'il se distingueroit un jour.

Etant encore fort jeune il perdit sa mère : son père se remaria, & eut un fils de ce second mariage, qu'il appella Siang. Ce fils, bien différent de son aîné, sans talens ni bonnes qualités, étoit d'un orgueil & d'une vanité insupportables; il accabla de mépris son aîné. Comme Kou-seou aimoit passionément sa seconde femme, il eut pour son fils toute la tendresse d'un père aveugle, tandis qu'il ne marqua que de l'aversion pour Chun, dont la sage conduite étoit

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2268. *Yao.*

un reproche continuel de celle du père, de la mère (1) & du fils.

Chun, quoique haï, ne diminua rien de son assiduité à servir ses parens. Jamais il ne se plaignit des injures & des mauvais traitemens qu'il en recevoit ; il fut toujours également obéissant à son père, plein de respect pour sa belle-mère, de bonté & de condescendance pour son frère, & ne leur témoigna pas le moindre mécontentement. Il vécut ainsi plusieurs années toujours le même, sans que sa vertu ni sa patience touchassent le cœur de ses parens ; au contraire ses bonnes qualités parurent fournir un nouvel aliment à leur haîne, qu'ils pousèrent jusqu'au point de vouloir lui ôter la vie.

Chun s'en apperçut, & sans se plaindre de ce comble de barbarie, il se retira secrettement sur la montagne Li-chan où il s'appliqua à labourer la terre. Il n'avoit alors que vingt ans. La réputation qu'il s'y fit & qui attiroit à Li-chan une infinité de personnes, l'obligea d'en sortir, de changer de profession, & d'aller près du lac de Lei-hia dans la province de Chan-tong, où il exerça le métier de pêcheur ; mais comme sa vertu & son mérite l'accompagnèrent dans cette nouvelle retraite, il ne tarda pas à y être aussi connu qu'à la montagne Li-chan, ce qui l'obligea de prendre une seconde fois la fuite, & d'aller se cacher parmi ceux qui travailloient aux fourneaux de Ho-pin, où l'éclat de sa vertu & de sa sagesse le firent bientôt remarquer.

L'empereur, à qui le Sse-yo raconta une partie de ces choses, & qui avoit souvent entendu parler de Chun, lui

(1) La belle-mère de Chun s'appelloit You-teng. *Editeur.*

répondit : » il faut que je l'éprouve ; mon intention est de lui » faire épouser mes deux filles, auxquelles j'ordonnerai de » l'observer de près, & de lui être entièrement soumises : » s'il est vrai qu'il ait tant de respect pour son père & pour » sa mère, & tant de complaisance pour son frère, il sera » facile de juger, par la conduite qu'il tiendra envers mes » filles, si sa vertu est telle qu'on le publie : de plus je le » mettrai dans les affaires, & je verrai comment il s'y com- » portéra : ainsi, faites-le venir «.

Les grands l'envoyèrent aussi-tôt chercher, & le présentèrent à l'empereur, qui le reçut en père ; il lui donna neuf de ses gens pour le servir, & ses deux filles en mariage (1) ; les grands, de leur côté, prirent le soin de lui fournir abondamment toutes les choses nécessaires à la vie.

Quelque temps après, l'empereur voulut éprouver les talens de Chun, dans l'administration des affaires. Il lui donna une inspection générale sur les ouvrages publics, & lui confia le soin de faire observer parmi le peuple, les cinq devoirs de la vie civile (2). Chun ne reçut ces honneurs & cet emploi qu'en tremblant, & quand il fallut s'en acquitter, son peu d'expérience le rendit si attentif sur lui-même & si circonspect, qu'il gagna d'abord tous les cœurs, & obtint du peuple tout ce qu'il voulut. Bien-tôt on vit renaître le respect & l'obéissance dans les enfans à l'égard de leurs

(1) Elles se nommoient, l'une *Ngo-hoang*, & l'autre *Niu-yng.*

(2) Les Chinois appellent ces cinq devoirs, *Ou-tien*, les *cinq Enseignemens immuables*, & tout simplement *Ou-lun*, les *cinq Devoirs* : le P. de Mailla les exprime quelques lignes après ; ce sont les devoirs du père & des enfans, du roi & du sujet, des époux, des vieillards & des jeunes gens, & enfin des amis entr'eux. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2288. *Yao.*

pères, la soumission & le zèle dans les Peuples pour leur prince, la déférence dans les cadets pour leurs aînés, la bonté dans les aînés pour leurs frères, l'amour mutuel entre le mari & la femme, & une sincère amitié entre les amis. YAO, ravi d'un succès si heureux, n'hésita pas à le faire son premier ministre, & à le charger du gouvernement de tout l'empire.

2286.

Cependant le peuple souffroit encore infiniment des dégats que l'inondation avoit causés. YAO étoit ravi de joie d'avoir trouvé dans Chun, un homme tel qu'il le souhaitoit; mais d'un autre côté il avoit le cœur percé de douleur de voir son peuple dans la misère. Pé-koen ne pouvoit venir à bout de faire écouler les eaux dans la mer; les herbes & les broussailles occupoient tout le terrein dont on eut pu profiter; les peuples avoient presque oublié la manière de cultiver la terre; on manquoit des semences nécessaires; les animaux sauvages & les oiseaux, ruinoient & rendoient la culture inutile. Dans cette désolation, YAO s'adressa à Chun, & lui ordonna d'examiner par quels moyens on pourroit remédier à tant de maux.

Chun alla faire lui-même la visite des montagnes, & mena avec lui Yu, fils de Pé-koen, dans lequel il avoit remarqué beaucoup de talens; dans cette tournée Yu se fit encore mieux connoître, ce qui engagea Chun, à son retour, à lui donner la place de Pé-koen son père. Il lui ordonna de travailler incessamment à conduire les eaux dans la mer & à rendre les rivières navigables.

Yu descendoit de Hoang-ti par Tchuen-hio comme Chun; il vint au monde la cinquante-quatrième année du règne de YAO, à la sixième lune. Pé-koen, son père, étoit

un des plus confidérables officiers de la cour de YAO, non-feulement par fa naiffance, mais encore par fes belles qualités qui lui auroient procuré une gloire immortelle, s'il avoit fu s'en fervir pour le bien & l'avantage de l'état. Ses grands talens le firent juger capable de réparer les ravages que l'inondation avoit caufés ; mais il y travailla pendant neuf ans entiers fans fuccès.

Yu, fon fils, né avec un excellent efprit, un naturel doux & modefte & des inclinations qui ne refpiroient que la vertu, fit conftruire fans délai les barques & les machines qu'il jugea néceffaires pour une telle expédition ; après quoi la fonde & le niveau à la main, il parcourut tout l'empire, & fut fur plufieurs montagnes pour examiner la différente fituation des terreins, & tracer le cours qu'il devoit faire prendre aux rivières pour les faire écouler dans la mer ; après avoir fait couper quantité de bois, il revint fur fes pas, & commença fon grand ouvrage par la province de Ki-tcheou.

L'empereur YAO y tenoit fa cour. Cette province étoit bornée à l'eft, à l'oueft & au fud par le fleuve Hoang-ho, & au nord par les montagnes Ta-hang. Les eaux du Hoang-ho s'étoient tellement accrues qu'elles empêchoient le cours de celles de la rivière Fen-choui qui fe répandoient dans le plat pays, & en faifoient comme une mer. Pour faire prendre un libre cours à ces eaux, Yu fit fauter une partie de la montagne Long-men, élargit le paffage de ce fleuve entre les montagnes de Hou-keou, par ce moyen il retint les eaux du Hoang-ho dans leur lit, & facilita le cours de celles de la rivière Fen-choui.

Il fallut faire enfuite un lit aux eaux de cette rivière ;

Avant l'Ere Chretienne. 2286. *Yao.*

Yu commença par chercher ſes ſources qu'il trouva aux montagnes Leang-chan, Ki-chan, Tai-yo-chan, & à une autre montagne ſituée au nord de Tai-yuen. Yu fit couler les eaux de cette dernière à Tai-yuen, & de-là traçant ſon lit au ſud-oueſt, il y conduiſit les eaux de Leang-chan; au Sud celles de Ki-chan, & de Tai-yo-chan, d'où continuant à leur creuſer un lit aſſez ſpacieux, il en dirigea le cours vers le ſud-oueſt à Long-men, où elles ſe déchargèrent dans le Hoang-ho (1).

La montagne Leang-chan eſt à l'oueſt de Tai-yuen; Ki-chan au ſud-eſt; & Tai-yo-chan au ſud. Lorſque la partie ſeptentrionale de la province de Ki-tcheou fut délivrée de l'inondation, Yu paſſa dans la partie méridionale, qui étoit encore fort incommodée par les eaux du Hoang-ho, & des rivières Heng, Tchang & Yeu-choui. Pour y remédier, Yu conduiſit au ſud le Hoang-ho juſqu'à Ley-cheou, où rencontrant Tai-hoa-chan, il coule au nord-eſt juſqu'aux montagnes Ti-tchou-chan, d'où prenant ſon cours vers l'eſt, il paſſe au nord de Tong-tſin & va juſqu'au bas pays de Tan-hoai, où Yu fit élargir & creuſer ſon lit; ces eaux prenant enſuite la route du nord-eſt, couloient au pays de Ta-lou, où elles ſe répandoient d'une manière terrible, parce que le terrein en eſt extrêmement bas: Yu fit ouvrir neuf canaux qu'il appella *Kieou-ho*, ou *les neuf rivières*, qu'il réunit enſuite dans un ſeul lit, avant que d'arriver à la mer, dans l'endroit où la marée ſe faiſoit le plus ſentir, à qui il donna pour cette raiſon le nom de *Ni-ho* ou *rivière qui*

(1) Voyez la carte de l'ancienne Chine.

reflue. Alors les eaux du Hoang-ho se déchargèrent aisément dans la mer, & n'incommodèrent plus ces contrées.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

La rivière Heng-tchang a ses sources aux montagnes Ti-tchou-chan, & à celle de Si-tsing-chan. Depuis sa source de Ti-tchou-chan, jusqu'à l'endroit où elle se joint aux eaux qui viennent de Si-tsing-chan elle porte le nom de To-tchang (1), & celles-là celui de Tsing-tchang (2). Yu en conduisit les eaux dans le Hoang-ho, aussi-bien que celles de la rivière Yen-choui dont la source est à Ouang-ou-chan; ces dernières s'étoient tellement répandues dans le bas pays de Tan-hoai, qu'elles n'avoient plus de lit: Yu leur en ouvrit un jusqu'au Hoang-ho; & par-là la province de Ki-tcheou ne fut plus incommodée de l'inondation.

La province de Yen-tcheou est à l'est du Hoang-ho; au nord du fleuve Tsi-ho, & à l'ouest de la mer. Quand Yu eut conduit les eaux du Hoang-ho à la mer, il donna ses soins à y conduire celles du Tsi-ho. Ce fleuve n'étoit proprement formé que des eaux de la rivière Yen-choui qui a sa source à la montagne Ouang-ou-chan, lesquelles après être entrées d'un côté dans le Hoang-ho, en resortoient de l'autre, & se jettoient dans le lac Ley-hia. Alors ses eaux étoient si abondantes, que se répandant de toutes parts, les lacs Ley-hia, Ta-yé & tout le pays n'en faisoient plus qu'un. Yu fit creuser & donna plus d'étendue aux lacs Ley-hia & Ta-yé, divisa en deux bras les eaux qui en sortoient, & appella l'un *Tsio-Choui*, & l'autre *Tsi-ho*, il con-

(1) *To tchang*, ou *Tcho-tchang*, c'est-à-dire le *Tchang-trouble.*

(2) *Tsing-tchang*, ou le *Tchang-limpide.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

duisit le premier dans Yong-choui qu'il avoit fait sortir du Hoang-ho, & fit couler l'autre au nord-est jusqu'à la mer.

Yu marcha ensuite vers le nord pour en examiner les eaux, il y trouva quatre petites rivières dont il fit couler les eaux à la mer ; savoir les rivières Ho-to-ho, Ouei-choui, Heng-choui, & Y-choui. Le Ho-to-ho avoit sa source aux montagnes Ta-hang-chan : l'Ouei-choui & le Heng-choui à la montagne Heng-chan ; & l'Y-choui à une montagne qui est au nord-est de Heng-chan dont on ne dit pas le nom. Yu fit couler les eaux de l'Ouei-choui dans celles de Ho-to-ho, celle-ci dans l'Heng-choui & l'Y-choui, & de-là dans la mer ; il tranquillisa par ce moyen la province de Yen-tcheou.

La province de Tsing-cheou avoit la montagne Tai-chan à l'ouest, & la mer au nord, à l'est & au sud ; cette province n'avoit senti l'inondation que par les eaux des rivières Ouei-choui & Sse-choui ; l'Ouei-choui tiroit ses eaux de la montagne Lang-yé-chan. Yu leur ouvrit un lit qui les dirigea vers la mer. La rivière Sse-choui venoit de la montagne Yuen-chan : Yu la fit entrer dans le Tsi-ho. Pour ce qui est du To-ho, qui étoit un petit bras du Hoang-ho, Yu le conduisit à la mer.

La province de Siu-tcheou avoit pour limites la montagne Tai-chan au nord, la mer à l'orient, & le fleuve Hoai-ho au midi. Ce fut aux limites de cette province que Yu craignant la trop grande abondance des eaux du Hoang-ho, lui ouvrit un bras, au bas pays de Tan-hoai, & en forma la rivière Yong-choui, qui après avoir reçu la rivière Tsio-choui, un bras du Tsi-ho, prend le nom de To-ho, & va se jetter dans la mer ; comme il auroit été à craindre

que

que dans les grandes crues du Hoang-ho, le pays ne fut inondé, Yu prépara trois grands réservoirs, *Ta-yé*, *Ko-tsé*, & *Mong-tchou*, où les eaux surabondantes, tant du Hoang-ho, que du Tsi-ho, & du Yong-choui, pouvoient se décharger. Cela fait, il conduisit la rivière Ouen-choui depuis Pei-ouei-chan, sa source, jusqu'au Tsi-ho à l'ouest de la montagne Tai-chan; d'où revenant du côté du sud, il rencontra la rivière Se-choui, dont la source est à la montagne Lang-yé-chan, & lui ouvrit un lit qu'il fit passer à l'est de la montagne Meng-chan; de-là, tournant à l'est, il trouva la rivière Yé-choui, qu'il conduisit depuis la montagne Ngai-chan, où étoit sa source, jusqu'à l'est de la montagne Yu-chan; & continuant ensuite les canaux tant de Yé-choui, que de Se-choui vers le sud-est & le sud-ouest, il les fit rencontrer ensemble dans un même lit, qu'il conduisit dans le Hoai-ho, & de-là dans la mer.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

La province de Yang-tcheou a la rivière Hoai-ho au nord, la mer à l'est, & s'étend à l'ouest au-delà du grand lac Pong-li. Les eaux de ce lac, qui se joignoient aux eaux du grand fleuve Kiang, inondoient tous les pays voisins, & y causoient beaucoup de dommage; Yu, pour donner aux eaux du Kiang plus de liberté de s'écouler dans la mer, leur ouvrit trois grandes embouchures où elles se déchargeoient par trois grands canaux qu'il appella *Pé-kiang*, *Lou-kiang* & *Song-kiang*. Afin de prévenir aussi les inconvéniens qui pourroient arriver dans la suite, il fit passer le Song-kiang le plus près qu'il put du lac Tching-tsé, dans lequel il pouvoit aisément se décharger du superflu de ses eaux. Il observa la même chose pour le fleuve Hoai-ho, en le faisant côtoyer de fort près le lac Hoai-hai.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

La province de Yu-tcheou a pour bornes, au midi la montagne King-chan, & au nord le Hoang-ho. La ſource du Hoai-ho eſt dans cette province, à la montagne Tong-pé. L'inondation de cette province étoit cauſée par la trop grande abondance des eaux des rivières Y-ho, Lo-ho, Tchen-choui & Kien-choui. Lo-ho étoit celle des trois qui faiſoit le plus de ravage : Yu la reſſerra dans un lit, capable d'en contenir les eaux, depuis la montagne Tchong-ling-chan où étoit ſa ſource, juſqu'au Hoang-ho dans lequel il la fit entrer à l'eſt de Mong-tſin ; il conduiſit enſuite dans ce même lit la rivière Chen-choui, dont la ſource eſt à la montagne Tai-hoa-chan, celle de Kien-choui qui a ſa ſource à Pé-ché-chan ; & enfin la rivière Y-ho qui tire ſes eaux de la montagne Hiong-eulh-chan.

Au ſud de la province de Yu-tcheou eſt la province de King-tcheou, dont les limites nord & ſud s'étendent, depuis la montagne King-chan juſqu'au ſud de la montagne Heng-chan : il n'y a point de rivière dans cette province comparable au grand fleuve Kiang, & à la rivière Han ; auſſi leurs eaux débordées y avoient-elles fait de terribles dégâts : la rivière de Han, ſur-tout, en avoit cauſé beaucoup dans les pays de Yun & de Mong, au nord-oueſt de la montagne Ta-pié-chan, où le Han ſe jette dans le Kiang. Yu aſſura le cours de ces grandes eaux, après quoi il prit la route du ſud & deſcendit juſqu'au lac appellé *Kieou-kiang*, ou *les neuf Rivières ;* (nom qui lui fut donné, parce qu'il reçoit le eaux de neuf rivières;) auſſi ce lac étoit-il fort ſujet à ſe déborder. Yu y mit le meilleur ordre qu'il put, ſoit en lui aſſignant des bornes, ſoit en donnant plus de facilité à ſes eaux de s'écouler, avec celles du Kiang, dans la mer.

De la province de King-tcheou, Yu passa dans celle de Leang-tcheou; cette province est-ouest, s'étendoit depuis la montagne Tai-hou-chan jusqu'au fleuve Hé-choui. C'est dans cette province que Yu découvrit les sources du Kiang & du Han: celles du Kiang à Min-chan, & celles du Han à Pou-tchong-chan. Pour en faire écouler les eaux qui couvroient encore le plat pays, Yu fit ouvrir des canaux au Kiang & au Han; il appella du nom de *To-kiang*, ceux qui conduisoient les eaux au Kiang, & de *Tsien-kiang*, ceux qui les conduisoient au Han. A la partie occidentale de cette province, sont les montagnes Tsai-chan & Mong-chan, d'où sortoit la rivière Mou-choui, qui inondoit souvent le pays de Ho-y, pays bas & fort sujet à pareil accident. Yu en resserra les eaux dans un large canal, & les conduisit au sud jusqu'au Kiang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Yu remontant ensuite au nord, pénétra dans la province de Yong-tcheou: cette province étoit terminée à l'est par le Hoang-ho; à l'ouest, par le Hé-choui; au nord, par le Yo-choui, dont les eaux prenoient leur cours vers le nord, & alloient se perdre dans les sables de *Chamo* ou *Cobi*, comme les tartares les appellent. Les eaux de cette rivière ne causoient aucun dommage; mais la rivière Ouei-choui, dont la source est à Nan-kou-chan, en causoit beaucoup, soit par ses propres eaux, soit par les crues qu'elle recevoit des rivières Noui-choui, King-ho, Joui-choui, Tsio-choui, Tchi-choui & Fong-choui. Pour y remédier, Yu fit un large & profond canal à la rivière Ouei-choui, depuis sa source jusqu'à la montagne Tai-hoa-chan, où il la conduisit dans le Hoang-ho; ensuite il fit entrer le Noui-choui dans le King-ho, ainsi que le Joui-choui à l'ouest de la montagne

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

Ki-chan, & fit couler toutes ces eaux dans l'Ouei-choui. Cela fait, il vint à la montagne Teou-chan, source de la rivière Tchi-choui, qu'il fit entrer dans la rivière Tsio-choui, à l'ouest de la montagne King-chan, & ensuite dans l'Ouei-choui à l'est de la montagne Kao-ling-chan; de-là passant au sud de la rivière Ouei-choui, il alla à la montagne Tchong-nan-chan, source de la rivière Fong-choui, dont il fit pareillement couler les eaux dans la rivière d'Ouei-choui à l'ouest de l'embouchure du King-ho. C'est dans cette province qu'est située la montagne Ouei-ling-chan, où est la source de la rivière Mien-choui qui va dans la province Leang-tcheou, décharger ses eaux dans le Han.

Il semble qu'après cela il ne restoit plus rien à faire. Yu cependant revenant sur ses pas, voulut ne laisser en arrière aucun pays qui eut besoin de ses soins; il alla donc visiter le pays de San-oué & de San-miao, lieux d'exil des criminels, & vit qu'au nord de la montagne Nan-cou-chan, où est la source de la rivière Ouei-choui, le Hoang-ho passoit au milieu des montagnes Tsi-che-chan, d'où après avoir coulé quelque temps à l'est, il prenoit son cours vers le nord-est, hors les limites de l'empire. Il vit encore au sud de Nan-cou-chan, & à l'ouest de Min-chan, les montages Si-king-chan, d'où sortoit une rivière appellée *Hoan-choui*, dont il dirigea le cours, par la province de Leang-tcheou, jusqu'à Tsien-kiang, un bras du Han. Après quoi il retourna dans la province de Ki-tcheou, & commença à examiner les qualités différentes des terres & les fruits qu'elles portoient, afin de déterminer les tributs qu'on en percevroit.

Pour imposer ces redevances avec équité, il les divisa en trois classes, & reconnut neuf degrés de fertilité, selon les

divers territoires. Il commença donc par la province de Ki-tcheou ; il trouva que ses terres étoient blanchâtres, légères & friables, & il ne les jugea que de la cinquième classe ; mais parce que la cour étoit dans cette province & qu'elle y attiroit quantité d'ouvriers & de marchands, en un mot, parce que cette province étoit l'abord de tout l'empire, il détermina que son tribut seroit de la première classe.

Yu achevoit à peine de parcourir cette province pour en fixer les tributs, que des insulaires voisins, vinrent offrir à l'empereur des habits de peaux rares, comme une marque de leur obéissance & de leur soumission : ils s'étoient rendus à la cour en côtoyant par mer les montagnes de Kie-che-chan (1), & en remontant le Hoang-ho.

---

(1) Le P. Gaubil a lu *Kie-ki* ; il se trompe, il faut écrire *Kie-che*. Cette montagne, du temps de YAO, étoit située à l'embouchure du Hoang-ho : elle est au midi de Young-ping-fou dans le territoire de Fou-ning-tcheou. Elle forme aujourd'hui une isle distante du continent, d'environ cinquante *lis* ou cinq lieues, la mer ayant insensiblement occupé tout cet espace. Le P. Gaubil assure, d'après l'histoire Chinoise, que le Hoang-ho passoit, il n'y a pas long-temps, du Ho-nan dans le Pé-tché-li, & il renvoie à l'histoire de la dynastie des *YUEN* ou *MONGOUS*, publiée à Paris en 1739. Je trouve en effet dans cette histoire, pag. 285, une note très-intéressante sur les changemens faits au Hoang-ho. » Par l'histoire de Vouti, empereur des Han occidentaux, on voit que, du temps de ce » prince, le Hoang-ho passoit près de Cai-tcheou du district de Taming-fou dans le » Pé-tché-li, & recevoit la rivière Ouei dans le territoire de Tong-tchang-fou » du Chan-tong, & alloit à la mer du Pé-tché-li entre la latitude 38° 30′ & 39° » longit. 1° & quelques minutes occident. Après l'empereur Vou-ti, on changea le » cours du Hoang-ho, tantôt à l'est vers le Pé-tché-li, tantôt vers le Chan-tong. » Du temps de l'empereur Chin-tsong, il y avoit deux branches du Hoang-ho qui » venoient du Ho-nan : l'une alloit au nord-est au Chan-tong, l'autre au sud-est » passoit à Ssu-tcheou du Kiang-nan, & alloit à la mer vers Hoai-gnan. L'em- » pereur Chin-tsong ferma le canal du nord, & depuis ce temps-là, jusqu'à l'année

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

Yu trouva le terroir de la province de Yen-tcheou propre à nourrir des vers-à-soie: dès que le pays fut desséché, les habitans descendirent des montagnes où ils s'étoient réfugiés, & recommencèrent aussi-tôt à y travailler comme auparavant. Yu trouva que la terre en étoit noire, bonne & fertile, qu'elle produisoit sans beaucoup de culture; que l'herbe y venoit fort grande & fort épaisse, en très-peu de temps; que le bois, quoique mince, y croissoit fort vîte & fort haut, & que, communément parlant, le bois des provinces occidentales ne lui étoit pas comparable: mais parce que cette province avoit souffert de l'inondation, beaucoup plus que les autres, Yu ne crut pas que dans ces commencemens, il dût avoir seulement égard à la bonté du terrein,

» 1351, le Hoang-ho avoit à-peu-près le cours du temps de l'empereur Vou-tsi » des Han, que Kialou rétablit. Le Hoang-ho a eu toujours, depuis Yu, fonda- » teur de la dynastie des *Hia*, le cours qu'il a aujourd'hui jusques vers le nord » de Cai-fong-fou, capitale du Ho-nan. Du temps de Yu il entroit par-là dans le » pays de Ta-ming-fou, dans celui de Ho-kien-fou, & alloit à la mer dans le » golfe de Tien-tsin-hoey dans le Pé-tché-li; du temps des Han & des Thsin, le » Hoang-ho tenoit dans le Chan-tong & le Pé-tché-li une route un peu différente. » Ensuite, pendant plus de 560 ans, jusqu'à Chin-tsong, empereur des Song, » le Hoang-ho eut les deux branches dont j'ai parlé. Du temps de la dynastie » passée, on fit encore quelques changemens qu'il est inutile de rapporter «. On voit par l'histoire des Yuen, qu'en 1348, Kia-lou, natif de Cao-ping dans le Chan-si, qui savoit quelque chose de la géométrie & du nivellement, examina le cours du Hoang-ho & son ancien lit dans le Pé-tché-li, il en dressa une carte & l'accompagna d'un écrit où il parloit des levées à faire le long de ce fleuve, & prétendoit qu'il falloit le faire passer, comme autrefois, par le pays de Taming-fou, & le faire décharger dans la mer de Tien-tsin-hoey. En 1351, *Tcheng-tsun*, président du tribunal des ouvrages publics, qui avoit été, avec des mathématiciens de Cai-fong-fou, examiner le terrein & le niveller, assura que l'ancien lit qu'on vouloit recreuser étoit impraticable, qu'on feroit trop de dépense & que le Chan-tong seroit ruiné. Mais l'avis de Kia-lou prévalut; il étoit appuyé du ministre To-to, & on lui donna la charge de Président des ouvrages qu'on ôta à Tcheng-tsun. *Editeur.*

ainsi il ne mit les terres de cette province que dans la sixième classe, & les tributs dans la neuvième. La richesse de cette province ne consistoit pas seulement en vers-à-soie, elle recueilloit encore du vernis. Le vernis & les soieries, furent les seules marchandises que Yu les obligea de porter en hommage à l'empereur. Les soieries, tissues de diverses couleurs, étoient transportées dans des coffres de bambous. Ceux qui conduisoient ces tributs à la cour, s'embarquoient sur les rivières de To-ho, ou de Tsi-ho, d'où ils entroient dans le Hoang-ho.

Des terres de la province de Tsing-tcheou, celles qui étoient le plus éloignées de la mer étoient blanchâtres, vives & produisoient facilement; mais celles qui étoient près de la mer, quoique blanchâtres comme les premières, étoient luisantes & d'un goût salé; Yu fixa les terres labourables de cette province dans la troisième classe, & les tributs dans la quatrième: ces tributs consistoient en sel, en toiles, en une espèce d'herbe semblable à l'ortie, que les Chinois appellent *Ko-pou :* en différentes productions de la mer, en soieries, en plomb, en pierres extraordinaires & autres curiosités du pays. Les barbares qui habitoient la montagne de Lai & exerçoient le métier de pâtres, apportoient dans des coffres tissus de roseaux (1), des soieries qu'ils recueilloient des mûriers sauvages. De la rivière de Ven, ils pénétroient dans celle de Tsi-ho.

(1) La soie qu'ils ramassoient sur ces mûriers sauvages étoit beaucoup plus forte & plus flexible que l'autre; on en faisoit des cordes pour les instrumens de musique; on en fabriquoit aussi des étoffes. Ce pays de Lai, est ce qu'on appelle aujourd'hui *Lai-tcheou-fou* dans le Chan-tong. On y trouve encore de cette soie sauvage. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

La terre de la province de Siu-tcheou, étoit rougeâtre, argilleuſe; l'herbe & le bois y croiſſoient fort épais; auſſi la mit-il de la première claſſe, mais parce qu'elle eſt un peu rude & difficile à travailler, Yu ne mit les tributs que de la cinquième. Ce tribut conſiſtoit 1°. en terres de cinq couleurs, & en plumages de faiſans de différentes couleurs qui ſe trouvoient dans la montagne Yu-chan, dont on ſe ſervoit pour orner les enſeignes & les étendards: 2°. en bois de ſycomore que produiſoit la montagne Ye-chan, propre à faire les inſtrumens de muſique: 3°. en pierres ſonantes qu'on rencontroit dans la rivière Se-choui qui ſervoient à la muſique: 4°. en perles qu'on trouvoit dans les huitres qu'on pêchoit dans la mer voiſine: 5°. en certain poiſſon qu'on offroit dans les ſacrifices: 6°. en damas rouge, rayé, noir, violet & blanc tout uni, qu'on travailloit dans le pays où coulent les rivières Hoai-ho & Y-choui. Le poiſſon ſe trouvoit auſſi dans ces rivières. Tout cela s'offroit dans des corbeilles très-propres, & ceux qui les portoient profitoient des rivières Se-choui, Yong-choui, ou du Tſi-ho, pour ſe rendre dans le Hoang-ho, & de-là à la cour.

Le terroir de la province de Yang-tcheou eſt communément fort bas, & par conſéquent fort vaſeux, ce qui le rend peu fertile; auſſi Yu ne mit il les terres que de la neuvième & dernière claſſe; Yu remarqua qu'il n'y avoit que deux ſortes de bambou qui y crûſſent facilement. L'un fort mince & pointu appellé *Siao*, & l'autre gros & fort comme un arbre appellé *Tang*; mais comme les gens de cette province étoient fort laborieux, & avoient beaucoup d'induſtrie, Yu en mit les tributs de la ſeptième claſſe. Ces

tributs

tributs consistoient en or, en argent, & en trois sortes de cuivre, pour le service de l'état; en pierres précieuses appellées *Yo koen*, semblables à des perles, pour orner les vases des sacrifices; en bambou *siao*, pour faire des flèches, & en bambou *tang*, pour en faire des instrumens de musique; des dents d'éléphans; des peaux d'animaux pour servir aux chars & faire des cuirasses; en plumages d'oiseaux pour orner les étendards, en bois de construction pour les maisons & les barques. Les insulaires de la mer voisine apportoient des étoffes faites d'une certaine herbe, semblable à la soie, qui imitoient par leurs couleurs la variété des coquillages; ils les offroient dans des corbeilles proprement travaillées. Ils fournissoient des oranges & des pampelimous, quand l'empereur en demandoit. Ceux qui portoient ces tributs se rendoient à la mer en descendant le Kiang, de-là ils entroient dans le Hoai-ho, puis dans le Sé-choui & le Yong-choui ou Tsi-ho qu'ils suivoient jusqu'au Hoang-ho, & enfin ils se rendoient à la cour.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Lorsque Yu arriva dans la province de King-tcheou, il en trouva le terroir fort aqueux, à peu-près comme celui de la province de Yang-tcheou, & ce fut pour cette raison qu'il n'en mit les terres que dans la huitième classe; mais comme il trouva les habitans de cette province encore plus actifs, plus laborieux & plus industrieux que ceux de Yang-tcheou, il n'exigea les tributs que de la troisième. Ces tributs consistoient en plumages, en peaux, en yvoire, en or, en argent, & en cuivre; en bois de cyprès & en pins pour la bâtisse des maisons; en deux sortes de pierres, l'une fine, l'autre grossière pour éguiser les flèches & les couteaux; en vermillon pour la peinture, en deux sortes

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

de bambou, & deux sortes de bois propres à faire des flèches, qui ne se trouvoient que dans le territoire de San-pang. Enfin en une certaine herbe appellée *Tsing-mao*, qui ne servoit que dans les sacrifices ; & qu'ils devoient par respect porter dans des corbeilles propres & faites exprès, enveloppées dans de la soie, d'un violet tirant sur le rouge, ainsi que des perles destinées à l'ornement des vases sacrés.

En passant près du lac de Kieou-kiang, Yu remarqua qu'il y avoit des tortues qui paroissoient sur l'eau ; il exhorta les habitans de ces cantons à offrir de temps en temps de leurs écailles à l'empereur, sans les comprendre néanmoins dans les tributs d'obligation. Ils faisoient ce transport en s'embarquant sur le Kiang, ensuite ils entroient dans le Tsien-kiang jusqu'au Han ; arrivés là, ils faisoient route par terre jusqu'à la rivière de Lo-ho, qui les conduisoit dans le Hoang-ho.

De la province de King-tcheou, Yu remonta à la province de Yu-tcheou. La terre de cette province est de différentes couleurs, légère & friable ; le terrein bas ; Yu ne le jugea que de la quatrième classe, mais il fixa les tributs de la seconde. Ils ne consistoient qu'en vernis, & en trois sortes de chanvres très-singuliers, propres à faire de la toile pour des habits qu'ils devoient offrir dans des corbeilles ; pour ce qui est de certaines pierres curieuses que les gens du pays travailloient admirablement bien, Yu ne les obligea à les porter à la cour, qu'en conséquence d'un ordre exprès de l'empereur. Ceux qui demeuroient dans la partie orientale de cette province, s'embarquoient immédiatement sur le Hoang-ho par la rivière Lo-ho.

Yu trouva le terroir de Leang-tcheou d'une terre noire,

dure, & difficile à cultiver; Yu la mit de la septième classe, & les tributs de la huitième; car suivant les temps, ils étoient quelquefois de la septième, quelquefois de la neuvième. Ces tributs consistoient en métaux, fer, acier, & argent; en pierres rares & sonantes pour la musique, & en certaines autres pierres dont on se servoit pour mettre au bout des arcs; en peaux d'ours, de renards & de chats sauvages pour des habits, en duvet d'oiseaux pour des fourrures. Les plus éloignés s'embarquoient sur la rivière Hoang-choui jusqu'au Tsien-kiang, mais comme le Tsien-kiang ne communique pas avec la rivière Mien-choui, ni Mien-choui avec le Hoang-ho; après avoir quitté le Tsien-kiang, & passé la rivière Mien-choui, ils alloient se rembarquer sur la rivière Ouei-ho, qui les conduisoit au Hoang-ho, d'où ils se rendoient à la cour.

Il ne restoit plus à Yu qu'à porter son jugement sur la province de Yang-tcheou; il trouva que son sol étoit le meilleur de l'empire, de couleur jaunâtre, facile à cultiver & produisant aisément; aussi la mit-il de la première classe, mais parce que les habitans n'étoient pas des plus industrieux, il ne mit les tributs que de la sixième; & ne les taxa qu'à certaines pierres rares qui servoient d'ornemens aux bonnets. Pour se rendre à la cour ils avoient deux routes à choisir; ou ils s'embarquoient sur le Hoang-ho à Tsi-che-chan, & en suivoient le cours jusqu'à Long-men, ou ils s'embarquoient, soit sur la rivière Fong-choui, soit sur la rivière King-ho qui se jettent l'une & l'autre dans l'Ouei-ho, & cette dernière dans le Hoang-ho.

Yu, après avoir examiné toutes les terres & les richesses de chaque province, & en avoir déterminé les tributs,

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

entreprit pour la quatrième fois de parcourir l'empire, & de visiter les montagnes dont les rivières tiroient leurs sources; il suivit le cours de la plupart de ces rivières; trouva que tout étoit en bon état, & qu'on n'avoit plus à craindre d'inondation. Il retourna à la cour après tant d'années de soins & de fatigues (1).

(1) « A l'est jusqu'au bord de la mer dit le *Chou-king*, à l'ouest jusqu'à » Leou-cha, du nord au sud & jusqu'aux quatre mers, Yu se rendit fameux par » ses instructions & par les changemens qu'il fit dans les mœurs. Il prit un *Couei* » bleu, (tablette de bois ou de pierre précieuse que l'usage vouloit qu'on mît devant » son visage lorsqu'on parloit à quelqu'un à qui on vouloit marquer du respect, » & que la politesse chinoise avoit introduit dès-lors) & annonça la fin des travaux » qu'il avoit entrepris ». C'est ainsi que le chap. *Yu-kong*, qui roule en entier sur les travaux de Yu, se termine; mais avant ces paroles, il marque que Yu fit une autre division de la Chine en cinq *Fou*, la voici: après que Yu eut forcé les eaux de se rendre à la mer, qu'il eut rendu habitables les bords de la mer & des rivières, en outre après qu'il eut rétabli la communication entre les neuf provinces dont alors la Chine étoit composée, il fit une nouvelle division, par laquelle il supposoit que ce vaste pays formoit un grand quarré dont chaque côté avoit 5000 *lis*, & qui contenoit cinq autres quarrés renfermés les uns dans les autres à la distance de 500 *lis*. La cour de l'empereur étoit dans le quarré du centre qu'il appella *Tien-fou*: après ce Tien-fou venoit le *Heou-fou*, puis le *Soui-fou* & le *Yao-fou*, enfin le *Hoang-fou*. Dans le Tien-fou, déterminé à 500 *lis*, Yu régla qu'à 100 *lis*, on donneroit le grain avec la tige; (en gerbe) qu'à 200 *lis* on couperoit la tige & qu'on apporteroit le grain; qu'à 300 *lis* on couperoit l'épi, & on donneroit le grain avec l'enveloppe; qu'à 400 *lis* on donneroit le grain sans être mondé; enfin qu'à 500 *lis* de distance on y livreroit les grains mondés. Voilà pour le Tien-fou. Des 500 *lis* dont le Heou-fou étoit composé, 100 *lis* étoient destinés pour les grands officiers; 100 autres *lis* pour l'état des *Nan*, & 300 pour celui des *Tchu-heou*. Des 500 *lis* du Soui-fou, 300 étoient destinés pour apprendre les sciences & se former aux bonnes mœurs, & 200 pour se former aux exercices militaires; des 500 *lis* du Yao-fou, 300 étoient pour les Y ou Barbares; 200 pour les *Tsai* ou Criminels exilés. Enfin des 500 *lis* destinés pour le Hoang-fou, 300 étoient attribués aux *Man* ou aux Barbares qui n'avoient aucune discipline; & 200 pour les *Lieou* ou gens condamnés à un exil perpétuel. Je finis en observant que l'opinion de quelques Chinois qui faisoient le monde quarré, n'est venu que de ce partage singulier de la Chine. *Editeur.*

Peu de temps après que YU fut parti de la cour pour sa grande entreprise, l'empereur YAO qui sentoit chaque jour ses forces diminuer, pensa sérieusement, dans la soixante-treizième année de son règne, à s'assurer d'un successeur, capable de soutenir & de perfectionner ce qu'il avoit si heureusement commencé. Dans ce dessein, il assembla les grands de sa cour, & leur parla de la sorte.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2285. *Yao.*

» Il y a trois ans passés que je vous dis de chercher dans » l'empire un homme vertueux, capable de vous gouverner » avec sagesse, & de maintenir le peuple en paix; en conséquence de cet ordre, vous me proposâtes Chun avec de » grands éloges; quoique je fusse très-persuadé que ces éloges étoient sincères, j'ai voulu cependant, moi-même, » éprouver ce qui en étoit, & j'ai vu avec plaisir que vous » ne vous étiez point trompés.

» Chun, approchez; depuis trois ans j'ai examiné avec » attention vos actions & vos paroles, & j'ai eu la consolation de voir que vous faisiez exécuter mes ordres avec » sagesse; que vos conseils étoient pleins de prudence; » que vous aviez su gagner non-seulement le cœur des » peuples, mais même celui des grands, & qu'en moins » de trois ans mon empire avoit changé de face; je veux » aujourd'hui récompenser votre vertu: venez vous placer » sur mon trône «.

A ces mots Chun, prosterné, supplia l'empereur de céder cet honneur à des personnes qui eussent plus de vertu, & refusa de lui succéder; YAO, persistant dans sa résolution, Chun se chargea enfin du gouvernement, mais il refusa constamment d'en recevoir la dignité du vivant de l'empereur. Cela arrêté, le premier jour de la première

Avant l'Ere Chrétienne. lune, il alla faire les cérémonies ordinaires dans le *Ouen-tçou*, ou la salle des *ancêtres* de l'empereur Yao.

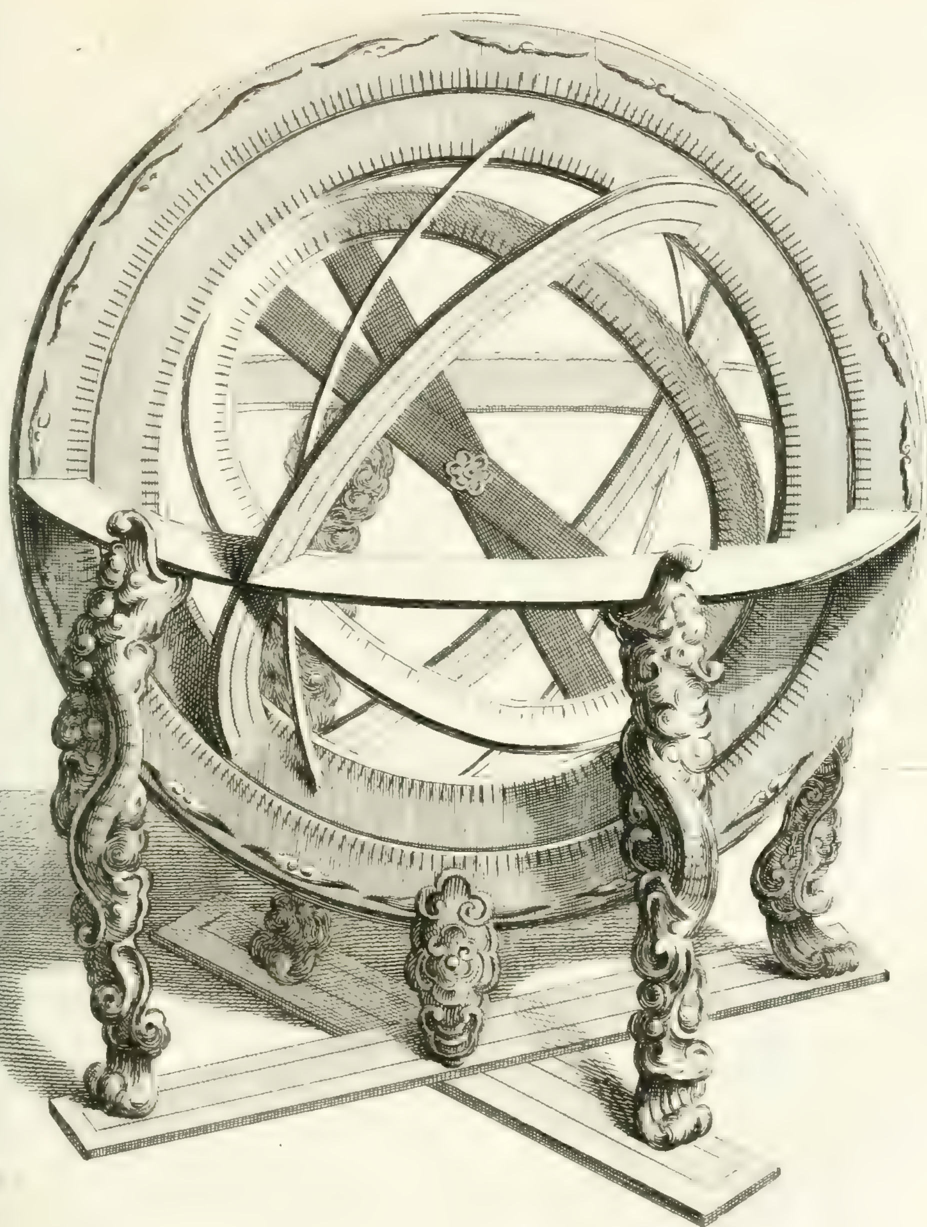
2285. Yao. Peu de temps après, dans la crainte que les mathématiciens Hi & Ho ne vinssent à se négliger dans leur emploi, Chun les fit venir, & leur dit de lui construire une machine qui représentât la rondeur du ciel divisé par ses degrés, ayant la terre au centre & le soleil, la lune, les planètes & les étoiles, aux places qui leur conviennent, en leur donnant un mouvement tel qu'on le voit dans le ciel. Chun fit prendre dans le trésor des pierres précieuses de différentes couleurs pour marquer les pôles, le soleil, la lune & les planètes; & on se servit de perles pour désigner les étoiles.

Les mathématiciens n'oublièrent rien pour rendre cette machine parfaite, & ils y réussirent. Chun, satisfait, les récompensa libéralement.

2284. Chun voulut commencer son gouvernement, par offrir, le premier jour de la première lune, un grand sacrifice au Chang-ti; ce qu'il fit avec beaucoup de magnificence & de respect. Il sacrifia ensuite aux Lotsong, c'est-à-dire, aux six esprits célestes (1), qui président au soleil, à la

---

(1) *Lo-tsong* ou *les six Respectables.* Le P. de Mailla a suivi le sentiment reçu communément par les interprètes du *Chou-king*, qui entendent par-là les génies qui président aux quatre saisons, au soleil, à la lune, &c. Tchang-mao, auteur qui florissoit du temps de la dynastie de *Tçin*, prétendoit qu'il faut entendre par ces *six Respectables*, les ancêtres de l'empereur Yao, en remontant à la sixième génération; mais Tchu-tse combat cette opinion, & soutient que ce n'étoit point l'usage dans ces premiers temps que les empereurs donnassent indistinctement le nom de *Vénérables* à leurs ancêtres; usage qui ne fut introduit que sous la dynastie des *Tang*. Enfin le sentiment suivi par le P. de Mailla doit d'autant prévaloir qu'il est appuyé du suffrage de Tching-chi, célèbre interprète sous les Han, & par-consé-



Sphère de l'Empereur Chun.

lune, aux planètes, aux étoiles, aux quatre saisons & à la terre, pour se les rendre favorables auprès du Chang-ti. Enfin, il sacrifia pareillement aux montagnes, aux fleuves & à tous les esprits.

Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, Chun reçut la soumission de tous les grands. Alors les dignités n'étoient point suffisamment distinguées (1); Chun fut le premier qui divisa les grands en cinq différentes classes, & voulut que chacun eut des marques distinctives de sa dignité, qui manifestassent le choix de l'empereur : il les renvoya ensuite dans leurs provinces, qu'il résolut d'aller visiter en personne.

En effet, à la deuxième lune, il partit de la cour & commença sa visite par les provinces de l'est. Lorsqu'il fut arrivé à la montagne Tai-tsong (2), il y fit un grand sacrifice, brûla du bois, & se tournant vers les montagnes & les rivières, il pratiqua les cérémonies ordinaires pour demander la prospérité de la province : il observa les mêmes

---

quent plus ancien que Tchang-mao, qui l'avoit puisé dans les livres concernant les rits. *Editeur.*

(1) Le *Chou-king* dit. » Il rassembla les cinq *Choui* (ou Tablettes); vers la fin du » mois, chaque jour il reçut la visite des *Sse-yo* (ou des quatre Montagnes, c'est-à- » dire de tous les grands de l'empire) & de tous les *Mou* (ou gouverneurs des pro- » vinces), & il distribua les *Choui* à tous les grands «. Il y avoit dès-lors cinq grades de princes tributaires ou Tchu-heou; savoir les *Cong*, les *Heou*, les *Pe*, les *Tse*, & les *Nan* qu'on peut comparer à nos ducs, marquis, comtes, barons & vicomtes; en leur accordant ces dignités, on leur donnoit une tablette d'ivoire, appellée *Choui*, qui étoit une sorte de tessère gravée de quelques marques qui devoient se rapporter justes avec celles que l'empereur gardoit de son côté. Lorsque ces princes alloient à la cour, ils avoient soin d'y porter avec eux ces marques & ces preuves du rang qu'ils tenoient dans l'empire. *Editeur.*

(2) C'est la montagne *Tai-chan*, près de Tai-gan-tcheou, ville du Chan-tong. Cette montagne étoit le *Yo* d'orient.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2284. Yao.

cérémonies pour les autres provinces, en les visitant. Les gouverneurs & les officiers, venoient au-devant de lui, & lui offroient des présens. Comme c'étoit un devoir, Chun ne les en dispensa point; mais, pour en arrêter la profusion, il ordonna qu'à l'avenir ils se contenteroient d'offrir cinq pierres précieuses, trois pièces de satin, deux animaux vifs & un mort.

Quand il eut parcouru les provinces de l'orient, Chun fit differens règlemens qu'il publia par-tout l'empire. Le premier & le principal regardoit les cérémonies qu'il divisa en cinq classes; savoir, les cérémonies qu'on doit observer à l'égard du Chang-ti & des esprits célestes, appellées cérémonies de *Joie*; les cérémonies pour les Morts, appellées cérémonies de *Tristesse*; les cérémonies pour pacifier le royaume, appellées cérémonies *Guerrières*; celles qui se faisoient pour demander la concorde & l'union entre les amis, appellées cérémonies de *Civilité*; enfin, la dernière concernoit la correspondance qui doit être entre tous, & portoit le nom de cérémonie de *Paix & de Tranquillité.*

Le second règlement concernoit les poids & les mesures: Chun trouva qu'on s'étoit écarté de ce qui avoit été réglé par l'empereur Hoang-ti, & que les poids & les mesures avoient varié suivant les différens pays; il en fit des reproches aux officiers qui devoient y veiller, & afin d'obvier aux inconvéniens que produisoit cette différence, il se fit apporter le petit tube que Hoang-ti avoit établi comme le fondement de la musique, des poids & des mesures, & il obligea chaque officier de se conformer à cette règle.

Chun employa le reste de l'année à parcourir les autres provinces; à la cinquième lune, il visita les provinces méridionales;

méridionales ; à la huitième lune, celles de l'oueſt, & à la onzième, celles du nord : il fit par-tout des règlemens avantageux aux peuples, & revint à la cour (1), où il fut reçu de l'empereur avec de grands témoignages de ſatisfaction. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2284. *Yao.*

Chun établit une loi, par laquelle il s'engageoit à faire la viſite de l'empire tous les cinq ans, & obligeoit les princes tributaires, de venir une fois à la cour dans cet intervalle ; ceux de la partie orientale venoient une année ; l'année ſuivante, c'étoit le tour de ceux des parties occidentales ; la troiſième année, étoit pour ceux du midi, & la dernière, pour ceux des parties ſeptentrionales. Ces princes lui rendoient compte de leur conduite, & quand l'empereur avoit vérifié ce qu'ils lui diſoient, il récompenſoit leurs ſervices, & leur donnoit des chars & des habits.

Chun adoucit les cinq ſupplices deſtinés à punir les criminels. Ces cinq ſupplices conſiſtoient à marquer le viſage avec un fer rouge, à couper le nez ou les pieds, à rendre ſtérile, & à faire mourir. Il ordonna donc que lorſque les crimes ne ſeroient pas évidemment connus, on commuât ces peines par l'exil, la *tangue*, la baſtonnade, ou enfin par la confiſcation des biens. Et ſi le haſard ou de malheureuſes circonſtances avoient été la principale cauſe du crime, il voulut qu'on pardonnât entiérement. Mais pour ceux qui avoient déja ſubi les peines de la juſtice & ne s'étoient pas corrigés, il ordonna qu'on les punît de mort. 2282.

C'eſt ainſi que Chun s'appliquoit ſans relâche à établir le

(1) Le *Chou-king* dit : De retour, il ſe rendit à Y-tſou (ſalle de ſes *ancêtres*), & y fit le ſacrifice d'un bœuf.

Avant l'Ere Chrétienne. 2278. *Yao.* bon ordre dans l'empire. Peu de temps après, Yu revint à la cour, annoncer la fin de ses travaux. Il fut reçu des empereurs YAO & Chun & des grands, avec tous les égards qu'il méritoit. Cet homme modeste & simple ne s'en prévalut point, ni pour s'enrichir, ni pour élever sa famille. Content de servir l'état, il ne pensoit qu'à remplir les devoirs que sa charge lui imposoit.

On ne pouvoit se dispenser de récompenser de si importans services. Ki & Heou-tsie, frères de Yu, avoient également droit à la faveur du prince; le premier, pour avoir instruit les peuples des cinq principaux devoirs de la vie civile; & le second, pour leur avoir enseigné les règles de l'agriculture. YAO, à la quatre-vingt-unième année de son

2277. règne, les éleva tous trois à la dignité de princes: il assigna à Yu la principauté de Hia, dont sa famille prit le nom dans la suite; à Sie, la principauté de Chang, d'où la famille impériale de ce nom tire son origine; & enfin à Tsie, tige des empereurs de la dynastie des *TCHEOU*, la principauté de Tai, dans la province de Chen-si.

L'expérience que Chun avoit acquise après avoir parcouru tant de fois la Chine, lui fit concevoir combien il étoit difficile à un gouverneur, de veiller sur tant de peuples qui se trouvoient séparés, soit par des chaînes de montagnes, soit par des trajets de mer qui en interrompoient la communication; il jugea donc à propos de former une province du pays, qui est à l'est de Ta-hang-chan, à laquelle il donna le nom de *Ping-tcheou*, & une autre, sous le nom de *Yeou-tcheou*, du pays de Y-vou-lu, qui est au nord-est de la province de Ki-tcheou; & parce que le Leao-tong qui appartenoit à la province de Tsing-tcheou, en étoit trop éloigné,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2277. *Yao.*

il en fit encore une province, ſous le nom d'*Yng-tcheou;* l'empire ſe trouva ainſi diviſé en douze provinces au-lieu de neuf, dont il étoit compoſé auparavant (1).

Chun étoit bon à l'égard des peuples dont il fut le père, mais ſévère à l'égard des grands qui s'écartoient de leur devoir. Kong-kong, tout habile qu'il étoit, voulut parler mal-à-propos, & fit difficulté d'exécuter ſes ordres; il l'envoya en exil à Yeou-tcheou, dans le Leao-tong. Hoan-teou, qui voulut prendre ſa défenſe, fut envoyé ſur les frontières du ſud, à la montagne Tſong-chan: Pé-koen fut envoyé à la montagne Yu-chan, dans le Chan-tong, pour s'être mal comporté dans la commiſſion qu'il avoit eue de conduire les eaux de l'inondation à la mer. Quant à San-miao, il ſe prévalut de l'autorité qu'il avoit ſur le peuple, & voulut ſe révolter; Chun l'exila à San-ouei, pays qui reçoit ſon nom

(1) Les neuf provinces dont la Chine étoit compoſée avant le règne de Yu, étoient, 1°. *Ki*, qui eſt le Chan-ſi d'aujourd'hui; 2°. *Yen*, qui comprenoit la partie ſeptentrionale du Chan-tong; 3°. *Tſing*, la partie orientale du Chan-tong & les villes de Kouang-ning, Chin-yang, Cai-yuen, Cai-tcheou, &c. du Leao-tong; 4°. *Su* ou *Siu* contenoit les villes de Yen-tcheou-fou du Chan-tong, Sou-tcheou, Sſe-tcheou, Fo-tcheou, Lai-tcheou, Pei-tcheou, &c. du Kian-gnan; 5°. *King*, comprenoit tout le Hou-couang; les villes Couei-lin, Ping-lo & Ngou-tcheou du Quang-ſi, Sin-yang-tcheou du Ho-nan & Lien-tcheou-fou du Quang-tong; 6°. *Yang* comprenoit le Kiang-nan, le Kiang-ſi, le Tche-kiang, & Fou-kien, & une partie du Quang-tong; 7°. *Yu* étoit formé d'une partie des provinces du Ho-nan, du Kiang-nan, du Hou-couang & Chan-tong; 8°. *Leang* comprenoit le Sſe-tchuen; 9°. enfin celle de *Yong-tcheou* répondoit au Chen-ſi. De ces neuf provinces, Chun en forma douze, qui furent: Ping-tcheou, Yeou-tcheou & Yng-tcheou. Il forma celle de Ping-tcheou en détachant partie des provinces de Ki & de Tſing, ainſi elle occupoit une partie du Chan-tong, du Chan-ſi & du Pé-tché-li. Celle de Yeou-tcheou contenoit preſque tout le Pé-tché-li & le pays d'Y-vou-lu au nord-eſt. Enfin celle de Yng-tcheou fut formée d'une partie de la province de Tſing, qui comprend actuellement le Leao-tong. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. d'une montagne, habitée par les Mi-heou, commandés par un chef, appellé Tang-tchang-pélang, ou *le Loup blanc.* Ce

2277. *Yao.* pays s'étendoit depuis les frontières de l'empire, où est aujourd'hui Lin-tao-fou, du Chen-si, jusqu'à Yé-hoei, à l'ouest, & occupoit au nord & au sud, plusieurs mille *lis.* L'histoire désigne ces quatre criminels sous le nom diffamant de *Se-hiong*, ou des *quatre Scélérats.*

YAO, charmé de la conduite de Chun, s'applaudit de l'avoir associé à l'empire, & se reposa entiérement sur lui du soin de l'administration. YAO mourut, âgé de 115 ans, dans la quatre-vingt-dix-neuvième année de son règne, la

2258. vingt-huitième année, après qu'il se fut associé Chun. L'empereur YAO *monta & descendit*, dit le *Chou-king*, pour exprimer que son esprit monta au ciel, & que son corps fut inhumé. Le peuple porta le deuil pendant trois ans, & le pleura comme les enfans pleurent leur père & leur mère. Pendant ce temps, on n'entendit aucuns concerts de musique dans tout l'empire, il méritoit en effet leurs regrets.

Le bonnet impérial sur la tête avec son habit de cérémonie, monté dans son char rouge, tiré par un cheval blanc, il ne dédaignoit pas les maisons couvertes de chaume, & de se familiariser avec les plus pauvres de son peuple. Son char de cérémonie n'avoit ni peintures ni ornemens superflus; ses tapis étoient tout unis sans broderie; ses meubles sans magnificence; sa table étoit simple & l'on n'y servoit aucun mets recherché; il ne faisoit cas des trésors, qu'autant qu'ils pouvoient servir à honorer le Chang-ti, ou être utiles à son Peuple. Il fut l'ennemi de cette musique, dont l'effet est plutôt d'amollir le cœur, que de le porter à la vertu; malgré cet extérieur simple, les grands ne s'écartèrent

jamais du profond respect que sa présence leur inspiroit. Faut-il être surpris si les peuples, durant trois ans entiers, témoignèrent tant de regrets de l'avoir perdu (1)?

CHUN.

Les trois années du deuil s'étant écoulées, CHUN, bien loin de se croire digne de règner, se retira au midi du Hoang-ho, & céda le trône à Tan-tchu, fils de Yao; mais les grands de la cour & les gouverneurs des provinces, avoient sans cesse présent à la mémoire, ce que Yao leur avoit dit si souvent, que Tan-chu n'avoit aucune des qualités nécessaires pour occuper le trône; que favoriser l'empire, c'étoit causer seulement du chagrin à son fils, mais que favoriser son fils, ce seroit nuire à l'empire. Ils abandonnèrent tous Tan-tchu, & se retirèrent auprès de CHUN, qu'ils proclamèrent empereur à Pou-tcheou (2), malgré sa répugnance.

CHUN se soumit aux volontés du Tien, & accepta l'empire. Il commença son règne par un grand sacrifice au Chang-ti, qu'il fit avec toute la magnificence possible.

Après cet acte de piété, il fit les cérémonies ordinaires aux *ancêtres* de Yao, auxquelles les princes de Chang & de Tai, (Sie & Heou-tsie, frères de Yao) n'assistèrent point, parce qu'ils faisoient deux branches différentes de la sienne, & que d'ailleurs ils avoient chacun, dans leurs principautés, des salles particulières pour cette cérémonie.

(1) Kia-yu de Confucius. —Sse-ki. —Chu-king. —Chu-king-ge-kiang. Chu-king tching-kiai. —Tong-tchi. —Tching-tse. —Tsien-pien. —Mong-tse.

(2) Aujourd'hui dépendant de Ho-tchong dans la province de Chen-si.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

Ces premiers devoirs remplis, CHUN invita Kou-seou son père, à venir a la cour. Il nomma Siang son frère, gouverneur d'une des provinces de l'empire : mais comme Siang n'étoit pas capable de gouverner, il lui donna pour conseil des Officiers expérimentés dans les affaires, & les rendit indépendans de Siang. A l'égard de Kou-seou son père, il le retint auprès de lui, & ne diminua rien du respect & de la soumission qu'il avoit toujours eu pour lui dès son enfance.

Après que CHUN eut satisfait ainsi à sa piété filiale, il confirma le Sse-yo dans son emploi, & lui parla en ces termes : » La mauvaise administration d'un état vient ordi- » nairement de l'incapacité de ceux à qui on la confie ; il ne » manque pas d'habiles gens dans l'empire, mais il est impos- » sible que je puisse connoître tout le monde : je vous ai tou- » jours vu plein de zèle pour le bien des peuples, sage, pru- » dent & attaché à votre devoir ; il faut qu'avec les grands » vous accueilliez tous les gens de mérite qui se présenteront » pour servir l'état ; que vous examiniez avec soin les talens » de chacun, & que vous les employez utilement. Je ne » puis être instruit de tout ce que le peuple, souffre : il faut » que vous, Sse-yo & les grands, fassiez, par vous mêmes, » toute la diligence dont vous êtes capables, pour en être » instruits, & y apporter remède «.

Dans une autre assemblée des grands, CHUN leur parla encore ainsi : » Le poste que j'occupe est, sans contredit, le » plus difficile & le plus dangereux de tous ; le bonheur du » peuple en dépend, & si celui qui est sur le trône, n'agit » pas avec une extrême sagesse, combien de maux n'en ré- » sulte-t-il pas ? Quelqu'habile que soit un empereur, il est

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

» homme, & ne peut par lui-même, ni tout ſavoir, ni tout » connoître; s'il n'eſt ſecondé par des ſujets éclairés, habi- » les, ſincères, zèlés & vertueux, peut-il rendre le peuple » heureux? Quelques ſoins qu'il ſe donne, quelques précau- » tions qu'il prenne, il eſt impoſſible qu'il en vienne à » bout «.

» Je vous aſſemble afin que vous choiſiſſiez entre vous, » douze perſonnes capables de ſuppléer à ma foibleſſe: j'ai » peu d'habilité, mais j'ai fort à cœur de rendre mon peuple » heureux, & j'eſpère que vous me ſeconderez. L'empire » eſt maintenant diviſé en douze provinces, il faut douze » perſonnes pour les gouverner. Vous, Sſe-yo, de concert » avec tous les grands, choiſiſſez-les, & me les préſentez «.

Le Sſe-yo & les grands, choiſirent douze perſonnes, qu'ils préſentèrent à l'empereur: il en parut content; approuva leur choix, & parla ainſi à ces nouveaux gouverneurs (1): » Je vous charge d'un peſant fardeau; eſtimez-le ce » qu'il vaut: ſouvenez-vous qu'être gouverneur d'une pro- » vince, c'eſt être père d'une nombreuſe famille: le premier » objet de vos ſoins, eſt de lui procurer abondamment les » moyens de vivre; faites des proviſions de grains pour les » temps de diſette; que les magaſins, deſtinés à ces appro- » viſionnemens, ne ſoient jamais dégarnis. Lorſque le peu- » ple eſt aſſuré de ſa ſubſiſtance, il eſt aiſé d'obtenir qu'il » rempliſſe ſes devoirs.

» Les taxes que vous lui impoſerez pour les frais publics, » doivent être modiques. Il ne faut point lui permettre de

(1) Ils ſont appellés les douze *Mou*, c'eſt-à-dire les douze *Paſteurs;* car ce terme ſignifie au ſens propre *un Berger.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

» faire des dépenses inutiles, ni d'élever des bâtimens qui » ressentent plus l'orgueil & la vanité, que le nécessaire & » l'utile : le peuple alors n'étant point distrait, content de » son sort, s'appliquera tout entier au labourage, & à la » culture de la terre. Quelle difficulté aurez-vous alors à lui » inspirer la vertu ?

» Les peuples les plus éloignés doivent être plus ménagés » que les autres ; il ne faut pas les mécontenter : ceux qui » sont plus proches de nous doivent être traités avec huma- » nité, mais il faut les veiller de plus près. Ceux de vous, » qui s'acquitteront bien de leur emploi, outre le mérite » qu'ils acquéreront, doivent être sûrs que je saurai les » récompenser, comme je saurai punir sévèrement ceux qui » manqueront à leur devoir.

» Au reste, ne vous y trompez pas ; un extérieur com- » posé ne sauroit me surprendre ; il peut séduire quelque » temps ; mais si le cœur est corrompu & méchant, cet » extérieur ne sauroit durer ; il sera difficile qu'il n'éclate au » dehors, que le peuple n'en souffre, & que je n'en sois » averti. La réputation de l'empire dépend de votre con- » duite ; si vous remplissez exactement vos fonctions, si par » vos soins les peuples embrassent la vertu, vous verrez les » barbares venir en foule demander à vivre sous nos loix, » & s'y soumettre. Allez donc, & n'oubliez jamais ce que » je viens de vous dire «.

Chun pensa ensuite à établir des tribunaux relatifs aux différentes affaires de l'empire ; il s'adressa aux grands, & leur demanda quelqu'un qui fût capable de l'aider dans l'administration, pour être à la tête des Ministres.

Les grands, d'une voix unanime, lui proposèrent Yu, ministre

Avant l'Ere Chrétienne.

2255.

Chun.

ministre & intendant des ouvrages publics; l'empereur se tournant du côté de Yu, lui dit : » j'applaudis au choix » que les grands viennent de faire de votre personne, » comme gouverneur de l'empire; vous l'avez déja avanta- » geusement servi par vos grands travaux; vous vous êtes fait » estimer par votre vertu ; vous avez de l'habileté dans les » affaires, & sur-tout de l'exactitude à remplir votre devoir : » continuez : le nouvel emploi que je vous donne est de » toute autre importance que ceux que vous avez exercés » jusqu'ici ; il vous faut redoubler de soins & d'attention «. Yu, prosterné au milieu de l'assemblée, représentoit à l'empereur que le poste dont il vouloit l'honorer convenoit mieux à Heou-tsie, à Sie, ou à Kao-yao, dont les talens étoient supérieurs aux siens. » Je les connois très-bien tous » trois, répondit l'Empereur, & je saurai les employer : » pour vous, il est inutile de vous refuser à ce que j'exige, » je ne reçois aucune excuse «.

Adressant ensuite la parole aux autres ministres, il dit à Heou-tsie l'intendant de l'agriculture; » Ki, vous voyez » la misère & la famine que le peuple souffre : depuis » l'écoulement des eaux, beaucoup de terres sont demeurées » incultes ; les peuples n'osent pas y travailler, parce qu'ils » n'en connoissent pas la nature ; nos malheurs vous ont » rendu habile en cette partie : allez donc, & indiquez aux » cultivateurs, les grains qu'ils doivent semer de préférence, » & qui sont d'un plus grand rapport.

» Vous, Sie, venez ici ; le peuple ignore en quoi con- » sistent précisément la justice, la concorde & l'étendue des » cinq devoirs, & voilà la source des désordres dont nous » sommes les témoins : je vous charge de les en instruire, c'est

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

» votre emploi en qualité de *Sse-tou* : publiez donc avec » soin les six règles, mais soyez doux & indulgent, & sou» venez-vous que cet emploi, le plus important de tous, » est la base unique de tout bon gouvernement.

» Pour vous, Kao-yao, continua l'empereur, vous aurez » soin de punir les criminels & ceux qui s'écarteront de » leur devoir; les royaumes voisins n'ont point encore quitté » leur barbarie, & ils excitent des troubles parmi nos » peuples à qui ils sont d'un pernicieux exemple. Si, par» mi mes sujets, il se trouve des voleurs, des meurtriers, » des gens de mauvaises mœurs, en qualité de juge, servez» vous de l'autorité que je vous donne; les loix vous pres» crivent les châtimens dont vous devez user, servez-vous» en rigoureusement à l'égard de ceux qui se rendront in» dignes de pardon; & soyez attentif à proportionner tou» jours le châtiment aux crimes; mais souvenez-vous » d'observer trois choses: la première de faire justice publi» quement de ceux qui seront condamnés à mort pour qu'ils » servent d'exemple: la seconde d'exécuter, dans une cham» bre secrète, ceux qui auront été condamnés à être ren» dus inhabiles à la génération; & la troisième de faire » couper les pieds ou les mains, ou marquer au visage, » dans des lieux écartés, & de pourvoir ensuite à la subsis» tance de ces malheureux.

» Quant aux lieux d'exil; vous savez qu'il a été déterminé » que les plus coupables seulement seroient exilés hors de » l'empire; l'exil des autres ne devant pas se faire hors de » nos limites; mais ceux-ci, ne doivent pas être envoyés à » moins de mille *lis* de leur famille. Servez-vous de ces » règles avec sagesse, ne punissez jamais qu'après avoir exa-

» miné avec un extrême soin, & la nature, & la certitude » du crime; ayez toujours devant les yeux, que vous ne » punissez que pour corriger le vice; faites en sorte que » le peuple connoisse la droiture de vos actions en punis- » sant, & vous aurez la satisfaction de voir les Man, & » les Y (barbares du midi & du nord,) venir recevoir nos » loix «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

Yu ayant été nommé gouverneur de l'empire, il ne pouvoit plus prendre un soin particulier des ouvrages publics dont il étoit chargé auparavant. L'empereur, de concert avec les grands, donna cet emploi à Tchoui; il s'étoit instruit sous Yu, qu'il avoit suivi dans ses travaux, & il méritoit de lui succéder. Lorsque l'empereur nomma Tchoui, cet homme modeste voulut s'en excuser d'abord, en proposant Chou-tsiang & Pé-yu, comme plus capables de remplir ses vues; mais l'empereur lui ordonna d'obéir, & il fut revêtu de la charge de *Koung-koung*. » Je vous » confie l'inspection sur les ouvrages publics, avec mon » autorité, lui dit l'empereur, mais que le poste où je » vous élève ne vous enfle pas le cœur: vous êtes ins- » truit & éclairé: toute science est soumise à des règles: » ne vous écartez point de celles qui sont connues; servez- » vous des instrumens dont il y a des modèles: que la vanité » d'en inventer de nouveaux, & de moins propres aux » travaux dont vous êtes chargé, ne vous fasse pas tomber » dans les inconvéniens de l'ignorance & de la présomption. » Je connois le mérite & les talens des sujets que vous me » proposez, mais ils ne sont pas encore en état de remplir » des emplois du premier ordre, & je vous dois la préfé- » rence sur eux «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

Depuis la grande inondation, les montagnes n'avoient point été défrichées, les rivières & les lacs étoient encore environnés d'une si grande abondance d'herbes sauvages, qu'ils étoient presque inabordables. Les bêtes féroces pouvoient seules pénétrer sur les montagnes. Ces obstacles à l'agriculture, pouvoient devenir dans la suite très-préjudiciables au peuple. Les grands, consultés par l'empereur, proposèrent Y; & il agréa leur choix. Y fut donc nommé intendant des montagnes, des forêts, des lacs, des étangs, des plantes, des arbres, des oiseaux & des animaux, sous le titre de *Yu*, qui étoit le nom de cette charge. Il voulut aussi s'en excuser, & dit que Tchu, Hou, Hiong & Pi, étoient plus en état que lui, de remplir cette place, mais l'empereur voulut être obéi, & n'eut aucun égard à ses excuses.

Il donna ensuite la charge de *Tchi-tsong*, ou de président pour les trois sortes de cérémonies pratiquées dans les sacrifices, qu'on offroit au Tien, aux ancêtres & à la terre. » Souvenez-vous, lui dit l'empereur, que le principal » devoir de votre place est dans le cœur : le Tien sait tout & » connoit tout. Rien ne lui est caché; un extérieur hypo» crite l'offense. Il veut un cœur droit & sincère : de même » en honorant les ancêtres, on doit être pénétré de recon» noissance du bien qu'ils nous ont fait de leur vivant, & » du regret de les avoir perdus. Que serviroient les bons » exemples & les sages instructions qu'ils nous ont laissés, » si on n'a pas le desir de les imiter? si votre cœur est pur, » laissez-vous aller à ses inspirations; vous remplirez sûre» ment le devoir de votre charge, & mes intentions, en » l'acceptant «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

Kouei eut la charge de surintendant de la musique ; cette science avoit trait aux mœurs, & étoit considérée comme une affaire d'état : » Je vous nomme surintendant » de la musique dit l'empereur, à Kouei ; instruisez les » enfans des princes & des grands, rendez-les justes & sin- » cères, complaisans, affables & circonspects ; qu'ils soient » fermes sans dureté, & qu'ils sachent tenir leur rang, sans » arrogance ni fierté. Que vos vers expriment votre inten- » tion ; & que la musique y soit analogue : quelle soit sim- » ple & naturelle ; rejettez celle qui n'inspire que la mollesse » & l'orgueil. La musique est l'expression des sentimens de » l'ame, & si la vôtre est élevée & généreuse, vos vers & » votre musique ne respireront que la vertu : vos accords » réuniront le cœur des esprits & celui des hommes «.

Kouei, pour apprécier le discours de l'empereur, dit : » Quand je touche ma pierre (1) la grande ou la petite, » les animaux de toute espèce sautent de joie, & s'animent » à la danse ; voulant exprimer par cet exemple, l'effet que l'on pouvoit attendre d'instrumens plus harmonieux.

La dernière charge dont CHUN disposa en faveur de Long, est désignée sous le nom de *Na-yen*, qui exprime l'office d'un espèce d'interprète ou de censeur de l'empire. » Je vous nomme Na-yen, dit l'empereur à cet officier ; » lorsque vous porterez mes ordres, de jour comme de nuit, » ou que vous me ferez le rapport de ce que les autres » diront, vous n'y ajouterez ni ne diminuerez rien. Je hais » ces gens adroits qui savent présenter les choses sous une

(1) Cette pierre est un instrument de musique encore en usage en Chine ; il est suspendu par un de ses angles à un morceau de bois ; on en touche avec un marteau.

» double face : la vérité dans leur bouche paroît le mensonge, & le mensonge la vérité : ils savent parer le crime » des couleurs de la vertu. Que n'a-t-on pas à craindre de » l'adresse & de l'infidélité de pareilles gens ? l'innocence » peut être opprimée ou persécutée sur leurs rapports insidieux. Quel malheur pour un souverain d'être l'instrument » de leurs injustices ! cependant je ne doute pas qu'aujourd'hui vos intentions à tous ne soient droites & pures, mais » qui m'en répondra pour l'avenir ? l'homme est sujet à tant » de misères, qu'il lui est difficile de se garantir des pièges » que l'iniquité lui tend, & de ne pas se laisser séduire par » la flatterie, l'intérêt & par des dehors trompeurs.

» Long, en vous établissant censeur de l'empire, j'attends » de vous, la droiture, la justice & la sincérité, & que vous » concouriez avec moi au maintien du bon ordre & de » la paix, en remplissant avec zèle votre emploi «.

Lorsque l'empereur eut disposé de toutes ces charges, il ajouta : » Enfin voici vingt-deux emplois importans de » remplis ; je vous crois tous dans la disposition de vous » en acquitter dignement. Quoique ces emplois paroissent » si différens les uns des autres, vous devez cependant » n'avoir tous qu'un seul but, qui est d'obéir au Tien, qui » vous les a donnés : c'est lui qui vous ordonne de vous en » acquitter avec fidélité. Quand il crée les hommes, il en » choisit un parmi eux, qu'il leur donne pour maître, & » ce maître, homme comme eux, ne peut seul les conduire, s'il n'a de fidèles sujets qui le soulagent d'une » partie de son fardeau. Si vous tenez vos emplois du Ciel » qui m'a placé au rang élevé où vous me voyez, avec » quelle exactitude, avec quel respect ne devez-vous pas

» les remplir, & qui de vous oseroit négliger les affaires » que le Tien a commises à ses soins «?

CHUN, pour maintenir tous ses officiers dans leur devoir, établit, que de trois en trois ans il en seroit fait un examen général. Les trois premières années, il s'instruisoit seulement de la bonne ou de la mauvaise conduite de chacun : les trois suivantes, il les louoit, ou les réprimandoit; mais la neuvième année, au troisième examen, s'il trouvoit que ceux qu'il avoit réprimandés ne se fussent pas corrigés, il les destituoit de leurs emplois & les punissoit sévèrement, de même qu'il récompensoit libéralement ceux qui s'étoient bien comportés; conduite qu'il observa régulièrement tout le temps de son règne.

Quelques années après que Yu eut exercé l'emploi de gouverneur de l'empire, il alla, accompagné de quelques grands, trouver l'empereur, pour s'entretenir avec lui sur les difficultés d'établir un bon gouvernement. » Si j'ai eu » du succès à faire écouler les eaux de la grande inonda- » tion, dit-il à ce prince, c'est aux sages instructions de » votre majesté que je le dois; personne ne l'ignore; & » c'est à elle que l'empire doit la paix dont il jouit. Il s'agit » de la maintenir; & c'est sur quoi nous venons entretenir » votre majesté, avec toute la confiance qu'elle inspire à ses » fidèles sujets.

» Un prince, continua Yu, qui a la conduite d'un état, » est chargé d'un lourd fardeau; la félicité de ses sujets dé- » pend absolument de lui. Pourvoir à tout, c'est son devoir; » ses ministres ne sont en place que pour le seconder; c'est » par eux qu'il doit être instruit de tout ce qui se passe dans » ses états; ce sont eux qui, par leurs conseils & leurs lumiè-

Avant l'Ere Chrétienne. 2253. *Chun.*

» res font, pour ainsi dire, mouvoir la volonté du prince : » ils doivent être par conséquent d'une grande réserve dans » leurs démarches, à cause des suites fâcheuses qui peuvent » en résulter.

» Si l'empereur & ses ministres étoient tels que vous » venez de les dépeindre, répondit Chun, il leur seroit » aisé de connoître l'état des peuples, ils seroient instruits » de leurs besoins, & ils y pourvoiroient d'une manière » paternelle ; les gens de mérite qui pourroient par leurs » talens & leurs vertus être d'un grand secours à l'état, ne » demeureroient pas inutiles, ni ensevelis dans l'obscurité ; » le prince, aidé de leurs lumières, & animé par leurs vertus, » quelque grand que fût son royaume, quelque nombreux » que fût son peuple, pourroit aisément le bien gouverner. » Sans doute, qu'un prince qui s'adonneroit tout entier » à connoître ses obligations, qui sacrifieroit sans peine » ses propres vues, pour suivre les bons conseils qu'on » lui donneroit, engageroit bien-tôt ses ministres à dire » ouvertement ce qu'ils pensent ; ils se feroient un devoir » de ne lui rien cacher ; alors les peuples seroient secourus » dans leurs besoins, & les barbares se soumettroient à nos » loix ; mais quel est le prince assez heureux pour arriver » à ce degré de bonheur ? jusques ici il n'y a eu que le seul » empereur Yao.

» Il est certain, dit le ministre Y, que Yao ne dut sa » grandeur qu'à sa vertu ; sans secours étrangers, sans l'aide » de ses ministres, il a mis l'empire dans l'état de splendeur » où votre majesté l'a reçu de ses mains ; il a pratiqué la » vertu sans peine, rien n'échappoit à ses lumières, rien ne » résistoit à son courage, & il gagna le cœur de ses sujets.

L'auguste

» L'auguste ciel lui donna ces talens, le chérit, le protégea » & le choisit pour commander aux quatre mers, & gou- » verner l'empire «.

» Celui, reprit Yu, qui dans toutes ses actions est atten- » tif à ne jamais s'écarter des règles de la raison & de la » vertu, éprouve les bienfaits du ciel; celui au contraire » qui se révolte contre les sentimens vertueux que la raison » lui inspire, ne doit s'attendre qu'à des châtimens; le bon- » heur & le malheur de l'homme dépendent de la vertu » & du vice, comme l'ombre dépend du corps, ou l'écho » de la voix «.

» Ah! dit Pé-y, que les devoirs d'un prince qui est sur » le trône sont difficiles à remplir! il tient sur la terre la » place du Tien; rien de plus grand, rien de plus noble; » mais quelle attention, quels soins ne faut-il pas? de tous » côtés nous sommes en paix, les peuples sont contens; » mais qui ne sait que les révoltes se trament dans le temps » de la plus grande tranquillité, & que souvent la tempête » succède à la bonace? Ce temps de repos, n'en doit pas être » un pour un prince attentif à ses devoirs. Il faut qu'il » veille sans cesse, sur tout ce qui se passe dans ses états, » pour n'y permettre aucun relâchement; on voit souvent, » dans une longue paix, les loix les meilleures & les plus » solidement établies, s'affoiblir insensiblement, & en venir » au point d'être négligées. On se livre aux plaisirs, à l'oisi- » veté, souvent à la débauche & au vice.

» Un prince qui veut remplir ses obligations, & conser- » ver ses peuples long-temps en paix, doit veiller sans cesse » à ce que les loix s'observent exactement; il ne doit point » se laisser entraîner au plaisir, encore moins à la débauche.

Avant l'Ère Chrétienne. 2263. *Chun.*

» Il faut qu'il veille à ce que les magiſtrats exercent avec » ſoin leur emploi ; qu'il n'ait égard qu'au mérite & à la » vertu dans le choix qu'il en fera ; qu'il éloigne tous ceux qui » pouroient lui donner de mauvais conſeils, ou ceux dont » la conduite ne ſeroit pas régulière ; il ne doit jamais rien » déterminer qu'après une mûre délibération de ſes miniſ- » tres, & n'avoir que des intentions droites dans tout ce qu'il » entreprend ; il doit encore éviter de donner atteinte aux » loix, & ne point chercher l'applaudiſſement du peuple, » mais uniquement ſon devoir ; enfin il ne doit rien faire rela- » tivement à lui-même, mais ſeulement en vue du bien » public : une conduite auſſi ſage, dans un prince, feroit » que tous les peuples voudroient l'avoir pour maître «.

» Ah ! Prince, dit Yu, placé dans un rang qui vous élève » au-deſſus de tous, vous devez penſer ſans ceſſe que vous » êtes obligé d'être l'homme de vos états qui a le plus de » vertu, & que vous n'êtes digne d'occuper le trône, qu'au- » tant que vous répandez au-dehors, pour l'avantage de » votre peuple, ces ſentimens de vertu dont votre cœur eſt » pénétré.

» Un gouvernement eſt excellent, lorſqu'il procure au » peuple tout ce qui peut le rendre heureux. Six choſes aux- » quelles les princes n'ont point de part, ſont néceſſaires à » la vie : l'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre & les » grains ; le devoir d'un bon prince conſiſte à diſtribuer ces » productions du ciel & de la terre, de manière que chacun » en ait ſuffiſamment pour ſes beſons. Voilà pour la vie » ſimplement animale. Trois autres choſes ſont néceſſaires » pour rendre les hommes vertueux ; la première & la prin- » cipale eſt de les inſtruire dans la pratique de la vertu, &

2253.
Chun.

» l'observance des cinq devoirs de la vie civile ; la seconde » de les engager à s'appliquer aux arts & au commerce : » enfin la troisième est de leur procurer des magistrats éclai- » rés & intègres qui les gouvernent en pères, & qui tiennent » la main à ce qu'ils ne manquent d'aucune de ces neuf » choses. Si le peuple jouissoit de ces neuf avantages, on le » verroit, toujours dans la joie, remplir ses devoirs sans » peine, & pratiquer la vertu. Un prince doit donc mettre » tous ses soins à les lui procurer (1).

» Dans le temps que le ciel, irrité, inondoit l'empire, » il est vrai, dit l'empereur, que nous étions privés même » des choses nécessaires à la vie ; mais quand, par vos soins, » ces eaux ont été se jetter dans la mer, alors la terre est » redevenue habitable, & les six choses nécessaires à la vie, » dont vous venez de parler, ont commencé à reparoître ; » les trois autres les ont suivies de près : c'est à vous, c'est à » vos travaux que nous sommes redevables d'un si grand » bien «.

2224.

L'empereur ayant dessein de se démettre en faveur de Yu, continua de lui adresser la parole, & dit : » Yu, venez » ici ; il y a trente-trois ans que je suis sur le trône ; je » suis âgé, mes forces diminuent chaque jour, & ne me » permettent plus tant de fatigues & d'application : j'ai » jetté les yeux sur vous pour tenir ma place ; tâchez de

(1) Le *Chou-king* ajoute que » ces neuf points doivent être la matière des » chansons. Quand on enseigne les autres on emploie les éloges ; quand on gou- » verne on se sert de son autorité pour se faire craindre. Les neuf sortes de chan- » sons servent à animer & à exhorter ; & c'est ainsi qu'on conserve le peuple «. On voit par ces textes que la musique & les vers avoient une relation étroite au gouvernement. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2224. *Chun.*

» veiller avec encore plus d'attention, s'il est possible, sur » les mandarins & sur les peuples. Je n'ai, répondit Yu, ni » les qualités nécessaires pour un rang si élevé, ni le peu- » ple n'est disposé à me suivre & à m'écouter; Kao-yao » est l'unique, parmi les grands, capable de marcher sur » vos traces: le peuple, pénétré d'estime pour ses vertus & » son mérite, l'honore, le respecte & l'aime. Personne n'a » de plus grandes qualités, n'a mieux servi l'état & n'a su » mieux gagner le cœur & l'estime du peuple que lui; plus » j'y réfléchis, plus je suis confirmé dans la pensée que per- » sonne ne peut mieux remplir les intentions de votre ma- » jesté; votre choix doit tomber sur lui: vous êtes empe- » reur, pesez le mérite «.

L'empereur Chun n'insista pas davantage; mais quelque temps après il manda Kao-yao, & lui dit: » Je vois que les » officiers & le peuple, vivent dans la plus grande union, & » craignent de faire quelque chose qui soit contraire aux » loix de l'empire. Vous êtes chef du Tribunal des crimes; » vous savez si bien vous servir des cinq sortes de supplices » contre les criminels, qu'aucun ne se plaint & que tous » admirent votre équité; vous entretenez le peuple dans la » pratique des cinq devoirs, il tient un juste milieu, & par » ce moyen, l'empire est en paix. C'est à vos soins, à votre » application, à la sage conduite que vous tenez, qu'on doit » cette tranquillité «.

» C'est, répondit Kao-yao, à la vertu de votre majesté » qu'on doit ce bonheur. C'est cette vertu qui la rend si » généreuse à l'égard de ses peuples, qui fait que la honte » du crime ne s'étend point aux descendans, & que les fils » & les petits-fils, participent aux bienfaits de leurs an-

» cêtres ; votre majesté ne punit point les fautes involon- » taires ; elle penche toujours vers la clémence, lorsque le » crime est douteux, & à la libéralité, quoique le service » rendu ne soit pas évident, & sans contestation. Toujours » attentive au bonheur de ses peuples, elle a tellement » gagné leur cœur, que la seule crainte de lui déplaire, les » retient dans le devoir ; la gloire n'en est due qu'à elle, & » nullement aux soins des magistrats «.

» Que le Peuple ne fasse rien contre les Loix, repliqua » l'empereur, & que les magistrats ne soient pas obligés » d'user de châtimens pour les y contraindre, c'est ce que » je souhaite ardemment ; vous avez su trouver le moyen » d'y parvenir, c'est ce qui fait votre gloire & votre éloge. » Semblable aux vents qui soufflent de tous côtés pour la » production des fruits, vous vous êtes servi de différentes » voies pour procurer au peuple la paix dont il jouit ; voilà » votre mérite qu'on ne sauroit trop estimer : voilà l'effet » de votre conduite.

L'empereur se tournant ensuite du côté de Yu, lui dit : » Yu, approchez ; lorsque du temps de YAO les eaux inon- » dèrent nos provinces, j'eus ordre d'aller les examiner, & » de voir comment on pourroit y remédier : je vous menai » avec moi, & je vis bientôt, par la manière dont vous en » parliez, que vous étiez capable d'en venir à bout ; vous » entreprites ces travaux, & vous réussites au-delà de mes » espérances. Y a-t-il personne dans l'empire qui eût pu si » bien faire que vous ? En est-il cependant d'aussi modeste ? » Je vous ai fait gouverneur de l'empire, & vous vous en » acquittez dignement : avec l'autorité qu'un tel emploi vous » donne, vous auriez pu vous enrichir sans faire tort à

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2224. *Chun.*

» personne; je sais cependant que ce que vous avez ne vous » suffit pas : pour la vertu & les talens, qui peut vous le » disputer dans l'empire ? Le temps déterminé par le Ciel » est arrivé (1), il faut que vous montiez sur ce trône, & » que vous en soyez le maître.

» Mais souvenez-vous que le cœur de l'homme est exposé » à mille dangers; le moindre vice le corrompt & le perd. » Souvenez-vous encore que le centre de la vertu auquel » vous devez tendre, est très subtil (2); ce n'est qu'un indi-» visible, & un point. C'est cependant ce milieu que vous » devez chercher; vous en écarter tant soit peu, c'est vous » éloigner de la vraie vertu à laquelle vous devez aspirer.

» N'écoutez point les bruits, quelque vrais qu'ils vous » paroissent; ce seroit vous exposer à faire de grandes fautes, » & à causer du trouble dans vos états. Ne vous déterminez » jamais qu'après avoir bien réfléchi: c'est le seul moyen » de faire recevoir vos ordres avec docilité, & d'empêcher » vos peuples d'en murmurer «.

» Quoique le prince soit fort élevé au-dessus de son peu-» ple, la vertu cependant les réunit. Qui ne sait être que » compatissant, ne mérite pas d'occuper le trône; qui ne » sait que craindre, n'est point un bon peuple. La vraie » compassion que doit avoir un prince, ne doit jamais être » sans crainte, ni la crainte du peuple sans compassion. Si » le peuple n'a pas au-dessus de lui un maître qui subvienne

---

(1) Le *Chou-king* porte : Le nombre du calendrier du ciel est pour vous; montez sur mon trône. Expression qui marque l'opinion où les Chinois ont toujours été, que le ciel donnoit l'empire à qui il jugeoit à propos. *Editeur.*

(1) Mot à mot, le cœur du Tao est simple & fort délié.

» à ses besoins, qui juge ses différends, qui le retienne dans » les bornes de la vertu & de la justice ; que de misères, » que de maux & que de vices ! & si le peuple s'accordoit » à refuser de reconnoître son prince, que deviendroit son » autorité « ?

» Craignez toujours l'autorité souveraine quand vous en » serez revêtu ; soyez circonspect sur ce que vous desirerez » le plus. Il est aisé de se laisser aller au penchant où une » forte passion entraîne : épuisez vos trésors pour soulager » vos sujets ; ne craignez point d'en faire trop ; le peuple, » persuadé par-là que vous l'aimez, se fera un plaisir d'en » remplir le vuide «.

» Que jamais il ne sorte de votre bouche aucune parole » qui ne respire la vertu : c'est par cet organe qu'on insinue » des sentimens de paix & de concorde ; ce sont les discours » qui sement la discorde. Rien de plus aimable, rien de » plus doux que la parole ; rien aussi de plus cruel, rien de » plus haïssable : souvenez-vous de ces vérités ; rappellez-vous » les souvent dans la mémoire, & mettez-les en pratique ; » je n'ai rien à vous dire de plus (1) «.

Yu, continuant à s'excuser d'accepter le trône, proposa à l'empereur de faire tirer par le *Pou* ou le sort, ceux que ce prince jugeroit en avoir le mérite ; que si le sort tomboit sur

(1) Le P. Gaubil traduit : Je ne veux pas que vous refusiez encore le poste que je vous destine. *Chap. Tayumo, pag.* 27. Mais il n'y a rien de cela dans le texte qui porte simplement. *Tchin-yen-pòu-tsai* mot à mot, *meus sermo non iterabitur ;* ce qui revient au sens du P. de Mailla à ce qu'il me semble ; à moins qu'on ne paraphrase ces paroles de la manière suivante : Je ne vous dirai pas de rechef d'accepter le trône, je veux être obéi. La suite prouve que ce pourroit être là le véritable sens. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2224. *Chun.*

lui, dès-lors il n'auroit plus rien à repliquer, & se soumettroit. » Il est inutile, dit l'empereur, de commettre au sort une » affaire déterminée; il y a long-temps que j'y pense, & que » que je l'ai arrêtée : j'ai consulté les grands, & ils sont tous » de mon sentiment : les *esprits*, la *tortue* & le *chi* (1), approu» vent mon choix, le *Pou* n'ajouteroit rien à leurs suffrages; » vous serez mon successeur à l'empire. Yu, prosterné, » continua à faire de nouvelles instances, & pria l'empereur » de penser à quelqu'autre. Non, lui répondit-il, il est inutile » d'en parler davantage, je vous le défends «.

2223.

Yu fut enfin obligé de céder; le premier jour de l'année suivante, accompagné de tous les grands, il se rendit dans *Chin-tsong*, c'est-à-dire dans la salle de l'empereur Yao, que CHUN avoit fait construire, pour y faire les cérémonies usitées en pareille occasion; & là tous les grands le reconnurent pour leur souverain.

Il n'y eut que Yeou-miao, esprit turbulent, qui refusa hautement de le reconnoître, prit les armes, & se révolta deux ans après, comme il avoit fait à l'élévation de CHUN : l'empereur fit appeller Yu, & lui dit : » Tout l'empire est en » paix, le seul Yeou-miao semble vouloir la troubler; il refuse » d'obéir à mes ordres, & ne veut pas vous reconnoître,

(1) Les sorts tirés de la tortue (*Kouei*) se pratiquoient en brûlant certaines herbes dans une écaille de tortue, jusqu'à ce qu'il s'y fît des fissures d'après lesquelles on conjecturoit. Quelquefois on traçoit diverses lignes, avec de l'encre, sur cette écaille, qu'on perçoit ensuite avec une tarrière pour qu'elle se fendît; lorsque les fentes étoient étendues & se rapportoient aux lignes tracées, c'étoit d'un bon augure, & au contraire d'un mauvais augure lorsqu'elles les traversoient. Les Chinois avoient encore diverses autres manières de tirer les sorts, & ils employèrent même à cela les *Koua* de Fou-hi. *Editeur.*

» prenez

prenez les troupes des ſix bannières, & allez le faire rentrer dans ſon devoir.

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

Yu aſſembla les troupes, & leur dit, écoutez les ordres que j'ai à vous donner : » Yeou-miao, ſans nulle conſidé» ration pour ſes propres intérêts, prévenu de ſa ſageſſe, » ſemblable à un homme hors de ſens, manque de reſpect » à l'empereur, & refuſe de ſe ſoumettre à ſes ordres, comme » ſi ſon habileté & ſes talens pouvoient le mettre à couvert » de notre vengeance. Il ne fait aucun cas des loix ; il foule » aux pieds la vertu : les gens ſages ſe retirent dans des lieux » cachés, les peuples l'abandonnent, & il n'eſt ſuivi que d'une » troupe vile & mépriſable : le Ciel irrité veut le châtier ; je » vous aſſemble afin de vous dire que la volonté de l'empe» reur eſt que nous allions punir ſon crime : diſpoſez-vous » à exécuter ſes ordres : ayez tous la même généroſité, le » même courage & la même ardeur ; agiſſez de concert, & » dès-lors il nous ſera aiſé de le réduire «.

Yu partit à la tête de ſes troupes, & comme il vouloit éviter d'en venir aux mains, pour épargner le ſang, il ſe contenta de le tenir aſſiégé dans ſon gouvernement ; il ſe paſſa plus d'un mois ſans qu'il parût que Yeou-miao, ni les révoltés ſe diſpoſaſſent à ſe ſoumettre, ce qui cauſoit du chagrin à Yu.

Pé-y qui accompagnoit Yu dans cette expédition, s'en appercevant, lui tint ce diſcours : » la ſeule vertu peut toucher » le Ciel, il n'y a point de lieu, quelqu'éloigné qu'il ſoit, » où elle ne pénètre ; elle ſouffre de l'orgueil, mais l'humi» lité la fait proſpérer. Lorſque l'empereur (Chun) étoit à la » montagne de Li-chan où il travailloit à la terre, il gémiſ» ſoit ſans ceſſe, & s'adreſſant au Ciel, il rejettoit ſur lui-

Avant l'Ère Chrétienne. 2221. *Chun.*

» même les fautes de son père & de sa belle-mère, & » s'avouoit coupable ; lorsqu'il étoit avec eux, loin de con- » damner leur conduite, il les servoit avec respect : toujours » humble, toujours rempli de crainte en leur présence, il » toucha enfin le cœur de Kou-seou, & empêcha ce père » dénaturé d'en venir aux dernières extrémités. Rien n'est plus » agréable au Tien qu'un cœur droit & sincère ; pouvons- » nous croire qu'il ne fléchira pas le cœur de Yeou-miao en » notre faveur « ?

Yu, pénétré de la sublimité de ces paroles, pour témoigner à Pé-y combien il en étoit touché, ordonna, sur-le-champ, à ses troupes de se retirer, & il les fit camper dans un endroit fort éloigné de Yeou-miao ; alors il ne s'occupa qu'à contenir ses soldats dans le devoir, à les animer à la pratique de la vertu, sans négliger cependant de leur faire faire les exercices militaires ; car pour ne pas les laisser oisifs, il fit faire, entre les deux escaliers de son palais, des danses, par ceux qui avoient les boucliers, & par ceux qui portoient des étendarts, décorés de plumages. Au bout de soixante-dix jours, Yeou-miao, & les autres rebelles vinrent se soumettre.

Yu, plein d'estime pour la vertu & l'habileté de Kao-yao, se plaisoit à converser avec lui. Un jour Kao-yao lui dit : » il n'est pas aisé de trouver un souverain qui remplisse parfai- » tement ses obligations ; la principale, c'est d'être vertueux ; » une fois bien persuadé de ce principe, il travaillera si » constamment à se perfectionner, que rien ne sera capable » de l'en distraire ; ses sujets dès-lors, à son exemple, ne » voudront que le bien ; ils s'instruiront de leurs devoirs, ils » se corrigeront eux-mêmes de leurs défauts, & ses ministres » seront les premiers à se rendre dignes de le servir «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» Cela est bien, dit Yu, mais développez ces vérités «.

» Le souverain répondit Kao-yao, est pour ainsi dire le » principe & la source de la conduite de son peuple ; s'il » garde une gravité majestueuse, & veille avec une conti- » nuelle attention sur lui-même, s'il observe exactement tous » les règlemens établis dans ses états, & ne s'oublie jamais » ni dans ses paroles, ni dans ses actions ; s'il se laisse repren- » dre, avec docilité, de ses défauts, & s'en corrige ; s'il se » ressouvient sans cesse que la perfection ne consiste pas seule- » ment à bien commencer, mais à continuer de même jusqu'à » la fin, on peut dire qu'un tel prince est digne de règner.

» Quel avantage n'en résulteroit-t-il pas ? Sa famille & les » grands suivroient son exemple ; les sages de l'empire s'em- » presseroient à le servir ; il n'y auroit personne qui n'eût » honte de ne pas pratiquer la vertu. Sa famille & sa cour » bien réglées, tout l'empire se modèleroit sur le prince, » & ses voisins participeroient à ce bonheur.

» Ce n'est pas tout, continua Kao-yao, se connoître soi- » même & se corriger, n'est point assez pour un souverain ; il » faut encore qu'il étudie les hommes, qu'il discerne les bon- » nes & les mauvaises qualités de ceux qui le servent, qu'il » connoisse le génie de ses peuples, & qu'il sache les rendre » heureux «. « Ah, qu'il est difficile d'arriver à ce but, dit Yu ! » Avoir la prudence de discerner les qualités des hommes, & » leurs inclinations & leurs talens, pour les employer tou- » jours à propos, cela est presqu'impossible. Qu'y a-t-il de plus » inconstant & de plus changeant que le cœur du peuple ? » Savoir le récompenser & le punir quand il le mérite, lui » persuader qu'on n'agit que par amour du bien général, lui » faire subir, sans qu'il en murmure, les plus justes châtimens ;

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» éclairer les plus ſtupides, adoucir les cœurs intraitables, » de manière qu'ils chériſſent également, & la main qui les » châtie, & la main qui les récompenſe : certes le grand Yao » lui-même auroit eu peine à y parvenir. Si un ſouverain » avoit toutes ces qualités, qu'auroit-il à craindre d'un » Hoan-teou, ou d'un Yeou-miao ? Tout rebelles, tout » corrompus qu'ils ſont, ils viendroient d'eux-mêmes ſe ſou- » mettre. Que pourroient eſpérer, d'un tel prince, ces four- » bes & ces flatteurs de profeſſion, qui ne ſongent qu'à le » tromper ? Ces ſortes de gens ne ſeroient plus à craindre «.

» Quoiqu'il ſoit difficile de connoître ſi un homme a de la » vertu ou s'il n'en a pas, reprit Kao-yao, on peut cependant, » en l'examinant de près, en venir à bout ; la vertu n'eſt pas » idéale, elle a de la réalité, elle eſt agiſſante, & n'eſt même » vertu qu'autant qu'elle ceſſe d'être concentrée en elle-même. » Un ſage qui ne fait aucun faux pas, & un homme vertueux, » ſont les mêmes ; il y a neuf manières de s'aſſurer de la » vertu d'un homme, & de le reconnoître pour un vrai ſage.

» Un homme qui a les ſentimens élevés & de l'ambition, » ſe tiendra difficilement dans les bornes convenables, ſou- » vent il s'en écartera : un ſage, au contraire, ſe renfermera » ſtrictement dans celles de la vertu. Un homme doux & » complaiſant, paroît ſouvent ſtupide ; la douceur & la » complaiſance dans un ſage, donnent encore une idée plus » avantageuſe de lui. Souvent un homme ſimple & timide, » ſe laiſſe aller à la crédulité. Un ſage eſt toujours en garde » contre les nouveautés, & ne ſe laiſſe pas perſuader ſi » facilement. Un homme qui a de l'habileté & des talens, » eſt ordinairement préſomptueux & ſans égards pour les » autres. Un ſage qui a de la ſcience & des talens ſupérieurs,

» n'eſt jamais ſans méfiance de lui-même, & ſans déférence » pour les autres. Un homme affable & facile, ſe laiſſe » ſouvent entraîner par le mauvais exemple; le ſage au con- » traire eſt ferme & inébranlable dans le bien. Un homme » droit & ſincère ſe permet des paroles piquantes & qui » offenſent; un ſage qui a de la franchiſe, ne dit jamais rien » de choquant, & ne reſpire que l'union & la concorde: » un homme qui ſe pique de mener une conduite réglée, eſt » ſouvent minutieux; un ſage, toujours grave & ſérieux, ne » s'occupe que de choſes utiles & ſenſées. Un homme qui a » beaucoup d'eſprit & de pénétration, eſt ordinairement » opiniâtre & hardi: le vrai ſage abandonne facilement ſon » ſentiment pour ſuivre celui des autres, quand il y recon- » noît la vérité. Un homme qui a de la force & du courage, » ſe laiſſe ſouvent emporter par la paſſion qui le domine: le » ſage ſait modérer ſon courage par la prudence & la raiſon. » Enfin, un homme qui ne péche contre aucun de ces neuf » chefs, eſt un vrai ſage.

» Ces neuf chefs, au reſte, ne regardent pas indiſtincte- » ment toutes ſortes de perſonnes; ſi les grands en prati- » quoient ſeulement trois, & qu'ils les renouvellaſſent cha- » que jour, ſoir & matin avec perſévérance, ils pourroient » paſſer pour ſages; les princes & les gouverneurs des provin- » ces qui ont les peuples ſous leur direction, devroient en » avoir ſix; le ſouverain doit les poſſéder tous les neuf, » puiſque tout l'empire lui eſt ſoumis: étant homme, il » ne ſauroit le gouverner tout ſeul; & dès-lors ne doit-il » pas inſtruire par ſon exemple & par ſes paroles, ceux qu'il » emploie & commet à ſa place? Quelles doivent être ſes » inquiétudes à la vue du grand fardeau dont il eſt chargé?

Avant l'Ère Chrétienne. 2221. *Chun.*

» Il ne se passe aucun jour qu'il ne soit obligé de déterminer » ce qui est bien & ce qui est mal; de décider du sort de » quelqu'un de ses sujets. Si le choix qu'il a fait de ses offi- » ciers n'a pas été judicieux, si ces officiers ne sont pas sages » & vertueux, les maux qui sont la suite de ce mauvais » choix, ne retombent-ils pas sur lui? Il doit sans cesse se » ressouvenir que le Ciel qui l'a choisi pour gouverner le » peuple, ne l'a pas fait en vain; qu'il ne l'a élevé au-dessus » des autres que pour les instruire, & les conduire dans la » pratique de la vertu; si le peuple n'est pas ce qu'il doit » être, ne sera-ce pas sa faute? Qui sait honorer le Ciel, n'a » pas de peine à comprendre l'importance qu'il y a à se » perfectionner soi-même, à connoître l'homme, & à rendre » le peuple heureux«.

» Les cinq devoirs de la vie civile qui sont si justes & si » raisonnables, viennent du Ciel, qui les a en quelque sorte » gravés dans le cœur des peuples: les différens états de riches » & de pauvres, de mandarins & de peuples, de souverains & » de sujets, sont pareillement un don du Ciel; il les a établis » afin qu'il y eût de la subordination, & que les hommes » s'aidassent mutuellement à pratiquer la vertu, & à veiller » à ce que le vice ne triomphât point. Les cinq sortes d'ha- » bits (1), qui distinguent les différentes conditions, sont

(1) L'usage de distinguer les conditions par la différence des habits, subsiste encore à la Chine. Le P. Gaubil remarque que la robe de cérémonie, appellée *Ming-fou*, tombe jusqu'aux pieds & traîne pas derrière. » Sur le devant comme » sur le dos, dit-il, sont brodées des figures d'animaux ou d'oiseaux, suivant la » qualité de ceux qui les portent. Par-dessus cette robe est une ceinture d'or massif, » large de quatre doigts; elle est chargée de figures, ou de montagnes, ou de » rochers, ou d'arbres, ou de fleurs, ou de caractères anciens, ou d'oiseaux ou

Avant l'Ere Chrétienne.
2221.
Chun.

» un présent du Ciel. Les cinq sortes de supplices, établis » contre les criminels, ont été inspirés par le Ciel, afin que » les peuples sçussent qu'il châtie ceux qui s'éloignent de » la vertu.

» Le Tien est infiniment éclairé, il n'y a rien qu'il ne » sache; tout ce que nous avons d'esprit & de connoissances, » viennent de lui. Il est juste, équitable, il récompense la » vertu, & punit le vice; la justice qui est parmi les hom- » mes, tient son origine de lui: quoiqu'il y ait une distance » infinie entre le ciel & l'homme, cependant ils commu- » niquent ensemble par la vertu. Quelle vénération, mêlée » de crainte & de respect, ne devons-nous donc pas avoir » pour lui?

» Tout ce que je viens de vous dire, ajouta Kao-yao, est » vrai, & il seroit à souhaiter qu'on le mît en pratique «; » c'est le seul moyen, répondit Yu, d'acquérir un véritable » mérite, mais je ne connois que vous capable de l'exécu- » ter «; » que dites-vous là, repartit Kao-yao? C'est le zèle que » j'ai pour l'empereur qui m'a fait parler, & le desir d'enga-

---

» d'animaux, suivant la charge que l'on occupe, ou le rang que l'on tient. An- » ciennement les bonnets que l'on portoit avoient encore la marque distinctive de » l'état des personnes; chaque ministre ou officier, suivant sa place, portoit un » bonnet plus ou moins orné. *Chou-king*, *pag.* 33 «. J'ajoute que les princes tribu- taires, avoient pour distinctif, outre les *Chouei*, dont j'ai parlé ci-devant, des robes qui, par leurs diverses broderies, marquoient leur rang. Les *Cong* ou ducs avoient neuf de ces marques honorifiques, les *Heou* & les *Pe* en avoient sept; les *Tse* & les *Nan*, cinq; les fils de ces princes n'en portoient que trois; & les grands de la première & de la seconde classe, une seulement. Leurs bonnets avoient les mêmes marques distinctives relativement à leur rang. Les neuf ordres de magistrats & les six classes de mandarins d'armes, qui tiennent lieu aujourd'hui de ces anciens princes tributaires, mais qui n'en ont que le titre, portent encore ces marques. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» ger ses ministres à le seconder dans le gouvernement de » son peuple «.

L'empereur, conversant un jour avec Kao-yao & Yu, demanda à ce dernier de sages conseils; Yu se prosternant le visage contre terre, lui dit: » comme il est aisé d'oublier » les maux passés, & difficile de les réparer lorsqu'ils arri- » vent, je pense sans cesse aux moyens qu'il faudroit prendre » dans de pareils malheurs, & je ne suis pas tranquille (1) «. Kao-yao l'ayant prié de s'expliquer, il reprit: » lorsque je » me représente les affreux ravages que l'inondation causa » dans l'empire, sous le règne de Yao, quelles peines & » quels travaux il me fallut essuyer pour faire écouler les » eaux à la mer; ces eaux étoient si fortes, qu'elles sem- » bloient vouloir s'élever jusqu'au ciel; les collines en étoient » submergées, elles environnoient de tous côtés les plus » hautes montagnes; les peuples étoient dans une désolation » muette & effrayante. Je fis construire les quatre Tsai (2), sur » lesquelles j'allai visiter les montagnes; à force de bras on » coupa les bois & les broussailles, & je m'ouvris un chemin » pour pouvoir juger du niveau de la terre, & conduire les » eaux, depuis leurs sources jusqu'à la mer.

» Les peuples avoient consommé leurs grains, & n'avoient

(1) Selon l'interprète du *Chou king*, suivi par le P. de Mailla, il semble que Yu ne veut parler que de lui-même & de ses travaux; selon la traduction du P. Gaubil, le début de ce discours est: *Tous les jours je m'efforce de bien faire.* Le Chinois porte mot à mot: *Ego meditor quotidiè summam diligentiam*, & il semble en effet que le but de son discours soit d'inspirer à l'empereur, à qui il l'adresse, l'activité nécessaire à un souverain. Du moins c'est le sentiment de *Tang-kou-tching;* & la suite de ce discours paroît le faire entendre. *Editeur.*

(2) On entend par les quatre *Tsai*, quatre sortes de voitures & de barques, tant pour les rivières, que pour les plaines & les montagnes.

pu

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» pu en recueillir de nouveaux ; désespérés, ils ne savoient » quel parti prendre : je leur envoyai Y pour leur enseigner » la manière de chasser dans les montagnes, & de faire des » filets pour pêcher ; je commençai par conduire les rivières » des neuf provinces à la mer, en leur ouvrant des lits (1), » capables de contenir leurs eaux ; je fis creuser les endroits » bas, pour y réunir celles qui s'étoient répandues, que je » fis communiquer ensuite avec les eaux courantes ; alors les » campagnes commençant à se découvrir, j'envoyai Heou-» tsie, pour engager les peuples à labourer les terres, & les » diriger dans ce travail. Plusieurs provinces dont les terres » ne rapportoient pas de grains, ne pouvoient s'en procurer » que par le commerce ; mais pour l'établir, quelles peines » ne me suis-je pas données ? Il me fallut ensuite les instruire » des cinq devoirs, & pour régler les taxes & les tributs, » connoître la nature des différens terroirs & ce qu'ils pou-» voient produire.

» Votre Majesté ne sauroit remplir ses obligations, sans » être continuellement agitée par la crainte. Si un souve-

(1) Voici comment les Chinois s'y prenoient anciennement pour faire écouler les eaux : un *meou* contenoit cent pas quarrés ; on creusoit dans chaque *meou* un petit canal d'un pied de profondeur sur autant de large, appellé *Kuen.* Pour chaque centaine de *meou* on creusoit un canal de deux pieds de profondeur sur autant en largeur, appellé *Soui.* Neuf cens *meou* faisoient un *tsing*, & dans chaque *tsing* on creusoit un canal de quatre pieds de profondeur sur une égale largeur, appellé *Keou.* Cent *tsing* faisoient un *tching*, & on creusoit dans ce *tching* un canal de huit pieds de fonds sur autant de large, appellé *Hiu.* Cent *tching* faisoient un *toung*, & dans chaque *toung* on creusoit neuf canaux, appellés *Kouei*, de seize pieds de profondeur sur autant de large. Les *Kuen* se rendoient dans les *Soui* ; les *Soui* dans les *Keou*, les *Keou* dans les *Hiu*, les *Hiu* dans les *Kouei.* Neuf *Kouei* conduisoient dans la rivière la plus voisine les eaux répandues dans un terrein de 300 *lis* quarrés, &c. Les Chinois prétendent que Yu procéda de cette manière pour faire écouler les eaux. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» rain entreprend quelque affaire, il doit examiner avec ſoin » les motifs qui l'y déterminent, & ſuivre toujours le parti » de la paix & de la douceur; la choſe eſt-elle facile? Ses » miniſtres doivent être humbles, ſoumis, droits & capables » de remplir ſes intentions pour le bien général; s'ils ne ſont » pas tels, il les a mal choiſis. Il doit toujours ſe reſſouvenir » qu'il n'eſt que le dépoſitaire de l'autorité qu'il a en main; » que c'eſt du Chang-ti qu'il l'a reçue, & que ſon bonheur » dépend d'exécuter ponctuellement ſa volonté. Un prince, » accablé de tant de ſoins, peut-il être ſans crainte «?

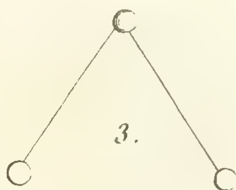
» Cela eſt vrai, dit l'empereur, je compare mes miniſtres » à mes voiſins qui me doivent leur ſecours. Vous êtes mes » yeux & mes oreilles, vous êtes mes pieds & mes mains; » nous ne faiſons qu'un corps; vous m'aidez à gouverner » l'empire par vos lumières & vos conſeils; voilà ce que vous » devez être. Si l'œil ne voit pas, ſi l'oreille n'entend pas, » ſi les bras & les pieds ſont ſans mouvement, que peuvent » la tête & le cœur quelque éclairés qu'ils ſoient?

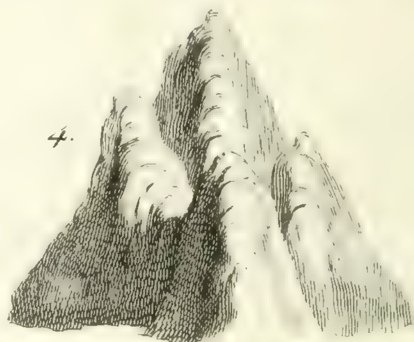
» Je me rappelle notre ancien habit de cérémonie: ſur » celui de deſſus, on voit peints le ſoleil, la lune & les » étoiles, les montagnes, le dragon & le faiſan: ſur celui » de deſſous, on a brodé cinq ſortes de couleurs, le vaſe (1) » dont on uſe dans la ſalle des cérémonies pour les ancêtres, » l'herbe aquatique, le feu, le ris blanc, la hache d'armes

(1) Ce vaſe, appellé *Tſong-y*, étoit une coupe ou aiguière ſur laquelle étoit cizelée, d'un côté la figure d'un tigre, & de l'autre celle d'un ſinge à queue fort longue & fourchue. Lorſqu'il pleut, ce ſinge ſe ſuſpend à une branche d'arbre à la renverſe, & bouche ſes narines, ſoit avec ſa queue, ſoit avec ſes deux doigts. Il étoit le ſymbole de la prudence, comme le tigre l'étoit de la force. Le feu déſignoit la ſageſſe; le ris, l'obligation de nourrir le peuple. *Editeur.*







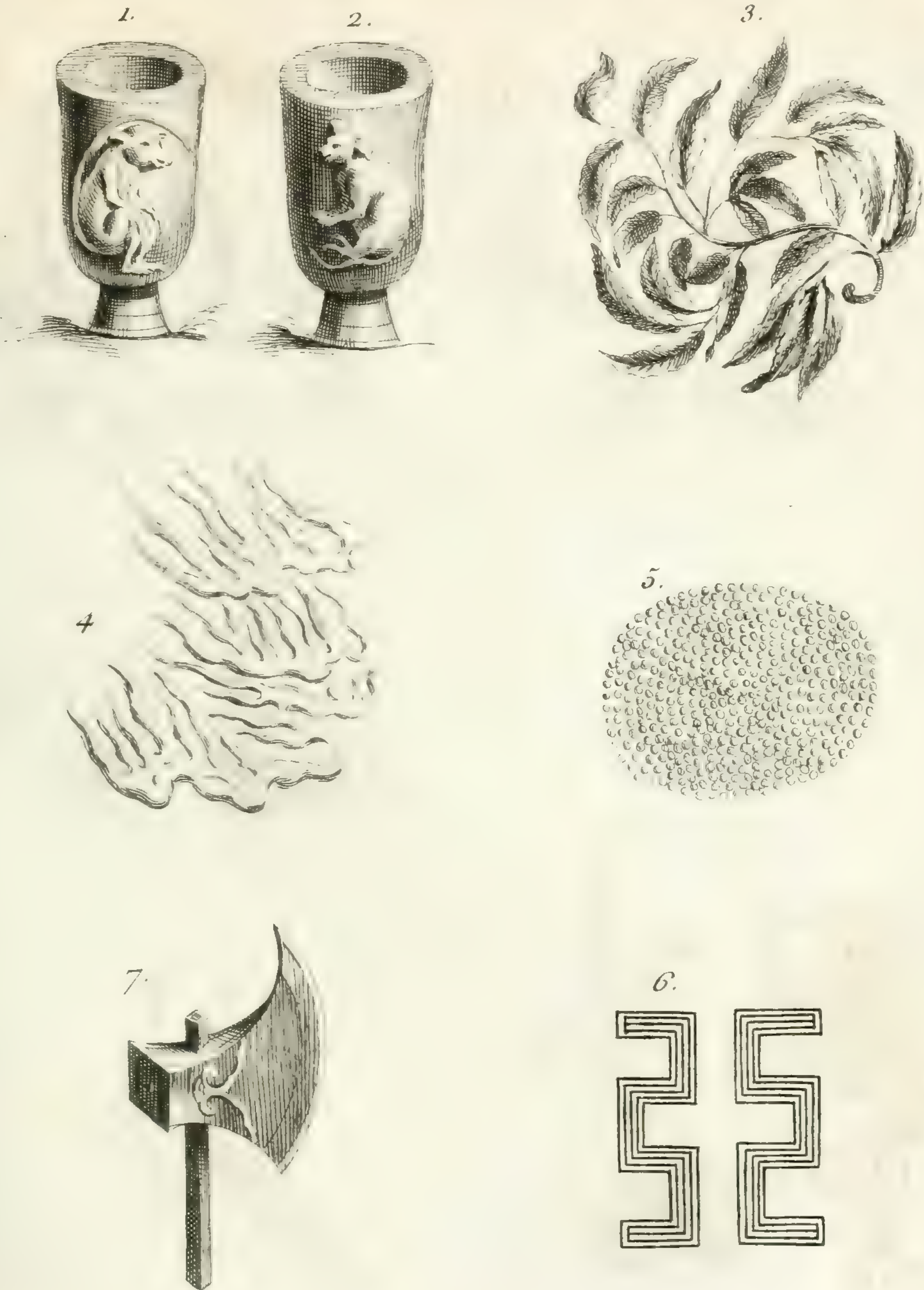






Ornemens brodés sur les habits de Cérémonie.

1. le Soleil. 2. la Lune. 3. les Etoiles. 4. les Montagnes. 5. les Dragons. 6. le Faisan.



Ornemens brodés sur les habits de Cérémonie.

1. 2. Vases en usage dans la Salle des Ancêtres. 3. herbe Aquatique. 4. Feu. 5. Ris blanc. 6. Caractere Fo. 7. hache d'Armes.

» & la lettre *Fo* (1) ; toutes ces images sont les emblêmes de
» ce que nous devons être. La lumière du soleil, de la lune *Avant l'Ere Chrétienne.*
» & des étoiles, signifie les connoissances qui nous sont *2221. Chun.*
» nécessaires pour bien gouverner ; les montagnes annoncent quelles doivent être notre constance & notre fermeté dans le bien. Le dragon marque l'habileté à nous servir de toutes sortes de moyens, même de l'inclination du peuple, pour lui insinuer la vertu ; enfin, la beauté & la variété des couleurs dans le plumage du faisan, nous montrent le bon exemple que nous devons donner par la pratique des différentes vertus (2).

» L'habit de dessous, sur lequel sont brodées six choses différentes, nous apprend les six vertus que nous devons avoir gravées dans le cœur. Le vase dont on se sert dans la salle des ancêtres, est un symbole de l'obéissance & de la piété filiale. L'herbe aquatique, de la pureté & du désintéressement ; le feu, du zèle & de l'amour ardent pour la vertu ; le ris blanc, de l'abondance que nous devons procurer aux peuples ; la hache d'armes, de la justice à punir le vice, & le caractère *Fo*, du discernemenr qu'on doit avoir du bien & du mal.

» Ces images que vous voyez, ou peintes ou brodées sur mes habits, ne sont pas instructives seulement pour le prince, elles le sont encore pour ses ministres : Yu, si je viens à m'écarter des devoirs qu'elles me prescrivent,

(1) *Fo.* Cette lettre qui exprime un *coussin*, étoit le distinctif particulier des habits de cérémonie.

(2) Suivant la version du P. Gaubil, l'empereur veut faire, de ses deux sages ministres, des tailleurs d'habits. » *Lorsque je vois la figure des anciens habits, » je veux en faire de semblables ...... Vous êtes en état de faire ces sortes » d'habits* «. Chou-king, pag. 37.

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» vous devez m'aider à me corriger ; il ne faut pas que le » respect humain vous arrête, ni que vous blâmiez en » arrière de moi, ce que vous n'auriez pas l'assurance de » désapprouver en ma présence. Vous êtes mes pieds & mes » mains, mes yeux & mes oreilles, mes plus proches voisins, » je dois avoir soin de vous, je dois veiller sur tout ce qui » vous regarde; mais les bras & les pieds, les yeux & les » oreilles, ne doivent agir que suivant les mouvemens que » la tête leur imprime. Ce n'est pas tout, vous ne devez pas » vous contenter d'être droits & sincères; il faut encore que » vous travailliez à rendre les autres de même. Vous, Yu, » prenez sur-tout garde que ceux qui vous approcheront, ne » soient dissimulés & adroits à cacher leurs défauts: éprou- » vez-les avant que de les mettre en place, & ne vous en » servez qu'après les avoir bien connus.

» Si leurs talens peuvent vous être utiles, travaillez à les » corriger de leurs défauts; commencez par les exhorter à » changer; si vos exhortations n'obtiennent rien, faites que » la honte les corrige; mais s'ils ne sont pas sensibles à la » honte, vous ne pourrez les employer; car ils ne manque- » roient pas d'être un jour dangereux à l'état: il vaut mieux » les livrer à la justice, que de leur laisser la liberté de faire » le mal «.

» Ne peut-on pas dire encore, reprit Yu, que la source » de l'amendement des cœurs, réside principalement dans le » prince. Si ce prince est véritablement tel qu'il doit être, » sa vertu se répandant par-tout & jusqu'aux mers les plus » reculées, les véritables sages des autres royaumes, frappés » de tant de vertus, n'aspireront qu'au bonheur de vivre sous » ses loix, & viendront en foule lui offrir leurs services; si

» ce prince les recevoit, il examineroit leurs paroles & leurs » actions, & les récompenseroit à proportion de leur mérite; dès-lors quelle émulation n'y auroit-il pas parmi les » peuples?

» Un prince qui doit monter sur le trône, ne sauroit trop » s'appliquer à la vertu. Il ne faut pas qu'il imite l'orgueilleux Tan-tchu, fils de l'empereur YAO. L'orgueil fut la » source de tous les vices auxquels il s'est abandonné; il ne » suivoit que son penchant à la vanité, & fouloit aux pieds » toutes les loix: inappliqué aux affaires, jamais il ne s'occupa » que de ses plaisirs & de la chasse; avide du bien d'autrui, » il passoit les nuits & les jours à des entreprises extravagantes, comme s'il eût eu le dessein de faire marcher des » barques sans eau; toujours accompagné d'une troupe de » libertins, il s'est livré à toutes sortes de débauches, comme » s'il eût voulu mettre fin à sa famille.

» J'ai toujours eu en horreur une pareille conduite; elle » m'a servi d'instruction pour être sur mes gardes: lorsque je » fus destiné à réparer les dégâts de l'inondation, j'épousai » la fille de Tou-chan-chi; je ne restai que quatre jours avec » elle, & je partis aussi-tôt pour la commission dont j'étois » chargé; j'eus un fils appellé Ki; je l'entendis pleurer » amérement, mais tout occupé de mon devoir, j'y fis peu » d'attention; Yeou-miao, ajouta Yu, n'est point encore » venu s'acquitter de son devoir, votre majesté doit y penser; » quoique l'empire soit en paix, il ne faut pas laisser prendre » de l'ascendant à un cœur orgueilleux «.

» Si les peuples me sont soumis, répondit l'empereur; s'ils » vivent contens & en paix, c'est à vos travaux qu'ils doivent » ce bonheur; il n'y a personne dans l'empire qui n'en soit » convaincu: pour ce qui regarde Yeou-miao, n'en ayez

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» aucune inquiétude; Kao-yao, dont la ſageſſe & la vigi-
» lance ſont connues, eſt à la tête du tribunal des crimes,
» & tant qu'il aura cet emploi, il n'y ſa pas à craindre que
» quelqu'un ſoit aſſez oſé pour mépriſer mes ordres «.

L'empereur jugeant de quelle importance il étoit que la jeuneſſe fût de bonne heure inſtruite dans la vertu & dans les ſciences, fonda, dans cette vue, des colléges, & voulut qu'au bout d'un certain temps, ceux qui les fréquenteroient, ſubiſſent un examen, pour faire preuve de leur capacité; mais il recommanda que dans ces examens, on eût plus d'égard à la vertu qu'à la ſcience.

Il établit auſſi deux différentes ſortes d'hopitaux, où les vieillards infirmes & hors d'état d'agir, puſſent paſſer tranquillement le reſte de leurs jours: l'un plus commode pour ceux qui avoient rempli des charges & ſervi l'état; & l'autre, pour le peuple; il y fit régner un ſi bon ordre que l'âge étoit le premier titre pour y être admis. Chun ſe faiſoit un plaiſir de viſiter ces vieillards; il les interrogeoit ſur les choſes paſſées, les conſultoit ſur les préſentes, & ne dédaignoit pas de les ſervir.

2208. Cet empereur mourut à Ming-tiao, en viſitant les provinces de l'empire, la quarante-huitième année de ſon règne, & la cent-dixième de ſon âge. Il fut regretté & pleuré de ſes ſujets. Il marcha ſur les traces de Yao dont il fut l'image, & dont il acquit la gloire par ſes vertus. Le célèbre philoſophe Confucius, a perpétué la mémoire de ſes actions dans le *Chu-king*, & malgré tant de ſiècles qui ſe ſont écoulés depuis, les Chinois le citent encore tous les jours comme un des modèles que les ſouverains doivent ſuivre (1).

(1) Chu-king. —Mong-tſe. —Sſe-ki. —Tſien-pien. —Tong-tchi. —Ouai-ki.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PREMIERE DYNASTIE.

Les HIA.

Après la mort de Chun, Yu son collégue, loin d'ambitionner l'empire, imita la conduite de son prédécesseur, & céda la couronne à Chang-kiun, fils de son bienfaiteur; mais les grands de l'empire, prévenus de son mérite, & respectant en lui le choix que Chun en avoit fait préférablement à son fils, abandonnèrent tous Chang-kiun, & forcèrent Yu, qui résista long-temps, de monter enfin sur le trône, & de faire taire la modestie qui jusques-là l'en avoit éloigné. Ce prince transféra sa cour à Ngan-y, qui dépend aujourd'hui de Ping-yang-fou.

Avant l'Ere Chrétienne. 2205. *Yu.*

2205. *Yu.* Après le ſacrifice au Chang-ti, & les cérémonies qui ſe pratiquoient à l'inſtallation des empereurs, YU nomma Kao-yao & Pé-y, pour être ſes conſeils ; il les éleva pour cet effet à la dignité de gouverneurs de l'empire ; l'expérience qu'il avoit fait de la prudence & de la capacité de ces deux ſages ſous le règne de Chun, dirigea ſon choix. Alors il fit ſavoir aux grands & à tous les gouverneurs des provinces, qu'ils euſſent à ſe rendre au pays de Tou-chan, entre le fleuve Kiang & le Hoai-ho, où il avoit convoqué une aſſemblée générale pour les affaires de l'état.

YU choiſit le pays de Tou-chan, comme celui où il étoit plus aiſé de ſe rendre de toutes les parties de l'empire : dans cette grande aſſemblée, il s'étendit beaucoup ſur les louanges de Yao & de Chun, par rapport au gouvernement de l'état, & aux obligations qu'il leur avoit ; il rappella les ſages inſtructions de ſes prédéceſſeurs, & exhorta les grands à continuer de les mettre en pratique & à rendre les peuples heureux.

Lorſque YU monta ſur le trône il étoit déja âgé de quatre-vingt-treize ans ; quoiqu'il fût naturellement d'une conſtitution robuſte, les grandes fatigues qu'il avoit eſſuyées, ſur-tout en parcourant diverſes fois les provinces de l'empire, avoient beaucoup diminué ſes forces. Dès la ſeconde année de ſon règne, il penſa à ſe donner un ſucceſſeur :
2204. ſon deſſein étoit de choiſir Kao-yao ; mais la mort enleva ce ſage miniſtre, dans le temps qu'il étoit ſur le point de le nommer ; à ſon défaut, il jetta les yeux ſur Pé-y, qu'il s'aſſocia à l'empire (1).

(1) Sſe-ki. —Mong-tſe.

La troisième année de son règne, suivant ce qui avoit été établi du temps de l'empereur Chun, Yu fit un examen général de tous les mandarins, tant de la cour que des provinces; il eut la consolation de voir que chacun s'appliquoit à remplir les fonctions de sa charge, & qu'il étoit plus obligé à récompenser qu'à punir.

Avant l'Ere Chrétienne.
2203.
Yu.

L'année suivante, les peuples des frontières de l'empire, à l'exemple des barbares leurs voisins, se laissèrent gagner par la superstition, & feignirent que les esprits mal-faisans avoient établi leurs demeures dans les bois, les rivières, les montagnes & les étangs: l'empereur n'oublia rien pour les désabuser, & pour empêcher ces erreurs de faire des progrès, il fit fondre neuf grandes urnes appellées *Ting*, à raison des neuf provinces dont l'empire étoit composé; car on remarquera que la division de la Chine, en douze provinces, subsista peu, & qu'on revint à son ancien partage en neuf. Yu fit graver sur ces urnes la carte de chaque province, qu'il accompagna de figures hideuses & épouvantables, afin que les peuples en eussent horreur; on faisoit passer ces monstres pour les esprits que les barbares avoient en vénération.

2202.

La cinquième année de son règne, Yu fit la visite des provinces; il y fut occupé trois ans. Comme il entroit dans le pays de Tsang-ou, il vit, sur le chemin, le corps d'un homme qu'on avoit assassiné depuis peu; il en fut si touché, que descendant de son char: il alla auprès du mort, & se mit à pleurer, en s'écriant, » Que je suis peu digne » de la place que j'occupe! je devrois avoir un cœur » de père pour mon peuple, & empêcher par mes soins » & ma vigilance qu'il ne s'abandonnât à des crimes de

2201.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » cette nature ; s'il les commet, ne doivent-ils pas retom-
» ber sur moi (1) « ?

2201. *Yu.* Quelque temps après, il rencontra une bande de criminels, qu'on menoit en prison ; il s'approcha d'eux, & demanda à ceux qui les accompagnoient, où ils les conduisoient : en prison, lui répondirent-ils ; sur cette réponse l'empereur poussa un grand soupir, & aussi-tôt les larmes lui coulèrent des yeux : ces gens surpris, ajoutèrent que c'étoient des criminels qui méritoient la mort. Pourquoi votre majesté paroît-elle touchée de l'état où elle les voit ? ils l'ont bien mérité. » Ah ! leur répondit-il, sous les » règnes de Yao & de Chun, les peuples se faisoient un » devoir de se modeler sur les vertus de ces grands princes ; » sous mon règne, chacun se laisse aller à ses propres inclinations, & ne fait que ce qu'il veut ; voilà ce qui me » touche sensiblement «.

2198. Lorsque YU eut traversé le fleuve Kiang, il s'avança du côté du lac Tching-tse (2) ; les peuples pour le régaler, lui présentèrent une boisson, qu'un particulier nommé Y-tché, avoit inventée & tirée du riz, boisson à laquelle les Chinois donnent le nom de vin ; YU en but, la trouva bonne ; mais remarquant qu'elle pouvoit troubler la raison, » ah ! dit-il, » combien de malheurs je prévois que cette boisson causera à » la Chine ! qu'on exile hors de nos limites celui qui l'a inventée, & qu'on ne lui permette jamais d'y rentrer «. Ce fut là le dernier acte de justice que fit YU, car peu de tems après

(1) Ou-yuei-tchun-tsieou. —Li-ki. —Tço-tchuen. —Tsien-pien. —Tchin-fou-tchuen sous les Tong-han.

(2) Aujourd'hui le lac *Tai-hou* dans la province de Tche-kiang.

s'étant avancé plus au ſud, il mourut à Hoei-ki, la ſeptième année de ſon règne & la centième de ſon âge; il fut enterré à la montagne (1) de Chang-mao-chan, à deux lieues de Chao-hing-fou (2). AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2198. *Yu.*

TI-KI.

Suivant les diſpoſitions du grand Yu, Pé-y, qu'il s'étoit aſſocié à l'empire devoit lui ſuccéder; cependant ce fut TI-KI, fils de Yu, qui monta ſur le trône après les trois ans de deuil. Pé-y abandonna la couronne à TI-KI, & ſe retira à la montagne Ki-chan. Les grands le laiſſèrent aller ſeul dans cette retraite; Tan-tchu, dirent-ils, fils de Yao, & Chang-kiun, fils de Chun, ne ſuccédèrent pas à leurs pères, parce que ils en étoient indignes; mais TI-KI eſt un prince ſage, éclairé, un digne fils du grand Yu, pourquoi ne lui ſuccéderoit-il pas? Sans délibérer davantage, ils le mirent ſur le trône, & le reconnurent pour leur maître; de manière que c'eſt à TI-KI que l'empire ceſſa d'être électif, & commença à être héréditaire & à paſſer du père au fils. Ainſi, Yu fut le fondateur de la première dynaſtie qu'on appella *HIA*, du nom de la principauté que Chun lui avoit donnée en récompenſe de ſes ſervices. 2197.

Pé-y retiré à Ki-chan, ne jugea pas à propos de retourner à la cour; au reſte, il ne jouit pas long-temps des douceurs qu'il y goûtoit; car à peine TI-KI eut pris poſſeſſion de l'empire, que Pé-y tomba dangereuſement malade

(1) On y entretient encore aujourd'hui des ſoldats pour garder ſon tombeau.

(2) Ouai-ki. —Confucius Kia-yu. —Sſe-ki. —Coue-yu.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

2197.
Ti-ki.

& mourut. TI-KI fut fenfible à fa mort, & afin de faire connoître l'eftime & le refpect qu'il avoit pour un homme que l'empereur Yu avoit jugé digne d'être fon collègue, & de lui fuccéder, il le plaça au rang des empereurs, & lui fit faire des obsèques avec les mêmes cérémonies que s'il fût mort empereur.

TI-KI s'employa avec tant de foin, d'habileté & de fageffe dans les affaires, & montra tant de modération & de déférence pour les confeils qu'on lui donnoit, que les grands & le peuple reçurent fes ordres avec la même foumiffion, & la même fatisfaction, qu'ils recevoient auparavant ceux du grand Yu.

2196.

Le premier jour de la feconde année de fon règne, tous les grands vinrent lui rendre hommage, fuivant l'ufage. Il les reçut avec bonté, leur fit un magnifique banquet dans une grande & fuperbe falle, bâtie fur le fommet d'une petite colline, appellée *Kiun-tai*; il leur parla avec tant de fageffe de la conduite qu'ils devoient tenir à l'égard des peuples confiés à leurs foins, qu'ils déclarèrent hautement que perfonne n'étoit plus digne que lui de fuccéder au grand Yu, fon père (1).

On remarqua que Yeou-hou-chi, gouverneur d'une des provinces de l'empire, ne s'étoit pas trouvé à cette cérémonie, & on apprit quelques mois après qu'il avoit pris les armes, qu'il ravageoit les provinces voifines de la fienne, & principalement le pays de Kan (2).

(1) Tfo-kieou-min. —Tfien-pien. —Ouai-ki.

(2) Aujourd'hui *Hou*, ville du troifième ordre dans le diftrict de Si gan-fou, capitale du Chen-fi.

L'empereur Ti-ki, irrité de la témérité de Yeou-hou-chi, assembla les chefs des six bannières, & leur dit : » Je vous » ai fait venir pour vous avertir de la révolte de Yeou-hou- » chi ; cet homme, sans égard aux productions des cinq élé- » mens qui contribuent à l'entretien & à la subsistance du » peuple, ravage & détruit tout le pays de Kan. Par un » aveuglement funeste, il foule aux pieds les trois devoirs » essentiels, qui sont d'honorer le Ciel, de respecter son » prince, & d'aimer le peuple ; il n'est point venu ici me » reconnoître ; ce n'est point moi qu'il a offensé, c'est le » Ciel dont je tiens la place. Le Ciel veut que je le venge, » & que je lui ôte une vie dont il fait un si mauvais » usage ; c'est pour obéir avec respect à ses ordres, que je » veux aller à la tête de mes troupes : ainsi préparez tout » avec diligence, je veux partir sans délai «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2195. *Ti-ki.*

Tout étant disposé, Ti-ki fit défiler ses troupes vers le pays de Kan, où il rencontra Yeou-hou-chi, & résolut aussitôt de lui livrer bataille ; Yeou-hou-chi, de son côté, ne chercha pas à l'éviter. A l'approche de l'armée impériale, il mit la sienne en ordre de bataille. Ti-ki rangea ses troupes de cette manière : il posta sur les deux aîles les charriots de guerre qui portoient vingt-cinq hommes armés de flèches, de piques & de sabres, & la cavalerie au centre ; après quoi il leur fit cette harangue.

2195.

» Souvenez-vous que c'est pour le Ciel que vous combat- » tez : vous qui êtes sur les aîles, soyez attentifs aux ordres » qu'on vous donnera, faites voir que vous êtes habiles à » tirer de la flèche & à vous servir de la pique ; ce sont mes » ordres, respectez-les ; & vous cavaliers, au premier signal » qu'on vous fera, entrez avec courage dans les rangs que

Avant l'Ere Chrétienne. » les flèches auront éclaircis ; soyez sûrs que je récompen-
» serai, jusques dans leurs descendans, ceux qui se distin-
2195. Ti-ki. » gueront ; mais ceux qui ne feront pas leur devoir, &
» n'obéiront point à l'ordre, je les ferai mourir, eux & leur
» postérité «.

L'empereur fit sonner la charge, & ses ordres furent si ponctuellement exécutés, que toute l'armée de Yeou-hou-chi fut entièrement défaite ; on ignora ce que devint Yeou-hou-chi ; il ne parut plus. Par cette action de vigueur, tout le pays qu'il avoit troublé fut remis en paix. Le règne de
2189. Ti-ki, ne fut que de neuf ans ; il mourut à l'âge de quatre-vingt-onze ans (1).

TAI-KANG.

2188. Tai-kang, son fils aîné, succéda à sa couronne, mais non pas à ses vertus. Content du rang élevé où le droit seul de sa naissance l'avoit placé, sans prendre aucun soin des affaires, toute son occupation fut de se plonger dans la débauche du vin & des femmes ; il faisoit de fréquentes parties de chasse du côté de la rivière Lo-ho, où il passoit souvent cent jours de suite sans revenir à la cour.

Le peuple, voyant ses campagnes ravagées par ces chasses destructives, qui le privoient du fruit de ses travaux, murmuroit hautement, & se seroit infailliblement révolté, sans la considération, que Tai-kang étoit le petit-fils de Yu dont la mémoire étoit si chérie : on se contentoit donc de se plaindre. Les grands de la cour pleins d'estime & de

(1) Chou-king-fou. Chap. *Kan-chi.* —Sse ki. —Ouai-ki. —Tsien-pien.

vénération pour la famille du grand Yu, ne cessoient de lui faire connoître les cris du peuple, de lui représenter le tort qu'il faisoit à sa réputation, & le danger auquel il s'exposoit. Toutes ces répréssentations, ni les suites fâcheuses qu'il y avoit à craindre, ne firent aucune impression sur son esprit, & pendant dix-neuf ans, ce prince insensible, ne donna même pas le moindre signe qu'il voulût se corriger.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
2188.
Tai-kang.

Il y avoit alors à la cour de TAI-KANG un de ses principaux ministres, gouverneur de Kiong, appellé Yé; c'étoit à lui principalement que le peuple adressoit ses justes plaintes, & il ne manquoit pas de les faire parvenir à l'empereur. Ce gouverneur voyant donc que ses prières, ses remontrances, & ses menaces mêmes étoient inutiles, eut d'abord le dessein de quitter la cour; mais faisant réflexion que c'étoit exposer l'empire à des troubles, & la famille du grand Yu à perdre la couronne, & peut-être même à périr entièrement, il jugea que le meilleur parti étoit d'élever Tchong-kang, second fils de l'empereur Ti-ki, sur le trône, & de fermer le chemin de la cour à TAI-KANG, lorsqu'il reviendroit de l'une de ses longues parties de chasses.

2170.

Cette résolution prise, il leva un corps de troupes nombreux, se mit à leur tête, passa le Hoang-ho, & alla se poster sur les rives méridionales de ce fleuve, pour y attendre l'empereur TAI-KANG, & l'arrêter; les cinq frères de TAI-KANG, à qui le gouverneur n'avoit point découvert son dessein, prirent cette démarche pour une révolte, & dans cette pensée, ils passèrent le Hoang-ho avec précipitation, & coururent vers l'empereur, leur frère, pour mettre au moins en sureté l'impératrice leur mère, qui avoit suivi son fils. Les poëtes d'alors composèrent une pièce de

Avant l'Ere Chrétienne. 2170. *Tai-kang.*

vers, intitulée : *Ou-tse-tchi-ko*, c'est-à-dire, la chanson des cinq fils, qu'ils supposèrent avoir été chantée par les cinq frères de TAI-KANG, sur les bords de la rivière de Lo. Ces vers qui se trouvent dans le *Chi-king*, contiennent de fort belles maximes mêlées de quelques plaintes. Voici le sens de cette élégie (1).

Le premier dit : » suivant les instructions de notre illustre » ayeul (le grand Yu,) un prince doit se faire aimer de son » peuple, & se bien garder de le mépriser ; il est le fonde- » ment d'un empire ; si ce fondement est solide, l'empire » jouira des douceurs de la paix : lorsque je réfléchis sur ce » principe, je vois effectivement qu'il n'y a personne, ni » homme ni femme, quelque petits & méprisables qu'ils » soient, qui ne puissent me nuire ; faut-il après trois rechû- » tes, attendre que le peuple fasse éclater son ressentiment ? » ne vaut-il pas mieux le prévenir ? mon appui sur le peu- » ple est aussi peu solide que celui d'un cocher sur des » traits pourris, auxquels il atteleroit ses chevaux. Celui qui » est au-dessus des hommes, ne doit-il pas les craindre & les » respecter ? c'est un vaisseau porté sur les ondes qui peut » en être submergé.

Le second s'explique ainsi : » suivant les instructions de » notre illustre ayeul, un prince qui dans l'intérieur de son » palais s'abandonne aux plaisirs & à la débauche, sans au- » cune retenue ; & au-dehors se laisse entraîner à la fureur » de la chasse, un prince qui aime le vin & la musique d'une » manière immodérée, qui se plaît à élever de somptueux » bâtimens, & à en faire peindre les murailles, un tel prince

(1) Chou-king. Chap. *Ou-tse-tchi-ko*. —Tsien-pien.

n'est

» n'eſt pas loin de ſa perte, il ne faut qu'un de ces défauts » pour le mettre en danger de perdre l'empire.

Avant l'Ere Chrétienne. 2170. *Tai-kang.*

Le troiſième: » depuis Tao-tang (c'eſt un des noms de » Yao) les empereurs ont demeuré à Ki (1), & ont ſuivi » les traces de ce grand prince; maintenant que notre frère » s'en écarte, & renverſe toutes ſes loix, faut-il être ſurpris » s'il eſt ſur le point de perdre l'empire?

Le quatrième s'exprime de la ſorte: » tout le monde ſait » combien notre reſpectable aïeul étoit éclairé; maître de » tout l'empire, il a laiſſé les règles les plus ſages à ſes deſ- » cendans; il a porté ſon attention juſqu'aux poids & aux » meſures, capables de remplir les tréſors du prince. On » néglige ces règles, & on ne fait aucun cas de ces modèles: » auſſi un ſujet rebelle eſt-il ſur le point de ruiner ſa famille » & de lui enlever l'empire.

Le cinquième finit ainſi: » hélas! où retourner mainte- » nant? J'ai le cœur accablé de triſteſſe; le peuple irrité, » s'eſt déclaré notre ennemi: ſur qui nous appuyer? Mon » cœur eſt noyé dans le chagrin; quelle honte & quelle » confuſion pour nous! hélas! le repentir d'avoir fait ſi peu » de cas de la vertu, peut-il réparer le paſſé «?

L'empereur Tai-kang, averti de la démarche du gouver- 2169.
neur de Kiong, voulut auſſi-tôt retourner à la cour; mais tous les paſſages du Hoang-ho lui étant fermés, il tomba entre les mains de Ye, qui le conduiſit à Yang-hia, où il fit bâtir une ville, à laquelle il donna le nom de ce malheureux prince, & l'appella Tai-kang; nom qu'elle a conſervé

(1) Yao, Chun & Yu tenoient leur cour au ſud de Ki-tcheou entre Ping-yang-fou & le Hoang-ho.

Avant l'Ere Chrétienne. 2160. *Tai-kang.* jusqu'à présent, c'est Tai-kang-hien, dans la province de Honan : Ye l'y fit resserrer étroitement, & mit sur le trône Tchong-kang son frère, qui ne voulut, cependant, jamais prendre le nom ni le titre d'empereur du vivant de son frère; car ce ne fut qu'à la mort de TAI-KANG, arrivée dix ans après qu'il commença à dater les années de son règne.

TCHONG-KANG.

2159. Ye avoit jusques-là exercé la charge de premier ministre & de gouverneur de l'empire ; mais comme rien n'est plus capable de pervertir le cœur de l'homme qu'une trop grande ambition, Ye oublia son ancienne vertu. A la mort de son prince qu'il avoit détenu prisonnier durant dix ans, il crut qu'il pouvoit aspirer au trône ; il travailla, dans cette vue, à se faire un parti, & sut gagner, entr'autres, les mathématiciens Hi & Ho, qui étoient alors absens de la cour. TCHONG-KANG, prince sage & prudent, pénétra les desseins de Ye. Il commença à s'en défier, & à craindre sa trop grande autorité; mais pour ne pas l'obliger à lever le masque, il lui laissa la charge de premier ministre, & se contenta de lui ôter celle de général de toutes les troupes, qu'il donna à Yn-heou.

Hi & Ho qui se trouvoient alors gouverneurs de provinces, appuyés de l'autorité & de la protection de Ye, avec qui ils avoient de grandes liaisons, ne se mettoient plus en peine de s'acquitter de leur devoir de mathématiciens de l'empire ; ils ne daignèrent pas donner avis à l'empereur d'une éclypse de soleil, qui arriva l'automne de cette année; mais plongés dans la débauche & le vin, ils ne songeoient

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

2159.

Tchong-kang.

qu'à leurs plaisirs. L'empereur TCHONG-KANG, irrité de leur conduite, ordonna à son général d'aller à la tête de ses troupes, pour les punir.

Yn-heou assembla l'armée : » chers compagnons, leur dit-» il, pour vous faire comprendre le crime des mathémati-» ciens Hi & Ho, il faut vous rappeller les sages instructions » que nous a laissé le grand Yu ; elles sont vraies, solides, » claires & capables de soutenir un empire.

» Suivant ces instructions, nos premiers souverains n'ont » eu un si heureux succès, que parce qu'ils étoient attentifs » aux volontés du Ciel, & qu'ils s'y conformoient dans leur » conduite ; leurs ministres n'avoient d'autre but que de prati-» quer la vertu, & de maintenir le bon ordre parmi le peuple. » Ils étoient de la dernière exactitude à ne point transgresser » les loix ; tous les mandarins, animés par leur exemple, » les secondèrent, & c'est par ce moyen que notre empire » s'est élevé.

» On voyoit les *Tsieou-gin*, chargés de publier les ordres, » aller chaque année à la lune du printemps, la clochette » à la main, crier de tous côtés, à haute voix : si quelqu'un » de ceux qui sont en place a remarqué des défauts dans le » gouvernement, ou dans la conduite de l'empereur, qu'il le » dise avec liberté : quiconque, parmi les artisans, a découvert » quelque chose de nouveau & de rare, capable de plaire à » l'empereur, qu'il l'apporte pour lui être présenté ; si l'on » n'a pas de respect pour cet ordre, qu'on s'attende à être » sévérement puni (1).

---

(1) La version du P. Gaubil présente un autre sens, & porte qu'au son de la petite cloche, les officiers & ceux qui étoient chargés d'instruire les autres, étoient

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
2159.
Tchong-kang.

» Aujourd'hui nous voyons Hi & Ho, renverser les règles » de la vertu; plongés dans le vin, ils ne pensent qu'à troubler » l'état, & abandonnent les obligations de leurs charges, en » mettant de la confusion dans les révolutions des astres. Le » premier jour de la lune d'automne, sur les huit heures du » matin, il est arrivé une éclypse de soleil hors de la constel- » lation *Fang;* les aveugles ont battu du tambour, les petits » mandarins & les peuples, faute d'en avoir été avertis, en » ont été épouvantés, & ont couru avec précipitation. Hi & » Ho, comme des termes insensibles, ont fait semblant de » n'en rien savoir. Ignorans dans la connoissance des mouve- » mens célestes, ils doivent subir le châtiment porté par les » loix de nos premiers empereurs; ces loix disent : *Soit que le temps de quelque évènement céleste ne soit pas bien marqué, soit qu'on ne l'ait pas prévu, l'une & l'autre négligence doivent être punies de mort, sans rémission.*

» Je veux faire revivre la rigueur de nos loix, & exécuter » les ordres du Ciel; il faut que vous m'aidiez de tout votre

avertis » *de se corriger mutuellement, de voir & d'exhorter les ouvriers* «. A la Chine, selon Magaillans, chaque douzaine de famille a un chef, appellé *Pâi-teôu*, & dix Pâi-teôu en ont un autre, appellé *Tsong-kia*, qui est obligé d'avertir les tribunaux du *Tou-tcha-yuen*, dont les mandarins sont visiteurs de la cour & de l'empire, de ce qui se passe dans son district contre les loix & les usages. Ce Tsong-kia est encore obligé d'exhorter les familles à la vertu, en chantant tous les jours à haute voix, vers le commencement de la nuit, ces paroles *Hiao-chong*, *Fou-mou*, *Tsong-king-tchang-chang*, *Hô-mo-hia-li*, *Kiao-tse-sun*, *Mo-tsò-vî*, c'est-à-dire; *obéissez à vos parens, respectez les vieillards & vos supérieurs, vivez tous en paix, instruisez vos enfans, ne faites point d'injustice.* Dans les endroits où il n'y a point de mandarins, quatre *Lao-gin*, ou vieillards vertueux, sont chargés de ce soin, & ils ont un chef, nommé *Hiang-yo* ou *Ti-fang*. Le premier & le 5 de chaque mois, il assemble les habitans, & leur explique les instructions que ce peu de mots contient. *Editeur.*

» pouvoir à exécuter, avec respect, les ordres de notre maître. » Lorsque le feu prend sur la montagne Koen, qui produit » des pierres précieuses, il laisse ces pierres en leur entier, & » passe sans leur nuire; si dans ce que nous allons faire nous » ne distinguions pas l'innocent du coupable, nous serions » plus terribles que le feu; un officier, qui, dans ces occa- » sions, oublie la vertu, & se livre à l'ardeur qui l'entraîne, » fait plus de mal que le feu même, qui réduit en poussière » les pierres ordinaires, & n'altère point les diamans; j'ai » ordre de faire mourir les chefs, de pardonner à ceux qui » se soumettront, de leur faire quitter leurs erreurs, & de » les faire rentrer dans leur devoir; quand l'honneur l'emporte » sur les passions, on travaille à se corriger; mais si les passions » étouffent l'honneur, que peut-on espérer? Vous tous, » pesez, avec attention, ce que je viens de vous dire, & dis- » posez-vous à l'exécuter «.

Avant l'Ere Chrétienne.
2159.
Tchong-kang.

Yn-heou se mit en marche pour aller chercher Hi & Ho; 2158.
ceux-ci comptant sur l'autorité que Ye avoit dans l'empire, firent mine de se défendre, dans l'espérance qu'ils seroient soutenus; mais ayant appris par leurs émissaires que Ye étoit beaucoup déchu de sa puissance, par la déposition de Tai-kang, la crainte les saisit si fort, que leurs gens, à l'arrivée de Yn-heou, les ayant abandonnés, ils se virent obligés de se mettre à la discrétion de ce général, qui, en conséquence des ordres précis qu'il en avoit, les fit mourir (1).

(1) Les chronologistes ne sont pas d'accord sur l'année où parut cette éclypse. Les uns, tels que Fou-gin-kiun, la placent à la cinquième année du règne de Tchong-Kang, d'autres veulent que cette cinquième année fût dans le nouveau calendrier de la dynastie *Tang*, la trentième année du cycle de 60, (c'est-à-dire l'an *Koüei-sse* 2128 avant l'Ere chrétienne) ce qui supposeroit une erreur de vingt-sept ans,

Avant l'Ere Chrétienne. 2158. *Tchong-kang.*

Le miniſtre Ye fut ſenſible à leur mort; il avoit trop d'eſprit pour ne pas ſentir que l'empereur ne les avoit pas fait mourir uniquement pour ne s'être pas bien acquittés de leur devoir de mathématiciens de l'empire; mais il diſſimula juſqu'à ce qu'il ſe fût fait un parti aſſez fort pour exécuter ſon deſſein; il lui falloit éloigner de la cour, ceux qui étoient les plus affectionnés au prince, & donner leurs places à ſes créatures; Yn-heou, général des troupes, étoit l'homme de l'empire qui lui étoit le plus oppoſé, & qu'il avoit le plus à redouter; il fit donc tous ſes efforts pour le détruire dans l'eſprit de TCHONG-KANG: tantôt, il le peignoit trop ſévère à l'égard des troupes, tantôt, trop appliqué aux devoirs de ſa charge; il ajoutoit qu'il étoit à craindre qu'il ne devînt trop abſolu,

car l'hiſtoire ne donne que treize ans de règne à TCHONG-KANG, & le texte du *Chou-king* marque clairement que l'expédition contre les deux préſidens de l'aſtronomie fut entrepriſe au commencement de ſon règne. Le P. Gaubil croit qu'on pourroit très-bien prouver, par cette éclypſe, que la première année de TCHONG-KANG eſt la 2155e avant l'Ere chrétienne. Le P. Verbieſt dit que dans l'origine, les cérémonies, pratiquées pour les éclypſes du ſoleil, étoient permiſes & religieuſes; que le ſoleil étoit le ſymbole du prince, & l'éclypſe même l'annonce d'un grand malheur; que l'arc & les flèches dont s'armoient les officiers, marquoient la diſpoſition où ils étoient de mourir au ſervice du prince; que les génuflexions & les proſternations étoient pour prier le Maître du ciel de protéger l'empire & l'empereur.

D'après l'importance attachée à cette cérémonie, on ſent combien les aſtronomes étoient puniſſables de n'avoir pas averti de l'éclypſe. Il y a beaucoup d'apparence néanmoins que leur négligence ne fut qu'un prétexte dont on couvrit la vengeance qu'on vouloit tirer d'eux, parce qu'ils favoriſoient les rebelles. Y, prince de Kiong, avoit détrôné Tai-kang & couronné TCHONG-KANG; mais en donnant à TCHONG-KANG le titre d'empereur, Y s'étoit réſervé toute la puiſſance. TCHONG-KANG, outré de ſon audace, vouloit le perdre; mais comme il ne ſe croyoit pas ſans doute en état de l'attaquer ouvertement, il voulut détruire les *Hi & Ho* qui favoriſoient ſon uſurpation, & l'éclypſe qu'ils avoient manqué de prédire, fut ſeulement le prétexte de la guerre qu'il leur fit. *Editeur.*

& ne gagnât tellement l'affection des troupes, qu'elles eussent plus de respect pour ses ordres, que pour ceux de l'empereur. Mais TCHONG-KANG qui avoit sujet de suspecter la fidélité de Ye, & qui étoit assuré de celle de son général, ne prêta point l'oreille à ses calomnies (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2158. *Tchong-kang.*

Ye, voyant qu'il ne réussissoit point auprès de l'empereur, tâcha de gagner Ti-siang son fils, héritier de l'empire. Il mit en usage les louanges & la flatterie, & parvint à gagner ce prince, qui employa tout son crédit auprès de son père, pour l'engager à ôter à Yn-heou, sa charge de général des troupes, & la donner à un autre; mais quoique TCHONG-KANG eût beaucoup de tendresse pour son fils, il lui refusa sa demande; ce qui détermina Ye à différer encore l'exécution de son pernicieux dessein : la mort prématurée de TCHONG-KANG lui en procura l'occasion plutôt qu'il ne l'espéroit. L'empereur mourut la treizième année de son règne, qu'il ne voulut dater que depuis la mort de Tai-kang son frère, & la couronne passa au prince Ti-siang son fils, auquel il l'avoit destinée depuis long-temps.

TI-SIANG.

TI-SIANG, prince doux, affable, mais de peu d'esprit, & facile, par conséquent, à se laisser tromper, avoit conçu tant d'estime & d'affection pour Ye, qu'à peine monté sur le trône, il ôta à Yn-heou la charge de général des troupes, pour la donner à Ye; il le nomma encore gouverneur général de l'empire. Ye, qui ne manquoit ni d'esprit, ni d'habi- 2146.

(1) Chou-king. Chap. *Yn-tching.* — Tsien-pien.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2146. *Ti-siang.*

leté, se comporta adroitement dans les commencemens de ce règne, & fut même assez heureux pour ramener quatre bandes des peuples Y, à l'obéissance qu'ils devoient à l'empereur.

Lorsque Tai-kang perdit l'empire, plusieurs peuples des frontières se révoltèrent, & prenant chacun parti, suivant leurs divers intérêts, firent jusqu'à neuf bandes, sous neuf noms différens; savoir, de Kineu-y, de Yu-y, de Hoang-y, de Tchi-y, de Hineu-y, de Pé-y, de Fong-y, de Yang-y & de Tong-y. Yeou-hou-chi qui avoit disparu après sa défaite au pays de Kan, se trouvoit à la tête d'une de ces bandes; ce fut lui que Ye entreprit le premier; il engagea l'empereur à aller lui-même en personne à la tête de ses troupes, contre ce rebelle; il y alla en effet, & le battit auprès du lac du pays de Kan.

Yeou-hou-chi, après la perte de cette bataille, craignit de tomber entre les mains de l'empereur; il proposa à ce prince de se soumettre, à condition qu'il l'incorporeroit, lui & ses troupes, dans les six bannières de l'état. L'empereur lui fit dire que cela ne se pouvoit, attendu que ces troupes n'avoient point assez de vertu, & qu'elles ne travailloient point à en acquérir. Ces peuples furent si sensibles à ce reproche, que depuis ce moment, ils ne s'assirent plus sur des coussins, & n'eurent à leurs repas qu'une seule sorte de mets; ils cessèrent de jouer des instrumens, ne battirent plus de la caisse, & les jeunes filles renoncèrent à la parure. Tout respiroit le repentir, la modestie & la vertu; ce changement engagea l'empereur, au bout d'un an, à recevoir Yeou-hou-chi & ses troupes, comme sujets de l'empire, & de les incorporer dans les six bannières.

L'année

Avant l'Ere Chrétienne.

L'année suivante les Hoang-y, dans l'espérance d'être traités aussi favorablement, vinrent s'offrir à l'empereur & se soumirent. Les Kiuen-y & les Yu-y, suivirent cet exemple. 2140. *Ti-siang.* Quoique Ye parût publiquement en faire honneur à la vertu de l'empereur son maître, tout le monde jugea, par sa conduite, qu'il s'en attribuoit toute la gloire.

2139. Ces heureux succès produisirent dans l'esprit des troupes & du peuple, l'effet que Ye pouvoit en espérer; on ne parloit que de sa prudence, de son habileté dans les affaires, & de son zèle pour le bien de l'état; ensorte que si l'empereur avoit encore les respects de ses sujets, Ye en possédoit le cœur & l'estime. Ce fourbe ambitieux, profitant d'une disposition si favorable à ses projets, commença par répandre des bruits peu avantageux à son prince: s'arrogeant ensuite toute l'autorité souveraine, rien ne se faisoit plus dans le gouvernement que par son canal, & même le plus souvent, sans la participation de l'empereur. La conduite de ce ministre pénétra son maître d'indignation & de colère; mais ce prince n'osoit parler, de peur de l'irriter encore davantage, & peut-être d'accélérer la consommation de son crime; cependant étant averti que Ye étoit sur le point de lui enlever la couronne, il craignit pour sa vie; il se retira, à l'insçu de ce rebelle, dans les terres de Tchin-kouon & de Tchin-sin, l'un & l'autre, princes de sa famille.

Cette fuite de l'empereur déconcerta le perfide ministre, qui comprit dès-lors que, tant que ce prince vivroit, il ne pourroit jouir en paix du fruit de ses forfaits. Il reprit le ton flatteur dont TI-SIANG auroit dû se défier; il fit protester à ce prince, qu'il lui faisoit le plus grand tort, qu'il étoit plein de respect, d'estime & de soumission pour sa personne, &

Avant l'Ere Chrétienne.
2139.
Ti-ſiang.

qu'il n'avoit point de ſujet plus fidèle & plus zèlé, dans tout ſon empire; qu'il n'avoit tenu la conduite dont on lui faiſoit un crime, que pour la gloire de ſa Majeſté; qu'elle n'avoit qu'à revenir, & qu'il eſpéroit par ſon empreſſement à la ſervir, lui prouver la droiture de ſes intentions.

Malgré tout ce que les deux princes Tchin-kouon & Tchin-ſin, purent dire à l'empereur pour le retenir, juſqu'à ce qu'il fût en état de ne plus craindre, ce monarque ſe laiſſa aller aveuglément aux proteſtations de ce traître, & retourna à la cour, ſe mettre entre ſes mains. Il avoit encore à ſa ſuite pluſieurs grands qui lui étoient dévoués, & par cette raiſon, il n'étoit pas ſi aiſé à Ye d'exécuter ſes projets ambitieux. Il régla ſon plan de conduite ſur les circonſtances; auſſi-tôt que l'empereur fut de retour, il n'y eut perſonne qui fit paroître plus de reſpect & de ſoumiſſion, & il ſut par-là, tellement le gagner, que ce prince crédule en vint à le regarder comme celui de ſes ſujets qui lui étoit le plus attaché. Dès que Ye ſe vit bien établi dans l'eſprit de l'empereur, il commença par écarter peu-à-peu, d'auprès de ſa perſonne, les grands qui lui portoient ombrage. Auſſi-tôt qu'il n'eut plus rien à craindre, il leva le maſque, déclara Ti-siang incapable de règner, & prit lui-même le titre d'empereur.

Han-tſou étoit une des créatures de cet uſurpateur, qu'il croyoit être dans ſes intérêts, plus qu'aucun de ceux qui avoient dû leur élévation à ſa faveur; mais cet Han-tſou étoit un homme encore plus fourbe, plus ſcélérat & plus ambitieux que Ye. En politique habile, il avoit ſu diſſimuler ſes ſentimens, & jamais Ye n'eut occaſion de ſe défier de lui; il étoit le confident de tous ſes deſſeins, & ne le quittoit jamais en quelque endroit qu'il allât.

Avant l'Ere Chrétienne. 2139. *Ti-siang.*

Ye, paſſionné pour la chaſſe, & l'homme de ſon temps le plus adroit à tirer une flèche, ſe plaiſoit à faire remarquer ſon adreſſe ſurprenante, & à l'exercer ſur toutes ſortes d'animaux.

Il y avoit déja ſept ans que ces deux complices jouiſſoient de l'empire ; mais comme il eſt difficile que deux perſonnes de ce caractère vivent long-temps enſemble, ſans chercher à ſe perdre enfin l'une ou l'autre, Han-tſou qui craignit d'être prévenu par Ye, réſolut de le faire mourir ; il prit, pour cela, un jour que Ye avoit choiſi pour une partie de chaſſe ; Han-tſou qui le ſuivoit par-tout, le conduiſit inſenſiblement dans un lieu écarté, où il avoit poſté des aſſaſſins ; lorſqu'ils furent près de l'embuſcade, il ſe retira tout-à-coup à quelques pas de Ye ; c'étoit le ſignal : l'uſurpateur reçut alors une grêle de flèches, qui le renversèrent mort de deſſus ſon cheval ; après quoi tous ces aſſaſſins diſparurent. Han-tſou, pour cacher ſa trahiſon, parut inconſolable ; il pleura, il gémit, & proteſta qu'il vengeroit, à quelque prix que ce fût, la mort de ſon bienfaiteur. Cette feinte ſervoit à couvrir le projet déteſtable qu'il méditoit.

Ye avoit un fils, nommé Kiao, qui n'avoit ni moins d'eſprit & de forces, ni moins d'ambition de règner que ſon père ; Han-tſou lui fit entendre que c'étoit par les ordres ſecrets de l'empereur TI-SIANG, que ſon père avoit été tué, & que ce ſeroit manquer à ce qu'il devoit à ſa mémoire, s'il n'en tiroit vengeance ; qu'il lui offroit tout ce qu'il avoit de credit & d'amis, & qu'il pouvoit compter ſur lui, & ſur ſes troupes. Han-tſou faiſoit en même temps propoſer à l'empereur de le remettre ſur le trône. Kiao accepta l'offre de Han-tſou, ſe lia d'amitié avec lui, leva ſous main des

AVANT L'ERE CHRETIENNE. 2119. *Ti-ſiang.*

troupes, ſe mit en campagne, & déclara qu'il n'avoit pris les armes que pour venger l'aſſaſſinat de ſon père.

L'empereur, inſtruit du deſſein de Kiao, en avoit, ſur-le-champ, donné avis aux deux princes Tchin-kouon & Tchin-ſin, qui le vinrent joindre à la tête de tout ce qu'ils avoient pu raſſembler, à la hâte, de ſoldats; il n'en falloit pas tant, ſi le traître Han-tſou, qui avoit la charge de général, ne ſe fût réuni à Kiao avec ce qu'il avoit de troupes ſous ſes ordres: prenant alors le commandement de cette armée, il s'avança du côté de l'empereur dans le deſſein de le combattre.

TI-SIANG & les deux princes ſes parens, jugèrent que s'ils ſe retiroient, c'étoit expoſer la dynaſtie à une ruine entière. Ils tinrent conſeil, & réſolurent de haſarder le ſort d'une bataille, malgré la ſupériorité des rebelles; on engagea donc l'action; on ſe battit de part & d'autre avec beaucoup d'acharnement, mais l'armée des rebelles qui étoit plus forte, fit lâcher pied à celle de l'empereur; ce prince, accablé par le nombre, fut obligé de céder. Han-tſou & Kiao, profitant de leur avantage, le pourſuivirent vivement, ſans faire quartier à perſonne; l'empereur même & les deux princes y perdirent la vie. Alors les deux traîtres marchèrent droit à la capitale, où ils entrèrent ſans la moindre oppoſition; ils s'emparèrent du palais, & firent main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontrèrent, dans le deſſein d'éteindre entièrement la dynaſtie des *HIA*; elle étoit en effet périe ſans reſſource, ſi l'impératrice Min, qui étoit enceinte, ne ſe fût ſecrettement dérobée à la première nouvelle de la perte de la bataille, & ne ſe fût ſauvée à Yu-yang, où elle reſta inconnue.

Avant l'Ere Chrétienne.
2118.
Chao-kang.

CHAO-KANG.

Cette princesse accoucha, peu de temps après sa retraite à Yu-yang, d'un fils, qu'elle nomma CHAO-KANG. Quoique ce jeune prince soit venu au monde fugitif & exilé, l'histoire commence son règne dès le moment de sa naissance, & le continue tout le temps de l'usurpation de Han-tsou, qui fut de 39 ans, comme si CHAO-KANG eût été possesseur de l'empire, & eût succédé à son père.

Han-tsou, enivré du rang où il s'étoit élevé par tant de crimes, resta, pendant plusieurs années, sans penser que l'impératrice Min avoit pu lui donner un maître, qui le puniroit un jour de tant de forfaits. Ce ne fut que huit ans après que le bruit se répandit que l'empereur Ti-siang avoit laissé un fils; Han-tsou, sur les indices qu'on lui donna, envoya des gens pour le chercher, & le lui amener mort ou vif. L'impératrice Min qui avoit encore des créatures à la cour, fut bien-tôt avertie des recherches que Han-tsou faisoit pour perdre son fils: effrayée du danger qui le menaçoit, elle lui fit changer d'état, l'habilla en pâtre, & l'envoya dans les montagnes, où il vécut plusieurs années dans la misère & dans la crainte, inconnu à tout le monde, excepté à sa mère.

Les perquisitions de Han-tsou ayant été infructueuses, il se persuada facilement que quelques envieux de sa fortune faisoient courir ce faux bruit. Il fut assez tranquille jusqu'à ce que, quelques années après, on l'assura que véritablement l'impératrice Min étoit accouchée d'un fils, & que ce fils vivoit, disoit-on, au milieu des montagnes, où il se tenoit

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
2118.
Chao-kang.

caché. Han-tſou, furieux à cette nouvelle, proteſta qu'il feroit mourir ceux qu'il avoit d'abord envoyés, ſi cette fois-ci, ils ne le lui amenoient.

L'impératrice Min, prévenue des nouveaux ordres de Han-tſou, fit venir ſecrètement ſon fils, le déguiſa une ſeconde fois, & eut l'adreſſe de le faire entrer, en qualité d'aide de cuiſine, chez le gouverneur de Yn, qui étoit bien intentionné pour la famille des *HIA*. Ce gouverneur qui s'appelloit Mi, étoit un homme d'une extrême vigilance, principalement ſur ſon domeſtique : ſon nouveau commenſal n'eut pas demeuré long-temps à ſon ſervice, qu'il remarqua dans ce qu'il faiſoit, quelque choſe qui ne ſe reſſentoit point de l'origine que ſon état annonçoit : il le fit cauſer & l'interrogea ſur ſon pays, ſur ſon père, ſur ſa mère & ſur leur profeſſion; queſtions qui jettèrent le jeune homme dans un grand embarras : il s'en tira néanmoins fort adroitement, mais avec de certaines manières ſi polies, qui lui étoient naturelles, que bien loin de contenter le gouverneur de Yn, il ne fit qu'augmenter ſes ſoupçons.

2099.

Son maître le laiſſa dans ſon emploi, ſans ceſſer cependant d'avoir les yeux ſur ſa conduite; plus il l'examinoit, plus il en étoit charmé : enfin, au bout d'un an, il réſolut de ſortir d'inquiétude, & de ſavoir quel étoit ce jeune homme : convaincu qu'il n'avoit embraſſé cet état humiliant que pour ſe cacher, il le fit venir en ſecret, dans un lieu retiré de ſon palais, & lui dit : » il y a long temps que je vous examine de près; je vois bien par vos manières que vous n'êtes » pas ce que vous paroiſſez être; vous avez beau me dire » que votre père, à ſa mort, a laiſſé votre mère enceinte,

» & dans la dernière misère ; que, dénuée de tout, elle est » réduite à vivre d'aumônes ; qu'après vous avoir mis au » monde, elle vous avoit donné à des gens des montagnes, » où vous aviez passé vos premières années ; qu'ennuyé de » cette vie, vous étiez entré à mon service ; je ne puis » croire que vous ne me trompez pas. Je veux savoir aujour-» d'hui la vérité ; ne craignez rien, je vous garderai inviola-» blement le secret ; votre sage conduite me rend votre » protecteur ; dites-moi enfin qui vous êtes « ?

Je vous l'ai déja dit, répondit le jeune homme ; & alors jettant un grand soupir, il ajouta : » hélas ! que pourrois-je » vous dire davantage « ? Le gouverneur de Yn qui remarquoit attentivement tous ses mouvemens, crut appercevoir du mystère dans ce soupir, ce qui piqua encore plus sa curiosité ; il le pressa donc plus vivement, en lui jurant qu'il n'useroit de cette confidence qu'autant qu'il le voudroit ; & que tout son maître qu'il étoit, il le prioit au-lieu de lui commander.

Chao-kang, savoit de l'impératrice que le gouverneur de Yn étoit entièrement dévoué à sa famille ; il crut que s'il refusoit de lui apprendre ce qu'il desiroit avec tant d'ardeur de savoir, il se nuiroit à lui-même, & feroit naître dans l'esprit de ce seigneur, des soupçons qui pourroient dans la suite combattre la vérité ; il résolut donc de lui tout avouer. » Rien n'est plus vrai, seigneur, quand je vous ai » dit que je n'avois jamais vu mon père, & qu'en mourant » il a laissé ma mère dans la dernière misère ; j'ai été véri-» tablement élevé dans les montagnes parmi les pâtres qui » les habitent ; mais puisque vous voulez le savoir, & que » je connois votre affection pour ma famille, apprenez que » je suis fils de l'empereur Ti-siang, & que ma mère, l'impé-

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2118. *Chao-kang.*

» ratrice Min, est actuellement à Yu-yang, inconnue, en » attendant des circonstances plus favorables «.

Mi n'ignoroit pas les bruits qui avoient couru sur le fils de l'empereur Ti-siang, ni les perquisitions de Han-tsou pour le découvrir & le faire mourir; un secret pressentiment lui avoit déja fait croire que ce jeune homme pourroit bien être ce fils infortuné. CHAO-KANG ne lui eut pas plutôt fait cet aveu, que ce gouverneur, ravi de posséder son maître, & comme hors de lui-même, se précipita à ses genoux, qu'il embrassa en versant des larmes d'attendrissement. CHAO-KANG, saisi de crainte, le releva aussi-tôt, & lui dit: » Il » n'est pas temps encore; se trop presser, c'est vouloir tout » perdre: ce que je vous demande pour le présent, c'est de » me garder un secret inviolable, jusqu'à ce que les choses » soient mieux disposées, & de m'envoyer quelque part où » je puisse être inconnu & en sûreté «.

Mi l'envoya secrètement à Lo-fen, où il avoit acheté dix *lis* de terre. Il lui donna cinq cens hommes, tant pour labourer ces terres, que pour le servir; il lui offrit ensuite ses deux filles en mariage, pour marque de son engagement & de sa fidélité, gages que CHAO-KANG accepta. Lorsque l'impératrice Min apprit par son fils & par le gouverneur ce qui venoit de se passer entre eux, son cœur s'ouvrit à l'espérance; mais elle fut combattue par une crainte si violente, qu'elle demeura plusieurs jours sans prendre de nourriture & de repos. Mi avoit prévu son agitation; il se déguisa pour aller lui parler à Yu-yang, & lui jurer une fidélité à toute épreuve.

Cette visite dissipa en partie ses craintes; ils consultèrent ensemble sur les précautions qu'il falloit prendre contre

l'usurpateur;

l'usurpateur; ils déterminèrent d'abord qu'il ne falloit faire aucun éclat que lorsqu'on seroit sûr de réussir, & qu'ainsi il valoit mieux différer de quelques années à se déclarer, que de le faire avec un parti trop foible. L'impératrice lui indiqua ensuite ceux de la cour de Hang-tsou, sur qui elle pouvoit compter, les relations qu'ils avoient dans les provinces, & comment on pourroit les faire déclarer. Elle lui recommanda sur-tout son cher fils, le seul rejetton de la famille du grand Yu, dont la mémoire étoit si chère à tout l'empire; elle ajouta que lui ayant donné ses deux filles en mariage, il avoit contracté par cette alliance, de nouveaux engagemens à le servir, puisqu'en agissant pour son fils, il agiroit pour lui-même. Mi n'avoit pas besoin d'être encouragé; il dit à cette princesse, de se reposer sur lui des intérêts de son fils, dont il avoit l'honneur d'être le beau-père, mais qu'il considéroit comme son seigneur & son maître, & pour lequel il sacrifieroit jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Chao-kang, retiré à Lo-fen, dans un endroit, pour ainsi dire, désert, profitoit de sa solitude pour s'essayer dans l'art de bien gouverner. Chaque exercice avoit son temps marqué : tantôt il animoit à la pratique des vertus ceux qui lui étoient soumis, tantôt il se renfermoit avec les plus sages pour conférer avec eux sur les moyens de rendre son peuple heureux; une autre partie de la journée étoit consacrée aux exercices militaires. Le succès couronna si bien les vues de Chao-kang, qu'au bout de quelques années, le petit pays de Lo-fen n'étoit plus reconnoissable : on n'y voyoit plus ni disputes, ni querelles, & les cinq sortes de devoirs s'y remplissoient exactement : outre cela, il n'y

Avant l'Ere Chrétienne. 2097. *Chao-kang.*

avoit pas un homme au-dessus de dix-huit à vingt ans, qui ne fût instruit & formé aux exercices militaires.

Le gouverneur Mi avoit déja gagné plusieurs de ses amis en faveur de CHAO-KANG, & sans le faire connoître, il tira le plus grand parti de la réputation que le jeune seigneur de Lo-fen s'étoit faite; car c'est ainsi qu'il en parloit. Il louoit par-tout sa vertu, sa modestie, sa vigilance, son attention à inspirer la vertu, sa libéralité envers son peuple, ses soins à lui procurer ses besoins; en un mot, il sut relever en lui toutes les qualités qui constituent les grands hommes. L'éloge que Mi faisoit du seigneur de Lo-fen, produisit le plus grand effet; il étoit généralement connu pour ne pas prodiguer légèrement la louange.

Le gouverneur de Yu-yang fut un des plus ardens & des plus curieux à voir un jeune homme, dont on disoit tant de bien; il fit exprès le voyage de Lo-fen, où il séjourna quelques jours: il vit tout par lui-même, s'informa de tout, & fut si charmé qu'il s'en retourna presque piqué de ce que Mi n'en disoit pas assez de bien; il en parloit à tous ses amis avec chaleur, & renchérissoit encore sur son éloge. La réputation du seigneur de Lo-fen pénétra jusqu'à la cour. Han-tsou étant un jour avec ses officiers, un d'eux parla des grandes qualités & des vertus de ce jeune seigneur; Han-tsou ne put s'empêcher de le louer, & d'exhorter ses courtisans à imiter ce jeune homme dont les vertus & les belles qualités, à cet âge, faisoient honte à leur vieillesse: tant il est vrai que la vertu est respectable, même aux yeux des gens les plus corrompus.

Mi, attentif à tout ce qui se passoit, crut qu'il étoit temps de découvrir, à quelques-uns des plus interessés, le mystère

qu'on avoit eu ſoin de tenir ſecret pendant plus de trente ans ; il fut trouver le gouverneur de Yu-yang qui avoit toujours conſervé, ainſi que lui, beaucoup d'attachement pour la famille *Hia* ; la converſation étant tombée ſur le ſeigneur de Lo-fen, Mi lui dit, » Vous êtes plus heureux que vous » ne le penſez, vous avez ici ſa mère depuis plus de trente » ans, & vous l'ignorez ; ce jeune ſeigneur de Lo-fen eſt le » fils de l'empereur Ti-ſiang, que ſa mère mit au monde » dans votre ville où elle ſe retira après la défaite & la mort » de ſon époux : je vous découvre ce myſtère, parce que je » connois vos bonnes intentions «. » Seigneur, lui répondit » le gouverneur de Yu-yang, ce que vous me dites eſt-il un » ſonge ou une vérité ? Quoi, le ſeigneur de Lo-fen ſeroit » le petit-fils du grand Yu ? Ah ! je ne ſuis plus ſurpris de » ce que j'ai vu : quand je fus le viſiter, ajouta-t-il, je ſen- » tois en moi-même certains mouvemens de reſpect dont » j'étois ſurpris, & que je ne devois qu'à mon maître ; mais » vous qui le ſaviez, falloit-il nous le laiſſer ignorer ſi long- » temps cet important ſecret « ? » Il le falloit, ſeigneur, lui » répondit Mi, pour pouvoir agir à coup ſûr ; aujourd'hui le » temps me paroît favorable, & les eſprits bien diſpoſés ; voilà » ce qui m'engage à venir vous trouver pour vous conſulter » ſur cette grande affaire & mettre la main à l'œuvre ; il faut » que nous levions une armée, capable de tenir tête aux trou- » pes de Han-tſou : quand la nouvelle éclatera, il n'y a pas » lieu de douter qu'un grand nombre de fidèles ſujets ne ſe » joigne à nous : c'eſt à quoi nous devons travailler au plutôt, » mais ſecrètement, & en prenant pour prétexte que nous » avons un différend à vuider entre nous «. ils ne ſe ſéparèrent qu'après avoir concerté l'exécution de leur projet.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2080. *Chao-kang.*

De retour chez eux, ils firent ſavoir à leurs amis qu'ils avoient beſoin de leur ſecours, & qu'ils les prioient d'amener avec eux le plus de braves gens qu'ils pourroient, en leur aſſignant un jour où ils ſe rendroient, les uns aux environs de Yu-yang, les autres dans le voiſinage de Yu. Le bruit ſe répandit auſſi-tôt que ces deux gouverneurs avoient enſemble quelque démêlé qu'ils vouloient terminer par les armes; ce qui leur procura à l'un & à l'autre encore plus de monde, car tous leurs amis s'empreſſèrent de marquer leur zèle. Un autre effet favorable à leur deſſein que produiſit encore ce bruit, fut d'empêcher Han-tſou d'en ſoupçonner le véritable motif. Il ordonna ſeulement à ſes généraux de ſe tenir prêts, en cas que cette diſpute allât trop loin.

Après un an de préparatifs, ces deux gouverneurs virent
2079. chacun, ſous leurs ordres, une armée bien compoſée, dont le rendez-vous ne les éloignoit l'une de l'autre que d'une bonne journée : ils publièrent alors qu'ils n'avoient pris les armes que pour mettre ſur le trône CHAO-KANG, l'unique rejetton de la famille du grand Yu, déja célèbre par ſa vertu & ſes belles qualités ſous le nom du ſeigneur de Lo-fen : quand les officiers de ces deux armées entendirent que le ſeigneur de Lo-fen, dont tout le monde parloit ſi avantageuſement, étoit le fils de l'empereur Ti-ſiang, ils proteſtèrent tous qu'ils le reconnoiſſoient pour leur prince, & jurèrent de verſer leur ſang pour le placer ſur le trône.

Lorſque cette nouvelle parvint à Lo-fen, tous les habitans, animés du même zèle, coururent aux armes, & ſe préſentèrent à CHAO-KANG, réſolus de le ſuivre & de prodiguer leur ſang à ſon ſervice. CHAO-KANG, charmé de leur affection, & ſachant que la plupart étoient très-habiles

à manier les armes, en choisit trois cens des plus braves & des mieux faits dont il composa sa garde; il leur donna pour commandant son fils, alors âgé de vingt-un ans : ensuite il se rendit, sous leur escorte, auprès de son beau-père, & fit la jonction de l'armée qu'il commandoit avec celle du gouverneur de Yu-yang. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2079. *Chao-kang.*

Tout étant prêt, CHAO-KANG divisa son armée en trois corps: l'avant-garde étoit commandée par Mi, son beau-père. Le second corps, qu'il commandoit en personne, venoit ensuite; & le troisième étoit sous les ordres de Yu-yang.

Lorsque Han-tsou apprit que ces troupes marchoient contre lui, il donna, sur-le-champ, des ordres pour rassembler toutes les siennes; & se mettant à leur tête, il alla chercher ses ennemis. Le général Mi approchoit du pays de Kou, lorsqu'il fut averti que Han-tsou venoit à sa rencontre; il en donna aussi-tôt avis à CHAO-KANG, qui dépêcha vers le gouverneur de Yu-yang, pour le presser de les rejoindre. Son armée se trouva presque aussi forte que celle de Han-tsou. Cet usurpateur avoit intérêt à ne pas donner le loisir à ses troupes de réfléchir qu'elles avoient en tête un petit-fils du grand Yu; il crut que le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de présenter la bataille sans différer. Ainsi dès qu'il entra dans le pays de Kou où CHAO-KANG l'attendoit de pied ferme, il rangea ses troupes. CHAO-KANG, de son côté, avoit disposé les siennes, & donné le commandement des deux ailes aux deux gouverneurs, se réservant le corps d'armée opposé à Han-tsou : il fit marcher en avant ses trois cens gardes, commandés par son fils Ti-chou, à qui il recommanda de percer jusqu'à Han-tsou, & de tâcher de le prendre vif.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2079. *Chao-kang.*

Han-tſou fit charger le premier avec aſſez de vigueur; mais ayant été reçu avec une égale bravoure, non-ſeulement l'armée de CHAO-KANG ſoutint le premier choc, mais elle repouſſa ſi vigoureuſement les troupes de Han-tſou, qu'elles commencèrent à plier. Han-tſou qui s'en apperçut, s'avança avec un corps de réſerve pour les ſoutenir; mais les trois cens gardes de CHAO-KANG qui virent ce mouvement, pouſſèrent à brides abbatues ſur lui, tuèrent tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage, & ſe ſaiſirent de Han-tſou, qu'ils amenèrent à CHAO-KANG. Le bruit qui ſe répandit auſſi-tôt de la priſe de Han-tſou, conſterna tellement ſes troupes, que la plupart mirent bas les armes, & reconnurent CHAO-KANG; le reſte ſe ſauva avec Kiao, fils aîné de Ye, qui alla chercher Hi, ſon frère cadet, que Han-tſou avoit chargé de raſſembler un corps de troupes dont il pût tirer du ſecours dans le cas d'un évènement malheureux.

Après cette victoire CHAO-KANG fit deux diviſions de ſon armée; l'une, ſous le commandement du gouverneur de Yu, & l'autre, ſous les ordres de Ti-chou, ſon fils, qu'il envoya à la pourſuite des fuyards. Mi rencontra le premier les débris de l'armée de Han-tſou que Kiao avoit ramaſſés, les défit entièrement, tua Kiao & revint joindre CHAO-KANG. Ti-chou n'eut pas la même facilité à vaincre Hi, qui étoit à la tête d'un corps de troupes toutes fraîches. Lorſqu'il apprit qu'on venoit à lui, il fit quelques mouvemens en avant & en bon ordre, puis, ſans preſque donner le temps à Ti-chou de ſe reconnoître, il le fit charger ſi bruſquement, que ſans la vigilance de ce général & la bravoure des gardes qui firent des prodiges, Hi auroit eu tout l'avantage de cette journée; mais Ti-chou, voyant que ſes

troupes plioient & commençoient à se mettre en désordre, poussa à la tête des gardes, du côté où l'action étoit la plus vive, rencontra Hi, & d'un coup de sabre le renversa de dessus son cheval. La mort de leur chef épouvanta tellement les ennemis, qu'ils se débandèrent de tous côtés, & abandonnèrent à Ti-chou le champ de bataille.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2079. *Chao-kang.*

Cette seconde victoire remit le calme dans l'empire, & la famille du grand Yu sur le trône; les restes des révoltés qui se trouvoient sans chefs se dissipèrent, & personne n'osa plus remuer; on ne vit au contraire, peu de temps après, que festins & réjouissances, pour l'heureux rétablissement de la famille des *Hia*: il n'est pas nécessaire de dire les honneurs qu'on rendit à l'impératrice Min, & les applaudissemens qu'elle reçut à son retour; tout l'empire se mit en mouvement pour lui témoigner sa joie & sa reconnoissance. Quant aux deux gouverneurs qui avoient si bien servi CHAO-KANG, ce prince en fit ses ministres; il récompensa libéralement jusqu'au moindre soldat, & régna paisiblement, après avoir reçu les soumissions de tous les gouverneurs & de tous les peuples, l'espace de vingt-deux ans; il mourut la soixante-unième année de son âge. 2058.

TI-CHOU.

La vertu, la bravoure & les belles qualités de TI-CHOU, le rendoient digne de l'empire, quand il n'auroit pas été le fils & l'héritier de Chao-kang. Sa famille devoit, en partie, à son courage, d'être remontée sur le trône: il avoit fait prisonnier Han-tsou; il avoit tué de sa propre main Hi, & dissipé le reste des rebelles: c'étoit lui enfin qui avoit mis le 2057.

Avant l'Ere Chrétienne. 2057. *Ti-chou.*

dernier ſceau à la paix & à la tranquillité de l'état ; auſſi Chao-kang voulut-il attendre le retour de ce jeune héros pour faire mourir le perfide Han-tſou, afin que tout l'empire ſût, par-là, qu'en lui donnant Ti-chou pour le gouverner après lui, il leur donnoit un prince digne du trône.

Ti-chou, pendant tout ſon règne, jouit d'une tranquillité ſi grande, que les peuples voiſins ſe faiſoient gloire de ſe ſoumettre à ſes loix. Les inſulaires mêmes de la mer orientale, qui n'avoient pas paru depuis le grand Yu, vinrent lui offrir leurs hommages, & ſe reconnoître dépendans de l'empire : enfin tout paroiſſoit conſpirer à ſa gloire & à honorer ſa vertu.

Imitateur du grand Yu, il rétablit dans l'empire le bon ordre que l'interrègne de Han-tſou avoit preſqu'entièrement détruit : la pratique de la vertu y étoit négligée, on paroiſſoit mépriſer les cinq devoirs ; les ſoldats n'obſervoient plus de diſcipline, ni les mandarins de juſtice ; Ti-chou réforma tout, détruiſit le vice, fit régner la vertu, remit l'ordre dans la juſtice & la diſcipline parmi les gens de guerre. Ce prince mourut regretté de tous ſes ſujets, la dix-ſeptième année de ſon règne.

TI-HOAI.

2040. Les ſucceſſeurs de Ti-chou, ſi nous en jugeons par le peu qu'en diſent les hiſtoriens Chinois, ne profitèrent guère de l'exemple que ce grand prince leur avoit laiſſé à ſuivre : ils ne diſent rien de plus de Ti-hoai, ſon fils, qui lui ſuccéda, ſinon qu'il régna vingt-ſix ans ; de Ti-mang, fils de Ti-hoai & ſon ſucceſſeur, qu'il en avoit régné dix-huit ; que ſon fils Ti-sié lui ſuccéda, que pendant ſon règne quel-

2014. *Ti-mang.*

1996. *Ti-ſié.*

ques-uns

ques-uns des peuples qui s'étoient révoltés ſous Tai-kang, s'étoient enfin ſoumis ſous ſon règne; que TI-SIÉ les avoit AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. bien reçus, & même admis dans les mandarinats de l'em- 1980. pire. Il mourut la ſeizième année de ſon règne: ſon fils POU- *Pou-kiang.* KIANG lui ſuccéda, & régna quarante-neuf ans. TI-KIUNG, frère de Pou-kiang, à ſa mort, enleva l'empire à ſon fils 1921. *Ti-kiung.* Kong-kia, le poſſéda l'eſpace de vingt-un ans, au bout deſquels il mourut & le laiſſa à Ti-kin. TI-KIN n'eut point d'enfans pour lui ſuccéder, ainſi l'empire retourna 1900. *Ti-kin.* à la branche aînée qui étoit celle de Ti-kiung, dans la perſonne de KONG-KIA, à qui les hiſtoriens Chinois attri-buent la perte de la dynaſtie des *HIA*: ce prince s'adonna 1879. *Kong-kia.* aux ſuperſtitions qui le précipitèrent dans toutes ſortes de déſordres. Les peuples en conçurent du mépris, & les gou-verneurs des provinces ne vinrent plus lui rendre hom-mage. Il régna trente-un ans, &, à ſa mort, il laiſſa l'empire à TI-KAO ſon fils, qui le poſſéda onze ans, au bout deſ-quels il mourut, & eut pour ſucceſſeur TI-FA, qui en fut 1848. *Ti-kao.* maître durant dix-neuf ans; ce TI-FA eſt le père de Li-koué, 1837. qui fut le dernier empereur de la race du grand Yu. *Ti-fa.*

LI-KOUÉ.

LI-KOUÉ, autrement KIÉ, ſurnom qui lui fut donné à cauſe des cruautés qu'il exerça durant ſon règne, annonça 1818. dès ſon enfance un mauvais naturel; & pour comble de malheur, il eut pour précepteur un certain Tchao-leang, dont les inclinations étoient auſſi corrompues que celles de ſon diſciple en qui l'âge ne ſervit qu'à les fortifier. Il paſſa les trente-trois premières années de ſon règne, dans une ſi

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1786.
Li-koué.

grande dissolution, mêlée de cruautés, qu'il devint l'horreur du peuple, & le mépris des gouverneurs des provinces qui refusoient même d'obéir à ses ordres.

LI-KOUÉ, irrité de leur désobéissance, résolut de s'en faire raison par la force; il commença par Yeou-chi-chi, gouverneur de Mong-chan (dans le Chan-tong) contre lequel il envoya des troupes; Yeou-chi-chi qui n'étoit pas en état de lui résister, résolut, pour éloigner cette tempête, de prendre LI-KOUÉ par un de ses foibles: il avoit une fille d'une grande beauté, fort spirituelle, mais dangereuse, appellée Mey-hi. Yeou-chi-chi la conduisit à LI-KOUÉ; l'empereur, frappé de sa beauté, & charmé de son esprit, rappella ses troupes, combla d'honneurs & de présens Yeou-chi-chi, & fit bâtir à sa fille un palais d'une magnificence incroyable; les murailles & le vestibule étoient du plus beau jaspe, les balustrades d'yvoire, le lit & les meubles d'un prix inestimable à cause des perles & des pierreries dont ils étoient ornés; c'est là que LI-KOUÉ perdoit, auprès de cette femme, un temps qu'il auroit dû employer au gouvernement de ses états.

Mey-hi surpassoit encore LI-KOUÉ en méchanceté, & en infamie: elle fit faire à ce prince des choses qui paroîtroient incroyables, si des historiens dignes de foi, ne les avoient attestées; non contente de s'approprier toutes les richesses de l'empire dont elle étoit plus maitresse que l'empereur lui-même; dès qu'elle savoit quelque famille opulente, elle la faisoit dépouiller de la manière la plus barbare; de sorte que pour vivre heureux dans ces temps de désordre, il falloit paroître pauvre, & vivre misérablement.

L'usage qu'elle faisoit de ces richesses est plus blâmable

Avant l'Ère Chrétienne.
1 56.
Li-koué.

encore. Li-koué, à la sollicitation de cette sang-sue publique, fit creuser un étang qu'il remplit de vin jusqu'à pouvoir porter bateau; trois mille personnes pouvoient boire en même-temps dans cet étang, & non-seulement il étoit permis à toutes sortes de personnes d'y aller boire, mais même on les y forçoit, pour ainsi dire, par les louanges & par les applaudissemens que ce prince voluptueux & sa maitresse, donnoient à ceux qui venoient y faire un sacrifice de leur raison : il faisoit ranger autour de cet étang, des pyramides de viandes, aussi élevées que des montagnes, auxquelles il n'étoit permis de toucher, sous peine de la vie, qu'après s'être rempli de vin. Ces gens ivres, & privés de raison, se jettoient ensuite avec tant de fureur sur ces viandes, qu'ils se les disputoient jusqu'au point de se battre & de s'égorger les uns & les autres, avec un acharnement & une barbarie inconcevables; ces fêtes abominables, si contraires aux mœurs des Chinois, faisoient le passe-temps ordinaire de Li-koué & de Mey-hi.

Au milieu de ces plaisirs honteux & grossiers, ils en imaginèrent d'autres, dans lesquels l'infamie & la débauche, furent poussées à des excès dont on n'a point d'idée; ils rassembloient nombre de jeunes gens des deux sexes, & leur faisoient commettre en leur présence & en plein jour, sans honte & sans pudeur, les plus infames brutalités; récompensant, avec profusion, ceux qui étoient les plus corrompus & les plus libertins (1).

(1) Le quinzième jour de la première lune on célébre à la Chine, avec beaucoup de magnificence, une fête connue sous le nom de *fête des lanternes.* Elle commence dès le soir du 13, & dure jusqu'au soir du 16 ou 17. Pendant ces quatre

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

L'empire voyoit avec indignation tous ces débordemens, plus encore par l'estime qu'on avoit pour le grand Yu, dont on prévoyoit que LI KOUÉ alloit éteindre la famille, que par l'horreur que ces désordres inspiroient à toute la nation. Personne cependant, dans la crainte de subir une mort cruelle & certaine, n'osoit se hasarder de lui faire des représentations; le peuple se contentoit d'en murmurer; Koan-long-pong, ministre de LI-KOUÉ, prit la généreuse résolution de se sacrifier pour sa patrie, & pour

---

à cinq nuits toute la Chine est en feu. Chacun se pique à qui aura les plus belles lanternes & fera la plus grande dépense. Il s'en fait de si vastes, qu'elles forment des salles où on peut représenter des comédies. Pendant cette fete, on donne divers spectacles & des feux d'artifice qui imitent si parfaitement les objets qu'on se propose de représenter, que le récit en paroîtroit incroyable si nos artificiers européens ne nous en avoient prouvé la possibilité. Les lettrés Chinois, au rapport de Magillans & du P. le Comte, dans leurs relations, attribuent l'origine de cette fête à l'empereur KIE, qui, se plaignant de l'alternative des saisons, des jours & des nuits, qui sembloient abréger la vie de moitié & en troubloient les plaisirs en nous obligeant de calculer les momens qui nous conduisent au tombeau, fit élever, de l'avis de Mey-hi, un grand & superbe palais sans fenêtres, où l'or, l'argent, les pierreries, & les plus somptueux ameublemens furent employés avec profusion. Il y rassembla un certain nombre de personnes des deux sexes qui étoient toujours nues, & une illumination continuelle de flambeaux & de lanternes en bannissoit les ténèbres & leur fournissoit de nouveaux cieux. Voilà, selon ces lettrés, ce qui donna naissance à la fête des lanternes. Mais c'est un conte dénué de vraisemblance; les Chinois ne se souviennent de KIE & de Mey-hi qu'avec exécration; au lieu que la fête des lanternes paroît avoir le plus étroit rapport avec le culte religieux des Chinois; en effet on remarque que, pendant ces jours de fêtes, les chefs de famille écrivent, en gros caractères, sur une feuille de papier rouge, ces mots: *Tien-ti*, *San-kiai*, *Van-lin*, *Chin-tsai*, c'est-à-dire, *au gouverneur du ciel, de la terre, des trois limites & des mille intelligences.* A la cour, on place cette inscription sur une table qu'on garnit de blé, de pain, de viande ou de quelqu'autre offrande de cette nature: ensuite on se prosterne, & on offre des pastilles ou des petits bâtons parfumés. Tout cela ressemble bien peu aux infamies de KIE & de l'impudique Mey-hi. *Editeur.*

l'honneur de la famille du grand Yu, en lui présentant le placet suivant.

» Moi, Koan-long-pong, ministre de votre majesté & son » fidèle sujet, ose lui représenter avec un profond respect, » & un cœur plein de zèle pour son service & celui de son » auguste famille, ce qui suit.

» Nous avons appris du fondateur de votre illustre dynastie, » le grand Yu, qu'un prince qui est sur le trône, ne sauroit » être trop attentif sur lui-même, ni trop vigilant sur son » peuple; qu'un prince qui est élevé au-dessus de tous les » autres, doit se persuader qu'il est l'homme de ses états qui » doit avoir le plus de vertu; & qu'il n'est digne de porter la » couronne, qu'autant que son cœur, pénétré des sentimens » que la vertu inspire, les répand au dehors pour le bien de » ses sujets; dès-lors les peuples l'honorent, l'aiment, le » respectent & s'empressent de se soumettre à ses loix; mais » si la crainte seule les fait agir, il est dangereux que cette » crainte ne soit suivie de pensées de révolte, & ne les oblige » enfin à chercher un maître que la justice & la raison, » conduisent & gouvernent.

» Cet étang où la raison se déshonore, cette salle où » l'ombre de la vertu fait horreur, ces cruautés, ces infa- » mies, cette application, pour ainsi dire, de votre majesté, » à rendre son peuple vicieux & misérable, à éteindre tous » les sentimens de compassion & de pudeur, détruisent dans » le cœur du peuple tout respect & toute estime pour elle, » & le portent à desirer un autre maître.

» Si le peuple s'éloigne de votre majesté par ces principes, » peut-elle croire que le Ciel la protége? Le Ciel est juste & » ne se déclare que pour la vertu. Le seul moyen de le mettre

Avant l'Ere Chretienne.
1777.
Li-koué.

» dans vos intérêts, eſt d'éloigner de votre perſonne tous » ces objets de ſcandale que le Ciel déteſte, & qui révoltent » vos meilleurs ſujets; ne conſultez pas, ſeigneur, la per- » ſonne qui a pris un ſi grand empire ſur votre eſprit & ſur » votre cœur; elle ne reſpire que votre perte & celle de » votre auguſte famille: daignez plutôt écouter les repré- » ſentations reſpectueuſes de vos fidèles ſujets, qui ne deſi- » rent que le bonheur & la gloire d'un deſcendant du grand » Yu, & le repos de ſon peuple; c'eſt-là le ſeul moyen de » vous rendre le Ciel propice, & d'éviter la ruine entière » votre empire «.

Li-koué qui avoit étouffé dans ſon cœur toute crainte du Ciel, par une vie tiſſue de vices & d'abominations, ſe fiant d'ailleurs ſur ſa complexion forte & robuſte, après avoir lu ce placet, ſe contenta de dire: » ne ſuis-je pas le » maître abſolu? oſeroit-on ſe révolter? Je ne crains rien, » & je ſuis ſûr que je ne ceſſerai d'être maître que quand le » ſoleil ceſſera d'éclairer l'univers. Koang-long-pong eſt un » imprudent qui mérite la mort «: il fit payer de ſa tête, à ce généreux miniſtre, ſon amour pour le bien public, & ſon zèle pour la gloire de la famille du grand Yu.

Tching-tang, prince de Chang, jouiſſoit alors de la plus grande réputation: il étoit petit-fils de Hoang-ti, à la dix-ſeptième génération par Sié, fils de l'empereur Ti-ko, que Yao avoit fait prince de Chang (1). Tching-tang ayant appris

(1) Sié eut pour fils Chao-ming, qui laiſſa la principauté de Chang à ſon fils Siang-tou, auquel ſuccéda Tchang-yo, ſon fils, qui fut père de Tſao-yu; Tſao-yu de Min; Min de Tchin; Tchin de Ouei; Ouei eut pour fils Pao-ting, & Pao-ting eut Pao-y; Pao-y fut père de Pao-ping; Pao-ping de Tchu-gin; & Tchu-gin de Tchu-kouei, père de Tching-tang.

la mort tragique de Koan-long-pong, en fut si touché, qu'il résolut de lui faire de magnifiques obsèques, comme à un homme qui s'étoit sacrifié pour le bien de sa patrie; il y invita non-seulement ses amis, mais encore tous les grands & le peuple; une affluence de monde assista à ces funérailles qui se firent avec une pompe dont on n'avoit point encore vu d'exemple.

Avant l'Ere Chrétienne. 1777. *Li-koué.*

Tching-tang s'étoit persuadé que cette espèce d'hommage public, rendu à la mémoire & à la générosité de Koan-long-pong, seroit un reproche à ce prince, d'avoir fait mourir un sujet si zèlé pour le bien de l'état, qui le feroit rentrer en lui-même; mais LI-KOUÉ regarda cette action de Tching-tang, comme une injure faite à la majesté impériale: il le fit arrêter & enfermer à Hia-tai (1), dans la résolution de le faire mourir. Il en auroit donné l'ordre si Kou-chi & Koan-ou-chi, ses favoris & les compagnons de ses débauches, ne lui eussent représenté qu'il valoit mieux le mettre en liberté, pour faire voir par-là à tout l'empire qu'il ne craignoit personne, puisqu'il ne craignoit pas la réputation de Tching-tang; ces raisons furent du goût de LI-KOUÉ, & il fit relâcher Tching-tang.

---

(1) L'emprisonnement du roi de Chang est marqué dans les annales à l'an 1777, & la mort de Koan-long-pong à l'an 1767, dix ans après; je crains que le P. de Mailla ne se soit trompé; cependant j'ai jugé à propos de laisser subsister cette erreur, si c'en est une, parce que Martini, dans ses décades, marque l'emprisonnement de Tching-tang comme une punition des honneurs qu'il avoit fait rendre à la mémoire de Koan-long-pong, & qu'il s'accorde par-conséquent avec le P. de Mailla. J'ai encore laissé subsister la date de 1777 jusqu'à la retraite du ministre Y-yn dans le pays de Chang, quoique les évènemens intermédiaires soient rangés sous des années différentes selon les annales; mais la chose m'a paru trop peu importante pour intervertir l'ordre suivi par le P. de Mailla. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne.
1777.
Li-koué.

Li-koué avoit un autre ministre d'une probité & d'une droiture reconnue, il se nommoit Y-yn : ce sage ministre n'avoit épargné, ni remontrances ni prières pour engager son maître à se corriger : désespérant de le voir changer, & pénétré des malheurs du peuple, il quitta la cour & le ministère, pour se retirer dans les montagnes de Yeou-sin, où est aujourdh'ui la ville de Yé-hien du Ho-nan ; là, loin des embarras & des intrigues, il s'occupa uniquement de la culture de la terre.

Tching-tang apprenant sa retraite, l'invita à le venir trouver pour une affaire de la dernière importance ; Y-yn, malgré l'estime qu'il avoit pour Tching-tang, se fit presser jusqu'à trois fois de quitter sa solitude ; enfin il céda à ses instances, & se rendit auprès de lui. » D'où vient, seigneur, » lui dit-il en l'abordant, que vous me retirez de ma soli- » tude ? j'y travaillois à cultiver la terre, & faisois tout mon » plaisir de faire revivre les heureux temps de Yao & de » Chun. Ma première occupation étoit de chercher les » moyens de donner à l'empire un maître semblable à ces » deux grands princes, & de remettre le peuple dans les » règles de son devoir, en lui inspirant la vertu & en le » rendant heureux «.

» Je vous ai invité à venir me trouver, lui répondit » Tching-tang, pour vous engager à reprendre votre em- » ploi ; pouvez-vous le quitter sans porter un préjudice » certain à ce peuple dont vous désirez le bonheur ? Peut-être » que le Ciel, touché de nos vœux & de l'état déplorable » de l'empire, changera enfin le cœur de Li-koué : si cet » heureux changement arrive pendant votre absence, n'est-il » pas à craindre que les compagnons de ses débauches ne » cherchent

» cherchent à le détruire ? Vous seul pouvez aider l'empe- » reur à rentrer dans le chemin de la vertu, les autres ne » peuvent que l'en détourner; il n'y a donc pas à balancer, » il faut que vous retourniez à la cour, & que vous tra- » vailliez à rétablir le bon ordre. Si vos efforts sont inu- » tiles, vous aurez du-moins la satisfaction d'avoir fait votre » devoir «.

Y-yn retourna à la cour, & plus zélé que jamais, il exhortoit sans cesse Li-koué à changer de conduite, mais sans succès. Enfin, au bout de quatre ans, voyant presque tout l'empire sur le point de se révolter, comme il pressoit de nouveau Li-koué, il prit une coupe à la main, & lui dit, » que votre Majesté voye enfin à se décider : je » crains, si elle ne suit pas mes conseils, qu'elle ne puisse » pas encore long-temps se maintenir sur le trône «. Li-koué alors battant des mains, fit un grand éclat de rire, & dit à son ministre : » Je suis aussi ferme sur le trône, que le soleil » l'est dans le ciel; quand nous le verrons tomber, j'avoue » qu'alors j'aurai quelque sujet de craindre «.

Y-yn voyant toutes ses tentatives inutiles, quitta une seconde fois la cour, & fut au pays de Chang, trouver Tching-tang, pour délibérer avec lui; Y-yn étoit d'avis de prendre les armes, afin d'obliger Li-koué à chasser l'impudique Mey-hi, & à éloigner ses favoris qui abusoient de l'ascendant qu'ils avoient sur lui pour l'entretenir dans la débauche & les excès auxquels il se livroit. Mais Tching-tang, plein de respect pour le grand Yu & sa famille, rejetta cette proposition, & ne voulut jamais consentir à prendre les armes contre son prince.

Dans le même temps, Li-koué convoqua une assemblée

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

de tous les gouverneurs de l'empire dans la province où Yeou-tcheng-chi commandoit ; comme ils connoissoient tous le caractère de LI-KOUÉ, il n'y en avoit aucun qui ne fût sur ses gardes : Yeou-min-chi leva même des troupes, & sembla vouloir s'opposer, par la force, à ce que pourroit entreprendre l'empereur. LI-KOUÉ, à cette nouvelle, entra dans une colère effroyable, & se mettant lui-même à la tête de ses troupes, il marcha contre Yeou-min-chi, lui livra bataille, le défit, & revint triomphant à la cour. Toujours obsédé par les quatre compagnons de ses débauches, Ouei-chi, Tchang-chi, Kou-chi & Koan-ou-chi, il fut encore plus orgueilleux, plus dissolu, & plus cruel que jamais.

1768.

LI-KOUÉ, de retour de cette expédition, se crut au-dessus de toutes les entreprises qu'on pourroit faire contre son autorité ; avant, on pouvoit encore lui faire quelques représentations, & l'empire n'étoit pas dépourvu de gens sages & zélés, qui osoient lui représenter les égaremens de sa conduite : LI-KOUÉ ne les avoit pas tous fait mourir ; mais depuis ce temps-là, aucun de ceux qui s'ingérèrent de lui donner des avis, ou même de parler contre ses favoris, n'échappa à la mort. Tchong-kou, qui avoit la charge de *Tai-che-ling*, c'est-à-dire de grand historien, de pontife & de sur-intendant des mathématiques, prit entre ses mains les loix de l'empire, & l'exhorta les larmes aux yeux ; mais voyant que ses remontrances étoient inutiles, il quitta la cour avec tout ce qui restoit d'honnêtes gens, & se retira auprès de Tching-tang, que tout le monde regardoit déja comme celui que le Ciel avoit choisi pour réparer le mal que LI-KOUÉ faisoit à l'empire.

Avant l'Ere Chrétienne.

1767.

Li-koué.

Le ciel & la terre semblèrent avertir les peuples de ce changement ; il y eut d'affreux tremblemens de terre ; la montagne Kio-chan s'enfonça, & ne laissa à sa place qu'un grand étang bourbeux qui subsiste encore aujourd'hui ; les eaux de la mer sortirent de leurs bornes, & faisant refouler celles des fleuves & des rivières, elles inondèrent toutes les campagnes. Il parut deux soleils, l'un au levant, l'autre au couchant ; tout pronostiquoit un grand changement dans l'empire. Le peuple, épouvanté & persuadé que c'étoient autant d'avertissemens que le Ciel donnoit à Li-koué, crut qu'il devoit l'exhorter à se corriger : les vieillards que l'âge rendoit respectables, armés d'un courage vraiment héroïque, allèrent lui représenter que les loix de l'empire ne s'observoient plus ; que la majesté ne paroissoit plus dans sa personne ; que le Ciel l'avertissoit, de tous côtés, par des prodiges qui les faisoient tous trembler, & qu'infailliblement c'étoit un signe frappant d'un changement prochain : Li-koué les fit tous cruellement mourir, & ordonna de chercher par-tout ceux qui avoient quelque réputation de probité pour leur faire subir le même sort. Il avoit coutume de dire, en voyant l'estime que tout le monde avoit pour Tching-tang, qu'il ne se repentoit que d'une seule chose en sa vie, qui étoit de n'avoir pas fait mourir ce prince lorsqu'il le tenoit prisonnier à Hia-tai.

1766.

Tant de cruautés & de barbarie révoltèrent enfin tout l'empire. On vit les gouverneurs & les peuples se rendre en foule dans le pays de Chang, pour implorer le secours de Tching-tang contre la férocité de Li-koué. Y-yn, qui s'étoit attaché au prince de Chang, lui dit : » Vous voyez maintenant qu'il n'y a plus à délibérer sur le parti que vous devez

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Li-koué.*

» prendre. Mey-hi a tellement corrompu l'esprit & le cœur » de Li-koué, qu'il n'y a plus rien à attendre de lui : les » peuples consternés ne peuvent plus supporter sa tyrannie, » & le Ciel irrité vous manifeste clairement sa volonté ; il » veut se servir de vous pour le châtier «.

Tching-tang se rendit aux vœux des peuples & à l'avis de son ministre. » Grands & peuples, leur dit-il, qui venez » ici implorer mon secours, soyez attentifs à ce que je vais » vous dire : j'armerai pour vous protéger, puisque vous » avez besoin de mon appui, mais ne croyez pas que j'aie » la moindre pensée de révolte ; je sais que j'ai au-dessus de » moi un maître dont je dépends, & que je ne dois pas » m'élever contre lui, ni me mettre à la tête d'un peuple » qui voudroit se révolter. Lorsqu'un prince fait son devoir, » lorsqu'il s'applique à faire régner la vertu dans ses états, » ses sujets sont obligés de verser jusqu'à la dernière goutte » de leur sang pour son service ; par malheur, nous avons » dans Li-koué un prince qui ne cherche qu'à fouler aux » pieds son peuple, à se rébeller contre le Tien, & à se » plonger dans des crimes qui crient vengeance & qu'on » ne peut rappeller sans horreur ; il est évident, par tous les » signes que nous voyons, que le Tien veut qu'on le châtie.

» Si je prens les armes contre Li-koué, c'est malgré moi ; » c'est pour obéir aux ordres du Tien. De tant de peuples » qui lui étoient soumis, il n'y a presque plus personne qui » veuille le servir que par force. Je sais que vos plaintes » sont justes, & je suis déterminé à marcher contre lui ; » mais il faut, officiers & soldats, que vous m'aidiez éga- » lement de tout votre pouvoir ; seul, je ne puis rien : ce » sont les ordres du Ciel que nous exécuterons ; c'est la

» paix & le bonheur du peuple que nous devons avoir en » vue : ceux qui feront bien leur devoir, doivent être sûrs » qu'ils feront libéralement récompensés, je leur en donne » ma parole ; mais s'il se trouve quelqu'un qui ne suive pas » mes ordres, ou les exécute foiblement, il doit s'attendre » à un châtiment qui rejaillira sur ses enfans & sur toute » sa famille ; je vous en avertis, il n'y a point alors de pardon » à espérer «.

Après cette harangue, Tching-tang composa une armée de tout ce qu'il avoit de soldats d'élite & partit de Pou-tching. LI-KOUÉ, averti de sa marche, ne s'en émut pas beaucoup ; il ordonna cependant qu'on rassemblât incessamment ses troupes, & dit qu'il vouloit enfin, par la mort de Tching-tang, s'ôter le regret de ne l'avoir pas fait mourir. Il s'avança avec une nombreuse armée au-devant de son ennemi, le rencontra, & résolut aussi-tôt de lui livrer bataille ; mais ce prince, que l'orgueil aveugloit, ne s'imaginoit pas qu'il eût presque autant d'ennemis dans son armée qu'il avoit de soldats : à peine fut-il arrivé en présence de Tching-tang, que la plupart des siens l'abandonnèrent pour se joindre à ce prince, & le reste se dissipa ; desorte que se trouvant presque seul, il fut obligé de s'enfuir à Nan-tsao (1), où Tching-tang le laissa.

Tching-tang faisant ensuite réflexion sur cet évènement, ne put s'empêcher d'être troublé ; il dit aux gouverneurs des provinces : » Je crains que dans la suite on ne blâme ce » que je viens de faire ; c'est malgré moi que j'ai pris les » armes pour délivrer l'empire de la tyrannie de LI-KOUÉ ;

(1) Tsao-hien de *Lin-tcheou-fou* dans la province de Kiang-nan.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Li-koué.*

» peut-être envisagera-t-on cette démarche comme un pré- » texte que j'ai pris pour m'élever sur le trône (1) «. Ses officiers tâchèrent envain de le tranquiliser, il demeura toujours persuadé que l'action qu'il venoit de faire nuiroit à sa réputation, & lui seroit reprochée dans les siècles à venir. Ce fut à cette occasion que Tchong-hoei, un de ses ministres, lui écrivit.

» Ce n'est pas sans dessein que le Ciel donne un maître aux » peuples; ils sont son ouvrage, & en les créant, il leur a » donné un corps & une ame libre pour se conduire: s'ils » n'ont pas un maître qui les dirige, il est à craindre que » chacun agissant à sa fantaisie, ne cause du trouble &

(1) La conduite de Tching-tang qui détrôna Kié, & celle de Ou-ouang qui détrôna Cheou-sin, quoiqu'appuyées par le Ciel, n'ont pas eu l'approbation de tous les Chinois. La note suivante, tirée de la traduction du *Chou-king* par le P. Gaubil, pag. 83, en administre la preuve. Deux philosophes Chinois, Yuen-kou & Hoang-seng, disputoient devant *King-ti*, empereur des Han, qui vivoit l'an 158 avant l'Ere chrétienne. Hoang-seng prétendoit que Tching-tang & Ou-ouang ne devoient pas s'emparer de l'empire; Yuen kou répondoit que Kié & Cheou-sin, qui étoient des monstres, ayant été abandonnés par les peuples, ces deux grands-hommes, pour répondre aux vœux du peuple, les firent périr & montèrent ainsi sur le trône, par l'ordre du Ciel. » Quelque vieux que soit un bonnet, reprit Hoang-seng, on le » met sur sa tête, & quelque propres que soient des souliers, on les met à ses » pieds : pourquoi cela ? C'est qu'il y a une distinction naturelle & essentielle entre » le haut & le bas. Kié & Cheou-sin étoient de grands scélérats, mais ils étoient » rois; Tching-tang & Ou-ouang étoient de grands & de sages personnages, mais » ils étoient sujets; & un sujet qui, bien loin de reprendre son maître de ses » fautes pour tâcher de l'en corriger, se sert au contraire de ces mêmes fautes » pour le perdre, & pour régner à sa place, n'est-il pas usurpateur « ?

Yuen-kou, pour embarrasser son adversaire, cita l'exemple de la famille régnante, & dit : » il s'ensuivroit de ce que vous avancez, que le fondateur de la » dynastie des *Han* auroit mal fait de monter sur le trône occupé par les Tsin. L'empereur, devant lequel ces deux lettrés parloient, mit fin à cette conversation, & dit que les lettrés qui sont sages, ne devoient pas agiter de semblables questions. *Editeur.*

Li-koué.

» du désordre ; c'est pour les contenir dans les bornes du » devoir & dans le chemin de la vertu, que ce même Ciel » crée des sages à qui il donne les lumières & la prudence » nécessaires pour bien gouverner ; Li-koué, loin de se servir » de ses lumières pour pratiquer la vertu & l'inspirer aux » peuples, les entraînoit au contraire dans toutes sortes de » vices, & les rendoit malheureux : le Ciel vous ayant donné » la sagesse & la vertu en partage, avec le pouvoir de remé- » dier à tant de maux, & de faire revivre les temps heureux » du grand Yu, ne vous demande que d'y travailler avec » ardeur.

» Li-koué a dû connoître, par le mécontentement du » peuple, que le Chang-ti le rejettoit ; le Ciel au contraire, » manifeste le choix qu'il fait de vous, pour rendre à ce » peuple la paix & le bonheur.

» Les ministres de Li-koué, abusant de l'autorité qui leur » étoit confiée, ne s'étudioient qu'à faire le mal ; pour nous, » semblables aux bourgeons du ris, ou à l'épi du blé, nous » nous soutenons à l'abri de votre protection ; quels maux » pourrions-nous craindre ?

» Pour justifier la confiance des peuples à votre égard, » il ne faut que se rappeller la conduite que vous avez tenue » avec les gens du pays de Cou : ils s'excusoient de venir » aux funérailles de Koan-long-pong, sous prétexte qu'ils » étoient pauvres, & qu'ils ne pouvoient fournir leur quote- » part ; ils n'avoient pas même, disoient-ils, assez de bras » pour cultiver leurs terres : vous leur envoyâtes généreu- » sement des vivres, & du monde pour les aider ; mais par » la plus noire ingratitude, ils mirent à mort celui qui étoit » chargé de vos ordres. Ils méritoient, sans doute, un châ-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Li-koué.*

» timent exemplaire; vous vous contentâtes de leur repentir.
» On n'a pas plutôt ſu que vous preniez les armes, que tous
» les peuples de la partie orientale ſont venus vous offrir
» leurs ſervices. On a vu les peuples Y, à l'occident, ſe
» plaindre de ce que vous leur préfériez ceux du ſud, tandis
» que ceux du nord murmuroient, & demandoient pour-
» quoi vous ne les honoriez pas de votre préſence. Par-
» tout, on voyoit les peuples pleins de joie, préparer ce
» qu'ils avoient de plus précieux pour recevoir leur maître;
» dès qu'il ſera venu, diſoient-ils, nous n'aurons plus rien
» à craindre. Le peuple de Chang jouit depuis long-temps
» de ce bonheur «.

LI-KOUÉ, honteuſement chaſſé du trône, abandonné de ſes ſujets & de ſes amis mêmes, enfin, mépriſé de tout le monde, mourut miſérablement à la montagne Ting-chan, près de Nan-tſao, trois ans après ſon expulſion. Il ne laiſſa qu'un fils, appellé Chan-ouei, qui ne ſe croyant pas en ſûreté à Nan-tſao, ſe ſauva dans les déſerts du nord, où il vécut parmi les bêtes ſauvages, ſans oſer communiquer avec les hommes : ainſi finirent le dernier rejetton de la famille du grand Yu, & la dynaſtie des *HIA*, à laquelle ſuccéda celle de Tching-tang, qui prit le nom de *CHANG*, du nom de ſa principauté.



HISTOIRE



HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.



SECONDE DYNASTIE.

Les CHANG.

Tching-tang naquit la vingt-ſeptième année du règne de Kong-kia : il avoit déja atteint la quatre-vingt-ſeptième année de ſon âge, & étoit dans la dix-huitième de ſon règne, en qualité de prince de Chang, quand il prit les rênes du gouvernement, après la déroute de Li-koué ; il adreſſa aux grands & au peuple ce diſcours.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Tching-tang.*

» Le Chang-ti, ſouverain maître de la nature, en créant

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Tching-tang.*

» les hommes, leur donna une raiſon pour ſe conduire ſelon » leur état & leurs obligations ; mais comme ils pourroient » s'écarter de leur devoir, il leur donna encore un maître » pour les relever quand ils tomberoient, & les remettre » dans le chemin de la vertu.

» Le prince des *Hia*, l'infâme Li-koué, a foulé aux pieds » l'humanité & la juſtice ; uniquement occupé à vexer, à » maltraiter, à perdre ſes peuples, vous avez éprouvé juſ- » qu'où alloit ſa méchanceté ; vous vous en êtes plaints hau- » tement, & le Tien, le juſte Tien, a fait voir par des ſignes » évidens, combien il avoit en horreur ſes injuſtices & ſes » crimes.

» Puiſque le Ciel a voulu ſe ſervir de moi pour ſe venger » de tant de forfaits, puiſqu'il veut rétablir le luſtre & l'hon- » neur du ſceptre impérial, pouvois-je refuſer d'obéir à ſes » ordres ? j'ai craint de ne pouvoir ſeul les exécuter, & j'ai » choiſi parmi vous, des gens ſages & zèlés, pour m'aider » à accomplir ſa volonté : mais oſerois-je ſacrifier un veau » noir au Tien, ſans l'avoir conſulté, & ſans être le maître » de l'empire ?

» L'auguſte Ciel qui aime véritablement les peuples, nous » a donné la victoire ſur Li-koué ; il a puni ce prince en » le condamnant à l'exil, & en délivrant ſes ſujets de ſa » tyrannie : tous les cœurs, ſemblables à de jeunes plantes, à » des herbes nouvelles & à de tendres arbriſſeaux, paroiſſent » renouvellés ; il ne reſte plus qu'à vous donner un maître : » vous deſirez que je faſſe revivre l'ancienne tranquillité dont » nous jouiſſions, mais je me ſens trop foible pour me » charger ſeul de ce ſoin. Si vous voulez que *je ſois* votre » maître, il faut que vous m'aidiez à faire renaître la paix,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Tching-tang.*

» la vertu & la concorde dans l'empire ; ce n'eſt que ſur les » ſecours que j'eſpère de vous que je me fonde : il ne faut » pas que chacun ſe faſſe des loix, & ſe livre à des deſirs » que la raiſon ne règle pas, il faut au contraire qu'il ſoit » exact à obſerver les loix établies par nos prédéceſſeurs.

» Le bien que je remarquerai en vous, ne craignez pas » que je le cèle ; les fautes que je commettrai, ne croyez » pas que je me les pardonne. Le Chang-ti connoit tout, » rien ne lui eſt caché ; le prince, de même que ſes ſujets, » a d'étroites obligations, dont il ne ſauroit ſe diſpenſer ſans » crime ; elles ſont d'autant plus grandes que la place qu'il » occupe, eſt plus relevée. Le Ciel l'y établit pour conduire » ſes peuples dans le chemin de la vertu : ainſi, s'il vous » arrive de faire des fautes, je m'en regarderai comme ſeul » coupable. Je vous dois l'exemple, & votre bonheur eſt » le plus cher de mes vœux «.

TCHING-TANG s'étant déterminé à accepter l'empire, déclara qu'il vouloit tenir ſa cour à To-tching (1). Il ordonna d'y faire les préparatifs pour le ſacrifice au Chang-ti, ſuivant la coutume, & à l'exemple de Chun & du grand Yu, il voulut que ce ſacrifice ſe fît avec toute la pompe & la ſolemnité poſſibles. Comme il fixa le commencement de l'année à la lune du ſolſtice d'hiver, & que le commencement du printemps ſe trouvoit alors à la troiſième lune, ce ſacrifice ſe fit les premiers jours du printemps, à la troiſième lune de l'année.

Après le ſacrifice, il déclara qu'il donnoit à ſa dynaſtie le nom de *CHANG*, qui étoit celui du pays que ſa famille

(1) Aujourd'hui *Kouéi-té-fou* dans le Honan.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Tching-tang.*

possédoit en propre, & que la couleur (1) impériale dans les étendards & ailleurs, seroit la blanche. Il nomma Y-yn & Tchong-hoei, ses premiers ministres, & assembla ensuite les gouverneurs, les grands & les officiers de l'empire, dans une plaine à l'orient de la cour pour en faire l'examen, les punir ou les récompenser, & choisir ceux qui pouvoient être plus utiles à l'état. Cet examen fait avec toute l'exactitude & toute la justice possibles, combla de joie la nation. TCHING-TANG adressant la parole à ceux qu'il avoit laissés ou mis en charge, leur dit:

(1) On lit dans les annales que Fou-hi régna par *la vertu du bois*, Chin-nong par celle *du feu*; Hoang-ti par celle *de la terre*; Chao-hao par celle *des métaux*; Tchuen-hio par celle *de l'eau*. Pour comprendre cette manière de s'exprimer, si éloignée de nos usages, il faut avoir recours à une notice de M. de Visdelou, imprimée à la fin du *Chuu-king*, traduit par le P. Gaubil. Cinq génies gouvernent les cinq élémens, & ces génies étendent leur domination sur les dynasties qui doivent tour-à-tour posséder la Chine. Les Chinois font encore présider ces génies, qu'ils appellent du nom de *Chang-ti*, aux cinq saisons de l'année (car on remarquera qu'ils forment une saison moyenne, des derniers dix-huit jours de chacune des autres saisons); & ces saisons aux cinq couleurs primitives, &c. » Chacun » de ces élémens produit une dynastie. Ainsi l'élément du bois en produit une, & » son *Chang-ti* forme un fondateur. Ensuite l'élément du feu produit une autre » dynastie, & un nouveau fondateur. Et après que les trois autres élémens ont » fondé chacun la leur, l'élément du *bois* reprend la domination, & forme un nou- » veau fondateur; & ce période dure autant que le monde, sans interruption & » nécessairement. De-là cette formule de l'histoire Chinoise : telle dynastie a régné » par la vertu du bois, ou de quelque autre élément. Celle d'aujourd'hui, par » exemple, règne par la vertu de l'eau. De là vient aussi que la plupart des ancien- » nes dynasties sacrifioient au *Chang-ti*, ou à l'élément qu'elles regardoient » comme leur père, voulant persuader au peuple qu'elles en étoient issues «. Mais M. de Visdelou fait entendre ensuite que ces cinq *Chang-ti* sont subordonnés à un souverain *Chang-ti* qui préside à tout le Ciel. Les dynasties ont offert des sacrifices aux cinq *Chang-ti* en commun, outre les cérémonies religieuses dont chacune honoroit particulièrement celui des cinq *Chang-ti* de qui elle se disoit *issue*. Les sacrifices aux cinq *Chang-ti* ont été supprimés par la dynastie des *Ming*; & celle des *Tsing*, qui est la dynastie actuellement régnante, ne les a pas rétablis. *Editeur.*

» O vous qui êtes ici, & qui voulez, avec moi, vous » charger de la conduite du peuple, ſoyez attentifs à ce » que je vais vous dire. Ce n'eſt pas inutilement que vous » m'avez choiſi pour votre empereur; vous avez ſans doute » cru que le Tien vouloit ſe ſervir de moi pour rendre les » peuples heureux, & les entretenir dans la pratique de la » vertu; je ſais que je ne le puis ſeul; je vous ai donc choiſis » pour m'aider dans un emploi de cette importance: mais » ſouvenez-vous que ſi le peuple ne ſe loue pas de votre » adminiſtration, ſi vous ne vous employez pas entièrement » à remplir vos obligations, je vous punirai avec la dernière » ſévérité; ne vous en prenez pas à moi, n'en accuſez que » vous-mêmes. Tâchez, au contraire, d'imiter Kao-yao & » Heou-tſie, qui furent d'un ſi grand ſecours à Chun & à » Yu, l'un dans le gouvernement, & l'autre, en apprenant » aux peuples à cultiver la terre, qui leur fournit les moyens » de vivre commodément. L'extérieur ne ſuffit pas, le cœur » doit y être; des dehors affectés ne ſauroient tromper le » Chang-ti; s'il vous châtie, c'eſt que vous l'aurez mérité«. Cela dit, il leur déclara que pour ne pas confondre les ancêtres de ſa dynaſtie avec ceux de la dynaſtie des *Hia*; il prenoit *Sie*, comme chef de la ſienne, & vouloit, qu'à l'avenir, ſes deſcendans lui fiſſent les cérémonies accoutumées; ce qu'il pratiqua lui-même quelques jours après.

Avant l'Ère Chrétienne.
1766.
Tching-tang.

Le Ciel, cependant, ne répondit pas aux vœux de Tching-
tang pour rendre ſes peuples heureux; il ne tomba point 1766. 1765.
d'eau, & les terres, quelques ſoins que le peuple prît de les 1764.
arroſer, ne rendoient que très-peu de grains; celles qui 1763. 1762.
étoient éloignées des rivières, ne produiſoient abſolument 1761.
rien; ce qui fit monter les vivres à un ſi haut prix, que plu-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1760. *Tching-tang.*

ſieurs furent obligés de vendre leurs propres enfans pour ſoulager leur miſère ; TCHING-TANG fit ouvrir les mines de cuivre de la montagne Tchouang-chan, dont il fabriqua une monnoie qu'il fit diſtribuer au peuple ; il fournit par-là aux pauvres, le moyen d'acheter du grain des plus riches ; mais les greniers s'épuiſoient ſans que la terre reproduisît des récoltes pour les remplir.

Sept ans d'une affreuſe ſtérilité, réduiſirent l'empire à un état déplorable ; TCHING-TANG, vivement touché de ce fléau terrible, dépouilla le faſte impérial, ſe revêtit d'un cilice (1) & alla ſur la montagne Sang-lin, où proſterné par terre, le viſage baigné de larmes, il adreſſa cette prière au Tien : » auguſte Ciel, faut-il que pour moi ſeul le peu» ple ſoit réduit à une ſi cruelle extrémité ? Faut-il qu'il ſoit » puni de mes fautes ? Si je ne remplis pas les obligations » de mon état, ſi je ne veille pas comme je le devrois, à ce » que le peuple pratique la vertu, ſi les palais où je demeure » ſont trop ſuperbes, ſi je permets que les femmes s'élèvent » au-deſſus de leur état, ſi je ne ſuis pas attentif à ce que le » commerce ſe faſſe avec équité, ô juſte Tien, c'eſt moi » ſeul qui ſuis coupable ! faites retomber ſur moi votre » colère ; voici votre victime, frappez ! mais jettez un regard

(1) Ce que dit ici le P. de Mailla eſt tiré du *Sſe-ki* & de *Siun-tſe*, cités dans les annales. Le P. Martin Martini, dans ſes décades, rapporte la choſe avec des circonſtances différentes, mais ſans citer ſes autorités : il dit que les Chinois eurent recours aux ſorts, & que ces ſorts ayant décidé que le Ciel appaiſeroit ſa colere par les prières & par la mort d'un ſeul homme, alors TCHING-TANG ſe purifia par le jeûne, coupa ſa chevelure & ſes ongles, & alla s'offrir comme victime, pieds nuds & le corps couvert de terre & de cendres : en cet état il adreſſa ſa prière au Ciel, à ſix repriſes différentes, &c. *Editeur.*

» de compassion sur ce peuple infortuné «. A peine TCHING-TANG eut-il fini sa prière, que le ciel se couvrit de nuages, & qu'il tomba une pluie qui s'étendit à plusieurs mille *lis* à la ronde, & procura une abondante moisson. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1760. *Tching-tang.*

TCHING-TANG, après avoir rendu graces au Ciel d'un si grand bienfait, retourna dans son palais, & fit graver sur le bassin dont il se servoit tous les matins pour se laver le visage, ces paroles: *Souviens-toi de te renouveller chaque jour, & plusieurs fois le jour;* afin qu'ayant continuellement cet avertissement devant les yeux, il fût plus attentif à remplir ses devoirs. Que les peuples seroient heureux, si tous les souverains pensoient ainsi!

TCHING-TANG fut toujours pénétré de respect pour le Ciel, plein de tendresse pour son peuple, & de défiance à l'égard de lui-même; aussi fut-il chéri & pour ainsi dire adoré de ses sujets. Il mourut âgé de cent ans, dans la treizième année de son règne, emportant avec lui les regrets 1754.
de toute la nation.

L'empereur TCHING-TANG eut trois fils, Tai-ting, Ouai-ping & Tchong-gin; Tai-ting mourut avant son père, & ne laissa qu'un fils. Ouai-ping, à la mort de l'empereur, n'avoit que deux ans, & Tchong-gin un an seulement.

TAI-KIA.

TAI-KIA, c'est le nom que portoit le fils de Tai-ting,
comme plus âgé que ses oncles, fut choisi par Y-yn & par 1753.
les grands, pour succéder à Tching-tang, d'autant plus que Ouai-ping & Tchong-gin, d'une complexion délicate, paroissoient ne devoir pas vivre long-temps, & qu'ils moururent effectivement l'un & l'autre dans l'année.

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

Ayant donc été résolu que TAI-KIA, comme fils de l'héritier présomptif de la couronne, succéderoit à Tching-tang, Y-yn, en qualité de premier ministre & de premier président du tribunal des rits, assembla tous les mandarins qui se trouvèrent à la cour, & leur fit reconnoître TAI-KIA. On étoit alors dans la douzième lune, & les cérémonies des funérailles de Tching-tang n'étoient pas encore faites; Y-yn les ordonna avec beaucoup de magnificence, ensuite il alla prendre TAI-KIA qu'il fit placer sur un trône préparé à cet effet, dans la salle des *ancêtres* de la dynastie des *CHANG*, le salua empereur, & lui fit recevoir, en cette qualité, l'hommage des grands, des princes vassaux, des mandarins & du peuple. Ce ministre, adressant ensuite la parole au jeune empereur, l'exhorta à imiter la vertu du grand prince à qui il succédoit, & lui donna ces avis.

» L'empire dont la dynastie *CHANG* est maintenant en » possession, appartenoit auparavant à celle des *HIA*. Prince, » sachez que nous ne sommes élevés que parce que les Hia » sont tombés; tandis que les Hia se sont maintenus dans la » pratique de la vertu, & qu'ils se sont appliqués avec soin » à se renouveller chaque jour, on a vu l'empire fleurir au » sein de la paix, & la justice du Tien ne s'est point appé- » santie sur eux : tout leur réussissoit. La terre produisoit » avec abondance; les montagnes, les fleuves, les esprits » étoient réglés; les volatiles, les quadrupèdes & les poissons » n'étoient point dérangés; le Tien protégeoit ces princes, » parce qu'ils pratiquoient la vertu. Mais quand leurs descen- » dans s'éloignèrent de ces modèles, le Tien, irrité, multi- » plia leurs calamités, & nous chargea de sa vengeance, en

» nous

» nous substituant à leur place; la décadence des *Hia* est » venue de Ming-tiao (1), & notre élévation de Pou-» tching (2).

» Notre maître, le prince de Chang, votre auguste aïeul, » toucha le Tien, & le cœur des hommes. Il fut pénétré » de voir le mépris que Li-koué faisoit de la vertu, & » des maux extrêmes qu'il causoit à ses sujets. Il prit les » armes, & détruisit la tyrannie, pour faire règner la clé-» mence: les peuples le chérissoient. Prince, vous succédez » à son trône, soyez l'héritier de ses vertus. Vous êtes » jeune, votre cœur est susceptible de toutes les impres-» sions; ayez de l'amour pour votre famille, & du respect » pour vos ancêtres; le bonheur des peuples & des quatre » mers en dépend.

» Votre aïeul observa étroitement les devoirs de l'homme; » il suivoit les sages conseils qu'on lui donnoit; cette défé-» rence lui gagna tous les cœurs. On admiroit la justice » avec laquelle il gouvernoit; jamais on ne le vit recher-» cher la louange ni les applaudissemens, & il sembloit » que son unique affaire étoit de se corriger de ses dé-» fauts. C'est par-là, prince, qu'il devint maître absolu » dans tout l'empire: il est difficile, je l'avoue, de l'imiter » en tout.

» Il cherchoit, de tous côtés, les gens de mérite, qu'il » forma lui-même à pouvoir vous seconder; il a laissé des » règles sur la conduite des mandarins, & sur la punition

(1) *Ming-tiao*, près de Gan-y-hien dans le Chan-si; c'est-à-dire où l'empereur Kié se livroit à ses plaisirs.

(2) *Pou-tching*, dans le pays de Kouei-té-fou de la province de Honan, demeure de Tching-tang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1753. *Tai-kia.*

» des crimes ; il en a laiſſé à votre Majeſté, ſur la conduite
» qu'elle doit tenir ſur le trône. On lui entendoit dire
» ſouvent, qu'il redoutoit les fauſſes louanges, le jeu, le
» vin & les chanſons ; que c'eſt avoir des mœurs corrompues,
» que de ſe livrer immodérément à l'amour des richeſſes
» & des femmes, & de ne s'occuper que de la promenade
» & de la chaſſe ; que ceux qui n'écoutent pas avec reſpect
» les conſeils des ſages, qui foulent aux pieds la droiture
» & l'équité, qui écartent les perſonnes reſpectables par
» l'âge & par la vertu, pour n'écouter que de jeunes étour-
» dis, ſans expérience, préparent mille troubles à l'empire.
» Un de ces défauts dans un magiſtrat ou dans le ſouverain,
» doit entraîner leur perte. Si les miniſtres ne corrigent point
» ces défauts dans leur prince, par leurs avis, ils méritent
» d'être ignominieuſement flétris au viſage par des ſtigma-
» tes noires.

» Prince, vous devez imprimer profondément dans votre
» cœur ces belles maximes de votre aïeul ; ſes paroles avoient
» pour but, de vous ſervir de guide pour vous conduire. Il
» n'y a que le ſeul Chang-ti qui ſoit ſupérieur aux règles. Si
» vous faites bien, il vous rendra heureux ; ſi vous faites
» mal, il vous punira ſévèrement. Ne mépriſez pas la vertu
» & gardez-vous bien d'accorder votre eſtime à celui qui
» n'en aura point : la vertu ſeule peut procurer la paix à
» vos peuples.

TAI-KIA auroit été heureux, s'il eût ſuivi les ſages inſtructions de Y-yn ; mais il n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du trône, qu'il ſe livra à une ſociété de jeunes débauchés, dont il écouta les diſcours inſenſés, & qui eurent bien-tôt détruit l'effet des conſeils pleins de ſageſſe que Y-yn lui avoit donnés.

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

Ce ministre, comme conservateur de la paix (1), dignité qui n'a eu lieu que sous la dynastie *Chang*, & qui étoit la première de l'état, craignant que la conduite de Tai-kia ne causât du trouble, lui écrivit en ces termes.

» Prince, le Tien est témoin de toutes les actions des » hommes; il leur est impossible de se soustraire à ses regards. » Lorsqu'il nous donna pour maître Tching-tang, il ma- » nifesta clairement sa volonté; ce grand prince, chargé » de ce pesant fardeau, fut toujours d'une circonspection » extrême: le Ciel donna de l'éclat à ses vertus, le soutint » avec gloire sur le trône, & rendit ses peuples heureux. » Moi, Y-yn, votre fidèle sujet, j'eus seul l'honneur » d'être à ses côtés, & de l'aider dans une si grande entre- » prise. C'est à ses travaux, que votre Majesté doit le trône » qu'elle occupe aujourd'hui.

» Lorsque dans une affaire, dont le souverain & ses minis- » tres sont chargés, le prince abandonne la vertu, & ne » remplit point ses obligations, il est difficile que le ministre » seul la fasse réussir. Quand j'étois auprès de Li-koué, à la » ville occidentale, voyant que mes soins étoient inutiles, » je le quittai pour me rendre auprès de Tching-tang, dont » la vertu & la probité étoient connues de tout le monde. » Ce prince, agissant de concert avec les sages qui se faisoient » un plaisir de le servir & de l'aider, est venu heureusement » à bout de mettre l'empire dans votre famille, & Li-koué » s'est vu forcé de descendre du trône. Un prince qui n'imite

(1) Ce titre, en Chinois, est *O-heng*, que le P. Gaubil lit *Gou-heng*. On croit que cette dignité répond à celle de *Tai-sse* ou de grand-maître, la première de l'empire. D'autres pensent que c'est un surnom honorifique de ce ministre. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

» pas la vertu de ses ancêtres & qui ne se comporte pas en » roi, les déshonore.

TAI-KIA reçut ces remontrances & y fut insensible. Y-yn, sans se rebuter, lui présenta un second placet, où il lui dit:

» Savez-vous, prince, ce que les siècles à venir diront des » anciens empereurs, qui ont été si vigilans sur leurs actions? » Ils diront, que dans la crainte de se tromper, ils cherchoient » des sages, qui, par leurs conseils, leur frayassent un che- » min que leurs descendans pussent suivre. Prince, ne rendez » pas inutiles les précautions que Tching-tang prenoit pour » ses successeurs. Soyez jaloux de votre réputation; imitez » celui qui apprend à tirer de l'arc; il pose un but, bande » son arc, & ne lâche la flèche qu'après avoir bien visé. Fixez » le point que vous devez vous proposer d'atteindre; prenez » pour modèle votre auguste aïeul, cela me comblera de » joie; dix mille générations feront votre éloge «.

Le vice avoit jetté de trop profondes racines dans le cœur de TAI-KIA; Y-yn vit bien que ses exhortations étoient insuffisantes, & qu'il falloit un remède plus efficace pour l'engager à changer de conduite. Ce ministre, pour éloigner ce prince des sociétés qui l'entretenoient dans le mal, fit bâtir un petit palais près du tombeau de Tching-tang, & résolut d'y tenir TAI-KIA, afin de l'obliger à écouter ses instructions; voici comment Y-yn s'y prit: il annonça au jeune empereur qu'il falloit aller au tombeau de son aïeul, faire les cérémonies ordinaires; TAI-KIA ne fit aucune difficulté de s'y rendre, persuadé qu'il en reviendroit bientôt; mais les premières cérémonies finies, Y-yn lui fit entendre, que suivant la coutume des anciens, le deuil devoit durer trois ans, & qu'il ne pouvoit se dispenser de suivre cette loi.

TAI-KIA y consentit. Y-yn commença par interdire tout commerce entre TAI-KIA & les sociétés qui le perdoient. Alors, il lui donna des leçons sur les obligations d'un prince à l'égard de son peuple, & à l'égard de lui-même. Le ministre continua ses instructions, chaque jour, pendant l'espace de trois ans; il réussit à changer entièrement le jeune empereur, & à le rappeller à la vertu.

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

Y-yn, comblé de joie (1), se revêtit de ses habits de cérémonie, & le premier de la douzième lune, il fut prendre l'empereur pour le reconduire à Pou-tching, où il lui dit. 1751.

» Un peuple sans maître ne sauroit vivre en paix; un prince » sans peuple n'auroit personne à qui commander. L'heureux » changement de votre majesté est une faveur du Ciel qui » vous aime; c'est un bonheur permanent & inestimable » pour les peuples «.

TAI-KIA, avec tout le respect d'un disciple à l'égard de son maître, lui répondit : » Jusqu'ici je me suis oublié; je » n'ai eu aucun égard à la vertu; je n'ai pas vécu en homme. » Me laissant entraîner à mes passions, j'ai déshonoré le » trône que j'occupe; j'ai manqué de modération & de bienséance, & n'ai fait qu'accumuler mes fautes. On peut remédier aux desastres qui viennent du Ciel, mais il est difficile » de réparer le tort que nos passions déréglées nous font. » J'ai méprisé les utiles instructions que mon *Sse-pao* (2) m'a

(1) Le P. Gaubil traduit : » Y-yn, avec le bonnet & les autres habits royaux, alla au devant du roi successeur «.

(2) *Sse-pao* est le nom d'une dignité qui ne s'accordoit qu'à l'un des trois grands de la première classe, dont l'office étoit de veiller à ce que l'empereur ne commît aucune faute dans le gouvernement. Ces trois grandes dignités étoient celles de *Sse-pao*, de *Tai-sse* & de *Tai-fou*. Le nom de *Sse-pao* signifie, mot-à-mot, maître

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1751. *Tai-kia.*

» données, & j'ai mal commencé ; mais, éclairé de vos sages » conseils, je veux pratiquer la vertu, & faire oublier mes » erreurs «.

Y-yn se prosternant jusqu'à terre, répondit à l'empereur : » il n'est donné qu'à un prince éclairé de se perfectionner & » d'inspirer la vertu à ses sujets. Vos illustres prédécesseurs » aimoient les pauvres & les malheureux, comme leurs » propres enfans, & c'est ce qui engagea les peuples à les » choisir pour maîtres, & à recevoir leurs loix. Quand les » peuples des royaumes voisins parloient de votre auguste » aïeul, ils disoient hautement : *nous attendons l'arrivée de* » *notre maître ; quand il sera venu, nous n'aurons plus rien à crain-* » *dre de la tyrannie.* Imitez votre aïeul ; marchez sur ses » traces dans les sentiers de la vertu ; ne sacrifiez pas un » seul moment à la mollesse & à l'oisiveté. Quand vous ren- » drez les honneurs à vos ancêtres, ayez dans le cœur les » devoirs de l'obéissance d'un fils. Quand vous traiterez avec » vos sujets, ayez de la gravité & de la décence. Quand il » sera question d'affaires qui viennent de loin, employez-le » discernement. Quand on vous donnera des avis salutaires, » appliquez-vous à en connoître les avantages. Quand vous » observerez tous ces points, votre Majesté me trouvera » toujours prêt à la seconder «.

---

gardien ou protecteur. *Magister custos. Tai-sse* signifie *grand-maître*, enfin *Tai-fou, grand précepteur.* Dans le chap. *Tcheou-kouan* du *Chou-king*, ces trois grands officiers sont encore appellés les trois *Kong*, & on dit *qu'ils traitent de la loi, gèrent les affaires du royaume, & établissent un parfait accord entre les deux principes ; que ce n'est qu'à ceux qui ont de grands talens qu'on doit donner des postes si relevés.* Le P. Gaubil fait la remarque que ces trois *Kong* étoient comme les directeurs & les instituteurs du roi ou du prince héritier, & ses maîtres qui le portoient à la vertu. *Editeur.*

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1751. *Tai-kia.*

Y-yn donna plusieurs autres instructions à TAI-KIA, qui ont été conservées dans le Chu-king.

» Le Tien ne fait acception de personne ; il ne se déclare » que pour ceux qui l'honorent & le respectent. Le peuple » ne s'attache que par l'amour qu'on lui marque. Les esprits » n'ont pas toujours pour agréables les sacrifices qu'on leur » offre ; ils acceptent ceux qui se font avec un cœur droit » & sincère. Qu'il est difficile de tenir la place du Ciel sur la » terre ! La vertu aime la paix, & le vice la discorde ; si la » vertu & la paix règnent ensemble, il n'y a point de bon- » heur qu'on n'en doive attendre ; si le vice se joint à la » discorde, il n'y a point de malheurs qu'on ne doive crain- » dre. Bien commencer & bien finir, est d'un homme sage » & éclairé.

» Votre auguste aïeul travailla sans cesse à renouveller sa » vertu, & il vint au point de se rapprocher du Chang-ti. » Vous, qui succédez à son trône, succédez aussi à sa » vertu.

» Ne méprisez pas les travaux du peuple, considérez-en » l'importance & les difficultés ; n'ayez pas la présomption » de vous croire inébranlable sur le trône, pensez au con- » traire au danger de le perdre. Quand on commence une » affaire, il faut envisager sa fin, si on veut en obtenir du » succès. Lorsque vous entendrez des discours qui vous » déplairont, & pour lesquels votre cœur aura de la répu- » gnance, ne les rejettez pas sur le champ, contenez votre » colère, & pesez-les dans la balance de la raison. Si ces » discours sont conformes à votre façon de penser, avant » que de leur donner votre sanction, réfléchissez à ce qu'on » pourroit y opposer.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1751. *Tai-kia.*

» Si dans ce que vous entreprendrez, vous n'usez pas d'un » mûr examen, qu'obtiendrez-vous? Le bonheur & la tranquillité des peuples, dépendent de la vertu d'un seul » homme.

» Si le prince, par de fausses interprétations ne renverse » pas les anciennes règles du gouvernement, & si ses officiers » n'exercent pas les fonctions de leurs charges dans la vue de » s'enrichir, alors l'empire jouira de l'état le plus florissant » & d'une paix inaltérable «.

Y-yn étoit alors âgé de soixante-dix ans, & avoit dessein de se décharger du pesant fardeau qu'il supportoit depuis tant d'années; mais son zèle pour la famille de Tching-tang, l'engagea, avant de quitter le ministère, à donner encore quelques instructions au jeune empereur dont il vouloit achever de fortifier les heureuses dispositions. Le chapitre du Chu-king, intitulé *Hien-yeou-y-te*, contient ces nouvelles marques du zèle de ce sage & digne ministre. Voici ce qu'il lui dit en lui remettant le gouvernement.

» Ah! que les jugemens du Ciel sont difficiles à connoître, » & qui peut compter sur sa faveur constante? Ses decrets, » lorsqu'il distribue les empires, ne sont point irrévocables, » & ils ne le deviennent que quand un prince persévère dans » la vertu.

» HIA ne s'est perdu que parce qu'il n'a pas été constant à » remplir ses devoirs; parce qu'il a offensé les esprits, & » opprimé les peuples. L'auguste Ciel cessa de le protéger, » & chercha dans tous les royaumes, un homme d'une vertu » épurée pour le mettre sur le trône: je fus celui dont le » Ciel se servit d'abord pour manifester ses desseins. Votre

» aïeul

» aïeul, doué de vertus, fut choisi par le Ciel pour punir » les *Hia*, & leur enlever l'empire.

» Il ne faut pas s'imaginer que le Ciel ait favorisé en cela » notre famille; il n'a eu égard qu'à la vertu de Tching-» tang. Ce n'est pas votre famille que le peuple a choisie » pour l'élever sur le trône, c'est la vertu de Tching-tang. » Lorsque la vertu est pure & toujours agissante, le bon-» heur la couronne; mais si elle se trouve mélangée, » elle ne réussit en rien. Les biens & les maux qui se suc-» cèdent parmi les hommes, les récompenses & les châ-» timens, émanent de ces deux sources.

» Vous, prince, qui succédez à votre aïeul, faites en sorte » que le commencement & la fin de votre règne soient les » mêmes, & que votre vertu ne se démente jamais.

» Ne confiez les emplois qu'à des sages; qu'il ne paroisse » ni à votre droite, ni à votre gauche, que des gens ver-» tueux; les places relevées sont pour les grands, les infé-» rieures pour le peuple. Examinez, avec attention, les » affaires difficiles, & n'ayez pour but que la paix, l'union » & la vertu.

» La vertu n'a point de modèle particulier qui en déter-» mine l'objet; elle les prend dans tout ce qui s'opère de » bien. Faites que tous les peuples s'écrient: que les paroles » de notre prince sont sublimes! que son cœur est sincère & » pur! Vous soutiendrez la réputation de l'auguste Tching-» tang, & vous pourrez, comme lui, rendre vos sujets » heureux.

» C'est dans les temples (1), consacrés aux sept généra-

(1) Les anciens empereurs Chinois avoient sept temples ou *miao* consacrés à

Avant l'Ere Chrétienne. 1751. *Tai-kia.*

» tions, qu'il faut aller contempler la vertu & chercher des » modèles; c'eſt dans le ſouverain qui commande à pluſieurs » millions d'hommes, qu'on doit trouver des règles de gou- » vernement. Ne dites jamais, je ſuis puiſſant, & le peuple » eſt foible. Si parmi le peuple, homme ou femme, quel- » qu'un vous propoſe des choſes dont il peut être inſtruit, ne » le rebutez pas, quelque incapable qu'il vous paroiſſe. Celui » qui commande au peuple, ne doit rien négliger «.

Y-yn, après ces dernières exhortations, voulut ſe retirer; mais TAI-KIA qui connoiſſoit ſon mérite & qui ſentoit le beſoin qu'il en avoit, n'y voulut point conſentir. Depuis que ce prince avoit commencé à mettre en pratique les maximes de ce miniſtre, il avoit vu les grands & le peuple revenir à lui; en effet, la plupart, mécontens de la manière dont TAI-KIA avoit débuté en montant ſur le trône, s'étoient éloignés de la cour, & avoient marqué hautement leur averſion pour un prince qui paroiſſoit faire ſi peu de cas des conſtitutions du gouvernement. L'autorité du miniſtre Y-yn, & l'eſpérance qu'il leur donnoit d'un heureux changement, les empêchèrent de ſe révolter. Les peuples

ſept générations de leurs ancêtres. Le premier étoit conſacré au fondateur de la dynaſtie, appellé *Tai-tſou* ou le grand aïeul; & les ſix autres aux générations ſuivantes. Tant que la dynaſtie ou famille régnoit, celui qui l'avoit fondée reſtoit; les autres faiſoient place à leurs deſcendans, après ſept générations, à moins qu'ils ne ſe fuſſent rendus recommandables & n'euſſent mérité le titre de *Tſong* ou *Reſpectables*. Dans ces temples ou ſalles, on plaçoit ſur un piédeſtal une tablette oblongue appellée *Chin tſo*, ſiège de l'eſprit, ſur laquelle on écrivoit le nom, la qualité de la perſonne, ainſi que le jour, le mois & l'année de ſa naiſſance & de ſa mort. C'eſt à ces tablettes qu'on faiſoit des offrandes de pure cérémonie, mais utiles, pour faire faire aux ſouverains des réflexions à la vue des honneurs qu'on rendoit à la repréſentation & à la mémoire de leurs ancêtres, morts depuis tant de ſiècles. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

combloient de louanges, l'empereur & son ministre; tous firent éclater leur joie, d'une manière extraordinaire.

Cette disposition des peuples, lorsqu'ils furent assurés du changement de TAI-KIA, fit connoître à ce prince le service important que Y-yn lui avoit rendu, & ceux qu'il pouvoit lui rendre encore; ainsi quelques instances que fit Y-yn pour obtenir la permission de se retirer, jamais TAI-KIA ne voulut la lui accorder: ce ministre, continua de le servir avec le même zèle & la même application; il rendit son règne, (qui fut de trente-trois ans,) un des plus beaux & des plus glorieux de la dynastie des *CHANG* (1). 1750. *Tai-kia.* 1721.

VO-TING.

VO-TING, son fils & son successeur, prince doué des plus heureuses inclinations, sut profiter des instructions que Y-yn avoit données à son père; il n'avoit pas attendu qu'il fût sur le trône pour les mettre en pratique; accoutumé, dès sa jeunesse, à marcher dans le chemin de la vertu; il se trouva, à la mort de Tai-kia, en état de gouverner avec sagesse. 1720.

Les cérémonies des funérailles & du deuil étant finies, Y-yn, accablé de vieillesse, sollicita de nouveau sa retraite;

(1) Le *Kang-mo* donne à TAI-KIA le titre de *Tai-tsong.* Entre l'empereur Tching-tang & TAI-KIA, la chronique *Tchou-chou* place Ouai-ping, qui règna deux ans; & Tchong-gin qui en régna quatre. Cette même chronique ne fait sortir TAI-KIA, de la retraite ou Y-yn l'avoit confiné, qu'au bout de sept ans, & ajoute qu'il fit mourir ce ministre; que le Ciel, irrité de sa conduite, éleva pendant trois jours de grands brouillards, ce qui engagea ce prince à rendre à Y-pou, fils de ce ministre, les possessions qu'il avoit enlevées à son père. Enfin elle ne donne que douze ans de règne à TAI-KIA. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne.
1720.
Vo-ting.

mais Vo-ting lui repréſenta qu'étant jeune, ſans expérience, & nouvellement monté ſur le trône, il ſavoit de quelle importance il étoit à l'état que le prince eût de bons miniſtres; enfin, qu'il ne lui permettroit de ſe retirer, que lorſqu'il lui auroit donné quelqu'un capable de le remplacer.

Y-yn ne put ſe refuſer à ces motifs. Il fit choix de Kieou-tan, homme d'eſprit, plein de droiture & d'équité, & zèlé pour le bien de l'empire.

Un tel ſujet, entre les mains d'un ſi grand maître, fit, en peu de temps, de rapides progrès. Kieou-tan devint un habile miniſtre; outre l'attachement qu'il marqua pour l'empereur & le bien des peuples, il ſe fit diſtinguer par ſa vigilance & ſon activité, & par le choix judicieux qu'il ſut faire des talens, dans la diſtribution des emplois.

1713.

A peine Y-yn ſe fut-il donné un ſucceſſeur, digne de le remplacer dans le miniſtère, qu'il mourut, la huitième année du règne de Vo-ting, âgé de plus de cent ans, regretté de l'empereur, & de toute la nation. Selon le récit des hiſtoriens, les élémens ſemblèrent prendre part à la perte d'un ſi grand homme; en effet, ils ont remarqué qu'à ſa mort, il s'éleva un ſi grand brouillard de tous côtés, durant trois jours de ſuite, qu'à peine pouvoit-on ſe connoître à trois pas de diſtance. L'empereur prit le deuil & voulut qu'il fût général dans l'empire. Il lui fit faire des funérailles d'une magnificence égale à celles des empereurs. On ne pouvoit trop honorer la vertu d'un homme qui avoit rendu des ſervices ſi importans à l'état; on admira ſur-tout ſa fidélité & ſon déſintéreſſement. Le trône, dont il eut tant d'occaſions de ſe rendre le maître, ne le tenta jamais: il avoit cependant droit d'y prétendre préférablement à

Avant l'Ère Chrétienne. 1713. *Vo-ting.*

Tching-tang, parce qu'il defcendoit en droite ligne de l'empereur Yao. Dans le temps que l'empire avoit les yeux fur lui, comme premier miniftre de l'infâme Likoué, & qu'il pouvoit aifément mettre les peuples dans fon parti, il aima mieux quitter le miniftère & la cour, pour engager Tching-tang à le délivrer de la tyrannie des *Hia*, que de faire quelque chofe qui pût donner atteinte à la vertu dont il faifoit profeffion.

Vo-ting, après la mort de Y-yn, difpofa de tous les emplois qu'il poffédoit en faveur de Kieou-tan, & après les trois ans de deuil, il lui donna pour collègue Y-tché (1), fils de Y-yn. Y-tché avoit reçu de fon père de fi bonnes inftructions, qu'il ne tarda pas à fe rendre auffi habile dans les affaires que Kieou-tan; il avoit de la fidélité pour fon fouverain, du zèle pour le bien de l'état & le bonheur des peuples. Avec ces qualités effentielles, il acquit bien-tôt celles qui d'ordinaire, ne font que le fruit d'une longue expérience.

Vo-ting, aidé de ces deux miniftres, ne pouvoit manquer de gouverner fagement fes peuples; auffi s'eftimoient-ils heureux. Ils vivoient dans l'abondance & la paix; ils avoient en honneur les cinq fortes de devoirs, & la vertu. Vo-ting régna ainfi paifiblement l'efpace de vingt-neuf ans. Lorfqu'il fe vit malade, il fit venir fon frère Tai-keng, & ayant fait retirer tout le monde, il l'entretint long-temps fans qu'on en ait jamais bien fu le fujet. On foupçonna cependant que

(1) C'eft le même miniftre que l'éditeur du *Chou-king* nomme *Y-pou*, trompé par la reffemblance de la lettre *tche*, avec une autre qui fe prononce effectivement ainfi. Le P. Couplet s'y eft trompé également. *Editeur.*

Avant l'Ère Chrétienne.
1692.
Vo-ting.

l'objet de cet entretien étoit de le déclarer son successeur au préjudice de son propre fils ; dangereuse politique qui a commencé à ce prince, & qui a causé bien des troubles & des guerres sous les différentes dynasties, qui ont successivement occupé le trône. Vo-ting mourut, & Tai-keng lui succéda.

TAI-KENG.

1691.

Tai-keng régna vingt-cinq ans. Siao-kia, son fils, en régna dix-sept. L'histoire ne nous a rien transmis au sujet de ces deux princes ; elle se borne à nous marquer les années de leurs règnes.

1666. *Siao-kia.*

YONG-KI.

1649.

Yong-ki, frère de Siao-kia, & second fils de Tai-keng, fut un prince dont les défauts l'emportèrent sur ses bonnes qualités ; il avoit peu d'esprit, & nul penchant à s'instruire des obligations d'un souverain : indolent à l'excès, il étoit dans l'empire comme une tablette (1) bien ornée qui n'agit que par le mouvement qu'on lui donne.

Les peuples persuadés, sans doute, que Yong-ki n'étoit pas capable de les gouverner, & que les ordres qui leur

(1) L'histoire intitulée *Ta-ki*, qui rapporte ce trait, compare Yong-ki à un *Chi* ; comme ce terme, que le P. de Mailla a rendu par *Tablette*, reviendra plusieurs fois dans cette histoire, il faut dire ce que c'est. Le *Chi* étoit un enfant qui, dans les cérémonies des funérailles, représentoit le défunt, & recevoit, en cette qualité, les offrandes qu'on lui faisoit. Quand on l'exhortoit à manger & à boire, le *Chang-tsong*, c'est-à-dire le maître des cérémonies ou l'enfant, répondoient *hiang*, je suis content ; *pao*, je suis rassasié. Dans la suite, on substitua les tablettes devant lesquelles on faisoit les mêmes cérémonies. On peut comparer le *Chi* aux hérauts qui décorent nos catafalques. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1638.

Yong-ki.

étoient signifiés de sa part ne venoient pas de lui, mais de ses ministres, ne les exécutoient pas. Sous le règne de ce prince qui, heureusement, ne dura que douze ans, la dynastie des *Chang* commença à s'affoiblir, & les Tchu-heou, ou princes vassaux de l'empire, profitèrent de son indolence, pour se rendre maîtres dans leurs principautés. Ils cessèrent de venir à la cour, lui renouveller leurs hommages aux temps marqués; ce qui étoit d'un pernicieux exemple, & fomentoit des idées de révolte dans l'esprit de la nation.

TAI-VOU.

1637.

TAI-VOU, à qui les historiens ont donné le titre de *Tchong-tsong*, n'eut guère plus d'habileté dans le gouvernement que Yong-ki son frère; il fut cependant plus actif & plus capable de recevoir & d'exécuter un bon conseil. Le prodige qui arriva, la première année de son règne, dans la cour de son palais, ne contribua pas peu à le rendre docile: on y vit, dans une nuit, croître deux arbres (1) qui s'embrassoient mutuellement, dont l'un étoit un mûrier, & l'autre un arbre appellé *Cou-mou*, qui passe pour être de mauvais augure; ces deux arbres devinrent si gros en moins de sept jours, qu'un homme ne pouvoit en embrasser le tronc. Ce prodige étonna TAI-VOU; il fit venir Y-tché & Vou-hien, & leur ordonna d'examiner avec soin ce phénomène.

---

(1) Martini, dans ses décades, ne parle que d'nn mûrier & d'une plante de froment qui, dans sept jours, crûrent si prodigieusement, qu'ils produisirent l'un des mûres, & l'autre des épis. Cette différence vient de ce que le caractère *Kou* ou *Ko*, qui exprime en général les grains, est aussi le nom d'un arbre dont l'écorce sert à fabriquer du papier. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1637. *Tai-vou.*

Les deux miniſtres ayant reçu cet ordre, ſe retirèrent, & mirent leur réponſe par écrit. Cette réponſe comprenoit quatre chapitres que Confucius avoit inſérés dans le *Chu-king*, mais qui ont été perdus; on n'eſt pas même certain du nom des deux qu'écrivit Vou-hien; pour ceux de Y-tché, l'un avoit pour titre *Y-tſi*, & l'autre *Yuen-ming*. On ſait, en général, que ces deux miniſtres profitèrent de cette circonſtance pour faire des remontrances à l'empereur, & le porter à s'appliquer à rendre les peuples heureux.

TAI-VOU fut touché des ſages repréſentations de ſes miniſtres; il ſe propoſa de changer de conduite, & d'imiter celle de ſes auguſtes aïeux. Le cœur du Chang-ti en fut touché, & ces deux mêmes arbres ſéchèrent & mourarent le troiſième jour du changement de TAI-VOU: ce prince connut par-là l'obligation qu'il avoit à Y-tché & à Vou-hien, & il leur tint parole. Il prit Tching-tang pour modèle, & ſut ſi bien l'imiter, qu'on vit dans peu tout l'empire prendre une nouvelle face.

Cette révolution dans la conduite de TAI-VOU fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des peuples voiſins. A la troiſième année de ſon règne, les grands vaſſaux de l'empire étant venus rendre leurs hommages, au nombre de ſoixante-ſeize, il ſe trouva, à la cour, les ambaſſadeurs de ſeize royaumes étrangers. Depuis Tching-tang, on n'avoit point vu tant de grandeur & de magnificence.

1635.

TAI-VOU ne ſe laiſſa pas éblouir par ce faſte de la majeſté impériale; mais fidèle aux réſolutions qu'il avoit priſes, il n'en devint que plus exact à remplir ſes obligations. Il tenoit, tous les jours, ſon conſeil, & s'informoit, avec ſoin, de la conduite des officiers & ſi la juſtice s'obſervoit exactement;

ment : le conseil fini, il permettoit à tous ses sujets un libre accès auprès de sa personne, & recevoit lui-même les placets où ils lui exposoient leurs plaintes ou leurs besoins. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1563. *Tai-vou.*

Il fit rétablir les maisons publiques que Chun avoit fondées anciennement pour les vieillards infirmes, & en fit élever d'autres dans toutes les villes de l'empire. Il alloit souvent visiter ceux qui s'étoient retirés dans ces maisons, & les interrogeoit sur les évènemens de leur vie, sur l'état & les travaux des peuples, sur la conduite des officiers de la cour & des provinces. Il mit, par ce moyen, un frein à la cupidité des mandarins, & empêcha leurs vexations. On doit à ce prince le rétablissement du gouvernement. Les historiens ont rendu justice à sa mémoire & l'ont comblé d'éloges. Il mourut la soixante-quinzième année de son règne, & laissa l'empire à son fils Tchong-ting.

TCHONG-TING.

Tai-vou laissa trois fils qui se succédèrent ; l'aîné s'appelloit TCHONG-TING, le second Ouai-gin, & le troisième 1562.
Ho-tan-kia. TCHONG-TING, quoique jeune, auroit sans doute maintenu l'empire dans l'état florissant où son père l'avoit laissé, si Y-tché & Vou-hien eussent vécu, mais il perdit ces deux ministres presque en même-temps que son père : Koan-y, qui lui restoit, étoit inférieur aux deux autres du côté des talens. Les royaumes voisins ne conservèrent pas, à son égard, l'estime qu'ils avoient marquée pour son prédécesseur. Les Man, barbares du midi, cessèrent de venir lui rendre leurs hommages ; ils entreprirent même des courses dans les provinces voisines de leur pays,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1562.

Tchong - ting.

qu'ils ravagèrent, & dont ils ne sortirent que chargés de butin. TCHONG - TING négligea d'y apporter un prompt remède; aussi ces peuples, enflés de leurs succès, revinrent plusieurs fois à la charge; ce qui obligea enfin l'empereur d'envoyer contre eux des troupes, qui les contraignirent, du moins pendant quelques années, de se tenir tranquilles.

1557.

A la sixième année de son règne, les eaux du Hoang-ho étant grossies considérablement, inondèrent tout le pays de Pou-tching, où TCHONG-TING tenoit sa cour; mal inévitable, par rapport au terrein qui étoit extrêmement bas. Cet accident détermina l'empereur à transférer sa cour à Ngao (1) dans le Honan & au-delà de ce fleuve, mais assez près de ses bords, pour la facilité du transport des tributs, & des mandarins qui venoient rendre compte de leur administration, ou lui faire hommage.

TCHONG-TING, fit aux grands de sa cour, à l'occasion du changement de sa résidence, un discours, que les historiens de ce temps jugèrent digne d'être transmis à la postérité sous le titre de *Tchong-ting*, mais qui s'est perdu dans la suite. TCHONG - TING ne tint l'empire que treize ans, & mourut sans laisser d'enfans.

---

(1) Les uns placent la ville de Ngao à Ho-yn-hien, les autres à Tchin-leou-hien, d'autres enfin à Siang-fou-hien ou à Yong-yang-hien. Toutes les probabilités sont pour Ho-yn-hien, ville dépendante de Cai-fong-fou dans le Ho-nan, près de laquelle il y a encore une montagne qui porte le nom de Ngao, si connue sous l'empire des *THSIN* par les magasins qu'on y établit sous le nom de *Tsang-ngao*, ou les greniers de Ngao. *Editeur.*



AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

OUAI-GIN.

1549. *Ouai-gin.*

OUAI-GIN & Ho-tan-kia, frères de Tchong-ting, n'avoient que quatorze à quinze ans, quand leur frère mourut. OUAI-GIN, l'aîné des deux, fut déclaré son successeur à l'empire, qu'il ne posséda que quinze ans, la mort l'ayant enlevé dans le temps qu'il commençoit, pour ainsi dire, à être en état de gouverner par lui-même. Sur la fin de sa vie, les barbares du sud renouvellèrent leurs courses, mais ils furent repoussés & contraints de se retirer dans leur pays.

HO-TAN-KIA.

1534.

HO-TAN-KIA, fut un prince dont l'empire auroit sans doute tiré de grands avantages, s'il eut règné plus long temps; il ne vécut que neuf ans, depuis son élévation au trône. La première chose qu'il fit, fut de changer sa résidence, à cause du trop grand voisinage du Hoang-ho, & de l'établir à Siang, aujourd'hui Tchang-té-fou, endroit plus élevé & par-conséquent moins sujet aux fréquentes inondations de ce fleuve. Il fit, à l'occasion de ce transport, un discours intitulé *Ho-tan-kia* de son nom, qui faisoit partie du *Chu-king*, & qui s'est perdu.

TSOU-Y.

1525.

TSOU-Y, étoit fils de Ho-tan-kia, qui n'avoit rien négligé pour l'instruire, & le rendre digne du trône qu'il devoit lui laisser. Le principal soin de TSOU-Y fut de conserver la paix dans l'empire, persuadé qu'il est plus aisé de contenir les

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. peuples dans le devoir, en temps de paix, qu'au milieu des troubles. Il choisit, pour le seconder dans ce dessein,

1525. Ou-hien (1), fils de Ou-hien, d'un esprit vif, pénétrant,

Tsou-y. & d'un naturel doux & pacifique, qui s'étoit rendu très-habile sous le ministère de son père.

TSOU-Y, la première année de son règne, transféra sa cour à Keng (2), où il se crut en sûreté contre les débordemens du Hoang-ho. Il y reçut, par les soins de son premier ministre Ou-hien, les hommages de tous les gouverneurs de l'empire, & il leur fit un discours, que Confucius avoit jugé digne d'entrer dans le recueil du *Chu-king*, mais qui ne nous est point parvenu.

1517. La neuvième année de son règne, les eaux du Hoang-ho s'étant débordées plus qu'à l'ordinaire, l'empereur craignit pour lui & pour sa cour, & la recula à Hing (Cheng-tcheou du Chan-si), où tous les gouverneurs de l'empire se rendirent, aux temps marqués, pour lui rendre leurs hommages.

1507. Il mourut, après dix-neuf ans d'un règne paisible, regretté de ses sujets, qui craignoient, avec raison, l'ambition des princes ses frères ou ses fils.

TSOU-SIN.

1506. A peine Tsou-y fut-il mort, que son frère prétendit devoir être préféré à TSOU-SIN son neveu. TSOU-SIN prétendoit au contraire, avec plus de raison, qu'étant fils

(1) Les caractères Chinois qui expriment les noms de ces deux ministres sont différens & ne souffrent pas d'équivoque; mais il est impossible de les écrire autrement en françois. *Editeur.*

(2) Aujourd'hui *Long-men-hien* dépendant de Ho-tchong-fou dans le Chen-si.

légitime de Tsou-y, l'empire lui appartenoit : l'un & l'autre de ces princes avoient dans leur parti des grands qui étoient puissans. Ils auroient infailliblement causé des troubles funestes, si le ministre Ou-hien, qui jouissoit de beaucoup de crédit & d'autorité, & qui étoit ami de la paix, n'avoit calmé les esprits, & ne les eut déterminés à se déclarer pour TSOU-SIN qui occupa le trône durant seize ans. L'histoire ne nous a rien laissé touchant ce prince. AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1506. *Tsou-sin.*

VO-KIA.

Après sa mort, VO-KIA qui, pendant le règne de son frère, avoit su gagner presque tous les grands, obtint l'empire au préjudice de Tsou-ting le légitime héritier de la couronne. Il règna vingt-cinq ans, & c'est ce qu'on en sait. 1490.

TSOU-TING.

A la mort de Vo-kia, TSOU-TING s'empara du trône & rentra dans ses droits. Il règna trente-deux ans. 1465.

NAN-KENG.

Tsou-ting laissa deux fils qui devoient naturellement lui succéder ; mais NAN-KENG, fils de Vo-kia, prétendit, en vertu de l'innovation introduite par l'empereur Tsou-sin, que le trône lui appartenoit. Ce prince règna vingt-cinq ans. 1433.



Avant l'Ere Chrétienne.

1408.

Yang-kia.

YANG-KIA.

YANG-KIA étoit fils de Tsou-ting, & il succéda à Nan-keng. La coutume introduite par Tsou-sin, au sujet de la succession au trône, reçut presque force de loi, & s'observa pendant près de deux cens ans; mais ce ne fut pas sans occasionner des troubles & des guerres intestines, comme on le verra.

Dans ces temps de désordre, les grands vassaux & les gouverneurs ne venoient point rendre hommage à leur souverain, & se comportoient comme s'ils eussent été indépendans; les peuples ne payoient de tributs que ce qu'ils vouloient; plusieurs même n'en payoient point. Ces princes conservoient encore, il est vrai, le titre d'empereurs, mais avec si peu d'autorité, qu'il étoit aisé de juger que ce n'étoit, en effet, qu'un simple titre. L'empire avoit entièrement changé de face; les loix ne s'y observoient plus; chacun y vivoit à sa fantaisie; & sans un reste de vertu des règnes précédens, & un certain respect pour la famille de Tching-tang, qui subsistoient encore dans les cœurs, la dynastie des *CHANG* seroit infailliblement tombée. YANG-KIA ne règna que sept ans.

POAN-KENG.

1401.

POAN-KENG, étoit frère de Yang-kia. Dès les commencemens de son règne, les eaux du Hoang-ho firent beaucoup de ravages. Ces inondations, depuis le règne de Tching-tang, devinrent plus fréquentes & plus terribles; elles avoient obligé, plusieurs fois, comme on l'a vu, les empereurs à

changer de demeure. POAN-KENG ſuivit leur exemple, & fixa la ſienne au pays de Yn ; mais les peuples de Hing, quoiqu'obligés de fuir & de ſe diſperſer pour mettre leur vie à couvert, ne pouvoient ſe réſoudre à quitter entièrement le pays de leurs ancêtres, & marquoient beaucoup de répugnance à ſuivre l'empereur. POAN-KENG ne voulut point les y obliger par la force, mais par la raiſon ; & ce fut ce qui l'engagea à publier les motifs qu'il avoit de faire ce changement. Cette pièce, qui porte le nom de ce prince, eſt contenue dans le *Chu-king*.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» Lorſque mes prédéceſſeurs établirent ici leur cour, leur » intention n'étoit pas, ſans doute, de rendre les peuples » malheureux. Comment pouvoient-ils prévoir que l'inon- » dation les expoſeroit à être tous ſubmergés ? Je vous vois » maintenant, errans & diſperſés, ſans pouvoir vous ſecourir » mutuellement ; de quels moyens puis-je me ſervir pour » vous ſoulager ?

» Dans le temps où nos anciens princes s'appliquoient à » bien gouverner, ils ſuivoient, avec reſpect, les ordres du » Ciel ; ils n'ont point aſſigné de lieu fixe à la cour, ni » déterminé qu'on ne la tranſporteroit point ailleurs. Depuis » Tching-tang, elle a changé cinq fois ; & ſi maintenant je » n'imitois pas leur exemple, je marquerois clairement que » je ne ſais pas ſuivre l'ordre du Ciel, & que je ne veux pas, » comme mes prédéceſſeurs, tirer le peuple du danger où il » eſt. Notre poſition eſt ſemblable à celle des arbres ren- » verſés par terre, qui pouſſent de nouveaux rejettons. En » tranſportant la cour dans une nouvelle ville, mon inten- » tion eſt de faire revivre le gouvernement de mes prédéceſ- » ſeurs, & de rétablir la paix dans tout l'empire «.

Avant l'Ère Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

Poan-keng fit ensuite venir en sa présence toutes les personnes en charge, leur dit de prendre les anciens registres & les loix de l'empire, & de les lui apporter : mais afin qu'on ne l'accusât point de cacher quelque chose au peuple, après l'avoir assemblé, il dit :

» Vous tous, approchez ; je veux vous instruire : mais » auparavant, dépouillez tout esprit de prévention & de » révolte. Nos anciens empereurs ne décidoient jamais seuls » les affaires de l'état ; ils les proposoient à leurs ministres » & aux plus expérimentés de leurs officiers, qu'ils consul- » toient. Les grands, ne cachoient point au peuple ce que » le prince vouloit qu'on publiât. Cette déférence donnoit » au peuple de l'estime pour son souverain ; on ne lui enten- » doit jamais dire rien qui ne fût à propos ; il demeuroit dans » la soumission & le respect. Aujourd'hui, vous répandez » des bruits téméraires & dangereux, auxquels le peuple » ajoute foi ; je vous avoue que je ne comprends pas votre » aveuglement.

» Je n'agis pas contre mon devoir, lorsque je veux trans- » porter ma cour ailleurs ; mais vous ne remplissez pas le » vôtre, en cachant au peuple mes intentions, & en cela » vous faites assez connoître le peu de considération que » vous avez pour votre prince. Je le vois aussi clair que la » lueur du feu ; mais je juge qu'il est plus digne de moi de » vous le pardonner.

» Quand un filet (1) a de bons soutiens, il n'y a pas à

(1) Le P. Gaubil a rendu ainsi cet endroit. » Si dans le filet qui est tendu les » cordes sont longues, il n'y a aucune confusion ; ce qui ne présente aucun sens solide. Je pense que cet empereur se compare à la principale corde d'un filet, dont toutes les mailles, qui sont ses sujets, ne sont en ordre, & sans confusion, qu'autant qu'elles restent attachées à cette principale corde. *Editeur.*

» craindre

» craindre qu'il se dissipe. Si le laboureur a soin de cultiver » ses terres & de les ensemencer à propos, il peut espérer » de recueillir en automne Si vous prenez une ferme réso- » lution, & si, selon la mesure de vos forces, vous inspirez » au peuple la vertu, & que vous étendiez vos instructions » dans vos familles & jusqu'à vos amis, dès-lors, j'oserai dire » que vous avez fait une bonne récolte de vertus.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» Quand je considère que vous ne craignez ni les malheurs » prochains, ni ceux qui sont encore éloignés, il me semble » voir des laboureurs paresseux qui ne cherchent que le repos, » & ne se donnent aucun mouvement pour cultiver leurs » terres. Lorsque le temps de la moisson sera venu, trou- » veront-ils de quoi remplir leurs greniers?

» Si vous ne parlez pas comme vous le devez au peuple, » si vous ne le portez pas à la paix & à la soumission, sachez » que vous vous préparez volontairement du poison, & que » c'est avoir le cœur pervers & bien méchant, que de pren- » dre plaisir à se procurer de véritables maux. Si votre cœur » est plus corrompu que celui du peuple, apprenez que vous » n'en recevrez que de l'amertume; le mal une fois fait, » vous en serez fâchés, mais trop tard. Je vois quelques-uns » d'entre le peuple qui voudroient parler; si je leur en laisse » la liberté, ils ne savent ce qu'ils disent. Je sais ce qui vous » convient, ce qui peut vous nuire, ou vous être avanta- » geux, mais pourquoi ne m'avertissez-vous pas de ce qui se » passe? D'où vient que, par des paroles artificieuses, vous » remplissez de terreur le cœur du peuple? Lorsque le feu » prend en quelque lieu, faut-il attendre qu'il soit venu jus- » qu'à nous pour l'éteindre? Si vous n'êtes pas tranquilles, » c'est votre faute, vous ne pouvez vous en prendre à moi.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.
1401.
Poan-keng.

» Le sage Tchi-gin disoit : *entre les hommes ne recherchez » que les anciens, mais ne faites pas de même à l'égard des outils, » choisissez-en de neufs.* Les empereurs, mes prédécesseurs, ont » employé vos ancêtres pour conduire le peuple ; princes » & sujets, ils s'aidoient mutuellement, & participoient » également au bien & au mal. Vous êtes les descendans de » ces dignes sujets ; est-ce que j'oserois vous traiter plus mal » que mes prédécesseurs n'ont fait les vôtres? Dans les gran- » des cérémonies que je fais à mes ancêtres, les vôtres sont » aussi (1) honorés. Ne craignez pas que dans la bonne, » comme dans la mauvaise fortune, vous me voyiez rien » faire d'indigne du trône, ni que je refuse de partager la » peine avec vous.

» Je vous avertis de ce que vous avez à craindre (2). Sem- » blable, en cela, à celui qui tire de la flèche, je tends à » mon but. Ne regardez pas les vieillards avec mépris, ni » les jeunes gens comme inutiles. Unissez vos forces pour » exécuter ce que j'ai déterminé, après beaucoup de ré- » flexion ; car je vous avertis que, sans avoir égard au rang, » je punirai de mort quiconque osera désobéir à ce que je » lui commanderai. Ceux, au contraire, qui s'acquitteront

(1) Les empereurs Chinois, dans tous les temps, ont récompensé les personnes qui avoient rendu d'importans services à l'état, en plaçant leurs tablettes avec celles de leurs ancêtres, comme le plus grand honneur qu'ils puissent leur faire. C'est Turenne à Saint Denys, ou Newton à Westminster.

(2) Le P. Gaubil traduit : » Ce que je vous propose est difficile ; j'imite celui » qui tire de la flèche, je ne pense qu'au but «. Le Chinois porte mot à mot : *Ego moneo vos de difficultatibus, ad instar sagittarii habentis scopum.* Comme l'empereur a résolu le transport de sa cour, cela voudroit dire : je connois toutes les difficultés qu'on peut me faire & je vous les expose ; mais je suis décidé à les franchir, &c. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1401.

Poan-keng.

» bien de leur devoir, doivent s'attendre à être libéralement » récompensés ; l'avantage que l'empire en retirera, je vous » en attribuerai toute la gloire ; & s'il en arrive du mal, la » faute retombera sur moi seul. Ne manquez pas d'avertir » les absens de ce que je viens de vous dire. Ayez en recom- » mandation, comme vous le devez, le bien de l'état ; rem- » plissez le devoir de vos charges ; mesurez vos paroles : » lorsque le châtiment sera arrivé, n'attendez point de » pardon, il ne sera plus temps de se repentir «.

Après que l'empereur eut fait ce discours aux grands de sa cour, il se disposa à partir pour le pays de Yn, & il se mit effectivement en marche. Quand il fut arrivé sur les bords du Hoang-ho, il vit que plusieurs d'entre le peuple refusoient de lui obéir & avoient beaucoup de répugnance à quitter leur pays natal. POAN-KENG, naturellement porté à la douceur, ne voulut point les contraindre par des châtimens ; & afin qu'ils ne pussent douter de ses ordres, il les fit venir dans son palais, & leur parla ainsi : » Ecoutez avec » attention ce que je vais vous dire, & ne violez pas mes » ordres. Hélas ! mes ancêtres n'oublioient rien pour rendre » le peuple heureux, & les peuples ne manquoient ni de » soumission, ni de zèle pour leur service.

» Lorsqu'il arrivoit quelque désastre à l'empire des *YN* » (ou *CHANG*), ces princes n'étoient point tranquilles ; leurs » premiers soins étoient de secourir le peuple, & de le con- » duire dans un lieu où il n'eût rien à craindre ; pourquoi ne » vous rappellez-vous pas aujourd'hui à la mémoire ce que » vous en avez entendu dire ? Quand je vous fais changer » de demeure, ce n'est que pour votre repos, & non pour » vous exiler, ni pour vous châtier comme si vous étiez

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» coupables de quelque crime Seriez-vous assez insensés » de croire, que c'est pour mon seul plaisir, que je fais ce » changement ?

» Maintenant, que je veux vous tirer du danger où vous » êtes, & conserver la paix dans mon empire, en vous con- » duisant dans une nouvelle ville, loin de me savoir gré » des soins que je me donne, vous faites tout votre possible » pour me faire périr avec vous. C'est fouler aux pieds l'union » & la concorde que nous admirons dans ceux qui nous ont » précédés, & se jetter, de gaieté de cœur, dans un abîme » de malheurs; c'est imiter, par un entêtement étrange, » des gens qui se sont embarqués, & qui ne profitent pas » du temps pour mettre à la voile : leurs provisions se cor- » rompent & se consument avant de s'être mis en route. » Il faut que nous passions ensemble. Si vous persistez dans » votre refus, vous périrez dans les eaux ; & si vous n'y » songez sérieusement, victimes de votre aveuglement, » vous allez vous détruire les uns & les autres.

» Je vous le répète encore, vous êtes plus près du pré- » cipice que vous ne croyez ; comment pouvez-vous espérer » de vous en tirer, si le Ciel vous abandonne ?

» Ecoutez-moi, & suivez ce que je vous dis ; n'excitez » point des troubles qui vous perdroient. Je crains que quel- » ques esprits mal intentionnés ne vous inspirent des senti- » mens contraires à la raison ; le Tien m'a mis à sa place pour » conserver votre vie ; c'est dans cette vue que je veux chan- » ger ma cour, & pouvez-vous sans crime vous y opposer ? » L'exemple de mes sages prédécesseurs qui se sont donné » tant de peine pour procurer la paix à vos ancêtres, m'en- » gage à avoir le même soin de vous, & à vous aimer.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» Que diroit Tching-tang, mon aïeul, s'il favoit qu'en » féjournant trop long-temps ici, j'ai agi contre les règles » du gouvernement ? il m'accuferoit, fans doute, d'avoir » abandonné mon peuple. Mais s'il favoit que vous aimez » mieux vous perdre que de me fuivre, ne vous reprocheroit-il pas votre défobéiffance ? Ainfi, en quittant le chemin de la vertu, vous devez vous attendre aux châtimens » du Tien. Si mes ancêtres, qui ont effuyé tant de fatigues » pour vos pères, voyoient maintenant que vous méprifez » les loix qu'ils nous ont laiffées & les exemples de foumiffion & d'obéiffance que vos pères vous ont donnés, » ne vous abandonneroient-ils pas à l'efprit de vertige qui » s'eft emparé de vous ?

» Pour vous, qui êtes obligés par vos emplois, à m'aider » dans le gouvernement, contens des honneurs dont vous » jouiffez, vous ne vous occupez point du bonheur du peuple; quelles plaintes leurs ancêtres ne feroient-ils pas en droit » de faire à l'augufte fondateur de notre dynaftie TCHING-TANG ? Ils lui diroient : nos enfans, nos neveux fe font » écartés de la foumiffion & de l'obéiffance qu'ils doivent » à leur prince, mais c'eft la faute des mandarins qui les » gouvernent, il faut les en punir févèrement ; pourriez-vous éviter un châtiment mérité ?

» Ah ! fi vous faviez ce qu'il en coûte à mon cœur pour » vous parler de la forte, vous payeriez d'une prompte foumiffion les foins que je me donne pour votre bien. Que » l'efprit de défobéiffance & de révolte ne vous jette pas » dans le précipice ! mais, rendus à la vertu, ne réfiftez plus » à mes ordres. S'il fe trouve parmi vous des gens mal intentionnés qu'aucune loi n'arrête, & que, fans refpect pour

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» mes volontés, vous vous joigniez à ces esprits turbulens » qui vous trompent & vous séduisent, sachez qu'après leur » avoir fait couper le nez, j'éteindrai entièrement leur race. » Je ne pourrai leur pardonner, & jamais je ne permettrai » que leur postérité vienne s'établir dans la nouvelle ville où » je vais tenir ma cour. Ceux, au contraire, qui s'y rendront » de leur gré, trouveront en moi un père. Mon intention » en vous faisant changer de demeure, est d'établir vos » familles d'une manière stable & solide, & de leur procurer » à toutes les avantages qui dépendront de moi «.

POAN-KENG, après avoir fait ce discours au peuple, passa le Hoang-ho, se rendit à Yn, où il fit bâtir un palais pour lui & des maisons pour le peuple. Lorsque ceux qui l'avoient suivi furent établis dans leurs nouvelles demeures, il les assembla, & leur dit :

» Vous voici maintenant à couvert des dangers qui vous » menaçoient ; il ne s'agit plus que de remettre en vigueur » nos anciennes loix, & de prendre une ferme résolution » de les observer exactement. Je veux vous faire voir mon » cœur & les sentimens de mon ame à découvert. Quelques » esprits inquiets ont pu vous faire craindre, que des châ- » timens attendoient ici ceux qui ont été rebelles à mes » ordres ; ces craintes m'offensent ; je ne veux qu'oublier » les torts, & ne m'occuper que de votre bonheur.

» Lorsque, du temps de Yao, Sie, notre illustre ancêtre » s'acquit, par ses travaux, une réputation méritée, ce fut » pour avoir fait triompher la vertu du vice, & réuni les » peuples dispersés dans les montagnes, qui fuioient l'inon- » dation. Je voyois, comme lui, mon peuple errer de tous » côtés, sans asyle, & je l'ai conduit dans un lieu où il n'a

» plus rien à craindre. D'où vient me faisiez-vous un crime » de transporter ici ma cour ?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» Vous grands & mandarins, je vais vous faire connoître » mon plan, & vous proposer ce que je veux qui soit » exécuté à l'avenir. Vos soins ont été, jusques ici, d'accu» muler richesses sur richesses ; je vous avertis qu'il faut » changer de conduite, & penser sérieusement à procurer » une vie aisée & tranquille à mon peuple, en lui inspirant » la vertu. Il faut que vous l'instruisiez, avec soin, de ses » devoirs, & que vous teniez la main à ce qu'il les rem» plisse : gardez-vous de négliger ces fonctions essentielles de » vos emplois «.

Il ne faut pas être surpris si POAN-KENG trouva tant de difficultés à se faire obéir. L'empire, depuis plusieurs règnes, avoit entièrement changé de face ; les empereurs n'avoient presque plus d'autorité sur les peuples, qui se conduisoient selon leurs caprices, & les gouverneurs refusoient de rendre leurs hommages. POAN-KENG vouloit y mettre ordre & réformer l'empire ; mais il étoit dangereux d'employer la force. Il prit sagement le parti de la douceur, & voulut les convaincre, par leurs propres intérêts, qu'ils devoient se soumettre à ses ordres.

Cette voie, loin de les choquer, adoucit, au contraire, les esprits, & les disposa insensiblement à écouter favorablement ce qu'il leur proposoit, pour remettre les loix en vigueur & affermir le trône. C'étoit là le principal motif qui l'avoit determiné à changer sa cour ; l'inondation du Hoang-ho n'en étoit que le prétexte. Il espéroit, par cette émigration, retirer de grands avantages, pour reformer les abus qui s'étoient introduits dans le gouvernement par la

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

foiblesse des règnes précédens. Il pouvoit, sans inconvénient, faire revenir les grands mandarins que le délabrement de l'empire avoit éloignés de la cour, & les employer utilement à exécuter le grand dessein qu'il avoit conçu. C'étoit une occasion de discerner aisément les bons officiers d'avec les mauvais, de congédier ceux dont il ne seroit pas content & de se servir des autres. C'étoit encore un moyen de connoître les mutins & les séditieux d'entre le peuple, & de les châtier sévèrement sans que les autres pussent en murmurer. Il donnoit, par-là, un libre accès au peuple qui le mettoit à portée de s'instruire par lui-même de ses bonnes & de ses mauvaises qualités, & de la conduite des mandarins. Enfin ce prince, digne d'un siècle plus heureux, se proposoit de remettre le gouvernement sur le pied où il étoit sous le règne de Tching-tang, & d'engager les mandarins, à qui il distribueroit des charges, à coopérer, avec lui, à l'exécution de cette grande entreprise.

Poan-keng, en montant sur le trône, jugea à propos de changer le nom de sa dynastie, & voulut qu'au lieu du nom de *Chang*, sous lequel elle étoit connue, on l'appellât dorénavant *Yn*. Il voulut, par-là, faire connoître au peuple, que les loix établies par Tching-tang n'étant plus en vigueur, l'empire ne pouvoit plus s'appeller du nom de *Chang* que lui avoit donné ce chef de dynastie, & que, pour porter ce nom, il falloit que l'état se renouvellât entièrement.

Pour venir à bout de ce grand dessein, Poan-keng n'épargna ni soins, ni veilles, ni fatigues, & s'il ne réussit pas parfaitement, on peut dire au moins qu'il rappella les anciens ministres, & ôta aux nouveaux, en les privant de leurs emplois, les moyens d'accumuler des trésors aux dépens des peuples.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1374. *Poan-keng.*

peuples. Ils furent très-heureux sous le règne de cet empereur. Les gouverneurs des provinces rentrèrent dans leur devoir ; tout étoit dans l'ordre, & il y avoit lieu d'espérer que POAN-KENG auroit rendu à l'empire tout son lustre, si la mort ne l'eût prévenu, en l'enlevant la vingt-huitième année de son règne. Il doit être regardé comme le restaurateur de l'ancienne vertu, & le père de la patrie (1).

SIAO-SIN.

SIAO-SIN, frère de Poan-keng, qui lui succéda, étoit d'un caractère entièrement opposé à celui de son prédécesseur. Livré à ses plaisirs, il ne pensa qu'à jouir des avantages de la royauté, sans vouloir, en aucune manière, en supporter le fardeau. Il abandonna le gouvernement à ses ministres, au point qu'il ne vouloit pas même qu'on lui parlât de quelque affaire que ce fût. 1373.

Cette conduite, indigne d'un souverain, rendit bientôt inutiles tous les soins que son prédécesseur & ses ministres s'étoient donnés pour réformer l'empire. Les gouverneurs & le peuple, instruits de la vie molle & efféminée de SIAO-SIN, méprisèrent les ordres de ses ministres, & on vit bientôt l'empire replongé dans le désordre, d'où Poan-keng l'avoit tiré.

Le peuple, outré d'avoir un prince si peu digne de lui commander, eut le courage de lui reprocher son indolence & sa mollesse, & de lui présenter, par dérision & pour le

(1) Kong-ing-ta. —Hoang-fou-mi. —Chap. Poan-keng du Chuking. —King-chi. —Tseouang-tse. —Ouang-fou. —Hou-chi-ta-ki. —Hoang-fou-mi. —Sou-chi.

faire rentrer en lui-même, les trois discours de Poan-keng; faisant entendre, par cette action, que le peuple faisoit, à son égard, ce qu'en qualité de prince, & par devoir, il devoit faire à l'égard de son peuple.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1373. *Siao-sin.*

SIAO-SIN ne fut point sensible à cette insulte; il règna vingt-un ans, & mourut sans être regretté de personne (1).

1353.

SIAO-Y.

1352. SIAO-Y étoit le dernier des fils de l'empereur Tsou-ting, & frère puîné de Yang-kia, de Poan-keng & de Siao-sin ses prédécesseurs. Poan-keng avoit eu soin de mettre auprès de lui des gens sages & habiles, pour l'instruire des règles du gouvernement, afin que si jamais il venoit à règner, il fût en état de rendre son peuple heureux. Mais SIAO-Y étoit d'un naturel si léger, & si indolent, que ses sages précepteurs travaillèrent inutilement & lui devinrent importuns. SIAO-Y n'en fut pas plutôt débarrassé, que se livrant, sans réserve, à toutes sortes de désordres, il mena une vie indigne d'un prince.

1327. La vingt-sixième année de son règne, Cou-kong, aïeul de Ouen-ouang, chef de la dynastie des *TCHEOU*, qui succéda à celle des *CHANG*, quitta son pays de Pin (2) pour aller demeurer au pied de Ki-chan, montagne à cinquante *lis* vers l'ouest de Fong-siang-fou dans le Chensi. Là, il bâtit une ville, qu'il établit la capitale d'un petit pays, qu'il appella *Tcheou*, d'où la dynastie suivante a pris son nom de *TCHEOU*.

(1) Tsien-pien. —Sse-ki.

(2) Le pays de Pin est à plus de 250 *lis* au nord-ouest de la montagne Ki-chan.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1327.

Siao-y.

Cou-kong descendoit de Ti-ko par Heou-tsie, & par-conséquent de Hoang-ti. C'étoit un prince chéri & respecté des peuples qui étoient sous sa conduite; dès qu'ils surent la résolution qu'il avoit prise de bâtir une ville, ils voulurent le suivre; plus de deux mille voitures se mirent en marche, & rejoignirent bientôt ce prince à Ki-chan, où ils formèrent d'abord un gros bourg. La réputation de ce nouvel établissement se répandant de tous côtés, plusieurs familles vinrent l'augmenter; de sorte, qu'au bout d'un an, ce bourg devint une ville assez considérable, & trois ans après, une des plus grandes de l'empire: elle étoit alors composée de plus de trois cens mille habitans.

Cou-kong voyant que son petit territoire se peuploit, jugea qu'il étoit indispensable d'établir des tribunaux pour veiller au bon ordre. Il en établit cinq, dont les uns étoient chargés des deniers de l'état & du choix des officiers nécessaires aux différens emplois; les autres furent chargés de veiller aux réparations & aux ouvrages publics, ainsi qu'aux affaires de la guerre & à l'administration de la justice. Comme ces tribunaux s'acquittoient avec soin de leurs fonctions, le peuple étoit heureux & vivoit en paix; ce qui donna tant de réputation à Cou-kong, que plusieurs des gouverneurs voisins, que la conduite de SIAO-Y avoit éloignés, furent se soumettre à lui, eux & leurs pays.

Cou-kong, comme on l'a dit, descendoit de Heou-tsie, fils de Kiang-yuen & de Ti-ko; les descendans de Heou-tsie en droite ligne, sont Pou-tchou, Kong-lieou, King-kiai, Hoang-fou, Kiang-kiai, Hoang-fou, Kiang-fou, Ouei-yeou, Kong-fei, Pi-fang, Kao-yeou, Heou-mo, Ya-yeou, Yun-tou, Tai-kong, Tso-kang, Tchou-tcheou, Tan-fou,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. père de Cou-kong, qui eut pour fils Ki-lie, père de Ouen-ouang ; ainsi Cou-kong étoit le dix-huitième des descendans
1327. de Ti-ko, & Ouen-ouang le vingtième.

Siao-y. C'est proprement à Cou-kong que la dynastie des *TCHEOU* doit son élévation. La manière dont il gouvernoit son pays de Ki-chan, lui gagna le cœur des grands & du peuple, qui étoient mécontens de SIAO-Y. Cet empereur persista dans ses débauches tout le temps de son règne, qui fut de vingt-
1325. huit ans (1).

OU-TING ou CAO-TSONG

1324. L'espérance que l'empire avoit de OU-TING, fils de Siao-y, plus connu sous le nom de CAO-TSONG, qu'on ne lui donna qu'après sa mort, empêcha les grands & le peuple de se déclarer pour Cou-kong contre Siao-y ; effectivement CAO-TSONG étoit un jeune prince rempli de sagesse & de prudence ; l'excellente éducation qu'il avoit reçue de Can-pan, l'homme le plus habile & le plus vertueux de l'empire, l'avoit élevé à un degré de perfection fort au-dessus de son âge.

Dès que Siao-y son père fut mort, il remit la conduite des affaires entre les mains de Can-pan son précepteur, qu'il éleva à la charge de premier ministre, & il prit le deuil qu'il voulut observer dans toute la rigueur établie par les loix : pendant trois ans, il ne parla à personne. Can-pan, tout ce temps-là, gouverna l'empire, & le gouverna bien ;

(1) Ta-ki. —Tsien-pien. —Chi-king, Ode Ta-ya. —Meng-tse. —Ou-yuei. —Tchun-tsieou. —Yong-lo.

mais les trois ans de deuil finis, il demanda ſon congé par rapport à ſon grand âge, & quitta ſon emploi (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tſong*.

Malgré les trois ans de deuil expirés, CAO-TSONG continua de vivre dans la même retraite; il ne ſortit point du *Leang-gan* (2), & ne parla à perſonne. Mais le plus grand mal, c'eſt qu'il négligea les affaires de l'empire; ce qui força les grands, qui ne comprenoient rien à cette conduite, de lui préſenter un placet conçu en ces termes (3):

» L'habile homme eſt celui qui, doué d'un eſprit & d'un » entendement peu communs, ſaiſit ſans peine ce qu'il y » a de plus difficile dans les affaires; mais un homme qui » eſt élevé, doit, pour s'attirer du reſpect & acquérir l'au- » torité néceſſaire à la place qu'il occupe, faire paroître » dans l'exécution, qu'il en a pénétré les difficultés les plus » cachées & les plus ſubtiles. Le fils du Ciel commande à » tous les royaumes; il eſt le modèle que doivent ſuivre » tous ceux qui ſont en charge. Les paroles de l'empereur » ſont des ordres reſpectables; mais s'il perſiſte dans ſon » ſilence, s'il ne nous fait pas ſavoir ſes volontés, comment » nous déterminer? de qui recevrons-nous des ordres«?

CAO-TSONG fit cette réponſe: » Je n'ignore pas que je » dois gouverner l'empire; mais l'entrepriſe eſt difficile, & » la crainte où je ſuis de ne pouvoir imiter, en ce point, tant » de ſages princes mes prédéceſſeurs, eſt la raiſon qui m'o- » blige au ſilence. Je cherche un homme qui puiſſe ſuppléer

(1) King-chi. —Tſien-pien.

(2) *Leang-gan*, le palais des *pleurs* où CAO-TSONG paſſoit ſon deuil.

(3) Chu-king, Chap. Yue-ming.

Avant l'Ere Chrétienne.
1321.
Ou-ting ou *Cao-tsong.*

» à ma foiblesse, un sage ministre qui m'aide de ses conseils. » J'y pense jour & nuit; je l'ai demandé, avec instance, » au Chang-ti, qui, par une faveur spéciale, m'a fait voir » en songe un excellent ministre; c'est lui qui parlera pour » moi «.

Comme l'idée de ce sage ministre, que le Chang-ti avoit fait voir en songe à Cao-tsong, étoit demeurée profondément gravée dans son esprit, il en fit tirer le portrait, & envoya le chercher dans tout l'empire. On fit des perquisitions inutiles parmi les princes, les grands & les mandarins, aucun ne ressembloit au portrait que l'empereur avoit fait tirer: enfin, en parcourant le pays de Fou-yen, on y trouva un homme, qui s'occupoit de maçonnerie, nommé Fou-yue, parfaitement ressemblant au portrait qu'on en avoit fait. On le conduisit à Cao-tsong; ce prince, après avoir sondé son esprit, & reconnu en lui beaucoup de lumières & de vertus, l'établit premier ministre, & le chargea de toutes les affaires.

» Il faut, dit Cao-tsong à son nouveau ministre, que » soir & matin vous m'indiquiez ce que je dois savoir, ce » que je dois faire, & que vous m'aidiez à m'affermir dans » la vertu. Soyez à mon égard, ce que la pierre à éguiser est » au fer, les rames à la nacelle, & une pluie abondante à » un temps de sécheresse. Ouvrez votre cœur, & arrosez le » mien des trésors qu'il renferme; ne me célez rien, & ne » craignez pas de me reprendre. Si une médecine n'inquiète » pas le malade & ne lui trouble pas un peu la tête & les » yeux, difficilement guérira-t-il. Un homme qui marche » pieds nuds, & ne regarde pas la terre, se blesse.

» En vous faisant mon premier ministre, je commets à vos

1321.

Ou-ting ou *Cao-tsong.*

» soins ce qui regarde le repos du peuple & le gouvernement de l'état. C'est un pesant fardeau, mais il faut vous » faire aider de tous ceux qui sont en charge; je les soumets » à votre autorité. De concert avec eux, servez avec zèle » votre prince, & faites qu'il marche sur les pas de tant » d'illustres empereurs qui l'ont précédé, & sur-tout de l'incomparable Tching-tang. J'en aurai plus de peine, mais » le peuple sera tranquille. Observez, avec respect, ce que » je vous ordonne, & pensez à la fin qui couronnera vos » soins & vos travaux«.

» Quelle difficulté, répondit Fou-yue à l'empereur, pour » un sujet zèlé, d'exhorter, avec respect, son maître! Le » plus souvent, le prince ne reçoit qu'avec chagrin, les représentations qu'un cœur qui lui est entiérement dévoué, » ose lui faire. Si un bois n'est pas droit naturellement, l'ouvrier, pour le redresser, marque avec un cordeau ce qui » doit en être retranché, & se sert ensuite de la hache » pour en ôter le superflu. Les princes sont comme les autres » hommes, ils ont besoin de travailler, de bonne heure, » pour s'instruire. S'ils écoutent les sages conseils qu'on leur » donne, ils se réformeront & se rendront capables de » remplir les obligations de l'état où le Ciel les a mis; dès-lors, ils écouteront volontiers les remontrances qu'on leur » fera. Leurs sujets s'adresseront à eux avec confiance, & » sans que le prince l'ordonne, ils iront d'eux-mêmes où » leur devoir les appelle«.

Fou-yue, après avoir pris possession des emplois dont Cao-tsong l'avoit honoré & s'être fait reconnoitre par tous les mandarins, revint auprès de l'empereur, & prononça ce discours.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1321. *Ou-ting* ou *Chao-tsong.*

» Dans la distinction que le Tien a mise entre le haut & » le bas, entre le maitre & le sujet, il a marqué la subordi- » nation qui doit être parmi les hommes, afin que ceux qui » sont dans des grades élevés, fissent pratiquer la vertu. Il » n'a pas déposé son autorité sur la tête des rois, ni créé » cette diversité de charges & de dignités, pour leur procu- » rer les agrémens de la vie; il n'a eu en vue que le bien & » l'avantage du peuple.

» Le Ciel entend tout sans oreilles, il voit tout sans yeux; » le bien & le mal, le bon & le mauvais gouvernement, » le bonheur & les malheurs du peuple, il connoît tout » sans se mouvoir: il n'y a rien, dans les lieux les plus secrets, » & même dans les replis du cœur de l'homme, qu'il ne » pénètre. Prince, le Ciel vous a mis sur le trône, pour y » tenir sa place, & votre majesté doit l'imiter. Rien de ce » qui se passe dans votre empire ne doit vous être caché; » les récompenses & les châtimens doivent suivre la justice: » alors vos ministres vous obéiront avec respect, & le » peuple se conformera aux loix.

» Lorsqu'on publie des loix & qu'on donne des ordres, » il faut que ces loix & ces ordres soient conformes à la » raison, autrement on révolte les esprits & on s'expose à » rougir. La cuirasse sur le dos, & les armes à la main, » les soldats ne craignent pas une surprise. L'enseigne indique » la marchandise; le bon exemple indique la vertu; l'appareil » des supplices inspire la crainte & excite les méchans à » changer de vie. Tâchez, Prince, de graver profondément » ces vérités dans votre cœur; c'est le seul moyen de réussir » dans ce que vous entreprendrez.

» La paix, ou les troubles de l'empire, dépendent du choix

» que

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tsong.*

» que votre majesté sera des officiers; s'ils sont désintéressés, » vigilans, zèlés & amis du peuple, on verra règner la paix: » s'ils sont avides, négligens, intéressés, il est difficile qu'ils » ne causent du trouble & des révoltes. Votre majesté ne » doit point, dans ce choix, faire acception de personne. » Des favoris ne sont point propres à gouverner le peuple; » car quand ils auroient toutes les qualités nécessaires pour » cela, il est à craindre que l'honneur d'être aimés de leur » prince, ne leur inspire une confiance qui peut tout perdre. » La fausse vertu est encore peu propre à inspirer la prati- » que des cinq devoirs. Il ne faut pas se laisser séduire par » un extérieur d'équité & de droiture, qui, très-souvent, » renferme un cœur sans foi & sans justice. Il est difficile » de faire un bon choix, on peut être trompé; mais enfin » il n'en faut être que plus sur ses gardes, & ne donner » jamais un emploi à qui que ce soit, qu'après l'avoir exami- » né soi-même avec soin, ou l'avoir fait examiner par des » gens sûrs & capables de juger de ses talens.

» Se déterminer après une mûre délibération, est le propre » du sage. Non-seulement il est de la sagesse de ne rien » entreprendre, & de ne rien exécuter qu'après y avoir bien » réfléchi; il faut encore avoir égard au temps, & ne passer » à l'exécution que quand il le faut.

» Il n'y a rien de si grand, que de se renouveller soi- » même, mais il n'y a rien de si petit que de s'en attribuer » le succès; c'est en détruire tout le mérite. Dans toutes » les affaires, quand on a fait ce qu'on devoit & ce qu'on » pouvoit, il faut se préparer à tout ce qui peut en arriver; » de cette manière, on ne craindra aucun malheur, parce » qu'on se sera disposé à tout.

Avant l'Ere Chrétienne.
1321.
Ou-ting ou *Cao-tsong.*

» Ceux qui vous entourent, Prince, ne manqueront pas » de faire tout ce qu'ils pourront pour vous plaire. Des soins » assidus gagnent facilement le cœur, & il est difficile qu'ils » ne s'en apperçoivent. Une fois qu'ils se croiront du nombre de vos favoris, ils sont perdus; ils ne s'acquitteront » plus que foiblement de leurs obligations, & tout occupés » du soin de leur fortune, ils ne penseront que superficiellement aux affaires de l'état.

» Tout homme qui connoît ses fautes & se corrige, est » digne de pardon; mais il faut prendre garde de ne pas » l'intimider ni de le couvrir de confusion; car loin de l'amender, ce seroit, peut-être, le jetter dans le précipice. Enfin, » il faut tâcher de tenir son cœur libre des passions, & le » soumettre à la raison.

» Quant aux sacrifices & aux cérémonies publiques, il y » a deux choses à observer; l'une, qu'elles se fassent dans » les temps marqués; l'autre, qu'elles soient simples & sans » faste. Différer les sacrifices, c'est marquer peu de respect » au Chang-ti; y mettre trop d'appareil, c'est s'exposer à les » faire avec confusion «.

Cao-tsong, après avoir entendu ce discours, dit à Fou-yue, » Combien de vérités frappantes sont renfermées dans » vos paroles! Je veux les mettre en pratique. Fou-yue, après une profonde révérence, répondit: » il est aisé de s'instruire » mais difficile de mettre en pratique; cependant si votre » majesté le veut efficacement, je suis garant qu'elle arrivera » au degré de perfection des plus sages empereurs ses prédécesseurs. Si le succès ne répond pas à mes paroles, toute » la faute retombera sur moi «.

Cao-tsong goûtoit tellement les instructions de Fou-yue,

que quelque temps après, il le fit appeller une ſeconde fois, & lui dit : » Fou-yue, approchez : dans ma jeuneſſe j'avois » pour précepteur le ſage Can-pan, qui prenoit beaucoup » de peine à m'inſtruire. Voulant connoître par moi-même » ce que ſouffre le peuple, je parcourus les villages, je mar- » chai enſuite près du Hoang-ho ; de-là, revenu à Pou-tching, » ſans avoir trouvé ce que je cherchois, j'oubliai tout ce » que Can-pan m'avoit appris.

Avant l'Ere Chrétienne.
1321.
Ou-ting ou *Cao-tſong.*

» C'eſt à vous maintenant à ſeconder ma bonne volonté ; » vos paroles & vos inſtructions, ſeront à mon égard, ce » que le froment & le riz ſont au vin, ce que le ſel & le » *mei* ſont au bouillon ; continuez à m'aider de vos conſeils, » ne me quittez point, & vous verrez que je pourrai mettre » en pratique vos principes.

» Quiconque écoute volontiers, répondit Fou-yue, peut » venir à bout de ce qu'il entreprend ; c'eſt en s'inſtruiſant » de cette manière, que nos anciens princes, ces princes ſi » ſages & ſi chéris, ſont parvenus à nous laiſſer d'excellens » préceptes ſur le gouvernement. Ne pas ſuivre ces préceptes » & bien gouverner, c'eſt ce que moi, Fou-yue votre fidèle » ſujet, n'ai jamais oüi dire.

» Recevoir & ſuivre avec exactitude & docilité les leçons, » c'eſt le vrai moyen de faire des progrès. Quiconque ſe » pénètre bien de ce principe, acquerra ſûrement les con- » noiſſances de la vertu ; mais il faut faire attention qu'un » prince doit s'inſtruire non-ſeulement pour ſa propre per- » fection, mais encore pour être utile à ſes ſujets. Qu'un » prince ſeroit heureux, ſi après avoir commencé, avec » ardeur, à s'inſtruire, il continuoit de même juſqu'à la fin !

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1321.
Ou-ting ou *Cao-tsong.*

» Il se feroit une habitude de la vertu, & la pratiqueroit, » même sans le savoir.

» Les anciens empereurs, le fondateur de votre auguste » famille, sont les meilleurs modèles que je puisse vous » proposer; plus j'examine les règles qu'ils nous ont laissées, » plus je les trouve sages. Mon intention est de chercher, » comme eux, des gens qui aient de la vertu, de l'amour » pour le bon ordre, du zèle pour le service de l'état, & de » les placer dans les tribunaux, & dans les différens emplois » du gouvernement «.

» Fou-yue, lui dit CAO-TSONG, si je puis me flatter de » quelques bonnes qualités, je les dois à vos sages instruc- » tions. Un prince qui a des pieds & des mains, n'est qu'un » homme; mais, s'il a un ministre vertueux & éclairé, il peut » devenir un grand prince. Dans le temps de la fondation » de notre dynastie, le sage Y-yn, pour obliger Tching- » tang à prendre les rênes du gouvernement, lui disoit: je » ne me suis retiré dans la solitude, que pour former & mettre » sur le trône un prince semblable aux empereurs Yao & » Chun; si je ne viens pas à bout de mon dessein je serai » couvert de confusion, comme si on m'accabloit d'insultes » dans une place publique; mais avec le secours de l'auguste » Ciel & par les services qu'il rendit à Tching-tang, il en » vint à bout. Maintenant, c'est à vous d'imiter Y-yn; vous » avez autant d'habileté que lui; je vous ai remis entre les » mains une autorité égale à celle qu'il avoit; faites donc » que Y-yn ne soit pas le seul grand ministre de la dynastie » *CHANG.*

» Un prince qui n'a pas de bons ministres, ne peut bien

» gouverner. De ſages miniſtres, au ſervice d'un prince » qui ne voudroit ſe donner aucun ſoin ni les ſeconder, ne » ſeroient-ils pas inutiles? Pour moi, je ne demande pas » mieux que de bien gouverner. Mettez-moi en état de pou- » voir imiter mes glorieux ancêtres, & de rendre les peuples » heureux «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1321.

Ou - ting ou *Cao - tſong*.

» Fou-yue, après s'être proſterné devant l'empereur, lui » répondit: je veux publier, dans tout l'empire, les ordres » reſpectables du fils du Ciel, afin qu'on connoiſſe la droi- » ture de ſes intentions «.

CAO-TSONG & ſon miniſtre Fou-yue, tinrent l'un & l'autre ce qu'ils s'étoient mutuellement promis. Le miniſtre n'oublia rien pour ſeconder les vues bienfaiſantes de CAO-TSONG, & CAO-TSONG s'appliqua efficacement à mettre à profit les inſtructions du ſage Fou-yue: auſſi vit-on l'empire reprendre ſon ancien luſtre, & redevenir auſſi floriſſant, que du temps de Tching-tang.

La ſixième année du règne de CAO-TSONG, ſix royaumes étrangers, dont la langue étoit inconnue à la Chine, envoyèrent des ambaſſadeurs, qui avoient avec eux chacun leur interprète, pour rendre hommage à CAO-TSONG, & ſe ſoumettre à ſes loix. 1319.

Cependant Kouei-fang dont le pays étoit à l'oueſt de la Chine, ſe fiant ſur la difficulté qu'il y avoit d'aller l'attaquer à cauſe des montagnes & des défilés par où il falloit paſſer, ſe révolta ouvertement, la trente-deuxième année du règne de CAO-TSONG. L'empereur & ſon miniſtre, portés à la douceur, firent tout ce qu'ils purent pour appaiſer ce rebelle; mais les ménagemens n'ayant ſervi qu'à donner encore plus d'arrogance à cet eſprit ſuperbe, il fut réſolu 1293.

Avant l'Ere Chrétienne. 1293. *Ou-ting* ou *Chao-tsong.*

d'employer la force pour le soumettre. On envoya une armée contre lui (1) : cette guerre dura trois ans, pendant lesquels les troupes de l'empire n'eurent pas toujours l'avantage ; mais on vint enfin à bout de le réduire. Depuis ce temps-là, tout fut paisible, les officiers firent leur devoir, & les peuples furent heureux. On croyoit voir renaître le règne glorieux de Tching-tang.

1284. La quarante-unième année de celui de CAO-TSONG, on marque la naissance de Ki-lié, père de Ouen-ouang : Cou-kong qui avoit épousé Tai-kiang, de la famille de Pé-ling, gouverneur de Yeou-fong, en eut trois fils, Tai-pé l'aîné, Tchong-yong & Ki-lié. Ki-lié, quoique le plus jeune des trois frères, succéda aux états de son père, & ses descendans possédèrent le sceptre impérial durant 870 ans.

CAO-TSONG conserva l'empire dans une paix constante,
1266. pendant tout le temps de son règne qui fut de cinquante-neuf ans. Il fut regretté de ses sujets & même des royaumes étrangers (2).

TSOU-KENG.

1265. TSOU-KENG, en montant sur le trône, trouva l'empire dans l'état le plus florissant ; mais Fou-yue qui avoit été d'un si grand secours à son père, n'existoit plus : & comme il n'avoit pas à beaucoup près ses talens, il ne faut pas être surpris que, sous

(1) Le commencement de cette guerre est marqué dans l'explication de la quatrième ligne du Koua *Ouei-tsi* de l'Y-king ; & la fin dans l'explication de la troisième ligne du Koua *Ki-tsi*, &c. par Tcheou-cong.

(2) Tsien-pien. —Sse-ki. —Ouei-tchao. —Ou-yuei. —Tchun-tsieou.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1263. *Tsou-keng.*

son règne, qui ne fut que de sept ans, l'empire commença à décheoir de l'état de splendeur où l'avoit mis Cao-tsong.

La troisième année de son règne, il voulut faire, pendant deux jours de suite, les cérémonies ordinaires à Cao-tsong, à qui on ne donna, comme on l'a déja remarqué, le nom de *CAO-TSONG*, qu'après sa mort, ayant toujours été appellé, durant sa vie, du nom de Ou-ting. Le jour que TSOU-KENG fit les secondes cérémonies à son père, un faisan vint se reposer sur le faîte (1) du toît de la salle *des ancêtres* & se mit à crier. TSOU-KENG regarda cela comme un mauvais augure (2). Tsou-ki, un de ses ministres, profita de cette occasion pour faire quelques réflexions sur la conduite de l'empereur.

» Le moyen, prince, de ne rien craindre de tout ce qui » paroît dans la nature, c'est, à l'imitation des sages empe- » reurs vos prédécesseurs, de ne chercher, en toutes choses, » que la raison & l'équité. Parmi les présens que le Ciel » nous fait, il y en a qui passent, il y en a qui durent » toujours. Ce n'est pas lui qui cause l'infortune des hom- » mes, ce sont les hommes qui se perdent eux-mêmes, en » mettant obstacle à ses volontés. Si les peuples ne se ren- » dent pas vertueux, s'ils ne reconnoissent pas leurs fautes, » & ne s'en corrigent point, le Ciel leur crie sans cesse, n'ayez

(1) Le Kang-mo, Sse-ki & Tsien-pien disent que cette poule-faisan se percha sur une des oreilles du *Ting* ou vase des sacrifices. Martini, qui place cet évènement sous le regne de Ou-ting, dit la même chose. *Editeur.*

(2) Cela est extraordinaire, parce que ces sortes d'apparitions, fréquentes dans les historiens Chinois, sont toujours regardées comme d'un bon augure; mais cette interprétation vient du sens que l'on croit appercevoir dans le discours de Tsou-ki. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » égard qu'à la vertu. Après cela, ils osent encore dire : que » voulez-vous que nous fassions ?

1263. *Tsou-keng.* » Le Ciel n'a placé votre majesté sur le trône que pour » avoir soin du peuple, & non par égard pour votre parenté : » ainsi, ne regardez point les cérémonies que vous faites à » vos *ancêtres*, comme la chose la plus importante «.

TSOU-KIA.

1258. L'empereur Cao-tsong avoit nommé TSOU-KIA son second fils, pour lui succéder ; mais Tsou-kia, croyant cette disposition de son père injuste, refusa le trône, se retira de la cour, afin de convaincre son frère qu'il ne vouloit point lui disputer l'empire. Peut-être aussi qu'étant naturellement porté au plaisir, & se connoissant d'un naturel fougueux, & inconstant, il ne voulut pas se charger alors d'un fardeau qu'il n'auroit pu soutenir. Cependant Tsou-keng ne fut pas plutôt mort, que TSOU-KIA monta sur le trône, & se fit reconnoître son successeur à l'empire.

Ce fut alors que, ne se contraignant plus dans ses inclinations vicieuses, il fit paroître un orgueil insupportable. Dédaigneux & hautain, il suffisoit, pour encourir sa disgrace & les effets de sa colère, de lui faire quelques représentations. Entièrement livré à des plaisirs effrénés, il se déshonora par de honteux excès & par les injustices les plus criantes. Il se déchargea sur ses ministres du gouvernement de l'état, de peur que les soins qu'il exigeoit, ne prissent sur ses plaisirs.

1231. La vingt-huitième année de son règne, naquit le fameux Ouen-ouang : son père Ki-lié, troisième fils de Cou-kong,

avoit

avoit épousé Tai-gin, seconde fille de Gin-chi, prince de Tsi; c'étoit une princesse qui avoit beaucoup d'esprit & de droiture, & qui passoit pour la plus vertueuse & la plus accomplie de son siècle; c'est à ses soins, autant qu'à ses grandes qualités, que Ouen-ouang dut sa réputation; réputation qui lui procura le suffrage des grands & des peuples, & lui mérita le trône.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1231.
Tsou-kia.

1230.

L'année suivante, Cou-kong tomba dangereusement malade; se voyant près de sa fin, il voulut fixer son choix sur celui de ses trois fils, qui lui succéderoit dans le gouvernement de son pays de Tcheou. Son inclination étoit toute entière pour Ki-lié son dernier fils; mais il craignoit, en le désignant, que Tai-pé & Tchong-yong, ses aînés, ne troublassent ses états, par le ressentiment qu'ils en auroient. Tai-pé & Tchong-yong, n'ignoroient pas l'inclination de leur père pour Ki-lié, & le desir qu'il avoit de le nommer son successeur. Pour ne le pas gêner dans son choix, ces deux princes quittèrent la cour, &, sous prétexte d'aller chercher des plantes médécinales à la montagne Heng-chan, ils se retirèrent à King-man, (dans la partie du Kiang-nan qui est au midi du Kiang). Cou-kong ne les voyant point revenir, & sentant sa mort approcher, manda Ki-lié, & faisant taire la prédilection qu'il avoit pour lui, il lui ordonna, pour le bien de la paix, de céder la couronne à Tai-pé, son aîné, quand il seroit de retour.

Ki-lié ne voyant point reparoître ses frères, envoya de tous côtés les chercher, pour les avertir de la mort de leur père & de ses dernières volontés. On les trouva dans le pays de King-man. Ils revinrent aussi-tôt pour ses obsèques; mais jamais Tai-pé ne voulut accepter le gou-

Avant l'Ere Chrétienne. vernement du pays de Tcheou, quelques instances que lui fît Ki-lié. Il donna pour motif de ce refus, l'inclination de
1230. *Tsou-kia.* leur père en faveur de Ki-lié, prétendant que son droit d'aînesse ne pouvoit mettre d'obstacle à sa volonté. Il ajouta d'ailleurs, une réflexion, que Confucius croyoit émanée du plus haut degré de la vertu; il dit qu'il ne vouloit point priver le peuple des avantages qu'il tireroit de la sagesse du gouvernement de Ki-lié, & que son frère avoit un fils, tandis que lui n'en avoit point. Ki-lié fut donc obligé d'accepter le gouvernement; & ses frères retournèrent à King-man, où s'étant concilié l'affection des peuples, ils fondèrent un petit royaume, qu'ils appellèrent le royaume de *Ou*.

1226. Tsou-kia mourut la trente-troisième année de son règne, & eut pour successeur Lin-sin.

LIN-SIN.

1225. Lin-sin, fils de Tsòu-kia, & digne d'un tel père, se plongea, comme lui, dans toutes sortes de débauches. Il mourut après un règne de six ans.

KENG-TING.

1219. Son frère Keng-ting lui succéda. Plus modéré, à la vérité, dans ses plaisirs que Lin-sin, mais aussi négligent que lui dans le gouvernement, il mourut après avoir régné vingt-un ans



AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

OU-Y.

1198. *Ou-y.*

Ou-y, fils de Keng-ting, succéda aux vices de son père & de son aïeul, & l'emporta de beaucoup sur eux; son impiété le conduisit à ne craindre ni le Ciel ni les hommes. La première année de son règne, pour n'avoir pas devant les yeux les meubles dont s'étoient servis les sages empereurs qui l'avoient précédé, & dont la mémoire étoit pour lui un continuel reproche, il transféra sa cour à Ho-pé (dans le Ho-nan). Trouvant sur sa route une espèce de statue (1) d'homme, il la fit prendre, & la mit au rang des Esprits célestes, par l'autorité qu'il avoit, disoit-il, sur le Ciel & sur la terre. Il voulut en conséquence, que tous les peuples l'adorassent, & lui adressassent leurs voeux; il en fit faire quantité de semblables qu'il répandit dans toutes les provinces. 1195.

Il ne fut pas long-temps à se désabuser sur le pouvoir de cette idole. Il eut beau la solliciter, elle fut sourde à ses prières, comme à ses ordres. Outré de n'en pouvoir rien obtenir, il la fit mettre en poudre, & ordonna par-tout de la briser; puis se tournant contre le Ciel, il l'accusa d'en être l'auteur, & jura de s'en venger. Il prenoit son arc, & décochoit continuellement des flèches contre le Ciel; & pour faire croire que sa vengeance étoit entière, il faisoit suspendre en l'air des vessies pleines de sang, qu'il avoit soin de dérober à la vue du peuple, afin qu'on ne s'apperçût point d'où

(1) *Une espèce de statue d'homme.* Le P. Martini en parle, non comme d'une statue, mais comme d'un homme que cet empereur rencontra & voulut faire passer pour un esprit céleste. Il se trompe. *Editeur.*

Avant l'Ère Chrétienne.

1195.

Ou-y.

ce sang découloit. Il publioit ensuite, que c'étoient là des marques de sa vengeance.

Il ne porta pas loin son impiété, car la quatrième année de son règne, étant allé à la chasse, un coup de tonnerre le renversa mort, & délivra enfin l'empire de ce monstre, dont les Chinois ne parlent qu'avec exécration.

Ouen-ouang se faisoit autant estimer que Ou-y étoit détesté. Ses paroles ne respiroient que la vertu : il étoit modeste, docile & prévenant ; il fut sur-tout, à l'égard de ses père & mère, d'une obéissance & d'une attention que les auteurs Chinois ont célébrée dans leurs écrits. Tous les jours, au premier chant du coq, il alloit, à leur porte, attendre leur lever & s'informer de leur santé. Il leur rendoit ce devoir, trois fois le jour, & ne souffroit pas que personne que lui les servît à table. Il ne trouvoit rien de difficile, quand il s'agissoit de leur prouver son zèle & sa soumission.

Les peuples occidentaux, voisins du pays de Tcheou, ne pouvoient ignorer la paix & le bonheur dont on jouissoit dans le gouvernement de Ki-lié, & ils en marquoient beaucoup de satisfaction. Quoique indignés de la mauvaise conduite des empereurs, ils restoient tranquilles, dans l'espérance que la famille de Ki-lié, répareroit un jour le tort qu'ils faisoient à l'empire ; mais les peuples orientaux de la Chine, trop éloignés du pays de Tcheou, pour que la réputation de la famille de Cou-kong fît un pareil effet sur leur esprit, s'embarquèrent en assez grand nombre, hommes, femmes & enfans, & furent chercher des établissemens dans les isles voisines où ils fondèrent des colonies (1).

(1) Le P. Couplet croit que ces Chinois orientaux, ont pu peupler le Japon.

Les autres se révoltèrent ouvertement, & se mettant sous la conduite du gouverneur de Yen-king (dans la province de Pé-king), ils prétendirent se soustraire entièrement à la domination des empereurs. Ce fut dans ce même temps, que Vou-y fut tué d'un coup de tonnerre, comme on vient de le dire.

Avant l'Ère Chrétienne. 1195. *Ou-y.*

TAI-TING.

1194.

Quoique l'empire fût dans un triste état, lorsque Tai-ting monta sur le trône, cependant il y avoit lieu d'espérer qu'il l'auroit rétabli dans son lustre, si la mort ne l'avoit enlevé, à la troisième année de son règne. C'étoit un prince qui promettoit beaucoup. Il étoit modéré, prudent, sage, écoutant volontiers les conseils qu'on lui donnoit. Dès qu'il fut sur le trône, il crut ne pouvoir mieux faire,

Orientales populi per insulas maris eoi disperguntur; hinc fortè Japonia, aliæque insulæ habitatæ. Il a raison de ne donner cela que comme une simple conjecture, car les historiens Chinois ne donnent pas de plus amples éclaircissemens sur ces colonies. Le docteur Kœmpfer rapporte, d'après les chronologies Japonoises qu'il a compulsées, que, sous le règne de l'empereur *Sino-sikwo*, un des trois Nérons Chinois, un médecin, sous prétexte d'aller chercher, pour ce prince, un remède qui pût le rendre immortel, passa au Japon avec trois cens jeunes hommes & autant de jeunes femmes, & y fonda une colonie. Les Japonois avouent que ce médecin leur porta de la Chine, la politesse, les arts & les sciences utiles à la vie, & ils montrent encore, sur leurs côtes méridionales, l'endroit où il aborda, & les restes d'un temple qui fut bâti en son honneur. Mais *Sino-sikwo* est le nom en Japonois de *Thçin-chi-hoang-ti*, fondateur de la dynastie *Thçin*, l'an 247 avant l'Ere chrétienne, & il y a 948 ans de différence de la dernière année de Ou-y à la première de Thçin-chi-hoang-ti. Kœmpfer fixe l'arrivée des Chinois au Japon à l'an 209 que *Sino-sikwo* mourut; ce qui est juste, puisque la mort de Thçin-chi-hoang-ti, qui regna trente sept ans, tombe effectivement l'an 209 avant l'Ere chrétienne. A cette époque, les Japonois étoient à leur huitième monarque, & comptoient déja 453 ans depuis Sinmu, leur premier empereur. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1192. *Tai-ting.* que de mettre Ki-lié à la tête des troupes qu'il vouloit envoyer contre le gouverneur de Yen-king, persuadé que sa réputation & sa sagesse étoient seules capables de faire rentrer ces rebelles dans leur devoir; mais il n'en vit pas le succès; cet avantage fut réservé à son successeur.

TI-Y.

1191. Ti-y, fils de Tai-king, approuva le choix que son père avoit fait de Ki-lié pour commander ses troupes, & il le confirma dans cette charge, avec d'autant plus de satisfaction, qu'à peine monté sur le trône, il le vit revenir triomphant, du pays de Yen-king qu'il avoit soumis, après une victoire remportée contre le gouverneur.

Les peuples du pays de Yeou-ou, se révoltèrent & secouèrent le joug de l'empire. L'empereur éleva Ki-lié à la charge de gouverneur d'une des neuf provinces, & l'envoya contre ces peuples, qu'il eut bientôt mis à la raison. Il réussit également contre les peuples des pays de Si-lo, Chi-hou & Y-tou, qui l'occupèrent, pendant les six premières années de Ti-y.

1186. L'empereur fut si content de ses services, qu'au retour de ces expéditions, il le fit venir dans son palais, & prenant une tasse de pierre précieuse qu'il fit remplir de vin, il la lui présenta de sa main, en le déclarant *Heou-pé*, c'est-à-dire prince de l'empire. Ki-lié ne profita pas long-temps de cette faveur: l'année suivante, qui étoit la septième année du règne
1185. de Ti-y, étant retourné dans le pays de Tcheou, il y tomba malade, & mourut, âgé de cent ans, dans la quarante-sixième de son gouvernement.

Avant l'Ere Chrétienne. 1180. *Ti-y.*

Ouen-ouang ſuccéda à ſon père Ki-lié, dans le gouvernement de Tcheou, la douzième année de Ti-y. Après les trois ans de deuil, qu'il obſerva dans la rigueur de la loi, il s'appliqua tout entier au gouvernement de ſes états. La première choſe qu'il fit, fut d'élever au mandarinat, la neuvième partie des laboureurs, afin de montrer l'eſtime qu'on doit faire des gens de cette profeſſion, qui, par leurs ſueurs & leurs peines, procurent la ſubſiſtance aux autres, & auſſi afin d'encourager cette claſſe utile, par l'eſpoir des récompenſes. Il établit des commis ou inſpecteurs dans les paſſages, & ſur les frontières des différens diſtricts, pour viſiter les marchandiſes de tranſport, mais avec des défenſes très-rigoureuſes, aux marchands de donner, & aux inſpecteurs de recevoir. Il fit faire un dénombrement exact des perſonnes âgées de l'un & de l'autre ſexe, ſavoir : des vieillards, qui n'avoient point de femmes pour les ſervir; des vieilles femmes, qui n'avoient point de maris pour les nourrir; des vieillards, privés d'enfans pour les aider à vivre, ainſi que des jeunes orphelins, dénués de tout ſecours. Ce dénombrement achevé, il dreſſa, pour eux, quelques règlemens, dont le principal étoit que, dans toutes les graces publiques, ils ſeroient toujours préférés aux autres, ſuivant leurs beſoins.

A l'exemple de Heou-tſie & de Kong-lieou, ſes ancêtres, & conformément à ce qui avoit été réglé par Cou-kong & Ki-lié, il avoit un grand reſpect pour les vieillards, de la bonté pour les jeunes gens, & beaucoup d'eſtime pour les ſages, avec qui il aimoit à converſer. Cette conduite lui procura l'amitié de quantité de perſonnes du premier mérite, qui ſe firent un honneur de s'attacher & de ſe donner

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1180. *Ti-y.*

à lui ; tels étoient les Tai-tien, les Hong-yao, les San-y-seng, les Yeou-tse, les Sin kia & autres grands de l'empire.

Ouen-ouang, visitant son petit état, trouva un jour, sur le grand chemin, le cadavre d'un homme. Touché de compassion, il donna ordre sur le champ aux mandarins qui l'accompagnoient, d'aller chercher ce qui étoit nécessaire pour l'ensevelir. Ses grands lui ayant dit, qu'apparemment cet homme étoit inconnu, puisqu'il étoit ainsi abandonné, Ouen-ouang leur répondit : » il n'y a personne au monde qui » n'ait un maître ; & il n'y a point de terre qui n'ait son sei- » gneur. Ce corps se trouve dans mes terres, je suis donc son » maître & son seigneur ; pouvez-vous dire qu'il n'est avoué de » personne « ? Il lui fit donner la sépulture. Ce trait d'humanité se répandit, & chacun disoit : » si ce prince verse » ainsi ses bienfaits sur un cadavre abandonné, que ne fera- » t-il pas, pour ceux qui s'attacheront à son service « ?

La quinzième année du règne de TI-Y, & le cinquième jour de la sixième lune, il arriva un tremblement de terre fort extraordinaire, qui ne se fit sentir qu'au pays de Ouen-ouang. Les mandarins & le peuple en furent si épouvantés, qu'ils vouloient quitter la ville de Ki-tcheou, où la secousse avoit été plus violente, & ils proposèrent à Ouen-ouang de bâtir ailleurs une autre ville, parce que ce tremblement étoit d'un très-mauvais présage. Ouen-ouang leur répondit : » si ce tremblement est un pronostic, c'est un avis de nous » corriger. Si le Tien veut me punir, comment puis-je » l'éviter « ? Ce prince s'attacha plus fortement que jamais à renouveller sa vertu, à s'informer de la situation de son peuple, & si les officiers s'acquittoient bien de leurs emplois.

Ouen-ouang avoit épousé Tai-sse, dans le pays de Yeou-sin,

ſin, elle lui donna dix enfans mâles (1); Pé-ye-cao l'aîné vécut peu, & mourut en bas-âge; le ſecond vint au monde la vingtième année de Ti-y, il fut appellé Fa; c'eſt le célèbre Ou-ouang qui ſuccéda à Ouen-ouang ſon père, ſe rendit maître de tout l'empire & fonda la dynaſtie des *Tcheou*. Avant l'Ere Chrétienne. 1177. *Ti-y.*

La vingt-quatrième année de Ti-y, Kuen-y ſe révolta vers l'oueſt, & Hien-yun, au nord, paroiſſoit vouloir en faire autant. Ti-y envoya contre eux Ouen-ouang, à la tête de ſes troupes. Ce général, ſans verſer de ſang & ſans en venir aux mains, fit paroître tant de ſupériorité par ſa contenance, & montra tant de clémence & de générolité, que les révoltés de Kuen-y rendirent les armes, & ſe mirent à ſa diſcrétion. Hien-yun, à cette nouvelle, n'oſa ſe révolter. 1168.

Ti-y étoit un prince modeſte, bon, mais de peu d'eſprit, ne ſachant, ni gouverner par lui-même, ni commander à ſes miniſtres. Il n'eſt pas étonnant que l'empire qui

(1) Comme la plupart des fils de Ouen-ouang ont joué un grand rôle dans l'empire, où ils poſſédèrent des principautés que Ou-ouang, parvenu au trône, leur donna, j'ai penſé qu'on verroit ici leurs noms avec plaiſir. Ils étoient au nombre de douze. Savoir : 1°. *Pe-ye-cao*, l'aîné de tous, qui fut tué par le tyran Tcheou, dernier empereur des *Chang*; 2°. *Ou-ouang*, fondateur de la dynaſtie *Tcheou*; 3°. *Cho-ſien*, prince de Kouon dans le Honan; 4°. *Tcheou-cong*, ſi célèbré dans les écrits de Confucius, & prince de Lou dans le Chan-tong; 5°. *Tça-cho-tou*, prince de Tça, dans le territoire de Yu-ning-fou de la province de Honan; 6°. *Cho-tchin-to*, prince de Tçao, dans le Chan-tong; 7°. *Cho-ou*, prince de Tching, auſſi dans le Chan-tong; 6°. *Cho-tchu*, prince de Ho, territoire de Ping-yang dans le Chan-ſi; 9°. *Khang-cho*, prince de Ouei, dans le Honan; 10°. *Pie-công-cao*, prince de Pou, territoire de Si-gan-fou du Chen-ſi; 11°. *Tçao-vo tchin*, mort jeune; 12°. *Tchao-cong-che*, prince de Yen dans le Pé-tchéli. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne.

1168.

Ti-y.

avoit souffert sous les règnes précédens, s'en ressentit encore.

Cet empereur eut trois fils, les deux premiers d'une concubine, & le troisième de l'impératrice; les deux fils naturels s'appelloient Ouei-tsé & Tchang-yen; le légitime se nommoit Tcheou. Ti-y se voyant à la fin de sa carrière, voulut nommer son successeur. La chose ne paroissoit pas devoir souffrir de difficulté, puisqu'il avoit un fils légitime; cependant l'impératrice elle-même, à cause de la trop grande jeunesse de ce fils, consentoit que l'empire passât à Ouei-tsé, & la chose fut ainsi réglée par l'empereur; mais les grands l'ayant appris, y mirent opposition, & alléguèrent les loix de l'empire, qu'il n'étoit pas permis de violer. L'empereur n'eut aucun égard à leurs représentations, & mourut sans rien changer à cette disposition, qu'il n'avoit faite que du consentement de l'impératrice. Après sa mort, les grands firent valoir leur opposition, & placèrent Tcheou sur le trône, qui fut reconnu par toute la nation. C'est ce Tcheou, nommé plus ordinairement Cheou-sin, qui perdit l'empire, & par lequel finit la dynastie des *Chang*. Ti-y régna vingt-sept ans.

CHEOU-SIN.

1154.

Cheou-sin étoit d'un naturel très-dangereux, grand parleur, extrêmement vif, & d'une force de corps si extraordinaire, qu'il tuoit les bêtes féroces, sans d'autres armes que ses mains. Il possédoit l'art d'éluder les conseils qu'on lui donnoit, & de cacher adroitement ses fautes : il étoit, d'ailleurs, d'un caractère cruel & enclin au libertinage. Dès le

commencement de ſon règne, dépouillant l'ancienne ſimplicité de ſes ancêtres, il fit faire en ivoire les petits bâtons dont il ſe ſervoit à table, ce qui n'étoit permis qu'aux jours de grandes cérémonies. Ki-tſé, ſon oncle & ſon premier miniſtre, homme d'un vrai mérite, lui dit un jour à cette occaſion & en ſoupirant : *aujourd'hui votre majeſté ſe ſert de bâtonets d'ivoire ; ſans doute que dans peu, elle ne voudra plus boire que dans des vaſes de pierres précieuſes & ne vivre que de pattes d'ours, & du ſang qui ſe trouve renfermé dans le ventre des léopards ?* mais Cheou-sin rompit la converſation de Ki-tſé, & parla d'autres choſes, avec autant de ſang-froid que ſi les repréſentations de ſon oncle ne l'euſſent point regardé.

Avant l'Ere Chrétienne. 1153. *Cheou-ſin.*

La huitième année de Cheou-sin, Yeou-ſou-chi fit mine de ſe révolter ; mais l'empereur ayant mis ſur pied une forte armée, ce rebelle penſa auſſi-tôt à faire ſa paix. Il lui envoya, pour cet effet, de magnifiques préſens, du nombre deſquels étoit Tan-ki, ſa propre fille, d'une beauté parfaite, ſpirituelle, mais d'un caractère diſſimulé, cruel & enclin à toutes ſortes de vices. 1147.

Tan-ki n'eut pas demeuré quelques mois avec Cheou-sin, qu'elle ſe rendit maitreſſe abſolue de l'eſprit & du cœur de ce prince ; rien ne ſe faiſoit plus au palais & dans l'empire que par ſes ordres. L'empereur n'oſoit faire paroître d'eſtime que pour ceux qu'elle louoit, & il ſuffiſoit de lui déplaire pour mériter la mort. Pendant les premières années qu'elle demeura à la cour, un de ſes principaux ſoins, fut d'amaſſer le plus de richeſſes qu'elle put ; perſonne n'étoit à couvert de ſon avarice ; dès qu'une famille paſſoit pour riche, il n'en falloit pas davantage pour exciter ſa cupidité. Après s'être, pour ainſi dire, aſſouvie de preſque

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1147. *Cheou-sin.*

toutes les richesses de l'empire, il lui prit fantaisie de faire construire en marbre une tour, appellée *Lou-tai*, ou la tour des cerfs, dont les portes étoient de jaspe; l'intérieur, orné d'un parquet admirable, avoit trois *lis* de largeur ou un tiers de lieue sur cent toises d'élévation, ouvrage qui coûta dix ans de travail, & qu'elle enrichit d'une infinité de choses précieuses. Quand cette tour fut achevée, Tan-ki y fit allumer une si grande quantité de flambeaux & de lanternes, que leur clarté égaloit celle du jour. Elle s'enfermoit dans ce superbe palais, six mois entiers sans en sortir, ne s'occupant qu'à varier ses plaisirs, & à épuiser tous les genres de libertinage; elle assembloit des jeunes gens de l'un & l'autre sexe, qu'elle faisoit dépouiller de leurs habits, & qu'elle excitoit elle-même aux dernières infamies (1).

(1) Le P. Martini attribue à l'impératrice Ta-ki ou Tan-ki, la mode qui règne encore aujourd'hui chez les dames Chinoises, de faire consister une partie de la beauté, dans la petitesse extraordinaire de leurs pieds, que les nourrices leur serrent dès l'enfance pour les empêcher de croître, & qu'elles tâchent encore de rendre plus petits à mesure qu'elles avancent en âge. Au lieu d'attribuer cette mode des petits pieds à la vanité naturelle au sexe, quelques-uns se sont imaginés que la politique auroit inspiré ce goût pour retenir les femmes dans leur logis, & dans cette soumission continuelle où elles vivent. Martini, d'après des auteurs qu'il ne cite pas, dit que Ta-ki, sous la figure d'une belle femme, étoit un démon qui, pour cacher ses pieds de chèvre, avoit imaginé de les tenir toujours enveloppés de bandelettes; & pour appuyer le fait, il ajoute que la chaussure des Chinoises excède à peine la grandeur des pieds de chèvre. *Calcei vero, queis sinicæ mulieres utuntur, adeo parvi sunt, ut, si sint ad mensuram redacti, earum pedes vix caprinos excedunt magnitudine.* Je crois que l'origine des petits pieds si fort à la mode parmi les Chinoises, n'est pas plus due à Tan-ki, que la fête des lanternes l'est à la maitresse de Kié, dernier empereur de la dynastie *HIA*, appellée Mei-hi, à laquelle le P. le Comte l'attribue, d'après des contes que lui ont fait les Chinois. Il seroit assez extraordinaire qu'une nation si sévère dans sa morale & si rigide dans ses mœurs, eût voulu conserver quelque chose de deux femmes, dont elle ne parle encore à présent qu'avec le dernier mépris, & qui furent cause de la chûte de deux grandes dynasties, les *HIA* & les *CHANG*. *Editeur.*

Le palais de l'empereur qui fut de tout temps un lieu ſacré, où perſonne n'oſoit entrer, ſous peine de la vie, ſans un ordre exprès, fut ouvert indiſtinctement à tout le monde, avec pleine liberté d'y commettre toutes ſortes de crimes. Les gens ſans mœurs & ſans pudeur, s'y tranſportoient de jour comme de nuit, & après s'être gorgés de viandes & de vin que Tan-ki ordonnoit d'y ſervir avec une extrême profuſion, ils s'abandonnoient à tout ce que la brutalité peut inſpirer de plus abominable; les querelles, les meurtres & les aſſaſſinats y étoient fréquens; enfin, tous les vices étoient raſſemblés dans ce palais, & y régnoient avec une licence effrénée.

L'empereur avoit élevé Ouen-ouang, Kieou-heou & Ou-heou, à la dignité de *Kong* ou de Comtes, qu'ils méritoient par les ſervices qu'ils avoient rendus à l'état. Kieou-heou ne ſachant comment arrêter les abominations de Tan-ki & tirer Cheou-sin de l'eſclavage où cette femme le tenoit, s'imagina qu'en ſe ſervant d'une femme d'un caractère entiérement oppoſé à celui de l'infâme Tan-kia, il pourroit, peut-être, lui déciller les yeux, & faire diverſion à la violence de ſa paſſion. Kieou-heou avoit une fille, douée de tous les agrémens de l'eſprit & du corps, en un mot, une fille accomplie & digne d'un tel père. L'eſpérance qu'elle avoit de ſervir l'état, l'empêcha de s'oppoſer à la propoſition que lui fit ſon père, de la préſenter à l'empereur. Elle ſe flattoit qu'elle pourroit changer le cœur de ce prince, & lui inſpirer des ſentimens vertueux. Kieou-heou la préſenta donc à Cheou-sin, qui fut d'abord ébloui de ſa beauté; mais comme la vertu eſt ennemie du vice, la difficulté qu'elle fit de ſe prêter aux infamies de Cheou-sin

Avant l'Ere Chrétienne.

1147.

Cheou-sin.

& de Tan-ki, lui procura la mort. L'empereur & sa maitresse ne se contentèrent pas d'avoir commis ce crime, ils eurent encore la cruauté barbare de couper son corps par quartiers, de le faire cuire, & d'envoyer ce mets horrible à son père, qu'ils firent aussi mourir avec son ami Ou-heou.

Cette action qui fait frissonner d'horreur, fut connue de Ouen-ouang, qui ne put cacher sa juste indignation. Tsong-heou-hou, presqu'aussi scélérat que l'empereur son maître, ayant un jour entendu Ouen-ouang désapprouver cette atrocité, en avertit CHEOU-SIN, & lui fit craindre qu'il n'eût quelque dessein de révolte. CHEOU-SIN n'osoit le faire mourir, parce que toute la nation s'y seroit opposée, & qu'il pourroit en résulter des troubles & des guerres, dont le succès seroit incertain; il se contenta donc de le faire arrêter & de le tenir prisonnier à Yeou-ly, la onzième année de son
1144. règne. Ouen-ouang ne se plaignit point de cette injustice; il disoit à ceux qui lui en témoignoient leur chagrin: » qu'un » enfant ne soit pas aimé de son père, il n'est pas pour cela » dispensé de l'obéissance & du respect qu'il lui doit; qu'un » sujet ait raison de désapprouver la conduite de son prin» ce, il n'est pas autorisé à lui manquer de fidélité «. Cette modération lui fit honneur, & lui gagna tous les cœurs.

1142. CHEOU-SIN, pour intimider ses sujets, & leur ôter l'envie de s'opposer à ses volontés, inventa un nouveau supplice, digne d'un prince aussi barbare, & dont il fit l'amusement de l'infâme Tan-ki. Il fit élever une colonne de cuivre, creuse en dedans, qu'il faisoit remplir de charbons; l'extérieur étoit enduit de poix & de résine, & quand cette colonne étoit ardente, on dépouilloit les malheureux qu'il avoit condamnés à mort, & par le moyen de petites chaî-

nettes de fer, qu'il leur faisoit attacher aux mains, il les contraignoit d'embrasser cette colonne, d'où on ne les détachoit que lorsque leur chair étoit toute dissoute. CHEOU-SIN & Tan-ki ne manquoient jamais d'assister à ces spectacles inhumains, & souvent on les entendit éclater de rire, à la vue des souffrances de ces infortunées victimes de leur barbarie.

Ouen-ouang resta trois ans dans les prisons de Yeou-ly : ce fut pendant le séjour qu'il y fit, qu'il travailla sur les *Koua* du livre *Y-king*. Fou-hi, l'auteur de ce livre, avoit seulement laissé les *Pa-koua*, c'est-à-dire, les huit *Koua*. Ouen-ouang, par une multiplication simple, les poussa jusqu'à soixante-quatre, afin d'avoir dans ces différens changemens, plus d'images devant les yeux pour faire connoître ses pensées. Les *Koua* ne disent rien en eux-mêmes, & ils ne sont susceptibles que des images ou des idées qu'on veut y appliquer. En les prenant comme images du ciel & de la terre, des montagnes & des plaines, de l'eau & du feu, des vents & des tonnerres, il n'y a rien dans la nature qu'on n'en puisse tirer. Ouen-ouang, dans sa prison de Yeou-ly, touché des malheurs des peuples, prit ces images dans un sens moral, de l'homme de bien & de l'impie, de la hauteur & de la soumission, de la modération & de l'activité, des mouvemens du cœur, & des terribles effets qu'ils produisent quelquefois ; en un mot, il se servit de ces images pour faire connoître à la postérité, les malheurs de son siècle, les remèdes nécessaires à tant de maux, la conduite que celui qui est en place doit tenir pour conserver la vertu, & ce qu'on doit craindre lorsqu'on s'est abandonné au vice. Il lui fut aisé de voiler, sous ces figures

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1142. *Cheou-sin.*

énigmatiques, les vices qu'il condamnoit, & sur lesquels il auroit été dangereux de s'expliquer trop clairement. Par une multiplication simple, il poussa donc les *Koua* jusqu'à soixante-quatre, & publia, sur chacun, l'explication énigmatique de sa pensée.

Ou-ouang cependant étoit plongé dans une profonde tristesse, de voir son père détenu injustement; il ne s'occupoit que des moyens de lui procurer la liberté; chaque jour il en conféroit avec ses officiers, sans savoir quel parti prendre. S'abandonner à des sentimens de vengeance, c'étoit exposer la vie de Ouen-ouang: qu'il allât en personne demander à CHEOU-SIN sa liberté, il pouvoit subir le même sort & peut-être pis encore. Dans cette perplexité, Ou-ouang résolut d'envoyer Hong-yao & Tai-tien, deux de ses officiers, avec tout ce qu'il put trouver de plus rare & de plus précieux dans son pays. Le peuple de Tcheou, à l'insçu de Ou-ouang, joignit aux présens que portoient Hong-yao & Tai-tien, une jeune fille d'une rare beauté, qui, seule, procura la liberté à Ouen-ouang; car dès qu'elle parut devant l'infâme CHEOU-SIN, voilà, leur dit-il, (en montrant cette fille) plus qu'il ne faut pour obtenir la délivrance de Ouen-ouang; comment pourrois-je vous la refuser, en l'accompagnant de si riches présens? Il ordonna qu'on mît, sur-le-champ, Ouen-ouang en liberté; il le rétablit dans tous ses privilèges & dans toutes ses charges, & l'augmenta même en dignité, le déclarant le premier prince de sa cour: nouvelle dignité qui lui donnoit le droit d'être toujours accompagné de gardes, armés de lances & de piques. Ouen-ouang étoit trop mécontent de cette cour pour y rester long-temps. Il se retira dans sa principauté où

il

il fut reçu du peuple, avec des ſentimens de joie inexprimables.

Avant l'Ere Chrétienne. 1141. *Cheou-ſin.*

La quatorzième année de Cheou-sin, à peine Ouen-ouang fut-il de retour dans ſon pays, que les ſeigneurs de Yu & de Joui, qui n'étoient pas d'accord pour quelques terres, le furent prier d'être leur médiateur & leur juge. Dès qu'ils entrèrent ſur les limites du pays de Tcheou, les laboureurs & tous les habitans de la campagne, qui ſembloient devoir être groſſiers, leur offrirent leurs ſervices, & les leur rendirent même avec plus de zèle que leurs propres vaſſaux. Ils remarquèrent dans les villes une politeſſe, une honnêteté, une douceur, un empreſſement à obliger qu'on ne voyoit point ailleurs. Arrivés au palais de Ouen-ouang, ils trouvèrent une modeſtie & une affabilité, des airs ſi engageans, qu'ils ſe dirent l'un à l'autre : nous ſommes bien petits ! ſi nous étions des hommes, nous reſſemblerions à ces gens-ci. Ces deux ſeigneurs ſe cédèrent mutuellement ce qui faiſoit le ſujet de leur différend, & s'en retournèrent chez eux, publiant par-tout ce qu'ils avoient vu à la cour de Ouen-ouang. Quelque temps après, ils vinrent avec quarante autres ſeigneurs de même dignité, ſe ſoumettre à ce prince.

1140.

L'année ſuivante, Tai-kong ayant quitté la cour pour ne pas être témoin des crimes qui s'y commettoient, ſe retira ſur les bords de la mer ſeptentrionale ; ayant enſuite entendu parler de la ſageſſe de Ouen-ouang & de la réputation qu'il s'étoit faite, il ſe rendit auprès de lui. Tai-kong étoit d'une très-ancienne famille, & deſcendoit du Sſe-yo, ou premier miniſtre de l'empereur Yao ; il étoit connu ſous le nom de Licou-chang. C'étoit un homme ſage & vertueux, d'une

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1140. *Cheou-sin.*

prudence consommée ; l'emploi qui l'attachoit à la cour, l'avoit engagé à tenter différens moyens pour faire changer de conduite à l'empereur ; mais n'ayant pu réussir, il avoit pris le parti de se retirer. Un jour que Ouen-ouang étoit à la chasse, il rencontra Lieou-chang sur les rives septentrionales de la rivière Ouei-choui ; Ouen-ouang qui le connoissoit de réputation, lui fit le plus grand accueil ; ils s'entretinrent quelque temps ensemble, avec une égale satisfaction : » le pays de Tcheou, lui dit Ouen-ouang, doit » augmenter en puissance quand un sage y viendra demeu- » rer ; je ne doute point, à vos manières & à vos discours, » que vous ne soyez ce sage que j'attends depuis si long- » temps «. Ensuite il le fit monter dans son char, & ils s'en retournèrent ensemble. Quoique Tai-kong fût déja âgé de soixante-douze ans, Ouen-ouang le fit son premier ministre. Il lui rendit d'importans services, & à Ou-ouang, son fils.

1139. La seizième année de CHEOU-SIN, quelques-uns des seigneurs qui s'étoient donnés à Ouen-ouang, entreprirent par un esprit d'indépendance, de se soustraire à l'obéissance qu'ils lui devoient ; mais Ouen-ouang prit la résolution de les faire rentrer dans le devoir. Son nouveau ministre, Lieou-chang, lui conseilla de commencer par Mi-sieou ; mais Koan-sou fit la réflexion que Mi-sieou avoit de bonnes troupes, qu'il étoit puissant, & le plus à craindre de tous ces seigneurs. » C'est précisément pour cette raison, répondit Lieou-chang, » qu'il faut commencer par lui ; une fois réduit, les autres » se soumettront d'eux-mêmes. J'ai pour maxime, de com- » mencer toujours par le plus difficile : si j'en viens à bout, » le reste succède aisément «. Ouen-ouang fit partir ses trou-

pes, & les alla joindre à Kong-ni, d'où il se mit en marche pour entrer dans le pays de Mi-sieou. Les peuples de Mi-sieou, pleins d'estime pour Ouen-ouang, & fort peu attachés à leur seigneur, n'attendirent pas qu'il commît aucune hostilité dans leur pays; dès qu'ils surent son arrivée, ils se saisirent de leur seigneur, qu'ils lui livrèrent enchaîné. L'année suivante, il réduisit le seigneur de Ki; & la dix-huitième, le seigneur de Yu.

Avant l'Ere Chrétienne. 1139. *Cheou-sin.*

1138. 1137.

Ouen-ouang trouva plus de difficulté à soumettre le seigneur de Tsong, & même il étoit prêt à l'abandonner; mais sur des informations plus particulières de sa conduite qu'il se procura, » Quoi, dit-il, le père & les enfans, les frères » entre eux, n'observeront aucune règle de bienséance, on » n'aura aucun égard pour la vieillesse; on méprisera la justice; les tributs n'auront rien d'arrêté, & les peuples seront » réduits à la misère? Je ne puis, sans manquer à mon » devoir, me dispenser d'y mettre ordre «. Il partit donc pour cette expédition, mais il signifia aux troupes d'être sur leurs gardes, & de ne pas causer le moindre dommage au peuple, & qu'il puniroit très-sévèrement ceux qui contreviendroient à ses ordres. Il demeura un mois entier dans le pays ennemi, sans rien entreprendre. Son dessein étoit de les gagner par sa clémence, & il vouloit leur donner le temps de la réflexion. En effet, la plupart se rendirent à lui, & les autres furent contraints de se soumettre par la force.

1136.

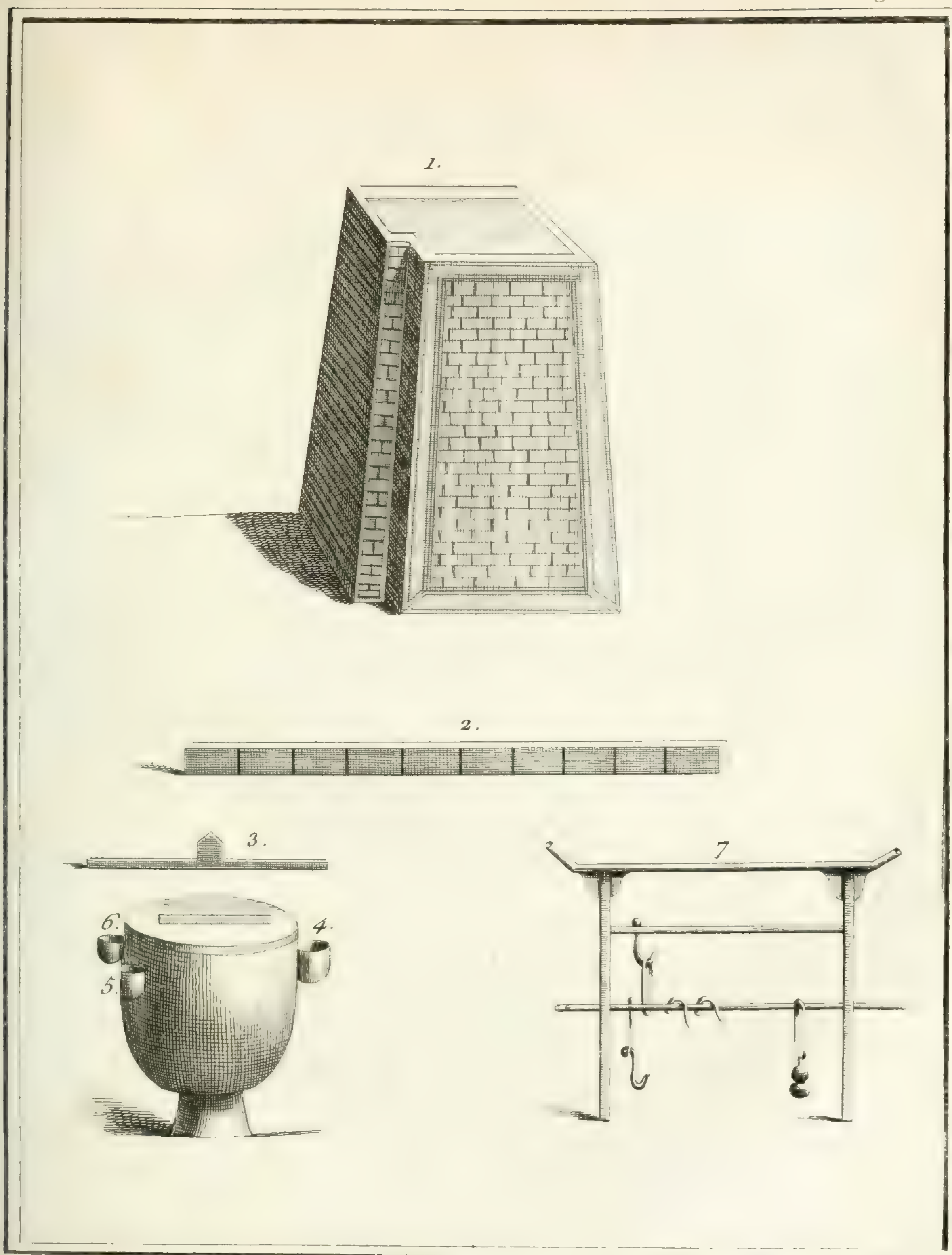
Lorsque Ouen-ouang eut rétabli la paix parmi ses vassaux, il jugea à propos de changer sa cour. Il la transporta dans une nouvelle ville qu'il fit bâtir, & appella *Fong tching*, du nom de la rivière Fong-choui, sur les bords de laquelle elle étoit située. Il fit élever, dans le voisinage & sur un monticule,

Avant l'Ère Chrétienne.
1136.
Cheou-sin.

une tour, de la hauteur de trente pieds, sur cent vingt pas de circuit, qu'il appella *Ling-tai*, destinée aux observations astronomiques. Du temps de la dynastie des *Tang*, elle avoit encore vingt pieds de haut, & quoique en assez mauvais état, on pouvoit juger qu'elle avoit été plus élevée. On en voit encore aujourd'hui des restes.

1135.

Un an après que Ouen-ouang eut fait élever cette tour, ce prince mourut âgé de quatre-vingt-dix-sept ans; il avoit gouverné le pays de Tcheou pendant cinquante. Dans la maladie qui le conduisit au tombeau, il fit venir son fils Si-pé-fa, connu dans l'histoire sous le nom de Ou-ouang, & lui dit: » Mon fils, je vais mourir; souvenez-vous des » dernières paroles de votre père, & ne les oubliez jamais. » Je n'ai que trois choses à vous recommander. Quand l'oc» casion de bien faire se présentera, ne la différez point; » n'hésitez pas de vous corriger des défauts que vous connoî» trez en vous, & prenez garde d'être indulgent à cet égard. » Le temps d'agir étant venu, saisissez-le; ce sont-là les fonde» mens de la vertu: ayez-la toujours en recommandation «. Les vertus de Ouen-ouang l'ont rendu si respectable dans tous les siècles, qu'on n'a point cessé d'en faire les plus grands éloges. Le *Chi-king* est rempli de vers à sa louange, composés par les poëtes, qui fleurirent au commencement de la dynastie des *Tcheou*. Ce recueil peut se partager en quatre parties. La première roule sur les vertus particulières de Ouen-ouang, avant qu'il possédât aucune place. La seconde, sur son gouvernement. La troisième, sur l'agrandissement du pays de Tcheou, & la quatrième, marque comment il a perpétué sa dynastie sur le trône pendant plusieurs siècles, en faisant son fils Ou-ouang héritier de ses vertus.



1. Ling-tai *ou observatoire de* Ouen-ouang. 2. *Tube de* Hoang-ti, *pour les poids, les mesures et la Musique*. 3. Teou *ou mesure*. 4. Chin. 5. Ho 6. Yo. 7. *Balance*.

A la mort de ce prince, le pays de Tcheou étoit dans l'état le plus florissant ; il l'avoit tellement augmenté, par la sagesse de son gouvernement, qu'il formoit les deux tiers de l'empire ; & on pouvoit assurer que si les seigneurs de Tcheou, n'étoient pas maîtres de la Chine entière, ils l'étoient véritablement de tous les cœurs. Afin de s'attacher davantage Lieou-chang, son premier ministre, Ou-ouang épousa Y-kiang sa fille, douée d'excellentes qualités. La vingt-septième année de Tcheou, elle donna un fils à Ou-ouang, qui fut nommé Song. Alors la plupart des grands, qui s'étoient éloignés de CHEOU-SIN, voyant un fils à Ou-ouang, le sollicitèrent vivement de prendre les armes, contre les deux monstres qui tyrannisoient l'empire. Ou-ouang voulut savoir la pensée de Lieou-chang sur le parti qu'il avoit à prendre. » Tous les gens de bien, » tous les sages, lui dit-il, se sont retirés de la cour de » CHEOU-SIN, que dois-je faire ? dois-je lever des troupes » pour en délivrer l'empire « ? Lieou-chang, lui conseilla de ne rien entreprendre, qu'après une mûre délibération, & le résultat fut que ce prince enverroit à la cour de l'empereur une personne affidée, pour avoir des nouvelles sûres de ce qui s'y passoit. Cet envoyé raconta des choses exécrables & qui outrageoient la nature : un seul trait fera juger du reste. Il dit donc que, pendant le peu de séjour qu'il avoit fait à la cour de Tcheou, ce tyran & l'infâme Tan-ki, ayant voulu savoir comment les enfans se formoient dans le sein de leur mère, avoient pris plusieurs femmes, enceintes à différens termes, & leur avoient fait ouvrir le ventre pour contenter leur barbare curiosité. Plusieurs autres traits que l'envoyé rapporta, & dont il est

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1135.
Cheou-sin.

1128.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1128. *Cheou-sin.*

inutile de souiller le papier, firent frémir Ou-ouang d'horreur & l'animèrent à délivrer la terre d'un monstre de cette nature.

Dans le même-temps, on vint lui dire que le seigneur de Ly, s'étoit révolté contre l'empereur; Ou-ouang sans délibérer, passa le Hoang-ho & parut en présence de ce seigneur, qui plein d'estime & de vénération pour lui, rendit aussi tôt les armes & se soumit. Il ne fut pas le seul, car la plupart des seigneurs de l'empire, le sachant à la tête de ses troupes, vinrent le joindre près de Mong-tsin, dans le Honan, au nombre de plus de huit cens, & le sollicitèrent de faire descendre du trône, un tyran qui le déshonoroit, depuis trente-cinq ans, d'une manière si infâme. » C'est au Tien, leur répondit Ou-ouang, à punir tant de » crimes; il ne nous a pas encore fait connoître ses vo» lontés «. Ce prince se retira avec ses troupes.

1123.

Quand on apprit à la cour ce qui venoit de se passer à Mong-tsin, & que Ou-ouang avoit fait rentrer le seigneur de Ly dans son devoir, Tsou-y descendant d'une ancienne famille qui avoit toujours servi fidèlement la dynastie des CHANG, héritier de la fidélité de ses ancêtres, fut saisi de crainte pour son prince; il alla, sur-le-champ, trouver l'empereur. » Fils du Ciel, lui dit-il, tout est perdu pour » nous, le Tien veut faire périr notre dynastie. Ce n'est pas » que vous manquiez de sujets dévoués, & que vos ancêtres » ne vous soient favorables auprès du Chang-ti; mais, » prince, les infamies qui se commettent dans votre palais, » en éloignent vos fidèles serviteurs; elles irritent le Ciel » & ruinent votre dynastie. Le peuple est dans le trouble, » les grands sont mécontens, personne ne vit en paix;

» la lumière de la raison paroît éteinte, les loix sont méprisées & nos coutumes abolies. Le cœur du peuple est » porté à la révolte, il n'y a personne qui ne dise : d'où » vient que le Ciel n'anéantit pas la dynastie des *Chang?* » & vous, fils du Ciel, vous osez encore dire ; que peut-il » m'arriver ? que peut-on me faire ? ne suis-je pas affermi » sur le trône par l'ordre du Ciel « ?

Tsou-y voyant que toutes ses exhortations étoient inutiles, se retira en jettant un grand soupir. » Hélas ! dit-il, » coupable d'une multiplicité de crimes qui sont tant d'hor» reur, osez-vous encore espérer quelque faveur du Tien ? » c'en est fait de notre dynastie ! tout annonce sa ruine » prochaine «.

Ouei-tsé, fils aîné de l'empereur Ti-y, voyant l'empire des *Chang* sur son déclin, fit appeller Ki-tsé & Pi-kan, ministres de l'empereur & leur dit (1). » J'espérois que l'em» pire par vos sages instructions pourroit se rétablir ; mais » hélas ! il me paroît que tout est en fermentation, & qu'il » n'y a plus moyen de ramener les esprits. Nous ne man-

(1) Chou-king, Chap. *Ouei-tse.* Ce prince donne à Ki-tsé le titre de *Fou-che* ou *Fou-sse*, *Père-maître ;* & à Pi-kan celui de *Chao-tse*, *petit Maître* ou *second Maître.* Ouei-tsé étoit fils aîné de l'empereur Ti-y, mais d'une concubine, raison pour laquelle Cheou-sin fut préféré. Son nom signifie le *Tse* ou le comte de *Ouei*, terre ou principauté vers le territoire de Ouei-hoai-fou dans la province de Ho-nan, qui lui appartenoit. Il s'enfuit de la cour lorsqu'il vit que son frère ne tarderoit pas à être détrôné ; mais il fut rappellé par le second empereur de la dynastie *Tcheou*, qui le créa roi de Song dans la province de Ho-nan, avec exemption de foi & hommage, & permission de suivre les loix & usages de la dynastie *Chang.* Pi-kan & Ki-tsé étoient oncles d'Ouei-tsé. Pi-kan périt de la manière que le dit le P. de Mailla ; pour Ki-tsé, il subit la prison ; mais ensuite il fut créé roi de la Corée par Ou-ouang, avec les mêmes prérogatives que Ouei-tsé, son neveu. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1123. *Cheou-sin.*

» quons pas d'exemples de vertu dans nos ancêtres, mais » livrés à la débauche, & plongés dans le vin, nous avons » dégénéré de cette vertu & nous l'avons étouffée.

» Grands & petits, princes & sujets de la dynastie, tout » est adonné aux vices les plus honteux : on méprise nos » loix, l'impunité triomphe, on ne craint plus les châti- » mens; & chacun cédant à ses inclinations, on ne voit plus » que vols, que fourberies & que trahisons; notre dynastie » est perdue sans ressource. Il me semble voir un vaste » Océan sans rivage, qu'on ne peut entreprendre de tra- » verser.

» Sages ministres, tous les gens de mérite, tous nos vieux » officiers se sont retirés dans les déserts pour fuir la cour; » d'où vient ne nous avez-vous pas redressés? Pourquoi ne » nous avez-vous pas avertis «?

» Fils de Roi, lui répondit Ki-tsé, le Tien a déterminé la » perte de la dynastie, & c'est pour cela que CHEOU-SIN, » plongé dans la débauche & le vin, méprise tous les avis, » maltraite & éloigne tous ses fidèles sujets. La dépravation » des mœurs & la licence, sont parvenues au point, que le » peuple vole jusqu'aux animaux destinés aux sacrifices, & » que les magistrats, loin de les en empêcher, participent à » ces vols, & disputent à l'envi à qui en mangera. On foule » les peuples, en ne mettant aucune modération aux impôts, » & en les exigeant de la manière la plus criante. Les magis- » trats, pour satisfaire l'avarice insatiable de l'empereur, » imaginent mille moyens plus odieux les uns que les autres, » & les traitent en ennemis. Les campagnes désolées périssent » de misère, & ceux qui les cultivent ne savent à qui se » plaindre.

» Les

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1123. *Cheou-sin.*

» Les maux assiègent de toutes parts la dynastie ; je veux » périr avec elle, & jamais on ne me verra esclave d'aucune » autre. Mais vous, fils de roi, vous en qui toutes nos espé- » rances sont fondées, fuyez. Qu'il vous souvienne du con- » seil que je donnai au feu empereur Ti-y mon frère & » votre père, de faire choix de vous pour lui succéder. Ce » conseil vous a perdu dans l'esprit de CHEOU-SIN : fuyez, » je vous en conjure, sinon la monarchie est éteinte «.

Ces trois sages étoient parens de la famille impériale. Quoique chacun d'eux agît selon ses sentimens particuliers, il est cependant vrai qu'ils ne pensoient qu'à soutenir le trône, ébranlé de toutes parts. Ouei-tsé, frère aîné de CHEOU-SIN, l'exhortoit sans cesse à se corriger, mais ses remontrances étoient inutiles. Réduit au désespoir, tantôt il vouloit se donner la mort, tantôt il vouloit fuir. Il suivit enfin le conseil de Ki-tsé & de Pi-kan, & disparut.

Pi-kan ne quitta pas la cour & il lui en coûta cher. Il étoit d'une droiture & d'une probité qui ne connoissoient pas le déguisement ; un homme de ce caractère au milieu d'une cour corrompue, ne pouvoit garder le silence, en la voyant à deux doigts de sa perte. Chaque jour il avertissoit CHEOU-SIN de ses fautes, & l'exhortoit à changer de vie. Ces discours déplurent à l'empereur. Un jour que Pi-kan le pressoit plus vivement, ce prince lui dit en colère : » j'ai appris » que le cœur des sages avoit sept ouvertures différentes ; » jusqu'ici je n'ai pu satisfaire ma curiosité «. Puis se tournant vers des scélérats de sa suite qui ne le quittoient jamais, il leur ordonna de lui arracher le cœur. Ainsi finit le sage Pi-kan, si digne d'un sort plus heureux.

Ki-tsé, non moins zèlé pour le bien de l'état que Pi-kan,

Avant l'Ere Chrétienne. 1123. *Cheou-sin.*

n'éprouva pas cependant, de la part du Tyran, un traitement aussi cruel. Il fut dégradé de son rang & privé de ses dignités. Après l'avoir dépouillé de tous ses biens, il le réduisit à l'état d'esclave, & le fit renfermer dans une étroite prison, où quelque temps après il contrefit le fou pour ne pas écouter ce qu'on lui diroit sur l'état critique de l'empire.

Ouei-tsé, en se retirant de la cour, avoit emporté avec lui tous les vases & les ornemens dont on se servoit dans les cérémonies des sacrifices. Ce prince se mit lui-même la chaîne au col, &, en cet état, il se présenta dans le pays de Tcheou pour être mené à Ou-ouang; ce prince en ayant été averti fut au-devant de lui, & brisant lui-même ses fers, il le traita avec tous les honneurs dûs à sa naissance & à son rang. Ouei-tsé lui rendit compte des raisons qu'il avoit eues de quitter la cour. Les gouverneurs des provinces, & beaucoup de seigneurs qui étoient avec Ou-ouang, furent vivement touchés de ce récit, & ils pressèrent de nouveau Ou-ouang de prendre les armes pour délivrer l'empire d'un monstre tel que CHEOU-SIN. Le prince de Tcheou, d'après ces instances réitérées, & voyant les choses poussées à l'extrême, résolut enfin de déclarer la guerre à CHEOU-SIN (1). Il se prépara à cette expédition

(1) La dynastie *HIA*, depuis la première année de Yu (treizième année du cycle IX) ou l'an 2205, jusqu'à la trente-deuxième année de Kié, dernier prince de cette famille, qui répond à l'an 1767 avant Jésus-Christ, compte dix-sept empereurs & une durée de 439 ans. La dynastie *CHANG*, depuis la première année de Tching-tang, jusqu'à la trente-deuxième & dernière année de CHEOU-SIN, c'est-à-dire depuis l'an 1766 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 1123, compte vingt-huit empereurs, qui forment ensemble une durée de 644 ans. Les Chinois ne sont pas d'accord sur la chronologie du Chap. *Ou-tching*, qui est une récapitulation de toute l'expédition de Ou-ouang contre CHEOU-SIN. Les uns fixent l'époque du détrônement de CHEOU-

par un grand ſacrifice qu'il fit au Chang-ti pour ſe le rendre propice, & tirer la nation de l'eſclavage où elle gémiſſoit ſous le gouvernement tyrannique de ſon ſouverain.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-ſin.*

Ce fut la treizième année de ſon règne ſur la principauté de Tcheou, que Ou-ouang ſe mit en campagne, & ſe détermina à punir le tyran de l'empire. Toute la Chine étoit, pour ainſi dire, portée à la révolte, & Ou-ouang compta parmi ceux qui vinrent ſe ranger ſous ſes étendarts, juſqu'à huit cens ſeigneurs titrés. Quand il fut arrivé près de Mong-tſin, il fit aſſembler tous ces ſeigneurs à la tête de l'armée, & avant de leur faire traverſer le Hoang-ho, il leur fit le diſcours ſuivant (1):

» Puiſſans ſeigneurs qui gouvernez des royaumes qui nous » ſont attachés par les liens de l'amitié, & vous officiers & » ſoldats, daignés écouter ce que je vais vous dire. Le Ciel » & la terre ſont le père & la mère de la nature, mais » l'homme ſeul eſt doué d'un eſprit intelligent : autant il » eſt élevé au-deſſus des autres créatures, autant un ſouve- » rain doit l'emporter ſur le peuple par la ſupériorité de » ſon intelligence. Il doit le gouverner, il en eſt le père & » la mère.

SIN à l'an 1123 avant l'Ere chrétienne, & ils s'autoriſent du début de ce Chapitre, qui porte : » Le jour *Gin-chin* (29) du premier mois, à côté du *cadavre mort*, » (c'eſt-à-dire près ou la veille de la conjonction du ſoleil & de la lune), & le jour » *Kouei-ſſe* (30) commençant à paroître, le roi partit de grand matin du pays de » Tcheou pour aller contre Chang, &c «. Les autres prenant l'hiſtoire pour guide, placent toute cette expédition de Ou-ouang contre CHEOU-SIN l'année d'enſuite, c'eſt-à-dire l'année 1122, treizième du règne particulier de Ou-ouang. L'erreur vient de ce que l'année 1123 étoit biſſextile & compoſée de treize mois ; & que ce mois intercalaire n'a pas d'autre dénomination que celle du mois après lequel il arrive. *Editeur.*

(1) Sſe-ki. —Ta-ki. —Tſien-pien. —Tſo-chi. —Chu-king, Chap. Tai-ſſe.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-ſin.*

» Aujourd'hui l'empereur n'honore point l'auguſte Ciel » & vexe ſes ſujets; il eſt enſeveli dans la débauche du vin » & des femmes. Livré à ſon naturel méchant & cruel, il » oſe exercer la plus violente tyrannie; il étend la punition » d'un coupable à toute ſa famille, il diſpoſe des emplois » en faveur de ceux qu'il protège, & les rend héréditaires, » ſans faire aucune diſtinction entre l'honnête-homme & » le ſcélérat. Il a enlevé toutes les richeſſes de l'empire par » des exactions révoltantes, pour ſe bâtir des palais, des » maiſons de plaiſance, des tours, des terraſſes, & pour ſe » faire creuſer des étangs & des lacs. Il fait brûler à petit » feu les gens de probité; il ouvre le ventre des femmes » enceintes. Le Ciel, courroucé de ſes crimes, avoit choiſi » mon père Ouen-ouang pour venger l'outrage que ce tyran » fait à la nature; il n'a pu achever ce grand ouvrage.

» Puiſſans chefs des royaumes alliés, je juge par votre » défection, du mauvais gouvernement de Cheou-sin, & » qu'il ne penſe point à ſe corriger. Il croupit dans ſes » vices: il ne fait plus aucune cérémonie religieuſe, ni au » Chang-ti, ni aux Eſprits, ni à ſes *ancêtres;* des ſcélérats » enlèvent impunément les victimes. Il dit, l'empire eſt à » moi; le deſtin m'a mis ſur le trône, qui peut m'en faire » deſcendre?

» Le Ciel a établi les rois pour gouverner & protéger les » peuples; ils n'en ſont les maîtres que pour les inſtruire. C'eſt » par leur canal que le Chang-ti diſtribue ſes bienfaits; oſe- » rois-je aller contre ſa volonté? Quand les forces ſont éga- » les, il faut avoir égard à la vertu; ſi la vertu eſt égale, il » faut conſidérer la juſtice; nos forces ſont bien inégales, » Cheou-sin a une multitude innombrable de ſoldats; mais

» ils ont tous des cœurs différens ; moi, je n'en ai que trois » mille, mais ils n'ont tous qu'un cœur.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-sin.*

» Les crimes de l'empereur surpassent tout ce qu'on en peut » dire ; il a comblé la mesure. Le Ciel fait voir suffisamment » qu'il veut se servir de moi pour le punir, puis-je aller » contre ses ordres sans me rendre coupable ? Jour & nuit » je pense, en tremblant, à les exécuter ; mais j'en ai pris » la résolution dans la salle de mes *ancêtres*. J'ai fait un sacri- » fice au Chang-ti ; j'ai imploré le secours des esprits. Je ne » puis me dispenser de le châtier pour obéir aux ordres du » Ciel, & je vous ai tous assemblés pour me seconder.

» Le Ciel aime les peuples, & se conforme à leurs desirs ; » mon intention est de punir le vice, & de rétablir la tran- » quillité dans les quatre mers. Aidez-moi donc dans l'exécu- » tion de mon dessein. Le temps est propice, il faut en » profiter «.

Après ce discours, Ou-ouang, suivi de tous les Tchu-heou, à la tête de leurs soldats, traversa le Hoang-ho, & fit camper son armée au nord de ce fleuve ; lorsqu'il vit tout son monde rassemblé, il leur fit un discours pour les encourager.

» Peuples, qui êtes venus avec moi de l'occident, soyez » attentifs. J'ai oüi dire qu'un homme de probité qui cher- » che à faire du bien, ne trouve jamais assez de temps, & » qu'un scélérat en manque également pour faire le mal. » CHEOU-SIN, ce malheureux prince de la dynastie de » *CHANG*, ne se lasse point de commettre des crimes détes- » tables ; il chasse d'auprès de sa personne les anciens & » les sages ; il les prive de leurs emplois & les éloigne de » sa cour, pour ne faire société qu'avec des scélérats,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-sin.*

» des gens perdus de vices, & coupables de toutes sortes de » crimes; il se livre avec fureur aux femmes & au vin, & » s'abandonne à toute sa cruauté. Les officiers subalternes » qui l'environnent suivent son exemple; de-là, ces vengean- » ces, ces factions qui s'entre-déchirent, & ces abus d'auto- » rité. Les innocens implorent le secours du Ciel, & crient » vengeance contre ces crimes dont l'abomination est mon- » tée jusqu'en haut.

» Le Ciel aime les peuples, & répand sur eux ses bien- » faits; il leur donne des rois qui tiennent sa place, qui » l'imitent & lui sont soumis. Kié, le dernier prince de la » dynastie des *HIA*, n'ayant pas obéi au Ciel, répandit le » venin de ses vices dans l'empire, & le Ciel chargea Tching- » tang de ses ordres pour le punir, & mettre fin à la dynastie de *HIA* Les crimes de CHEOU SIN sont plus » horribles que ceux de Kié; il a réduit au désespoir son » frère aîné Ouei-tsé, homme de probité & bien intention- » né pour l'état; il a traité avec la dernière barbarie, les » anciens & les sages qui l'exhortoient à se corriger, disant » pour toute raison qu'il étoit chargé des ordres du Ciel & » qu'il n'avoit rien à craindre. Il ne garde aucun exté- » rieur & traite d'inutiles les sacrifices; il prétend que sa » conduite tyrannique ne peut lui nuire en rien. Le miroir » n'est pas loin; on le trouve dans le dernier empereur » des *HIA*.

» Le Ciel, continua Ou-ouang, m'a choisi pour châtier la » dynastie des *CHANG*, & pour gouverner le peuple de l'em- » pire; il m'en a averti en songe, & les sorts tirés de la » *tortue* le confirment. D'après ces présages heureux, je » vaincrai l'empereur de *CHANG*.

» CHEOU-SIN a dans son armée des dix mille & dix mille » soldats, dont les cœurs troublés n'ont ni courage, ni réso- » lution. Ainsi quand je n'aurois que dix braves gens, pleins » de droiture & de résolution, dévoués à me suivre & à ne » me point abandonner, je croirois être encore plus fort » que CHEOU-SIN. Quand ces soldats de CHEOU-SIN » seroient d'une même famille & porteroient un même » nom, pervers & scélérats comme ils sont, je ne les crain- » drois pas, accompagné de mes dix braves que la seule » vertu animeroit. Quoique le Ciel n'ait ni yeux ni oreilles, » il voit tout, il entend tout par l'organe des peuples qui » sont ses yeux & ses oreilles. Ces peuples espérent tout » de moi, il faut donc que je marche contre CHEOU-SIN. « La réputation de nos armes nous a dévancés, de tous » côtés; je ferai captif ce tyran féroce, & en le punissant » j'acquerrai la même gloire dont se couvrit Tching-tang » lorsqu'il détrôna Kié. Courage chers compagnons! ne » craignez point cette multitude confuse de gens chargés » de crimes; vous verrez qu'ils n'oseront soutenir un seul » de vos regards. Les peuples m'attendent comme leur » libérateur; ils tressaillent de joie à la vue de mes troupes, » ils s'empressent sur nos pas pour nous saluer, ils se bat- » tent le front contre terre, avec tant de violence qu'ils » semblent vouloir le briser. N'ayons qu'un cœur & qu'une » ame; concourez avec moi à exécuter cette entreprise, & » qu'une paix, perpétuée dans l'empire, en soit le prix «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1122.
Cheou-sin.

Le jour suivant, l'armée de Ou-ouang, divisée en six corps (1), étant arrivée sur les limites du pays de Tcheou,

(1) Par le terme de *six armées*, ou d'armée divisée en six corps, on entend

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-sin.*

il en fit la revue générale. Ayant appris que l'empereur approchoit à la tête de ses troupes; alors, Ou-ouang harangua ses soldats pour la troisième fois. » O vous qui m'avez » suivis de l'Occident, vous n'ignorez pas que le Ciel nous » a doués d'une intelligence qui nous enseigne à discerner » le bien & le mal. CHEOU-SIN, empereur de *CHANG* » néglige les cinq devoirs, il les méprise : il a mérité d'être » rejetté du Ciel, & d'encourir la haîne des peuples «. Ou-ouang leur rappella le trait de ces hommes qui avoient traversé l'eau pendant la rigueur de l'hiver, & à qui il fit briser les jambes pour juger de la force de leur constitution; il parle de la mort du sage Pi-kan, son oncle, à qui il fit arracher le cœur ; de l'emprisonnement de Ki-tsé ; de son irréligion, de son attachement à la recherche des arts extraordinaires, & des ouvrages rares pour plaire à une femme. Après leur avoir fait entendre que le Chang-ti irrité contre ce prince, avoit ordonné de le punir, il ajouta :

» Les anciens disoient : *Celui qui me traite avec douceur est* » *mon maître ; celui qui m'opprime est mon ennemi.* Jamais prince » n'a traité son peuple plus cruellement que CHEOU-SIN, » & il est votre plus grand ennemi, comment donc pourriez-vous le regarder comme votre maître ? les anciens » disoient encore : *Celui qui veut faire fleurir la vertu, doit* » *travailler avec soin à la faire croître, & celui qui veut détruire le* » *vice, doit commencer par en extirper les racines.* C'est pour tarir

d'ordinaire l'armée impériale, car les plus puissans d'entre les princes tributaires ne pouvoient en avoir que trois. Mais ici l'historien regarde déja OU-OUANG comme empereur, & lui en attribue les prérogatives. *Editeur.*

la

» la source de tous vos maux, que je me suis mis à votre » tête. Cheou-sin est cette source empoisonnée; il faut, à » quelque prix que ce soit, nous en défaire. J'espére tout » de votre courage & de votre vertu; ceux qui se distin- » gueront doivent s'attendre à être libéralement récompen- » sés; mais je punirai exemplairement ceux qui ne don- » neront pas des marques de leur valeur.

» Mon illustre père a rempli de sa sagesse tout l'empire, » comme le soleil & la lune qui l'éclairent de toutes parts. » Cette sagesse se manifesta d'abord dans l'Occident, & » bientôt notre principauté de Tcheou fixa les regards des » princes voisins qui en ont augmenté la puissance. Ne » croyez pas, si je suis victorieux, que je m'en attribue la » gloire, mais à mon père; si je suis vaincu par Cheou- » sin, ce ne sera pas la faute de mon père, & on ne devra » attribuer ma perte qu'à mon peu de vertu «.

Vingt-six jours après cette harangue, c'est-à-dire, le quatrième jour de la deuxième lune à la pointe du jour, Ou-ouang qui avoit appris que les troupes de Cheou-sin étoient arrivées à Mou-yé (1), prit une hache d'armes d'une main & de l'autre un grand étendard (2) pour donner les signaux, & sortant de sa tente, il parla ainsi à ses soldats: » Chers » compagnons que j'ai amenés du pays d'Occident, illustres » rois des royaumes alliés, vous qui êtes préposés à l'admi-

---

(1) *Mou-yé*, plaine située au midi de Oüei-hoei-fou dans la province de Honan. Voy. le Chap. *Mou-yé* du *Chou-king*.

(2) Un grand étendard blanc, en Chinois *Pe-maou*, c'étoit le fût d'une pique fort longue, de l'extrémité duquel pendoient, par intervalles cinq à six gros floccons composés des poils de queue de vaches du Thibet; en inclinant cet étendard tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, on marquoit l'endroit où il falloit porter ses efforts, & quel mouvement il falloit faire. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-sin.*

» nistration des affaires ; vous qui êtes mes *Sse-tou*, *Sse ma*, » *Sse-kong*, *Yalu* & *Che-chi* (1), mes capitaines de mille & de » cent hommes, & vous qui venez des contrées de Yong, » de Chou, de Kiang, de Mao, d'Oüei, de Lou, de Peng » & de Pou, mettez-vous sous les armes, dressez vos » piques, joignez vos boucliers & alignez-vous, tenez » droites vos lances à crochets (2), & écoutez mes ordres. » Voici le moment de combattre & qui va décider entre » nous & CHEOU-SIN. Une ancienne maxime nous ap- » prend, *que la poule ne chante point avant le jour*, & que » si elle chante, c'est un présage certain de la ruine pro- » chaine de la maison. Aujourd'hui CHEOU-SIN ne se » conduit que par le caprice d'une femme, c'est elle qui » gouverne & qui dispose des charges. Il méprise les sacri- » fices & les oblations ; il n'a point d'amitié ni pour ses » oncles ni pour ses frères, & il leur préfère des gens » souillés de crimes. Il ramasse de tous côtés, des fugitifs » & des proscrits, qu'il comble de bienfaits & qu'il élè- » ve aux dignités ; il en fait ses confidens, ses grands du » premier & du second ordre, ses ministres ; il est cause » que les peuples sont horriblement maltraités, & que » dans la ville de Chang, sous les yeux même de l'empe- » reur, tout n'est qu'imposture, malversation & désordre.

» Aujourd'hui, moi, Fa, je me propose d'exécuter » ponctuellement & avec respect les ordres du Ciel. Je vais » livrer bataille. N'allez pas troubler les rangs en vous » abandonnant à votre ardeur. Après avoir fait six ou sept » pas en avant, arrêtez-vous & rétablissez vos rangs.

(1) Les *Che-chi*, étoient les officiers de la garde de Ou-ouang.

(2) Espèces de hallebardes.

» Après quatre, cinq, fix ou fept attaques, arrêtez-» vous & rétabliffez vos rangs. Soyez attentifs à ces ordres. » Faites voir votre valeur dans les champs de Mou-yé; à » la vue de la capitale de l'empire, montrez-vous auffi ter-» ribles que des tigres, des léopards, des ours & des pëi (1): » mais prenez-garde de ne faire aucun mal à ceux qui » viendront fe rendre à vous, & qui mettront bas les ar-» mes. Quiconque manquera à fuivre mes ordres, fera » puni «.

Le premier jour du cycle au lever de l'aurore, CHEOU-SIN à la tête (2) d'une armée comparable, par la multitude innombrable de fes foldats, aux arbres d'une grande forêt, déboucha dans la plaine de Mou-yé & fe préfenta devant celle de Ou-ouang (3).

A peine Ou-ouang eut-il commencé l'attaque, que les troupes impériales lâchèrent le pied & furent entièrement culbutées, le premier rang fur le fecond & le fecond fur le troifième; leur frayeur fut fi grande qu'elles tournèrent leurs armes contre elles-mêmes pour s'ouvrir un paffage & fe fauver. Il y eut tant de fang de répandu, affure le *Chu-king*, qu'il s'en forma des ruiffeaux fur lefquels nâgeoient les grands mortiers à piler le riz & le mil. Cette bataille décida du fort de l'empire, & Ou-ouang n'eut befoin de fe revêtir qu'une feule fois de fa cuiraffe pour rétablir la paix.

---

(1) Le *Pí* ou *Pëi*, eft une efpèce d'ours, plus féroce & plus fort que les ours ordinaires; fon corps moucheté de taches blanches & rouffes eft plus long: il a auffi la tête plus allongée. *Editeur.*

(2) Sfe-ma-tfien écrit que l'armée de CHEOU-SIN étoit de 700,000 hommes. *Editeur.*

(3) Chu-king, Chap. Ou-tching. —Ge-kiang de Kang-hi.

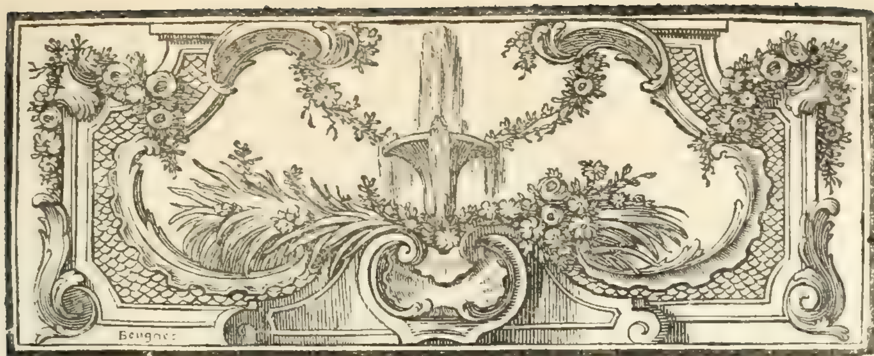
Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-sin.*

Cheou-sin voyant tout perdu pour lui, se sauva à toutes brides & alla se renfermer dans son palais de *Lin-tai*, où après s'être paré de ses bijoux les plus rares, il fit aussi-tôt mettre le feu pour ne pas tomber vif entre les mains de Ou-ouang. Ou-keng, son fils, chargé de chaînes & monté sur un char, son cercueil à ses côtés, alla se présenter en cet état à Ou-ouang, qui le reçut avec bonté, lui ôta ses chaînes & fit brûler le cercueil.

Ou-ouang apprit par Ou-keng le désespoir de Cheou-sin & sa fin déplorable; il en marqua du chagrin & fit partir aussi-tôt un détachement de son armée, pour éteindre le feu s'il en étoit temps encore, ou du-moins pour l'empêcher de se communiquer à toute la ville. L'impératrice Tan-ki, unique source de tout le désordre & de l'extinction de la dynastie *Chang*, eut l'impudence de se parer de ce qu'elle avoit de plus précieux, & de se mettre en marche pour aller se présenter à Ou-ouang; mais les officiers qui commandoient le détachement qu'il avoit envoyé pour éteindre le feu du palais, l'arrêtèrent & la firent enchaîner. Ils en donnèrent avis à Ou-ouang, qui indigné des maux qu'elle avoit causés, envoya ordre de la faire mourir (1).

(1) Chang-chu. —Tching-kiai. —Tso-chi. —Ta-ki. —Tsien-pien. —Sse-ki,





HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TROISIÈME DYNASTIE.

LES TCHEOU.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

QUOIQUE OU-OUANG pût se regarder comme le maître de l'empire, il voulut cependant consulter Lieou-chang, & lui demanda : » Si je viens à bout d'éteindre la » dynastie *CHANG*, que dois-je faire ? J'ai oui dire, répondit » Lieou-chang, que le prince qui a véritablement de l'amour » pour les hommes, protège jusqu'à leurs maisons, & » que celui qui les hait pousse son ressentiment jusqu'au

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

» toit des maisons. J'ai encore oui dire, continua Lieou-» chang, qu'un prince dans une circonstance semblable à » celle-ci faisoit mourir tous les criminels, & ne faisoit » point quartier à ceux qui ne se soumettoient pas «. Mais Tcheou-cong, son frère, lui représenta que le meilleur parti étoit de tranquilliser les peuples, de laisser le laboureur cultiver en paix son champ & d'empêcher qu'on ne l'inquiétât; ce conseil équitable digne de celui qui le donnoit, fut du goût de OU-OUANG.

On vint annoncer à ce prince victorieux, que les peuples, après la défaite de Cheou-sin & à l'approche de son armée, s'étoient tous dispersés & réfugiés dans les montagnes; OU-OUANG fut sensible à cette nouvelle, il envoya plusieurs de ses officiers de tous côtés pour les rassurer & les faire revenir, avec promesse de sa part qu'on ne leur seroit aucun mal. Il fit en même-temps publier des ordres rigoureux, contre ceux qui leur causeroient le moindre dommage. Ce prince ne voulut point entrer dans la ville, que le peuple n'y fût de retour. Chang-yong, un des plus sages & des plus habiles ministres de la dynastie des *CHANG*, contribua le plus à calmer les esprits & à les rassurer sur les sentimens de OU-OUANG. Durant tout le temps de son ministère, il n'avoit rien oublié pour changer le cœur de Cheou-sin; mais rebuté, comme beaucoup d'autres, & prévoyant ce qui arriveroit, il avoit quitté la cour & s'étoit retiré dans les montagnes, où il attendoit l'évènement des troubles qu'il voyoit fermenter dans toutes les parties de l'empire. Il apprit dans sa solitude la victoire de OU-OUANG & la mort de Cheou-sin, par une foule de peuple qui s'y réfugioit: il jugea que OU-OUANG, dont il

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou - ouang.*

connoiſſoit la prudence & la ſageſſe n'avoit rien tant à cœur que de voir le peuple en paix. Il perſuada à tous ces fugitiſs de retourner; & afin de les convaincre qu'ils n'avoient rien à craindre, il ſe joignit à eux & les ramena à la ville.

Ce fut alors que Ou-ouang fit ſon entrée dans cette capitale de l'empire, accompagné de trois mille chevaux. Chang-yong & tous les habitans s'empreſsèrent pour voir cette cérémonie qui ſe fit dans un très-bel ordre. Pi-kong, frère de Ou-ouang, marchoit à la téte: » N'eſt-ce » pas-là notre nouveau roi, demanda le peuple à Chang- » yong? Non, répondit-il, celui-ci a l'air trop fier, ce ne » peut être lui: le ſage a un air modeſte & paroit craindre » dans tout ce qu'il entreprend. Après, parut Tai-kong » monté ſur un beau cheval, avec un air qui inſpiroit la » frayeur. Le peuple épouvanté de ſa ſeule vue demanda » à Chang-yong, ſeroit-ce-là notre nouveau maître? Non, » répondit-il; celui-ci eſt un homme qu'on prendroit, » même quand il s'aſſied, pour un tigre; & pour un aigle » ou pour un épervier, quand il ſe dreſſe ſur ſes pieds: » quand il ſe bat dans une action, ajouta-t-il, il ſe laiſſe em- » porter à l'ardeur impétueuſe de ſon naturel bouillant & » colère. Le ſage n'eſt pas tel, il ſait avancer & ſe retirer » à propos. Tcheou-kong parut à la tête d'une troiſième » troupe avec un air majeſtueux, qui fit croire auſſi-tôt » au peuple que c'étoit Ou-ouang; ce n'eſt pas encore » lui, répondit Chang-yong au peuple. Celui-ci a toujours » un air ſévère & grave & ne penſe qu'à détruire le vice; » quoiqu'il ne ſoit pas le fils du Ciel, le maître de l'em- » pire, il en eſt le premier miniſtre & le gouverneur. C'eſt » ainſi que le ſage ſait ſe faire craindre, même des gens de

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

» bien «. Dans le moment que Chang-yong s'entretenoit avec le peuple, parut un homme majeſtueux, mais modeſte, ayant également un air ſérieux & affable, environné d'une foule d'officiers, qui montroient aſſez par leurs manières reſpectueuſes que celui qu'ils accompagnoient étoit leur maître. Le peuple alors s'écria, » ah voici ſans doute notre » nouveau prince ! C'eſt lui, répondit Chang-yong; quand » le ſage veut faire la guerre aux vices & rétablir la vertu, » il eſt tellement maître de ſes paſſions, que jamais il ne » fait paroître aucun mouvement de colère contre le vice, » ni de joie à la vue de la vertu (1) «.

Lorſque Ou-ouang fut entré dans la ville, il fit d'abord publier qu'il ne prétendoit point changer le gouvernement des *Chang*; qu'il vouloit au contraire qu'on obſervât les règlemens faits par les anciens ſages de cette dynaſtie; enſuite, il fit ouvrir les priſons, & en fit ſortir Ki-tſé, à qui il rendit des honneurs extraordinaires. Il ordonna qu'on enlevât tout le grain que Cheou-ſin avoit fait amonceler à Kin-kiao, & qu'on le diſtribuât au peuple. Une partie des richeſſes immenſes qu'on trouva dans la fameuſe tour *Lou-tai*, fut donnée aux officiers & aux ſoldats de l'armée, le reſte fut abandonné aux peuples ſuivant leurs néceſſités: Ou-ouang n'en voulut rien réſerver pour lui. Ce prince renvoya toutes les filles & les femmes que Cheou-ſin & Tan-ki avoient raſſemblées dans le palais, & voulut qu'elles retournaſſent dans leurs familles. Il alla enſuite rendre hommage à la vertu, & fut viſiter le tombeau (2) de Pi-kan, ſur

(1) Sſe-ki. —Chu-king. —Ta-tſiouen. —Ta-ki.

(2) Ce tombeau ſe voit encore aujourd'hui au nord des murailles de Ouei-koue-fou, avec cette inſcription. *Tombeau de Pi-kan, grand-maître de l'empereur de la dynaſtie de Yn.*

ſur lequel il verſa des larmes, en comblant de louanges ce grand homme; de-là, il paſſa dans le village de Chang-yong, qu'il honora d'une viſite comme un ſage dont il eſtimoit les ſervices & la fidélité à l'égard de ſon prince. Cette conduite de Ou-ouang, remplit de joie tous les peuples; » s'il eſt ſi déſintéreſſé, diſoient-ils, dans un temps où » tout ſemble lui être permis; s'il eſt ſi chaſte, ſi bienfai- » ſant, ſi équitable, même à l'égard des morts, que n'en » devons-nous pas eſpérer «.

Ou-ouang cependant penſa à retourner dans ſon pays de Tcheou, & fit tout préparer pour ce voyage. Il envoya prendre les neuf vaſes de métal, que le grand Yu avoit fait fondre, & ſur leſquels étoit en relief, la deſcription géographique des neuf provinces de l'empire; il les fit tranſporter dans la capitale de Tcheou.

Ou-ouang arriva à Fong-tching de Pou-tching, capitale des *Chang*, le premier de la quatrième lune; il licentia les troupes, & envoya les chevaux de ſon armée dans les pâturages de la montagne de Hoa-chan (1), & les bœufs à Tao-lin (2), afin de faire voir à tout l'empire qu'il ne vouloit point de guerre, & qu'il ne reſpiroit que la paix.

Quelques jours après ſon arrivée à Fong-tching, tous les grands de l'empire & généralement tous les mandarins de lettres & les mandarins d'armes, vinrent le ſaluer, & l'appellèrent d'un commun accord, Fils du Ciel, titre qu'ils

(1) *Hoa-chan* eſt une montagne près du Hoang-ho dans le diſtrict de Si-ngan-fou; elle porte encore ce nom. Elle eſt dans le territoire de Hoa-yn-hien. *Editeur.*

(2) *Tao-lin* eſt un bourg, appellé *Tong-kouan*, ſitué ſur les bords du Hoang-ho entre le Ho-nan & le Chen-ſi. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

l'obligèrent de prendre. On détermina le jour pour les cérémonies de son inauguration, auxquelles assistèrent tous les grands & les seigneurs titrés, des parties les plus éloignées, pour porter les corbeilles de bois & de roseaux; car OU-OUANG, par modestie, ne voulut se servir dans ces cérémonies, que de vases de bois ou de bambou; mais trois jours après, il fit un sacrifice au Tien avec une grande magnificence, ensuite il dit :

» Rois & grands, notre ancêtre Heou-tsie, qui mérita » si bien de l'état par les services importans qu'il rendit à » l'agriculture, sous les règnes de Yao & de Chun, fonda » notre royaume; Kong-lieou l'illustra & l'agrandit après » plusieurs générations. Tai-ouang, descendant de Kong-lieou, » jetta les principes fondamentaux qui ont placé notre dynastie » sur le trône impérial; il quitta le pays de Pin, pour aller » s'établir au pied de la montagne Ki-chan, & s'y fit admirer » par ses vertus, & par la sagesse de son gouvernement. » OUEN-OUANG, mon auguste père, étoit plein d'excellentes » qualités. Il se rendit le Ciel propice qui le chargea de ses » ordres pour pacifier l'empire. Les grands royaumes le redou» toient à cause de sa puissance; les chefs des petits royau» mes se mirent sous sa protection, il gagna leur amitié & » leur confiance. Après neuf ans de fatigues & de soins, » il mourut sans avoir pu achever son grand ouvrage. J'ai » saisi ses projets, & je les ai suivis «.

» Je n'ai point eu intention d'enlever l'empire à la dynastie » des *CHANG*, & ce n'est que pour obéir aux ordres du Ciel » que je suis allé contre Cheou-sin, à la tête d'une armée. » Vous avez vu comment, après avoir rétabli la paix parmi » les peuples, ils sont venus au-devant de nous, hommes &

» femmes, avec des corbeilles remplies d'étoffes de soie
» jaune & noire, pour nous témoigner la joie qu'ils avoient
» de nous servir & de se donner à nous. Ne croyez pas qu'ils
» aient suivi en cela leurs propres inclinations, c'est le Ciel
» qui, pour leur bonheur, les a portés à se soumettre à nous,
» & à nous reconnoître pour leur maître «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

OU-OUANG s'appliqua ensuite à faire des règlemens pour l'état; comme il y avoit dans l'empire cinq sortes de seigneurs titrés, savoir, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé*, les *Tsé* & les *Nan*, il commença par déterminer l'étendue des terres qu'ils devoient posséder suivant leurs dignités. Les *Kong* & les *Heou*, devoient posséder cent *lis* de terre, les *Pé*, soixante-dix, les *Tsé* & les *Nan*, cinquante. Il examina les officiers, soit de lettres, soit d'armes qui avoient servi la dynastie des *CHANG*; il choisit ceux qui avoient la réputation d'honnêtes gens & leur donna de l'emploi selon leur capacité. Il renvoya les autres. OU-OUANG règla les cinq devoirs, & voulut qu'ils fussent pratiqués avec exactitude; il donna ses soins au labourage, & ne voulut pas qu'on négligeât cette classe d'hommes si utiles à l'état. Il porta également ses vues sur le commerce & sur l'équité qu'il exigeoit dans les jugemens; il voulut qu'on recherchât avec soin les sages de l'empire, afin de récompenser leur mérite. Ce fut sur de pareils fondemens que ce prince établit sa nouvelle dynastie.

OU-OUANG, pour prouver qu'il ne vouloit pas éteindre la famille des *CHANG*, nomma Ou-keng, fils de Cheou-sin,

Chu-king. —Meng-tse. —Y-tcheou-chou. —Tsien-pien. —Sse-ki. Tchang-tse. Ta-ki. —Tchouang-cong.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

gouverneur du pays des *Chang* ; mais pour parer à tous les inconvéniens qui pourroient en résulter, il lui donna pour associés, ses frères Koan-chou & Tsai-chou. Tous ne furent pas contens de cet arrangement de Ou-ouang. Ho-heou & Ngai-heou se révoltèrent dans le pays de Mo ; les peuples de Suan-fang & de Chou, refusèrent aussi ouvertement l'obéissance ; mais cette guerre ne dura pas long-temps. Tchin-pen, qui étoit entré avec des troupes dans le pays de Mo, donna si à propos sur ces rebelles, qu'il les défit entiérement, se saisit de Ho-heou & de Ngai-heou, fit prisonniers quarante-six des premiers officiers, & remit la paix & la tranquillité dans tout le pays. Pé-ouei & Sin-hoang, qui avoient été envoyés contre les autres rebelles, furent également heureux, avec cette différence que Pé-ouei, sans combattre, réduisit les peuples de Suan-fang, qui, à son approche, mirent bas les armes, & se rendirent à discrétion.

Tout étant paisible dans l'empire, & les peuples soumis à Ou-ouang, ce prince fixa le commencement de l'année à la lune du solstice d'hyver, dont on compteroit le premier jour à minuit. Il prit la couleur rouge pour la couleur de sa dynastie, & voulut qu'elle fût employée sur ses drapeaux ; & parce que la ville de Fong-tching étoit trop petite pour contenir la grande quantité de monde qui étoit à la suite de la cour, Ou-ouang la transporta à Hao, aujourd'hui Kien kang hien, dépendant de Si-ngan-fou, dans la province de Chen-si : là, il établit six colléges, trois grands & trois petits. Les enfans de toute condition pouvoient entrer dans un des trois petits, depuis l'âge de huit ans, & y demeurer jusqu'à l'âge de quinze, qu'ils pouvoient

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

être admis dans un des trois grands. On n'y faisoit aucune distinction des pauvres ou des riches, des nobles ou des roturiers; l'âge seul assignoit à chacun son rang. OU-OUANG ne voulut pas même que son fils, héritier de l'empire, fût exempt de cette loi. C'est dans cette école que l'empereur choisissoit ceux qui lui paroissoient les plus propres à remplir les charges & les emplois du gouvernement qui venoient à vaquer.

A cette même époque, OU-OUANG divisa l'empire en différentes principautés tributaires, dont il gratifia les descendans des princes qui avoient établi l'empire avec tant de sagesse. Il donna le pays de Tsiao, dans le Chen-si, aux descendans de Chin-nong; le pays de Tcheou, aujourd'hui Tsi-ngan-fou, capitale du Chan-tong, aux descendans de Hoang-ti; le pays de Ki, aujourd'hui Chun-tien-fou, ou Pé-king, aux descendans de Yao; le pays de Tchin, aujourd'hui de Kai-fong-fou, aux descendans de Chun; le pays de Ki, aujourd'hui Ki-hien, dans le Ho-nan, dépendant de Cai-fong-fou, aux descendans de Yu; le pays de Yung-kieou, à Chang-fou, un de ses maîtres qui l'avoit servi avec zèle; Yung-kieou, s'appelle autrement *Tsi*, & c'est le pays de Tsing-Tcheou-fou, dans le Chan-tong. OU-OUANG pensant ensuite à sa famille, donna à Tcheou-kong, le pays de Kiu-feou, aujourd'hui Yen-tcheou-fou, dans le Chan-tong Chao-kong eut le pays de Pé-yen, à l'ouest de Chun-tien-fou, ou Pé-king; Pi-kang, le pays de Pi, aujourd'hui Si-ngan-fou, capitale du Chen-si; Chousien, le pays de Koan, aujourd'hui Koan-té-kin-hien, de Tching-tcheou; il donna à Chen-ou, le pays de Tching, aujourd'hui Ouen-chang-hien, de Hien-tcheou-fou, dans le Chan-tong; à Chou-tou, le pays

Avant l'Ere Chrétienne.
1122.
Ou-ouang.

de Tſai, aujourd'hui Chang-tſai-hien, dans le Ho-nan; à Chou-tchou, le pays de Ho, dans le territoire qui dépend aujourd'hui de Ping-yang-fou; à Chou-tching, tout le pays de Tſào, aujourd'hui Tſao-tcheou, dépendant de Yen-tcheou, dans le Chan-tong. Le nombre de ces ſeigneurs à qui le nouveau monarque diſtribua des principautés, ſe trouva monter à ſoixante-onze, dont cinquante-cinq étoient de ſa famille. Ou-ouang crut que cette généroſité lui gagneroit le cœur des grands, & aſſureroit l'empire dans ſa maiſon; mais la ſuite ne prouva que trop combien il étoit dans l'erreur. Les guerres que ces princes tributaires ſe firent entre eux, devinrent très-préjudiciables à ſes ſucceſſeurs. Ils ſe virent dépouillés preſqu'entiérement de leur autorité par ceux de ces princes qui visèrent à l'indépendance, & accrurent leur puiſſance aux dépens de celle de leurs voiſins. Ils empiétèrent ſur les empereurs mêmes qu'ils réduiſirent aux dernières extrémités, & qu'ils finirent par détrôner. Non content de ces diſpoſitions, Ou-ouang qui avoit fort à cœur de perpétuer l'empire dans ſa famille, aſſembla tous les grands (1), & leur demanda s'il exiſtoit quelque ouvrage qui traitât de la manière dont un prince doit ſe comporter, pour ſe maintenir conſtamment dans la pratique de la vertu; pour conſerver toujours ſon peuple en paix, & perpétuer l'empire & la vertu dans ſes deſcendans? Tous répondirent qu'ils n'en connoiſſoient pas. Chang-fou, maître de Ou-ouang, ne s'étoit pas trouvé à cette aſſemblée; Ou-ouang le fit venir, & lui dit, que ſans doute il ne reſtoit plus aucun veſtige de l'admirable doctrine de Hoang-ti & de Tchuen-hio. Elle ſe trouve

(1) Ta-tai-li-tçien-tçou.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

encore dans le livre *Tan-chou*, lui répondit Chang-fou, & si votre majesté veut en entendre la lecture, il faut qu'elle s'y dispose par le jeûne. Ou-ouang se prépara à cette lecture par un jeûne de trois jours, ainsi que son maître Chang-fou; alors revétus l'un & l'autre d'habits de cérémonies, Chang-fou prit ce livre, & entra dans une salle. Ou-ouang resta dehors, la face tournée du côté du midi; Chang-fou qui le remarqua, lui dit: les anciens Rois ne se postoient pas ainsi directement en face du midi: tournez-vous entre l'orient & le midi; regardez l'est, & tenez-vous debout: alors Chang-fou, tourné du côté de l'ouest, lut ce qui suit: » Le respect qui surmonte la lâcheté est très-louable; la » lâcheté qui surmonte le respect, l'anéantit; la justice qui » l'emporte sur les passions, est dans l'ordre; mais si la pas» sion l'emporte sur la justice, elle produit le trouble. Qui » ne fait rien, se précipite dans la sensualité. Qui n'a point » de respect, n'a point de droiture. Les sensuels & tous ceux » qui s'écartent de la vérité, tombent indubitablement, & » sont accablés de misères; les respectueux, au contraire, » qui ne s'écartent point de la vérité, subsistent toujours, » & sont comblés de biens. Ce sont-là les moyens de se » conserver constamment dans la pratique de la vertu; de » maintenir son peuple en paix, & d'attirer sur sa postérité » mille bienfaits qui la comblent d'une félicité durable «.

Ou-ouang, après avoir entendu la lecture de ce livre, se retira tout tremblant, résolu d'en mettre en pratique les maximes. Et pour ne les point oublier, il les fit graver ou peindre dans tous les coins de son palais, sur ses meubles, & sur ses habits mêmes. Sur ses tables étoient gravés ces mots: *Faites tout avec respect & avec soin; prenez-garde*

que votre langue ne ſoit pour vous un ſujet de confuſion; la langue empoiſonne les meilleurs diſcours, & en détruit tout l'effet. Sur les glaces on liſoit: *En voyant ce qui eſt devant vous, penſez à ce qui eſt derrière.* Sur les pilliers & les colonnes: *Ne dites pas comment peut-elle tomber? Ce ſeroit commencer votre perte; comment peut-elle nuire? Ce ſeroit beaucoup vous expoſer; comment peut-elle ſe gâter? Ce ſeroit vous mettre ſur le bord du précipice.* Il fit graver ſur le bâton qu'il portoit: *Qu'il eſt dangereux d'avoir de l'aigreur contre quelqu'un, & de ſe laiſſer aller à la colère! Que les paſſions violentes portent de préjudice à la vertu! Que les riches & les grands s'écartent aiſément de leurs devoirs!* Sur ſa ceinture, ces mots étoient brodés avec art: *Si la lumière s'éteint, rappellez-vous la route que vous avez à faire, marchez avec la dernière attention, & toujours dans la crainte, c'eſt le ſeul moyen du vous tirer de danger.* Sur ſes bottes & ſur ſes ſouliers, on liſoit: *Soyez vigilans dans vos fatigues; ſi vous êtes diligens dans vos travaux, infailliblement vous deviendrez riches.* Sur ſes aſſiettes & ſur ſes tables: *Buvez pour le ſeul entretien de votre corps; mangez ſeulement pour la néceſſité de votre ſanté; retenez-vous ſur la multitude des mets, & empêchez qu'on ne vous les préſente.* Sur ſes portes: *La bonne réputation eſt difficile à acquérir & facile à perdre; ne faites point le ſavant ſur ce que vous ignorez, & ne dites pas, je le ſais. Ne faites point l'habile ſur ce qui vous paſſe, & ne dites pas j'en puis venir à bout; autrement, dans l'occaſion, fuſſiez-vous d'ailleurs un eſprit céleſte, il vous ſera impoſſible de vous tirer d'affaire.* Sur ſes fenêtres: *Sacrifiez au Hoang-tien, avec le dernier reſpect; & dès que le jour commencera à paroître, ne manquez jamais de l'adorer.* Sur ſon ſabre il avoit fait graver ces paroles: *Ne vous en ſervez que pour la juſtice, c'eſt ainſi qu'il vous ſera avantageux; mais ſi vous l'employez contre la juſtice, il vous portera un grand préjudice, &c.* OU-OUANG avoit parſemé ces

fentences fur tout ce qui pouvoit s'offrir fouvent à fa vue, & étoit à fon ufage, afin d'avoir fans ceffe devant les yeux, un cenfeur fidèle de fa conduite.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

OU-OUANG reçut la nouvelle que Pé-y & Chou-tchi deux fujets de la dynaftie des *CHANG*, s'étoient laiffés mourir de faim. Ces deux fages avoient fervi fidèlement & avec zèle, cette dynaftie, fous le règne de Cheou-fin, à qui ils n'avoient pas manqué de faire fouvent de vives remontrances fur fa conduite, & ils étoient du nombre des mécontens qui fe retirèrent de la cour. Après la mort funefte de ce dernier empereur de la dynaftie *CHANG*, & lorfque OU-OUANG retournoit dans fon pays de Tcheou, Pé-y & Chou-tchi fortirent de leur folitude; ils furent à fa rencontre, & prenant fon cheval par la bride, ils lui dirent: » Vous qui vous piquez » de vertu, comment avez-vous ofé vous révolter contre » votre prince, & contre votre père, jufqu'à l'obliger de fe » donner la mort? Où eft votre fidélité? Où eft votre obéif» fance«? Les gardes qui accompagnoient OU-OUANG mirent le fabre à la main, & vouloient tuer ces deux hommes pour les punir de leur hardieffe; mais OU-OUANG s'y oppofa: » arrêtez, leur dit il, ce font deux fages qui ne font que ce » que la fidélité d'un fujet à l'égard de fon prince légitime leur » infpire, il faut les laiffer aller fans leur faire aucun mal«.

Pé-y & Chou-tchi, voyant que tous leurs efforts, en faveur de la dynaftie *CHANG*, feroient abfolument inutiles, & que OU-OUANG avoit été reconnu dans tout l'empire, renoncèrent à tout commerce avec le refte des hommes. Ils furent fe cacher dans la montagne de Cheou-yeng, réfolus d'y vivre de racines & des herbes qui y croiffoient, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils ufaffent de grains qui apparticn-

Avant l'Ere Chrétienne.
1122.
Ou-ouang.

droient à la nouvelle dynastie. Ils vécurent ainsi quelque temps, jusqu'à ce qu'une vieille femme, passant par cette montagne, & ayant su d'eux la vie qu'ils menoient & le motif qui les y obligeoit, leur dit; » Je trouve votre raisonnement singulier, vous ne voulez pas vivre des grains » dont les hommes vivent, parce que les *TCHEOU* sont maîtres de l'empire, & que vous ne voulez pas vous nourrir » de ce qui leur appartient; est-ce que ces racines, ces herbes que vous mangez ne sont pas les productions d'une » montagne qui appartient aux *TCHEOU* «? Ces deux sages se regardant l'un & l'autre, trouvèrent qu'elle avoit raison; dès-lors, leur tête étant sans doute affoiblie par une manière de vivre si austère, ils prirent la résolution de se priver de tout, de peur de manquer de fidélité à la dynastie des *CHANG*, dont ils étoient nés sujets, & ils se laissèrent mourir de faim. OU-OUANG, à qui on apprit cette nouvelle en parut affligé; il loua publiquement leur fidélité & leur attachement à leur prince, & s'il désapprouvoit leur excès de zèle, il se condamnoit lui-même d'en avoir été la cause (1).

La victoire de OU-OUANG ouvrit une communication de la Chine avec les peuples voisins, tant ceux de l'est & du septentrion, que ceux de l'occident & du midi, qui envoyèrent des ambassadeurs à OU-OUANG, avec des présens, pour le féliciter sur son avènement à l'empire & se reconnoître ses tributaires. Parmi les présens que les occidentaux apportèrent, il y avoit des chiens d'une grandeur

---

(1) Lun-yu. —Tching-tse. —Cou-chi-kao. —Tsien-pien. —Lieou-chi. —Meng-tse. —Confucius. —Ta-ki.

extraordinaire, qui donnèrent occasion à Chao-kong, frère de OU-OUANG, & *Tai-pao* ou grand pacificateur de l'empire, qui étoit la troisième charge de l'état, de faire à ce sujet quelques remontrances au nouvel empereur. Elles forment la matière d'un petit chapitre du *Chu-king*, qui a pour titre : *Lou-ngao*, c'est-à-dire, *le chien du pays du Lou* (1). Chao-kong y fait sentir à son frère que les présens des étrangers & des princes voisins, sont un hommage & un tribut rendu à la vertu; mais, que ces présens ne doivent consister qu'en des choses nécessaires à la vie, comme des vêtemens, des vivres ou des meubles, & non en raretés absolument inutiles & de pure curiosité. »Des chiens, des chevaux nés »dans des climats différens du nôtre, ne peuvent que diffi-»cilement s'y accoutumer, lui dit-il, il n'en faut pas nourrir : »si vous ne marquez aucun empressement pour les oiseaux, »les animaux & autres raretés des pays éloignés, alors les »étrangers touchés de votre sagesse & de votre désintéresse-»ment se rendront eux-mêmes à votre cour«.

OU-OUANG, eut égard à la représentation de son frère, & il ordonna que dorénavant on ne lui offrît plus pareilles choses; mais pour cette fois la rareté & les belles qualités de ces chiens l'engagèrent à les recevoir. Ils étoient hauts de quatre pieds, d'un naturel doux, fidèles & d'un instinct si merveilleux, qu'ils connoissoient la pensée de leurs maîtres, dont ils exécutoient les ordres avec ponctualité.

Le sage Ki-tsé prit congé de OU-OUANG, pour aller se

(1) Il ne faut pas confondre ce pays de Lou avec le royaume de Lou, qui étoit contenu dans la province de Chan-tong. La disette de la langue Chinoise est cause de ces équivoques continuelles, mais l'écriture n'en souffre pas; les caractères qui expriment ces deux pays n'ont pas la moindre ressemblance entre eux. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne.
1122.
Ou-ouang.

mettre en possession de la Corée, dont ce prince l'avoit gratifié en toute souveraineté pour lui & pour ses descendans. Quand il fut sorti de prison, OU-OUANG, qui connoissoit son mérite, eut avec lui plusieurs entretiens sur la pratique de la vertu & sur le bon gouvernement du peuple. Ki-tsé lui en parla d'une manière si relevée & dans un si grand détail que OU-OUANG résolut de l'employer & d'en faire son premier ministre; mais Ki-tsé lui répondit toujours avec autant de courage que de fidélité, qu'ayant jusques-là servi la dynastie des *CHANG*, de qui sa famille avoit reçu tout son lustre, il ne passeroit jamais au service de celui qui l'avoit détruite, malgré ses grandes qualités. OU-OUANG, loin de désapprouver ces sentimens généreux, loua hautement Ki-tsé devant toute sa cour, & crut ne pouvoir moins faire en sa faveur, que de le créer souverain du royaume de Corée (1).

1121.

La seconde année après la défaite du dernier empereur de la dynastie *CHANG*, OU-OUANG tomba malade, & fut en danger de perdre la vie. L'empire n'étoit pas encore si tranquille qu'il n'y eût à craindre quelques révolutions de la part des mécontens. Les deux grands maîtres de l'empire Tai-kong & Chao-kong tinrent conseil ensemble; Chao-

(1) Sse-ki. —Heou-han-chu. —Ta-ki. —Sou-chi. —Pan-kou.

L'entretien que Ki-tsé eut avec le nouvel empereur fait l'objet d'un chapitre du *Chou-king*, intitulé *Hong-fan*. Il y est question de morale, de physique & d'astrologie, de divination, de politique & de religion; Ki-tsé donne ce traité singulier comme ayant été reçu du Ciel par l'ancien empereur Yu, fondateur de la dynastie *HIA*; ainsi c'est un morceau de la plus haute antiquité, à ne dater même que de Ki-tsé; mais outre qu'il est fort obscur, comme il n'a aucun rapport à l'histoire, le P. de Mailla n'a pas jugé d'en faire usage, & nous croyons qu'il a bien fait. *Editeur.*

kong vouloit qu'on consultât les sorts ; mais Tcheou kong lui répondit, qu'il ne falloit pas donner ce chagrin aux anciens princes. Prenant cette affaire sur lui, il fit élever trois tertres, au milieu desquels il y avoit une place vuide ; il mit sur chacun de ces tertres les choses nécessaires pour les cérémonies qu'il vouloit faire à Tai-ouang, à Ouang-ki & à Ouen-ouang ; il en fit élever un quatrième pour lui-même, du côté du midi, où se plaçant la face tournée du côté du nord, il posa le *Pi*, prit en main le *Kouei* & fit la cérémonie. Alors il fit écrire par le *Che* ou historien de l'empire cette prière. » Votre fils, votre descendant est » accablé d'une dangereuse & cruelle maladie ; si le Ciel vous » a chargés du soin de ce cher fils, il est temps que vous » le secouriez. Je prie le Tien d'accepter que je meure pour » lui. J'ai la piété d'un fils & suis préparé à obéir à mes » ancêtres dans tout ce qu'ils me commanderont. J'ai tout » ce qu'il faut pour servir les esprits. Votre neveu Ou-» ouang ne possède pas comme moi ces qualités ; il a été » nommé à l'empire par la cour du Chang-ti, & il le gou-» verne de manière à rendre le trône stable & à le perpé-» tuer à vos petits neveux. Il est chéri & respecté de tous » ses sujets. Ne détruisez pas l'ordre respectable dont le Ciel » l'a chargé, & nos anciens princes auront sans cesse une » salle où ils seront honorés «. Tcheou-kong, ensuite, consulta trois fois les sorts de la *tortue*, pour savoir si sa prière seroit exaucée. Trois personnes qui firent cette cérémonie sur trois grandes tortues, trouvèrent les pronostics heureux. Alors, on ouvrit l'armoire fermée d'une bande d'or, & on consulta le livre qui n'annonça également qu'un avenir heureux.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1121. *Ou-oaang.*

La cérémonie achevée, Tcheou-kong prit la prière qu'il avoit fait écrire & la mit dans l'armoire fermée d'une bande d'or, afin qu'elle fût un monument éternel de la ſincérité de ſes ſentimens. Le lendemain OU-OUANG recouvrit la ſanté.

1119. La quatrième année de ſon règne, tous les princes & les grands de l'empire, vinrent lui rendre hommage, ſuivant les rits établis par les anciens & ſages fondateurs de la monarchie. Ki-tſé, roi de Corée, n'y vint que l'année d'après; dans ſa route, il paſſa par la capitale de la dynaſtie précédente *YN*, & la voyant tout-à-fait déſerte, & que l'herbe croiſſoit dans le palais des empereurs, comme dans les lieux les plus ſauvages, il en fut extraordinairement touché. Il n'oſa pas faire paroître ſa douleur au dehors, de peur de donner quelques ſoupçons de ſa fidélité, & il ſe contenta d'y laiſſer quelques vers énigmatiques qui ne ſont pas parvenus dans leur entier juſqu'à nous. Il fut reçu de OU-OUANG avec toutes les marques d'eſtime & de bienveillance qu'il pouvoit ſouhaiter, & ne s'en retourna en Corée, que comblé des bienfaits de l'empereur.

OU-OUANG vécut encore trois ans, & il en profita pour
1116. achever d'établir la concorde dans l'empire & dans ſa famille; il mourut à l'âge de quatre-vingt-treize ans, & laiſſa le trône à ſon fils Tching-ouang (1).

(1) Sſe-ki. —Ta-ki. —Li-ki. —Chu-king, Chap. Kin-ting.



AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1115. *Tching-ouang.*

TCHING-OUANG.

TCHING-OUANG étoit fort jeune quand Ou-ouang mourut. Ou-ouang, à sa mort, le recommanda à son frère Tcheou-kong, qu'il déclara gouverneur de l'empire. Tcheou-kong n'accepta cet emploi, qu'il envisageoit comme de beaucoup au-dessus de ses forces, que dans l'espérance que ses frères l'aideroient. Il prit leurs avis, & le résultat de leur conseil, qui fut mis par écrit, portoit: que si l'empereur n'imitoit pas l'attention de ses sages prédécesseurs à pratiquer la vertu; s'il ne s'attachoit pas à remplir les obligations de sa dignité, tant par rapport à lui-même, que par rapport aux peuples; s'il ne marchoit pas dans la route de la raison & de la justice; si dans les affaires, il ne prenoit pas soin de distinguer le vrai du faux, & ce qui est conforme à la raison ou ne l'est pas; s'il négligeoit de puiser dans la lecture des anciennes histoires, les exemples de vertus qui s'y trouvent rapportés, alors le *Tai-sse* ou premier ministre, qui étoit Tai-kong, seroit obligé de corriger & de reprendre l'empereur sur ces points essentiels. Le gouverneur de l'empire, Tcheou-kong, seroit chargé de veiller & de voir, si l'empereur avoit de l'inclination pour ses parens, une compassion naturelle pour les barbares, & de la civilité à l'égard des principaux mandarins; s'il étoit rigide envers les criminels; s'il n'observoit pas les loix dans la distribution des emplois; si dans les cérémonies du deuil, il ne faisoit pas paroître de la tristesse; s'il ne remplissoit pas les actes de religion & de piété avec respect; s'il manquoit d'équité à l'égard des soldats, & de fidélité envers les princes de l'empire; s'il distribuoit les

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

récompenses ou les peines sans raison légitime ; s'il ne récompensoit pas la vertu ; s'il étoit opiniâtre ; s'il ne répandoit ses bienfaits que sur ceux qui approchoient de sa personne, & n'avoit que du mépris pour ceux qui en étoient éloignés ; s'il n'étoit pas maître de sa colère & de ses passions ; en un mot, tout ce qui regardoit la civilité, les cérémonies, la justice, la saine doctrine, étoit du ressort de Tcheou-kong, qui devoit veiller à ce que le jeune empereur ne manquât à aucun de ces points.

Chao-kong, prince de Yen, devoit l'avertir de conserver sur le trône, la gravité & la majesté convenable, & prendre garde qu'il reçût avec respect les instructions qu'on lui donneroit ; il devoit encore lui recommander l'attention & l'assiduité à ses lectures, & voir s'il ne parloit pas inconsidérément ; enfin, si, dans ses actions d'aller, de venir, d'avancer, de reculer, de porter sa tête, ses mains & son corps, il n'avoit pas égard aux instructions qu'on lui auroit données.

Sse-y, son second maître, étoit chargé d'examiner, si dans les temps de récréation, il imitoit trop légèrement les jeunes gens qu'on mettoit auprès de sa personne ; s'il ne témoignoit point de dégoût pour ses maîtres ; s'il ne répondoit pas aux honnêtetés des princes éloignés ; s'il marquoit trop de fierté à l'égard des grands, qui par leurs emplois ne quittoient pas sa personne.

Le sous gouverneur de l'état, devoit veiller lorsque l'empereur entroit ou sortoit du palais, s'il observoit les rits convenables ; si ses habits, son bonnet, sa ceinture étoient arrangés avec bienséance, afin de lui inspirer l'attention qu'il devoit avoir jusque dans les plus petites choses ; enfin, si

dans

dans les moindres actions, il faisoit paroître de l'amour pour la droiture, l'équité, la justice & la vertu.

Le pacificateur de l'empire étoit chargé de voir si l'empereur ne se livroit pas trop au plaisir; si, pendant la nuit, après avoir fait retirer ses courtisans, il ne s'adonnoit pas au vin, ou à la débauche; s'il dormoit ou s'il se levoit pour courir çà & là; si, étant assis, il étoit trop inquiet, & se tournoit tantôt d'un côté tantôt de l'autre; s'il avoit de la propreté, soit sur sa personne, soit dans les choses qui étoient à son usage.

Chao-kong devoit veiller à ce que ce prince s'appliquât à manier le sabre, la pique, la flèche & autres armes tant offensives que défensives; à ce qu'il ne négligeât point les instrumens de musique, ni le chant, & prît goût à jouer & à chanter suivant les règles établies par les anciens. Car la musique & les armes faisoient partie de l'éducation d'un empereur.

Enfin le grand maître d'astronomie devoit l'instruire des mouvemens du soleil, de la lune, des planètes & des étoiles, ainsi que des phénomènes célestes, & tâcher de l'encourager, avec tout le respect dû à sa personne, lorsqu'il négligeroit de s'appliquer (1).

Tcheou-kong persuadé que les exemples font plus d'impression que toutes les méthodes & que toutes les règles, mit en vers les plus belles actions des anciens princes, qu'il assaissonna de réflexions solides, & il les faisoit apprendre à Tching-ouang, pour lui former l'esprit & le cœur (2).

(1) Sse-ki. —Fou-tchi.
(2) Chi-king, *Ta-ya.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1115.
Tching-ouang.

Tcheou-kong fut, sans difficulté, celui de tous les frères de Ou-ouang, qui avoit le plus de mérite, & c'est ce qui avoit porté ce prince à le déclarer gouverneur général & comme régent de l'empire. Chao-kong, son aîné, ne fut pas content de cette préférence marquée; il n'en témoigna cependant rien dans les commencemens, & assista comme les autres au conseil qui se tint pour l'éducation du prince; il reçut même, en apparence avec satisfaction, l'emploi qu'on lui donna; mais peu de temps après, il fut trouver son frère Tcheou-kong, lui représenta son grand âge & ses infirmités, & lui déclara, en un mot, qu'il désiroit se retirer & aller prendre possession de sa principauté qu'il n'avoit pas encore vue (1). Tcheou-kong chercha à le détourner de ce dessein qui pouvoit être préjudiciable à la nouvelle dynastie, qui avoit encore besoin de ses services. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas compter sur une faveur du Ciel toujours constante; que si le Ciel avoit accordé une longue durée à la dynastie précédente, il falloit en attribuer la cause aux ministres intelligens & équitables qu'elle avoit eu le bonheur de posséder, & sur-tout aux sages Y-in, Y-tché, Tchin-hou, Ou-hien, Kan-pan, &c. qui, par leur zèle & leurs services, avoient été les soutiens de l'état.

Que si Ouen-ouang avoit gouverné avec succès, c'est parce qu'il avoit été servi fidèlement par Cou-sou, Hong-yao, San-y-ching, Tai-tien & Nan-cong-cou, qui acquirent à ce prince une gloire immortelle, & firent le bonheur des peuples. Que ces mêmes ministres avoient frayé

(1) Sse-ki. —Ta-ki. —Tsien-pien. —Chu-king, Chap. Kiun-sse ou Kiun-chi.

à son fils Ou-ouang, une route qui l'avoit conduit au trône de l'empire. » Quant à moi, Tan, continua-t-il, dénué de » talens, je suis semblable à un homme qui veut traverser » un grand fleuve, & je tenterai de le traverser avec vous. » Notre jeune empereur est sur le trône comme s'il n'y » étoit pas. Ne me surchargez point, par votre retraite; » en ne suppléant pas à ce que je ne puis faire, l'empire en » souffriroit, & on ne pourroit plus espérer d'y entendre le » chant de l'oiseau *Fong-hoang*.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1115. *Tching-ouang.*

» Ou-ouang vous ouvrit son cœur, en vous élevant aux » dignités & en vous proposant comme l'exemple de la » nation. Il vous dit : mettez tous vos soins à élever mon » fils, & à le rendre digne du trône. Quelle douleur pour » lui, si cet empire, qu'il a établi par la supériorité de ses » talens, venoit à tomber!

» Je vous découvre mes vrais sentimens, illustre maître » & protecteur de l'empereur; considérez la chûte de la » dynastie précédente, & jugez de-là combien sont redou- » tables les arrêts du Ciel sur la révolution des empires. » Ne peut-il pas nous en arriver autant?

» Si je n'épanchois pas mon ame dans votre sein, ap- » puyerois-je si fort sur cet objet? C'est à nous deux à per- » fectionner ce que nous avons entrepris; Vous ne pouvez » vous y refuser.... Dans un temps plus heureux & lors- » que l'empire fleurira, vous pourrez déposer votre charge » entre les mains de quelqu'autre.

» Nous ne sommes que deux qui servons l'empereur » efficacement, & qui avons mis l'empire sur le pied où » il est. Unissons-nous pour achever ce que Ouen-ouang » avoit si heureusement commencé. Tâchons que sa bien-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1115. *Tching-ouang.*

» faiſance parvienne juſque dans les pays les plus éloignés, » même où le ſoleil ſe lève & quelle nous ſoumette tous les » peuples. Pouvez-vous me blâmer dans ce que je dis; je n'ai » en vue que les ordres du Ciel & l'avantage des peuples. » Vous n'ignorez pas la diſpoſition de ce peuple; ce n'eſt pas » tout du commencement, il faut conſidérer la fin; il s'eſt » comporté d'abord avec docilité, mais ſon inconſtance » naturelle peut l'empêcher de perſévérer; ſuivez ſcrupu- » leuſement cet avis. Allez donc, & redoublez de zèle, s'il » ſe peut, dans les fonctions de votre miniſtère«.

Chao-kong écouta avec plaiſir le diſcours de ſon frère, &, convaincu par ſes raiſons, il quitta le deſſein qu'il avoit de ſe retirer. Il lui promit de l'aider autant que ſes forces & l'étendue de ſes lumières le lui permettroient. Ils donnèrent d'abord leurs ſoins aux préparatifs néceſſaires pour les funérailles de Ou-ouang. Cette pompe funèbre ſe fit à la ſixième lune, avec toute la magnificence poſſible, & ſuivant le rit impérial. Son corps fut porté à Pi, à trente lieues à l'oueſt de la ville de Fong-tching, où Ouen-ouang faiſoit ſa demeure.

TCHING-OUANG, à la mort de ſon père, n'avoit que treize ans, & quoique d'un âge ſi tendre, il recevoit ſur le trône la ſoumiſſion de ſes ſujets. Il n'avoit point encore le bonnet qu'on ne prenoit qu'à quatorze ans commencés. Les obsèques de Ou-ouang étant finis, Tcheou-kong diſpoſa tout pour la cérémonie de donner le bonnet à TCHING-OUANG, & il ordonna à Tcheou-yong, de préparer le diſcours qu'il devoit faire à l'empereur, ſuivant la coutume. Tcheou-kong conduiſit TCHING-OUANG dans la ſalle de ſes *ancêtres*, & après les cérémonies ordinaires, il le fit

affeoir fur un trône, préparé à ce deffein, d'où le jeune empereur entendit lire les avis fuivans: » Un fouverain doit, » le plus qu'il peut, donner un libre accès au peuple auprès » de fa perfonne, & en éloigner tous les flatteurs. Sou- » venez-vous, prince, de bien employer votre temps; de » méprifer les richeffes; de n'avoir près de vous que des gens » vertueux & fages; de ne donner les charges qu'aux talens » & au mérite «. Tcheou-kong prit enfuite le bonnet, le mit fur la tête de l'empereur, en lui difant: » Il faut quitter main- » tenant tout ce qui reffent le jeune homme, & ne rien faire » d'indigne du nouvel ornement dont votre majefté eft revê- » tue. Son principal devoir eft, d'honorer le Hoang-tien, & » d'exécuter fes ordres avec refpect & foumiffion; elle doit » mettre tous fes foins à faire pratiquer la vertu à fes peuples, » & à leur procurer les moyens de vivre contens. Que votre » majefté jette fouvent les yeux fur les belles actions de fes » ancêtres, & tâche de les imiter; par-là, elle rendra fon » empire floriffant, & le perpétuera dans fa famille «. Après cette courte exhortation, tous les princes, les grands & les mandarins, lui rendirent leurs hommages.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1115. *Tching-ouang.*

Cette affaire importante ayant été réglée par Tcheou-kong, ce miniftre penfoit à aller prendre poffeffion de la principauté de Lou, dans le Chan-tong, que Ou-ouang lui avoit donnée; mais comme il ne pouvoit que difficilement s'éloigner de la cour fans l'expofer à des troubles, il s'en démit en faveur de fon fils Pé-kin, qui, fans différer, fe dif- pofa à s'y rendre. Tcheou-kong lui parla ainfi à fon départ: » Souvenez-vous, prince, de ce que vous êtes; vous êtes » mon fils, & moi je fuis fils de Ouen-ouang, frère de Ou- » ouang, & oncle de TCHING-OUANG, qui tient aujour-

Avant l'Ere Chrétienne.
1115.
Tching-ouang.

» d'hui l'empire; ayez toujours devant les yeux que vous êtes » d'une maison illustre, par sa noblesse & par sa vertu. Quand » vous serez arrivé dans votre principauté, si on vous offre » douze, rendez la valeur de trente; aux gens vertueux, quoi- » qu'ils ne vous offrent rien, donnez cent; mais aux sages qui » vous serviront avec zèle, & qui vous parleront sans déguise- » ment de vos défauts, ne craignez point d'être prodigue, » & donnez-leur jusqu'à mille. C'est par ce moyen & avec » le secours seulement de trois sages, que je suis venu au » point de maintenir l'empire en paix. Ainsi, recevez avec » honneur & avec bonté, ceux qui viendront s'offrir à » votre service, & recherchez avec soin ceux qui, par trop » de modestie, se tiendroient cachés. Quand vous aurez pris » possession de votre principauté, seriez-vous homme à vous » enorgueillir? Un défaut pareil ne se rencontre point dans » un sage; il n'est familier qu'à ces princes qui, contens de » boire & de manger, sont en place comme des statues; les » gens droits & vertueux, oublient avec plaisir le rang élevé » qui les met au-dessus des autres, pour s'humaniser & se » rendre d'un abord facile. Ils se dépouillent volontaire- » ment de leurs richesses, & s'appauvrissent avec joie, pour » secourir les infortunés. C'est par-là qu'ils acquièrent » une véritable gloire, & qu'ils établissent solidement leur » famille (1) «.

A peine Pé-kin fut-il parti pour la principauté de Lou, que Koan-chou, Tsai-chou, Ho-chou, ayant appris que Tcheou-kong avoit été fait administrateur de l'empire, après

(1) Sse-ki. —Tsien-pien. —Y-tcheou-chou. —Ni-kiong. —Kou-ouen. —Confucius. —Kia-yu. —Hoang-fou-mi. —Chu-king *Ta-tchuen.*

la mort de Ou-ouang, & mécontens de ce choix, résolurent de le perdre. Ils firent courir le bruit que Tcheou-kong avoit des desseins pernicieux contre l'état ; que le jeune empereur n'en tireroit aucun service, & qu'il se repentiroit un jour de lui avoir abandonné les rênes du gouvernement. Ces bruits si opposés à la vérité, ne firent pas beaucoup d'impression, dans les commencemens, sur l'esprit de Tcheou-kong, & ne diminuèrent rien de son zèle ; mais voyant qu'ils en faisoient sur le jeune prince, il prit la résolution de se retirer du côté de l'est, sans en prévenir l'empereur.

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

Les peuples de ces contrées le reçurent avec des témoignages de joie extraordinaires ; tous les mandarins & le peuple venoient lui faire la cour, comme s'il avoit été leur prince. Chaque jour il paroissoit de nouvelles pièces de vers à sa louange, & si Tcheou-kong avoit eu quelque chagrin de quitter la cour de Tching-ouang, la joie de ce peuple étoit bien capable de le dissiper. Ce fut là que, profitant de son loisir, il travailla à expliquer les 384 lineoles ou *Koua* de l'Y-king, suivant l'idée que Ouen-ouang son père, en avoit donnée. Prenant les choses naturelles & physiques pour fondement, il décrivit les ressorts qu'on faisoit jouer pour le perdre, & l'avantage que l'homme de bien a sur les méchans.

Tcheou-kong fut deux ans entiers dans cet exil volontaire, 1113.
durant lesquels il ne laissoit pas d'avoir les yeux sur la conduite de ses frères, qui avoient fait courir des bruits si desavantageux à son zèle. Il empêcha, par sa prudence, qu'ils ne fissent autant de mal à l'empire qu'ils avoient dessein d'en faire. Ce fut du fond de cette retraite qu'il envoya à Tching-ouang, des vers qu'il avoit faits pour l'éclairer sur ces

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

mal-intentionnés. Il donna à cette ode le nom de l'oiseau *Tchi-kiao*, & il y parloit ouvertement du dessein qu'ils avoient de se révolter. TCHING-OUANG, que la conduite irrégulière de Ou-keng, fils de Cheou-sin, de Koan-chou, & de Tsai-chou ses oncles, avoit détrompé, étoit fort revenu des soupçons injustes qu'il avoit eus contre Tcheou-kong, & loin de condamner ce prince, il n'en parloit plus qu'avec éloge.

L'espérance d'une récolte qui promettoit l'abondance à l'empire, fut tout-à-coup détruite par des ouragans & des tonnerres affreux, qui couchèrent les bleds par terre, en les enterrant dans la fange. Les vents se déchaînant avec furie, déracinèrent & brisèrent les plus gros arbres. Tout le monde fut dans la consternation & saisi d'épouvante. L'empereur, accompagné des grands, avec leurs bonnets de cérémonie, ronds par devant, & sans pendans quarrés par derrière, eut recours au *Kin-ting*, ou à l'armoire fermée d'une bande d'or, où étoient conservés les actes faits par les princes dans les temps de calamité. La première chose que TCHING-OUANG y trouva, fut le sacrifice que Tcheou-kong avoit offert de sa vie, pour obtenir le recouvrement de la santé de Ou-ouang. TCHING-OUANG, surpris de cet acte de générosité, demanda à ses grands & aux officiers préposés aux cérémonies, si la chose s'étoit effectivement passée ainsi. Sur la réponse affirmative qu'ils lui firent, & sur ce qu'ils ajoutèrent, en soupirant, que Tcheou-kong leur ayant demandé le secret, ils n'avoient pas osé en parler, ce prince prit cet acte de dévouement, & le montrant à tout le monde, il s'écria, les yeux baignés de larmes : » Tcheou-kong a porté son » zèle jusqu'à offrir sa vie pour la conservation de mon père, » & moi, comment l'ai-je récompensé ! Loin de recon-

» noître

» noître une pareille générosité, je lui ai fait l'injustice de » soupçonner sa fidélité. Il est vrai que j'étois enfant & que » j'ignorois cette action héroïque; mais cette ignorance ne » me justifie pas. Il est inutile de consulter le *Pou*, ou le sort » de la tortue, sur la colère du Ciel; il venge l'innocence » de Tcheou-kong. Je veux moi-même aller au-devant de » ce prince, & réparer d'une manière éclatante, l'injure » que j'ai faite à sa générosité; cette démarche ne peut que » m'honorer; l'équité l'exige, & la majesté du trône n'en » souffrira pas « (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

Le jeune empereur, accompagné des grands de sa cour, partit avec un cortège magnifique. A peine fut-il arrivé sur les frontières du pays où s'étoit retiré Tcheou-kong, que les nuages s'épaississant donnèrent une pluie douce & bienfaisante; un vent diamétralement opposé à celui qui avoit causé tant de ravages, fit relever les bleds & les riz. Tai-kong & Chao-kong, ordonnèrent en même-temps aux gens de la campagne de redresser les arbres que le premier vent avoit renversés, ce qui fut exécuté avec tant de promptitude & de succès, qu'il ne parut presque plus aucun vestige des dégâts que la tempête avoit occasionnés. On recueillit une moisson si abondante, qu'il y avoit peu d'exemples d'une récolte aussi riche.

Tcheou-kong étoit à peine de retour à la cour, & rentré dans le ministère, que Koan-chou, Tsai-chou, Ho-chou & Ou-keng, se révoltèrent ouvertement & prirent les armes, sous prétexte de défendre la dynastie des *Tcheou*, contre

(1) Chu-king, Chap. Kin-ting. —Chi-king, Odes Pin-fong & Lang-pa. —Tchu. —Ouen-cong. —Tching-tse.

Avant l'Ère Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

les entreprifes de ce miniftre. Ou-keng, fils de Cheou-fin, fut ravi de la défunion qu'il voyoit dans la famille impériale, efpérant, qu'à la faveur de ces divifions, il pourroit remonter fur le trône de fes ancêtres; auffi fomenta-t-il la rebellion par des difcours, où il ne fe propofoit d'autre but, que d'aigrir Koan-chou, Tfai-chou & Ho-chou, contre Tcheou-kong, en les affurant de l'attachement fincère de tous les anciens ferviteurs de la dynaftie des *Chang*.

L'empereur, irrité de la témérité de fes oncles, & des menées de Ou-keng, ordonna à Tcheou-kong, de fe mettre à la tête des troupes de l'empire, & d'aller les faire rentrer dans le devoir. Tcheou-kong fit favoir cet ordre aux officiers, en leur mandant de le venir trouver. Les officiers, perfuadés que cette guerre pourroit caufer de grands troubles, repréfentèrent à Tcheou-kong, qu'il étoit dangereux d'animer les partifans de la dynaftie des *Chang*, qui étoient en plus grand nombre qu'on ne penfoit, & qui pour être cachés, n'en étoient pas moins à craindre; qu'il leur paroiffoit à-propos pour ramener Koan-chou, Tfai-chou & Ho-chou, de chercher une voie plus douce que celle des armes; qu'il falloit tâcher, avant tout, de rompre l'union étroite que ces princes avoient avec Ou-keng. Tcheou-kong, charmé de faire connoître que cette guerre n'étoit pas fon ouvrage, écouta volontiers leurs repréfentations, & alla fur-le-champ les porter à l'empereur. Tching-ouang, peu fatisfait de cette oppofition des officiers à laquelle il ne s'attendoit pas, les fit tous affembler (1).

(1) Tching-kang. —Tching. —Tfien-pien. Tfai-yuen. —Chu-king-ge-kiang. —Chang-chou. —Tching-kiai. —Chu-king. —Ta-tfuen. —Chap. Ta-kao.

AVANT L'ERE CHRETIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» Princes, vassaux, grands & officiers, écoutez les ordres » que je vais vous donner : le Tien, irrité, sans doute, » contre ma famille, voulant punir mes fautes, nous a » affligés de plusieurs malheurs, en me retirant mon père. » Je l'ai perdu que je n'étois encore qu'un enfant, sans expé- » rience, incapable de marcher sur les traces de mes ancê- » tres, & de maintenir la paix parmi les peuples. J'étois » bien éloigné de sonder & de comprendre les desseins du » Tien.

» Semblable à un homme qui doit passer une rivière pro- » fonde, je cherche quelqu'un qui m'aide dans ce passage ; » je n'ai pensé jusqu'ici qu'à faire éclater la magnificence du » trône, & à ne point oublier la gloire que mon père s'est » acquise en se rendant maître de l'empire. Oserois-je rien » faire contre les bienfaits du Tien ? Ou-ouang, mon père, » en me remettant l'empire, me fit clairement connoître » que notre pays d'occident auroit beaucoup à souffrir, » & que le repos & la tranquillité qu'on y goûte, seroient » un jour troublés ; serois-je assez borné pour ne pas apper- » cevoir qu'il me vouloit faire connoître ce qui se passe » aujourd'hui ?

» Ou-keng, malgré sa foiblesse, est le dernier rejetton » d'une famille qui a été puissante. Sans consulter ses for- » ces, il ose entreprendre de rétablir le gouvernement de » ses ancêtres, quoiqu'il n'ignore pas que c'est le Tien » qui les a châtiés. Il sait la maladie qui fermente dans » l'état ; il sait que le peuple n'est pas tranquille : voici » le temps, dit-il, de réparer notre perte, & par-là, » il montre clairement le mépris qu'il fait de la dynastie » *TCHEOU*.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» Si Ou-keng est assez privé de raison pour faire aujourd'hui quelque mouvement qui fasse connoître ses desseins, » sachez que j'irai moi-même à la tête d'une dixaine de braves gens du peuple, qui ne craindront ni le péril, ni la » peine, & qui suffiront pour m'aider à rétablir la paix dans » l'empire, à soutenir l'ouvrage de Ou-ouang mon père, & à » défendre mon honneur & ma gloire. Princes & grands de » ma cour, je vous ai assemblés pour vous avertir du dessein » que j'ai d'aller avec vous, punir ces traîtres & ces rebelles, » qui ont la témérité de faire des levées, & d'exciter des » troubles.

» Je sais que vous n'approuvez pas ma résolution; que vous » envisagez cette entreprise comme périlleuse & difficile, & » que vous redoutez les partisans de la dynastie *CHANG*. Tout » jeune que je suis, j'ai pensé à tout ce que vous pouvez » m'opposer; je ne puis changer de sentiment. Les sorts de » la *tortue* que j'ai consultés, ne m'annoncent que du bonheur; mais je soupire, lorsque je considère que cette guerre » va écraser le peuple & le réduire à la misère. Cet objet » véritablement digne de compassion m'afflige; je ne puis » cependant me dispenser d'obéir au Tien. Quant aux peines » & aux fatigues qu'il me faudra essuyer, ne croyez pas que je » pense à les éviter; ainsi, princes, grands & officiers de mon » empire, soyez tranquilles sur ce point. Avec le secours du » Tien & l'exemple de mon père, j'espère réussir dans mon » entreprise.

» Le Chang-ti veut que je punisse Ou-keng, oserois-je ne » pas exécuter ses ordres? N'est-ce pas le Tien, dont nous » avons reçu tant de bienfaits, qui s'est servi du ministère de mon père, pour élever notre famille au point de

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» grandeur où elle est ? Serois-je assez ingrat pour aller directement contre ses volontés ? Vous, anciens mandarins, qui avez vieilli dans le ministère, & vous y êtes rendus si habiles, vous n'avez pas oublié, sans doute, les travaux que Ou-ouang a essuyés, & les succès que le Tien lui a accordés. Serois-je le digne fils d'un tel père, si les difficultés m'arrêtoient ? Le Tien compare les maux du peuple à une maladie : je la connois cette maladie, & je dois la traiter avec les remèdes convenables «.

» Que diriez-vous d'un fils qui auroit reçu de son père le plan d'une maison, & qui ne s'occuperoit pas à en faire les fondations, ni à plus forte raison à en élever les murailles ? Que diriez-vous encore d'un fils qui refuseroit d'ensemencer les terres que son père auroit labourées, & qui rendroit inutiles ses peines & ses travaux ? Que recueilleroit ce fils au temps de la moisson ? Voilà cependant ce que vous me conseillez de faire.

» Un aîné ou un père de famille laissent un fils, si ce fils étant attaqué, n'étoit pas encouragé & secouru par les gens de sa maison, que faudroit-il en penser ?

» L'empire est un héritage que le Tien a ôté aux *CHANG* pour nous le donner à cultiver : devons-nous être négligens à le faire valoir ? Je veux suivre les exemples de mon père, & rétablir l'ordre sur mes frontières ; les sorts que j'ai consultés, ne m'annoncent rien que de favorable, c'est pourquoi j'irai punir les rebelles de l'orient «.

Ou-keng, qui avoit fait entrer dans ses intérêts Koan-chou & Tsai-chou, avoit encore eu l'adresse d'y attirer Yen & Hoai-y, tous deux princes de la création de Ou-ouang. Chacun de ces princes avoit ses vues particulières,

Avant l'Ere Chretienne.
1113.
Tching-ouang.

Ou-keng vouloit rétablir sa famille. Koan-chou & Tsai-chou cherchoient à s'élever par la ruine de Tcheou-kong. Yen & Hoai-y, prétendoient s'emparer de la principauté de Lou, dépouiller Pé-kin, fils de Tcheou-kong, & agrandir par-là leurs domaines; & comme Ou-keng craignoit, avec raison, que le fils de Tcheou-kong ne vînt tomber sur son pays, pendant qu'il iroit contre les troupes de Tching-ouang, il engagea Yen & Hoai-y, à tourner leurs forces contre Pé-kin, bien persuadé, par la connoissance qu'il avoit de la bravoure de ce prince, qu'ils ne le chasseroient pas aisément de son pays, mais qu'ils l'empêcheroient au moins de venir le troubler dans son grand dessein.

Tching-ouang ayant fait revenir à son sentiment ses grands & ses officiers, toutes les troupes se disposèrent à marcher contre Ou-keng, sous la conduite de Tcheou-kong. Si Ou-keng avoit été le maître absolu, il auroit, sans doute, fait beaucoup de peine à Tching-ouang; mais Koan-chou & Tsai-chou, ne se laissoient pas aisément gouverner, ce qui fut cause de leur perte. Tcheou-kong, qui s'en doutoit, ne perdit point de temps: il les surprit, leur livra bataille & la gagna. Il fit Ou-keng prisonnier, & remit dans tout le pays la tranquillité que cette révolte avoit troublée. Koan-chou & Tsai-chou, voyant leur parti ruiné sans ressource, se sauvèrent avec les fuyards: mais, où fuir? Tout se soumettoit aux troupes victorieuses de Tcheou-kong. Koan-chou fut si chagrin de cette défaite, qu'il en mourut peu de jours après. Pour Tsai-chou, il espéra que les liens du sang qui l'attachoient à l'empereur, lui obtiendroient son pardon. Il s'alla jetter à ses genoux avec tous les sentimens

de regret & de soumission que l'état où il étoit lui inspiroit (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

Pendant que ces choses se passoient dans le pays des *Chang*, Pé-kin apprit que Yen & Hoai-y venoient à lui ; il assembla les officiers de ses troupes, & leur parla en ces termes (2) :

» Hoai-y & les troupes de Siu-jong, se sont ligués pour » nous faire la guerre ; mais ayez bon courage, mettez » en état vos casques & vos cuirasses. Attachez le plus » fortement qu'il se pourra, les boucliers des chars de » guerre, & prenez-bien garde d'être négligens en ce point. » Préparez vos arcs & vos flèches, que le fer de vos piques » soit inébranlable, aiguisez vos sabres.

» Il faut que le peuple applanisse la route par où doit » passer notre armée, qu'il prépare les lieux où nous devons » camper, de manière que nos chevaux & nos bœufs y » soient au large ; que par-tout on tienne prêts des ponts-» levis fermes & solides, sur lesquels nos chevaux puissent » passer sans risques ; la négligence est un crime que je ne » pardonnerai pas.

» Je ne prétends point qu'on poursuive trop loin les che-» vaux ou les bœufs, les hommes ou les femmes qui fui-» ront, & je veux que tout ce qu'on aura enlevé me soit » apporté. Je saurai récompenser ceux qui le mériteront, » de même que je punirai sévèrement ceux qui manque-» ront à ces ordres, & s'aviseront de voler ou de briser » quelque chose.

(1) Tsai-yuen. —Tsien-pien. —Chu-king-siu. —Sse-ki.

(2) Chu-king. Chap. Mi-chi.

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

» Je veux partir dans peu de jours pour aller chercher » l'ennemi ; faites inceſſamment préparer les vivres, ayez » ſoin qu'il y en ait en abondance : ce point eſt important. » Vous vous rendriez coupables s'ils venoient à manquer.

» Que les ſoldats de nos limites du nord, ſud & oueſt » ſe diſpoſent à faire l'arrière-garde, qu'ils aient ſoin de ſe » trouver au rendez-vous. J'ai réſolu de partir. Je ne ferai pas » mourir ceux qui n'y viendront pas à temps ; mais qu'ils » ſachent que je ne leur pardonnerai jamais. C'eſt à ceux » des limites à préparer la paille & les bois néceſſaires ; qu'ils » en faſſent de grands amas, il ne ſauroit y en avoir trop «.

Le jour du départ déterminé, Pé-kin ſe mit en marche pour aller au-devant de l'ennemi ; ſon armée étoit de beaucoup inférieure en nombre, mais compoſée des meilleures troupes, & qui avoient en lui une confiance qu'il méritoit. En arrivant à la vue de l'armée ennemie, il la trouva rangée en bon ordre, mais mal poſtée ; & comme il étoit encore d'aſſez bonne-heure, il réſolut de la faire charger ſur-le-champ. Le choc fut vif, & la victoire long-temps diſputée ; mais enfin l'aîle que commandoit Yen, ayant été enfoncée, elle mit le déſordre parmi les troupes de Hoai-y : ce ne fut plus alors qu'une boucherie. L'épouvante fut ſi grande dans les pays dépendans de ces deux princes, que ſi Pé-kin avoit voulu profiter de ſa victoire, il lui auroit été facile de s'en emparer ; content d'avoir puni les rebelles, il ſe retira plein de gloire dans le pays de Lou (1).

Tching-ouang, après la victoire remportée ſur Ou-keng,

(1) Sſe-ki.

&

& celle que venoit de gagner Pé-kin, condamna Ou-keng à mourir. Ensuite il fit venir Ouei-tsé, fils de l'empereur Ti-y & frère du tyran Cheou-sin, qu'il substitua à la place de Ou-keng & créa prince de Pou-tching, où les empereurs de la dynastie des *Chang* avoient tenu leur cour. Il eut la générosité de vouloir conserver en lui les restes d'une famille si illustre. Le chapitre du *Chu-king* (1), intitulé *Ouei-tsé-tchi-ming*, c'est-à-dire, *ordre donné au prince de Ouei*, peut être considéré comme un monument qui renferme les sentimens de l'empereur, à l'égard de ce prince & des empereurs *Chang* dont il descendoit. En effet, Tching-ouang en lui donnant l'investiture du pays de Pou-tching, lui adressa ce discours, dans lequel parlant de Tching-tang fondateur de la dynastie *Chang* comme d'un prince digne d'une éternelle mémoire, il ajoute: » Il est juste de la perpétuer cette » mémoire, en établissant un de ses descendans qui lui fasse » les cérémonies ordinaires. Prince, vous êtes le seul de son » auguste famille qui puissiez les observer avec dignité; c'est » pour cette raison que je vous ai choisi. Usez des coutu- » mes de vos ancêtres, de leur musique, de leurs chars, » de leurs bannières, je vous le permets. Usez-en avec » dignité, & d'une manière qui leur fasse honneur. Je » veux dorénavant vous traiter avec tous les égards dûs à un » prince étranger. Ne nous attachons l'un & l'autre qu'à » la vertu, c'est le moyen de perpétuer nos familles, & » de les maintenir dans la gloire que nous ont acquis nos » ancêtres.

» L'auguste Tching-tang, étoit un prince rempli de sagesse

(1) Chu-king-ge-kiang de Camhi. —Chang-chu-tching-kiai.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» & de vertus, d'une ame élevée, & libérale, qu'aucun » danger n'étoit capable d'ébranler. Le Tien touché de ses » grandes qualités, le choisit pour punir les crimes de la » famille des *HIA*, & le faire monter sur le trône. Il aimoit » les peuples comme ses enfans; il usa de clémence à leur » égard, il les maintint dans la vertu, & les éloigna du » vice; il mérita qu'une longue suite de ses descendans » jouît des avantages que tant de belles qualités lui avoient » procurés «. TCHING-OUANG finit par dire à ce prince, qu'en considération de ses illustres ancêtres, & pour récompenser les talens supérieurs qu'il remarquoit en lui, il lui donnoit le titre de *Kong*, la plus éminente des dignités après celle d'empereur. Il le chargea, en cette qualité, de gouverner les *HIA* (1) orientaux, c'est-à-dire, les Chinois du

(1) Le nom de *Hia orientaux* que le *Chou-king* donne au pays de Song du Honan, prouve l'estime que les *TCHEOU* faisoient de la dynastie *HIA*, qu'ils ne regardoient point comme entièrement éteinte & dont ils respectoient les descendans. La Chine, désignée en général dans les Livres Chinois sous les noms de *Tien-hia*, Ciel inférieur, ce qui est sous le ciel, & de *Tchong-koue*, royaume du milieu, a porté successivement le nom des différentes familles impériales qui l'ont gouvernée. Par exemple, le nom de Chine que nous lui donnons, nous est venu des Arabes & des Indiens qui le prononcent *Thsine;* & il est certain que c'est le nom que cet empire portoit vers le milieu du troisième siècle avant Jésus-Christ, dans le temps qu'il étoit gouverné par la famille des *THSIN*, qui trouva moyen d'en réunir les différentes parties sous sa puissance, en détruisant les princes qui la partageoient. La clémence des fondateurs de la dynastie *TCHEOU* ne leur permit pas d'éteindre les rejettons de l'illustre famille de *HIA*, qui voulurent bien se contenter des petits royaumes qu'ils leur donnèrent en souveraineté. Ils poussèrent même la générosité jusqu'à leur permettre de sacrifier au Chang-ti, d'avoir un calendrier particulier, en un mot, de conserver les loix, les coutumes & les usages de la dynastie *HIA;* prérogatives dont les empereurs étoient extrêmement jaloux. Il y a lieu de croire que TCHING-OUANG ne donne, aux peuples de Song, le titre de *Hia orientaux* qu'à raison de la permission qu'il leur donnoit de vivre selon l'ancien gouvernement des *HIA*, & d'avoir un roi de cette famille. *Editeur.*

pays de Song, dans le Honan, qui étoient orientaux à l'égard de la cour; & il lui recommanda de rester attaché aux *Tcheou*, & de ne rien entreprendre qui pût leur déplaire.

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching ouang.*

Après que Tching-ouang eut fait mourir Ou-keng, & donné la principauté de Song (qui est aujourd'hui le pays de Kouei-té-fou dans le Honan) à Ouei-tsé, il détermina le châtiment que méritoient ses oncles, Tsai-chou & Ho-chou; car on a dit que Koan-chou, après sa défaite, mourut dans la ville de Chang. Tsai-chou fut condamné à une prison perpétuelle à Cou-lin, avec défense d'avoir aucune communication avec qui que ce fût du dehors; le *Chu-king*, dit qu'on réduisit à sept chars les marques de sa dignité passée. Ho-chou, fut dégradé & dépouillé de toutes ses dignités & prérogatives, & réduit au rang du peuple pour l'espace de trois ans, au bout desquels s'il changeoit de conduite & donnoit des preuves de son repentir, on le rétabliroit. Tsai-chou avoit un fils, nommé Tsai-tchong, prince brave & rempli de bonnes qualités; Tcheou-kong le proposa pour lui succéder dans la principauté de Tsai. L'empereur y consentit, sous la condition néanmoins, qu'il n'en porteroit le titre qu'après la mort de son père. Lorsque Tching-ouang lui en donna l'investiture, il l'accompagna d'instructions contenues dans un chapitre du *Chu-king*, qui a pour titre *Tsai-tchong-tchi-ming*, & lui marqua la conduite qu'il devoit tenir pour mériter la continuation de ses faveurs. Il lui recommanda sur toutes choses, de fuir l'exemple de son père, qui avoit été contre ses ordres & avoit manqué de fidélité à son égard; de se conserver ami des quatre grands

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

vassaux ses voisins; d'entretenir l'union avec ses frères, & enfin de défendre & de soutenir la famille impériale.

Il ne restoit plus qu'à récompenser les troupes; Tcheou-kong le fit avec beaucoup de discernement & de générosité. Tout le monde fut content; il fit plus encore, il employa le talent qu'il avoit de faire des vers pour en composer à leur louange, afin de conserver la mémoire de leurs services & de leurs actions (1).

La quatrième année du règne de TCHING-OUANG, le

1112. temps du deuil de son père fini, il fit les cérémonies accoutumées dans la salle de ses *ancêtres*, accompagné de tous les grands de sa cour qu'il voulut entretenir sur le bon gouvernement de l'empire, sur l'état présent où il se trouvoit, & sur la conduite du peuple.

Tcheou-kong peu content de la manière dont TCHING-OUANG avoit reçu les grands, les invita chez lui, & leur dit: » Quand nous allons devant le fils du Ciel, nous ne » pouvons nous y présenter avec trop de respect. L'empe» reur tient à notre égard la place du Tien, il est le maî» tre & nous dépendons tous absolument de lui; mais il » ne sauroit être trop instruit de la manière dont il doit » se comporter à l'égard de ses sujets«; tous les grands en convinrent, & ayant démandé audience, ils parlèrent ainsi:

» Pour bien gouverner l'empire, il est important que » votre majesté ait à ses côtés des ministres éclairés, sages » & fidèles. Les (2) *Tchang-pe* sont obligés, par leur emploi,

(1) Chi-king. —Tong-chan.

(2) *Tchang* signifie *ordinaire, ce qui arrive journellement*, & *Pe*, qui étoit

» de procurer au peuple leur subsistance, & de veiller à ce » que les vivres ne manquent pas. Les *Tchang-gin* (1) doivent veiller sur la conduite des mandarins, & en instruire » votre majesté. Les *Tchun-gin* sont obligés de veiller à » ce que la justice se rende. Les *Tchouai-y* (2) sont chargés des choses qui sont à l'usage de votre majesté. Les » *Hou-pen* doivent avoir soin des flèches, des piques & autres » instrumens de guerre. Votre majesté ne sauroit être trop » attentive sur le choix de ces officiers qui sont toujours » près de sa personne.

Avant l'Ere Chrétienne. 1112. *Tching-ouang.*

» Ah, dit alors Tcheou-kong, que ces emplois sont » relevés & importans, mais qu'il y en a bien peu qui se » donnent la peine nécessaire pour les remplir dignement! » Anciennement, sous le règne de Yu, on recherchoit des » gens capables & expérimentés, des sages avec qui ce prince » honoroit le Chang-ti; on s'exerçoit à la pratique des neuf » vertus, de sorte qu'il n'étoit pas nécessaire d'user de » remontrances: tel étoit le maître, tels étoient les ministres. Dans la suite des temps, des considérations purement » humaines, ayant engagé les princes à se relâcher dans la » distribution des emplois, & les grands craignant de faire » de la peine à leur prince, insensiblement il ne s'est plus

le titre de la troisième dignité de l'empire, peut se rendre par *préfet*, *intendant*, *préposé*; les interprètes du *Chou-king* disent que les *Tchang-pe* étoient des officiers qui avoient soin de l'approvisionnement; c'est ce que les Arabes appellent *Meuhtesib*, & les Grecs *Agoranome*. *Editeur.*

(1) Les *Tchang-gin*, selon le P. Gaubil, traitoient les affaires importantes du royaume & celles de la religion. Les *Tchun-gin* étoient juges criminels; *Tchun* signifie vérifier, approuver. C'étoient les trois premières charges de la cour. *Editeur.*

(2) Les *Tchouai-y*, ou, comme a lu le P. Gaubil, les *Tcho-y* avoient soin des meubles & des habits de l'empereur. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1112.
Tching-ouang.

» trouvé de fidèles miniſtres. Des princes tels que Kié ont » mépriſé la vertu de leurs ancêtres & ont perdu l'empire.

» Tching-tang, dont le Tien ſe ſervit pour punir Kié, » n'eut pas plutôt pris poſſeſſion de l'empire, qu'il choiſit » des gens ſages & éclairés pour remplir les emplois de » *Thang-pe*, de *Tchang-gin* & de *Tchun-gin*. Par-là, il ſe fit une » ſi grande réputation que tous les gens inſtruits s'empreſ- » sèrent de le ſervir. Il étendit au loin les bornes de ſon » empire, & l'éclat de ſa vertu brilla de tous côtés.

» Cheou-ſin, le dernier de ſa dynaſtie, homme inhumain » & barbare, ne choiſit pour l'aider dans le gouvernement » que des gens de ſon caractère; il s'attira la colère du » Chang-ti, qui ſubſtitua notre famille à celle des *CHANG*.

» Ouen-ouang & Ou-ouang, nos glorieux ancêtres, ne » confièrent ces trois emplois importans qu'à des perſonnes » d'un cœur droit, ſincère & éclairé. Le Chang-ti trouva » en eux des gens qui le ſervirent avec reſpect & fidélité, » & le peuple, des officiers attentifs à tous ſes beſoins. » Outre les trois grands officiers qui avoient ſoin de termi- » ner les affaires, de rendre la juſtice, de nourrir le peuple » & de le maintenir en paix, nous avons dans le ſecond » ordre, les *Hou-pen*, qui ont ſoin des armes offenſives & » défenſives, les *Tchouai-y*, qui ſont chargés des habits & » autres meubles qui regardent la perſonne de l'empereur; » les *Tſeou-ma*, qui ont ſoin des chevaux; les *Siao-yn*, qui doi- » vent veiller ſur la conduite des petits officiers; les *Hi-po* » de la droite & de la gauche, qui ont ſoin des chars & » des habits; les cent *Se* & les *Fou*, qui ſont pour la bouche; » le grand *Fou* ou chef des officiers de la ville impériale; » le petit *Pe*; ceux qui étoient pour les ſciences & les arts;

» les cent *Se*, qui préſidoient ſur les officiers du dehors; le » *Tai-che* ou grand hiſtorien; le *Yn-pé*; les *Sſe tou*, *Sſe ma*, » *Sſe-kong*, les officiers prépoſés ſur les pays de Ouei, de » Liu, de Tching, des trois Po & des Fan; enfin tous les » emplois qui demandent des gens zèlés & capables, ſoit » dans le palais, ſoit dehors, ſoit à la cour, ſoit dans les » provinces, étoient remplis par des gens de mérite.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1112. *Tching-ouang.*

» Un prince ne peut faire tout. Ouen-ouang ne publioit » pas lui-même ſes ordres, & n'examinoit pas les criminels; » il ne ſe tranſportoit pas ſur les lieux pour vérifier les » faits, il en chargeoit des officiers dont il connoiſſoit le » mérite. Ou-ouang, ſon fils, votre auguſte père, lui ſuc- » céda & ne changea rien aux règlemens qu'il avoit établis; » il l'imita en tout, & il s'acquit autant de gloire.

» Prince, vous êtes ſur le trône; appliquez-vous à con- » noître à fond les grands à qui vous confierez des charges. » C'eſt ce que faiſoient Ouen-ouang, & Ou-ouang dans la » moindre affaire; conſultez les ſages miniſtres qui vous » environnent, & n'oubliez jamais ce que vous devez à » votre peuple. Souvenez-vous que vous deſcendez des » princes Ouen-ouang & Ou-ouang, & que vous êtes obligé » de les imiter. Eloignez de vous & du miniſtère, le fourbe » qui ne ſait que tromper, & tout homme qui ne prend » intérêt aux affaires de l'état qu'autant qu'elles lui ſont uti- » les. Faites choix de gens ſages, droits, ſincères, déſinté- » reſſés. Prenez-garde ſur-tout qu'ils ne faſſent des fautes » dans l'adminiſtration de la juſtice. L'honneur & la vie » de l'homme en dépendent. Il ne faut pas négliger les » armes; les ſoldats qui ne ſont pas exercés ſont ſouvent » plus de mal que de bien. En temps de paix, on ne doit

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1112. *Tching-ouang.*

» pas suspendre ces sortes d'exercices. Il faut dresser des » soldats en temps de paix, pour qu'ils soient utiles en temps » de guerre. Qu'est-ce qui a porté la réputation du grand » Yu, au-delà des limites de l'empire ? Qu'est-ce qui a fait » révérer Ouen-ouang de ses voisins & acquis à Ou-ouang » l'empire ? N'est-ce pas le soin qu'ils ont eu de ne rien » négliger, & d'être prêts à tout évènement ? Voilà, prince, » les modèles que vous devez suivre, si vous voulez per- » pétuer l'empire dans votre famille (1) «.

L'avis que Tcheou-kong donnoit à TCHING-OUANG de tenir toujours les troupes en haleine étoit d'autant plus nécessaire, qu'à cette époque même les princes de Yen & de Hoai-y, peu intimidés de la punition de leurs confédérés, continuoient de faire la guerre, non contre le prince de Lou, dont ils avoient éprouvé la valeur, mais dans l'an-
1111. cien patrimoine des *CHANG*. TCHING-OUANG envoya contre ces rébelles, vainquit Hoai-y qu'il chassa de son pays, & prit le prince de Yen qu'il fit mourir à Pou-cou. Il rendit raison de cet acte de sévérité dans une pièce qu'il appella *Tsiang-pou-cou*, qui ne subsiste plus. Il obligea ensuite les peuples affectionnés à la famille des *CHANG*, de quitter leur pays, pour habiter auprès de la rivière Lo-ho, dans l'endroit ou on leur bâtit la ville de Lo-yang (2).

A la troisième lune, cette nouvelle ville de Lo-yang se trouvant en état d'être habitée, Tcheou-kong fit assembler les anciens officiers qui avoient été employés sous la dynastie des *CHANG*, à qui on avoit donné des maisons

(1) Chu-king. Chap. Li-tching.

(2) Meng-tse. — Kong-tchuen. — Tsien-pien.

dans

dans cette ville, & il leur annonça les ordres (1) de l'empereur : » L'élévation des princes à l'empire ne dépend » point des hommes, mais du Tien. Vous qui avez été » ministres & officiers sous la dynastie de *Yn*, pourquoi con- » servez-vous toujours dans le cœur un esprit de révolte ? » Ne savez-vous pas que votre prince Cheou-sin n'a perdu » l'empire, que parce qu'il s'est plongé dans un abîme de » crimes, dont il n'a jamais voulu se retirer ? Il a allumé » contre lui la colère du Chang-ti, qui lui a ôté l'empire » pour nous le donner. Pouvons-nous aller contre ses » ordres ?

» Lorsque la dynastie des *Chang* occupoit le trône, » notre pays de Tcheou n'étoit qu'une très-petite princi- » pauté (2) ; aurions-nous jamais osé aspirer au trône ? Mais » le Ciel qui ne protége point le vice, s'est déclaré pour » nous. Les seuls crimes de Cheou-sin ont été cause de sa

(1) Chu-king, Chap. To-sse ou To-che.

(2) L'éditeur du *Chou-king* marque dans le sommaire de ce chapitre. » Il paroît » par-là, qu'il n'y avoit pas alors beaucoup de villes dans la Chine, & que les » peuples vivoient dans les campagnes «. Cette expression, *par-là*, indique-t-elle ce que dit ici Tcheou-kong sur le peu d'étendue du patrimoine des *Tcheou* sous le règne de la dynastie *Chang*, ou simplement la construction de la nouvelle ville de Lo-yang ? Dans l'une & l'autre supposition, je n'apperçois pas sur quel fondement pose cette conjecture. Tcheou-kong ne persuada à Tching-ouang de construire cette nouvelle ville, que pour y attirer les anciens officiers, serviteurs de la dynastie *Chang*, afin de les veiller de près, & de faire cesser les idées de révolte dont ils entretenoient les peuples ; cette politique étoit bien vue & lui réussit, comme on en aura la preuve. Quant au patrimoine des *Tcheou*, il étoit peu considérable en effet, & leur grande puissance, sans avoir recours au Chang-ti, ne vint que de leur bon gouvernement qui leur attira l'estime & la soumission des princes & des seigneurs vassaux de l'empire, à l'aide desquels ils détrônèrent Cheou-sin. Le nombre prodigieux des principautés que Ou-ouang créa en faveur des princes de sa maison & des seigneurs qui l'avoient aidé à monter sur le trône, ne prouve guère le sentiment que je combats. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1111. Tching-ouang.

» perte. Le peuple souffroit & étoit troublé. Le changement » que nous voyons, ne devroit-il pas vous persuader de la » volonté du Tien ?

» Vous n'avez qu'à vous rappeller le passé, pour juger du » parti que vous avez à prendre. Si vous dites : la famille » des *Tcheou*, ne sait pas gouverner un grand empire ; » je vous demande si la famille des *Hia* ne pouvoit pas » en dire autant de celle des *Chang?* Nos anciens disoient » que le Chang-ti a donné à l'homme une raison capable » de le conduire au vrai repos. Kié, dernier prince de la » dynastie des *Hia*, renversant toutes les règles de la vertu, » & s'opposant à ce que la raison lui dictoit, pouvoit-il » trouver le repos? Dès le commencement de son règne, il » irrita le Chang-ti qui l'avertit par divers prodiges ; mais » persistant dans ses crimes & dans toutes sortes de débau-» ches, le Tien, justement indigné, lui ôta l'empire pour » le donner à Tching-tang.

» Depuis Tching-tang jusqu'à Ti-y, les sacrifices au Chang-» ti n'ont point été interrompus ; mais Cheou-sin, fils de » Ti-y, incapable de suivre les lumières du Tien, & de » se laisser toucher par l'exemple de ses ancêtres, mérita les » châtimens les plus rigoureux. Le Chang-ti, pour mon-» trer à la postérité qu'il ne vouloit punir que lui, ne souf-» frit pas que dans les quatre parties du monde, aucun » royaume, grand ou petit, reçût le moindre tort.

» En retranchant Cheou-sin, le Chang-ti nous a substitués » à sa place ; telle a été la volonté du Tien, & vous voyez » clairement l'obligation où vous êtes de nous obéir & de » vous soumettre. Pensez-vous que vous ayant transportés » ici, à l'occident de votre pays, vous pourriez encore nous

Avant l'Ere Chrétienne. 1111. *Tching-ouang.*

» faire de la peine? Avez-vous oublié que lorsque Cheou-» sin eut perdu l'empire, nous ne laissâmes pas de donner » la principauté des pays, d'où vous venez, à Ou-keng son » fils? Mais Ou-keng s'étant révolté, vous l'avez aidé dans » sa révolte, & vous nous avez mis dans la nécessité de » vous transporter ici. Au reste, c'est votre avantage; éloi-» gnés de tout sujet de trouble & de révolte, & unique-» ment occupés à remplir votre devoir, vous y trouverez » la paix & le repos.

» Quand je vous ai transportés ici, je n'ai nullement con-» sidéré mon avantage, mais le vôtre; ne vous opposez point » aux ordres du Tien que je n'oserois me dispenser d'exé-» cuter, & ne m'en voulez pas de mal. Vous savez ce qui » se passa au commencement de la dynastie des *CHANG*, lors-» que ces princes succédèrent aux *HIA*; nous en avons le » récit dans l'histoire de ce temps-là. C'est aujourd'hui la » même chose. Je vous rapporte cet exemple afin que vous » ne vous en preniez pas à moi, & que vous sachiez que » c'est par l'ordre du Tien que j'agis.

» Sujets des quatre principautés, quand vous vous révol-» tâtes dernièrement, il fut jugé que vous méritiez tous » la mort; mais on ne put se résoudre à vous punir si sévè-» rement. On détermina qu'il valoit mieux vous transporter » ici pour y vivre sous nos loix. J'ai fait bâtir cette grande » ville, afin de vous faire connoître que je ne vous regarde » point comme étrangers; afin que vous vous soumettiez, » & que vous vous occupiez à cultiver les terres qu'on » vous donne.

» Si vous ne manquez pas à l'obéissance que vous me » devez, le Tien vous comblera de bienfaits, autrement

Avant l'Ere Chrétienne.
1111.
Tching-ouang.

» on vous ôtera vos terres; & usant de l'autorité que le Tien » m'a donnée, je vous châtierai sévèrement. Vivez donc en » paix, & faites fleurir le commerce. Rendez cette ville de » Lo-yang célèbre par sa soumission, & vous aurez la conso- » lation de voir vos enfans comblés de richesses, & honorés » par les emplois qu'ils obtiendront parmi nous «.

Cette même année, à la cinquième lune, Tching-ouang revenu à Tsong-tcheou, après l'entière défaite des princes Hoai-y & Yen & le transport de leurs peuples dans la ville de Lo-yang, nouvellement construite, composa un discours, qu'il ordonna à Tcheou-kong de publier après son retour de Lo-yang.

Cet écrit est adressé aux mandarins & aux chefs des quatre royaumes de Koan, Tsai, Ho & Chang, situés dans les provinces de Ho-nan & de Chan-si, qui, par leur révolte, avoient mérité la mort, mais auxquels Tching-ouang avoit accordé une amnistie générale. Tcheou-kong y dit, au nom de l'empereur, que le peu de respect qu'ils avoient eu pour les ordres du Ciel, & leur négligence à l'honorer par des cérémonies & par des sacrifices, les avoient jettés dans ce précipice. Il leur rappelle les débauches & le gouvernement tyrannique de Li-koué; les maux qu'il fit souffrir aux peuples en distribuant les emplois à des gens cruels & avares. Tching-tang, prince doux & pacifique, nommé par le Ciel pour punir & détruire la dynastie *Hia*, rétablit le bon ordre & rendit aux peuples, accablés depuis si long-temps, le bonheur & le repos après lesquels ils soupiroient. Il ajoute que depuis Tching-tang jusqu'à l'empereur Ti-y, prédécesseur de Cheou-sin, la vertu fut honorée & récompensée; mais qu'il n'en fut pas de même sous le règne de ce

dernier prince. Il fait voir aux chefs des quatre royaumes que ce n'eſt pas le Ciel qui a ôté l'empire à la famille des *HIA*, ni à celle des *CHANG*, mais qu'on doit attribuer la chûte de ces deux dynaſties à la débauche, à l'orgueil & aux crimes de Li-koué, ainſi qu'aux mauvaiſes mœurs & à la cruauté de Cheou-ſin.

» Qu'eſt-il néceſſaire, continue TCHING-OUANG, de vous » retracer tout ceci? J'ai accordé une amniſtie générale aux » peuples de vos quatre royaumes, bienfait dont vous de- » vriez être reconnoiſſans; d'où vient cependant que vous » êtes encore inquiets? D'où vient que vous ne vous ſoumet- » tez pas à notre dynaſtie? Je vous ai fait bâtir des maiſons, » je vous ai donné des terres à cultiver, il ne vous manque » rien; d'où vient donc que vous conſervez cet eſprit de » rébellion? D'où vient que vous ne vous ſoumettez pas aux » ordres du Tien.

» J'ai fait ce que j'ai pu pour vous obliger à rentrer dans » le devoir. Je vous ai avertis pluſieurs fois. Si vous ne chan- » gez, ſachez que j'uſerai de toute la rigueur des loix. En » vous obligeant de quitter votre pays pour demeurer à » Lo-yang, je vous ai donné pour inſpecteurs, des officiers » prudens & ſages. Si dans quatre ou cinq ans, ils ſont con- » tens de votre ſoumiſſion, ſoyez sûrs que je vous diſtin- » guerai dans la diſtribution des emplois. Je vous en donne » ma parole, & elle eſt ſacrée (1) «.

Ce diſcours qui avoit été précédé de l'exhortation que Tcheou-kong leur avoit déja faite au nom de l'empereur, fit tant d'impreſſion ſur ces anciens ſerviteurs de la dynaſtie

---

(1) Chu-king. Chap. To-fang.

Avant l'Ère Chrétienne.
1111.
Tching-ouang.

Chang, que depuis ce temps-là ils furent aussi affectionnés à la dynastie *Tcheou*, qu'ils en avoient paru jusques-là éloignés ; de sorte que Tching-ouang, ayant annoncé une partie de chasse vers la partie méridionale de la montagne Ki-chan, ils demandèrent à ce prince la permission de le suivre, qu'il leur accorda. Cette chasse se fit avec un cortége nombreux, parce que les princes & les gouverneurs avoient accompagné l'empereur. Ils y goûtèrent tant de satisfaction, qu'ils lui proposèrent de s'engager, par serment, à lui être fidèle. Tching-ouang agréa leur demande, d'autant plus volontiers que les princes Tchou-pé, King-man & Sien-meou, qui n'étoient soumis à l'empire qu'autant qu'ils le vouloient bien, étoient de cette partie. Tching-ouang interrompit donc la chasse, & fit dresser, sur le sommet de la montagne, un pavillon, sous lequel il reçut le serment de tous les princes ses vassaux (1). Les princes

(1) L'historien Chinois ne marque pas quelles étoient les cérémonies usitées pour ces sortes de sermens. Mais on voit, dans la suite, que lorsque les *Tchu-heou*, c'est-à-dire les princes vassaux de l'empire, faisoient entre eux des alliances & se juroient une fidélité réciproque, ils cimentoient leurs sermens, en se frottant les lèvres avec le sang d'un bœuf qu'on enterroit ensuite tout vif. Le caractère *ming*, qui exprime ce serment, est composé de deux mots, dont l'un signifie *éclairer*, *manifester*, & l'autre, le *sang*. Dans l'origine, les contractans buvoient de ce sang, & s'en servoient, au lieu d'encre, pour écrire le traité. Les Tartares, à ce que je pense, ont emprunté cet usage des Chinois, & y ont fait quelques changemens. Lorsque Genghis-khan fut arrivé sur les rives du Pan-tchouni avec son armée, Hasar, son frère, fit tuer un cheval ; Genghis-khan but de l'eau de cette rivière, & fit serment, en invoquant le Ciel, de partager avec ses officiers le *doux* & l'*amer*, & s'offrit, s'il y manquoit, à *devenir comme l'eau qu'il buvoit*. Ses officiers burent aussi de l'eau & firent le même serment, & l'histoire remarque que leurs familles se piquèrent d'une fidélité & d'une intrépidité à toute épreuve. En 1211, Yalu-lieou-ko, prince de la famille des Leao, pour donner des preuves de sa fidélité à l'égard de Genghis-khan, dont il se décla-

Tchou-pé, King-man & Sien-meou, ſuivirent leur exemple, ce qui remplit de joie toute la cour, & ne contribua pas peu à confirmer les anciens officiers de la famille précédente, dans le parti qu'ils avoient pris d'être fidèles aux *Tcheou* (1). Avant l'Ere Chrétienne. 1111. *Tching-ouang.*

Tching-ouang, pour réunir les princes & les ſoumettre entièrement, s'appliqua à examiner leur conduite; il punit ceux qui négligeoient de venir lui rendre leurs hommages, & rétablit l'ordre & la tranquillité dans toutes les parties de l'empire où il ſe tranſporta. Tous les grands vaſſaux ſe conformèrent à ſes règlemens; il ſut gagner l'eſtime & l'amitié de ſes ſujets, & même des barbares qui demandèrent à lui être ſoumis, & à vivre ſous ſes loix. Lorſqu'il eut viſité toute la Chine, de retour à Tſong-tcheou, il s'occupa à 1110.
créer différentes charges qu'il crut néceſſaires pour le gouvernement de l'état, & la ſixième année de ſon règne, il publia un édit concernant ces nouvelles créations, où il s'exprimoit ainſi (2).

» Dans ces heureux ſiècles où les loix étoient en vigueur, » les ſages princes ne penſoient qu'à conſerver l'empire en » paix; mais quelques ſoins qu'ils ſe ſoient donnés, on a vu » cependant le trouble ſuccéder à la plus grande tranquil» lité; eſt-ce faute de bonnes loix? Non certainement, » puiſqu'elles prévenoient tout ce qui pouvoit troubler » le repos des peuples.

---

roit vaſſal, monta ſur la montagne de Kin, ſacrifia des victimes, un *cheval blanc* & un *bœuf noir*, briſa une flèche, & fit ſon ſerment. *Editeur.*

(1) Tſo-tchuen. —Tou-chi. —Ouai-tchuen.

(2) Chu-king, Chap. Tcheou-koan.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1110. *Tching-ouang.*

» Yao & Chun ayant examiné l'antiquité (1), créérent » cent officiers. Dans le palais, les *Pe-koué* avoient soin de » déterminer en dernier ressort, toutes les affaires, avant » qu'elles fussent rapportées à l'empereur, & le *Sse-yo* avoit » inspection sur tous les gouverneurs & les vassaux de » l'empire. Hors le palais, ces princes avoient les *Tcheou-* » *mou* & les *Heou-pé*; chaque province avoit le sien; les » premiers avoient soin qu'il ne manquât rien au peuple » pour vivre en paix; les seconds avoient inspection sur » les officiers des provinces, & les empêchoient de fouler » le peuple; la correspondance établie entre ces officiers » du dedans & ceux du dehors, conservoit la concorde » dans toute l'étendue de l'empire. Les empereurs des *CHANG* » & des *HIA*, augmentèrent du double le nombre de ces » officiers, à mesure que les peuples se multiplièrent. Ces » princes sages & éclairés, n'ont jamais pensé que le bon » gouvernement consistât dans le petit ou le grand nom- » bre d'officiers, mais dans leur choix.

» Quoique sans mérite (2), j'ai succédé à ces grands princes,

(1) Le P. Gaubil conclut, d'après cette expression, que Yao & Chun devoient avoir des connoissances sur les temps qui les avoient précédés, & il a raison. Il est parlé dans le *Tso-tchuen* des officiers de Hoang-ti, & de Chao-hao qui régnoient avant Yao. Confucius, dans ses commentaires sur l'*Y-king*, parle de Fou-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, comme de princes qui ont régné avant Yao. *Editeur.*

(2) Le texte porte, *tout petit que je suis;* la politesse chez les Chinois est poussée à un point, qu'ils n'employent ordinairement que des termes de mépris quand ils parlent d'eux-mêmes & de ce qui leur appartient, tels que sont; *siao*, petit; *tsien*, méprisable; *hia*, inférieur; *pou-tsai*, inérudit; *siao seng*, petit disciple; pour dire ma maison, *han-kia*, froide maison; mon fils *siao-kiuen*, petit chien. Le terme *moi* est incivil, & ne se peut employer qu'en parlant à un valet. C'est tout l'opposé lorsqu'on parle de quelqu'un ou à quelqu'un; on prodigue alors les termes de *kouei*, illustre; *tsun*, noble; *pao*, précieux; *chang*, haut; *ta*, grand; *kao*, élevé, &c. *Editeur.*

&

» & je ſuis dans la crainte qui ne m'abandonne ni jour » ni nuit, de ne pouvoir marcher ſur leurs traces; je tremble de ne pouvoir réuſſir.

Avant l'Ere Chrétienne. 1110. *Tching-ouang.*

» Les trois officiers que nous appellons les trois Comtes, » ſont le *Tai-ſſe*, le *Tai-fou* & le *Tai-pao*; le *Tai-ſſe* eſt le grand » maître de l'état, qui a l'intendance ſur tous les officiers. » Le *Tai-fou* qui tient la ſeconde dignité, doit aider le » *Tai-ſſe* dans ſon emploi, & il jouit du même pouvoir, » mais il lui eſt ſubordonné. Le *Tai-pao* eſt le grand pacificateur, & doit veiller à ce que la paix & la tranquillité de » l'empire ne reçoivent aucune atteinte : ces trois grandes » charges ne doivent être exercées que par des officiers du » premier mérite.

» Nous avons encore les trois *Kou* ou vicomtes; ſavoir, » le *Chao-ſſe*, le *Chao-fou* & le *Chao-pao*, qui exercent les mêmes » emplois, & ſont tenus des mêmes obligations que les » *Tai-ſſe*, *Tai fou* & *Tai-pao*, mais en ſecond. Ces ſix premiers » officiers de l'état doivent s'aider mutuellement; ils peuvent » aiſément faire fleurir l'empire, & m'être du plus grand » ſecours. L'emploi du *Tchong-tſai*, ou premier préſident du » tribunal de qui dépendent tous les mandarins, veillera » ſur la diſtribution des charges qu'il fera avec diſcernement & avec juſtice. Le *Sſe-tou* ou premier préſident du » *Hou-pou*, tribunal des deniers publics, tiendra la main à ce » que le peuple ſoit attentif dans l'obſervance des cinq ſortes » de devoirs. Le *Tſong-pé* ou premier préſident du tribunal » des rits, aura ſoin de maintenir les peuples dans la bonne » doctrine, & veillera à ce que les ſacrifices ſe faſſent avec » tout le reſpect convenable; le *Sſe ma*, ou premier préſident du bureau de la guerre, aura ſoin des troupes, &

Avant l'Ere Chrétienne. 1110. *Tching ouang.*

» maintiendra la paix ſur nos frontières. Le *Sſe-keou* ou premier préſident du tribunal des crimes, fera obſerver les » loix contre les criminels & les malfaiteurs. Le *Sſe-kong* ou » premier préſident du tribunal des ouvrages publics, veillera » à ce que les différentes routes, ſoit par eau, ſoit par terre, » les bâtimens & autres ouvrages publics, ſoient toujours » en état.

» Les affaires ainſi partagées en ſix différens tribunaux, ſi » tous les officiers qui les compoſent s'acquittent de leur » devoir, ſuivant l'obligation de leurs charges, je ne doute » point que l'on ne voie quelque changement heureux, » & que nous n'affermiſſions la paix dans l'empire. Tous » les ſix ans, les cinq *Fou*, ou les princes vaſſaux des cinq » ordres différens, viendront à la cour faire hommage, & » de douze en douze ans, l'empereur en perſonne, ſuivant le temps, ira viſiter les provinces, accompagné de » ſes miniſtres. Les princes & les mandarins des provinces, » viendront le recevoir, & lui propoſeront ce qu'ils croiront » expédient pour le bien de l'état; ils recevront ſes ordres, » & de cette manière les peuples ſe maintiendront en paix, » & les mandarins ſeront éclairés.

» O vous qui ſervez l'empire, mandarins, quels ſoins, » quels reſpects ne devez-vous pas avoir pour les emplois » qui vous ſont confiés? Soyez ſur-tout attentifs à la juſtice; » les ſupplices ne ſont que pour corriger le vice. Il faut » avoir des égards pour le public, & étouffer toutes vues » particulières; vous ferez connoître par-là que vous aimez » les peuples. Voyez comment faiſoient les anciens, lorſqu'ils » entroient en charge. N'arrêtez rien qu'après un mûr examen, & vous verrez que vous ferez peu de fautes; prenez

» les loix pour la base de votre conduite ; que des raisonne- » mens artificieux ne mettent point le trouble dans vos » actions. N'agissez jamais sur des doutes, principalement » s'il est question d'affaires de quelque conséquence. Ne » les gâtez point par votre négligence, & soyez parfaite- » ment instruits de vos obligations, autrement ce seroit » être comme une statue tournée contre une muraille.

Avant l'Ere Chrétienne. 1110. *Tching-ouang.*

» Pour vous, mandarins des tribunaux, souvenez-vous de » trois choses : si vous avez une intention droite, vous » acquerrez du mérite : si vous êtes soigneux à pratiquer la » vertu, vous ferez fleurir les loix, & si vous êtes décidés » dans l'exécution, vous vous épargnerez beaucoup de » peine. Un orgueilleux en place, n'y sera pas long-temps, » & la rétribution d'un prodigue ne peut lui être d'un grand » secours. Plus vous êtes élevés, plus vous devez être hum- » bles & respectueux à l'égard de tout le monde. Que votre » vertu ne se démente jamais. Si vous suivez cette règle, » sachez que vous jouirez d'une paix constante ; mais si vous » n'avez que l'apparence de la vertu, vous devez vous atten- » dre à avoir le cœur dans une agitation continuelle, sans » espérance de repos.

» Plus vos dignités sont éminentes, plus vous devez pen- » ser à la difficulté de vous y maintenir ; tout doit être » pour vous un sujet de crainte. Si vous ne doutez de rien, » vous n'êtes pas loin de votre chûte. Accueillez les sages, » n'en souffrez pas d'autres auprès de vous. Ayez le cœur de » tous vos mandarins, sans cela il est difficile qu'il ne s'élève » des troubles. Si ceux que vous produirez dans les emplois » s'en acquittent dignement, ils feront votre gloire, & prou- » veront votre discernement ; autremenr ils feront votre

Avant l'Ère Chrétienne. 1110. *Tching-ouang.*

» déshonneur, & donneront à connoître que vous êtes indi-
» gnes du poste que vous occupez. Vous donc, grands offi-
» ciers, qui possédez les premières charges de la couronne,
» appliquez-vous à les remplir avec fidélité. Aidez votre
» prince, travaillez au repos du peuple, & faites régner la
» vertu dans tout l'empire «.

Cette même sixième année, Tching-ouang, après avoir établi ses différens officiers, reçut la nouvelle que les ambassadeurs d'un royaume étranger, appellé le royaume de *Yue-tchang-chi*, venoient lui apporter des présens, & faire hommage. Ce royaume, situé au sud du pays de Kiao-tchi ou de la Cochinchine, n'avoit jamais envoyé personne en Chine. L'empereur ordonna de les amener à sa cour, & qu'on leur rendît par-tout beaucoup d'honneurs. Ce prince les reçut fort bien, les traita avec distinction, & accepta leurs présens, parmi lesquels étoit un faisan blanc, espèce inconnue jusques-là ; après quoi, il leur fit demander pour quel sujet ils étoient venus. Ils répondirent, par interprètes, que les vieillards disoient hautement dans leur pays, que depuis trois ans on n'avoit vu ni vents, ni tempête, ni pluies hors de saison, ni grandes vagues sur la mer, & qu'il falloit qu'il y eût quelque cause spéciale d'une telle faveur du Tien ; qu'apparemment le trône de la Chine étoit occupé par un sage empereur, qui leur procuroit ces bienfaits.

Tcheou-kong, après cela, les conduisit à la salle des *ancêtres* de la famille régnante, où il fit étaler, d'un côté les présens qu'ils avoient apportés, & de l'autre ceux que Tching-ouang envoyoit à leur prince, parmi lesquels étoient cinq chariots d'une nouvelle invention. Ces chariots mettoient à

couvert & indiquoient en même-temps la route qu'ils tenoient, par le moyen d'une petite boîte, faite en forme de pavillon ou de dôme, suspendue à l'impériale, dans laquelle étoit une main qui marquoit toujours le sud, de quelque côté que les chariots tournassent. C'est pour cette raison qu'on les appella *Tchi-nan-tché* (1) ou *chariot du sud.* Cette

---

(1) Aucun des interprètes ne doute qu'il faille entendre de la boussole l'expression *Tchi-nan-tche*, mot-à-mot, *le char qui indique le midi.* Les Chinois l'appellent encore aujourd'hui *Tchi-nan.* Il y a toute apparence que nous leur devons cette découverte importante dont Marco-Polo, au retour de ses voyages, aura donné la connoissance à l'Europe, ainsi que celle de l'Imprimerie. Il y a beaucoup d'apparence encore que nous l'avons connue assez long-temps avant que d'en faire usage; car il en est parlé dans des vers de Guyot de Provins, qui écrivoit dans le douzième siècle, & qui nous en a donné la description sous le nom de *Marinette* ou *Mariniere.*

Un art font qui mentir ne peut
Par vertu de la Marinette,
Une pierre laide & noirette
Où li fer volontiers se joint
Et si regarde le droit point,
Puisque l'aiguille l'a touchée,
. . . .
En l'eau la mettent sans plus,
Et li fétus li tient dessus.

Cependant, en 1598, lorsque les Portugais pénétrèrent pour la première fois dans la mer des Indes, ils y trouvèrent un nombre prodigieux de vaisseaux, & un commerce réglé sur toutes les côtes des Indes, sur celles de l'Afrique, de l'Arabie, de la Mer rouge & de la Perse, ce qui les surprit beaucoup; mais ils le furent encore davantage, lorsque Vasco de Gama ayant demandé au roi de Melinde un pilote, qui conduisît sa flotte à Calicut, il trouva dans ce pilote, nommé *Kanaka*, gentil de Guzarate, un homme si habile dans la navigation, que les Portugais lui ayant montré un astrolabe, il y fit peu d'attention, parce qu'il étoit accoutumé à se servir de la boussole, du quart-de-cercle & des cartes géographiques. Si on s'en rapporte aux Chinois, l'origine de la boussole remonte chez eux à plus de 2600 ans avant Jésus-Christ sous le règne de Hoang-ti, à qui ils attribuent un nombre prodigieux d'inventions. Le *Ouai-ki* assure que cet em-

Avant l'Ere Chrétienne. 1110. *Tching-ouang.*

machine fut d'une grande utilité aux envoyés de Yue-tchang-chi; car arrivés au royaume de Fou-nan-lin, ſur le bord de la mer, ils montèrent des barques, & par le moyen de cette bouſſole, ils ne mirent qu'un an pour retourner dans leur royaume.

1109.

Après le départ de ces ambaſſadeurs, TCHING-OUANG, à la ſeptième année de ſon règne, le deux de la ſeconde lune, prit la réſolution de quitter Tchi-fong, ancienne cour des princes de *TCHEOU*, pour aller à Fong-tching, & de-là à Lo-yang, où il réſolut d'établir ſa cour. Tcheou-kong & Chao-kong qui avoient la dignité de *Tai-pao*, furent devant pour diſpoſer toutes choſes: ces deux miniſtres ne partirent cependant de Fong-tching que le trois de la troiſième lune pour ſe rendre à Lo-yang, où ils arrivèrent le cinq au matin. Ils parcoururent avec ſoin toute la ville, nivelèrent le terrein & déterminèrent enſuite l'endroit où on bâtiroit le palais & la ſalle des *ancêtres* de la famille impériale; on marqua auſſi les divers endroits où l'on devoit faire des ponts, & de combien il falloit aggrandir Lo-yang, pour en faire une ville impériale. Cet examen fait & le plan tracé, Tcheou-kong qui étoit bon mathématicien, fit élever un *Gnomon*, de huit pieds de haut, pour prendre les différentes hauteurs du

pereur, pour venir à bout du rebelle Tchi-yeou qui avoit, dit-on, l'art d'obſcurcir l'air, fit conſtruire un chariot qui indiquoit le midi (*Tchi-nan*), & par le moyen duquel il trouva Tchi-yeou qu'il prit & enchaîna dans l'endroit où ſe donna la bataille, appellée, à raiſon de cette défaite; *Tſioue-pi-tchi-ye*, *la campagne* ou *le camp du frein rompu.* Tchin-in, cité dans les annales, à cette même époque, prétend que ſous Hien-tſong, empereur des *TANG* (dont le règne commença l'an 806 de Jéſus-Chriſt), on détermina la forme de ce char. Il avoit une impériale ſurmontée de la figure d'un *ſien-gin* ou d'un immortel. De quelque côté que le char allât, il montroit toujours le midi avec ſa main. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

ſoleil; ce *Gnomon* lui donnoit à midi, le jour du ſolſtice d'été, l'ombre d'un pied cinq pouces huit lignes; au ſolſtice d'hiver, l'ombre de treize pieds un pouce & quatre lignes; & aux deux équinoxes, celle de ſept pieds trois pouces ſix lignes.

Le jour ſuivant, Tcheou-kong fit un ſacrifice au Tien, & lui immola deux bœufs, pour demander qu'il protégeât cette nouvelle ville. Il adreſſa différens ordres aux grands du pays, qui les reçurent avec reſpect; alors il ſe diſpoſa à retourner à la cour. Chao-kong, à la tête des principaux d'entre les princes héréditaires des *Chang*, les préſenta à Tcheou-kong, ainſi que les préſens qu'ils offroient à l'empereur avec les cérémonies ordinaires, c'eſt-à-dire, à genoux. Alors Chao-kong prenant la parole dit à Tcheou-kong: » Je vous prie d'avertir l'empereur, que la bonté que ſa » majeſté a eue de faire bâtir la ville de Lo-yang, a rempli » de reconnoiſſance les peuples de *Chang* qui l'habitent, » ils ſont entièrement changés. Ce qui les a ſur-tout com- » blés de joie, c'eſt d'avoir des mandarins particuliers qui » aient ſoin de leurs affaires. Hélas! le Hoang-tien, le Chang-ti » avoit placé Cheou-ſin ſur le trône comme ſon fils aîné; » mais ſes crimes l'ont fait rejetter. Le prince qui eſt ſur le » trône, jouit, à la vérité, d'un bonheur ſans bornes; mais » qu'il eſt expoſé à des malheurs ſans fin, & quel reſpect ne » lui doit-on pas!

» Si la dynaſtie *Chang* s'eſt perdue, on ne doit point en » accuſer les ſages & anciens princes qui l'ont gouvernée » avec tant de prudence & de ſuccès, mais leurs deſcendans » qui par leur mauvaiſe conduite & par leurs vices, ont » écarté d'auprès d'eux les bons miniſtres, & les ont obli- » gés de ſe cacher pour ſe ſouſtraire à leur injuſte colère;

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

» qui ont contraint leurs sujets hommes & femmes de » prendre leurs enfans dans leurs bras, de les baigner de » larmes, en demandant vengeance au Tien, & en partant » pour aller chercher ailleurs quelque asyle où ils fussent à » couvert de leur cruauté. Le Tien touché de compassion, » les a tirés de la misère, en mettant l'empire en d'autres » mains. Qu'elle attention ne doit pas avoir un prince pour » la vertu ?

» Lorsque les peuples de *Hia* étoient gouvernés par des » princes sages & vertueux, tels que le grand Yu, le Tien » en prenoit soin, & accordoit sa protection à leurs des- » cendans ; mais quand leurs descendans ont abandonné » la vertu, le Tien les a aussi abandonnés, & ils sont tom- » bés. Il en est de même de la dynastie *Chang* : Tching- » tang attiroit sur ses descendans & sur ses peuples les » faveurs du Tien ; Cheou-sin ne mérita que sa colère & » perdit l'empire.

» Notre jeune prince qui occupe aujourd'hui le trône, » ne doit pas rejetter les avis des anciens qui ont de l'expé- » rience ; il doit chérir leur vertu, il doit estimer leur habileté, » & il suivra les intentions du Tien. Quoique jeune, il est » fils aîné du Tien. S'il réunit parfaitement son peuple, il » peut s'assurer d'être heureux ; s'il commence de bonne- » heure à craindre de ne pas remplir entièrement ses obli- » gations, le peuple craindra de ne pas lui être soumis » parfaitement. Quand l'empereur viendra, il doit se res- » souvenir qu'il tiendra ici la place du Chang-ti, il faut » qu'il gouverne ce peuple par lui-même, & il rendra célè- » bre ce pays du *milieu* «. Tcheou-kong, dit lui même : » Si » l'empereur, suivant les intentions du Chang-ti, fait avec

» respect

Avant l'Ere Chrétienne.
1109.
Tching-ouang.

» respect les sacrifices pour demander sa protection, il » pourra par ce moyen espérer de réussir dans le gouver- » nement du *milieu*; ce n'est qu'avec ce secours que le peu- » ple peut espérer d'être heureux. Le bon gouvernement » dépend beaucoup des officiers dont on se sert. Les anciens » mandarins des *Chang*, savent comment il faut gouverner » leur peuple; si on leur donne de nos officiers pour » les instruire de nos loix, insensiblement vous les verrez s'y » accoutumer.

» Un prince qui est maître de l'empire, ne sauroit trop » estimer la place qu'il occupe, & ne pas respecter la vertu: » nous devons avoir sans cesse devant les yeux les exem- » ples des *Hia* & des *Chang*. Qui de leur temps auroit osé » dire, je sais que notre dynastie durera des années, ou » je sais qu'elle finira bientôt? Ce sont elles-mêmes qui, par » leur peu d'estime pour la vertu, se sont perdues; Tching- » ouang, notre maître succède à ces princes, il faut qu'il » succède à la vertu de ceux qui ont établi ces dynasties.

» Les peuples de Lo-yang sont comme des enfans à qui » on apprend à se nourrir. Le Tien leur a donné un pen- » chant qui peut les porter au bien ou les entraîner au mal; » cela dépendra de la manière dont nous les gouvernerons » dans ces commencemens. Il faut que notre prince les » traite avec bonté, qu'il respecte la vertu & sache la récom- » penser; il gagnera par-là leur cœur & leur attachement. » Il ne faut pas user de la dernière sévérité, à leur égard, » sous prétexte qu'ils feront de grandes fautes; peu-à-peu » ils se corrigeront. Le prince qui occupe la première place » doit aussi être le plus vertueux. Que tout le monde s'écrie: » que notre dynastie des *Tcheou* dure autant que celle des

Avant l'Ere Chrétienne.
1109.
Tching-ouang.

» *Hia*, & qu'elle ne finisse point comme celle des *Chang!*
» Le prince doit savoir qu'il n'est affermi sur le trône qu'au-
» tant que le peuple est content «.

Chao-kong, après ce discours, se mit à genoux, battit de la tête contre terre, & ajouta : » Moi petit, mais fidèle » sujet de sa majesté, j'ose la prier de recevoir l'hommage » de son peuple, des mandarins & de ses officiers; qu'elle » daigne les éclairer comme elle fait ses anciens sujets; ils » ont droit comme eux à ses bienfaits «.

Tcheou-kong ayant reçu ordre de demeurer à Lo-yang, par un courier envoyé exprès, se mit à genoux devant ce courier & lui parla ainsi : » Je suis à Lo-yang, par » un ordre de sa majesté, afin de disposer toutes choses » pour y recevoir sa cour : quand tout sera en état, je vous » prie de lui dire qu'il est expédient que je m'en retourne. » C'est par un bienfait signalé du Hoang-tien, que cette » ville a commencé à s'élever, & j'espère l'achever de même. » Après avoir examiné avec Chao-kong, nous avons déter- » miné l'emplacement que doit occuper le palais de sa » majesté, & celui qui est destiné pour le peuple. Dès que » je fus arrivé ici, je me transportai au nord de Hoang-ho » pour visiter la rivière Li-choui; de-là, je tournai du côté » de l'est & ensuite du côté de l'ouest, pour prendre con- » noissance des rivières Kien-choui & Tchen-choui, & » comparer les pays quelles arrosent avec ceux que parcourt » la rivière Lo-ho. J'examinai de même le pays de l'est de la » rivière Tchen-choui, & fis dresser une carte exacte de » tout ce pays, pour être présentée à sa majesté «. Tcheou-kong, sans perdre de temps, fit repartir le courier pour la cour.

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

Tching-ouang, après avoir reçu les dépêches de Tcheou-kong, renvoya le courier avec cette réponse : » Je n'ai » garde de ne pas respecter comme je le dois, les bien-» faits du Tien. Le lieu que vous avez choisi, me fait » connoître que c'est un bonheur pour la dynastie *Tcheou* » de vous avoir, & le soin que vous avez d'expédier mon » courier, est un effet de votre zèle pour mon service. » Vous me souhaitez les faveurs du Tien, des mille & » mille années; si j'ai quelque félicité, n'est-ce pas à vos » sages conseils que je la dois? Nous en profiterons l'un » & l'autre «.

Tcheou-kong, lui répondit : » Quand votre majesté vien-» dra dans cette nouvelle cour, il faut qu'elle y paroisse » avec éclat. La première chose quelle y fera, sera d'offrir un » sacrifice pour cette nouvelle ville, quoique l'usage n'en soit » point fixé dans nos livres. J'ai disposé les officiers d'ici, » à aller au-devant de votre majesté. Je leur ai fait entendre » quelle auroit égard à leurs services & à leur mérite.

» Dans les récompenses que votre majesté distribuera, » elle doit avoir entre ses mains un mémorial où le mérite » de chacun soit marqué exactement. C'est à elle de donner » aux mandarins les instructions nécessaires; mais je crains » quelle ne se laisse aller à quelques inclinations particu-» lières. Elles sont de la nature du feu; d'abord il ne fait » pas grand effet; ensuite il devient si grand, qu'il est im-» possible de l'éteindre. Par rapport aux coutumes, ne chan-» gez pas le plan de conduite que vous m'avez vu suivre; » ne vous servez maintenant que de vos anciens officiers; » mais expliquez les affaires à ceux d'ici. Appliquez-vous, » faites paroître que vous jugez avec discernement, louez

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

» le mérite & vous verrez que vous vous attirerez les louan-» ges de tous.

» Imitez vos ancêtres Ouen-ouang & Ou-ouang. Soyez » attentif au respect, ou à l'irrévérence des grands à votre » égard. Il est de la dernière conséquence qu'un sujet » ne manque pas à ce qu'il doit à son prince. Celui qui » manque aux cérémonies, est censé, selon la façon de » penser du peuple, manquer de respect; souvent c'est gros-» sièreté.

» Faites attention, prince, combien je suis occupé. Sui-» vez exactement ce que je vous ai enseigné principalement » sur les moyens de connoître le naturel des peuples & de » les aider. Il est dangereux de ne pas être attentif sur ces » articles. Si vous imitez la droiture de votre père, & vous » conformez à mes instructions, vous ne vous égarerez » pas; venez donc, prince, & soyez sur vos gardes. Je vais » mesurer les terres, afin de les distribuer avec équité. Si » les peuples de ce pays se soumettent, vous verrez venir à » nous ceux des pays éloignés.

Tching-ouang, répondit à Tcheou-kong: » Si vous » m'aidez de vos lumières, j'espère faire des progrès dans » la vertu. Quelque jeune & foible que je sois encore, vous » ferez éclater dans ma personne les grandes qualités de mon » ayeul Ouen-ouang, & de mon père Ou-ouang; vous me » conduirez à ne rien faire contre le respect que je dois aux » ordres du Tien, & avec votre secours nous réunirons tous » les peuples. J'espère que vous m'aiderez à faire avec » pompe les cérémonies, à estimer par-dessus tout les sacri-» fices, & même à pratiquer des vertus, dont nos livres ne » parlent pas.

Avant l'Ere Chrétienne.
1109.
Tching-ouang.

» Votre miniſtère s'eſt fait connoître avec éclat de tout le » monde. Il n'eſt perſonne qui ne ſoit inſtruit de l'attention » que vous apportez dans tout ce que vous faites. Votre » douceur & votre modération mettront la paix dans tout » mon empire, & maintiendront en vigueur les ſages inſ- » tructions laiſſées par mon père & par mon aïeul (1) «.

TCHING-OUANG, marqua ſon arrivée à Lo-yang, par un ſacrifice ſolemnel au Tien, avec un appareil & une magnificence dont on n'avoit point vu d'exemple. Cette pompe fit beaucoup d'impreſſion ſur le peuple & lui inſpira une eſtime pour l'empereur, qui s'accrut encore par les cérémonies qu'il fit à Ouen-ouang & à Ou-ouang dans la ſalle de ſes *ancêtres*. TCHING-OUANG, après s'être acquitté de ces deux devoirs eſſentiels voulut examiner ſon nouvel établiſſement de Lo-yang.

La ville étoit quarrée & chaque face avoit dix-ſept mille deux cens pieds de long, & par conſéquent ſoixante-huit mille huit cens pieds de tour, c'eſt-à-dire, neuf *lis* & plus de face, & trente-huit *lis* de tour. Ses fauxbourgs avoient dix-ſept *lis* de longueur. Au midi, elle étoit défendue par la rivière Lo-ho; au nord, elle s'étendoit juſqu'à la montagne Ki-chan. Dans les deux fauxbourgs, devoient être les magaſins des choſes néceſſaires à l'approviſionnement de la ville & au commerce. Le tertre ou monticule deſtiné pour les ſacrifices au Tien, étoit de cinq ſortes de terres; à l'eſt, elles étoient vertes; au ſud, rouges; à l'oueſt, blanches; noires au nord & jaunes au milieu. Au nord du tertre, étoit le temple dédié au Tien. Heou-tſie, chef de la

(1) Chu-king, Chap. Lo-kao.

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. Tching-ouang.

famille des *TCHEOU*, lui tenoit compagnie. Le lieu où l'empereur devoit faire les cérémonies à ses ancêtres étoit composé de cinq grandes salles, dont l'une s'appelloit *Tai-miao*; la seconde, *Tsong-kong*; la troisième, *Kao-kong*; la quatrième, *Lou-tchin*; la cinquième, *Ming-tang*. Chacune de ces salles avoit ses galleries, avec trois rangs de fenêtres.

TCHING-OUANG fut satisfait de l'ordonnance & de la distribution de Lo-yang & récompensa libéralement tous ceux qui avoient fait paroître du zèle pour ce nouvel établissement. Après avoir donné ses soins à la subsistance des pauvres, il songea à retourner à l'ancienne cour, pour y demeurer en attendant que Lo-yang fût entièrement achevée. Il ordonna à Tcheou-kong, qui étoit aimé du peuple, d'y rester pendant son absence, afin de faire observer les loix, & d'y établir les coutumes & la police qu'il jugeroit nécessaires au maintien du bon ordre.

Tcheou-kong, se prosternant jusqu'à terre, se disposa à obéir & à remplir les intentions de son maître sur l'administration qu'il lui confioit dans cette nouvelle ville, dont il vouloit faire le siège de l'empire.

Comme l'empire étoit divisé en plusieurs principautés qui prenoient toutes le titre de royaumes, Tcheou-kong donna au pays de Lo-yang celui de royaume du *milieu*, *Tchong-koue*; c'est de-là sans doute qu'est venu le nom que la Chine porte encore aujourd'hui, car on ne trouve pas qu'elle l'ait eu avant cette époque (1).

Aussi-tôt que l'empereur fut arrivé à la cour de Tcheou,

---

(1) Comme la ville de Lo-yang, située dans le Ho-nan, se trouvoit, à-peu-près, au centre de la Chine d'alors, étant environnée de tous côtés par les autres pro-

il dépêcha un courrier à Tcheou-kong pour s'informer de sa santé ; chose qu'un prince, suivant le rit chinois, ne doit jamais faire à l'égard de son sujet, ni un supérieur vis-à-vis de son inférieur : Tcheou-kong qui ne savoit point flatter, refusa cet honneur & répondit à TCHING-OUANG. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1109. *Tching-ouang.*

» Le courier de votre majesté m'a remis du vin de » *Ku-tchang*, en me demandant de sa part des nouvelles » de ma santé. Quant aux deux vases de vin *Ku-tchang* (1), » comment oserois-je en boire ? C'est un vin qu'on n'offre » que pour marquer le respect qu'on a pour la personne à » qui on le présente. Je n'ai garde de m'en servir que pour » les sacrifices, ou dans les cérémonies des *ancêtres*. Mais » un prince ne doit pas s'informer de la santé de son sujet ; » c'est un honneur que je ne puis recevoir, sans manquer » aux usages & aux loix de l'empire «.

Après que les travaux de Lo-yang furent achevés, Tcheou-kong en partit pour aller joindre TCHING-OUANG. Il apprit 1108. en arrivant que son frère Tsai-chou, étoit mort dans la prison où sa révolte l'avoit conduit. TCHING-OUANG avoit donné sa principauté à son fils Tsai-chang ; mais par un effet de sa bonté, l'empereur avoit voulu que le père la possedât encore sa vie durant. Ainsi Tsai-chang n'en prit

vinces, le nom de *Tchong-koue* ou royaume du *milieu*, donné à cette province où l'empereur tenoit sa cour, aura été employé, dans la suite, pour désigner toute la Chine. L'origine de ce nom, insinuée dans ce que dit ici le P. de Mailla, me paroît la seule a laquelle on doit s'arrêter. Il ne faut pas prêter aux anciens Chinois le ridicule de croire que leur empire étoit placé au milieu du monde. Le nom de *Tulimpa-koron*, que les Tartares *Mancheoux* donnent aujourd'hui à la Chine, n'est que la traduction du mot *Tchong-koue*. *Editeur.*

(1) Ku-tchang étoit un vin fait de millet noir, appellé *ku*, & d'une herbe odoriférante, appellée *tchang*. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. possession qu'à cette huitième année du règne de Tching-ouang.

1108. *Tching-ouang.* Cette même année les descendans de Yao auxquels Ou-ouang avoit donné des terres à titre de principautés, voulant agrandir leurs domaines, firent la guerre à leurs voisins. Tching-ouang qui aimoit la paix, les fit avertir plusieurs fois de retirer leurs troupes, & de ne point troubler la tranquillité commune. Ces nouveaux princes enflés de quelques petits avantages qu'ils avoient remportés, refusèrent d'obéir. L'empereur en fut si irrité qu'il résolut de les détruire, & envoya contre eux une puissante armée, qui les dépouilla de leurs états. Tching-ouang les donna à son frère Chou-yu.

1106. Tcheou-kong, dont les fatigues excessives & les grands travaux pour le service de l'état, avoient considérablement altéré la santé, sentant son terme approcher, voulut donner une dernière marque de son zèle à son prince, par le placet suivant :

» Le vrai sage ne cherche point le repos. Quiconque » sait la peine qu'il y a de labourer & de recueillir, sait » ce que c'est que le travail & la fatigue. Il sait que la » moisson en est inséparable, & il voit dès-lors combien » l'espérance de ceux qui refusent de travailler est frivole. » Quand je pense à ces sortes de gens, il me semble voir » des enfans de laboureurs qui, témoins des fatigues de » leurs pères & de leurs mères, pour labourer la terre, » la sémer, la purger des herbes inutiles, l'arroser dans » les temps de sécheresse, la moissonner, séparer le grain » de la paille, ne se mettent point en peine de les soula- » ger; ils ne se donnent du mouvement que pour jouir du fruit

»fruit de leurs travaux ; alors ils se livrent sans réserve aux »plaisirs, en disant, nos anciens n'y entendent rien : nos »anciens ne savent pas jouir.

Avant l'Ere Chrétienne. 1106. *Tching-ouang.*

» J'ai oui dire, que l'empereur Tai-ou, de la dynastie des » *Chang*, étoit si attentif, si circonspect, si soigneux, & si » agissant qu'il n'auroit pas osé être un moment en repos. » Aussi son règne fut-il de soixante-quinze ans. Cao-tsong » ne passa point sa jeunesse à jouir dans le palais de l'em- » pereur Siao-y, des avantages de sa naissance. Son père » l'avoit fait élever à la campagne, afin qu'il fût témoin » des peines & des fatigues que le peuple essuyoit, pour » procurer la subsistance aux autres. Aussi quand il fut » monté sur le trône, il garda trois ans entiers un pro- » fond silence ; mais quoiqu'il ne parlât point, il n'étoit » pas pour cela oisif : occupé sans cesse des moyens de ne » pas faire de fautes, il n'auroit pas osé perdre un seul mo- » ment. Quand il eut rétabli la paix & le bon ordre, tout » le monde bénit son règne, aussi posséda-t-il l'empire » cinquante-neuf ans.

» Tsou-kia, avant que de monter sur le trône ne paroissoit » avoir aucune vertu & se plaisoit à fréquenter les gens de » basse extraction ; mais lorsqu'il fut en place, il changea de » conduite, reconnut son erreur, & mit toute son applica- » tion à rendre le peuple heureux. Son humanité s'étendit » sur le pauvre, la veuve & l'orphelin. Aussi occupa-t-il le » trône trente-trois ans.

» Il y a eu des princes qui n'ont cherché que leurs plai- » sirs. Ennemis du travail & de la gêne, ils n'ont jamais » su ce que c'étoit que souffrir ; mais combien de temps

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1106. *Tching-ouang.*

» ont-ils joui de l'empire? Leurs règnes ont été d'une courte » durée.

» Jamais princes n'ont su fuir le plaisir, comme Tay-» ouang & Ouang-ki nos ancêtres; n'a-t-on pas vu Ouen-» ouang votre ayeul, déguisé sous l'habit d'un homme du » commun, aller tranquilliser le peuple ? Il se travestis-» soit en laboureur pour lui procurer des vivres, & ne » trouvoit rien de difficile, quand il s'agissoit de le soula-» ger. Les malheureux, la veuve & l'orphelin étoient les » premiers objets de ses attentions. Tous les jours dès le » matin, sans se donner le loisir de prendre ses repas, il » s'occupoit tout entier des besoins du peuple; jamais les » plaisirs ou la chasse ne purent le tenter, ni le distraire » de ses obligations essentielles : aussi quoique avancé en » âge, quand il prit les rênes du gouvernement, il régna » encore cinquante ans. Imitez, prince, cet illustre modèle; » & n'oubliez point les dernières paroles du plus fidèle de » vos sujets «.

La mort de Tcheou-kong fut une grande perte pour TCHING-OUANG. Quoiqu'il eût recommandé qu'on l'enterrât à Fong-tching, l'empereur voulut qu'il fût mis dans le tombeau de la famille impériale. Il lui fit faire des obsèques non comme à un sujet, mais comme à un prince de sa famille, & de même que s'il eût occupé le trône (1).

(1) Tcheou-kong étoit un des plus grands-hommes de son siècle; il étoit astronome & géomètre, & on a encore, à ce qu'écrit le P. Gaubil, les hauteurs méridiennes solsticiales du soleil, qu'il observa dans la ville de Lo-yang. On a vu ce qu'il fit sur les *Koua* de l'*Y-king* pendant sa retraite. On lui attribue plusieurs autres ouvrages. Il passe pour avoir composé le *Li-ki* ou le livre des Rits; c'est-à-dire, qu'il aura recueilli les anciennes cérémonies auxquelles il aura pu faire quelques changemens. On assure encore qu'il y a plusieurs morceaux de lui dans le livre *Tcheou-li*. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1106. *Tching-ouang.*

Tcheou-kong laissa huit enfans; Pékin, l'aîné, possédoit la principauté de Lou du vivant de son père. Le second, hérita de ses biens dans le pays de Tcheou, & fut comme lui, employé dans le ministère; mais non pas avec la même gloire ni avec le même succès. Ses autres enfans furent pourvus de différens emplois dans l'administration intérieure & extérieure de l'empire.

Tching-ouang, pour remplacer Tcheou-kong dans le gouvernement de Lo-yang, choisit Kiun-tchin, quoiqu'il lui connût peu d'expérience; mais il étoit d'un caractère doux, affable & docile. Ces qualités le lui firent préférer à beaucoup d'autres qui avoient plus de mérite & de talens, mais qui auroient pu s'en prévaloir pour changer l'administration que Tcheou-kong avoit établie, à laquelle l'empereur ne voulut pas qu'on touchât. Ce prince, en donnant ses instructions au nouveau gouverneur, lui recommanda de se faire aimer du peuple comme son prédécesseur, de suivre le plan qu'il avoit tracé, & de n'avoir pas la folle présomption de prétendre faire mieux que lui. Il lui recommanda encore d'écouter tous les avis qu'on lui donneroit, & s'il s'en trouvoit quelqu'un d'utile, de lui en faire part: » Souvenez-vous, ajouta ce prince, que c'est par un gouvernement » doux qu'on gagne les cœurs. Dans les affaires épineuses, » interrogez ceux qui sont devant & derrière vous; si tous » sont du même sentiment, examinez encore avant de vous » décider. Soyez sans cesse attentif à votre devoir: votre place » ne connoît point le repos. Quiconque n'a pas le bonheur » d'être instruit ou guidé par un sage, doit être d'une circonspection extrême dans tout ce qu'il fait. Un gouverneur » doit traiter le peuple en père, prévoir ses besoins, & cher-

Avant l'Ere Chrétienne. 1106. *Tching-ouang.*

» cher à les soulager des impôts qui le foulent; son exemple » est la règle de la conduite des autres. Il est à l'égard du » peuple ce que le vent est à l'herbe : elle suit nécessairement » l'impulsion qu'il lui donne «.

1105. Kiun-tchin justifia par la sagesse de sa conduite, le choix de l'empereur. Il se comporta à Lo-yang avec tant de prudence, en suivant exactement toutes les règles du gouvernement de Tcheou-kong, qu'on eût dit que ce sage ministre, gouvernoit encore. TCHING-OUANG, satisfait de son zèle, résolut, l'année suivante, qui étoit la douzième de

1104. son règne, de faire la visite de ses états. Suivant les constitutions de l'empereur Chun, on faisoit, de trois en trois ans, un examen général de la conduite des mandarins. De cinq en cinq ans on les examinoit plus sévèrement; on punissoit les négligens & les coupables, & on récompensoit ceux-qui s'étoient acquittés de leur devoir par une sage conduite. De six ans en six ans, les princes & grands officiers, venoient à la cour rendre leurs hommages à l'empereur, & recevoir ses ordres. Tous les neuf ans, les historiens du dehors faisoient l'examen des ouvrages, & tous les douze ans, l'empereur devoit aller en personne visiter les provinces de l'empire, ce que TCHING-OUANG commença à mettre en pratique; il fit cette visite avec la dernière exactitude. Il vit tous les princes, les grands, les mandarins, & il n'y eut aucun officier dont il ne voulût connoître les bonnes ou les mauvaises qualités. Il fit beaucoup de largesses au peuple, & plusieurs règlemens pour le mettre à couvert des malversations des officiers, après quoi il revint à la cour, comblé de louanges & de gloire.

1103. De retour de cette visite, la treizième année de son règne,

il fit divers règlemens, dont l'un concernoit la monnoie. Du temps de Yao, de Chun, & de Yu jusqu'aux *Chang*, on s'étoit servi de trois sortes de monnoie pour le commerce; sous Tching-ouang on commença à se servir de deniers, dont la forme étoit ronde, ayant un trou quarré au milieu, du poids d'un *tchu*, c'est-à-dire de la vingt-quatrième partie d'une once, ou du poids de cent petits grains de millet; depuis, cette monnoie a toujours eu cours dans toute la Chine. Il régla encore que la toile, & les pièces de soie, seroient larges de deux pieds deux pouces, & longues de quatre *tchang*, & quatre pieds.

Avant l'Ere Chretienne. 1105. *Tching-ouang.*

L'empire jouit d'une paix profonde tout le reste du règne de Tching-ouang, qui fut de trente-sept ans. Cette année, le seizième de la quatrième lune, se sentant défaillir, il se fit apporter de l'eau pour se laver les mains, après quoi il dit à ceux qui le servoient, d'aller prendre son bonnet à pendans, avec ses habits de cérémonie, & de les poser sur la table de pierres précieuses; il manda ensuite tous les grands & les présidens des six tribunaux, & leur adressant la parole:

1079.

» Ecoutez, leur dit-il, mes dernières volontés, & exécutez-» les fidèlement. Je vous laisse mon fils aîné Kang-ouang pour » être mon successeur & votre maître; ayez pour lui le respect » que vous devez à sa dignité, & le zèle de sujets fidèles. Ne » vous rebutez pas des difficultés; qu'une persévérance géné-» reuse vous les fasse surmonter. Aimez les peuples; appli-» quez-vous avec le plus grand soin à les maintenir en paix. » La vertu & le bon exemple, leur inspirent du respect » & de l'amour pour leur devoir; veillez sur-tout à ce que » mon fils ne commence pas son règne par une conduite » indigne d'un monarque «.

Avant l'Ere Chrétienne.

1079.

Tching-ouang.

Les grands, avant que de ſe retirer, firent emporter la tente impériale, faite en forme de dais, & le lendemain Tching-ouang mourut la trente-ſeptième année de ſon règne, regretté comme le digne fils, & l'héritier des vertus de Ouen-ouang & de Ou-ouang.

KANG-OUANG.

1078.

Dès que Tching-ouang fut expiré, Chao-kong, qui exerçoit la charge de *Tchong-tſai*, ou gouverneur de l'empire, dit à Tchong-hoan & à Nan-kong-maou, deux grands de l'état, d'envoyer Tſi-heou & Lu-ki, deux capitaines des gardes, à la tête de leur troupe, au-devant de Kang-ouang, leur nouveau maître, hors de la porte du midi, & de le conduire dans un des appartemens où ſe devoient faire les cérémonies du deuil. Il ordonna enſuite aux hiſtoriens de mettre par écrit les derniers ordres qu'avoit donné Tching-ouang, de même que les cérémonies qui devoient ſe pratiquer pour le deuil, & le changement de règne. Le ſeptième jour il fit apporter les bois néceſſaires pour les funérailles.

Quand tout fut préparé, Chao-kong envoya les petits officiers qui ſervoient l'empereur, prendre les ornemens impériaux & tout ce qui étoit ſpécialement à ſon uſage, après quoi il fit conſtruire une grande ſalle vis-à-vis de la porte qui regarde le midi. Dans le milieu, au nord de cette ſalle, il fit élever le dais impérial. On étendit à terre trois rangs de nattes (1), dont les bordures étoient de damas, mêlées

(1) Cette deſcription, qui nous donne une idée de nos catafalques, eſt tirée d'un chapitre du *Chou-king*, intitulé *Kou-ming*, c'eſt-à-dire, *les derniers ordres*, parce qu'il contient en effet le teſtament de Tching-ouang. Ce chapitre eſt un des plus difficiles de ce recueil, par la variété du cérémonial ancien dont il y eſt parlé. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

de blanc & de violet, ſur leſquelles fut placée la table de pierres précieuſes. C'étoit ainſi que Tching-ouang avoit coutume de recevoir les princes & les grands de l'empire, lorſqu'ils venoient lui faire hommage. Le trône impérial étoit tourné à l'eſt; les nattes étoient faites de *glayeuls*, avec une bordure de damas de différentes couleurs, & la table, de coquillages de mer; aſſis ſur ce trône, Tching-ouang déterminoit les affaires de l'empire. Les nattes d'un ſecond trône, étoient faites de pellicules de germes de bambou, & la table de pierre rare admirablement travaillée; c'étoit de cette manière que Tching-ouang invitoit à quelques feſtins, les grands ou les vieillards. Du côté de l'oueſt, dans un lieu ſéparé, regardant le midi, on étendit trois rangs de nattes, faites d'écorces d'arbres, dont les bordures étoient de damas noir, & une table de vernis; c'étoit-là que Tching-ouang recevoit ſes parens.

Après ces premiers préparatifs, le *Tchong-tſai* fit apporter les cinq ſortes de pierres précieuſes, & les autres joyaux de la couronne, du nombre deſquels étoient un ſabre de couleur de cuivre. Il fit placer ſur la table du trône de l'oueſt, les conſtitutions des anciens rois, & deux ſortes de pierres précieuſes, appellées l'une, *Hong-pi*, & l'autre, *Yuen-yen*. Sur la table, du côté de l'eſt, il mit les perles qu'on tiroit de la montagne Hoa-chan, celles des inſulaires, de la mer orientale, la ſphère céleſte de Chun & le Ho-tou de Fou-hi. Les habits d'exercices de danſe du royaume de Yn, les grands coquillages de mer, le grand tambour, haut de huit pieds, & de quatre de diamètre, étoient expoſés à l'endroit où ſe plaçoit la muſique. Les piques, les arcs, les flèches faites de bambou, & autres inſtrumens de guerre, furent rangés du côté de l'eſt.

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

Auprès de l'escalier des *Hôtes* & en dehors, Chao-kong fit placer les cinq sortes de chars de l'empereur; le premier, orné de pierres précieuses, ne servoit qu'aux jours de sacrifices; le second, couvert de plaques d'or, étoit pour aller élever à la dignité de prince, quelqu'un de sa propre famille; mais lorsqu'il élevoit à la même dignité quelque étranger, il ne se servoit que d'un char de bois simple. Le char d'ivoire étoit destiné à installer, à la dignité de prince de l'empire, quelque grand d'une autre famille que la sienne; il faisoit usage du cinquième, fait de cuir, lorsqu'il nommoit quelqu'un de ses sujets à une place éminente.

Chao-kong posta en dedans de la porte *Pi-men*, deux gardes, portant un bonnet de peau grise, armés d'une pique à trois crochets, longue de vingt pieds; il mit en dehors quatre autres sentinelles, ayant des bonnets de peau de cerf marquetée, la hallebarde à la main; la sentinelle de l'escalier du dedans, avoit en tête le bonnet de cérémonie à pendans, rond par devant & quarré par derrière, haut de huit pouces & long de seize, avec une hache d'armes; un autre avec le même bonnet, le coutelas nud, gardoit le corps-de-logis de l'ouest; un troisième au-devant de l'appartement de l'est, un bonnet de même façon en tête, étoit armé d'une pertuisanne; un quatrième, aussi avec le bonnet de cérémonie, avoit une pertuisanne à crochet, & le cinquième étoit posté à côté des degrés du corps-de-logis du milieu, l'esponton ou demi-pique à la main.

Tout étant ainsi disposé, l'empereur Kang-ouang arriva, ayant pour marque de son deuil, un bonnet de chanvre, fait d'une espèce de corde non tressée qui formoit vingt replis autour de sa tête. Il étoit revêtu des habits ordinaires

au



L'Empereur dans son char aux jours de Cérémonies.



L'Empereur dans son char ordinaire.

aux cérémonies des *ancêtres*. Lorsqu'il monta les degrés, il fut reçu par tous les grands & les princes, portant également des bonnets de chanvre, vêtus de robes de couleur brune, sans ornemens, & rangés sur deux files au bas de l'escalier. L'empereur étoit suivi du *Tai-pao*, du *Tai-sse* & du *Tai-tsong* en habits de deuil, c'est-à-dire, du premier ministre, du surintendant de l'astronomie & du président du tribunal des rits, trois des grands officiers de l'empire. Après qu'il fut entré, le *Tai-sse* lui présenta les dernières volontés de Tching-ouang, en lui disant : » Ce sont-là les derniers ordres que » nous a laissé notre grand prince, votre père, en mourant, » & que nous avons trouvés sur la table de pierres précieu- » ses ; par ces ordres, il vous déclare son successeur, & notre » maître. Vous avez en lui un grand modèle ; il a établi d'ad- » mirables loix, il vous exhorte à les faire observer, à réfor- » mer les vices, à suivre la vertu, à conserver la paix dans » l'empire, & à soutenir la réputation de vos augustes pré- » décesseurs Ouen-ouang & Ou-ouang, en faisant exécuter » leurs sages règlemens «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1078. *Kang ouang.*

KANG-OUANG, après s'être prosterné jusqu'à terre, répondit au *Tai-sse* : » Foible & petit comme je le suis, » pourrai-je jamais soutenir le trône & gouverner avec autant » de gloire que mes illustres prédécesseurs « ?

L'empereur se mettant à genoux devant le cercueil de son père, battit trois fois de la tête contre terre, & prit des mains de ses officiers, trois tasses qu'il offrit par trois fois, & les posa ensuite sur une table qui étoit auprès du cercueil. Chao-kong lui ayant présenté les vases, KANG-OUANG les rendit au maître des cérémonies, qui fit une profonde révérence en les recevant ; le nouvel empereur

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

lui rendit le salut. Cette cérémonie achevée, tous les princes & les grands sortirent de la salle pour se ranger en haie, hors de la porte.

L'empereur s'arrêta dans la cour, sous la porte *Yng-min*; Chao-kong & Pi-kong, à la tête des princes & des grands, entrèrent en ordre dans cette cour, ayant laissé dehors leurs chevaux qui étoient tous blancs, & à crinières rouges. Là, se rangeant quatre par quatre, ils se mirent tous à genoux, & après avoir frappé par trois fois la terre de leur front, ils offrirent à leur nouveau maître, les présens d'usage à son inauguration, qui consistoient en chevaux & en pièces de soie. Après cet hommage, ils battirent encore par trois fois la terre. L'empereur répondit, de la même manière, à leur salut.

Le gouverneur-général de l'empire, & le premier président du tribunal des ouvrages publics, se tournant vis-à-vis l'un de l'autre, se saluèrent mutuellement, après quoi, prosternés jusqu'à terre devant le nouvel empereur, ils lui dirent: » Qu'il nous soit permis, prince, de vous représen-» ter avec tout le respect que nous vous devons, que si le » Tien a ôté l'empire à la dynastie des *Chang* pour le don-» ner à notre famille occidentale de *Tcheou*, c'est un effet » de sa bonté à notre égard. Ouen-ouang & Ou-ouang doci-» les à ses ordres, ont commencé notre dynastie avec éclat. » Tching-ouang, votre père, a été soigneux à maintenir » leurs loix en vigueur, & à rendre ses peuples heureux en » leur procurant la paix: vous succédez au trône de ce grand » prince, vous devez succéder à ses vertus «.

Kang-ouang répondit: » Ouen-ouang & Ou-ouang, » portoient la vertu à un degré si éminent de perfection qu'il

» ne faut pas être surpris s'ils se sont acquis tant de réputa-
» tion : ils avoient encore auprès d'eux des sages d'une force
» semblable à celle des ours, qui ne respiroient que la gloire
» de leurs princes, le bien des peuples, l'honneur de la vertu.
» C'est-là ce qui a touché le cœur du Chang-ti.

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

» Ou-ouang avoit établi des princes hors de ses limites, » afin de procurer la paix à ses descendans; vos ancêtres se » sont tous soumis à un ou deux de ma famille; ils les ont » reconnus pour maîtres : suivez leur exemple, aidez-moi » à conserver la paix «. Après que l'empereur eut parlé, tous les princes & les grands le saluèrent & sortirent. Ce jeune monarque s'étant acquitté de ces premiers devoirs de piété filiale, quitta son bonnet de cérémonie pour commencer le deuil prescrit par les loix.

L'empire jouissoit d'une paix profonde lorsque Kang-ouang en prit possession; il chercha tous les moyens de le maintenir dans cet heureux état, & il en vint à bout par les soins infatigables de Chao-kong, qui avoit coutume de dire, qu'il ne falloit pas laisser introduire le désordre parmi le peuple pour le repos d'un seul homme. Ce ministre actif, conformément au précepte de Ouen-ouang, fit la visite de toutes les terres de l'empire pour les mesurer; il assigna à chacun ce qu'il en pouvoit labourer, mit partout des limites, & établit des règlemens pour terminer les différends qui pourroient survenir à leur occasion.

Dans cette visite, Chao-kong ne se contenta pas de régler ce qui concernoit les terres labourables, il examina encore avec soin les pays propres à nourrir les vers-à-soie; il fit augmenter le nombre des mûriers, des manufactures, des ouvriers & indiqua la manière de faire circuler le commerce

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1078. *Kang-ouang.*

des ſoies dans toutes les provinces de l'empire. Ces ſoins qui procuroient l'abondance aux peuples, faiſoient que chacun s'acquittoit de ſon devoir, & que les priſons étoient la plupart déſertes. On permettoit même à ceux qui y étoient d'en ſortir pour aller cultiver leurs terres, & en recueillir la moiſſon; ces priſonniers ne manquoient point enſuite de revenir ſous les verroux ſans y être contraints. L'empire floriſſoit au-dedans & au-dehors avec tant d'éclat, que les nations voiſines s'empreſſoient de ſe ſoumettre à KANG-OUANG. Ce prince fit revivre les règnes de Yao & de Chun.

1067. KANG-OUANG la douzième année de ſon règne, le premier de la ſixième lune, partit de Tſong-tcheou, capitale du pays de Tcheou, pour ſe rendre à Fong-tching, où étoit la ſalle de ſes *ancêtres*, & y faire les cérémonies à Ouen-ouang : il nomma Pi-kong gouverneur de Tching-tcheou, & lui recommanda en lui en remettant la commiſſion, d'imiter dans ſon gouvernement la conduite qu'avoit tenue Tcheou-kong, ſon père, dans celui de Lo-yang, & de ſuivre les ſages inſtructions qu'il avoit laiſſées. Il lui recommanda encore d'employer tous ſes ſoins à ramener les anciens ſerviteurs de la dynaſtie des *CHANG*, & à les rendre bien intentionnés pour celle des *TCHEOU* : » Allez mon » cher maître, mon père, ajouta l'empereur; n'uſez pas » de trop de ſévérité, ni de trop de douceur à l'égard du » peuple; procurez-lui la paix & l'abondance, c'eſt le moyen » d'obtenir de lui qu'il rempliſſe ſes devoirs. Un peuple qui » vit dans l'aiſance & ſous un gouvernement équitable » devient un peuple vertueux, s'il ne l'étoit pas auparavant. » Votre devoir eſt de diſtribuer les récompenſes & les peines » avec diſcernement. On diſtingue les cours d'avec les corps-

» de-logis ; de même il y a une distinction marquée entre » le bien & le mal : c'est à votre sagacité à la saisir, de » manière que personne ne puisse pas se plaindre de vous. » Nos voisins pénétrés de respect pour la sagesse de nos » loix, s'empresseront à les suivre ; il vous en reviendra, à » vous, un honneur qui rejaillira sur vos descendans, & à » moi, un avantage qui fera le triomphe & la gloire de » mon règne «.

1067.
Kang-ouang.

Pi-kong marcha si bien sur les traces de son père, qu'il gagna le cœur & la confiance du peuple commis à ses soins, & qu'il en obtint sans peine tout ce qu'il voulut ; il changea enfin les restes de l'affection que ce peuple avoit pour la dynastie des *Chang*, en un véritable zèle pour celle des *Tcheou*.

La seizième année du règne de Kang-ouang mourut Pé-kin, prince de Lou dans le Chan-tong ; il avoit pris possession de la principauté de Lou la première année de Tching-ouang, & l'avoit par conséquent possédée cinquante-trois ans. C'étoit un prince rempli d'esprit & de bravoure, ami du peuple & de la paix, un digne fils de Tcheou-kong ; il laissa ses états à son fils Kao-kong, qui ne les posséda que quatre ans, au bout desquels il mourut. Son frère Yang-kong lui succéda.

1063.

La vingt-sixième année de Kang-ouang, Chao-kong prince infatigable, qui avoit rendu des services infinis à l'empire, mourut dans une tournée qu'il faisoit pour le bien de l'état. Le peuple en marqua tant de douleur qu'il se fit lui-même une loi, de ne couper aucune branche des poiriers, à l'ombre desquels Chao-kong faisoit le partage des terres ; ce témoignage de leurs regrets fut mis en vers,

1053.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1053. *Kang-ouang.*

dont le sens étoit : » Poiriers si favorisés de la nature, croissez, ne craignez plus ; vous avez garanti Chao-kong des » ardeurs du soleil : il s'est reposé sous votre ombre : quelle » main téméraire oseroit retrancher le moindre de vos » rameaux « ?

L'autre perte que fit l'empire, fut celle de l'empereur KANG-OUANG, prince digne de régner par l'amour qu'il avoit pour son peuple. Il avoit souvent à la bouche, *que les princes & les grands ne sont pas en place pour jouir des avantages d'une fortune qui seroit à charge au peuple, & qu'il ne leur est permis d'en jouir que quand leurs sujets sont contens.* Il mourut regretté de tout le monde la vingt-sixième année de son règne.

La même année la principauté de Lou perdit son prince Yang-kong, auquel succéda son fils Yeou-kong.

TCHAO-OUANG.

1052.

TCHAO-OUANG, ayant reçu de Kang-ouang l'empire dans un état de paix que rien ne troubloit, se persuada qu'il pouvoit jouir des biens que sa naissance lui avoit procurés. Peu attentif aux sages instructions de son père, il se reposa entièrement sur ses ministres du soin du gouvernement. Mais par malheur pour lui, ces ministres n'avoient ni le zèle, ni l'habileté, ni la vertu des Tcheou-kong, des Chao-kong, des Kiun-tchin & des Pi-kong. Dès le commencement de son règne, on vit paroître dans les cieux & sur la terre des phénomènes qui avertissoient de ce qu'on avoit à craindre d'un pareil gouvernement. La lune, beaucoup plus éclatante qu'à l'ordinaire, fut nuancée de couleurs diffé-

rentes. On vit dans un puits du palais, l'eau s'élever avec des bouillonnemens extraordinaires, jusqu'au-dessus de son ouverture. Ces prodiges ne firent aucune impression sur l'esprit de TCHAO-OUANG ; livré tout entier au plaisir de la chasse, sans considérer le dégât qu'il causoit, il ravageoit les terres de ses sujets, & en abîmoit les récoltes. Leurs cris & leurs plaintes ne le touchèrent point, & les représentations respectueuses de ses ministres ne firent aucune impression sur lui. Emporté par sa fureur pour la chasse, il mécontenta si fort les peuples dont les terres étoient saccagées par ses courses continuelles, qu'ils prirent la résolution de le perdre & de le faire mourir.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1052. *Tchao-ouang.*

La quatorzième année de son règne, Ouei-kong, frère de Yeou-kong, prince de Lou, poussé par l'ambition de régner se fit un puissant parti contre son aîné; il prit les armes & se révolta. Yeou-kong qui étoit un bon prince, ne croyant pas son frère capable de cette trahison, ne s'étoit point précautionné. Il rassembla ce qu'il put de troupes pour se défendre ; mais comme elles étoient inférieures aux rébelles, il perdit la bataille & la vie de la main de Ouei-kong même, qui se rendit maître de ses états, & se fit reconnoître prince de Lou. TCHAO-OUANG auroit dû le punir de sa perfidie; elle étoit d'un pernicieux exemple pour les petits princes : mais comme cet empereur avoit entièrement abandonné le gouvernement à ses ministres, & qu'ils étoient plus attentifs à leurs intérêts particuliers qu'à ceux du public, ils laissèrent Ouei-kong jouir impunément du fruit de son crime. 1039.

La cinquante-unième année de son règne, le peuple King-man de la province de Hou-kouang, au midi du grand 1002.

Avant l'Ere Chrétienne. 1002. *Tchao-ouang.*

fleuve Kiang, parut vouloir se révolter. Tchao-ouang résolut d'aller en personne à la tête de ses troupes pour les contenir dans la soumission ; mais pour satisfaire en même-temps son inclination, il y conduisit son armée en chassant, ce qui causa un dommage irréparable aux pays par où elle passa. Les peuples au désespoir, ayant eu ordre de construire un pont sur la rivière du Han, pour son passage, le firent de manière que lorsqu'il fut au milieu, le pont se rompit ; ce prince tomba dans l'eau avec sa suite. Sin-yu-mi un de ses officiers, le sauva de ce péril en nageant. Cet officier se lançant une seconde fois à l'eau, en retira encore Tchai-kong ; mais il ne put porter le même secours à d'autres qui se noyèrent. L'empereur mourut peu de temps après des suites de cet accident, & le peuple fit éclater sa joie.

MOU-OUANG.

1001. Lorsque Tchao-ouang partit pour aller contre les King-man, il avoit laissé à la cour son fils Mou-ouang, pour tenir sa place. Mou-ouang pénétré de la mauvaise conduite de son père, voulut profiter de son absence pour rétablir l'ancien gouvernement. Il tint plusieurs conseils avec quelques grands de la cour qui lui étoient attachés, tels que Kiun-ya & Pé-kiong. Dans ces entrefaites, ils apprirent l'accident qui venoit d'arriver à l'empereur. Mou-ouang partit sur-le-champ pour se rendre auprès de son père ; les peuples qui connoissoient la droiture de ses intentions & qui étoient instruits de la chûte de Tchao-ouang, furent au-devant de lui, comme s'il eût été déja leur maître, & lui témoignèrent la joie qu'ils en auroient.

A



Echelle.
Lis communs de la Chine.
125 250 375 500 625 750 875
Lieues d'une heure.
10 20 30 40 50 60 70
20
15
10
Nord
Longit. Occidentale
Longitude Orientale
35
30
Occident
M O N G O U S
TARTARIE INDÉPENDANTE
T I B E T
TARTARIE CHINOISE
CHEN-SI
CHAN-SI
PE-TCHE-LI
HO-NAN
SSE-TCHUEN
HOU-KOUANG
KIANG-NAN
SIFAN
ORTOUS
la Grande Muraille
Hoang-Ho ou Fleuve jaune
Koukou
Piliotai
Siuen-hoa
Pao-ngan
PEKING
PAO-TING
TAY-YUEN
Fen-tcheou
Ping-yang
Lou-ngan
Tai
Ko-lan
Soui-te
Yen-ngan
King-yang
Lin-tao
Kong-tchang
PING-LEANG
SI-NGAN
Han-tchong
Lan-tcheou-Ouei
Ning-hia-Ouei
Soutcheou-Ouei
Kan-tcheou-Ouei
Si-ning-Ouei
Inque-Nor
Olan-Mouren
Hou-hou Nor
Tchaving-Nor
Oring-Nor
Sources du Kiang
Hoang-Ho
Ratchico M.
Long-ngan
Pao-ning
Kouei-tcheou
Chun-king
Tchong-king
Ma-hou
Soui-tcheou
Yuen-yang
Nan-yang
Ju-ning
Siang-yang
Te-ngan
Ngan-lo
OU-TCHANG
Hoang-tcheou
King-tcheou
NGAN-KING
NAN-TCHANG
Kieou-Kiang
TSI-NAN
Tong-tchang
Yen-tcheou
Kouei-te
Hoai-king
Ho-kien
Chun-te
Kouang-ping
Tchang-te
Ouei-hoei
Pe-tchou
Ya-long-Kiang
Tcha-tchou Tsikou Huma
Kiang ou Fleuve bleu



Nord
Longit. Occidentale
Longitude Orientale
Orient
M O N G O U S
C H I N O I S E
LEAO-TONG
CORÉE
KINGKITAO
Ping-ngan
GOLFE DE PE-TCHE-LY
PE-TCHE-LI
PEKING
PAO-TING
Koukou
Sinen-hoa
Tai-tong
ORTOUS
Fleuve jaune
la Grande Muraille
CHAN-SI
TAY-YUEN
CHEN-SI
SI-NGAN
PING-LEANG
Lan-tcheou-Ouei
Lin-tao
Kong-tchang
CHAN-TONG
TSI-NAN
Teng-tcheou
Lay-tcheou
Yen-tcheou
Hoang-Ho-Koou
HO-NAN
KAIFONG
KIANG-NAN
NANKING
Yang-tcheou
Fong-yang
Tsong-ming
Tcheou-chan
HOU-KOUANG
OU-TCHANG
Siang-yang
Hoang-tcheou
NAN-TCHANG
TCHE-KIANG
HANG-TCHEOU
Ning-po
NGAN-KING
SE-TCHUEN
Chun-king
Pao-ning
Tchong-king
Han-tchong
Kouei-tcheou
MER ORIENTALE
10
5
35
30



Chambon Sculpsit.



INDICATIONS.

◆ Villes du 1.er ordre ....fou......		*Terminaisons que l'on a retranchées de leurs noms.*
◦ *Villes du 2.e .... tcheou..*		
◦ *Villes du 3.e .... hien.....*		

N.a La terminaison de quelques Villes du 1.er ordre étant précédée de celle du 2.e cette derniere est conservée.

A peine ce prince fut-il arrivé, que Tchao-ouang expira. Mou-ouang fut aussi-tôt proclamé empereur. Il avoit déja cinquante ans lorsqu'il monta sur le trône, & étoit par-conséquent en état de régner par lui-même ; mais comme un des principaux points du gouvernement consiste à avoir des ministres sages, fidèles, & zèlés pour le bien public, qui aident leur prince de leurs lumières & le soulagent dans l'administration de la justice, Mou-ouang fit Kiun-ya & Pé-kiong ses deux premiers ministres. Kiun-ya eut le département du peuple, & Pé-kiong fut chargé de ce qui concernoit les officiers de la cour & les affaires domestiques du palais. Après ce choix, Mou-ouang adressant la parole à Kiun-ya, lui dit :

Avant l'Ere Chrétienne. 1001. *Mou-ouang.*

» Kiun-ya, vos ancêtres & votre père ont toujours servi » l'état avec zèle, personne ne l'ignore. Leurs services sont » marqués jusques dans les étendards de l'empire. J'ai suc- » cédé à Ouen-ouang, à Ou-ouang, à Tching-ouang & à » Kang-ouang dont les noms sont si respectables & si ché- » ris : ils sont venus à bout, avec le secours des fidèles » ministres qu'ils avoient à leurs côtés, d'établir une forme » parfaite de gouvernement, & de faire régner la vertu : » Je veux tâcher de marcher sur leurs traces. Je suis saisi de » crainte, dans le poste où je suis, comme un homme qui » seroit poursuivi d'un tigre, où comme si je marchois » au commencement du printemps sur la glace qui se fond. » J'ai jetté les yeux sur vous : vous serez dorénavant mes » pieds, mes mains & mon cœur. Donnez tous vos soins à » faire observer les cinq devoirs. Empêchez que la division » ne se mette parmi le peuple ; il n'est pas de lui, de pen- » ser toujours juste ; c'est à vous, que je viens de charger

999.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
999.
Mou-ouang.

» de sa conduite, d'avoir des lumières plus sûres & plus » étendues. Dans les grandes chaleurs, s'il ne vient pas à » pleuvoir le peuple se plaint & murmure; en hiver, si le » froid est rude, il se plaint encore: c'est qu'il ne redoute » point d'autres maux. Votre devoir est de prévenir ses » besoins ou ses craintes. Si vous le soulagez, sa confiance » en vous & sa docilité vous feront éprouver une satis- » faction, que je partagerai avec vous, puisque mon uni- » que desir est de le rendre heureux «.

Les commencemens du règne de MOU-OUANG, firent concevoir de lui les plus belles espérances; mais les heureuses dispositions qu'il fit paroître furent bientôt corrompues, par la flatterie des courtisans qu'il eut la foiblesse d'écouter; son activité se rallentit, & il abandonna à ses ministres le soin des affaires, pour contenter la passion qu'il avoit de se faire voir dans un char magnifique, qui effaçoit tout ce que le luxe avoit encore pu inventer de plus riche. Tsao-fou, petit-fils de Ki-chong à la cinquième génération, & à la troisième de Mong-tseng, qui avoit été dans les bonnes graces de l'empereur Tching-ouang, connoissant le foible de MOU-OUANG, se rendit si habile à conduire un char, qu'il n'y avoit personne qui pût le lui disputer. Pour se rendre agréable à son maître, il fit venir des pays étrangers les plus beaux chevaux qu'on put trouver, parmi lesquels il en choisit huit des mieux faits & des plus vîtes à la course, dont il fit présent à l'empereur; & il s'offrit pour les conduire.

(1) Durant le temps que MOU-OUANG, étoit occupé à

(1) Yeou-kong, qui régna quatorze ans, fut tué l'an 1039 par Ouei-kong. Ce meurtrier monta sur le trône, & régna cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en l'an 989.

ses parties de plaisir, la principauté de Lou perdit son prince. Ouei-kong s'en étoit rendu maître par le meurtre de son frère Yeou-kong; ce prince ne manquoit pas de bonnes qualités, qui l'auroient rendu digne du rang qu'il occupoit, si sa perfidie n'en avoit obscurci tout le mérite. Il mourut la quinzième année du règne de Mou-ouang, & eut pour son successeur, son fils Li-kong.

Avant l'Ere Chrétienne. 989. *Mou-ouang.*

L'empereur Mou-ouang, contre la coutume de ses prédécesseurs, sortoit souvent de son palais dans son char, uniquement pour se faire voir; il avoit encore hérité en partie du penchant de son père pour la chasse, ce qui l'entraînoit souvent assez loin de la cour. Ayant appris que dans le pays de San-ouei, à l'ouest de la province de Sse-tchuen & au nord de la montagne Si-king-chan, où est une des sources du grand fleuve Han-kiang, les oiseaux & les bêtes fauves se rassembloient à la montagne Tching-niao-chan, il voulut que Tsao-fou l'y conduisît la treizième année de son règne, & n'en revint que sur la fin de l'année suivante.

Il fut si content de cette course, qu'il résolut d'en faire une seconde la dix-septième année de son règne, du côté des sources du Hoang-ho. Ce pays est plein d'un infinité de sources. Le lac Yao-tchi, lui parut si charmant qu'il sembloit avoir oublié sa cour; tous les jours étoient marqués par des festins, des jeux, & la comédie, sans s'embarrasser beaucoup du gouvernement. 985.

Les petits princes tributaires voyant que ce monarque s'occupoit si peu du soin de l'empire commencèrent à se le disputer entre eux; & comme personne ne se mettoit en devoir de les accorder, ils convinrent de s'en rapporter au

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. prince de Siu. Ils furent le trouver au nombre de trente-six, avec des présens de pierres précieuses, & de soieries; ils

985. s'étoient armés d'arcs & de flèches, afin de lui marquer

Mou-ouang. qu'ils étoient prêts à répandre leur sang pour son service, contre quiconque oseroit l'attaquer.

MOU-OUANG prit cette démarche pour une révolte, & forma la résolution d'en arrêter les progrès. Il se rendit dans son char, avec son conducteur Tsao-fou chez le prince de Tchou, qui vint le recevoir & lui offrit ses services. MOU OUANG les accepta, & lui ordonna d'aller, à la tête des troupes de l'empire, punir le prince de Siu. Mais ce prince, l'un des plus modérés & des plus jaloux du bonheur de son peuple, n'avoit aucune pensée de se révolter. Comme il n'avoit point voulu se mêler des différends des autres petits princes, il ne se mit point en devoir de se défendre contre les troupes de l'empereur; il prit le parti de se retirer à Pong-tching, près de la montagne Ou-yuen-chan, où plus de dix mille familles de ses sujets le suivirent.

MOU-OUANG satisfait de la soumission du prince de Siu,

980. & plus encore de la vîtesse avec laquelle Tsao-fou l'avoit ramené, à laquelle il attribuoit le succès de la dispersion des princes mécontens, laissa le prince de Siu jouir de sa principauté, & éleva Tsao-fou, à celle de Tchao, dans le territoire de Ping-yang-fou, dans le Chan-si, dont la postérité en jouit jusqu'à la douzième génération.

Cependant la négligence de MOU-OUANG, avoit encore

967. excité la cupidité de Ta-pi & de Pe-chi, tous deux princes des *Koan-jong* ou Tartares occidentaux de la Chine; ils étoient entrés la trente-cinquième année de son règne sur les frontières de l'empire, & y avoient fait quelque butin.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 967. *Mou-ouang.*

MOU-OUANG, charmé d'avoir un prétexte de ſortir de ſa cour, où ſes miniſtres l'importunoient ſans ceſſe ſur ſon peu d'application aux affaires, réſolut de marcher en perſonne contre ces deux princes. Tſai-kong, de ſa famille, lui repréſenta le danger qu'il couroit d'aller lui-même à une expédition dont le ſuccès étoit incertain. Qu'un empereur ſage ſervoit mieux l'état dans ſon cabinet & au milieu de ſon conſeil, qu'à la tête d'une armée; enfin, qu'il ne devoit la commander en perſonne, qu'après s'être aſſuré de pouvoir s'en tirer avec gloire. Que ſi les deux princes ennemis qu'on avoit vus, dans les commencemens de ſon règne, charmés de ſes vertus, venir lui faire hommage, avoient changé, l'empereur qui ne marchoit plus ſur les traces de ſes auguſtes prédéceſſeurs, ne devoit s'en prendre qu'à lui-même. » Retournez, prince, ajouta Tſai-kong, à votre » première vertu, & nos ennemis ſe ſoumettront d'eux- » mêmes «.

MOU-OUANG, ſans écouter ces ſages conſeils, partit à la tête de la plus nombreuſe armée qu'on eût encore vue dans l'empire. Aſſis ſur ſon char, comme s'il eût été déja triomphant, il prit la route de Koan-jong, nom qu'on donnoit alors aux pays des Tartares occidentaux; mais les princes Ta-pi & Pe-chi, à la nouvelle de l'approche de cette formidable armée, ſe retirèrent, en laiſſant le pays déſert, d'où MOU-OUANG ne rapporta que quatre loups & quatre cerfs blancs, avec la honte d'avoir fait une ſi grande levée de boucliers, pour conquérir des bêtes ſauvages.

Fin du premier Volume.

